Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 23 (1945)

Artikel: Le genevois et son art
Autor: Deonna, W.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-727711

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE GENEVOIS ET SON ART

W. Deonna.

Avant-propos.

Au contraire de l'artiste, du critique d'art, du littérateur, le savant tait ses sentiments, ses préférences, ses passions, pour atteindre à l'objectivité et à l'impartialité exigées par la science; il se contente de laisser parler son œuvre. Mais parfois, près de parvenir au terme de sa carrière, il dirige son regard, moins vers l'avenir que vers son passé, contemple de loin la voie qu'il a parcourue pendant de longues années, ses sinuosités et ses chemins de traverse, et il cherche à discerner les principes et les tendances qui l'ont dirigé vers son but, de sa pleine volonté, souvent aussi à son insu. Tel le voyageur, arrivé au sommet de la montagne qu'il a gravie patiemment, se repose, se retourne, et saisit dans son ensemble l'étendue qu'il a laissée derrière lui, et que les replis du terrain lui avaient longtemps cachée.

* * *

Est-ce outrecuidance et orgueil de ma part, maintenant que l'âge et la fatigue corporelle sont venus et, avec eux, une certaine lassitude spirituelle, de me demander, en rédigeant ce travail, qui sera peut-être un de mes derniers, à quels mobiles conscients ou non j'ai obéi quand je me suis voué à l'archéologie et à l'histoire de

l'art, quand j'ai, en de longues années, accumulé les recherches et les études, avec un dédain des questions matérielles que mes proches ont pu peut-être regretter ?

* * *

Né à Cannes, y ayant vécu jusqu'à l'âge de 17 ans pendant la plus grande partie de l'année, j'ai toujours gardé la nostalgie du Sud, des pays du soleil, de la mer, des fleurs, avec le sentiment d'être ailleurs en exil. Sans doute y ai-je été prédisposé par mon ascendance, par mon père né lui-même et fixé dans le Midi, par ma grand-mère bordelaise, par d'autres ancêtres méridionaux. Enfant, dans notre villa cannoise, j'ai regardé avec curiosité les objets d'art, les antiquités que mon père y avait rassemblés; j'ai parcouru ces lieux encore tout pénétrés d'histoire, dont les noms sonores, La Napoule, Théoule, Mougins, Auribeau, Vallauris, Fréjus, évoquent la Grèce et Rome, ou, îles de Lérins et monastère de Saint-Honorat, les premiers siècles du christianisme.

A ces impressions d'enfance, si vives encore, dois-je l'orientation de ma carrière scientifique, ce désir de connaître la Grèce, réalisé par mes séjours dans ce pays, de la comprendre dans ses ruines et dans son art, qui a inspiré la plupart de mes travaux, les uns partiels et d'analyses minutieuses, les autres plus généraux, dont le dernier, *Du miracle grec au miracle chrétien*, les englobe tous en une synthèse où le monde antique se relie au monde actuel, la pensée artistique de la Grèce à celle de tout temps et d'aujourd'hui ?

* * *

Mais ma famille est d'ancienne origine genevoise, mes ancêtres ont vécu à Genève, et je suis revenu y vivre. Citoyen, j'ai voulu aussi connaître l'histoire de cette cité âpre et farouche, et, archéologue et historien d'art, en percevoir le reflet dans ses monuments. Mes fonctions de directeur général des Musées d'art et d'histoire de Genève m'y ont en quelque sorte obligé, tout en me facilitant la tâche. De là de nombreuses études sur Genève, parues çà et là, surtout dans la revue *Genava* que j'ai fondée en 1923 pour réunir une documentation utile à ceux qui voudraient écrire l'histoire monumentale et artistique de notre cité. Cette synthèse locale, je l'ai tentée dans mon ouvrage *Les arts à Genève des origines à la fin du XVIII*e *siècle*, paru en 1942 à l'occasion du IIe millénaire de Genève.

* * *

Le volume que voici est un complément de ce rapide aperçu évolutif. De même que je ne me suis pas contenté de connaître l'art grec dans ses seules apparences formelles et historiques, mais que j'ai cherché à comprendre l'originalité de l'esprit qui

l'a conçu, de même j'ai voulu ici discerner l'esprit genevois en ses traits caractéristiques, dans les circonstances qui l'ont façonné, comme aussi les conditions qu'il a faites à son art, et qui en expliquent les qualités et les défauts.

La Société de l'histoire de l'art en Suisse a publié déjà plusieurs volumes sur *Les monuments d'art et d'histoire de la Suisse* (Kunstdenkmäler der Schweiz), inventoriés par canton, et elle en prévoit deux ou trois pour ceux du canton de Genève, qui paraîtront dans quelques années. Mes deux travaux d'ensemble, *Les arts à Genève des origines à la fin du XVIII*e *siècle* et *Le Genevois et son art* serviront, je l'espère, à ceux qui seront chargés de rédiger ces nouveaux venus, conçus sur un tout autre plan.

* * *

On a déjà beaucoup écrit sur Genève, et, dit un de ses récents historiens, « on formerait une collection de plusieurs volumes en réunissant les innombrables descriptions de Genève et des bords du lac Léman, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours » [1]. Il est regrettable que ce travail de bénédictin — il serait infiniment précieux — n'ait point encore tenté un de nos érudits.

On a beaucoup écrit aussi sur le caractère genevois [2], et sur l'art genevois. Peut-être est-il possible, moins de découvrir sur eux de nouveaux aperçus, que de coordonner des données éparses...

Et peut-être, dans ce sens, l'étude que voici aura-t-elle son utilité ?

[1] F. Barbey, *Les pierres parlent*, 1941.

Est-ce pour préparer cette enquête que la Société de lecture de Genève a décidé en 1943, à l'occasion de son 125e anniversaire, de « constituer un fichier des citations sur Genève », en priant ses membres « de bien vouloir noter, chaque fois qu'au cours de vos lectures (livres ou revues), vous trouverez une citation concernant notre ville. Vous voudrez bien remettre une fiche à notre gérant portant: 1° le nom de l'auteur; 2° le titre du livre; 3° l'indication de la page où se trouve la citation; 4° la nature de la citation; 5° le numéro de classement du livre. Nous espérons, par ce moyen, constituer un fichier intéressant, pouvant rendre service à ceux qui étudient l'histoire de notre ville. » Initiative certes louable, mais dont le résultat paraît bien problématique...

[2] On trouvera divers travaux mentionnés au cours de ce mémoire. Citons entre autres: Stendhal, *Mémoires d'un touriste* (2), 1877, 192. — Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867. — Keller, *Zur Psychologie des Genfer Charakters*, Schweizerland, 1915. — M. Baud, extraits d'une conférence sur l'esprit genevois, *Pages d'art*, 1915, nov., 23. — Marie-Anne Cochet, *L'âme de Genève, observée par une Française, Petit essai de psychologie historique*, Genève-Lyon, 1917, avec préface de R. de Traz. — Goyau, *Une ville-église*, II, 229, L'âme genevoise et l'influence de Genève. Réimpression de l'article paru sous le même titre dans *Le Correspondant*, 10 févr. 1919, 396. — R. de Traz, *L'esprit de Genève*, 1929. — F. Gigon, *L'épopée de la Croix-Rouge*, 1943, 13, La vie à Genève, 1820-1830. — E. Martinet, *Prestiges de Genève*, 1943, etc.

1. Genève, cité petite, mais glorieuse...

Genève a toujours été une petite cité, tant par l'exiguïté de son territoire [1], que par le nombre de ses habitants. Ceux-ci, selon les statistiques d'Ed. Mallet, ne sont que 10.000 en 1404, 12 à 13.000 en 1535 lors de la Réforme; leur chiffre, inférieur à 20.000 jusqu'au début du XVIIIe siècle, s'élève après diverses fluctuations à 26.140 en 1789, pour diminuer au temps de la Révolution et de l'Empire, et augmenter depuis la Restauration; il atteint 28.003 en 1837 [2]. Il est un peu supérieur en comprenant la campagne: en 1790, d'après J.-A. Naville, la ville compte 21.300 habitants et l'Etat tout entier avec son territoire, 35.000. Il l'est davantage encore, s'il englobe les Genevois établis à l'étranger [3]. Ce n'est toutefois que peu...

* * *

Mais ce n'est pas à la grandeur matérielle que l'on juge l'action exercée par une civilisation, une ville, un individu. La petite Athènes a été un foyer de culture universelle; le nom de Tanagra, obscure bourgade hellénique, est connu de tous les amateurs d'art...

Genève a joué dans l'histoire du monde un rôle hors de proportion avec ses

[1] Sur la formation du territoire genevois, *DHBS*, s. v. Genève, 350, II, Formation du territoire genevois.

[2] Ed. Mallet, Recherches historiques et statistiques sur la population de Genève, *Mém. Soc. Phys. et Hist. nat. de Genève*, VII; *Annales d'hygiène publique*, Paris, tome 17, part. I, 1837; *Bibliothèque universelle de Genève*, juillet 1837, 3, tabelle de la population, entre 1404 et 1837:

1404	10.000 habitants	1785	25.500 habitants
1589	13.000 »	1789	26.140 »
1693	16.111 »	1805	22.300 »
1698	16.934 »	1812	24.158 »
1711	18.500 »	1822	24.886 »
1721	20.781 »	1828	26.121 »
1755	21.816 »	1834	27.177 »
1781	24.810 »	1837	28.003 »

Les chiffres varient selon les auteurs. — P. Martin, *Des Commentaires aux Enfants de Tell*, 1942, 87, 192, environ 12.000 à la fin du XVe siècle et au début du XVIe siècle. — 20.000 en 1550, que la peste réduit à 15.000 en 1589, Gaullieur, *Genève depuis la constitution de cette ville en république*, 1856, 115; P. Chaponnière, *Genève*, 12. — 16.000 en 1693, Picot, *Hist. de Genève*, III, 175. — 26.000 à la fin du XVIIe siècle, selon Leti. — Environ 26.000 vers 1782, Picot, III, 359, etc.

[3] M. Bourrit, *Itinéraire de Genève, Lausanne et Chamouni*, 1791, 81 (d'après l'état-civil de Genève). — Keate, *Abrégé de l'histoire de Genève*, trad. Londres, 1774, 37: « Une population d'environ 30.000 âmes compose cet Etat. On compte généralement cinquante mille de ses habitants dispersés dans l'étranger, n'en ayant chez eux jamais, ou rarement, plus de vingt-cinq mille. » — Cherbuliez, *Genève et ses institutions*, 1867, 60, donne pour le début du XIXe siècle le chiffre de 60.000.

dimensions et ses possibilités [1], et c'est un fait digne d'admiration. « Genève, c'est le monde dans une noix », disait Bonstetten. « Genève, c'est le grain de musc qui parfume l'Europe », disait Capo d'Istria à Talleyrand. Et, selon Talleyrand: « Il y a cinq parties du monde: l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, et Genève ». Genève, pour John Rocca, « est comme ces points lumineux qui brillent d'un éclat d'autant plus vif et plus durable que leur foyer est plus concentré » [2]. « Aucun Genevois qui n'en soit profondément persuadé », commente Ph. Monnier [3]. On a parfois souri de ces métaphores botaniques et de ces exagérations, ou on les a critiquées avec quelque âpreté [4]. Plus simplement, on répétera les paroles d'un auteur anglais: « Il n'y a personne qui ait besoin qu'on lui dise ce que l'humanité doit à Athènes, à Florence, à Genève, ou à Weimar » [5].

Cette disproportion entre la petitesse matérielle de Genève et sa grandeur spirituelle a suscité des appréciations divergentes; si les unes sont hyperboliques, d'autres sont au contraire trop modestes [6], même chagrines et péjoratives [7], mais donnent aux Genevois, trop enclins à s'enorgueillir, de sages conseils d'humilité [8].

[1] C. et J. Grande, *Geneva, its place in the world*, 1920.

[2] Comtesse de Pange, *Le dernier amour de Madame de Staël*, 1944, 19.

[3] *La Genève de Toepffer*, 49 sq.

[4] Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, V: « malheureusement, le musc ne plaît pas à tout le monde; il y a même des gens qui le trouvent intolérable. » — « Nous nous sommes rendus ridicules parfois... à penser qu'« il n'y en avait point comme nous », et que nous étions les premiers en Europe, que Genève était le grain de musc dont le monde se parfumait. » De Ziegler, *Genève*, 1929, 51. — J. Violette, *La révolution de 46*, 1935, 8: « le grain de musc qui parfume le monde, cette définition ridicule. »

[5] Cf. de Traz, *Gustave Ador*, 1919, 7. — Keate, *Abrégé de l'histoire de Genève*, Londres, 1774, trad.: « La petite fleur qui croît sous le cèdre superbe, lorsqu'on en connaît les qualités, n'est pas moins digne d'un œil observateur, que la plante même sous laquelle elle a pris racine. Ce n'est pas la grandeur des objets qui doit exciter notre admiration; leurs beautés, leurs propriétés, leurs perfections, doivent produire ce sentiment. Regardons Genève sous ce point de vue et nous verrons, qu'il n'y a pas d'Etat dans l'Univers qui mérite mieux le respect des hommes. » — Doumergue, *La Genève des Genevois*, 8: « La Genève des Genevois, peut-être une cité unique au monde. »

[6] Spon, *Hist. de Genève*, 3e éd., 1730, I, 1: « Bien que j'entreprenne l'histoire d'un Etat fort médiocre, pour le peu d'étendue de son ressort, et pour le peu de bruit qu'il a fait dans le monde... »

[7] A. Baumgartner, *Lettres genevoises sur divers sujets de politique*, 1849, 17: « Qu'on prenne une mappemonde, non, une carte d'Europe, qu'on y cherche la petite Suisse... Sa population est environ un cent dix-septième de la population de l'Europe. Pense-t-on que ce petit Etat puisse exercer une grande influence sur la politique générale du continent ? Dans la Suisse elle-même, cherchons maintenant le canton de Genève; il est presque au dernier rang en force numérique et ne forme guère qu'un trente-septième du tout. Ainsi donc, nous, fière république de Genève, avec nos prétentions historiques, avec les cinq ou six Thucydide qui se sont mêlés d'écrire nos annales, nous, citoyens de l'Empire du Milieu, nous sommes en Europe un trente-septième d'un cent dix-septième, c'est-à-dire un quatre mille trois cent vingt-neuvième... Etat microscopique, sachons donc nous apprécier à notre juste valeur... »

[8] Cf. Edm. P(rivat), *Le Coopérateur*, 14 septembre 1944, Genève en Illinois: « Un de nos journalistes est allé bavarder avec des soldats américains à la frontière suisse et en a rapporté quelques impressions très salutaires à notre modestie nationale: ... J'ai été étonné de voir que plusieurs d'entre eux ignoraient jusqu'au nom de Genève... Cette histoire m'a rappelé un petit

* * *

Est-il possible à une ville, comme à un individu, d'exceller en tout? Chacun n'a-t-il pas ses supériorités et ses faiblesses ? De Genève, qui a beaucoup donné, on exige peut-être trop, et parce qu'elle s'est placée hors pair dans des rôles déterminés, ceux de la religion, de la science, de la pensée internationale, on lui a reproché de n'avoir pas atteint la même hauteur dans celui des Beaux-Arts. On a maintes fois critiqué son peu d'intérêt pour eux, et son manque de sens artistique pendant longtemps [1]. Exige-t-on autant d'une autre ville de même grandeur ?

* * *

Ces critiques sont-elles fondées ? Si tel est le cas, quelles sont les raisons de cette infériorité ou de cette lacune, et quels sont les caractères propres de l'art genevois ?

souvenir des Etats-Unis, où je faisais mes premiers essais de conférencier à un très jeune âge. Après une séance, un reporter vint m'interviewer avec bienveillance. Il était jeune, lui aussi. « Où êtes-vous né ? me demanda-t-il gentiment. — A Genève. — Oh ! Est-ce Genève en Illinois » où Genève dans l'Etat de New-York ? — Non, c'est Genève en Europe ! répondis-je avec chaleur. » — Tiens, tiens ! dit le journaliste américain. Il y a donc aussi un Genève en Europe ? » Ne sachant pas si j'étais victime de cet espèce d'humour à la Mark Twain qui a cours aux Etats-Unis, je me défendis sur le même ton. « Mais oui, lui dis-je, il y a aussi un Genève en Europe. Ne savez-vous » pas qu'un certain John Calvin l'a fondée en revenant de l'exposition de Chicago ? » Le jeune reporter inscrivait tout cela soigneusement sur son calepin et, le lendemain matin, dans son quotidien, qui n'était évidemment pas le *New York Times*, ni la *Chicago Tribune*, on pouvait lire: « D'un petit village, appelé Genève, entre les pâturages et les glaciers, nous arrive... etc... » Ces aventures ont deux avantages: d'abord elles nous fournissent une petite histoire à raconter, mais surtout elles nous enseignent à ne pas nous confondre avec le « nombril du monde », comme dirait notre ami Zacharie. »

[1] Ex. Mayor, *L'ancienne Genève*, 1896, I: « Genève n'a pas possédé de monuments magnifiques... chez nous, l'art ne fut jamais florissant. » — C. Martin, *La maison de ville de Genève*, 1906, VII sq.: « Si la cité de Calvin a joué dans l'histoire de la civilisation un rôle assez considérable, elle occupe jusqu'à présent peu de place dans l'histoire des arts. Nous ne tenterons pas de lui attribuer dans ce domaine une importance qu'elle ne mérita jamais. Nous ne chercherons pas davantage à donner une nouvelle explication de cette infériorité artistique. » — Cf. *Les Arts*, 278, note 7, 279, note.

2. Le caractère genevois: Originalité et permanence.

On ne peut apprécier avec impartialité l'art des Genevois, si l'on ne connaît leur caractère et, pour comprendre ce dernier, les circonstances qui l'ont façonné. Il diffère de celui des autres Romands [1], Vaudois, Neuchâtelois [2], Fribourgeois [3], auquel on l'a souvent comparé et opposé.

Est-il facile à définir ? Les uns le pensent et, pour eux, ce caractère est simple [4]; les autres le nient, et pour eux ce caractère est complexe [5]. Des étrangers lui ont prodigué des éloges; d'autres, et ils sont plus nombreux, l'ont critiqué, souvent avec malveillance [6]. Des Genevois se sont jugés eux-mêmes avec complaisance ou avec sévérité [7]. Mais se connaissent-ils tels qu'ils sont, en leurs qualités et leurs défauts [8] ? Et, pour parvenir à ce discernement, est-il préférable d'être étranger,

[1] Amiel, *Du mouvement littéraire dans la Suisse romande et de son avenir*, 1849; Benjamin Constant, *Adolphe*, 1920, préface de R. de Traz, xi sq.

[2] Ed. Bauer, *Destins de Neuchâtel*, 1930, 1934 (2).

[3] G. de Reynold, *Le génie de Berne et l'âme de Fribourg*, 1934.

[4] Rousseau, *La Nouvelle Héloïse*: « Le Genevois est de tous les peuples du monde celui qui cache le moins son caractère et qu'on connaît le plus promptement. »

[5] Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 127: « Le caractère genevois n'est pas facile à définir. Formé d'éléments assez hétérogènes, il présente un curieux mélange de qualités diverses, quelquefois même opposées. » — Baud-Bovy, *La vie romantique au Pays romand*, 1930, 87: « Genève, étrange ville. Personnalité à la fois hostile et captivante parmi le peuple des cités, et dont la psychologie compliquée reste encore à débrouiller. » — Cochet, *L'âme de Genève*, 84: « Même à ceux qu'elle hospitalise si ardemment, Genève demeure lointaine: et ce sont justement ceux qui l'aiment le plus qui le ressentent davantage. »

[6] Voltaire: « J'habite un pays qui a l'air du paradis terrestre, mais qui en réalité est maudit de Dieu, et ne produit rien d'agréable. » Lettre à la comtesse de Saint-Point, 1768; cf. Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 42. — Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, V: « Genève compte plus de censeurs que d'amis. Les critiques abondent et les éloges sont rares ». — Philippe Monnier, *La Genève de Toepffer*, 30: « Raoul Rochette écrivait: J'aurais peine à dire lequel m'a déplu davantage, de Genève ou du peuple qui l'habite. »

Rappellera-ton le blason qu'on a attribué aux Genevois, mais qui concerne en réalité les Gênois: « Genevois, je ne vois quand je te vois, Genevois, je ne vois que le diable devant moi », ou « Genevois, quand je te vois, rien de bon je ne vois »; Galiffe, *Le refuge italien*, 82; Deonna, Le caractère genevois et le blason populaire, *G*, II, 1924, 282.

[7] Lettres du peintre De la Rive à sa femme, 1785; cf. Baud-Bovy, *Les peintres genevois*, I, 155: « il me paroit qu'assés généralement le titre de Genevois est un mauvais titre de recommandation; on ne nous aime pas et on a raison; des gens qui n'aiment personne, qui sont égoïstes au suprême degré, qui sacrifient tout à l'intérêt, qui font de l'argent leur unique dieu auroient mauvaise grâce à prétendre inspirer des sentiments bien tendres... je me suis rempli d'un profond mépris pour cette classe d'hommes qui ne vivent que pour amasser, qui restreignent toutes leurs idées dans ce petit cercle d'idées viles... » — Amiel: « Leur mérite est réel, mais il manque de charme. Et même leurs vertus ne plaisent pas beaucoup. » Cf. Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 47.

[8] de Traz, préface de A. Cochet, *L'âme de Genève*, 1917, 7: « Se voient-ils eux-mêmes tels qu'ils sont ? N'y a-t-il pas chez eux un mélange d'orgueil et d'esprit critique qui les empêche de se rendre justice aussi bien que de se corriger ? »

« vieux Genevois », ou Genevois de fraîche date, qui, n'étant pas encore complètement assimilé, n'est pas non plus aveuglé par une trop longue tradition locale [1] ?

* * *

Quelques-personnalités illustres ont paru, mieux que d'autres, incarner Genève. Est-ce Calvin, qui a durement martelé, et pour des siècles, l'âme genevoise [2] ? Mais il est Français. N'est-ce pas plutôt J.-J. Rousseau, qui, procédant de lui [3], appartient toutefois à une famille de vieille souche genevoise [4] ? On l'a plus d'une fois affirmé, et avant que G. Vallette n'eût développé [5], dans son ouvrage *Jean-Jacques Rousseau genevois* (1911) [6], cette thèse dont on a pu critiquer certains

[1] J. Bouvier, *Essai sur l'histoire intellectuelle de la Restauration*, 1930, 23, dit de Rodolphe Toepffer, petit-fils d'un tailleur franconien établi à Genève: « Elevé à Genève, l'auteur des *Nouvelles genevoises* n'en reste pas moins placé un peu en dehors de l'esprit genevois. Il en voit plus aisément les défauts. »

[2] Borgeaud, *Pages d'histoire nationale*, 1934, 139: « Deux hommes, dans le monde intellectuel, ont successivement incarné Genève, Calvin au seizième siècle, Rousseau au dix-huitième. » — Cochet, *L'âme de Genève*, 18: « Calvin et lui en sont les dieux... C'est que ces deux hommes immenses ont immensément grandi Genève. C'est que, par eux, la pensée de Genève, sa volonté, son idéal ont rayonné dans le monde, son âme farouche, et tenace, et orgueilleuse, et timide aussi, à force d'orgueil s'est révélée, et, par leur génie s'est imposée. »

[3] Borgeaud, 139: « Le second procède du premier, ou plus exactement, la cité de l'esprit, dont le cerveau de Rousseau a tour à tour concentré, réfléchi, diffusé la pensée, était issu par filiation directe de celle de Calvin. » — Cochet, 22: « L'austérité de la vie de Calvin et le désordre de celle de Rousseau n'empêchent pas qu'à l'heure actuelle leurs deux pensées se rejoignent, se continuent et se complètent, jusqu'à se confondre en un seul idéal, considéré à deux époques différentes de son évolution: le vouloir fier et obstiné d'un peuple tendant à un gouvernement libre, représentant une pensée libre. » « Et ces deux hommes appartiennent à Genève, parce que Genève incarne cet idéal depuis les premiers temps de son histoire. »

[4] Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 168: « Rousseau... appartient par toute son ascendance à de très bonnes et anciennes familles. Ses quatre bisaïeuls étaient bourgeois de Genève... »; 5: « David Rousseau, né à Monthléry, est reçu habitant en 1589: à sa naissance, Jean-Jacques comptait cinq générations établies à Genève, ayant des alliances avec plusieurs familles honorables. »

[5] Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 143: « Par le caractère, il n'est pas moins genevois que par les idées. Nous sentons tous s'agiter en nous le germe des passions qu'il a si puissamment exprimées. L'esprit à la fois raisonneur et passionné, l'orgueil profond, la soif d'indépendance, le besoin de résister, les susceptibilités, les ombrages, qui ont assombri sa vie, sont des traits de caractère qu'on retrouve à chaque instant parmi notre peuple. Quant au ton d'infaillibilité, au besoin de formuler ses opinions comme des dogmes, au tour oratoire qu'il a donné à ses écrits, ils découlaient des habitudes d'esprit d'une ville où la chaire composa longtemps toute la littérature. » — Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 134. — Marc Monnier, *Genève et ses poètes*, 1874, 219 sq.: Rousseau « fut Genevois de toutes manières, par le tempérament, l'esprit, l'humeur, les idées, l'accent, le talent même; jamais existence plus vagabonde n'a plus reçu ni plus gardé du sol natal. »

[6] G. Vallette, *Jean-Jacques Rousseau genevois*, 1911, passim; 434: « Il est Genevois dans sa vie, par la place même que tient Genève dans sa biographie; dans son œuvre, qui répand dans le monde les idées et les maximes de Genève; dans son caractère, ses goûts, ses habitudes même, qui sont d'un ouvrier genevois... » « Dans la Lettre à d'Alembert sur les spectacles, l'écrit le plus

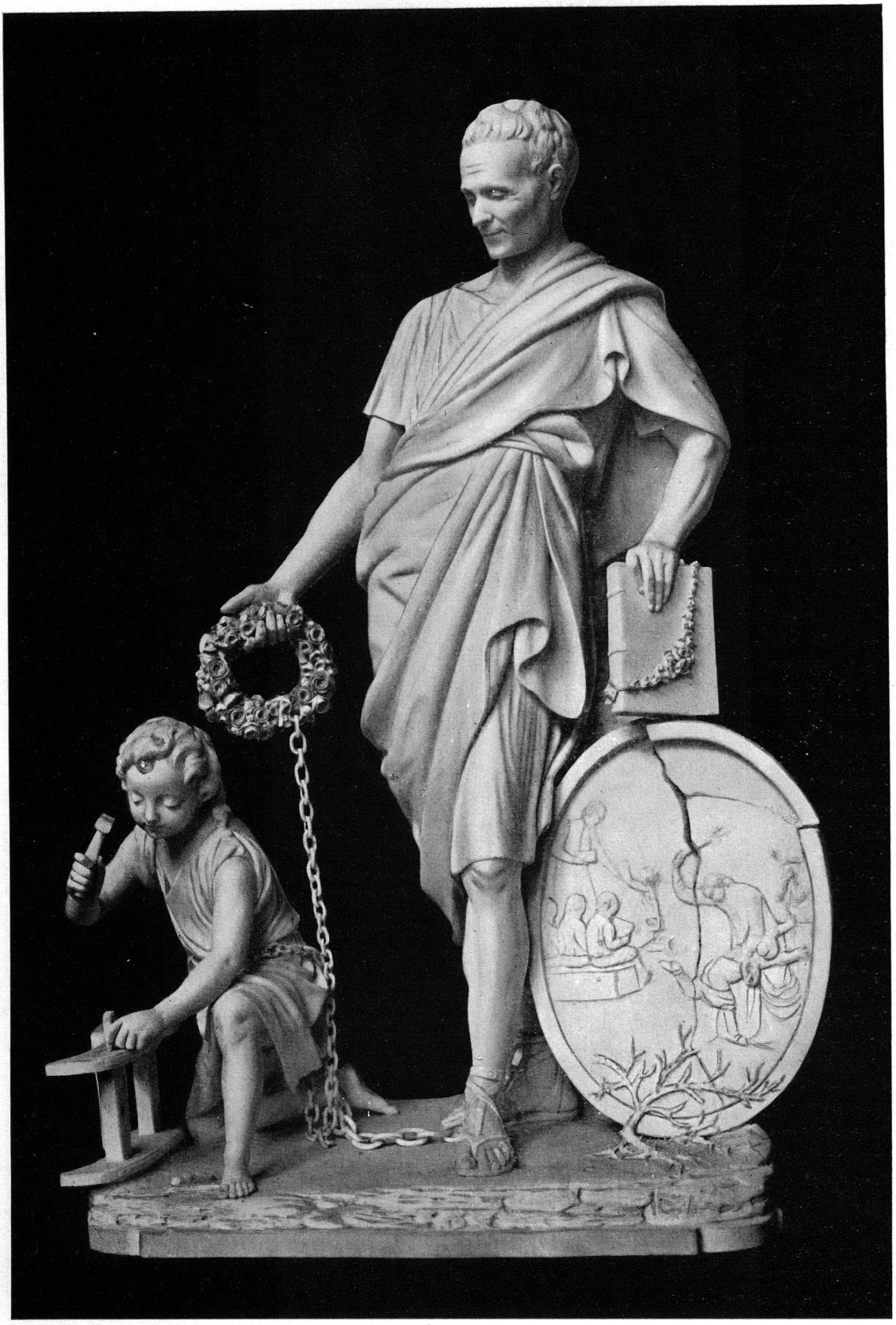

Pl. VIII. — Rousseau et l'éducation d'Emile. Groupe allégorique par Jacques Argand (1778).
Biscuit de Niederwiller. — Strasbourg, Musée des Arts décoratifs.

excès[1], en faisant remarquer que bien des traits de son caractère ont une autre origine[2], précisément ceux qui ont déterminé son action sociale et consacré sa gloire littéraire, mais qui l'ont aussi opposé à ses concitoyens, et l'en ont fait honnir de son vivant[3].

Mais, disent d'autres, Rodolphe Töpffer n'est-il pas « le plus genevois des écrivains genevois... plus complètement genevois que Rousseau ? »[4] Dans les arts figurés, songera-t-on à Liotard, dont le goût des voyages — comme aussi l'intérêt utilitaire — sont bien des traits locaux[5] ? A Jean Huber[6], observateur précis de la nature, mais aussi

genevois de Rousseau... c'est l'antipathie déjà ancienne du Genevois populaire contre le théâtre qui s'exprime avec effusion. » — Borgeaud, Le Jean-Jacques Rousseau genevois de Gaspard Vallette, *Annales Soc. J.-J. Rousseau*, VIII, 1912, 354; Id., *Pages d'histoire nationale*, 1934, 137, 139, 141: « Pour la première fois, la part de Genève dans la genèse de la pensée et dans la formation du caractère de Rousseau apparaît clairement. Et l'on voit que cette part est immense. »

[1] G. de Reynold, *La Suisse une et diverse*, 1923, 189, J.-J. Rousseau et la Suisse (pour lui, Rousseau est plutôt l'expression des pays protestants que de Genève seule). — A. Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 148, estime que Vallette fait de Rousseau « un Genevois plus genevois qu'il ne l'est en réalité »; 186; Id., *Genève ou l'inspiration du poète*, 1930, 32 sq., reproche « cette trop facile démonstration, sans découvrir l'argument décisif, l'argument essentiel, l'argument psychologique... le drame de son existence reproduit, ou peu s'en faut, le drame de la cité maternelle. C'est ce que n'a pas vu ce demi-critique... »; Cochet, 57 sq.; Kohler, *Lettres de France*, 1943, 185.

[2] Voir plus loin, 106, chap. 26.

[3] Cochet, 19 sq., scrute les raisons de cet antagonisme: Genève utilitariste, raisonneuse, a vu dans son apologie du sentiment un danger social, un ferment de désordre.

[4] Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 32, 153: « Toepffer qui, dans ses romans illustrés à la plume, a exprimé, en grand artiste, les traits particuliers de l'esprit populaire genevois »; 156: « qui a possédé toutes les parties de l'esprit genevois, car il a tout ensemble la bonhomie de nos petits bourgeois sans inquiétude et le profond sentiment religieux des âmes livrées, depuis plus de trois siècles, à la liberté de conscience... a su, dans ses romans humoristiques, se conformer à une vieille tradition populaire... ». « Son œuvre est bien genevoise, s'il est vrai que notre esprit populaire soit le goût du trivial, du pittoresque et du grotesque dans le merveilleux, l'impossible ou l'absurde. » — Id., *Genève ou l'inspiration du poète*, 1930, 36.

[5] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 10.

[6] *Ibid.*, 10, 46: « Son portrait au pastel, par lui-même... exprime le meilleur de l'esprit genevois du XVIIIe siècle »; 68: J. Huber « résume le meilleur de l'esprit genevois du XVIIIe siècle; il est genevois par son goût de la critique, de l'analyse, de l'observation directe, par sa promptitude à saisir les ridicules; il est genevois par son besoin de tirer de ses découvertes un profit moral; il est genevois par son habileté de main, par cet art de la découpure qui le rapproche des fins artisans mécaniciens, ses concitoyens; dans sa conversation, il est genevois par ce désir de ne point forcer l'attention dont Mme Necker lui faisait, en souriant, reproche; il est genevois par son entente des affaires, son adresse à profiter des circonstances et des engouements; il est genevois par cette sensibilité secrète qu'il avoue à Hennin, en se comparant aux femmes et aux enfants; il est genevois enfin par son amour passionné de la nature qui le rend naturaliste et peintre. Mais deux qualités, peu genevoises, qu'il tient peut-être de ses origines et du long séjour en France de ses arrière-parents: la simplicité et l'élan, fondent et coordonnent ces aptitudes, ces tendances, ces goûts pour en former une faculté essentiellement poétique, j'entends créatrice »; 130: Huber « qui résume le meilleur de l'esprit genevois au XVIIIe siècle. »

prompt à saisir les ridicules, et narquois; à De la Rive [1], ou à Adam-W. Töpffer ? [2]

L'« esprit genevois » — qu'il ne faut pas confondre avec l'« esprit de Genève » [3] — a des aspects très divers, et il ne sont pas nécessairement réunis en un même individu...

* * *

Ce caractère possède une forte originalité, qui a toujours surpris les étrangers. « N'est-il pas glorieux, pour une petite ville de vingt-six mille habitants — dit Stendhal — de forcer le voyageur à consacrer trois pages à la description de son caractère ? Ce voyageur serait bien embarrassé s'il lui fallait faire trois pages sur le caractère de l'habitant de Lyon, de Rouen, ou de Nantes [4] ». Il marque les siens d'une empreinte indélébile, et il est « comme une tonsure » [5]. Il s'est formé peu à peu; la nature, le mélange des races et les unions mixtes [6], l'afflux des nouveaux venus, l'extinction des anciennes familles [7], les circonstances historiques, l'ont modelé et modifié. Cependant, à travers les siècles, il maintient inaltérés certains traits distinctifs [8].

[1] *Ibid.*, 10.

[2] *Ibid.*, II, 135, cite le jugement de Clément de Ris, sur Toepffer: « Praticien exact, mince, sec et froid, Toepffer personnifie l'esprit genevois dans les arts plastiques. Il est borné, formaliste et aigre comme lui. »

[3] Voir plus loin, chap. 14, — R. DE TRAZ, *L'esprit de Genève*, 1929; MARTINET, *Prestiges de Genève*, 8.

[4] STENDHAL, *Mémoire d'un touriste* (2), 1877, 209; cf. GOYAU, *Une ville-église*, II, 229.

[5] VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 434: « L'empreinte genevoise est originale et distincte, autant qu'elle est puissante. » — RITTER, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 169: « le caractère genevois est comme une tonsure. »

[6] GALIFFE, *Le refuge italien*, 96: « ... De fait, l'élément assimilable par excellence, pour tous nos Réfugiés, a été la Femme de l'ancienne Genève, puisque sans les Genevoises, veuves ou filles, encore disponibles, les deux tiers environ des réfugiés seraient restés célibataires. »

[7] DU BOIS-MELLY, Genève à la fin du XVIIe siècle, traduction libre de la « Storia Ginevrina » de Gregorio Leti, *BING*, XXXI, 1851, 5. A cette époque, sur 3.000 familles composant la communauté genevoise, c'est à peine s'il y en a une vingtaine qui peuvent se dire originaires de la ville avant la Réformation. — GALIFFE, *Le refuge italien*, 95, constate la disparition de beaucoup de familles italiennes venues à la Réformation, et s'en demande les raisons; 96: les familles du refuge français tendent à disparaître dans une proportion encore plus forte. — PICOT, *Hist. de Genève*, III, 114: « Mais les familles anciennes, celles qui conservaient l'empreinte du caractère national, s'étaient éteintes peu à peu, pour faire place à de nouveaux venus; vers la fin du XVIIe siècle sur 3.000 familles qui composaient la population de la ville, on en comptait à peine 50 qui eussent acquis la bourgeoisie avant la Réformation; de là venaient des mœurs nouvelles et un esprit particulier. »

[8] CHERBULIEZ, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 31: « une nationalité tout à fait distincte, dont les traits fort accentués subsistent encore en dépit du temps et des circonstances. » — RITTER, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 52: avec la Réforme et au XVIIe siècle, « un caractère national d'une grande originalité se forma lentement alors, et il a duré longtemps. Il subsistait encore quand Stendhal, qui passa par Genève en 1811, en jugea les habitants d'un

Car sa puissance d'assimilation est grande. Les innombrables étrangers que Genève a reçus et qui sont devenus Genevois, l'ont enrichi et coloré de nuances nouvelles, mais ils ne l'ont pas radicalement transformé; c'est lui, au contraire, qui les a conquis, et qui les a refaçonnés à son moule [1]. Genève a reçu des Français en masse, son tempérament en a été quelque peu modifié [2], mais elle n'est pas devenue pour cela française. Au contraire, « c'est l'âme française qui s'est livrée, c'est l'âme de Genève qui a conquis » [3]. Et cette assimilation est rapide, complète

coup d'œil... » — DOUMERGUE, *La Genève des Genevois*, 9: « Quel intérêt universel et particulier n'y a-t-il pas à suivre au jour le jour la formation, le développement de l'idée genevoise à travers les âges ? A observer les mentalités familiales se former, se transmettre ? A voir, comme dans un admirable champ d'expériences, se produire les résultats d'une culture qui, pendant des siècles, a donné au monde moderne une prodigieuse floraison d'hommes, chefs des hommes, dans tous les domaines de la pensée et de la vie ? Aujourd'hui, dans cette Genève, cette culture n'est plus si intensive. Cependant, pour l'œil exercé, aujourd'hui encore, il est souverainement intéressant, émotionnant, de distinguer ces forces ataviques, leur persistance ou leur déclin. » — COCHET, *L'âme de Genève*, 32: « La Genève du XXe siècle, avec sa population flottante, bariolée et bruyante, que ses indigènes observent avec curiosité, dont ils vivent, qu'ils hébergent avec politesse, mais de laquelle ils restent inconnus parce qu'ils se font impénétrables. Quelle autre âme que celle-ci fût demeurée ainsi au milieu d'un tel remous, fixe et homogène, inaccessible à toute influence, et jamais détournée de son rêve personnel ? »

[1] GALIFFE, *Genève hist. et archéol.*, suppl., 204: «La force d'assimilation irrésistible de l'élément genevois »; 205: « Il est vraiment curieux d'étudier avec quelle rapidité l'élément genevois a su non seulement s'assimiler intellectuellement les représentants des races les plus diverses à tant d'égards, mais encore les marquer au coin de cet air de famille, qui établit une ressemblance indéniable entre les individus de l'apparence extérieure la plus opposée. » — ID., *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, II, 1831, 285: « C'est une chose très remarquable que la facilité avec laquelle toutes les nations adoptent nos mœurs, nos usages, nos défauts et nos qualités. » — REY, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 100: « Ce pouvoir d'assimilation a permis à une ville frontière, sorte de carrefour où tout passe et dont la population subit de continuels remaniements, de subsister en gardant un génie distinct: Genève est à la fois municipale et cosmopolite, elle accepte des éléments étrangers, mais en les marquant à son sceau... » — DE TRAZ, *L'esprit de Genève*, 55: « Elle doit au dehors la plupart de ses qualités, mais elle les refond et les frappe à son image. » — ID., *Gustave Ador*, 1919, 13: « Son effort perpétuel consiste à assimiler des gens qui lui arrivent de partout. »

[2] Chanson du XVIIIe siècle:

Ils ne sont plus, ils ne sont plus les mêmes
Ces Genevois, si sages autrefois:
Trop de sang dauphinois
A coulé dans leurs veines.

Cf. RITTER, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 129.

[3] COCHET, 14: « Son âme est profondément différente de l'âme française, qui ne la comprend pas toujours. Depuis l'émigration protestante du XVIe siècle, tant de notre sang s'est mélangé au sien, qu'il semblerait naturel de retrouver dans les familles genevoises la mentalité, les élans, les folies ardentes du caractère français. Eh bien, non, cela n'est pas. Dans le mélange, la forte race de Genève a maîtrisé la race de France. Dans la mystérieuse fusion des deux âmes, par le sang, c'est l'âme française qui s'est livrée, c'est l'âme de Genève qui a conquis. » — GALIFFE, *Le refuge italien*, 21, à propos des troubles du XVIIIe siècle: « Il n'en est pas moins piquant de

dès la seconde génération [1]. « Vos papas et vos mamans... sont arrivés d'endroits inconnus... Ils sont restés des étrangers. Ils ne savent rien de nos institutions et n'entendent rien à nos principes... Mais, dans votre empro et dans votre jeu, dans votre chanson et dans votre voix, déjà retentit l'accent du terroir... [2] » Georges Christophe, le grand-père de Rodolphe Töpffer, est un tailleur venu de Franconie à Genève vers 1760; devenu citoyen en 1792, il épouse en 1793 une Vaudoise, une Counis, d'ascendance germanique, d'une famille saxonne Cunitz. Cependant « personne n'a été plus farouchement, plus essentiellement genevois que ce petit-fils d'Allemand » [3]. Amiel, Philippe Monnier, si spécifiquement genevois eux aussi, ne descendent-ils pas de Français [4] ?

Aujourd'hui, en des conditions nouvelles, cette assimilation des étrangers a-t-elle la même force que jadis [5] ? Certains en doutent [6] et constatent que le caractère genevois

voir les descendants de huguenots français se passionner contre toute faveur accordée à de nouveaux réfugiés de leur nation, invoquer, contre les formes et les tendances gouvernementales issues de la Réforme française, les institutions démocratiques de l'ancienne Genève épiscopale, et se rallier au souvenir des Berthelier, des Lévrier, du parti national des Libertins, qu'ils menaçaient de rétablir. »

[1] Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 36: « Sur la plupart des étrangers qui se font recevoir citoyens, la puissance assimilatrice de notre pays se manifeste dès l'abord, et souvent, la seconde génération, déjà, ne laisse plus aucune trace de l'origine paternelle... Singulière force toujours agissante, qui constitue en quelque sorte le palladium de la nationalité genevoise, car elle imprime le caractère d'un peuple à cette population sans cesse recrutée de tant d'éléments divers. »

[2] Philippe Monnier, *Causeries genevoises*, 1902, 22.

[3] Chaponnière, *Notre Toepffer*, 24, 107: « Parmi les cas d'assimilation dont Genève s'enorgueillit, peu sont aussi frappants que celui dont les Toepffer offrent le modèle. Jamais, semble-t-il, elle n'a plus complètement enrôlé une famille étrangère pour façonner plus parfaitement des cœurs genevois. » — Martinet, *Prestiges de Genève*, 66.

[4] Martinet, 66.

[5] Edm. Boissier, *Un problème genevois, l'assimilation des étrangers*, 1909.

[6] Borgeaud, *Pages d'histoire nationale*, 1934, 149: « Or, aujourd'hui, les Genevois de cette race, et avec eux ceux qui les aiment, souffrent d'une crainte qui les frappe au cœur. La Genève de leurs pères n'est plus. Celle de leurs enfants n'est pas encore. Et, dans la cité de demain, qui grandit dans un vertige sous la poussée irrésistible d'une population immigrée sans attaches avec son passé, ils ont peur que la personnalité historique péniblement conquise, jalousement gardée par tant de générations d'ancêtres, ne se mue en quelque chose d'inférieur, qui ait le corps d'une ville opulente, et qui n'ait plus l'âme d'une cité... » — de Traz, *Gustave Ador*, 1919, 13: « Mais aujourd'hui, le flot d'arrivants qui compense chaque année sa natalité insuffisante résiste à son influence. Ce sont des hommes et des femmes que les grands intérêts spirituels laissent froids. C'est sur des indifférents qu'il faut agir pour les changer en citoyens. Une telle œuvre de transformation urgente, par l'école, l'armée, les discours, la vie publique, l'influence privée, faute de quoi Genève périrait ou se banaliserait, voilà ce qui donne à son atmosphère un caractère tonique, et comme une vibration. On comprend mieux l'angoisse et l'enthousiasme des autochtones inquiets poursuivant chez eux, à leur porte même, une incessante propagande: on s'explique leur besoin de conquête morale, leur défiance, leurs susceptibilités, et aussi cette facilité à pousser des cris d'alarme. Il faut affirmer tous les jours un patriotisme qui court tant de dangers. » — Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 175, 177: « Les caractères spécifiquement genevois que nous sommes en train de perdre. »

s'altère. Mais ces craintes ont été répétées d'âge en âge[1], et peut-être sont-elles vaines[2].

* * *

Comment ce caractère genevois s'est-il formé ? est-il possible, avant d'en noter les traits distinctifs, d'en discerner les facteurs déterminants ?

[1] REY, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 41, à propos de l'attraction que Genève exerce sur les Savoyards: « Quelle prise notre culture exerce-t-elle sur ces frustes natures ? Le sujet mériterait d'être étudié, car l'avenir de Genève en dépend. » — COUGNARD, *Genève suisse*, 227: « On voit que la question de l'assimilation des étrangers n'est pas d'aujourd'hui. Le fait même qu'elle est posée depuis longtemps sans qu'aucun des pronostics fâcheux, pessimistes se soit réalisé, a quelque chose de rassurant. »

[2] CHERBULIEZ, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1876, 77: « Mais, heureusement, elle n'a pas perdu sa force d'assimilation qui, même au milieu des discordes civiles, s'est manifestée toujours active, toujours vigoureuse comme jadis ».



3. Situation et climat, leur action.

« Il existe à Genève une Société d'histoire et d'archéologie, qui accomplit d'excellente besogne; il existe chez nous d'excellents historiens... Je ne puis méconnaître l'utilité de ces volumineux ouvrages; mais qu'il ne s'en trouve aucun sur les rapports de l'esprit genevois à son milieu naturel, voilà qui est inconcevable [1]. »

Je n'ai pas l'intention de me substituer aux nombreux érudits que M. Rheinwald incrimine; n'était-il pas qualifié lui-même, par ses études poétiques sur le paysage genevois, pour souligner ces correspondances possibles ? Et, à son défaut, j'éviterai ses critiques, en n'esquissant ici que quelques considérations générales.

* * *

Géologues, géographes, naturalistes, physiciens, ont décrit l'aspect et la constitution du pays genevois [2]; littérateurs, poètes, touristes, en ont vanté la beauté [3], la douceur et la noblesse classiques. « L'instant où des hauteurs du Jura — dit Rousseau par la bouche de Saint-Preux — je découvris le lac de Genève, fut un instant d'extase et de ravissement. La vue de ce pays, l'air des Alpes, si salutaire et si pur, cette terre riche et fertile, ce paysage unique, le plus beau dont l'œil humain fut à jamais frappé, la sérénité du climat, tout cela me jetait dans des transports... » « Il n'est pas de ville, à l'exception de Naples et de Constantinople — dit Bourrit — qui puisse être comparée à Genève pour la situation. » [4]

* * *

[1] Rheinwald, *Genève ou l'inspiration du poète*, 1930, 9.

[2] Cf. *Les Arts*, 51, Le Pays, référ.; Fatio de Duillier, Remarques sur l'histoire naturelle des environs du lac de Genève, in Spon, *Hist. de Genève* (2), II, 1730, 449.

[3] Chapuzeau, en un sonnet présenté au résident de France, Chauvigny, « Sur ce Lac, le plus beau qui soit dans l'Univers... », cf. Spon, *Hist. de Genève* (2), 1730, II, 555. — David Le Clerc, *Orationes et poemata*, Amsterdam, 1687 (renferme des « Laudes Genevae », de son pays et de son lac); cf. Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 78, note 1. — Fatio de Duillier, in Spon (2), 1730, II, 457: « L'Europe fournit peu de lieux d'où la vue soit aussi belle et autant diversifiée qu'elle l'est à Genève, et dans la plupart des environs du lac. » — Keate, *Abrégé de l'histoire de Genève*, trad. Londres, 1774: « La main de la Nature a tâché d'y marquer la scène lumineuse de ses plus heureux travaux... Ce pays doit absolument être regardé comme l'endroit le plus délicieux de la Terre... ». — Cf. en particulier les ouvrages de A. Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 1917; Id., *Pascal ou la dernière croisade*, 1920; Id., *Le poème aux couleurs du Rhône*, 1929; Id., *Genève ou l'inspiration du poète*, 1930; Id., Une leçon de style par le paysage genevois, in *Equilibres*, 1922, 78.

[4] M. Bourrit, *Itinéraire de Genève, Lausanne et Chamouni*, 1791, 38.

Cette situation prédestine l'histoire de Genève, et par suite en partie le caractère de ses habitants. Genève est dès ses origines un passage qui fait communiquer les pays du sud et du nord, un lieu où se rencontrent les peuples et leurs civilisations [1]. Position fortifiée sur un éperon qui domine l'endroit resserré où le Rhône sort du Lac Léman, elle le défend et, sans doute dès l'époque néolithique, Genève doit son existence à cette fonction. C'est son pont que les Helvètes veulent franchir, pour réclamer des terres en Gaule; c'est par lui que César les refoule; c'est par lui encore que la civilisation romaine pénètre en Helvétie. Plus tard, centre et carrefour des voies de commerce entre les pays voisins et éloignés, Genève doit sa prospérité aux foires qui attirent chez elle les marchands de nationalités diverses [2].

Etat petit, aux étroites frontières, entre de puissants voisins, Genève ne peut se suffire à elle-même, et, pour subsister, elle doit compter sur l'étranger.

Mais sa position, à la fois stratégique et commerciale, suscite les convoitises et la haine de ses voisins; son histoire, depuis Calvin, en fait une enclave réformée en terre catholique et hostile. Elle doit sans cesse se défendre pour maintenir son indépendance.

Ainsi — conséquence de sa situation — se dessinent et avec le temps s'affirment quelques-uns des traits dominants de son histoire et de son caractère: l'esprit d'indépendance et de défense, l'internationalisme, la nécessité de commercer et de soutenir les activités lucratives plutôt que désintéressées, et, en art, les arts industriels plus que les Beaux-Arts.

* * *

Faut-il penser que « le milieu naturel à toujours été pour l'esprit genevois un milieu favorable » [3] ? Admettre ces « influences toutes puissantes du sol pour façonner sa flore humaine » [4] ? Qu'est-ce que le Genevois doit à son admirable paysage [5] ? A vivre dans ce beau pays, à le contempler journellement, a-t-il senti s'éveiller en lui l'émotion artistique ? Il est difficile de donner une réponse précise à ces questions. L'histoire générale des arts nous enseigne que la nature n'exerce qu'une action insignifiante sur l'artiste, tant que les conditions sociales n'ont pas rendu celui-ci apte à en percevoir les beautés et à les faire percevoir par autrui. Comme beaucoup d'autres, les Genevois ont été longtemps insensibles à ses charmes, que leur littérature [6] et leur art figuré ont reconnus tardivement. « Et considérez, je vous prie — dit

[1] *Les Arts*, 8; *G*, XXI, 1943, 22; P. Chaponnière, *Genève*, 170 sq.
[2] *Les Arts*, 260, 276.
[3] Rheinwald, *Genève ou l'inspiration du poète*, 26.
[4] Cochet, 25.
[5] Rheinwald, *ibid.*, 26 sq.
[6] Id., *La lumière sur les terrasses*, 148: « Notre pays n'est pour rien dans l'évolution du sentiment qui, chez Rousseau, domine tous les autres, et c'est celui de la nature. »

Töpffer — comme le joug des habitudes est plus fort que les plus heureux dons de la nature. Ouvrez les yeux: voyez la plaine qui nous entoure, ce lac, ces coteaux. Qui croirait que ces monts majestueux enserrent un peuple pour qui la poésie a peu d'attraits, l'imitation de la nature peu de charme; les Beaux-Arts, point de langage. »

* * *

Le climat de Genève [1] est vif et rude, avec de brusques changements de régime et de température, mais sain, dit-on [2], bien que les statistiques prétendent que la ville soit une des plus chaudes et de température la plus égale en Suisse [3]. On pourrait

[1] E. Plantamour, *Du climat de Genève*, 1863; Id., *Nouvelles études sur le climat de Genève*, 1876 (Tableaux et mensurations, sans considérations générales).

[2] Keate, *Abrégé de l'histoire de Genève*, trad. Londres, 1774, 7: « ... changements si prompts dans le temps, que ceux qui n'y sont pas accoutumés au climat en sont d'abord surpris. » — M. Bourrit, *Itinéraire de Genève, Lausanne et Chamouni*, 1791, 139: « Genève, élevée de 187 toises au-dessus de la Méditerranée, est au 46e degré 12 minutes de latitude, et de longitude au 23e degré 46 minutes. Voisine des hautes Alpes et du Jura, cette situation lui donne des hivers longs et souvent rigoureux, et des étés très chauds; mais ces mêmes montagnes y occasionnent des changements subits de température qui surprennent les étrangers. Les plus grands froids y ont souvent fait descendre le thermomètre de Réaumur au 14e degré sous celui de la congélation, et alors le lac, à la distance de trois quarts de lieue de la ville, se gèle, de même que le Rhône, en sorte que l'on peut s'y promener en sûreté: hommes, femmes et enfants aiment à prendre ce plaisir. Dans des étés, le même thermomètre s'y est vu au 26e degré sur celui de la congélation; mais ce cas n'a lieu que lorsque le vent du Midi souffle sous un ciel serein... Le climat, malgré ces variations de température, est un des plus sains que l'on connaisse... ».

[3] Pendant la guerre actuelle, les offices fédéraux chargés de répartir le combustible de chauffage ont moins favorisé Genève que les autres villes de Suisse, prétextant qu'elle est « méridionale » par son climat, assertion qui a fait beaucoup rire. Cf. *La Suisse*, 24 novembre 1944: « Cette appellation fédérale a fait fortune. Certains n'ont pas manqué de voir, dans cette classification, un acte inamical envers notre cité. Il faut pourtant se rendre à l'évidence. Malgré la « réclame » qu'on fait partout à la bise de Genève, les météorologues sont bien obligés de constater qu'elle s'échauffe sensiblement entre Lausanne et Genève. Que si l'on prend les températures moyennes (1864-1900), on trouve en janvier 0°,0 C. pour Genève, contre — 2°,0 C. à Berne, — 2°,5 C. à Glaris, — -0,5 C. à Lausanne, — 1°,3 C. à Lucerne, — 1°,0 C. à Neuchâtel, — 1°,2 C. à Olten, — 2°,1 C. à Schaffhouse, — 1°,1 C. à Sion, — 2°,1 C. à Saint-Gall, et — 1°,4 C. à Zurich. Le tableau est identique en février, mars et décembre.

	Février	Mars	Décembre
Genève	+ 2°,1 C.	+ 4°,9 C.	+ 0°,9 C.
Berne	+ 0°,5 C.	+ 3°,5 C.	— 1°,1 C.
Zurich	+ 0°,8 C.	+ 3°,8 C.	— 0°,6 C.
Saint-Gall	— 0°,2 C.	+ 2°,3 C.	— 1°,5 C.

Si l'on prend les minima extrêmes annuels moyens, on a de même — 10°,6 C. pour Genève contre — 14°,6 C. pour Berne, — 13°,7 C. pour Zurich et — 15°,0 C. pour Saint-Gall, les minima enregistrés individuellement étant beaucoup plus extrêmes encore.

Ainsi, ce n'est pas une légende: Genève est une des villes les plus chaudes du pays, étant battue par la seule ville de Lugano (1864-1900) et, en hiver, par Montreux. Certains ont voulu lui reprocher son brouillard hivernal. Or, la statistique tenue entre 1891 et 1900 donne 46,1 jours de brouillard pour Genève contre 112,4 à Berne; seules des villes comme Lugano (1,1 jour), Altdorf (14,4 jours), Sion (11,6 jours) étant plus favorisées qu'elle ».

le souhaiter plus agréable, regrettent ses citoyens [1]. Quelle action a-t-il eu sur le caractère local ? A-t-il « stimulé le corps et l'esprit », suscité « l'illustration individuelle » [2] ? « Tonifié » et exalté, incité à l'action et à la défensive [3] ? Au travail laborieux [4] ? Que doit l'esprit genevois aux vents de sa patrie [5], surtout à la « bise », qui cingle [6] les visages, mais qui peut-être aguerrit et fortifie le corps et l'esprit ? A-t-elle rendu le Genevois sec et coupant, rude et rébarbatif comme elle [7] ? Et

[1] Galiffe, *Genève hist. et arch.*, 1 : » Si la patrie genevoise est belle, on ne saurait en dire autant de son climat qui, sans être malsain, bien loin de là, pourrait être cependant infiniment plus agréable. » Cf. encore, suppl. 4.

[2] *Les souvenirs genevois*, 1824, 128 : « Un état situé sous une latitude dont la température est favorable à l'activité corporelle et spirituelle, ne produisant ni chaleurs énervantes, ni froids extrêmes qui amollissent l'homme, mais où règne un air vif qui stimule le corps et l'esprit, est heureusement favorisé de la nature, et possède dans son sein les plus précieux éléments, qui puissent susciter l'illustration individuelle. »

[3] Rheinwald, *Genève ou l'inspiration du poète*, 1930, 22 sq. : « Ce pays vous met de force, et presque sans répit, en état de défense... mais il n'y a pas de climat qui vous tienne mieux l'esprit en éveil... Telles sont les vertus de ce climat que la faculté d'agir, il la tonifie, celle de comprendre, il l'aiguillonne, et celle de sentir, il l'exalte, au moins par moments. »

[4] Cochet, *L'âme de Genève*, 25 : « ...ce sol rude, durement conquis sur l'hostilité des événements, engendre dès l'abord une société laborieuse, soucieuse d'ordre et de liberté dans l'ordre, traits caractéristiques qui vont se retrouver marqués avec force dans la Genève moderne... ».

[5] Les divers vents qui soufflent à Genève, Fatio de Duillier, in Spon, *Hist. de Genève* (2), 1730, II, 455 ; Sinner, *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, Neuchâtel, 1781, I, 118 : « Les vents qui se font remarquer aux environs du lac de Genève peuvent se réduire à ces huit que les barquiers nomme la *bise*, ou la *bise noire*, qui vient du nord ; le *séchard*, qui est le nord-est ; le *molan*, qui est le vent d'est ; la *vaudaire* ou *bornan*, qui est le sud-est ; le *vent*, c'est ainsi qu'ils nomment simplement le vent du sud ; le *vent de la Cluse*, qui est le sud-ouest ; le *bourguignon* ou le vent de Bourgogne, qui est le vent d'ouest, et le *joran*, qui vient du nord-ouest. »

[6] Davity, 1637 : « L'air de Genève est fort sain, principalement à cause du vent de bize, qui est véhément du costé du lac, et rend la ville plus sujette au froid ; mais en récompense, purge l'air et emporte toutes ses infections. » — Keate, *l. c.* : ce vent « lorsqu'il souffle avec force y est si pénétrant qu'on risque d'y laisser la peau du visage. » — La promenade sous la Treille, aujourd'hui rue de la Croix-Rouge, offre un refuge ensoleillé à l'abri de la bise : « Promenade attrayante en hiver... Car la bise a beau souffler avec rage, ici on ne la sent pas », dit Fischer, voyageur saxon, en 1783. Barbey, *Les pierres parlent*, 1941, 24. On l'appelait jadis « Petit Languedoc », parce que les réfugiés français, « glacés par la bise, et n'ayant pas de bois pour faire du feu, venaient ici profiter de l'abri et du soleil. » Doumergue, *La Genève des Genevois*, 229.

[7] P. Chaponnière, *Curieux*, 24 déc. 1942 : « On prétend que si les Genevois ont le caractère rude et l'abord rébarbatif, c'est non seulement à leur histoire, à leurs traditions ou à Calvin qu'ils le doivent ; ou à leurs ancêtres qui ont veillé sans cesse sur les campagnes, scruté l'horizon et empoigné leur pertuisane à toute heure du jour ou de la nuit ; mais aussi à leur hiver fait de bise et de brouillard. A force de s'emmitoufler pour passer leurs ponts et longer leurs quais, ils ont pris l'habitude de marmonner dans leur barbe, de marcher tête baissée, les lèvres serrées, le souffle court et l'œil mauvais.

» Il le faut avouer, cette bise glaciale, coupante, féroce, est bien l'un des plus terribles enfants qui soient jamais sortis des palais tempétueux d'Eole. Elle souffle en aigres rafales et vous transperce jusqu'à l'os. Les plus chaudes fourrures se hérissent à son contact. Elle se rit du vison et de l'épais mouton doré. Telle une flèche habilement lancée, elle trouve immanquablement le défaut de la cuirasse, le minuscule interstice que votre foulard laisse à nu. Parfois, sournoise, elle disparaît au coin d'une rue. Vous vous épanouissez alors, prenez haleine, respirez un bon coup, avancez d'un

devrait-il « une extrême curiosité de l'esprit » au Rhône qui traverse sa cité, « fleuve aventureux qui relie les Alpes à la mer » [1] ?

Enfin, doit-on rendre le climat responsable des aspects de l'art genevois, de son infériorité [2] ?

Autant d'interrogations auxquelles il ne sera sans doute jamais donné de réponse convaincante. Car on n'admet plus aujourd'hui que le facteur géographique soit déterminant dans la formation d'un peuple [3], et l'on sait que son action, qu'il est au reste difficile de mesurer, est peu de chose par rapport à celle des faits sociaux et politiques.

pas désormais assuré. Malédiction ! Elle vous attendait à l'angle de la rue, furieuse, pour vous gifler, vous cingler les mollets de terribles coups de lanière, et envoyer votre chapeau rouler à cent mètres. Si curieux que cela puisse paraître, il y a des Genevois qui l'aiment, la bise ! » — Lucy KUFFERATH, *Saisons d'exil*, citée par COCHET, *L'âme de Genève*, 84: « Il n'est pas jusqu'à l'infernale bise qui souffle du Léman qui ne m'apparaisse comme une malédiction calviniste ! Elle souffle en châtiment et vous fustige comme les verges de sa sévère doctrine. » Mais Cochet ajoute: « La psychologie ne peut évidemment pas souscrire à la boutade de Mme Lucy Kufferath ! J'estime que la bise de Genève, autant que son âme, sont manifestement antérieures à Calvin, car le plus grand des génies ne peut créer, ni la plus humble des âmes, ni le plus léger des souffles qui vagabondent sur les cimes. »

[1] RHEINWALD, *Le poème aux couleurs du Rhône*, 17: « ce qui apparente les uns aux autres tous les écrivains issus de Genève ou de Rousseau, c'est une extrême curiosité de l'esprit, et que peut-être ils doivent au fleuve aventureux qui relie les Alpes à la mer. »

[2] MAYOR, *L'ancienne Genève*, 1 sq.; *Les Arts*, 279. — Bovy, in NEUWEILER, *La peinture à Genève de* 1700 *à* 1900, 1945, constate que l'impressionisme n'a pas exercé d'influence sur les peintres genevois: « L'atmosphère de notre pays ne s'y prête pas... Elle n'enveloppe pas les formes, ne concilie pas les couleurs, sépare les choses au lieu de les unir. Sa clarté porte aux définitions, non aux allusions... ...le pays les a ramenés à la tradition, une tradition renouvelée, mais où il fait toujours tracer des lignes et unifier des plans... »

[3] Cousin affirmait avec dogmatisme: « Donnez-moi la carte d'un pays, sa configuration, son climat, ses eaux, ses vents, et toute sa géographie physique; donnez-moi ses productions matérielles, sa flore, sa zoologie, et je me charge de vous dire à priori quel sera l'homme de ce pays, et quel rôle ce pays jouera dans l'histoire, non pas accidentellement, mais nécessairement; non pas à telle époque, mais à toutes; enfin l'idée qu'il est appelé à représenter. »



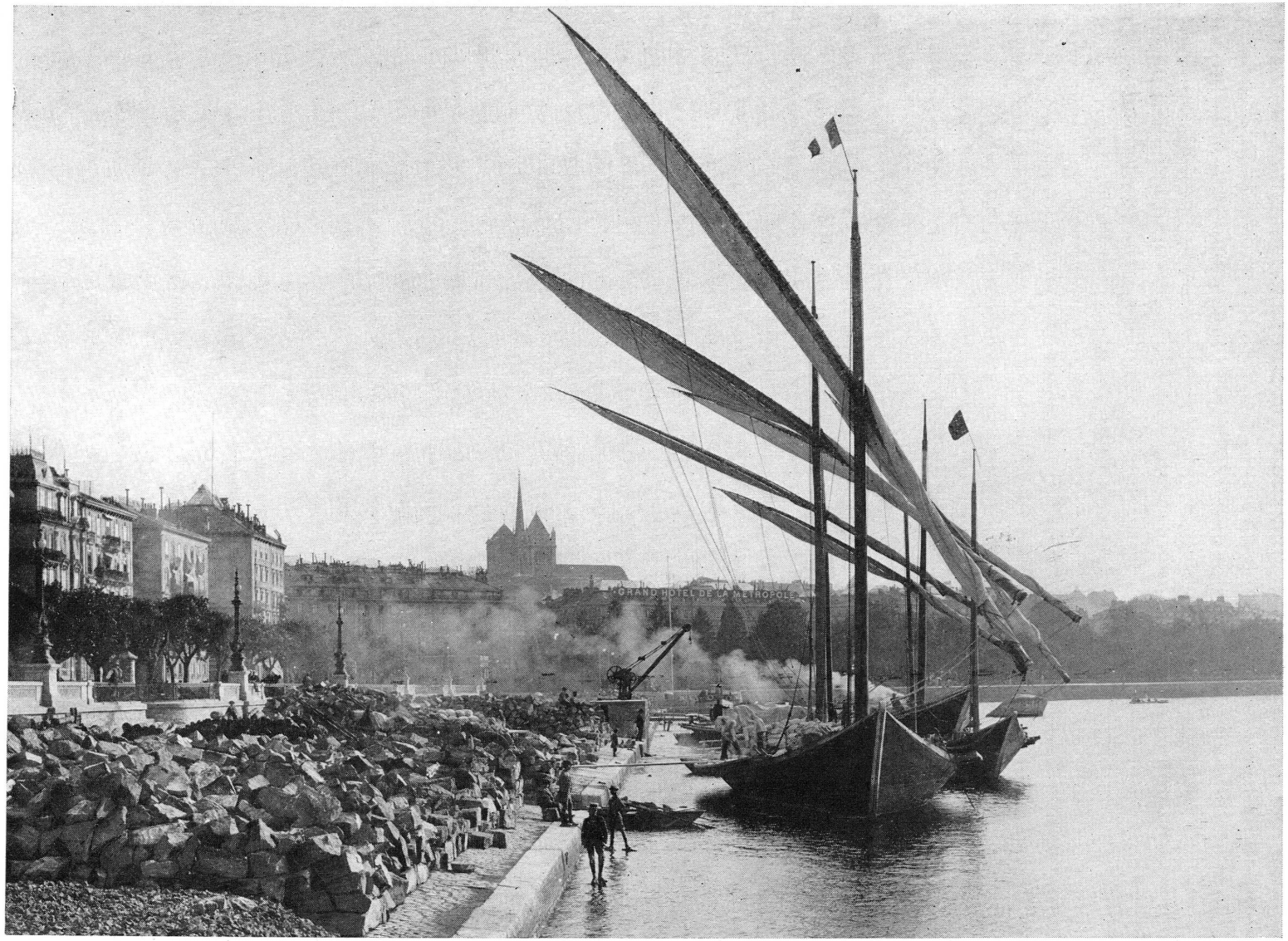

Pl. IX. — Genève et le quai des Eaux-Vives.

4. Races et nationalités.

Ce manque d'intérêt pour l'art, d'autres l'attribuent à la composition ethnique de la population genevoise [1]. D'autres encore veulent discerner ce qui revient à chaque race dans la formation du caractère local.

James Fazy fait honneur aux Allobroges, dont Genève était un oppidum, des premières institutions municipales, des premières libertés communales, que le peuple genevois défendra plus tard contre les empiètements de l'évêque, du comte et du duc de Savoie [2]. On leur rapporte la volonté d'indépendance que Genève manifestera toujours, et le « désir de plaisirs » qui, dit-on, caractérise la Genève épiscopale [3]. De telles assertions sont assurément sans fondement sérieux. On pourrait aussi bien supposer que les divergences de mœurs, d'institutions, même de langage, qui de tout temps séparent la ville haute de Saint-Gervais [4], résultent de différences ethniques, la rive gauche étant celle des Allobroges, la rive droite celle des Helvètes !

* * *

Les Savoyards sont les descendants des Allobroges; jusqu'à la Réforme, Genève est une ville savoyarde de population, de mœurs et d'art [5]; de tout temps, elle

[1] Doumergue, *La Genève des Genevois*, 272-3.

[2] J. Fazy, *Essai d'un précis de l'histoire de la république de Genève*, 1838, 3: « ... Ils devaient avoir aussi une organisation politique respectable, puisque après avoir été vaincus, ils surent se maintenir vis-à-vis de leurs vainqueurs dans une position honorable. C'est à cela qu'il faut attribuer l'esprit municipal, ... qui dans Genève a trouvé moyen de se maintenir jusqu'à nos jours, d'une façon qui fait de l'histoire de cette ville un des points intéressants de l'étude du développement politique »; 4: « ... Il est en Europe peu de communautés qui offrent un développement prenant son origine dans l'état primitif même de la race qui avait d'abord occupé le pays »; 27: « ... il fallait que les Genevois eussent une organisation politique populaire depuis longtemps fortement tracée. Nous l'avons fait remarquer et nous insistons de nouveau à cet égard, parce que plusieurs historiens ont cru devoir fixer à cette époque (sous l'évêque Robert) l'établissement de cette organisation, qui, tout porte à le croire, n'avait pas cessé d'exister depuis les Allobroges »; 65: c'est à partir de la fin du XVe siècle « que l'on commença à nier ouvertement des droits qui remontaient aux Allobroges. » — La même idée se retrouve chez Menabrea. Sur cette thèse, H. Fazy, *Les constitutions de la république de Genève*, 1890, 2-3; il se range à l'opinion de Mallet, qui fait remonter la commune de Genève à la fin du XIIIe siècle, sans pouvoir toutefois fixer de date précise pour son organisation; c'est en tout cas dans la première moitié du XIVe siècle que Genève établit son autonomie municipale, 4 sq., 6 sq. — Sur la constitution de la commune de Genève, *Les Arts*, 130, référ.

[3] Rheinwald, *Genève ou l'inspiration du poète*, 1930, 19: « Le goût de la liberté, voilà ce que Genève tient des Allobroges. Un désir de plaisirs, et du premier des plaisirs, de vivre, qui est de vivre de sa vie propre, a déterminé sa pensée et réglé son existence au long des âges. » — Id., *Equilibres*, 1922, 37 sq., 39: « Le goût de la liberté, voilà ce que Genève tient des Allobroges... »

[4] Galiffe, *Genève hist. et arch.*, 83 sq., 91.

[5] de Ziegler, Genève et la Savoie, in Images de la Suisse, *Cahiers du Sud*, 1943, 76 : « Par malheur, et c'est la perte la plus regrettable sans doute, elle cesse après sa rupture avec l'Eglise

conserve d'intimes relations avec ce pays voisin, et en subit l'influence [1]. Celle-ci est sensible sur l'esprit genevois, dont elle atténue la rudesse, surtout dans les classes moyennes de la population [2]. Rousseau doit à son séjour en Savoie quelques-unes de ses qualités [3], et l'on peut déceler en maint « vrai genevois, ayant l'esprit et le tempérament de la vieille Genève... je ne sais quel vieil esprit savoyard, ce qui est indispensable pour être tout à fait genevois » [4].

* * *

Que subsiste-t-il, dans le caractère local, de l'élément latin apporté par la conquête romaine ? [5] Quelle empreinte ont laissée sur lui les races germaniques, burgonde et autres, qui se succédèrent sur ce sol [6] ? Qui pourra en mesurer les effets ?

* * *

On a dit: « Les réfugiés ont apporté aussi les qualités natives de leur pays d'origine, le Français sa générosité de caractère, son courage et son esprit che-

de Rome d'être la capitale d'un art savoisien. Au XVe siècle, il avait semblé que ce dût être à l'avenir un de ses rôles. Deux grands évêques, Mgr de Mies, et Mgr de Brogny, l'y avaient magnifiquement disposée. ... C'était un art mêlé d'Italie et de Bourgogne, un art de Savoie et de Genève, centre de la Savoie... »

[1] DE ZIEGLER, 74.

[2] *ibid.*, 80: « Elle apporte un heureux tempérament à ce qu'on tient généralement pour nos vertus, atténue et corrige nos défauts et supplée encore à ce dont nous sommes privés. ... La Savoie est à notre porte, débonnaire, modeste et presque insouciante, pour nous dire la leçon, pour nous répéter les conseils ingénus de la nature et du ciel. Car cette douceur est à nos voisins et à nous-mêmes commune. Si l'histoire les oblige comme nous, la voix des choses, peut-être, parle mieux à leur cœur. Leur pays nous rafraîchit et nous délasse... »; *ibid.*, 76: Genève « demeure savoyarde et latine en ses aspects (et surtout dans sa population modeste), en quelque chose de son humeur. »

[3] RITTER, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 48: « Toujours est-il que Jean-Jacques Rousseau était d'une race rude, et l'on s'en aperçoit. S'il n'y avait pas eu, pour l'assouplir, de longues intimités féminines, et toute sa jeunesse, passée dans l'aimable pays de Savoie, il n'aurait jamais su le secret de séduire le public français. »

[4] RAMBERT, *Calame*, 61, à propos du peintre Hornung.

[5] COCHET, *L'âme de Genève*, 26: « J'ai négligé à dessein l'influence de la civilisation romaine, car je ne pense pas que cette influence se soit manifestée au cœur même de la mentalité des Genevois. Ils ont pris seulement des Romains les coutumes d'organisation et de gouvernement dont ils possédaient déjà entièrement l'instinct, mais le génie latin dans son essence, ce génie qui a si profondément pénétré l'âme de France, sa sœur, dans toutes ses manifestations d'art et de pensée et l'âme italienne, il ne me semble pas qu'ils se le soient assimilé. Genève, en communication constante de pensée avec l'Allemagne, est indifférente à l'Italie, et même dans une certaine mesure au canton suisse du Tessin; et c'est justement la part latine du génie de France qui lui demeure irréductible. »

[6] *Ibid.*, 25: « Toutes les autres, de race germanique, imprimèrent sur cette âme étrange une empreinte que le psychologue retrouvera toujours. »

valeresque, l'Italien, sa finesse, son aptitude pour les hautes spéculations théologiques et scientifiques, son esprit municipal et son dévouement à la ville natale. La population en a été comme renouvelée, et l'on peut encore de nos jours reconnaître l'empreinte laissée par ces réfugiés de France et d'Italie [1]. »

Plus nombreux que les autres [2], les immigrés français modifient assurément le caractère local [3] et donnent « une certaine tournure française à l'esprit de Genève », qui « garde aujourd'hui encore, dans son visage, dans ses mœurs, une élégance latine, une douceur française » [4]. « Les Genevois, dit Stinner, sont Français de langage et leur ressemblent par le tour d'esprit [5]. » La majorité des Français du premier refuge appartient au commerce et à l'industrie; il n'y a parmi eux que quelques gens de lettres et de professions libérales, peu de nobles [6]. Il en est de même pour ceux du second refuge, après la Révocation de l'Edit de Nantes, qui sont surtout des artisans [7]. C'est de France que Genève reçoit la pratique ou l'amélioration de ses meilleures industries d'art, et beaucoup d'artistes ont une origine française. Mais faut-il attribuer à cet apport l'esprit scientifique [8], le goût pour la politique, surtout révolutionnaire, que les Genevois ont souvent manifestés [9] ?

* * *

Quelle est la part des réfugiés italiens [10]? Leur action a été un utile contrepoids

[1] G. Fatio, *Genève à travers les siècles*, 91.

[2] Cf. chap. 13.

[3] Fournier-Marcigny, *La vie ardente du premier refuge français*, 11: « Ces Français réfugiés... ce sont eux qui vont, en grande partie, faire la Genève moderne... Ils vont presque submerger, en une ou deux générations, l'élément autochtone et savoyard. Ils écraseront irrémédiablement, eux qui sont le nombre, les quelques centaines d'Allemands, d'Italiens, d'Anglais aventurés, dans le même temps, sur la colline genevoise. Par la force des choses, ils seront bientôt les maîtres de cette ville et la façonneront à leur image. »

[4] *Ibid.*, 47.

[5] Stinner, *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, Neuchâtel, 1781, I, 106.

[6] Galiffe, *Le refuge italien*, 9.

[7] Bertrand, *Genève et la révocation de l'Edit de Nantes*, 161, Les professions libérales; 187 (peu de nobles); 190.

[8] Doumergue, *La Genève des Genevois*, 238.

[9] Galiffe, *Le refuge italien*, 20-2: « Cette tendance ou ce besoin politique se poursuit d'ailleurs à travers les siècles. Cherchez les agitateurs, les chefs de parti qui, depuis la Réforme jusqu'à nos jours, ont joué, sinon les premiers rôles, au moins les rôles les plus accentués, dans nos affaires intérieures, et cela soit du côté populaire, soit du côté opposé, à deux exceptions près, plutôt victimes que meneurs, vous trouverez des descendants de réfugiés français. » — La révolution de la fin du XVIIIe siècle, la Terreur, l'annexion, même le radicalisme moderne, seraient l'œuvre des réfugiés français ou de leurs descendants. « Les noms en vue sont généralement d'origine française. » Il n'y a que peu d'exceptions: Pierre Fatio, J.-B. Micheli du Crest.

[10] Galiffe, *Le refuge italien de Genève aux XVIe et XVIIe siècles*, 1881, 1 sq., Caractéristique du refuge italien (montre les différences qu'il y a entre les réfugiés italiens et français, ayant chacun leurs tendances propres); *Les Arts*, 287, référ.; voir plus loin, chap. 13.

à celle de la France, qui sans eux eût été prépondérante [1], et, dit Galiffe, « sans l'élément italien, nous différerions de ce que nous avons été et de ce que nous sommes encore, et cette différence ne serait probablement pas en notre faveur. » Genève doit à leurs qualités le rôle qu'elle a joué dans la banque, le commerce, les industries de luxe, l'orfèvrerie, l'imprimerie, la librairie; qu'elle a joué aussi dans la science, « notamment jurisprudence, philosophie, théologie, mathématique, médecine », etc... et « on sait la part qui leur revient dans la haute renommée de l'ancienne académie genevoise » [2]. Selon Galiffe, le refuge italien était « dans son ensemble un refuge éminemment distingué et aristocratique », au contraire du refuge français, plutôt industriel et commerçant » [3]. « Cette élite française, avec une élite italienne, fonda la vraie Genève [4]. »

* * *

On a souvent remarqué les analogies qui rapprochent du caractère anglais [5] le caractère genevois, du moins dans les classes supérieures de la société. Les Genevois, reproche Stendhal, « ont toute la tristesse des mœurs anglaises » [6]. Leur réserve et leur froideur « ressemble plus au cant anglais qu'à l'amabilité française » [7] ... « Quant aux hommes de la bonne société, ils se rapprochent bien plus, pour le fond comme pour la forme, de l'Anglais que du Français. Un bon sens froid, allié à de bons principes et en général à de la piété, en fait souvent, les circonstances aidant, des personnes qui se distinguent dans les carrières où le succès appartient de droit à l'intelligence et au travail persévérant et consciencieux... [8] ». « L'anglomanie de

[1] Galiffe, à propos du caractère français et de ses défauts: « Tempéré par les éléments indigènes, italien, germanique, et autres, auxquels il se trouvait forcément mêlé, il leur communiquait un principe de vie et d'expansion, qui compensait leurs tendances trop particularistes pour le rôle auquel Genève était appelée. » — *Ibid.*, 95: « Ne fut-ce que comme alliage compensateur vis-à-vis de l'énorme prépondérance du refuge français, que les indigènes ne se seraient peut-être pas assimilés aussi rapidement sans cet élément intermédiaire et républicain. »

[2] *Ibid.*, 25.

[3] *Ibid.*, 17.

[4] Doumergue, *Genève calviniste*, 445.

[5] Napoléon répondait à ceux qui lui demandaient s'il passerait par Genève: « Non, je ne sais pas l'anglais », faisant allusion à l'anglomanie des Genevois. Ricard, *Genève et les traités de Paris, de 1814 à 1815*, 1883, 37. — Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 16 (Bonaparte disait en 1799: « On parle trop bien l'anglais à Genève »). — Stendhal, *Mémoires d'un touriste* (2), 1877, II, 208: « Sous beaucoup de rapports, le caractère genevois se rapproche du caractère anglais. » — Sismondi, *Considérations sur Genève dans ses rapports avec l'Angleterre et les états protestants*, 1814, 7: « une ville où le français est écrit et parlé, mais où les gens lisent et pensent en anglais »; cf. Chopard, *BSH*, VII, 1939-42, 199.

[6] Stendhal, *Mémoires d'un touriste* (2), 1877, II, 201.

[7] Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 133.

[8] *Mémoires de Jean-Louis Rieu, ancien premier syndic de Genève*, 1870, 207: « Mais (car il y a des mais partout), rarement en fera-t-on des poètes ou d'amusants prosateurs. Ceux qui s'y sont essayés l'ont presque toujours fait d'un vol un peu lourd. »

fait et d'intention qui caractérise les familles de l'ancien patriciat et de la haute bourgeoisie; avec leur culture morale et religieuse, leur goût de la tradition, de la prédication et de la propagande sinon de l'apostolat, de la convenance dans les mœurs, du confortable chez soi, leur aptitude à la finance et à l'agriculture, leur zèle enfin à servir l'Etat... [1] »

Le Genevois doit ces éléments communs, moins à des immigrations d'Anglais[2], et à des unions avec eux, qui furent toujours faibles, qu'à une certaine analogie entre son histoire et celle de l'Angleterre [3], qu'à des affinités spirituelles entre les deux pays, qu'à des relations séculaires entre eux, depuis le XVIe siècle[4]. « Genève est une ville anglaise sur le continent et elle a été le champion de la double liberté civile et religieuse, de la liberté anglaise, et forte, progressive et cependant conservatrice... ». «Sous l'Empire, Genève fut une citadelle de l'esprit libéral, une ville britannique au sein du continent... Tout contribuait à fortifier, chez les Genevois, ce culte de la pensée britannique [5]. »

* * *

Le Genevois doit son caractère complexe au mélange de races et de nationalités, qui, pendant des siècles, ont formé son peuple; il a, à tous les rangs de la société, des traits semblables, mais d'autres aussi qui varient suivant les classes et l'ascendance de chacun. Voisin de la France et de la Suisse alémanique, le Genevois n'est ni Français, ni Allemand, pas plus qu'il n'est Italien, mais il participe des uns et des autres, comme il s'y oppose aussi. Il est avant tout lui-même [6].

[1] DE TRAZ, *Gustave Ador*, 1919, 12.

[2] *Les Arts*, 287, note 3, réf.

[3] CHOPARD, *BSH*, VII, 1939-42, 179: « L'histoire de Genève et celle d'Angleterre présentent une série d'analogies frappantes, qui expliquent dans une certaine mesure les rapports qui se sont établis depuis le XVIe siècle entre les deux pays. »

[4] *Les Arts*, 292, note 4, référ.; G. FATIO, Genève et les Anglo-Saxons, comm. Soc. Hist., *BSH*, V, 1925-34; CHOPARD, Genève et les Anglais (XVI-XVIIe s.), *BSH*, VII, 1939-42, 175; P. KOHLER, *Lettres de France*, 1943, 97. — SISMONDI, *Considérations sur Genève dans ses rapports avec l'Angleterre et les Etats protestants*, Londres, 1814; DE SALIS, *Sismondi*, 1932, 74, 232, note 2, 234, 236.

[5] DE SALIS, *l. c.* — C'est à Genève que Ch. et Auguste Pictet, F.-G. Maurice, fondent en 1796 la *Revue britannique*, qui sert de trait d'union avec Londres.

[6] PICOT, *Hist. de Genève*, III, 114: « De là venaient des mœurs nouvelles et un esprit particulier; on n'y reconnaissait ni toute la vivacité française, ni la finesse italienne, ni la gravité des Suisses; c'était un mélange du génie de ces diverses nations. » — LETI, cf. GAULLIEUR, *Genève depuis la constitution de cette ville en république*, 1856, 166: « L'humeur du peuple genevois est difficile à connaître, parce qu'il est composé de toutes sortes de nations... Au moyen des mariages, le sang, l'humeur, l'inclination se mêlent et s'unissent, de telle sorte que lorsqu'on croit parler à un Genevois, on se trouve parler à un Suisse, à un Allemand, à un Italien, à un Français, qui conservent chacun quelque chose de leur ancienne extraction. Néanmoins, ceux qui sont d'ancienne race genevoise sont d'humeur tempérée, courtoise, et beaucoup plus enclins au bien qu'au mal. » — CHERBULIEZ, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 37: « Genève est le résultat du mélange des races, fait qui, d'après les données de la physiologie humaine, doit avoir favorisé beaucoup son

développement intellectuel. On peut y voir aussi l'explication du rôle que joue dans l'histoire ce petit foyer de lumière... » — A propos de J. Texte, G. VALLETTE, *Jean-Jacques Rousseau genevois*, XV, écrit: « Personne comme lui n'avait encore montré combien le contraste, ou l'alliage, d'éléments français et d'éléments germaniques fait le fond de l'esprit genevois. » — TEXTE: « L'intelligence ici est latine, mais l'âme est souvent germanique: de là sont nés, entre la France et Genève, les plus singuliers et parfois les plus douloureux malentendus. » — COCHET, 25: « Si remuante et fougueuse que doive se révéler Genève à travers son histoire, si française de langue, de culture et de songe qu'elle puisse sembler aujourd'hui, on perçoit au fond d'elle un élément de patience obstinée, une possibilité de soumission et de respect à un ordre social rigoureux, qui n'existent à aucun degré dans la race de France. Elément présent à sa genèse, bien antérieur donc à Calvin, et qui, mélangé à l'ardeur frondeuse du vieux sang gaulois, permit au réformateur de faire de Genève ce qu'il n'eut pu faire d'aucune ville de France, qui n'eut pas été assez disciplinée, ni d'aucune autre ville de Suisse ou d'Allemagne, qui n'eut pas été assez audacieusement résolue. Ce mélange de deux races, races dissemblables et également fortes, se retrouve à des degrés divers dans la Suisse entière. C'est cette fusion mystérieuse qui, par une application morale d'une loi biologique bien connue, rend la nation suisse absolument inassimilable aux deux grandes nations dont elle est issue. »

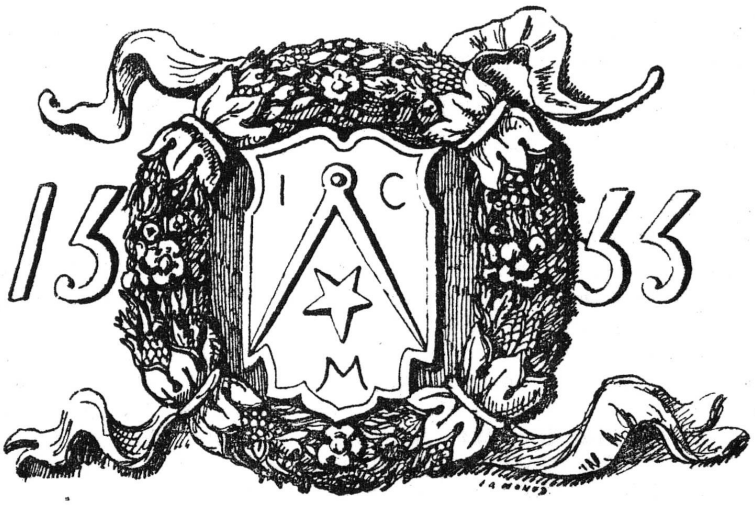

5. L'Histoire.

S'il est exagéré de dénier aux facteurs géographiques et ethniques toute action sur la formation du caractère local [1], il est certain qu'ils sont insuffisants à l'expliquer. Ils ont pu déterminer partiellement le cours de l'histoire de Genève, mais c'est cette histoire même qui, au long des siècles, a modelé ce caractère.

Ce sont aussi les conditions historiques et sociales qui expliquent pendant longtemps la place laissée à l'art dans la cité, et l'apparence qu'il y revêt, dans « un milieu que la force des choses et des circonstances rend impropre à l'éclosion normale des œuvres d'art » [2].

[1] Galiffe, *Genève hist. et arch.*, 349: « Il est donc peu de peuples qui aient plus hardiment jeté le gant à ces prétendues nécessités de race, de conditions géographiques, climatériques et politiques, auxquelles l'école historique fataliste attribue si commodément les infortunes de tant de nationalités disparues. » — Goyau, *Une ville-église*, II, 233: « Ne cherchez point ici une race, vous ne la trouveriez point. La cité de Dieu, édifiée par Calvin, groupe en un coin de terre, au milieu d'une population indigène qu'ont rendue clairsemée les émigrations et les exils, des hommes venus de partout. » « Voilà donc un milieu qui n'est le produit d'aucunes circonstances géographiques ou climatériques, ou ataviques: s'il a pu se former, et s'il se maintient, et s'il aspire à se perpétuer, c'est parce qu'il est l'incarnation d'une idée morale et religieuse... ».

[2] Baud-Bovy, *Genève, cité des nations*, 1920, 99. — Töpffer, *Réflexions et menus propos d'un peintre genevois*, 2e opuscule, 1831, 22; cf. *Mélanges*, 1852, 52: « ... le sentiment des beaux-arts, les jouissances extérieures qu'il donne, sont étrangers à notre peuple; et j'en chercherais plus volontiers la cause dans les circonstances extérieures qui ont formé nos goûts, nos habitudes, nos penchants, que dans notre nature propre, laquelle n'est dénuée ni d'imagination ni de sentiment. L'austère réforme chassa de chez nous les images et la pompe du culte, dans le même temps que, par delà les monts, les arts trouvaient dans ce culte même le plus puissant appui. Plus tard, la longue lutte pour l'indépendance, les constants efforts d'une petite cité pour accroître un commerce, son unique ressource, produisirent des vertus mâles et solides, des habitudes simples et parcimonieuses. Le courage fut grand; l'amour de la patrie héroïque; le jugement, l'esprit des affaires, développés de bonne heure; mais le goût et l'imagination restèrent sans aliment comme sans culture... Les temps ont changé, les habitudes demeurent. Les spéculations, les affaires, nous captivent; les arts nous trouvent froids. Savants à calculer la valeur des choses qui se pèsent ou se toisent, nous ignorons celle des choses qui se sentent seulement. Hardis à confier notre argent au flux et au reflux des fonds publics, parce que perdre et gagner, c'est notre métier, notre vie, nous craignons d'en échanger la moindre partie contre les ouvrages de l'art, parce que les voir, les goûter, tel n'est point notre plaisir... »; cité par Rheinwald, *Genève, cité des nations*, 1920, 83. — Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 327: « Chez les Genevois, le goût artistique ne s'est manifesté qu'assez tard. La longue et pénible lutte pour conquérir leur indépendance, les agitations de la vie républicaine, et le puritanisme calviniste, furent autant d'obstacles qui s'opposèrent à son développement. Le salut de la république était l'unique objet de leur préoccupation constante; puis, aucun encouragement de stimuler le talent, réveiller le génie... Cette interdiction se maintint durant deux siècles. »

6. L'Esprit genevois avant la Réforme et sa persistance.

La Réforme et sa nouvelle orientation spirituelle et politique, l'afflux d'étrangers et les luttes d'indépendance qui en sont les conséquences immédiates, ont-ils entièrement transformé le caractère genevois [1] ? Leur action a certes été puissante et durable, mais est-on autorisé, comme le font certains auteurs, à opposer systématiquement la Genève épiscopale [2] à la Genève réformée, et à creuser entre ces deux époques un fossé profond ?

La Réforme, dit-on, a été une lutte contre l'ancien esprit genevois; Calvin l'a bridé et son autorité s'est établie en combattant les anciennes coutumes, les anciennes tendances locales [3].

* * *

C'était auparavant une ville riche, prospère, affairée, aimant à dépenser, prête au plaisir, vivante et animée [4]. « Ils étaient autresfois la plupart sans soucy, et subjectz à leurs plaisirz, mais la guerre nécessairement, la réformation de la religion, volontairement, les en a faict bien retirer... [5] ». « Ils ont esté de tout temps fort subjects à leurs plaisirs, notamment les marchans... Il est vray que depuis l'année 1535 qu'ils ont reçu l'exercice de la Réformation du S. Evangile, leur opulence est beaucoup amoindrie... [6] ». Genève était une ville gaie et cordiale, sans contrainte

[1] Cochet, 84.

[2] Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, 133, La piété, les mœurs et la culture.

[3] J. Fazy, *Essai d'un précis de l'histoire de la république de Genève*, 1838, 297: « la persécution qu'il fit peser sur les citoyens les plus imbus des anciennes coutumes de Genève »; *ibid.*, 298: « L'influence de Calvin sur l'esprit des Genevois a été bien plus de le brider que de le développer »; *Ibid.*, 6: « Les institutions de Calvin, bien contraires au véritable esprit genevois. » — Marc Monnier, *Genève et ses poètes*, 1874, 791: « cette lutte de Calvin contre l'ancienne Genève. » — Dardier, *Esaïe Gasc*, 1876, 25: « le vieil esprit genevois à grand peine comprimé par Calvin. »

[4] Galiffe, *Le refuge italien*, 14: « Genève avait été la ville des grandes foires, où l'on accourait de toutes les contrées de l'Europe, même de l'Orient; la cité par excellence des joyeux événements et des fêtes publiques dont les chroniqueurs parlent avec admiration; une ville remarquablement cultivée, gaie, cordiale, vivante, et qui, de par sa seule position, était destinée, comme le dit Edouard Mallet, à jouer un rôle dans les événements les plus importants. » — *ibid.*, 282, note 1, cité par Doumergue, *Genève calviniste*, 431, note 2: « On dépensait dans l'ancienne Genève des sommes folles pour les funérailles et les habits de deuil. Sur ce chapitre au moins les restrictions des lois somptuaires de la réforme calviniste se montrèrent d'une exécution plus facile et d'une utilité réelle. » — Marc Monnier, *Genève et ses poètes*, 1874, 1 sq.: « Au commencement du XVIe siècle, Genève était une ville de combats, d'affaires et de plaisirs... Les voyageurs affluaient, alléchés... sans doute aussi par les plaisirs de la ville, les tavernes toujours peuplées, les jeux de paume, les étuves... Le peuple, tôt levé, actif pour les travaux et pour le plaisir... Quel tumulte joyeux ! du matin au soir, toute la ville est en fête... »

[5] Bonivard; cf. Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, 30; Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 162.

[6] *Chronique de Genève* (attribuée à S. Goulart); Ritter, *MDG*, 22, 1886, 260.

paralysante, et l'on a regretté « cette ancienne et joyeuse Genève...[1] », « la cité rieuse, satirique, changeante comme son lac...»[2], « la gaîté d'avant Calvin»[3].

Mais ses mœurs étaient relâchées[4], corrompues même, affirment avec une certaine satisfaction intime les historiens du protestantisme, qui recourent volontiers à l'autorité d'un contemporain de la Réforme, Bonivard[5]: « Genève était une ville plongée en délices jusques aux yeux, où vous n'eussiez veu que jeux, dances, momeries, banquetz, paillardises, conséquemment et à la fin, noise et desbatz. » Le caractère de la race indigène était-il plus amène que celui des réfugiés ? Voyez ce qu'en pensait Calvin, qui a bien connu le peuple de sa ville, et qui disait à ses confrères, à son lit de mort: « Vous êtes une perverse et malheureuse nation, et combien qu'il y ait des gens de bien, la nation est perverse et dangereuse. » S'adressait-il aux « vieux genevois », ou à ceux de nouvelle venue, aux réfugiés qui l'entouraient ? « A vrai dire, ajoute Ritter, ce sont là des jugements plus sévères qu'équitables[6]. »

* * *

La Réforme aurait préservé Genève de la corruption[7], en lui évitant de « sombrer dans le plaisir »[8]; elle aurait assuré sa liberté, en lui évitant de « sombrer dans l'anarchie », et en lui permettant de réaliser « le rêve d'autonomie qui avait été conçu par les grands patriotes. Elle le réalisa, et seule elle pouvait le réaliser »[9].

* * *

[1] Marc Monnier, *Genève et ses poètes*, 1874, 80.

[2] Michelet: « La cité rieuse, satirique, changeante comme son lac, ... devient une ville étonnante où tout est flamme et prière, lecture, travail et austérité, la grande école de la foi et des martyrs. »

[3] Rheinwald, *Genève, cité des Nations*, 1920, 82.

[4] J. Fazy, *Essai d'un précis de l'histoire de la république de Genève*, 1838, 29: « Beaucoup de seigneurs riches, une église somptueuse, des bourgeois gagnant beaucoup par le travail; aussi les mœurs, même dans le clergé, y étaient assez relâchées; c'était alors une ville tout à fait mondaine. »

[5] Doumergue, *Genève calviniste*, 443-4; l'auteur reconnaît loyalement que Bonivard éprouve quelque partialité pour le calvinisme.

[6] Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 47.

[7] E. Choisy, *L'état chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, 482: « Quand on réfléchit à ce qu'était la corruption du monde avant la Réformation, et à quel niveau la moralité et la religion étaient descendues, en particulier à Genève avant Farel, Calvin et Théodore de Bèze, on ne peut qu'être confondu d'admiration devant l'œuvre d'assainissement et de renouvellement moral et social accomplie dans l'espace de trois à quatre générations. »

[8] Doumergue, *La Genève des Genevois*, 7: « La Réformation donna à tous ceux qui l'acceptèrent les garanties morales sans lesquelles la ville des foires aurait sombré dans le plaisir. »

[9] *Ibid.*, 51: « Une Genève se forme, riche et fière, amie du plaisir, du bruit, des spectacles, des amusements, des mascarades, des danses... A ce moment, les foires ont donné tout ce qu'elles pouvaient donner. La liberté, c'est bien, mais la richesse et le plaisir ne sont pas capables de la défendre. La cause du progrès risque de devenir la cause de la réaction », etc.; 7: « La Réformation donna à tous ceux qui l'acceptèrent les garanties morales

Tableau trop chargé pour les besoins de la cause, disent d'autres, affirmant que Genève épiscopale peut apparaître dissolue comparée à la cité austère et glacée de la Réforme, mais qu'elle ne le fut pas plus que toute autre ville de l'époque [1], et que, dès la fin du XVe et au début du XVIe siècle, on s'efforça d'y épurer les mœurs [2]. Il serait, du reste, tout aussi erroné de croire, avec certains [3], à la simplicité des mœurs avant la Réforme, et il convient de ne point exagérer dans un sens comme dans l'autre.

* * *

Ne subsiste-t-il rien, après la Réforme, de l'ancien esprit genevois ?

On a dit que, sans elle, les Genevois n'auraient pu « réaliser leur rêve d'autonomie ». Ce désir d'indépendance et de liberté est cependant bien antérieur à elle. La Genève épiscopale lutte inlassablement contre l'évêque et la Savoie, crée la commune, a ses martyrs de la liberté. Sans doute, le départ de l'évêque et la renonciation officielle au catholicisme obligent Genève à rompre tout lien avec l'étranger devenu hostile, à n'être plus qu'elle-même. Mais n'est-ce pas ce désir d'indépendance qui a facilité l'adoption de la Réforme ? Celle-ci lui en est redevable, tout autant que cet esprit de liberté doit à la Réforme les possibilités et les nécessités de s'affirmer clairement [4]. Il existe avant elle, même en ne l'attribuant pas hypothétiquement aux Allobroges, et il subsiste malgré elle [5].

* * *

L'adoption de la Réforme, avec ses conséquences, ne se fit pas sans susciter l'opposition, non seulement des partisans de l'ancienne religion, mais

sans lesquelles la ville de foires aurait sombré dans le plaisir, et la ville de la lutte contre la Savoie aurait sombré dans l'anarchie, puis l'anarchie aurait préparé quelque annexion. A vues humaines, on peut dire, je le crois, que la Réformation réalisa le rêve d'autonomie qui avait été conçu par les grands patriotes. Elle le réalisa, et seule elle pouvait le réaliser. »

[1] Galiffe, *Genève, hist. et arch.*, 289. — Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, 219, Les mœurs: « De tous ces exemples, il serait faux et injuste de déduire que la société fut particulièrement corrompue.... Que faudrait-il dire de notre temps, si l'on n'utilisait pour le connaître que les casiers judiciaires ? » — J. Fazy, *Essai d'un précis de l'histoire de Genève*; Id., *La république de Genève*, 1838, 246: « Non, Genève n'était point, à l'instant de la Réforme, une cité immorale et débauchée. »

[2] Doumergue, *Genève calviniste*, 423 sq. (interdiction de danses, 434; de déguisements, 436; de jeux de cartes, etc.).

[3] Audin, Galiffe; cf. Doumergue, *Genève calviniste*, 444.

[4] Voir plus loin, chap. 8, 12.

[5] J. Ferrier, *Des Commentaires aux Enfants de Tell*, 1942, 173: « Le mouvement qui entraîne Genève vers la démocratie... profondément genevois et traditionaliste. Il remonte à nos antiques franchises. Il ne doit rien à l'étranger, il est né de notre sol. Avec la Révolution française, il perdra ce caractère national. »

des anciens Genevois, qui, ralliés au dogme nouveau, demeuraient attachés à leurs traditions locales. On a flétri le parti des « Libertins », en prenant ce mot dans un sens péjoratif, celui d'hommes qui, amis du plaisir et de la licence — prétendus traits de la Genève épiscopale — ne voulaient pas s'astreindre à une règle plus austère de vie [1]. Ce fut le cas pour certains d'entre eux, mais c'est faire injure aux autres. Beaucoup étaient des patriotes, animés de ce vieil esprit de liberté qu'ils tenaient de leurs ancêtres [2]. Calvin et son parti eurent le dessus, mais peut-être au détriment des anciens Genevois: « Calvin finit par régner, mais ce fut par droit de conquête; au terme de la lutte, Genève renferma des calvinistes de plus, et quelques Genevois de moins » [3].

* * *

Les réfugiés français du XVIIIe siècle auraient, a-t-on dit, apporté avec eux un esprit de libéralisme et d'indépendance, qui a lutté contre l'oligarchie, et auraient contribué à réveiller le vieil esprit local [4]. Celui-ci, on l'a incarné en Rousseau [5]:

[1] A. Rilliet de Candolle, *MDG*, 3, 1844, 13-4: Calvin « revêtait toutes choses d'une teinte sévère; pour eux, ils prenaient l'existence par son joyeux côté. » — Doumergue, *Genève calviniste*, 444: « Transformer le *Libertin* en *Calviniste*, n'était-ce pas la transformation la plus difficile, la plus impossible que l'on pût rêver ? Tout en conservant la fierté invincible de l'homme libre, remplacer en lui la licence par la discipline, et la facilité par l'austérité des mœurs, quelle entreprise ! Ce fut l'entreprise de Calvin; id., *Jean Calvin*, VI, 91, Les Libertins. — Goyau, *Une ville-église*, I, 62: Les Genevois « avaient assez de voir ces Français transformer la ville où l'on riait, en une ville où l'on tremblait. » — E. Choisy, *La théocratie à Genève au temps de Calvin*, 1897, 184: « Nous devons reconnaître que les Libertins ne combattaient pas pour la cause de la liberté individuelle au nom d'une conviction de conscience. Ils travaillaient dans un intérêt personnel et politique, et en faveur d'un plus grand relâchement dans les mœurs privées et publiques. »

[2] J. Fazy, *Essai d'un précis de l'histoire de la république de Genève*, 1838, 245: « la liberté d'esprit, ils (les réformateurs, les réfugiés) l'attribuaient à une vie déréglée, ne voyant pas que c'était à la suite de toute une existence sociale remarquable, et dans laquelle la véritable civilisation, fondée sur l'exercice plein des facultés de chacun, avait fait de grands progrès. Ils ne comprenaient rien à l'allure toute athénienne qu'on suivait alors à Genève; ils n'avaient rien vu de semblable en France, d'où ils étaient venus; la plupart ne savaient pas un mot de l'histoire du pays qu'ils voulaient endoctriner, et se croyaient sérieusement appelés à régénérer des gens pourris par le catholicisme, sans voir qu'avant eux ces gens avaient su assez bien tenir en bride les abus de ce même catholicisme. Dans leur préoccupation, ces hommes sévères prenaient pour des fautes horribles les propos, les railleries, les accès de gaieté, les fêtes, et la manière de vivre d'un peuple plus avancé qu'ils ne l'étaient eux-mêmes, et dont toutes les habitudes ressemblaient beaucoup à celles en usage actuellement »; 246: « Les réformateurs ne comprirent rien à un pays ainsi fait, beaucoup trop avancé pour eux. » — Cochet, *L'âme de Genève*, 57: « ... Calvin, soutenu par les Conseils qui appréciaient son génie et les bienfaits de sa législation, fut toujours combattu par la vraie âme populaire de Genève, représentée par le parti comprimé, mais toujours vivant et vibrant des Libertins, fils des Eidguenots. »

[3] Rilliet de Candolle, *MDG*, 3, 1844, 13-4.

[4] Dardier, *Esaïe Gasc*, 1876, 25.

[5] Cochet, 57: « Tandis que Rousseau, flagellé par la Genève aristocratique des Négatifs, contre laquelle luttait cette âme de la cité, fut au contraire le prophète et l'inspirateur de l'âme genevoise renaissante, qui puisa en lui l'élan qui devait la faire triompher. »

ce serait un « retour à l'ancien esprit maîtrisé par Calvin et les Réfugiés... », et « cette victoire du génie genevois atteste sa forte personnalité » [1].

* * *

Les étrangers fortunés s'établirent de préférence sur la rive gauche, dans la haute ville, alors que la rive droite, le quartier de Saint-Gervais, fut le domicile des anciens Genevois moins aisés. Cette répartition explique peut-être les conflits d'idées et de politique qui mirent aux prises ces deux éléments de la cité [2], et la formation de ces deux Genève, l'une aristocratique et oligarchique, l'autre démocratique, héritière des vieilles traditions locales [3].

Ce ne serait pas, en effet, parmi les habitants de la ville haute — aristocratiques, hautains, et compassés — qu'il faudrait chercher la vieille âme genevoise. Elle subsisterait mieux dans la ville basse, habitée par la bourgeoisie, qui s'adonne au commerce, et qui conserverait quelque chose de la vieille gaieté antérieure à la Réforme, même de son goût pour les arts [4]. Elle persisterait mieux encore dans le peuple du quartier Saint-Gervais, « qui représente au cours des siècles le tréfonds de l'âme genevoise » [5], dans les ateliers de la Fabrique, dans les ateliers des cabino-

[1] Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 99.

[2] Galiffe, *Genève hist. et arch.*, 91: « La portion riche et influente de l'immigration étrangère s'établit presque tout entière sur la rive gauche, dans la ville proprement dite, tandis que le quartier de Saint-Gervais, le « Petit Genève », comme on l'appelait alors, devenait, à l'opposé de ce qui s'était passé anciennement, le domicile préféré des anciens Genevois moins fortunés. C'est peut-être l'origine de ces rivalités, de ces méfiances, de ces frottements politiques, qui ont troublé dès lors le cours de notre histoire par des rivalités entre les habitants des deux rives du Rhône. » — Cité par Fatio, *Genève à travers les siècles*, 92.

[3] Rey, 100: « Deux Genève se trouvaient en présence; la Genève démocratique (fière de son antiquité, mais réduite à une souveraineté nominale), et une Genève aristocratique, de formation plus récente, en possession de toutes les avenues du pouvoir, et joignant au crédit politique la richesse et la science. » — Borgeaud, *Pages d'histoire nationale*, 1934, 147: « Dès le XVIIIe siècle, il y a deux Genève... L'une, héritière légitime, mais évoluée, de celle du XVIe siècle, est la ville de Rousseau, où s'agite la démocratie du Conseil général et des citoyens « représentants ». L'autre est la Genève aristocratique du Petit Conseil et du « parti négatif », où Voltaire exerce une influence singulière et néfaste... »

[4] P. Chaponnière, *Genève*, 66: « dans leur ensemble, les bourgeois de la basse ville représentent bien l'esprit du cru. » — Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 148: « Cet esprit populaire a donné toute sa fleur dans certaines productions du Caveau genevois, dans les dessins de Töpffer et, plus tard encore, dans des chansons, des satires et des caricatures inspirées par les événements politiques... Le Caveau genevois fut une sorte de protestation allègre et joyeuse de la Ville basse contre la tristesse protestante qui s'était introduite dans la Ville haute à la faveur du Réveil »; 171, cite Marc Monnier: « La ville haute s'assombrissait de plus en plus, devenait une miniature de Londres... Pour réagir contre ces humeurs noires, que firent les hommes d'esprit de la ville basse ? Ils opposèrent à la gravité de leurs adversaires la vieille humeur genevoise, la gaieté d'avant Calvin. »

[5] P. Corbaz, *Pierre Fatio*, 19.

tiers. « C'est chez eux qu'il faut chercher le vieux sang genevois, le type primitif, peu ou moins modifié par Calvin, par les étrangers, les réfugiés, les méthodistes [1]. »

Ce serait à ces « vieux Genevois pur sang », attachés à leurs libertés, et à leurs traditions, que Genève devrait d'avoir été préservée des excès politiques, réactionnaires ou révolutionnaires, d'être restée elle-même, d'avoir maintenu son indépendance [2].

[1] Marc Monnier, *Genève et ses poètes*, 1874, 229. — Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 201: « Cette originalité se maintient surtout dans la classe moyenne, ainsi que chez les familles ouvrières, où l'empreinte genevoise et l'idiome local se conservent assez intacts. On trouve là des types du vieux Genevois, gouailleur, avenaire... ». — Baud-Bovy, *Genève, cité des nations*, 1920, 100: « Dans les ateliers des cabinotiers, de l'autre côté du Rhône, à Saint-Gervais, la vieille gaîté d'avant la Réformation s'est réfugiée, un reste de mysticité catholique, la chaleur du sang du terroir. » — Id., *Les maîtres de la gravure suisse*, 1935: « Là palpite encore la chaleur du sang bourguignon, là se perpétue le souvenir des grandes foires, le goût du bien boire et du bien manger.... Car la gaîté de jadis, du temps où la Genève épiscopale était réputée pour l'excellence de ses hôtelleries et pour la splendeur de ses fêtes, a subsisté dans le Faubourg. »

[2] Galiffe, *Le refuge italien*, 22, après avoir montré que les agitateurs politiques descendent de réfugiés français: « Ils ne cèdent le pas aux aborigènes que lorsqu'il s'agit d'apaiser, de concilier, de réparer, de restaurer. C'est avant tout aux vieux Genevois pur sang que nous devons la Restauration de notre indépendance en 1814, et notre entrée dans la Confédération helvétique, couronnement de l'œuvre restée inachevée par leurs ancêtres Eydguenots. »

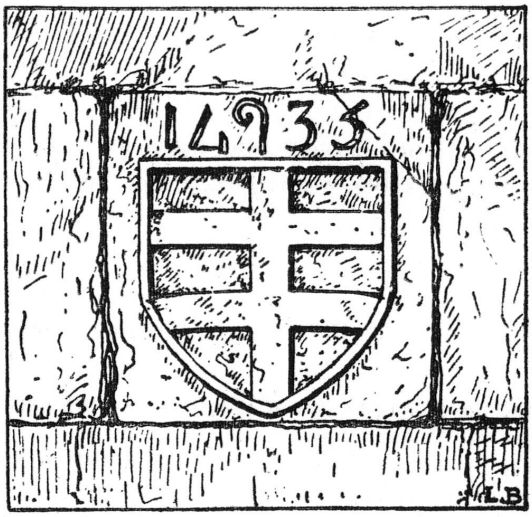

7. Les arts a Genève avant la Réforme [1].

On a tendance à croire, en cette perpétuelle antithèse d'une Genève antérieure et postérieure à la Réforme, que les arts ont fleuri dans la ville épiscopale, avant d'avoir été étouffés par la discipline calviniste. Et l'on pense que si les Genevois ultérieurs, tels les artisans de la Fabrique, ont parfois témoigné de quelque aptitude pour eux, c'est à leur atavisme local qu'ils la doivent.

Certes, la Réforme, et le milieu spirituel et politique qu'elle a créé, ont étouffé les arts, quoi qu'on dise [2]. Mais s'ils avaient, auparavant, la possibilité de s'épanouir en un milieu plus favorable, est-ce à dire qu'ils y florissaient nécessairement, que Genève était une ville d'art, que le Genevois était artiste de tempérament ?

* * *

Plusieurs auteurs ont répondu négativement à cette question. « Plus faible, plus seule, plus menacée que ses voisins, Genève fut aussi la plus privée d'art. Nous entendons la Genève d'avant la Réforme... Ainsi, nul art, même en ce splendide XVIe siècle... Les Réformateurs, et pour cause, furent à Genève moins qu'ailleurs iconoclastes... Les « images » avaient occupé à Genève une trop petite place pour y susciter grande haine [3] »... « Pour des raisons diverses, peut-être difficiles et délicates à apprécier, les arts, qui n'avaient pas fleuri à Genève avant la Réformation, n'y fleurirent pas beaucoup plus dans la période qui suivit... Le tempérament genevois ne paraît pas, à cette époque, avoir été particulièrement porté à l'art... Du reste, la grande preuve que le tempérament genevois, indigène, autochtone, était peu enclin à l'art avant la Réforme, c'est que, après la Réforme, quand l'art apparut à Genève, il y fut apporté et cultivé au début, par les réfugiés, tout spécialement par les réfugiés français [4]. »

* * *

Aucune œuvre littéraire de mérite [5]. Mais aussi peu d'œuvres qui soient de valeur

[1] *Les Arts*, 275, Caractères généraux des arts à Genève avant la Réforme.
[2] Voir plus loin, chap. 9.
[3] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, 1, 4; cf. *Les Arts*, 279, note 1.
[4] Doumergue, *Genève des Genevois*, 272.
[5] Marc Monnier, *Genève et ses poètes*, 1874, 1 sq.: « Une ville si gaie devait avoir de la poésie et des poètes; elle en eut en effet; par malheur, on n'a presque rien gardé de ce bon vieux temps. » — Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 44: « La culture de l'esprit, l'amour de l'étude, appartenaient aux réfugiés beaucoup plus qu'aux gens du pays. Sur ce versant oriental du Jura, on était resté trop longtemps sans cultiver les lettres. La France avait des poètes depuis quatre cents ans, quand on s'avisa enfin de les imiter dans les contrées qui environnaient le lac



Pl. X. — Genève, église Saint-Gervais. Fresque: La Vierge de Miséricorde, XVe siècle.

en peinture, en plastique, en architecture[1]. Objectera-t-on la cathédrale Saint-Pierre ? Elle est modeste, et ses sculptures, si intéressantes soient-elles, ne peuvent rivaliser avec celles de Bâle ou même de Lausanne[2]. Les autres églises sont simples dans leur construction comme dans leur décor; les clefs de voûte, les culs de lampe qui subsistent sont d'une facture banale[3]. L'art funéraire, celui des dalles de Saint-Pierre, l'est aussi, et on ne voit pas — à part le tombeau de l'évêque de Brogny, dont les restes sont trop mutilés pour pouvoir l'apprécier — d'ensemble majestueux comme ceux des mausolées de Neuchâtel ou de la Sarraz[4]. Les quelques fresques conservées à la chapelle des Macchabées, à Saint-Gervais, à l'Hôtel de Ville[5], sont médiocres. Nous connaissons par les textes les noms de peintres et de sculpteurs, mais peut-être ne faut-il pas déplorer outre mesure d'ignorer leurs œuvres, à en juger par celles qui sont restées[6].

On a reproché aux iconoclastes de la Réforme leurs destructions d'images[7]; mais ont-ils détruit beaucoup de chef-d'œuvres ? Soyons-leur reconnaissants d'en avoir laissé subsister — on ne sait pour quelles raisons — quelques-uns: les vitraux de Saint-Pierre, le retable de Conrad Witz[8].

* * *

A vrai dire, ils ne sont pas dus à des artistes du pays, et ce qui subsiste ne nous renseigne guère sur l'art proprement genevois. Le style est alors curieusement éclectique[9]. La cathédrale décèle des influences bourguignonnes, du Midi et du Nord[10]; et ses chapiteaux romans, le style de la vallée du Rhône, de la Lombardie, ou de Bourgogne[11]. L'architecture civile suit les traditions de la Savoie et de l'Italie sep-

Léman; et bientôt les bouleversements causés par la Réforme arrêtèrent net cette floraison tardive. Les représentants isolés de la littérature locale, Bonivard, Jacques Gruet, Jean Gacy, n'eurent pas de successeurs; la place fut prise par les hommes d'étude venus de France, théologiens et juristes. »

[1] Sur cette pauvreté de l'art genevois avant la Réforme, *G.*, XXI, 1943, 25; *Les Arts*, 278-9.

[2] Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, 10: « On s'étonne parfois qu'une cité choyée par plusieurs prélats, qu'un évêché l'emportant sur maint archevêché, n'ait pas été doté d'une cathédrale plus magnifique... Comparée à la Madeleine de Vezelay, à l'église de Brou, qui ne sont point de son rang, elle paraît modeste. »

[3] *Pierres sculptées*, 128 sq.; *Les Arts*, 165, La sculpture sur pierre.

[4] *Les Arts*, 177.

[5] *Ibid.*, 201; *G*, XXI, 1943, 102.

[6] Infériorité des peintres et sculpteurs, *Les Arts*, 278, 307.

[7] Sur ces destructions, *Pierres sculptées*, 6, 160; *Les Arts*, 15.

[8] Baud-Bovy, *Genève, cité des Nations*, 1920, 99: « La Réforme, moins qu'ailleurs, y fut iconoclaste; les images étaient en si petit nombre qu'elles ne faisaient point scandale; et la plus belle de toutes, l'œuvre de Conrad Witz, fut sauvée. »

[9] Influences diverses, *Les Arts*, 277.

[10] *Ibid.*, 137, note 7.

[11] *Ibid.*, 166.

tentrionale [1]. Celle de la chapelle des Macchabées offre des analogies avec l'art d'Avignon, et on en a attribué la construction à Perrin Morel et à son fils Jacques [2]. Les fresques [3] sont sous l'influence de la Savoie, de l'Italie du Nord, de la Bourgogne, du Haut-Rhin, etc. Le retable de Pierre Rup, à Dijon, rappelle l'école du Haut-Rhin [4]. Quels sont les auteurs de ces diverses œuvres ? Des indigènes acceptant les leçons du dehors, ou des étrangers appelés pour les exécuter ?

Pour une commande importante, on recourt à ces derniers. Jean Prindale de Bruxelles exécute le mausolée du cardinal de Brogny [5], les stalles de Saint-Pierre [6]. L'évêque François de Mies fait venir de Bâle Conrad Witz pour peindre en 1444 le retable de la cathédrale [7]. Les sculptures des Macchabées pourraient être, a-t-on dit, l'œuvre de Perrin Morel d'Avignon [8].

Sans doute, des artistes et des artisans sont genevois, tel ce Pierre Mochet, qui taille au XVe siècle les stalles d'Aoste et de Saint-Jean de Maurienne [9]. Mais quelle est leur ascendance ? Son collègue Jean de Vitry, qui sculpte de 1449 à 1465 les formes de Saint-Claude, et qui est reçu bourgeois de Genève en 1445, est originaire de Pontverre en Savoie [10]. Si on relève l'origine de ceux qui ont travaillé à Genève, on constate que la plupart sont des étrangers [11] venus de loin, ou de la Savoie voisine: peintres [12], verriers [13], orfèvres [14], armuriers [15], imprimeurs [16]. Dès ce temps, dans son art comme dans son commerce, dont les foires attirent les étrangers les plus divers [17] — plusieurs sont reçus bourgeois —, même dans sa population et sa politique [18],

[1] *Les Arts*, 162.
[2] *Ibid.*, 139, 170.
[3] *Ibid.*, 203, 204; fresques des Macchabées, art de la Savoie, de l'Italie du Nord, 203; fresques de la maison de ville, art bourguignon et du Haut-Rhin; auteur, Hugues Boulard? 205; fresques de Saint-Gervais, école d'Avignon et Savoie ? 204.
[4] *Ibid.*, 207.
[5] *Ibid.*, 177, 181; sans doute sur le modèle du tombeau de Jean XXII, à Avignon.
[6] *Ibid.*, 193; sur le modèle de celles de Romans.
[7] *Ibid.*, 206.
[8] *Ibid.*, 139, 170.
[9] *Ibid.*, 193.
[10] *Ibid.*, 187; 181 sq., sculpture sur bois.
[11] *Ibid.*, 277, liste; Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, 27.
[12] *Ibid.*, 209, 277.
[13] *Ibid.*, 216, 209 sq.
[14] *Ibid.*, 219, 217.
[15] *Ibid.*, 237.
[16] *Ibid.*, 263.
[17] *Ibid.*, 276; *G*, XXI, 1943, 23.
[18] Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, 25, 27: « Quelques pages ne suffiraient pas à montrer les attaches des Genevois avec le pays voisin, ni à dénombrer les Savoyards qui tinrent un rôle dans la cité en même temps qu'à la cour. » « C'est un fait rarement signalé (en raison peut-être du gros problème qu'il oblige à résoudre), que Berthelier, le martyr pleuré des Genevois, était de Virieu-le-Grand; que le père de cet autre martyr, Ami Lévrier, était né sujet ducal, comme le père du supplicié André Navis; que Jean Bidermann, dit Blanchet, son compagnon d'infortune,

Genève recourt à l'étranger, est cosmopolite, internationale. Si bien que l'on peut se demander s'il y a eu avant la Réforme un art local, typiquement genevois. [1]

* * *

Un autre trait de cet art, qui persistera plus tard, est son caractère utilitaire et pratique [2]. Les ateliers les plus actifs et prospères sont ceux des orfèvres, des bijoutiers, des armuriers, des tisseurs de draps et de soie [3], des brodeurs, des imprimeurs.

Et, comme ultérieurement encore, ils exportent beaucoup, exécutent de nombreuses commandes pour la Savoie, pour la France, même pour des pays plus lointains [4]. Les artistes de Genève répondent à l'appel du dehors et y vont travailler [5].

* * *

L'art de la Genève épiscopale offre donc bien des traits qui seront ceux de la Genève réformée. Celle-ci a pu amoindrir ce passé; elle n'a pas entièrement rompu avec lui, ne l'a pas radicalement transformé.

n'avait pas avec Genève de plus vieilles attaches; que Bonivard, le prisonnier de Chillon, n'en avait point du tout; que le père de Bezanson Hugues paraît être venu de Strasbourg. En sorte que, dans le martyrologe de l'indépendance genevoise, un seul, et le moins glorieux, Pécolat, est d'ancienne souche. »

[1] Ad. Bovy, *Nos centenaires*, 527: « Faut-il rappeler qu'il n'y a pas eu d'art local avant la Réforme ? Au moyen âge, si Genève n'a pas manqué d'œuvres d'art, elle a manqué d'artistes. Ce sont des étrangers qui ont travaillé pour les évêques et pour les couvents, des Savoyards et des Provençaux, des Italiens et des Bourguignons, et même des Allemands, comme ce Conrad Witz. »

[2] *Les Arts*, 279; *G*, XXI, 1943, 24.

[3] *Ibid.*, 260, 259 sq.

[4] *Ibid.*, 218, 278 (orfèvrerie); 238 (armuriers), etc.

[5] Ex. Pierre Mochet à Aoste et Saint-Jean-de-Maurienne, 1498; Jean de Vitry à Saint-Claude, *ibid.*, 193, 187.

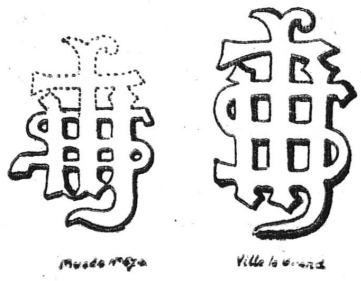

8. La Réforme de la religion et des mœurs.

En 1536, le peuple genevois, réuni en Conseil général, adopte officiellement la Réforme. Il rejette le catholicisme, désormais proscrit de la cité; tout ce qui le rappelle, en actes ou en pensées, tout ce qui pourrait être suspecté de « papisme » est interdit. Le Consistoire refuse la Sainte-Cène à ceux que leur curiosité aurait fait pénétrer, hors de Genève, dans une église catholique [1]; en 1612, le Conseil voudrait célébrer la fête de Noël, mais les ministres s'y opposent, estimant qu'elle est une superstitition « papiste » [2]; en 1666, on propose au Conseil de créer une maison de retraite pour les filles célibataires: « cette proposition fut rejetée, elle avoit quelque chose d'assez remarquable dans une ville où l'on professait de l'éloignement pour tout ce qui tendoit à rappeler le culte catholique » [3].

Cette rigueur n'est pas dictée par la seule foi, mais aussi par des raisons politiques. Genève est entourée d'ennemis, autant ceux de son indépendance, que de sa nouvelle croyance; toute atteinte à l'une pourrait être une atteinte à l'autre; et en veillant strictement sur l'une, Genève veille sur l'autre [4]. Elle devient la « Rome protestante », une « ville-église » [5], et son gouvernement, une « théocratie » [6]. « Nul n'est citoyen s'il n'est protestant, la religion n'est qu'une forme du civisme » ... « La

[1] Picot, *Hist. de Genève*, III, 129.

[2] *Ibid.*, II, 372.

[3] *Ibid.*, III, 19.

[4] A. Rilliet, *Le rétablissement du catholicisme à Genève il y a deux siècles*, 1880, 16: « Entourée, et comme étranglée, par des pays catholiques, Genève se défendait du catholicisme, non seulement comme d'une fausse croyance religieuse, mais comme d'un ennemi de son indépendance nationale. Il ne s'agissait pas tant pour elle d'une question de controverse, que d'une question d'existence. Cette créance avait poussé chez les Genevois de si profondes racines et si bien pris le caractère d'un instinct universel, que, pendant toute la durée de l'ancienne république, malgré les changements des doctrines religieuses et les révolutions politiques, malgré les progrès de la tolérance philosophique dans les esprits et l'affaiblissement des croyances dans l'Eglise, ce fut toujours une maxime d'Etat, aussi bien qu'un préjugé de l'opinion, que la seule religion réformée, à l'exclusion formelle du catholicisme, devait avoir droit de cité dans Genève »; 108: « La microscopique république cherchait à défendre ce qui était à ses yeux la raison même de son existence, ce qui faisait tout le lustre de son nom et tout le prix de sa liberté, nous voulons dire les institutions et les croyances religieuses dont elle était le foyer et le refuge ». — P. Bertrand, *Genève et la Révocation de l'Edit de Nantes*, 168.

[5] G. Goyau, *Une ville-église*, Genève, 1535-1907, 1919.

[6] E. Choisy, *La théocratie à Genève au temps de Calvin*, 1897; Id., *L'état chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, s. d.; C. J. Burckhardt, Calvin und die theokratische Staatsform, *Du*, 1942, n° 5, 33. — Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 82: « On a souvent appelé la Genève de Calvin une théocratie. Rarement, une société civile s'est pénétrée à ce point de l'idée religieuse. Entrant dans la pensée du réformateur, Genève se considéra comme une société d'élus mise à part pour réaliser dans ses lois et ses mœurs le pur Evangile ».

qualité de citoyen et de protestant se confondent »[1]; nul ne peut avoir une opinion en religion qui ne soit strictement conforme au dogme officiel: en 1707, un Vaudenet ayant déclaré en public qu'il n'était pas chrétien, mais déiste, est cassé de la bourgeoisie et banni[2].

Tout citoyen est obligé de pratiquer strictement sa religion[3], mais celle-ci de plus dirige sa vie entière, intervient dans les moindres détails de son existence privée[4]. Dans les familles, hommes et femmes, maîtres et serviteurs, argumentant, ont sans cesse le nom de Dieu à la bouche. Lettres, sciences, arts, passent à l'arrière-plan, la théologie accapare l'attention, non seulement des savants, mais de chacun[5]. Genève est maintenant « une nation de théologiens », « une ville de théologie »[6], dont l'emprise, plus dominante encore au XVIIe siècle qu'au XVIe[7], si elle

[1] CHERBULIEZ, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 92: « Bientôt, Genève fut-elle aussi protestante que républicaine. On peut dire, en quelque sorte, que l'intime union de ces deux principes forma dès lors le fonds essentiel de sa nationalité». — VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 435: « Dans la cité protestante, où nul n'est citoyen s'il n'est protestant, la religion n'est qu'une forme du civisme. Protestantisme et patriotisme sont presque synonymes, et dans la classe populaire surtout, protestantisme signifie tout d'abord hostilité à Rome »; *ibid.*, 199-200.

[2] PICOT, III, 266.

[3] KEATE, *Abrégé de l'histoire de Genève*, trad. Londres, 1774, 70, remarque que le dimanche « deux Auditeurs parcourent pendant le Sermon toute la Ville; et lorsqu'ils trouvent quelqu'un de désœuvré ne manquent pas de lui demander pourquoi il néglige ses dévotions. »

[4] Knox écrivait: « Nulle part, je n'ai vu la Réforme étendre aussi profondément son influence sur tout l'état social et religieux »; cf. REY, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 85, note. — E. CHOISY, *La théocratie à Genève au temps de Calvin*, 6: « Notre dessein est de montrer en quoi Genève a été soumise dans sa vie politique comme dans sa vie ecclésiastique, dans la vie publique de ses citoyens, comme dans leur vie privée, à un gouvernement de Dieu. » — Ph. MONNIER, *La Genève de Töpffer*, 103: La religion « on la trouve partout, mêlée à tout, intervenant partout, dans toutes les manifestations de la vie et dans tous les étages de la population. » — CHERBULIEZ, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 93. — J. PIRENNE, *Les grands courants de l'histoire universelle*, II, 1944, 424: « Jamais, si ce n'est chez les Albigeois, la religion ne s'était imposée à ce point-là à toutes les manifestations de la vie, dont elle entendait écarter tout ce qui pouvait détourner la pensée de Dieu. »

[5] Sénebier: « La religion était alors l'affaire capitale de chacun, et la théologie était la science qui fixait heureusement tous les regards. » — CHERBULIEZ, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 1867, 180: « Lettres, sciences, arts, industries, demeurèrent en sous-ordre, tandis que la religion seule absorbait l'attention générale. »

[6] A. CRAMER, *MDG*, IX, 1855, 43: « L'intensité des institutions de Calvin fait des Genevois, au commencement de la Réforme, une nation de théologiens. Hommes, femmes, maîtres, serviteurs, on voit chacun argumenter. » — RITTER, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 111: « Genève était une ville de théologie; les maîtres de danse eux-mêmes étaient appelés à réfléchir sur la religion, et à avoir des idées personnelles en matière de foi. » — CHERBULIEZ, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 102.

[7] MALLET, *Genève et les Genevois*, 1814, 100. — J. FAZY, *Essai d'un précis de l'histoire de la république de Genève*, 1838, 348: « Toute l'intelligence genevoise semblait s'être réfugiée dans la théologie; la gloire de la cité était de fournir au monde de bons ministres protestants... » — GOYAU, *Une ville-église*, I, 155: « La Genève du seizième siècle, avec les Estienne, avec Casaubon, avait été dans une certaine mesure un centre d'humanisme; au dix-septième siècle, la théologie règne sans partage, et son règne est une dictature terrible. »

répand au loin le renom de la cité réformée, si elle contribue à en maintenir l'indépendance politique [1], exerce une véritable dictature spirituelle, avant que cette intransigeance ne s'adoucisse et, sous l'influence d'esprits larges comme ceux d'un Robert Chouet (1642-1731), d'un J.-A. Turrettini (1671-1737) [2], n'incline même vers la tolérance [3].

* * *

Sans cesse surveillées et réprimées par les ministres de Dieu et par le Consistoire [4], les mœurs deviennent d'une sévérité extrême [5], d'une « austérité calviniste », a-t-on dit souvent. Toute atteinte à la religion, tout blasphème, toute plaisanterie à son sujet, anodine, mais déplacée, sont châtiés. Une femme est pendue en 1615 pour avoir soutenu que le Diable est plus fort que Dieu; en 1651, Jean Bocard doit demander pardon à genoux pour avoir dit, en entendant le tonnerre, que c'était « Notre Seigneur qui brassait ses noix » [6]. Les enfants ne sont pas exempts et doivent eux aussi expier leur crime: en 1607, un enfant est battu de verges sur la place du collège, pour avoir dit, en entendant le tonnerre, que « Dieu ayant bu tout son vin et étant ivre, s'occupoit à rouler ses tonneaux » [7]. Interdites les danses: le Consistoire en

[1] MALLET, *MDG*, II, 1843, 101: « Cette longue suite de théologiens qui ont fondé l'Eglise et l'école de Genève, et dont l'influence, bien plus que celle de nos faibles armes, a maintenu notre existence politique. » — CHOPARD, *BSH*, VII, 1939-42, 186: « Leur but principal était de maintenir dans son intégrité la doctrine calvinienne... Les successeurs de Calvin refusèrent à l'homme toute faculté de discuter les choses religieuses et d'en avoir une opinion libre... Cet immobilisme intellectuel eut son origine dans l'histoire de Genève. Ses habitants, menacés à la fois par les armées de Savoie et les bulles d'excommunication des papes, combattaient pour l'indépendance. » « L'intransigeance dogmatique devint une des formes de leur patriotisme » (BORGEAUD).

[2] DE BUDÉ, *Vie de J.-A. Turrettini, théologien genevois* (1671-1737), 1880.

[3] CHOPARD, *BSH*, VII, 1939-42, 191: « La théologie de Calvin, qui jusqu'ici était presque exclusivement basée sur la foi, devait désormais être guidée par les investigations de la critique rationnelle. » Turrettini, « le professeur genevois, réussit à détruire l'autorité du dogme, et à proclamer le libre arbitre et la tolérance qui remplacèrent le dogme et la persécution. De là aussi nacquit le principe de la liberté individuelle qui fut développé plus tard par Rousseau et mis en pratique par la Révolution de 1789. » — VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 205: « Le protestantrisme genevois, sous l'influence prépondérante de J.-A. Turrettini, est devenu au XVIIIe siècle propagateur et champion de la tolérance. » — BORGEAUD, *Hist. de l'Université*, I, 539. — B. GAGNEBIN, *Burlamaqui et le droit naturel*, 1944, 199.

[4] Sur le rôle du Consistoire, *Les Arts*, 302, référ.; GOYAU, *Une ville-église*, I, 57; FOURNIER-MARCIGNY, *La vie ardente du premier refuge français*, 132 sq.

[5] PICOT, *Hist. de Genèee*, II, 257 sq., ex. — Nous ne songeons pas ici à divers délits qui sont punis à Genève avec la même dureté et cruauté en usage ailleurs à cette époque: peines contre les adultères, PICOT, I, 262; contre les prostituées, qu'il est d'usage de noyer jusqu'au début du XVIIIe siècle, *ibid.*, III, 140; contre le vol, la tromperie: en 1564, une femme est condamnée à deux heures de carcan pour avoir vendu du beurre rance comme du beurre frais, *ibid.*, II, 265; contre la sorcellerie, la superstition. — Sur ce dernier sujet, DEONNA, A l'Escalade de Genève: les « billets » du père Alexandre, *Arch. suisses trad. populaires*, XLI, 1944, 74, 113.

[6] PICOT, *Hist. de Genève*, III, 129 sq.

[7] *Ibid.*, III, 129.



Pl. XI. — Calvin. Bois gravé, vers 1566.
Genève, Musée historique de la Réformation.

donne en 1650 la raison péremptoire: « qu'on ne devait jamais penser à la danse qu'avec horreur, puisqu'elle avoit causé la mort de saint Jean-Baptiste, l'un des plus grands serviteurs de Dieu, et qu'enfin, enseigner la danse à la jeunesse, c'étoit l'accoutumer de bonne heure à offenser Dieu » [1]. Interdits les spectacles, les mascarades, les divertissements, quels qu'ils soient [2], les chansons joyeuses, même celles qui scandent le travail des moissonneurs[3] ; « les ministres ne les regardèrent plus comme compatibles avec la sévérité des mœurs qui devait distinguer le chrétien » [4]. En 1576, on refuse la Sainte Cène à des jeunes gens qui ont fêté le jour des Rois, et fait un « roi de la fève » [5], et en 1606, deux magistrats, les anciens syndics Jean Rilliet et Jean Sarasin, sont cités devant le Consistoire pour la même faute [6]. L'impression et la vente des livres sont étroitement réglementés, pour éviter le « papisme » et la licence [7], et détenir des livres condamnés est une faute grave: en 1578, Etienne Dupré est condamné à 24 heures de prison pour avoir possédé des contes de Pogge, Florentin, dont l'ouvrage est brûlé publiquement [8]. Pas de gestes inconsidérés: Antoina Sambuzide est condamnée en 1567 à trois jours de prison, au pain et à l'eau, pour avoir pris son mari par la barbe [9] ! Les vieux noms de baptême sont proscrits, comme rappelant le papisme [10].

Tout est soumis à un rigide code de convenances inspiré par la crainte perpétuelle d'offenser Dieu et la morale. Tout ce qui peut donner quelque charme à l'existence, apporter quelque détente à une vie rude, en égayer la monotonie, tout plaisir, toute joie, toute oisiveté, tout luxe, tout cela est proscrit comme autant de pièges que tend le démon à l'âme vraiment chrétienne [11].

* * *

[1] Picot, III, 143, proscription des danses, des réjouissances; II, 267 sq.

[2] *Ibid.*

[3] Rivoire, *Les sources du droit du canton de Genève*, III, 351, n° 1188, 1577. « Estant proposé que les ouvriers moissonneurs continuent à jurer et chanter des chansons profanes et lubriques, a esté arresté de faire défenses dès aujourd'huy que nul n'ayt à ce faire... »; *ibid.*, III, 593, n° XXIII, Ordonnances de police, 1617: « Que nul n'ait à chanter chansons prophanes et deshonnestes, ni dancer ou faire masques, momons, momeries, ne se desguiser en sorte et maniere quelconque... »

[4] Picot, II, 277.

[5] *Ibid.*, II, 272.

[6] *Ibid.*, II, 353.

[7] Rivoire, *Les sources du droit dans le canton de Genève*, III, 355, n° 1198: 1578. On prend soin « que les libraires et imprimeurs ne vendent icy aucuns livres lascifs et impudiques et plusieurs aultres pleins d'impiété. »

[8] Picot, II, 263.

[9] *Ibid.*, II, 265.

[10] Doumergue, *Jean Calvin*, III, 38, ex.

[11] Cf. encore, E. Choisy, *L'état chrétien calviniste au temps de Théodore de Bèze*, 442; Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 13 sq.; Fournier-Marcigny, *La vie ardente du premier refuge français*, 1942, 132: « Les Genevois, gens simples et d'agréable caractère, en se jetant dans les bras de Calvin, ne pouvaient supposer qu'il leur faudrait modifier de fond en comble leur genre de vie. Tout ce qui

Sous cette dure discipline, qui fait de la vie un chemin austère, semé d'embûches à éviter sans cesse, et un devoir méritant, mais amer, le caractère s'est fortifié, trempé, mais il s'est aussi raidi, contracté, replié sur lui-même. Aucun de ses actes, aucune de ses pensées n'ont été désormais spontanés, instinctifs; chacun d'eux a été au préalable passé au crible de sa conscience et de son scrupule calvinistes. Le Genevois a appris à s'analyser [1], mais aussi à se méfier de soi-même, à se tenir sur une perpétuelle défensive pour ne pas tomber dans le péché, à se critiquer, comme aussi à critiquer autrui [2].

La Réforme a trempé l'âme du Genevois, mais elle a tari en lui la joie de vivre, de jouir de la vie, si simple et modeste qu'elle soit, sans arrière-pensée, et sans soupçonner en tout acte un péché moral, ou une dépense inconsidérée et blâmable; elle l'a assombrie et pour des siècles [3].

faisait le charme de l'existence, les menus plaisirs, les joies humbles et quotidiennes, la bonne chère, les propos alacres, la simple galanterie, la danse, le juron banal, l'indifférence religieuse, l'insouciance, la gourmandise, le farniente, vont devenir, sous son règne, crime ou délit. »

[1] Don de l'analyse psychologique, commun aux Romands, qui vient de la religion protestante, DE TRAZ, préface de B. Constant, *Adolphe*, 1920, XI.

[2] RITTER, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 54: « Il fallait être vertueux, ou s'en aller. On restait; et les caractères se raidissaient. La grâce aimable, le charme, l'élégance étaient absentes; l'honnêteté était foncière... ». — VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 13 sq.; « L'austérité, la rigidité morale de Genève au temps de l'enfance de Rousseau ».

[3] VOLTAIRE: « Des prédicants la morne et dure espèce, Sur tous les fronts a gravé la tristesse », cité par Marc MONNIER, *Genève et ses poètes*, 1874, 78. — J. FAZY, *Essai d'un précis sur l'histoire de la république de Genève*, 1838, 289: « Cette ville, naguère si brillante et si joyeuse, et qui pourtant n'avait jamais manqué de grands cœurs qui se dévouassent à son salut, n'offrit plus pour longtemps qu'un aspect extérieur froid et souvent un peu guindé »; 346: « On n'y rencontrait plus ce peuple joyeux, vif et entreprenant qui, au commencement du siècle dernier, avait conquis la liberté avec tant de dévouement. La nouvelle nation, telle que l'avaient faite la Réforme et le nouveau mode aristocratique de gouverner, était grave et sévère... ». — MALLET, *MDG*, II, 1843, 102: « Quel rapport y a-t-il entre l'atmosphère légère, frivole, peu républicaine peut-être, de la fin du siècle dernier, et les années qui suivent Calvin, ou la vie turbulente des enfants de Genève avant la Réformation ? » — Marc MONNIER, *Genève et ses poètes*, 1874, 82: « Les émigrés qui remplirent Genève, les mille cinq cents familles françaises et les trois cents italiennes qui, chassées de leur pays pour cause de religion, vinrent s'amasser dans la ville du Refuge, toute cette colonie d'opprimés, gens de pensée et de savoir trop avancés pour leur siècle, ayant au front la pâleur de l'étude et la tristesse de l'exil, devint par la naissance et la célébrité, le nom et le renom, maîtresse du quartier noble, et donna le ton: Genève ne pouvait être qu'une cité bien sérieuse »; 78: « Il n'en est pas moins vrai que Genève était devenue une ville triste, et avait chassé non seulement le plaisir, mais tous les arts de ses maisons et de ses églises nues... »; 281: « Petit à petit, dans les hauts quartiers, les visages allaient s'effilant, se pétrifiant, jamais froissés par le rire et gardant le pli raide de la réflexion, les corps étaient tout d'une pièce, les femmes allaient droit leur chemin, et paraissaient glisser sur des rails. » — Cf. GOYAU, *Une ville-église*, I, 108. — REY, *Genève et les rives du Léman* (3), 1874, 27: « Cette religion, née d'une protestation de l'esprit moral contre le sensualisme corrupteur de Rome... Elle a des côtés tristes, elle a exagéré le rigorisme et désenchanté la vie: c'est la religion du devoir et du travail, une religion moralisante, aliment des forts. » — CARTIER, *MDG*, XXV, 1839-1901, 179: « Il est certain que les visages des réfugiés devaient refléter l'énergie et la gravité de leur caractère, les préoccupations qui les assaillaient de toute part, plutôt que l'iinsouciance et la gaîté. » — VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 199: « La morose discipline que Calvin sut

Il ressemble désormais à tant de chrétiens que décrit et plaint le Dr Paul Tournier [1]: « Des âmes écrasées sous le souci de bien faire et leur angoisse de commettre quelque faute. Car je ne peux plus compter les gens chez lesquels la religion, l'amour de Dieu, et le désir de le servir, ou même un idéal de perfection tout profane, n'aboutissent qu'à une vie stérile, triste et anxieuse. La crainte de pécher a tué en eux toute spontanéité; l'analyse subtile de leur conscience a remplacé cette enfantine simplicité du cœur que réclame le Christ; la recherche du devoir, tout élan de joie. Ils en viennent à ne rien oser faire qui leur plaise, comme si Dieu, qui nous aime, n'exigeait jamais de nous que des choses désagréables. »

* * *

De cette contrainte, le peuple genevois a conçu toutefois un immense orgueil. Avant-poste du protestantisme en terre catholique, haï et repoussé par ses adversaires, et par cela même rendu de plus en plus intransigeant, il s'est cru appelé à une mission divine, à proclamer et à faire triompher la vraie foi sur la terre [2], comme jadis Israël annonçait son Dieu unique aux Gentils [3]. C'est pour lui que la lumière a brillé dans les ténèbres, et il l'a dit dans son orgueilleuse devise «Post Tenebras Lux» [4].

imposer, lui, étranger, à la joyeuse et turbulente cité d'autrefois. » — Fournier-Marcigny, *La vie ardente du premier refuge français*, 1942, 25: « Voilà ce qu'est devenue Genève, l'insouciante, la gaie, l'heureuse, la Savoyarde. » « Adieu, mœurs légères, ris et débordements, joyeusetés et folastreries... Totalement entre les mains du Seigneur, le Genevois perd son sourire... En quelques mois, ces ex-bons vivants se sont mis à craindre Dieu. » — Cochet, *L'âme de Genève*, 38: « Pendant des siècles, les mœurs libres, gaies et encore gauloises de Genève, sa spontanéité, sa verve, vont être durement étouffés. » — Goyau, *Une ville-église*, II, 244 sq.: «Sur les physionomies genevoises une empreinte de tristesse se grava. Genève devint une ville où la joie fit peur, où toutes les qualités de joie, même les joies spirituelles, furent parfois redoutées comme des pièges. » — Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 40: « Genève, la vraie Genève, ... c'est une ville où depuis plus de trois cents années le plaisir, même innocent, a toujours paru suspect. »

[1] Dr Paul Tournier, *Technique et foi*, 1944, 98.

[2] Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 57: « Genève était au sud le dernier des états protestants; tout le Midi avait les yeux sur cette ville, ainsi placée à l'extrême frontière d'une grande idée. La république se sentait fortement aimée et haïe. » « Genève, ville la plus haïe, qui soit en la chrétienté », écrivait le cardinal d'Ossat, 1603; *ibid.*, 55: «L'orgueil national qui enflait le cœur des Genevois était fondé avant tout sur le fait qu'ils étaient un peuple souverain dans un Etat libre; mais il était abondamment alimenté par l'idée que leur ville était la Rome protestante. »

[3] *Ibid.*, 53: « ... Ils n'étaient pas comme les autres. Ils se répétaient journellement à eux-mêmes, ou on leur commentait du haut des chaires ces mots de l'apôtre: « Vous êtes la nation sainte, le peuple élu; vous êtes des prêtres et des rois »; 57: « Leurs pasteurs leur répétaient qu'ils étaient le peuple de Dieu, isolé au milieu des autres et protégé du ciel comme l'antique Israël. Les sermons de chaque dimanche étaient pleins d'exhortations à se souvenir de cette haute mission, à demeurer fidèles à la sainte foi évangélique, et toujours prêts à la professer hautement. » — Goyau, *Une ville-église*, I, 81 sq.: « Et ce peuple, peu à peu, s'habitua à se considérer comme un autre peuple d'Israël, suscité par Dieu dans une Europe encore à demi papiste, pour arborer le pur Evangile et pour le garder. »

[4] « C'est le temps où, dans sa folle présomption, Genève, renonçant à l'espérance de la lumière,

A cette discipline, le Genevois doit encore certains traits de son caractère: l'habitude d'une vie simple, même austère, qui préfère les joies de l'esprit à celles de la matière; le désir d'agir et de bien faire, avec loyauté, franchise, sans compromission; l'esprit d'analyse méticuleuse et méthodique, mais trop souvent aussi négative et paralysante. Et ces qualités et défauts se retrouveront dans son art [1].

Calvin, la Réforme, et quelques siècles d'éducation qu'ils ont inspirés, ont repétri le caractère genevois, l'ont marqué d'une empreinte décisive [2], à tel point que, malgré les modifications que les circonstances ultérieures ont pu lui apporter, il persiste jusqu'à nos jours [3].

s'imagine qu'elle l'a trouvée et la détient pour toujours... *Post Tenebras Lux.* » — FOURNIER-MARCIGNY, *La vie ardente*, 25.

[1] BAUD-BOVY, *Les maîtres de la gravure suisse*, 1935, 171, à propos de la Fabrique genevoise: « Le métier de ces artistes est tout de justesse de coup d'œil, de délicatesse et de sûreté de main, de perfection technique. Ils y vouent le scrupuleux souci qu'ils doivent au protestantisme. »

[2] PICOT; cf. MALLET, *Genève et les Genevois*, 1814, 67: Calvin, « en réformant les mœurs, il a changé, et modelé en quelque sorte à son gré le caractère de la nation. » — AMIEL, *Du mouvement littéraire dans la Suisse romane*, 1849, 37: « Le Calvinisme, qu'on s'est trop habitué à identifier avec l'esprit genevois lui-même, n'en est qu'une forme particulière, qu'une période, mais la plus illustre, la plus riche et la plus austère. Le Calvinisme est, je ne dirai pas, un épisode dans la vie de Genève, mais son époque climatérique, sa plus profonde initiation, la vigoureuse école qui a imprimé le plus fortement ses traits au caractère et au nom genevois, qui lui a inoculé ses dispositions les plus précieuses, et qui lui a ouvert les horizons européens »; cité par E. PRIVAT, *La lanterne et l'épée*, 1942, 145. — CHERBULIEZ, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 25: « La Réforme peut bien être considérée comme l'une des causes principales qui formèrent le caractère genevois. » — VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 199: « Celui qui, d'une main de fer, l'a façonnée à son image pour une durée de deux siècles. » — FOURNIER-MARCIGNY, *La vie ardente du premier refuge français*, 47: « Calvin a été le merveilleux catalyseur, l'éducateur, le législateur, l'organisateur de la Genève moderne »; 39: on a dit que Calvin avait façonné l'âme de Genève. Ce n'est pas entièrement vrai, pense l'auteur, et Farel, selon lui, a, le premier, travaillé à donner un autre aspect à l'âme collective de la cité.

[3] STENDHAL, *Mémoires d'un touriste* (2), 1877, II, 204: « Il a formé un peuple sage et moral qui, après trois siècles, conserve encore l'empreinte d'un caractère individuel. » — CHERBULIEZ, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 104: « Calvin mort, ses institutions lui survécurent. Genève demeura telle qu'il l'avait faite. Le moule était solide et plusieurs générations passèrent avant que l'on songeât même à y rien changer. » — GOYAU, *Une ville-église*, II, 231: « Lorsqu'un pareil état d'âme se prolonge pendant toute une série de générations, il doit avoir, nécessairement certaines conséquences psychologiques et certaines conséquences historiques; il crée un tempérament et il crée un rôle; il influe sur les profondeurs des âmes, et il influe sur leur rayonnement. Ames genevoises, destinées genevoises, furent orientées par la destinée de Genève... Il y a un caractère genevois, il y a une histoire genevoise, découlant de ce fait que Genève fut, en son essence, ville-Eglise. » « La prédestination que lui assigna Calvin, les consignes qu'il lui imposa, les périls intérieurs contre lesquels il la défendit, enfin les périls extérieurs, dont il lui légua l'âpre héritage, figèrent pour plusieurs siècles le caractère genevois. » — P. CHAPONNIÈRE, *Genève*, 12: « Influence si profonde que de nombreux Genevois n'hésitent pas à rendre Calvin responsable de toutes les particularités de leur caractère. »

9. La Réforme et l'art.

Quelles conditions la Réforme a-t-elle faites aux arts, quelle action a-t-elle exercée sur eux ? [1]

Certains pensent qu'elle a arrêté leur essor antérieur, et qu'elle les a paralysés pour longtemps [2]. D'autres trouvent ces affirmations exagérées, veulent prouver que la Réforme ne leur a pas été hostile, et qu'elle n'a pas eu à Genève ces effets néfastes [3]. Calvin les a proscrits, ne leur a en tout cas témoigné aucun intérêt, disent les premiers [4]. Erreur, rétorquent les se-

[1] Seippel, *Beaux-Arts*, Genève suisse, Le livre du Centenaire, 1814-1914, 248-9; *Les arts à Genève*, 297, Les conditions de l'art après la Réforme.

[2] *Les Arts*, 297. — Rigaud, *MDG*, V, 6: que « si les pompes de la religion romaine sont éminemment favorables à cette culture, la Réforme religieuse a eu nécessairement un résultat inverse, et que la Rome protestante, sous le régime sévère de Calvin, a dû voir les beaux-arts en souffrance et les artistes s'éloigner pour chercher ailleurs des encouragements que Genève réformée ne pouvait plus leur offrir. » — Galiffe, *Genève hist.*, 339: « Mais, nous le répétons, se fait-on une juste idée de l'influence qu'a dû exercer sur le caractère et sur l'esprit genevois cette éclipse totale, forcée, de tout élément artistique pendant près de deux siècles et demi ? » — Marc Monnier, *Genève et ses poètes*, 1874, 81: « Seulement, l'art devait perdre à cette révolution. Outre que le nouveau culte était iconoclaste, il prêchait si fort la simplicité dans les mœurs, qu'il ne tolérait rien pour le plaisir des yeux. » — Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 22: « Le puritanisme de Calvin n'admettait pas le beau plastique »; *ibid.*, 47: « C'est à tort qu'on a souvent contesté aux Genevois l'aptitude aux beaux-arts. Le puritanisme importé par Calvin a longtemps étouffé leur croissance, mais cette influence écartée, les arts du dessin ont pris un essor rapide et sûr. Peu de villes ont donné un tel contingent de graveurs, de miniaturistes, de dessinateurs, de peintres de paysage et de portraitistes. » — Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 102: « Ville protestante, huguenote, toujours pétrie par Calvin, où l'on sent, selon Théophile Gautier, qu'il y a dans les maisons plus de Bibles que de tableaux. » — Goyau, *Une ville-église*, I, 109: « Non moins sévère allait être son abstinence, en ce qui concerne les arts plastiques: ils étaient destinés au même ostracisme dont l'art dramatique était devenu l'objet. Ils faisaient l'effet d'un luxe; et puisque, dans les temples, la théologie nouvelle l'abolissait, ce luxe allait être traqué jusque dans les hôtels particuliers, par des mesures de police; une période de cent cinquante ans s'inaugurait, durant laquelle Genève, inhospitalière aux arts, allait parfois chasser de chez elle les peintres étrangers, Français, ou Milanais, qui tenteraient d'acclimater leur talent sur cette terre momentanément ingrate. » — P. Chaponnière, *Genève*, 128: « On n'a pas manqué de reprocher à la cité calviniste une incapacité de comprendre la beauté, une sévérité outrée à l'endroit de tous ceux que la nature inspire, et une propension à croire que le salut ne s'acquiert qu'au prix de la souffrance, de l'humiliation, du renoncement. Ce thème a fourni de nombreuses variations sur le mode mineur. Les Genevois ont-ils donc été étrangers aux beaux-arts ? Toepffer l'a laissé entendre, et beaucoup de ses concitoyens l'ont affirmé. »

[3] *Les Arts*, 298; Martin, *La maison de ville de Genève*, 108; *Nos Anciens*, 1917, 10; Stroehlin, *Nos Anciens*, 1904, 55; D. Lasserre, *Les cahiers protestants*, juillet-août, 1942, 293; Schlemmer, Art et calvinisme, *Journal de Genève*, 1er août 1942.

[4] Muntz: « Où et quand voit-on que l'auteur de l'Institution ait témoigné le moindre intérêt à n'importe quelle branche de l'art ? » — Brunetière: « L'horreur de l'art est et devait demeurer un des traits essentiels et caractéristiques de l'esprit de la réforme en général, et de la réforme calviniste en particulier ». Cités par Doumergue, *L'art et le sentiment dans l'œuvre de Calvin*, 15,

conds[1]; et certains monuments genevois l'attestent, le Collège, l'Hôtel de Ville, élevés précisément au moment où son influence était toute-puissante.

* * *

On s'est efforcé de disculper Calvin [2] des reproches qui lui attribuent une nature inaccessible à toute émotion. Au contraire, il a été sensible aux peines et aux joies [3], aux siennes et à celles d'autrui; il a pleuré, il a ri, et souri avec indulgence, plaisanté; il a goûté les calembours, en littérature, le genre plaisant [4]. Il a apprécié les divertissements, les plaisirs [5], même les joies matérielles de la table [6].

Il a aimé la nature, les fleurs, leur parfum [7], et un de ses délassements était de

33. — Douen, pasteur: « Calvin est le type du dogmatiste autoritaire, anti-libéral, anti-artistique, anti-humain et anti-chrétien ».

[1] Doumergue, *La Genève des Genevois*, 122: « La Réformation n'a pas été aussi hostile à l'art qu'on le dit. Les deux monuments civils qui dénotent une vraie préoccupation artistique, et qui réalisent cette préoccupation, d'une manière remarquable, sont la tour de la rampe de la Maison de Ville et le Collège, construits au moment où l'influence de Calvin s'exerçait sans conteste, où sa pensée et ses amis dirigeaient tout. » Il cite cette phrase d'un érudit: « Après une visite à l'Hôtel de Ville, il semble que la légende qui veut que la Réformation ait été hostile à l'art doit être infirmée, car c'est au moment où Calvin était tout puissant qu'avec l'aide des réfugiés français on construisit la rampe de la Maison de Ville et le Collège. »

[2] En particulier Doumergue, *L'art et le sentiment dans l'œuvre de Calvin*, 1902, 33, La peinture dans l'œuvre de Calvin; Id., *La Genève des Genevois*, 122, 273; Id., *Jean Calvin*, II, 479, L'art calviniste; E. Christen, *Calvin et l'art* (Jubilé de la Réforme, 1936).

[3] Doumergue, *L'art et le sentiment dans l'œuvre de Calvin*, 59, Le sentiment dans l'art de Calvin; Id., *Genève calviniste*, 553, étudie « la sensibilité de Calvin ». — On s'est habitué, écrit Sayous, à représenter Calvin comme un esprit morose, ou, selon l'expression de Bossuet, comme un « génie triste ». « Certainement, dans la maison de la rue des Chanoines, avec ses amis, avec Bèze, avec Viret, Calvin a plaisanté, Calvin a ri, à la mode des hommes du seizième siècle, il a ri « à pleine bouche ». « Peut-être faut-il aller plus loin et reconnaître que non seulement Calvin a ri, mais qu'il a souri, avec le sourire de l'indulgence pour les folies humaines. »

[4] Doumergue, *Genève calviniste*, 535-6.

[5] *Ibid.*, 535, Calvin a écrit: « Car il est dit: « Tu t'esjouiras devant le Seigneur ton Dieu beuvant et mangeant. Si donc notre Seigneur nous eslargit des biens, et que nous ayons de quoy nous substanter, c'est pour nous resjouir... Dieu veut-il que nous soyons tousjours en mélancolie ? Dieu est-il fasché et offensé quand nous avons quelque resjouissance ? » Et, commente Doumergue, « par plaisirs, réjouissances, joies, Calvin n'entend pas seulement les plaisirs mystiques, les joies éthérées, les réjouissances spirituelles. Cet ascète, qui n'a certes pas abusé du corps et de la terre, ne dédaigne ni l'un ni l'autre. Il est très permis, il est voulu de Dieu que nous nous réjouissions des biens de ce monde, du boire et du manger... Il faut seulement en toutes ces choses tenir la mesure. »

[6] Doumergue, *Genève calviniste*, 530 sq. — Calvin, *Institution chrétienne*, III, chap. X: « Dieu a créé les viandes... aussi à nostre plaisir et récréation. »

[7] *Ibid.*, 530 sq.; Privat, *La lanterne et l'épée*, 27. — Institution chrétienne: « Aux herbes, arbres et fruits, outre les diverses utilités qu'il (Dieu) nous en donne, il a voulu réjouir la vie par leur beauté, et nous donner encore un autre plaisir par leur odeur... Pensons-nous que notre Seigneur eût donné une telle beauté aux fleurs laquelle se représentât à l'œil, s'il n'était licite d'être touché de quelque plaisir en la voyant ? Pensons-nous qu'il leur eût donné si bonne odeur, s'il n'avait pas voulu bien que l'homme se délectât à flairer ? »

passer quelques jours à la campagne [1]. Il a aimé la musique [2], les couleurs, les matières précieuses [3].

Si les adversaires du protestantisme peignent de Calvin le portrait d'un homme morose, rébarbatif, les historiens de la Réforme le présentent donc comme un homme humain, sensible. Il est vrai qu'ils varient entre eux. Doumergue lui prête ce caractère jusqu'à sa fin, au point qu'il aurait mis du cœur jusque dans la religion, au contraire de ceux qui prétendent qu'il l'a intellectualisée [4]; mais d'autres, tel Borgeaud, pourtant peu suspect de partialité anticalviniste, fait des réserves pour son âge mûr [5]: « Les historiens qui l'ont le plus pratiqué en ces temps héroïques n'en ont point rapporté, quant à sa personne, une émotion sympathique. Ils n'ont plus senti son cœur battre. »

* * *

Bien qu'issu des mains humaines, l'art est, tout comme le monde dans sa beauté et sa diversité, un don de Dieu, qu'il faut apprécier, loin de le mépriser: « L'art est le don de la grâce générale de Dieu à l'homme... Dieu est l'auteur et maître unique de tous ces arts... Tous arts procèdent de Dieu et doivent être tenus pour inventions divines... » [6].

Il suffirait donc de peu que l'on ne conçoive un Calvin bon vivant, presque joyeux drille, et que l'on n'aboutisse à « ce paradoxe, Calvin, ami des arts » [7].

* * *

Mais — et ici commencent les restrictions qui démentent ces affirmations trop

[1] Doumergue, 529, 532.

[2] *Préface de la Liturgie et du Psautier*, Genève, 1543: « Entre les autres choses qui sont propres pour récréer l'homme et lui donner volupté, la musique est, ou la première, ou l'une des principales, et nous faut estimer que c'est un don de Dieu député à cet usage. » — Cf. Privat, 27.

[3] *Institution chrétienne*, III, chap. X: « D'avantage, n'a-t-il pas tellement distingué les couleurs, que les unes ont plus de grâce que les autres ? N'a-t-il pas donné quelque grâce à l'or, à l'argent, à l'yvoire et au marbre, pour les rendre plus précieux et nobles que les autres métaux et pierres ?... Laissons là donc cette philosophie inhumaine, laquelle ne concédant à l'homme nul usage des créatures de Dieu, sinon pour sa nécessité, non seulement nous prive sans raison du fruit licite de la bénéficence divine, mais aussi ne peut avoir lieu, sinon qu'ayant dépouillé l'homme de tout sentiment, elle le rende semblable à un tronc de bois. » — Cf. Doumergue, *Genève calviniste*, 530 sq.

[4] Doumergue, *Genève calviniste*, 55 sq., 560 sq.; Id., *Calvin*, IV, 28-9.

[5] Borgeaud, *BSH*, II, 1904, 389-90. — Cf. Goyau, *Une ville-église*, I, 154: « Peu à peu, dans l'enseignement réformé, la part que Calvin faisait au « cœur » s'était voilée. »

[6] Doumergue, *L'art et le sentiment dans l'œuvre de Calvin*, 13; Id., *Genève des Genevois*, 274: « Calvin avait expressément autorisé l'art de la peinture de portrait et d'histoire et de paysage, et avait déclaré que ces arts sont des dons de Dieu. »

[7] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 5; *Les Arts*, 298.

favorables — l'usage de l'art doit être « garanti pur et légitime » [1]; il doit éviter tout ce qui peut porter atteinte au dogme religieux, à la stricte morale, tout ce qui pourrait tenter la faiblesse humaine [2].

* * *

La « querelle des images », l'anthropomorphisme ou l'aniconisme des types divins, qui oppose déjà les peuples de l'antiquité, divise aussi les chrétiens dès les origines de leur religion. Par réaction contre les abus du catholicisme, le calvinisme devient le farouche adversaire des images religieuses, mais, « pour sauver la morale on oublia l'art » [3].

« Il n'est pas licite, dit Calvin, de représenter Dieu sous une forme visible... » [4]. « Celui qui était Père a dit que c'était une horrible abomination de voir une image ou de Christ, ou de quelque saint aux temples des chrétiens... » [5]. Les cérémonies du culte protestant se déroulent dans un temple aux murs nus [6], alors que les églises étaient remplies de statues, de reliefs, de peintures sacrées: « Ils ne laissent angle vide de simulacres en tous leurs temples » [7]. L'iconographie religieuse, qui pendant des siècles avait suggéré aux artistes de tout ordre le meilleur de leur inspiration, est supprimée [8]. Il en résulte un immense appauvrissement des possibilités et du répertoire artistique. « J'ai cru — dit l'émailleur Petitot — sans scrupule, bien que les images ne soyent pas autorisées entre nous réformés, qui sommes, par la grâce de Dieu, éloignés de toute adoration terrienne, qu'il me serait permis de faire voir

[1] Doumergue, *L'art et le sentiment*, 36: Calvin: « Je ne suis pas tant scrupuleux de juger qu'on ne doive endurer ni souffrir nulles images. Mais d'autant que l'art de peindre et de tailler sont dons de Dieu, je requiers que l'usage en soit garanti pur et légitime. »

[2] Calvin, *Institution chrétienne*, III, chap. X: « Mais aussi, de l'autre costé, il ne faut pas moins diligemment aller au devant de la concupiscence de nostre chair, laquelle se desborde sans mesure, si elle n'est tenue sous bride. » — Doumergue, *Genève calviniste*, 530 sq.

[3] Doumergue, *Genève calviniste*, XV: « Les sanctuaires étaient devenus le théâtre de l'exploitation la plus effrontée de la crédulité populaire. Et, pour sauver la morale, on oublia l'art. » — Id., *L'art et le sentiment dans l'œuvre de Calvin*, 34, 41: « Calvin n'a pas prononcé l'anathème contre toute œuvre d'art, mais seulement contre celles qui pouvaient favoriser le culte des images. » — *Les arts*, 301.

[4] Doumergue, *L'art et le sentiment*, 36.

[5] *Œuvres choisies de Jean Calvin*, Genève, 1909, Epître au roi de France.

[6] d'Alembert: « Le culte est fort simple; point d'images, point de luminaires, point d'ornements dans les églises. On vient pourtant de donner à la cathédrale un portail d'assez bon goût; peut-être parviendra-t-on peu à peu à décorer l'intérieur des temples; ou seroit en effet l'inconvénient d'avoir des tableaux et des statues, en avertissant le peuple, si l'on vouloit, de ne leur rendre aucun culte et de ne les regarder que comme des monuments destinés à retracer d'une manière frappante et agréable les principaux événements de la religion ? Les Arts y gagneraient sans que la superstition en profitât. » — Cf. Roget, *Etrennes genevoises*, IV, 1880, 127-8.

[7] *Œuvres choisies*, Genève, 1909, Epître au roi de France.

[8] *Les Arts*, 301; Rigaud, *Renseignements* (2), 71.

la représentation de ce divin Sauveur naissant, crucifié, agonisant, et s'écriant: « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » A quoi il faut joindre le tableau de sa glorieuse résurrection, afin aussi de pouvoir dire « Jésus est ma résurrection et ma vie » [1]. Mais Petitot vit en artiste réformé dans la France catholique, où il n'y a pas à craindre le blâme et le châtiment. Aucun artiste vivant à Genève n'osera désormais traiter de tels thèmes, sans encourir les foudres des ministres et du Conseil. Cette interdiction a des conséquences non seulement spirituelles, mais économiques: l'Eglise n'a-t-elle pas toujours, bien plus que l'Etat ou les particuliers, passé aux artistes les commandes les plus importantes ? N'a-t-elle pas protégé le commerce, par la vente non seulement des tableaux et des sculptures, mais des multiples objets de piété [2] ? Tout ceci est maintenant proscrit. C'est, dit Doumergue, en parlant de l'interdiction des images par le calvinisme, « sa seule et unique restriction » [3]. Elle est d'importance, et encore est-il erroné de prétendre qu'elle est unique. « Il est acquis, dit-il encore [4], qu'on peut proscrire de l'art les représentations d'êtres animés, de peur de donner place à l'idolâtrie, et sans être le moins du monde atteint d'iconophobie... Il est acquis qu'on peut ne pas s'occuper d'art, sans y être hostile, ni même indifférent. » Peut-être, mais le résultat est néfaste, que cette restriction résulte d'hostilité, d'indifférence, ou d'autres raisons [5].

* * *

Il n'y a donc qu'une possibilité, celle d'un art laïque, profane. « Calvin avait laïcisé, non seulement l'Eglise, mais tout particulièrement l'art... Donc la sphère propre de l'art n'est pas l'Eglise, la société des élus, encore moins la société sacerdotale hiératique, c'est le monde civique, laïque... Le calvinisme proclamait ainsi l'émancipation, la laïcisation de l'art, comme de la philosophie, comme des sciences, et comme de la politique [6]. » La Réforme n'a nullement émancipé l'art de la tutelle religieuse, elle ne l'a nullement laïcisé. Cet art profane existait avant elle, parallèle-

[1] Ms. de Petitot, *NA*, 1904, 57.

[2] Goyau, *Une ville-église*, I, 103: « Les ateliers de sculpture, les magasins de pieux objets, avaient entièrement disparu; reliquaires, statues saintes, tableaux de piété, étaient des articles qu'un Genevois n'avait plus le droit d'acheter, ou de vendre, ou de fabriquer; défense était faite à l'art d'offrir à l'« idolâtrie papistique » un appât; et les bons et pieux « ymagiers », ainsi sevrés d'une source séculaire d'inspiration, s'en étaient allés dans des terres plus clémentes... »

[3] Doumergue, *L'art et le sentiment*, 36.

[4] *Ibid.*, 34.

[5] J. Pirenne, *Les grands courants de l'histoire universelle*, II, 1944, 445: « Le calvinisme, pour trouver Dieu, ne veut que le penser. Et c'est pourquoi, reprenant, comme l'Islam, la stricte tradition judaïque, il répudie les images. Peut-être faut-il trouver dans ce rationalisme excessif, l'explication du pragmatisme, qui associa si facilement le capitalisme à la piété, et du moindre développement des arts plastiques dans les pays calvinistes, la Hollande excepté. »

[6] Doumergue, *L'art et le sentiment*, 41.

ment à l'art religieux, et vivait en bonne harmonie avec lui. En supprimant ce dernier, la Réforme a procédé à une amputation, non à une libération.

De plus, elle exerce sur cet art profane une rigoureuse surveillance, elle en restreint le domaine et elle s'efforce d'en accaparer certaines de ses manifestations au profit de la nouvelle religion.

* * *

En général, tout art éveille sa méfiance: ne serait-il pas une survivance du « papisme » [1], sous lequel il a fleuri, et dont il a été le serviteur ? Ne fait-il pas appel aux sens, à l'imagination, à l'amour de la forme, aux émotions esthétiques qui sont à base sensuelle, à tout ce que le calvinisme repousse comme de dangereuses tentations, pour leur substituer la raison, les émotions spirituelles et religieuses [2] ? « La beauté, aux yeux de Calvin, dit Müntz, n'est qu'un sujet d'idolâtrie [3]. »

L'art est un luxe, un plaisir, une jouissance, un libre jeu. Peut-il trouver place dans cette cité, déjà utilitaire avant la Réforme, mais dont le calvinisme a développé l'utilitarisme, où tout doit désormais servir la religion et l'Etat ? Il n'a pas plus de raison d'être que tout autre jeu, que tout autre divertissement [4], car il dé-

[1] *Les Arts*, 300.

[2] E. Choisy, *L'état chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, 506: le calvinisme « fait appel non pas au sens, à l'imagination, aux émotions esthétiques, mais à la raison, et à la conscience, aux émotions purement spirituelles et religieuses. » — H. Tronchin, *Le conseiller François Tronchin et ses amis*, 1895, 243: « Les beaux-arts se trouvèrent dans Genève frappés d'un ostracisme intransigeant. Tenu par les huguenots pour un legs du paganisme, le culte de la forme ne pouvait manquer d'être proscrit de la cité devenue leur forteresse. » — Salis, *Sismondi*, 1932, 5: « D'autre part, l'élément romanesque, poétique et esthétique n'a pu se développer librement dans la cité de Calvin. La rigidité calviniste est comme un roc où l'on peut bâtir en sécurité sa demeure, mais où manque la terre qui ferait fleurir un jardin. Ces écrivains n'avaient guère d'imagination; aussi bien vivaient-ils à l'écart des passions et leurs préoccupations les empêchaient de cultiver le sentiment de l'art. »

[3] Doumergue, *L'art et le sentiment*, 33.

[4] E. Choisy, *L'état chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, 481: « Le calviniste convaincu voit dans le jeu une source de dépenses et de vaines prodigalités, une occasion de dissipation et de fainéantise... Le calviniste a horreur de la danse, parce qu'elle... pousse fortement à l'ostentation et au luxe dans les accoutrements. La vie n'est pas une jouissance, ni une partie de plaisir, elle ne doit pas être soumise à la vanité, elle est une chose sérieuse, une tâche à accomplir fidèlement et consciencieusement... Le calvinisme ne trouve rien, ni dans le jeu, ni dans la danse, qui soit favorable au règne et à la gloire de Dieu, bien au contraire: c'est pourquoi il les proscrit implacablement. » — *Ibid.*, 507, note 1: « Si le calvinisme est positivement hostile à un certain art, il ne faudrait pas croire qu'il soit hostile à l'art en lui-même. Calvin a expressément enseigné que l'art est divin, qu'il est le produit de la grâce commune de Dieu... Ce que le calvinisme proscrit, c'est la préoccupation de l'art pour l'art. Il veut que l'art, don de Dieu, glorifie Dieu et élève l'humanité... » — Chopard, *BSH*, VII, 1939-42, 188: « Une pareille doctrine évidemment n'avait que mépris pour les jouissances et les plaisirs qui font appel aux sens. A Genève, comme en Angleterre, on condamna toute littérature n'ayant pas un caractère religieux et on fit une guerre sans merci au théâtre et à la poésie. Seule la lecture de la Bible, du catéchisme et des écrits de recueillement était autorisée. »

tourne l'homme de ce qui doit être son unique préoccupation, le service de Dieu [1].

Il risque d'émouvoir les sens, de susciter en l'homme la volupté [2]. La seule émotion autorisée est celle qui est suscitée par Dieu, et qui a Dieu pour objet. Sans doute Calvin « ne blâme ni la volupté, ni les délices, même il proclame que la volupté et les délices ne sont point choses superflues ». Il s'agit toutefois de s'entendre: ce qu'il admet, ce sont des voluptés divines et spirituelles, et non « la volupté qui n'est point conjointe avec la crainte de Dieu » [3].

De la poésie ? Oui, et il y eut une école de poésie réformée au XVIe siècle [4]. Mais elle est avant tout une traduction des Psaumes, et une louange à Dieu. Clément Marot, le joyeux compagnon, ne voulut pas limiter ainsi sa Muse, et quitta, pour la Savoie, la Genève calviniste où il s'était fourvoyé [5].

De la musique ? Certes, Calvin ne la condamne pas: « Combien que l'invention de la harpe et autres instruments de musique serve plutôt à volupté et délices qu'à nécessité, toutefois il ne la faut pas tenir pour superflue du tout, et mérite encore moins d'être condamnée [6]. » Notez la restriction: elle sert « plutôt à volupté et délices qu'à nécessité ». Et par suite, quand elle n'est plus la mélopée qui accompagne les hymnes, « les chants et mélodies qui sont composés au plaisir des oreilles seulement ne conviennent nullement à la majesté de l'Eglise, et ne se peut faire qu'ils ne déplaisent grandement à Dieu » [7].

[1] Goyau, *Une ville-église*, II, 253: « Pour Théodore de Bèze, homme cultivé, pourtant, s'il en fut, les belles-lettres, telles que les concevaient les hommes de la Renaissance, apparaissaient en quelque mesure comme une usurpation sur le service de Dieu; écoutez-le, dans la préface de son *Abraham sacrifiant*, confessant son goût pour la poésie, mais ne cachant pas qu'il rougit de certaines de ses productions. « Qu'il plût à Dieu, écrit-il, que tant de bons esprits, que je connais en » France, au lieu de s'amuser à ces malheureuses inventions ou imitations ou fantaisies vaines et » deshonnêtes, regardassent plutôt à magnifier la bonté de ce grand Dieu. »

[2] A. Bovy, *Nos centenaires*, 547: « l'esprit qui craint la volupté des sens. » — Goyau, *Une ville-église*, II, 254, en France aussi on constate, chez certains religieux, surtout chez les jansénistes du XVIIe siècle, « ce penchant à diffamer à cause même de ses charmes, à cause de la plénitude de vie qu'elle développe, la besogne artistique ou littéraire. Mais en terre catholique, ces scrupules ne devinrent jamais complètement les maîtres. »

[3] Doumergue, *L'art et le sentiment*, 13.

[4] O. Reverdin, Poètes réformés du XVIe siècle à Genève, comm. Soc. hist., *BSH*, VII, 1939-42, 139: « On est en droit de parler d'une véritable école de poésie réformée, dont le grand animateur fut Simon Goulart. Ce mouvement se rattache surtout à Genève, capitale de la Réforme. On ne saurait parler d'une poésie locale. Mais il n'en demeure pas moins que Genève fut le centre d'une production poétique très vivante, expression émouvante de la sensibilité huguenote... »

[5] Fournier-Marcigny, *La vie ardente*, 210: « Le plus grand d'entre eux, Clément Marot, s'en apercevra... Calvin, qui connaît déjà la traduction magistrale des Psaumes, l'invite à les publier et s'il n'avait que cette œuvre dans son paquetage, Marot deviendrait vite le favori des vénérables pasteurs. Mais il porte dans son cœur mille autres rondels, ballades, épîtres, dont les titres seuls font froncer les sourcils des spectables et des censeurs sévères de la République. On n'aime point tant à rire à Genève en 1542. »

[6] Doumergue, *L'art et le sentiment*, 13.

[7] *Ibid.*, 26. — Contre l'abus de la musique devenue frivole, profane, même dans l'Eglise,

* * *

Poésie et musique encore se prêtent à cette sujétion, à être matière d'édification. Quels seront les thèmes de l'art figuré, puisque le domaine divin lui est désormais interdit ?

En 1549, un nommé Roux ou Raoul Monnet est convaincu d'avoir fait peindre un recueil de tableaux obscènes à l'imitation de l'Arétin: il a la tête tranchée et l'ouvrage est brûlé publiquement par la main du bourreau [1]. C'est là un cas isolé: il fallait être bien hardi ou bien imprudent d'exposer ainsi sa vie pour quelques images licencieuses ! Mais sont aussi réprouvés tous les thèmes qui glorifient le corps humain, en cette nudité idéale que les Grecs avaient jadis enseignée à l'art, et que la Renaissance avait remise en honneur. Nul peintre, nul sculpteur n'eût osé, dans la Genève calviniste, offrir un corps nu à l'admiration du public. Et au XVIIIe siècle encore, à une époque plus libérée des vieilles contraintes, Jacques Antoine Arlaud sera pris d'un scrupule religieux que lui inspirera son ascendance calviniste, et détruira sa Léda. N'est-ce pas supprimer du répertoire des artistes la mythologie, l'antiquité, qui évoquent et nécessitent ces blanches nudités [2] ?

Au reste, l'art calviniste rejette tout ce passé, dont trop de sujets peuvent éveiller la rêverie, l'imagination, et, par elle, les sens, rappeler le paganisme ou le papisme, ces deux adversaires.

* * *

Il ne représentera que la réalité immédiate [3]. « Il reste, dit Calvin, qu'on ne peigne et qu'on ne taille sinon les choses qu'on voit à l'œil. » Encore dans cette réalité fera-t-on un choix, pour éviter ce qui pourrait être condamnable. Ce seront « les histoires, pour en avoir mémorial, ou bien figures, ou médailles de bêtes, ou villes ou pays... ». Ce sont les deux catégories suivantes de la peinture: « en la première sont contenues les histoires, en la seconde les arbres, montaignes, rivières, et personnages, qu'on peint sans aucune signification (c'est-à-dire le portrait des hommes et des choses). La première espèce emporte enseignement; la seconde n'est que pour donner plaisir [4]. » « En d'autres termes, commente Doumergue, le domaine entier du visible, du réel, hommes et choses, nature et histoire, tel est le programme de la peinture, selon Calvin [5]. » Le domaine entier du visible ? Non pas, puisqu'en

ibid., 11. — Marc Monnier, *Genève et ses poètes*: « Il n'est pas jusqu'à la musique sacrée qui ne fût suspecte à Calvin. Dans sa pensée le chant d'église pouvait servir d'édification, pourvu toutefois que l'on se donnât garde que les oreilles ne fussent plus attentives à l'harmonie du chant que les esprits au sens spirituel des paroles »; cité par Baud-Bovy, I, 133.

[1] Picot, *Hist. de Genève*, I, 426.

[2] Cf. chap. 31.

[3] *Les arts*, 301.

[4] Doumergue, *Iconographie calvinienne*, 1909, 5, note 2 (variantes de ces textes).

[5] Id., *L'art et le sentiment*, 36.

sont exclues toutes les apparences de la beauté corporelle, qui peuvent émouvoir, puisque les scènes d'histoire, ce sont celles des événements contemporains, et seulement de ceux qui commémorent les luttes pour la foi nouvelle. Sujets de l'histoire calviniste, portraits, animaux, vues de villes, paysages, ce n'est pas toute la réalité visible, et c'est peu de chose, quand cette réalité amoindrie est réglementée par l'esprit calviniste.

* * *

« Quant à la sculpture, Calvin a beau indiquer sa place, comme celle de la peinture, cette place est demeurée vide [1]. » Et sans doute se méfie-t-il d'elle plus encore que de la peinture. La plastique n'est-elle pas avant tout la glorification de ce corps méprisable de l'homme, trop souvent en sa nudité idéale ? Ne risque-t-elle pas d'évoquer le papisme, qui en a fait un si grand usage [2] ?

* * *

Ainsi limité, cet art n'a pas pour but de plaire, de charmer, d'émouvoir. Il est utilitaire, didactique. Les scènes d'histoires racontent les souffrances des martyrs réformés pour leur foi; les luttes que Genève réformée a soutenues pour maintenir son indépendance autant religieuse que politique; elles sont un « enseignement », on les peint « pour en avoir mémorial » [3]. Les portraits gardent le souvenir de ceux qui se sont dévoués à la religion et à la chose publique. Les vues de ville montrent surtout Genève, citadelle du protestantisme, ceinte de ses remparts et veillant en sentinelle. Calvin concède que certains thèmes autorisés peuvent « donner plaisir ». Mais lequel ? Un plaisir intellectuel, nullement émotif.

* * *

La Réforme encourage les arts mineurs, industriels [4], a-t-on dit. Et on invoque leur essor pour soutenir que « le calvinisme n'était pas si incompatible qu'on l'a dit avec le souci de la beauté. La vérité, c'est qu'il l'inspirait. En particulier, le développement des arts mineurs est caractéristique de l'art calviniste et se retrouve dans l'art genevois. C'est une conséquence de la doctrine calvinienne des vocations, qui rapporte toute créature, et tout ce que l'homme peut faire de bien à la gloire de Dieu, et pour qui toute œuvre, comme toute matière, a quelque chose de sacré, si humble et si usuelle soit-elle [5]. » Il n'y a, dans la protection que Genève calviniste

[1] DOUMERGUE, *ibid.*, 51.
[2] *Les Arts*, 347. — Cf. chap. 10, à propos de la statue du duc de Rohan.
[3] *Ibid.*, 302.
[4] *Ibid.*, 298.
[5] SCHLEMMER, Art et calvinisme, *Journal de Genève*, 1er août 1942.

accorde aux industries d'art, que des raisons économiques, nullement spirituelles. Elles sont sa principale ressource, et lui permettent d'exister. Et c'est pourquoi les autorités genevoises ferment les yeux sur bien des infractions à leurs principes, parce qu'elles sont avantageuses à la ville !

* * *

« Nous sommes ici en présence d'un art calviniste, d'un art non pas étouffé, mais inspiré par le calvinisme... [1] ». « Il est temps de rendre justice, avec la même liberté d'esprit, à ce que la pensée calvinienne eut de fécond pour l'art, en fait, et sans l'avoir cherché [2]. » Limité à la peinture et à la musique, c'est « un art surtout intérieur, surtout subjectif, pas matérialisé dans un amas de pierre d'une cathédrale gothique, ou dans le bloc de marbre dur et blanc d'une statue, mais spiritualisé dans les créations qui exigent le moins de matière, celles de la peinture et de la musique [3]. » Etrange critère que de juger la spiritualité d'un art à la quantité de matière employée ! Une cathédrale gothique est-elle moins « spiritualisée » que la scène réaliste d'un intérieur hollandais où de grossiers paysans fument leur pipe, où une femme torche son enfant ? « Le second caractère commun au calvinisme et à la peinture hollandaise, c'est que tous deux sont réalistes, humains [4]. » L'art du XVe siècle n'avait-il pas déjà, même dans les thèmes religieux, atteint cette humanité, ce réalisme? « Le troisième caractère commun au calvinisme et à la peinture hollandaise, c'est que l'un et l'autre sont individualistes [5]. » C'est là encore un trait antérieur, une tendance de la société et de l'art, indépendante de la religion. Et c'est pourquoi on n'acceptera pas cette conclusion dogmatique: « Les calvinistes ont été les grands propagateurs de l'art subjectif, réaliste, moderne, et pour l'appeler par son nom, de l'art individualiste [6]. »

* * *

Tous ces caractères, ajoute-t-on, apparentent l'art genevois de la Réforme à un autre art protestant, celui des Hollandais, qui a réalisé l'idéal de Calvin, et qui a produit des chefs-d'œuvre [7]. En France aussi, des artistes réformés ont atteint la

[1] Doumergue, *La Genève des Genevois*, 288.
[2] Schlemmer, *Journal de Genève*, 1er août 1942.
[3] Doumergue, *L'art et le sentiment*, 51.
[4] *Ibid.*, 43.
[5] *Ibid.*, 46.
[6] *Ibid.*, 52.
[7] Id., *La Genève des Genevois*, 288; cite cette opinion: « Grâce à une similitude de croyances et de mœurs, cet art, quoique influencé par la France, aura une certaine parenté avec l'art hollandais (voir surtout certaines toiles d'Adam Töpffer), parenté marquée par les sujets traités, par la manière de les interpréter et par la qualité de la peinture. C'est un art familier, évitant les grands cadres et les grands sujets, fait pour décorer non les palais et les églises, mais les maisons des bour-

notoriété et la gloire, tout autant que des artistes catholiques. Et l'on cite Jean Cousin, Jacob Brunel, Jean Goujon, Ligier Richier; les architectes Androuet du Cerceau, Salomon de Brosses; les graveurs Abraham Bosse, Etienne Delaulne; les céramistes Léonard Limousin, Bernard Palissy, etc. [1].

Calvin a tracé à l'art calviniste son programme, qui sera celui de Genève pendant quelques siècles. Celui d'un art utilitaire, qui se confine dans le portrait, l'histoire, le paysage. Ailleurs, il a pu susciter des chefs-d'œuvre. Nous ne sommes toutefois pas en Hollande, où la religion a été peut-être moins rigide, ni en France, où les artistes réformés, en terre catholique, ont sans doute tempéré leurs convictions au contact de la religion ambiante et pu exprimer plus librement leur sentiment artistique; l'exemple de Petitot donné plus haut le prouve. Nous sommes à Genève, où aucun chef-d'œuvre n'a été inspiré par la Réforme. En est-elle seule responsable ? Genève n'en avait pas produit auparavant, et nous avons déjà noté, avec cette infériorité artistique, la tendance utilitaire au temps des évêques. La Réforme n'a pas anéanti un génie qui n'existait pas avant elle. Mais, par les restrictions qu'elle a mises à l'exercice des arts, elle a amoindri encore cette faible capacité esthétique, en lui interdisant la plupart des occasions, et en transformant le caractère genevois [2]. Religion qui s'adresse à l'intelligence, à la raison, qui exige la maîtrise de l'esprit sur le corps, cette cause de péché, le calvinisme est dans ses principes mêmes défavorable aux arts, lesquels exigent la prépondérance de l'imagination sur la raison, le culte de la forme visuelle et sensuelle sur le pur esprit. Si sa contrainte s'est relâchée avec le temps, l'art genevois en a toutefois longtemps conservé l'appréhension et le souvenir [3].

* * *

geois, et mettant sous leurs yeux les spectacles qui leur sont les plus habituels. » Doumergue ajoute: « Seulement, à côté des ressemblances générales, vont apparaître les différences particulières. Si à Genève, comme en Hollande, la peinture reproduit un respect caractéristique de la nature, en Hollande, la nature est l'eau, la mer, les canaux, la plaine humide et plate; à Genève, la nature c'est le Mont-Blanc, la grande montagne blanche et étincelante »; 274: « Et enfin, tout le monde sait que le calvinisme a eu, logiquement et historiquement, toute une école d'art, de peinture, une des premières, celle de Hollande, représentée par un des trois ou quatre peintres qui se disputent le premier rang, Rembrandt ; Id., *L'art et le sentiment*, 36. — E. Privat, *La lanterne et l'épée*, 1942, 28: « Quant à la peinture, elle n'est le monopole d'aucune Eglise, et l'école hollandaise, en pays calviniste, ouvrit à l'art un champ nouveau lorsqu'elle fit briller la chaude lumière des lampes d'intérieur sur les visages honnêtes du paysan et de sa famille assemblés au foyer. »

[1] Stroehlin, *NA*, 1904, 55: « Le préjugé, trop longtemps et trop généralement répandu, d'après lequel le protestantisme, par sa froideur et sa sécheresse, aurait nui au développement du grand art, s'est dissipé devant le témoignage des faits, ou tout au moins a perdu beaucoup de son crédit. En effet, plusieurs des plus illustres protagonistes de la Renaissance au XVIe siècle furent également d'humbles et fervents adeptes de la Réforme religieuse. » — *NA*, 1917, 10. — Schlemmer, *Journal de Genève*, 1er août 1942.

[2] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 9: « La pénurie de traditions esthétiques accentuée encore par le bannissement calviniste des œuvres d'art. »

[3] Goyau, *Une ville-église*, II, 259: « La théologie a cessé de régner, mais l'âme sur laquelle

La gloire spirituelle que la Réforme a donnée à Genève est assez grande, pour qu'il ne soit pas nécessaire de lui reconnaître aussi la gloire artistique, quels que soient les efforts de ses défenseurs. Mais d'autres causes encore, indépendantes d'elle, économiques et politiques, ont paralysé les arts genevois.

On cite volontiers, comme exemple de la réputation qu'ont su acquérir des artistes réformés, le nom de Ligier Richier. N'est-il pas significatif que ce sculpteur, une fois réfugié à Genève [1], n'ait plus rien produit ? Les restrictions spirituelles du calvinisme genevois ont-elles tari son inspiration ? Ou serait-ce l'indice que d'autres causes que la religion — nous les verrons — sont intervenues pour lui refuser les occasions d'exercer son talent ?

jadis elle régnait lui survit et cette âme, assez émancipée parfois pour rêver déjà d'être artiste, demeure captive des timidités héréditaires qui entrent en conflit avec ce rêve, et qui souvent l'anéantissent. »

[1] *Les Arts*, 352, référ.





Pl. XII. Genève. Portique et cour de l'Hôtel de Ville.

10. L'art « papiste » dans la Genève réformée. Interdictions, tolérances, superstitions. Les thèmes religieux.

La Réforme a détruit de nombreuses images religieuses. Elle en a cependant conservé [1]: vitraux de la cathédrale, stalles de diverses églises, qui sont transportées à Saint-Pierre et à Saint-Gervais, retable de Conrad Witz, etc., si bien qu'en 1746 un Anglais, plus rigoriste que les Genevois, se scandalise de cette tolérance [2], mais « Calvin lui-même avait vu ces images et s'était assis sur ces stalles, et n'avait rien dit. » En 1542, ne reprend-on pas le trigramme sacré, « vu qu'il a été gravé de toute ancienneté sur les portes » [3] ? Les armes de Genève le placent dans le soleil rayonnant, association d'origine catholique [4], avec la clef de l'évêque et du chapitre [5]. D'Alembert remarque avec quelque étonnement: « Il est même assez singulier qu'elle les ait conservées, après avoir brisé avec une espèce de superstition tous les liens qui pouvoient l'attacher à Rome [6]. » De vieilles désignations épiscopales ne subsistent-elles pas de nos jours encore: Pré-l'Evêque, prison de l'Evêché, Jussy-l'Evêque, rue des Corps-Saints ? Les églises devenues des temples n'ont-elles pas gardé les noms de leurs patrons, Saint-Pierre, Saint-Gervais, La Madeleine, Saint-Germain, une seule l'ayant perdu, Sainte-Marie-la-Neuve devenue l'Auditoire ?

* * *

Cependant l'on interdit toute pratique qui pourrait être soupçonnée de « papisme ». Les rites funéraires sont simples, non seulement pour éviter le luxe, mais par crainte de maintenir ou de retrouver ceux de la religion rejetée [7]. « Que nul acte de la religion papistique ne soit faict ni souffert estre faict », enjoignent les

[1] *Les Arts*, 298.
[2] Doumergue, *Genève des Genevois*, 274.
[3] *Les Arts*, 39.
[4] *Ibid.*, 40.
[5] *Ibid.*, 38.
[6] Cf. Roget, *Etrennes genevoises*, IV, 1880, 108.
[7] Du Bois-Melly, Des usages funèbres et des cimetières à Genève au siècle passé, *Etrennes religieuses*, 1889; cf. Goyau, *Une ville-église*, I, 147: « Les pompes mortuaires étaient soigneusement épluchées par les émissaires du Tribunal; rien n'était plus mal vu. La Genève de la Réforme fut toujours encline à croire que rendre des honneurs à la dépouille des morts, c'était s'acheminer vers l'idolâtrie, au moins vers le papisme. » — E. Choisy, *L'Etat chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, 372: « Les Ordonnances de Calvin proscrivaient tout apparat et spécialement tout acte manifeste ou oblique de papisme dans les funérailles. Jadis, la dépouille mortelle du réformateur avait été portée en terre comme celle du plus humble des enfants du peuple, aucune pierre tombale n'en avait marqué la place dans le champ commun du repos. » — Sur les rites funéraires, *PS*, 177 sq.

ordonnances ecclésiastiques de 1576 à propos des funérailles[1]. En 1624, puis en 1680, on défend pour cette raison de donner des aumônes aux pauvres devant la demeure funèbre, « cet abus estant un vestige de la superstition »[2]. Ceci explique aussi la simplicité des tombes. Après l'Escalade de 1602, la Compagnie des pasteurs, toujours pour éviter l'apparence de papisme, s'oppose à ce que l'inscription portant les noms de ceux qui sont morts pour la patrie soit placée au cimetière, et demande qu'on la mette en un autre endroit[3]. En 1661, on inflige une amende à un peintre qui a mis sur un portrait de François de Sales le titre de « Prince-Evêque de Genève »[4].

* * *

L'emblème de la croix est proscrit. En 1556, la foudre tombe sur Saint-Pierre et consume une croix de bois qui y est restée. On y voit la marque de Dieu, désapprouvant que l'on n'eût pas enlevé toutes les croix et les derniers restes de superstition catholique, et on ordonne de faire disparaître les dernières croix des églises[5]. Trois pèlerins revenant de Compostelle passent par Genève: le régent Louis Enoch arrache la croix qu'ils portent à leur chapeau, mais on considère cet acte comme un excès de zèle[6]. Le port, l'usage, la fabrication, la vente des croix, des calices, des chapelets, des missels et autres livres religieux, des peintures religieuses, soit de tous les « instruments servans à la papaulté et idolatrie, » sont interdits[7]. En 1640, Ami Bonnet et Jacques Clos, marchands, sont condamnés à l'amende pour avoir « fait un trafic de patenôtres et par ce moyen favorisé l'idolatrie »[8], et en 1702 encore, on interdit aux femmes de porter des croix à leurs colliers[9]. Cependant, les horlogers genevois du XVIIe siècle, Pierre Duhamel (1630-1686), Jean Rousseau, son fils

[1] Rivoire, *Les sources du droit du canton de Genève*, III, 328, nº LXIII.

[2] *Ibid.*, IV, 467, nº 2496: « Empescher l'amas de quantité de pauvres au devant des maisons de ceux qu'on vient d'ensevelir, cet abus estant un vestige de la superstition »; MDG., VII, 1849, 173.

[3] *RC*, 7 janvier 1603; Choisy, *L'état chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, 330.

[4] *RC*, 30 juin 1661; Grenus, *Fragments hist.*, 1535-1792, 166.

[5] Picot, *Hist. de Genève*, II, 71.

[6] Fournier-Marcigny, *La vie ardente du premier refuge français*, 121.

[7] 1566, Rivoire, *Les sources du droit du canton de Genève*, III, 163, nº 11: défendu « à tous orphèbvres résidans en ceste cité de faire croix, callices ou autres instrumens servans à la papaulté et idolâtrie et tant à eux qu'à tous autres d'en vendre ou exposer en vente. » — *RC*, 13 sept. 1639, défense aux orfèvres de vendre des croix et chapelets et aux libraires de vendre des missels et livres de cette nature, Grenus, *Fragmens biogr. et hist.*, 1535-1792, 130. — Rivoire, IV, 258 nº 2080: 1657, défense aux orfèvres « de faire ni débiter aucunes croix, crucifix et chapelets... ce que les seigneurs scholarques devront aussi faire sçavoir aux marchands libraires à l'égard des missels, heures et autres livres servans à la superstition papistique. » « Faire aussi sçavoir au maistre des hales qu'il ait à empescher que les estrangers n'exposent en vente des images et peintures qui servent à l'idolâtrie. » — Babel, *La fabrique*, 1938, 30; *Les Arts*, 300-1, 306.

[8] Picot, III, 128.

[9] *Ibid.*, III, 129, note 1.

David, Etienne Oltramare, fabriquent des montres aux boîtiers en forme de croix. « Ceci nous prouve que si les lois de ce temps interdisaient le port de bijoux religieux, la confection en était toutefois autorisée [1]. » Oui, mais ces bijoux étaient fabriqués pour l'exportation à l'étranger.

Puisque ces interdictions sont souvent réitérées, c'est la preuve qu'elles sont souvent enfreintes, que la fabrication et le commerce d'objets du culte catholique persistaient à Genève malgré la rigueur de la surveillance. Ils le font plus ouvertement et au mécontentement des autorités et des pasteurs, à partir du moment où la messe est rétablie, en 1679, par le Résident de France [2]. L'an suivant, en 1680, « Monsieur le professeur Turrettini a rapporté qu'aiant parlé à M. le premier syndic des cierges et autres instrumens d'idolâtrie que plusieurs de nos marchands exposent en vente, il luy a répondu qu'il falloit que Messieurs les pasteurs en parlassent aux particuliers, pour les dissuader d'en vendre [3]. »

* * *

Artisans et artistes catholiques ne peuvent s'établir à Genève et y travailler. L'autorisation est refusée à des peintres; d'autres sont expulsés [4]. « Mais pour ce qui est des compagnons de mestiers, dit un arrêté de 1680, on laisse cela à la disposition et prudence du seigneur premier syndic [5]. » Toutefois, en 1712, Antoine Fazy, indienneur, est mis à l'amende pour avoir employé un ouvrier étranger et catholique [6]. Il n'est non plus licite de recourir à des serviteurs catholiques, pour les travaux de la ville et des champs. [7]

* * *

Ces restrictions, on le conçoit, ont paralysé les artisans et les artistes, en particulier les orfèvres, qui fournissaient jusqu'alors la Savoie et le pays de Gex. « Les seuls bijoux employés par le peuple des campagnes, à cette époque, étaient des croix

[1] Jaquet, *Le livre d'or du bimillénaire*, 1942, 230.

[2] Rilliet, *Le rétablissement du catholicisme à Genève il y a deux siècles*, 1880, 136: « Il existait à Genève des marchands d'objets d'Eglise destinés aux cérémonies catholiques, et des boutiques où l'on venait du dehors se pourvoir de cierges, d'encens, d'offrandes diverses, surtout à l'époque des fêtes. Ce trafic avait pris, aux yeux des corps ecclésiastiques, depuis que la messe était rétablie dans Genève, un caractère particulier de gravité... Aussi trouve-t-on, dans les registres du Consistoire et de la Compagnie, l'expression du déplaisir que leur causait ce mercantilisme inconvenant. »

[3] *Ibid.*

[4] *Les Arts*, 301, ex.

[5] Rivoire, IV, 467, nº 2494.

[6] *NA*, 1906, 107.

[7] Rivoire, IV, 15, n° 1569, 1622: « Arresté que dorénavant on ne souffre plus dans les franchises aucun jardinier, granger ou laboureur qui ne soit de nostre religion... » L'ordonnance de 1680, mentionnée plus haut, défend d'avoir des serviteurs et des nourrices papistes.

et des ornements religieux. Interdire l'orfèvrerie religieuse, c'était priver les artisans de la ville d'une importante source de revenus [1]. »

* * *

Toutes les occasions de superstition « papiste » n'ont pas entièrement disparu dans la Genève réformée, et les autorités veillent à les prévenir. On a recouvert d'un badigeon les fresques de Saint-Pierre, mais elles reparaissent, et en 1643 on reblanchit toute l'église, à la demande du Consistoire, « attendu que les capucins et les autres papistes y sont venus faire leurs actes de superstition » [2]. La statue du duc de Rohan passe pour celle d'un saint, et attire les dévotions; aussi doit-on la dissimuler sous des planches [3]. En 1745, le geôlier de la prison installée dans l'ancien Evêché vend comme reliques aux catholiques des fragments du lit de l'évêque, « sur quoi il a été arrêté, pour éviter le prétexte de cette superstition, de se défaire de tout ce qui pourroit rester dans les prisons de ce prétendu lit [4]. »

* * *

Ces manifestations sont dues à des catholiques de passage à Genève. Mais les Genevois réformés sont-ils indemnes de toute croyance superstitieuse ? Le fer à cheval dont Gaspard Favre accompagne son buste et celui de son épouse Louise Mestrezat sur le relief de sa demeure en 1561 — un des rares exemples de sculpture décorative de cette époque — n'est pas seulement celui de ses armoiries et de sa marque familiale, il est aussi, comme les deux bucrânes posés sur ses branches, un vieux talisman [5]. Les nombreuses marques de maison, de propriété et de commerce, et même les armoiries des familles genevoises, en conservent d'autres, hérités d'un très lointain passé [6]. Genève n'ignore pas les pratiques de la sorcellerie, de la magie, des amulettes, des « préservatifs » et « des billets » de tout genre, qui écartent le mal ou le provoquent, la croyance aux événements surnaturels, diaboliques ou célestes; on en peut citer maint exemple, à tous les rangs de la société, dont plusieurs se sont maintenus jusqu'à nos jours [7]. Tant il est vrai que le mysticisme, de quelque qualité qu'il soit, est inné au cœur de l'homme, indépendamment de toute religion !

* * *

[1] Babel, 21-2; *Les Arts*, 300.
[2] *PS*, nº 381, référ.; *Les Arts*, 202, 300.
[3] *Les Arts*, 347; Rigaud (2), 81, note 2.
[4] *RC*, 6 sept.; Grenus, *Fragments*, 313; Baulacre, *Œuvres*, 1857, I, 167.
[5] *PS*, nº 753, référ.; *Les Arts*, 348, fig. 228.
[6] Deonna, Marques genevoises de propriété, *G*, VIII, 1930, 128.
[7] J'en ai donné ailleurs de nombreux exemples. Deonna, L'Escalade de Genève en 1602. Les « billets » du Père Alexandre, *Archives suisses des traditions populaires*, XLI, 1944, 74, 113.

Les imprimeurs sont surveillés, de peur qu'ils n'éditent quelque publication « papiste » [1], et toute infraction est punissable. Le Consistoire fait comparaître les imprimeurs Gabriel Vigean et Nicod Duchesne, parce que celui-ci « voulait inciter l'autre à imprimer les Heures à l'usage de Lausanne ». « Si ces renseignements sont exacts, ajoute Mgr Besson, on peut en conclure que certains habitants de notre pays, encore en 1573, et malgré l'interdiction de la Réforme, s'intéressaient à ce genre de livres liturgiques [2]. » On en introduit en cachette, et ils circulent sous le manteau, en même temps que des manuels de magie, de recettes et de prières superstitieuses: Grimoire, Clavicule de Salomon, Enchiridion, etc., qui enseignent la manière efficace de conclure des pactes avec le diable, et de découvrir des trésors. Certains sont imprimés à Genève, et enluminés par des peintres locaux [3].

* * *

Le calvinisme a supprimé l'iconographie religieuse. Jean II de Tournes utilise cependant, pour illustrer l'Ancien et le Nouveau Testament, les bois gravés qu'il a emportés de Lyon, venant s'établir à Genève en 1585, et qui servent à ses successeurs [4]. Mais les Bibles illustrées éveillent des soupçons, et en 1580, « pour ce que journellement on faict beaucoup de figures nouvelles ajoutées aux textes de l'Escripture qui ne sont pas de grand profit et qui ne font qu'enrichir la besogne, la Seigneurie ordonne que n'en sera nul privilège à l'advenir » [5]. On défend de les illustrer de scènes figurées, et l'on n'admet que les motifs du mobilier du culte judaïque [6]. Parfois les imprimeurs introduisent dans leurs marques typographiques de vieux symboles bibliques [7].

Des anciens thèmes de piété, il ne subsiste guère que quelques motifs qui ont perdu leur sens et ne sont plus que décoratifs: par exemple, à l'une des clés de voûte sculptées au début du XVIIe siècle au portique de l'Hôtel de Ville, des têtes d'anges — ou d'Amours de la Renaissance? — autour du cartouche carré qui contient la balance de la Justice [8].

* * *

Cependant, quelques particuliers possèdent — et en ornent leurs intérieurs —

[1] *Les Arts*, 475, L'imprimerie.
[2] Besson, *L'Eglise et l'imprimerie*, I, 386, d'après Gaullieur; *Les Arts*, 300, note 10.
[3] Cf. mon mémoire pour paraître: Superstitions à Genève aux XVIIe et XVIIIe siècles, *Archives suisses des trad. populaires*, 1945.
[4] *Les Arts*, 483.
[5] Maire, *Etrennes genevoises*, 1930, 52; *Les Arts*, 300.
[6] *G*, XIV, 1936, 150; Fournier-Marcigny, *La vie ardente*, 1942, 191.
[7] Choisy, *G*, XII, 1934, 177-8.
[8] *Les Arts*, 349.

des tableaux à scènes religieuses, que l'on note dans leurs actes et leurs inventaires après décès; chez Fr. Trepperel (1586), « un petit Jugement d'après Michel-Ange » [1]; chez Jean Gradelle (1633), saint Jérôme, Jésus; chez Jacques Varin, peintre (acte de 1606), les histoires de Judith et de Suzanne [2]; chez Jean Caze (1700), une gravure des Sept Sacrements du Poussin; chez Pierre Revilliod (1707), « un grand tableau représentant Marie, Marthe et Lazare »; « la représentation de Saül qui se perce avec son épée », et même « un autre représentant un pape, et trois cardinaux; un tableau représentant plusieurs Jésuites ».

Ce ne sont que des cas isolés, et ces peintures sont sans doute des importations étrangères.

* * *

Au XVIIIe siècle, quelques rares peintres abordent de tels sujets, et encore plusieurs les exécutent à l'étranger ou pour lui. Jacques-Antoine Arlaud (1668-1743) peint en miniature une *Madeleine repentie* en 1720 [3], et une *Sainte Famille* en 1742 [4]. Liotard ne s'y essaie qu'une fois dans une œuvre de jeunesse: *Le Roi David et le grand prêtre Abimélech*, exécutée à Paris en 1735 [5]. Gabriel-Constant Vaucher (1768-1814) dessine *Jacob qui donne sa bénédiction à Joseph environné de ses frères* [6], qu'il expose à Genève en 1789. De son maître Saint-Ours (1752-1809), on connaît *Judith et Holopherne*, d'après le Dominicain, en 1781; la *Communion de S. Jérôme et de S. Damien*, la même année [7]; *David et Abigaïl*, en 1788 [8]; un *Prêtre faisant des aumônes* [9]; il projetait une série de tableaux sur l'histoire du *Lévite d'Ephraïm*, dont il a laissé des esquisses [10], en 1799 et 1803. Voici une *Sainte Famille au repos* de G. Chaix (1784-1834) [11]. W.-A. Töpffer participe avec Saint-Ours [12] au concours ouvert en 1803 pour célébrer le rétablissement du culte en France après le Concordat avec le pape. Certains concurrents traitent le thème en allégories; lui en fait une scène de village avec le curé qui revient au milieu de son troupeau [13]; il peint aussi

[1] *Les Arts*, 376.

[2] *SKL*, suppl. s. v., 436; *Les Arts*, 376, 379.

[3] Rigaud, *Renseignements* (2), 119; Baulacre, *Œuvres*, I, 1857, 467, au Musée de Genève.

[4] *Ibid.* — Sur les œuvres de cet artiste, *Les Arts*, 399, référ.

[5] Humbert, Revilliod, Tilanus, *Liotard*, 1897, 138, n° 110, pl.; Gielly, *L'école genevoise de peinture*, 34, 204; *Les Arts*, 383; Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 17.

[6] Bruun-Neergard, *De l'état actuel des arts à Genève*, 1802, 25; Rigaud (2), 181, 206, 208.

[7] Gielly, 211.

[8] Baud-Bovy, I, 154.

[9] Donné au Musée de Genève par le comte de Sellon, *Mél. Soc. auxil. du Musée*, 1922, 126.

[10] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 93, 94; Rigaud (2), 205.

[11] Rigaud (2), 361.

[12] Saint-Ours, Baud-Bovy, I, 94.

[13] Rigaud, 228; Gielly, 216; Baud-Bovy, II, 31, pl. VI. — Une *Restauration du culte*, au Musée de Lyon; une autre, très analogue, de 1811, au Musée de Genève, Baud-Bovy, 37.

La prédication dans la forêt, en 1810 [1]; la *Sortie du temple*, en 1812 [2]. Wielandy burine une estampe de Jésus enfant, portant sa croix, foulant au pied le serpent, près de Joseph et de Marie [3].

Le XIXe siècle n'apporte guère de contribution. Faut-il mentionner de Barthélemy Menn: *Laissez venir à moi les petits enfants*, et *Jésus et la Samaritaine*, deux esquisses [4] ? Et une seule statue, le *David triomphant* de Chaponnière en 1835 ?

[1] Baud-Bovy, I, 37, au Musée de Genève.
[2] *Ibid.*, pl. VII.
[3] Rigaud, 273.
[4] *NA*, 1911, 94, 1852.



11. Le retour du catholicisme a Genève.

Depuis l'adoption de la Réforme, aucune autre religion n'est tolérée à Genève; aucun catholique ne peut posséder d'immeuble; aucun ne peut y résider sans autorisation spéciale. Cependant, les plus anciens registres du Consistoire attestent que le catholicisme y a survécu sporadiquement et secrètement pendant quelque temps encore [1]. Si Genève se prémunit avec vigilance contre tout retour offensif de l'ancienne religion, les adeptes de celle-ci n'y sont pas molestés; des religieux de divers ordres y séjournent pour leurs affaires, sans être plus que surveillés, et sont même honorablement reçus [2].

* * *

Cent quarante-quatre ans après son abolition, la messe est de nouveau célébrée à Genève, en 1679, dans la chapelle de l'hôtel occupé par le résident de France, Chauvigny [3]. Il s'était vanté de « faire dire la messe dans tous les temples » [4]. Il aurait voulu, en 1680, que l'on enlevât l'inscription de l'Hôtel de Ville rappelant l'établissement de la Réforme et l'expulsion de la tyrannie de l'Antéchrist; mais ses démarches auprès de Colbert et du gouvernement royal ne furent pas soutenues, et l'inscription demeura [5]. Du moins réussit-il à réintroduire le catholicisme à Genève et à en grouper les fidèles dans sa chapelle privée, ce qui, écrivait-il, « estoit regardé comme un prodige par toute l'Europe » [6]. Ce ne fut d'ailleurs pas sans de longs et vifs démêlés avec les autorités genevoises, et sans effervescence de la population [7], qui voyaient en cet acte une offense à leurs convictions religieuses, et une atteinte à leur souveraineté nationale [8]. Mais la France est proche et puissante. Tout autour

[1] *MDG*, IX, 1855, 40, 53.

[2] Du Bois-Melly, *Genève à la fin du XVIIe siècle.* Traduction libre de la « Storia ginevrina » de Gregori Leti, *BING*, 1891, p. 68, tirage à part: « Je sais bien qu'on prétend en Italie et aussi autre part, que les prêtres et les religieux sont bafoués et même maltraités quand ils se hasardent à traverser Genève; mais c'est là une grande fausseté. Les gens d'église vont et viennent, demeurent dans la ville temporairement et y font leurs affaires, sans que personne leur dise un mot injurieux. Au contraire ! Ils sont fort considérés et bien servis lorsqu'ils sont connus par quelque magistrat pour être d'un certain rang dans l'église. »

[3] A. Rilliet, *Le rétablissement du catholicisme à Genève il y a deux siècles*, 1880 (titre à l'intérieur: Le premier résident de France et le retour de la messe à Genève); *Les Arts*, 291, référ.; P. Bertrand, *Genève et la révocation de l'édit de Nantes*, 1935, 29, L'établissement d'un Résident de France à Genève (1679-1681); *DHBS*, s. v. Genève, 369, 2. Eglise catholique.

[4] Rilliet, 237.

[5] *Ibid.*, 162. — Cette inscription, Deonna, *Pierres sculptées*, 400, n° 1035.

[6] *Ibid.*, 237.

[7] Pour ces épisodes, Rilliet, *l. c.*

[8] Rilliet, 177: « Les Genevois ne prenaient pas leur parti de voir ainsi s'installer au milieu d'eux, dans la plénitude de son exercice, un culte qu'ils avaient été habitués à considérer comme

de la ville, le Chablais, le pays de Gex, qui avaient embrassé la Réforme pendant l'occupation bernoise et genevoise du XVIe siècle, sont de nouveaux conquis par le catholicisme [1]. Genève reste plus isolée que jamais, et l'ennemi qu'elle avait jadis chassé est de nouveau dans la place.

Il ne l'est qu'à titre privé, son culte n'est pratiqué que par des étrangers, et sans action sur la population locale. Il disparaît même à la Révolution, avant d'être ramené par l'annexion. « Ce ne fut pas l'Eglise romaine, dit Rilliet, qui mit en péril la liberté temporelle et spirituelle de la République. Quand Genève perdit son indépendance, la messe avait depuis quelques années disparu de ses murs. Comme il avait fallu Louis XIV pour l'y introduire, il fallut Bonaparte pour l'y ramener [2]. »

* * *

En 1814, la réunion des communes catholiques à Genève, redevenue libre, modifie l'ancienne situation, et réintroduit dans la population genevoise, jusque là uniquement protestante, les adeptes de la confession adverse, dont le nombre ne fait que croître jusqu'à nos jours [3]. Les nouveaux citoyens réclament et obtiennent le libre exercice de leur culte [4]. La religion qui avait été interdite à Genève de 1535 à 1798 y est de nouveau autorisée, dualisme spirituel qui suscite au cours du XIXe siècle des luttes souvent fort âpres [5]. Le protestantisme demeure cependant la religion officielle de l'Etat; mais l'année 1907 amène par vote populaire la laïcisation de l'Etat, qui se sépare de l'Eglise [6]. La tradition séculaire de la « ville-église », réalisée par Calvin, est rompue [7].

* * *

une idolâtrie et un péril. Leur foi et leur amour-propre étaient également blessés de ce qu'ils tenaient pour une insulte à leurs convictions et une bravade contre leur souveraineté. »

[1] P. Bertrand, 23, Les entreprises pour le retour du Pays de Gex au catholicisme (1661-1663).

[2] Rilliet, 255.

[3] Proportions des protestants et des catholiques en 1914, Doumergue, *La Genève des Genevois*, 14.

[4] H. Fazy, *Les constitutions de la république de Genève*, 1890, 210; *DHBS*, s. v. Genève, 369, 2. Eglise catholique; de Traz, *Gustave Ador*, 1919, 24 sq.: « Il était légitime que les catholiques, nouveaux venus, réclamassent l'égalité de traitement, aux dépens même de la Genève traditionnelle. Il était cruel pour les protestants d'admettre une influence, une propagande contraires au génie de leur histoire, de renoncer à la primauté qui avait fait la grandeur de leur pays. »

[5] *DHBS*, s. v. Genève, *l. c.*, référ.; de Traz, 24 sq.; Fleury et Martin, Histoire de M. Vuarin et du rétablissement du catholicisme à Genève, 1861-62; Abbé A. Thorens, *Collonges-Bellerive sous l'orage du Kulturkampf* (1873-1894), 1943.

[6] *DHBS*, *l. c.*; de Traz, 26, 28: « Beaucoup de protestants s'en affligèrent comme d'une défaite historique, beaucoup s'en réjouirent comme d'une victoire morale et religieuse. »

[7] En 1944, « à une énorme majorité, le corps électoral protestant genevois a admis le principe de la contribution ecclésiastique et a du même coup chargé le Consistoire d'en étudier la réalisation de concert avec l'Etat. Ce résultat est intéressant à plus d'un point de vue, notamment en ce sens qu'il montre les progrès faits à Genève depuis quelques années par l'idée de la collaboration entre l'Eglise et l'Etat. A ce titre, il représente un retour vers l'ancienne tradition genevoise de la ville-église, rompue à l'occasion du vote de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1907. »

On peut se demander quelle action la rentrée du catholicisme dans l'histoire genevoise a pu exercer sur la vie artistique. Elle a apporté un nouveau public, plus apte à apprécier les œuvres d'art, puisque celles-ci avaient toujours exprimé sa religion et en avaient fait partie intégrante. L'intérêt plus grand qu'on leur porte depuis le XIXe siècle serait-il, partiellement, une conséquence de ce renouvellement et de l'influence exercée par lui sur l'ensemble de la population, sur les citoyens comme sur les magistrats ? Les églises ont besoin de tableaux, de sculptures, d'art décoratif, et leurs commandes font vivre les artistes et les artisans, les stimulent, en même temps qu'elles les obligent à traiter des thèmes religieux longtemps bannis [1]. A leur vue, les protestants se prennent à regretter la nudité de leurs temples, se demandent si elle est une nécessité; ils laissent parfois le décor figuré et ornemental pénétrer en eux [2]. Et, pour justifier cette infraction à la rigide doctrine calviniste longtemps appliquée, ils invoquent l'autorité de Calvin lui-même ! « Ceux qui, aujourd'hui, dans les églises réformées, demandent qu'une plus grande place soit faite à l'art dans le culte, peuvent donc invoquer en leur faveur l'autorité de Calvin lui-même, à une condition toutefois: c'est que l'art qu'ils préconisent demeure « chrétien », qu'il ne se substitue pas à la « Parole », pour la supplanter, qu'il ne détourne pas les fidèles de la vérité spirituelle [3]. »

L'artiste lui-même n'aura-t-il pas instinctivement de son art une autre conception [4], s'il est catholique ou protestant ? L'éducation différente qu'il reçoit, ses principes dissemblables, n'exerceront-ils pas sur lui quelque action ? Il serait intéressant de scruter ce problème, en étudiant les artistes genevois selon leur confession.

Mais ces influences sont tardives, et ne se font sentir qu'à partir du XIXe, et surtout dans la première moitié du XXe siècle.

[1] Eglise Saint-Paul, Grange-Canal.
[2] Temple de Carouge, décoré par le pasteur E. Christen; temple de Cologny, etc.
[3] E. Choisy, *L'état chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, 507, note 1.
[4] Artiste catholique, Pierre Pignolat, 1838-1913, *NA*, 1918, 41, etc.



12. La lutte pour la liberté.

Un trait distinctif du Genevois, qui persiste de tout temps, est son désir d'indépendance, sa ferme volonté de demeurer libre de toute sujétion qui ne soit pas volontairement consentie. Les auteurs anciens [1] et modernes [2] ont souvent noté cette passion qui dirige toute l'histoire de Genève [3]. Elle suscite la formation de

[1] Chronique de Genève, après 1588, anonyme, attribuée à S. Goulart, *MDG*, XXII, 1886, 259: « Estant impatients de servitude et adstriction. » — Mathieu, historien de Henri IV: « L'humeur de cette ville est de demeurer libre. Si le Duc les pressait de vive force aux extrémités d'un siège, ils se résoudraient, comme ceux de Xanthe, à mêler leurs cendres avec la fumée de leurs maisons. » Cf. Fazy, *Hist. de Genève à l'époque de l'Escalade, 1902*; E. Privat, *La lanterne et l'épée*, 37; *Genève, cité des Nations*, 1920, 1. — Davity, 1637: « Ils ayment la liberté plus que gens du monde, et choisyraient toujours plustost de mourir que de la perdre. » Cf. Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 162; Ritter, 23. — Jacob Laurent, 1685: « Vous êtes passionnément amoureux de vos libertés et de votre patrie. Vous êtes du naturel des palmes qui se redressent, tant plus on les veut abaisser. » Cf. Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 128; Id., *Alliance libérale*, 1879; *Genève, cité des Nations*, 1920, 4; Goyau, *Une ville-église*, II, 265. — Henri-Albert Gosse écrit en 1779: « Je suis né Genevois, mon cœur sent plus le prix de la liberté qu'aucun individu d'une autre nation. » Cf. Jung, *Genève suisse*, 87; Goyau, *Une ville-église*, II, 265. — Aux Délices, Voltaire chante:

« Mon lac est le premier... C'est sur ses bords heureux
» Qu'habite des humains la déesse éternelle...
» La liberté...
» Liberté ! Liberté, ton trône est dans ces lieux... »

Cf. Doumergue, *La Genève des Genevois*, 206.

[2] Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 12: « Le peuple genevois, très actif, remuant, fier, s'était tourné vers les institutions démocratiques; il aimait avec passion la liberté. » — Borgeaud, *Genève, canton suisse*, 1914, 7, 10, 11-13: « Si l'on se demande, en philosophe, ce qu'est le caractère genevois, et si l'on cherche, en historien à travers les temps, on reconnaît bien vite que ce qui fait le fond de ce caractère, c'est l'esprit d'indépendance »; Id., *Pages d'histoire nationale*, 1934, 1. — Ph. Monnier, *La Genève de Töpffer*, 59. — G. Vallette, *J.-J. Rousseau*, 434: « Depuis deux siècles, à travers tant d'attaques, de périls, de luttes, la passion de l'indépendance s'est ancrée dans le cœur de tous les Genevois »; *ibid.*, 361: « Une indépendance ombrageuse, ce trait essentiel du caractère genevois »; *ibid.*, Rousseau doit à son origine genevoise cette « inaptitude à subir aucun joug, cet indomptable esprit de liberté que rien n'a pu vaincre. » — Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 169: « Le trait dominant du caractère genevois a toujours été la passion de l'indépendance »; Id., *Genève ou l'inspiration du poète*, 1930, 35, Genève et Rousseau: « L'un et l'autre, ce qui les anime et les dirige, c'est un tout-puissant amour de la liberté. Elle explique toute leur histoire, dont les grands traits se répondent. » — J. Fazy, *Essai d'un précis de l'histoire de la république de Genève*, 1838, 77: « Cette ténacité genevoise » à défendre ses libertés. — Goyau, *Une ville-église*, II, 264 sq. — Cochet, *L'âme de Genève*, 28. — Chapuisat, *La prise d'armes de 1782 à Genève*, 1932, VI: « Toute son activité tend à conserver son indépendance, sa souveraineté, ses libertés populaires. » — de Traz, *L'esprit de Genève*, 1923, 44: « L'histoire de la République se résume en effet dans une aspiration ininterrompue à la liberté »; Id., *Gustave Ador*, 1919, 9. — P. Chaponnière, *Genève*, 163, 170. — *G*, XXI, 1943, 22.

[3] Borgeaud, *Pages d'histoire nationale*, 1934, I, L'indépendance de Genève à travers les siècles. — Chapuisat, *Genève, cité des Nations*, 1920, 1: « Toute son histoire, histoire politique, histoire

la commune [1], la patiente et longue résistance aux empiètements de l'évêque et de la Savoie [2]. Quand le duc de Savoie, Charles III, offre aux Genevois de rétablir les foires qui ont fait leur richesse et qu'il a supprimées, en échange du serment d'hommage par les syndics, ceux-ci lui répondent: « Que sont nos foires au prix de la liberté ! », et l'on inscrit au Registre du Conseil le 2 septembre 1512: « Il vaut mieux vivre libres et pauvres, que riches et assujettis au joug de la servitude » [3]. C'est à cette liberté que les martyrs se sacrifient. « L'amour de la liberté nous fera perdre, à vous vos bénéfices, à moi la vie », aurait dit Philibert Berthelier à Bonivard [4], et Ami Lévrier rend grâce à Dieu « de mourir pour la liberté de ma patrie » [5].

* * *

La Réforme est votée par le peuple de plein gré, et non sous une contrainte extérieure, celle des étrangers réfugiés pour cause de religion [6]. En rompant les liens

morale, gravité autour de la liberté. » — COCHET, *L'âme de Genève*, 28: « Lutte longue, âpre... lutte pendant laquelle son âme, incapable d'amour comme de haine, ne connut jamais ces élans spontanés, si familiers à la France. qui livrent passionnément un pays à un homme, mais durant laquelle, froidement et opiniâtrement, elle demeura orientée vers les idées seules, indifférentes aux hommes qui les défendaient. »

[1] *Les Arts*, 130, référ.; M. MICHELI, Les institutions municipales de Genève au XVe siècle, *MDG*, 32, 1919; P.-E. MARTIN, *Des Commentaires aux Enfants de Tell*, 1942, 51, La Cité des Franchises.

[2] *Les Arts*, 130; NAEF, *Les origines de la Réforme à Genève*, 106, Le civisme. Cependant quelques réserves, *ibid.*, 31: « Un trop grand nombre d'auteurs ont projeté dans le passé une notion tardive, comme si Genève avait été de tout temps ce qu'elle devint: une citadelle d'indépendance, guettée par des ennemis divers... Un Genevois, à la fin du XVe siècle et même au début du suivant, n'avait point cette vision. Pour lui, Genève formait un corps dont le chef était l'évêque. Ce corps avait deux « membres », ainsi le disent tous les vieux documents: le Chapitre et la Ville. Cette image de jadis n'évoque pas d'antagonisme, et c'est aussi ce que démontrent les faits, plus puissants que les théories. » Jusqu'à la Réforme, Genève reconnaît l'entière souveraineté de l'évêque, seulement limitée par les Franchises d'Adhémar Fabri; 95: « Les Genevois du XVe siècle ne tenaient pas la maison de Savoie pour ennemie. On commet une erreur en opposant de tout temps les citoyens au duc; on commet une autre erreur en opposant leur patriotisme aux sentiments moins purs du Chapitre et des évêques. Tous, nés ou non dans les murs, veillaient à l'intégrité des privilèges de leur église et de leur cité; les évêques et les chanoines d'origine savoyarde n'étaient pas les derniers à les défendre, et pour les mêmes causes... Il est parfaitement vrai, du reste, qu'à la fin du XVe siècle, les bourgeois marquèrent une tendance vers l'autonomie... »

[3] BORGEAUD, *Genève, canton suisse*, 1914, 7, 11-13; ID., *Pages d'histoire nationale*, 1934, 6; Marc MONNIER, *Genève et ses poètes*, 1874, 224; NAEF, *Les origines de la Réforme*, 120; DE TRAZ, *L'esprit de Genève*, 43; E. PRIVAT, *La lanterne et l'épée*, 1942, 11.

[4] Cf. MALLET, *Genève et les Genevois*, 1814, 26, 29.

[5] MALLET, *l. c.*

[6] CHERBULIEZ, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 98: « Néanmoins, le peuple, réuni en Conseil général, vota les ordonnances, article par article, et riva lui-même les chaînes qui devaient, désormais, entraver l'essor de ses mauvais penchants. Les Réfugiés, dont le nombre s'était beaucoup accru, contribuèrent sans doute pour une certaine part à ce résultat. Mais ils ne firent que rendre la majorité plus forte. Ce fut bien réellement le peuple genevois qui, de son plein gré, se

qui l'unissaient au pouvoir spirituel et temporel de l'évêque, elle assure l'indépendance genevoise [1]. Son adoption aurait-elle été déterminée — non certes par des raisons économiques [2] — mais par des besoins moins religieux que politiques, ceux de se soustraire à l'autorité épiscopale et ducale et de réaliser définitivement et pleinement l'indépendance désirée depuis des siècles ? C'est ce que pensent certains [3].

consacra de la sorte au service de la Réforme, en acceptant un joug que ni les menaces ni la violence n'auraient pu lui imposer. »

[1] Doumergue, *La Genève des Genevois*, 8: sans la Réformation, « la ville de la lutte contre la Savoie aurait sombré dans l'anarchie, puis l'anarchie aurait préparé quelque annexion. A vues humaines, on peut dire, je le crois, que la Réformation a réalisé le rêve d'autonomie qui avait été conçu par les grands patriotes. »

[2] Borgeaud, *Pages d'histoire nationale*, 1934, 69: « Dans un livre récent et retentissant consacré à Genève, M. Georges Goyau soutient que la Rome protestante a renié la foi de ses pères, au XVIe siècle, parce que les Bernois lui réclamaient 9900 écus, et qu'elle ne pouvait s'acquitter autrement de sa dette... Y chercher la raison du triomphe de la Réforme dans Genève, c'est rétrécir singulièrement l'horizon d'un tableau digne d'être traité plus largement par un tel maître. »

[3] Mallet, *Genève et les Genevois*, 1814, 56: « Après le départ de l'évêque Pierre de la Baume, les Genevois « virent alors qu'en acquérant la liberté de conscience, ils acquéraient l'entière liberté politique. » — Sordet, *MDG*, II, 1843, 1: « On ne peut douter en effet que, sous les derniers évêques... presque tous parents ou créature des ducs de Savoie, des raisons purement politiques n'aient fortement porté la communauté à désirer un autre état de choses. Ce n'était pas l'évêque mais le prince qui déplaisait, et le papisme était encore dans sa force. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir le grand nombre d'érections de chapelles et de dotations religieuses que présentent nos archives à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle... A la mort même de Jean de Savoie, on voyait en présence les Mamelus et les Eidguenots, mais il n'apparaissait encore aucune trace de schisme religieux. Le clergé, que ses mœurs auraient dû déconsidérer, n'en conservait pas moins une immense influence... Il est permis de croire que, s'il eût été donné à Genève, après Jean de Savoie, un évêque à la fois sage, bienveillant, courageux et dévoué à ses devoirs pastoraux, la Réformation s'y serait encore longtemps fait attendre. » — A. Rilliet, *MDG*, III, 1844, 11: la Réforme considérée « comme un moyen d'affranchir définitivement Genève de la suprématie de ses évêques et de s'assurer la protection de Berne. Sans doute, il existait au fond de plusieurs esprits des besoins religieux qui avaient cherché dans l'enseignement des nouveaux prédicateurs une nourriture inutilement demandée aux institutions dégénérées de l'Eglise de Rome. Mais on s'aperçut bientôt que l'amour de l'indépendance, plus encore que des convictions éclairées et une foi sérieuse, avait été le mobile de la plupart des Genevois... C'était cette garantie d'indépendance qui rendait surtout la Réforme chère à leurs cœurs... Pour eux, elle était le moyen, Genève était le but; au fond, ils étaient dévoués à la patrie plus qu'à l'Evangile. » — J. Fazy, *Essai d'un précis de l'histoire de la république de Genève*, 1838, 188: « Ce fut réellement la position politique qui donna des partisans à la Réforme, beaucoup plus que les abus religieux... Il n'y avait en réalité aucun élément de convictions religieuses bien profondes à Genève, ni pour ni contre le catholicisme »; *ibid.*, 244: « C'était l'intérêt politique, la nécessité d'éloigner des évêques, toujours créatures du duc, qui avait fait favoriser l'introduction de la Réforme, beaucoup plus qu'une opinion nette et bien arrêtée sur l'excellence d'un dogme sur un autre. » — H. Fazy, *Les constitutions de la république de Genève*, 1890, 42: « Les patriotes Eignots n'étaient pas de grands théologiens, ni des fidèles bien fervents; ils embrassèrent la Réforme dans le but essentiel de consolider et d'affermir l'œuvre de liberté qu'ils avaient entreprise; l'Eglise romaine était, à leurs yeux, l'auxiliaire, l'alliée de la maison de Savoie, tandis qu'ils envisageaient la Réforme comme un point d'appui pour la liberté... Ainsi l'entendaient les premiers adhérents genevois de la Réforme, mais ils allaient se heurter à l'inflexible génie de Calvin qui avait d'autres visées. » — Doumergue, *Genève calviniste*, VI: « Dénouement d'un drame séculaire commencé pour revendiquer la liberté, il s'achevait en pro-

« L'indépendance et la réformation genevoises sont deux sœurs inséparables. Quelle fut l'aînée [1] ? » Et la réponse varie suivant les auteurs, leurs tendances et leurs sympathies [2].

* * *

Une fois Genève retombée sous un autre joug, sous le dur autoritarisme de Calvin et de la Réforme, les Libertins continuent à incarner le rêve séculaire de liberté [3], contre l'invasion et la mainmise de l'étranger, qui dépossède les anciens habitants. Mais ces réfugiés eux-mêmes, a-t-on dit, sont animés d'un pareil esprit d'indépendance, et veulent libre cette Genève qui les a accueillis et qui est leur refuge [4].

* * *

clamant la foi. » — Audin, *Hist. de la vie et des ouvrages de Calvin*, 6e éd., 1856, II, 25-6; cité par Doumergue, *Genève calviniste*, 444, qui combat cette opinion: « La population l'avait adoptée (la nouvelle opinion religieuse) moins par conviction que par esprit d'indépendance, et pour échapper, en changeant de culte, à la maison de Savoie. » — Goyau, *Une ville-église*, I, 26: « Son peuple, cependant, beaucoup plus porté vers l'action que vers la spéculation, n'était pas destiné à devenir un peuple de théologiens... Ce fut par une succession de circonstances politiques, beaucoup plus que par l'effet d'une impulsion religieuse, que les consciences genevoises marchèrent à la rencontre de l'évangile de Calvin. » — Cochet, *L'âme de Genève*, 32: « Elle aimait la religion quand celle-ci défendait ou protégeait sa liberté, la repoussait lorsqu'elle l'opprimait; si le protestantisme n'avait incarné un principe de liberté qui servait sa politique, jamais Calvin n'eut régné à Genève »; *ibid.*, 18: « Calvin, Français de naissance, d'éducation et d'idéal, n'eut jamais pu, en France ni ailleurs, réaliser l'étrange édifice moral conçu par son cerveau dominateur, sans l'âme sérieuse et ardente de Genève, qui lui livra audacieusement son rêve de liberté, pour qu'il le fortifiât, pour qu'il le façonnât, et que, le confondant avec sa foi, il l'immortalisât. » — A. Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 168; Id., *Genève ou l'inspiration du poète*, 1930, 19: « Nos ancêtres, trahis par leur prince-évêque, n'ont adopté le calvinisme que pour sauver leur liberté... Lorsqu'enfin leur évêque mit son autorité au service de ce dernier (duc de Savoie) ils le débarquèrent tout simplement, lui et sa religion. »

[1] Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, 106.

[2] Geisendorf, *Des Commentaires aux Enfants de Tell*, 1942, 100: « Soit pour l'exalter, soit pour la dénigrer, les historiens de jadis et de naguère ont beaucoup trop mêlé l'histoire de la Réformation de Genève à l'histoire politique de la cité. Genève est devenue protestante parce qu'elle devait de l'argent à Berne, a dit en substance un écrivain français. En faisant cause commune avec la Savoie, en forçant les patriotes à identifier leurs rêves de liberté politique avec leurs désirs de rénovation spirituelle, les derniers évêques de la ville ont eux-mêmes causé leur perte, ont répondu avec plus de justesse les historiens protestants. Mais dans l'un et l'autre camp, on oubliait ce que nous avons heureusement réappris aujourd'hui: c'est qu'à Genève comme ailleurs, la Réforme a été d'abord un puissant mouvement de conscience populaire... Et si finalement émancipation politique et révolution religieuse ont marché de pair, ce n'est pas tellement qu'elles soient parties du même principe, c'est surtout qu'elles ont trouvé en face d'elles les mêmes ennemis. »

[3] Galiffe, *Genève hist. et arch.*, 259.

[4] d'Ivernois, *Tableau historique et politique des révolutions de Genève dans le dix-huitième siècle*, 1850, 18, Régénération de l'esprit de liberté: « Parmi les causes régénératrices de l'amour de la liberté chez les Genevois, celle qui y influa le plus puissamment fut, sans doute, le nombre considérable d'étrangers qui, dès l'époque de la Réformation, furent admis à la bourgeoisie, et conservèrent le Conseil général dans un rapport à peu près égal à la population de la ville... »

De siècle en siècle se maintient cet esprit de lutte contre ceux qui tentent d'attenter à la liberté. Il inspire les révoltes du XVIIIe siècle contre l'autoritarisme de l'oligarchie[1]; puis, après l'humiliante période de l'annexion à la France, de 1798 à 1815, la restauration de l'indépendance par ses patriotes [2].

* * *

L'histoire de Genève est une lutte incessante pour faire respecter sa liberté[3], et elle y consacre tous ses efforts, toute sa richesse [4]. De 1531 à 1540, elle rase ses riches faubourgs, pour mieux assurer sa protection [5]. Réformée, entourée d'ennemis contre lesquels elle doit défendre sa foi nouvelle et son indépendance, elle devient une forteresse, « sentinelle avancée et presque perdue dans le midi [6] », du protestantisme en pays catholique, et ses citoyens sont en état de qui-vive permanent [7].

« Ils avaient apporté l'amour de la liberté spirituelle et temporelle, auxquelles ils venaient de faire de si grands sacrifices... Ce mélange de nouveaux venus produisit une espèce de fermentation dans les esprits... le peuple en devint plus indépendant. »

[1] Rey, *Genève et les rives du Léman*, 99; Dardier, *Isaïe Gasc*, 1876, 26: « La patriotique fierté des Libertins se retrouve chez leurs descendants du XVIIIe siècle. »

[2] « Le 30 décembre 1813, le caporal Massé de la Rive, jetant la clef sur la table du poste, dit: « C'est la clef du ménage, ne la laissons pas reprendre »; Genève était libre »; Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 1. — En 1814, Gédéon Lombard compose une fable, « Les trois aigles », sur les armoiries de Genève, et fait allusion à sa clef:

« Cette clef si chère à nous tous,
» En un mot, la clef de chez nous. »

Cougnard, Genève suisse, *Le livre du Centenaire*, 1914, 175; Goyau, *Une ville-église*, II, 264; Marc Monnier, *Genève et ses poètes*, 1874, 308.

[3] Baud-Bovy, *Genève, cité des Nations*, 1920, 99: « Lutter, ce mot résume son histoire. » — Chaponnière, *Voltaire chez les calvinistes*, 1932, 29: « Son histoire offre une suite de luttes toujours menées contre ceux qui voulaient étouffer la liberté nationale ou individuelle. » — Martinet, *Prestiges de Genève*, 1943, 12.

[4] Borgeaud, *Genève, canton suisse*, 1914, 13; Id., *Pages d'histoire nationale*, 1934, 8: « La Genève opulente, joyeuse, gauloise, la Genève des foires et des fêtes, des riches marchands, des gentilshommes et des moines, pour rester libre devenait une forteresse. C'est cette transformation mémorable que Bonivard a célébrée dans deux vers latins, destinés à une image gravée de la Genève nouvelle et qu'on peut traduire ainsi: « A mon honneur j'ai sacrifié ma parure. Je fus belle autrefois. Je suis forte aujourd'hui et je m'appelle Genève. »

[5] *Les Arts*, 134, 141, référ.

[6] Mallet, *MDG*, II, 1843, 98.

[7] Davity, en 1637: les Genevois sont « forts accorts en leurs affaires et négociations, dangereux lorsqu'ils sont irritez, et des plus avisez au gouvernement de leur République; si bien que cette qualité, jointe à leur courage, a maintenu leur ville livbre parmy mille attaques. » — Rigaud, *Renseignements sur les Beaux-Arts* (2), 74: « Ainsi Genève devint un camp politique et religieux, et ce furent les mœurs des camps, dans le sens sévère de l'expression, qui régnèrent: rigueur, austérité, sacrifice, pas de luxe, pas d'aise, et toujours le Qui vive... La maison genevoise devint la tente de ce camp. » Cf. Doumergue, *La Genève calviniste*, 421. — Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 24: « Genève prit dès lors à cœur d'être la forteresse envers et contre tous. » — Borgeaud, *Pages d'histoire nationale*, 1934, 8: « A partir du moment où le peuple de

« La ville de Genève est bien fortifiée, dit Davity en 1613-..... On y fait ordinairement bonne garde, et sitost qu'un estranger y arrive, on espie ses actions, et l'on prend garde à tout ce qu'il fait. Que si quelqu'un estoit si hardi à s'aller promener autour des murailles pour les considérer, outre qu'on ne luy en permettroit longuement la veüe, il seroit tout aussi tost mis en prison et en danger de perdre la vie. »

Sans cesse, elle répare, agrandit, perfectionne ses remparts; tout dans la ville est conçu en vue de la défense; tous les citoyens sont soldats, et ils s'y préparent dès l'enfance [1]. Ces précautions ne sont pas inutiles. En 1602, elles sauvent Genève de l'Escalade du Savoyard. Bien que la paix soit survenue avec le traité de Saint-Julien en 1603 et que la Savoie ait renoncé à ses prétentions, Genève demeure toujours en éveil. En 1693 encore, quand les Français ont envahi la Savoie et campent presque aux portes de la ville, elle renforce ses mesures de sauvegarde [2].

* * *

De ce passé, le Genevois conserve le désir de liberté [3], la volonté de ne subir aucune contrainte, qu'elle soit extérieure et imposée par l'étranger, ou intérieure, et imposée par un parti politique, une classe sociale.

Libre, il ne croit qu'à des égaux. Sa fierté démocratique, républicaine [4], ne demande rien à autrui, ne veut devoir qu'à elle-même [5], mais elle est aussi facilement susceptible et ombrageuse, et elle n'admet guère de supériorité, en quelque domaine

Genève assemblé en Conseil général, le 21 mai 1936, eut, d'un vote unanime et solennel, ratifié les décrets de réformation, il fut un peuple de soldats citoyens, perpétuellement sur le qui-vive, derrière ses bons murs... C'est une veillée d'armes qui dure un siècle. »

[1] Davity, 1637: « Toutes les places publiques qui regardent le dehors et le lac, tous les boulevards et les plateformes de leurs temples sont garnis de canons, sans qu'on les bouge jamais. Il peut y avoir dans la ville quatre mille hommes propres à combattre, qui sont volontiers fort courageux, comme tesmoignent les victoires admirables qu'ils ont emportées avec un petit nombre d'hommes... Pour se rendre si hardis, ils permettent à leurs enfans de faire des compagnies, presque dès qu'ils sont hors du berceau et de s'armer de batons, avec lesquels ils combattent tellement entre eux, que c'est honte d'avoir enduré quelque coup de son compagnon sans le rendre; ce qu'ils font afin de les aguerrir, et de faire que leur grand courage augmente l'effet de leur petit nombre; puis lorsqu'ils deviennent plus grands, ils continuent l'exercice des armes toutes les semaines. Les femmes et les enfants ne s'épouvantent non plus de la guerre que les hommes; et les femmes, particulièrement, semblent autant d'Amazones aux jours d'alarme, ne sçachans que c'est de pleurer pour ce regard, mais bien de donner courage à chacun. » — Cf. Ritter, 28-9.

[2] Bérenger, *Hist. de Genève*, III, 17.

[3] de Traz, préface à l'ouvrage de M. A. Cochet, *L'âme de Genève*, 8: « Ce qui l'intéresse, et passionnément, c'est l'homme libre. Le souci qui a animé son passé anime toujours son présent. »

[4] Ph. Monnier, *La Genève de Töpffer*, 59-60; P. Chaponnière, *Genève*, 25: « On ne saurait nier que l'esprit républicain ait animé le caractère genevois, l'ait façonné, marqué, pétri »; Cherbuliez, 131.

[5] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 362, montre ce trait chez Rousseau: « Aucune volonté n'a été chez lui, comme chez ses concitoyens de Genève, plus constante, plus tenace, plus impérieuse. »

que ce soit, pas plus chez lui qu'ailleurs [1]. « Genève, comme tant de patries, honore parfois ses morts et tourmente ses vivants [2]. »

Le Genevois ne s'en laisse pas imposer par les grands de ce monde, et n'aliène pas pour eux sa personnalité, au risque de paraître incivil. Le professeur Munier-Romilly refuse l'invitation à déjeuner de la grande-duchesse Marie, que son épouse a acceptée pour elle-même, parce qu'il doit préparer pour le lendemain son cours d'hébreu, et il répond au chambellan qui proteste au nom de l'étiquette: « Désolé, monsieur, mais j'entends être libre de travailler à mes heures » [3].

* * *

De ses luttes séculaires, le Genevois garde l'intérêt pour la politique, et un sens politique avisé et clairvoyant [4].

* * *

Cette nécessité de maintenir sa liberté, et pour cela de vivre en alerte continue, a profondément marqué le caractère genevois [5], et a eu des effets pareils à ceux de la Réforme, qui se sont renforcés mutuellement. Si elle l'a aguerri, énergiquement trempé, elle l'a aussi raidi, assombri, lui a communiqué une crainte anxieuse et en même temps orgueilleuse, elle a paralysé en lui la spontanéité, la possibilité de s'extérioriser, ôté la joie de vivre sans arrière-pensée [6].

[1] M. Bourrit, *Itinéraire de Genève, Lausanne et Chamouni*, 1791, 131: « Les Genevois, quoique bons juges sur le vrai mérite en général, ne le sont pas assez sur celui de leurs concitoyens qui se distinguent par des talents, ils ne se rendent même à cet égard que lorsque les pierres parlent; c'est un défaut sans doute; mais il tient aussi à l'esprit d'égalité qui ne voit pas toujours d'un œil tranquille le mérite supérieur. » — Cochet, *L'âme de Genève*, 17: « Si à Genève les grands citoyens abondent, dans tous les temps de son histoire, les génies y sont clairsemés. Aussi, quand il en surgit un, si parfois la raisonnable cité le conspue consciencieusement pendant sa vie, parce qu'il lui semble déséquilibré, après sa mort, elle le revendique, le chante, le magnifie, s'en pare comme d'une merveille, parfois quelque peu amplifiée. En écrivant ces lignes, je songe naturellement à Jean-Jacques Rousseau. » — Chaponnière, *Genève*, 166: « L'instinct démocratique admet difficilement qu'il existe des Genevois supérieurs aux autres, et des étrangers supérieurs aux Genevois. »

[2] E. Privat, *La lanterne et l'épée*, 1942, 146, à propos d'Amiel.

[3] *NA*, 1916, 154.

[4] Stendhal, *Mémoires d'un touriste* (2), 1877, I, 212: « L'économie politique, la science genevoise par excellence. » — Vallette, 176: « La politique est un état d'âme naturel aux Genevois. »

[5] Galiffe, *Genève hist. et arch.*, 349: « On conçoit quel élément de vitalité Genève devait retirer des dangers même de sa position isolée, sans cesse menacée, en bien comme en mal, sur le caractère et l'esprit de ses habitants. »

[6] Doumergue, *Genève calviniste*, 421, note 1: « Cette tension habituelle devient un des traits du caractère genevois. » — Goyau, *Une ville-église*, II, 240: « Des siècles durant, on dut être au guet, occuper des postes de défensive, écarter le péril du jour et prévenir celui du lendemain, se resserrer sur soi-même, dans cette sorte d'îlot qu'encerclait la marée des « idolâtres », et l'orgueil, sans le vouloir, prit des mines d'inquiétude, d'une inquiétude qui d'ailleurs ne tournait point à la peur, d'une inquiétude active à laquelle le Genevois s'exerçait et qu'il cultivait en lui, parce qu'il

Elle l'a mis en état de perpétuelle défensive, l'a rendu défiant, réservé, soucieux, soupçonneux, ombrageux [1]. Défiant, non seulement de l'étranger, quelles qu'en

la considérait comme son devoir de Genevois. Ainsi les obligations qui lui paraissaient résulter d'un appel divin firent de cette âme orgueilleuse qu'était l'âme genevoise, une âme soucieuse, tremblante quelquefois, mais jamais par mesquinerie, et jamais par lâcheté, et ne se laissant jamais déchoir d'une certaine noblesse; soucieuse par consigne, et tremblante par un raffinement de vigilance. » — Lucy KUFFERATH, *Saisons d'exil*, citée par COCHET, *L'âme de Genève*, 83: « Les Genevois ont dû vivre au long des siècles avec une attention toujours en éveil, en méfiance à l'égard de tous ceux qui les entouraient. Comment l'âme, en un tel servage, aurait-elle déployé ses ailes ? Est-ce vivre que de penser sans répit à sauvegarder sa vie ? C'est la geôle qui barre l'expansion. Quelque chose de cette contrainte est demeurée sur les esprits... Puis est venu Calvin... Le grand réformateur a mis son contrôle sur les êtres, il a revu, rectifié, amenuisé les âmes. Sous son empreinte, l'enthousiasme et l'élan se sont pacifiés et assagis. Un étau de retenue arrête leurs mouvements. Une hérédité aride semble peser sur les êtres. Elle leur a enlevé la souplesse et la spontanéité, la liberté et l'assurance d'être soi, tel qu'on l'est... » — DE REYNOLD, *La Suisse une et diverse*, 1923, 144: Genève « entourée d'ennemis puissants, a dû toujours lutter, a donc pris l'habitude et de l'opposition, et de la défensive. De là ce qu'il y a d'âpre et d'ombrageux dans le caractère genevois. » — ZIÉGLER, in Images de la Suisse, *Cahiers du Sud*, 1943, 80: « Tout se paie et les Genevois ont gardé jusqu'à ce jour, d'une lutte héroïque, puis d'une soupçonneuse vigilance, un principe d'âpreté, de méfiance, de raideur et de tension. » — VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 364: « Cette timidité orgueilleuse, qui naît de la crainte de ne pas donner aux autres, d'emblée, et par notre seule présence, la haute idée que nous avons de nous-mêmes, est un trait éminemment genevois, contrastant avec l'aisance, le naturel et l'aplomb que le Français poli déploie en toute occasion dans le monde. »

[1] REY, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 160: « Ville frontière, en butte à des haines terribles, menacée par des voisins trop puissants, Genève dut se ramasser en soi, vivre de soucis et de défiances, alerte, aux aguets, attentive à observer les événements, à balancer les chances diverses. L'exiguïté du territoire, la pénurie des ressources, rendaient la bataille de la vie plus âpre qu'ailleurs. Cette rude discipline développa des individualités résistantes, et toujours sur la défensive. » — *Ibid.*, 214: « Les esprits sont soucieux et portés à rassembler les nuages et à les noircir. La sagesse genevoise n'a pas de sérénité et de contentement, elle est chagrine et ombrageuse. Ces influences empêchent la confiance et le plein épanouissement. Les caractères se contractent et se tiennent sur une défensive prudente. » — Marc MONNIER, *Genève et ses poètes*, 1874, 220: « Environnés d'ennemis dès le moyen âge, nous naissons alarmés; nous nous tenons l'œil au guet, sur le qui-vive et sous les armes; quand on nous aborde avec un sourire, nous n'admettons pas que ce puisse être bienveillance, nous nous demandons si c'est raillerie ou séduction. Nous craignons d'être dupes, et cette inquiétude, en nous boutonnant jusqu'au menton, nous ôte beaucoup de charme et d'aisance; elle nous attriste, et nous empêche souvent d'y voir clair, car de toutes les désillusions, celle qui trompe le plus fort est peut-être la défiance. » — Auguste Bouvier: « Nous, Genevois, nous sommes naturellement soucieux et peu confiants: résultat d'une éducation séculaire qui s'est imprimée dans les cerveaux. Il a fallu veiller, s'armer, combattre sans cesse. De la prudence, habileté, mais réserve. » — Sainte-Beuve: « Beaucoup de circonspection, de réserve, et une sorte de contrainte. — GOYAU, *Une ville-église*, II, 249. — VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 399: « A tort ou à raison, Genève a toujours passé pour être une terre d'élection de ces deux tristes tendances de l'esprit: la mélancolie et la persécution. Si le fait est vrai... il s'expliquerait fort bien par l'histoire même de la cité. Sans cesse entourée et menacée, par des ennemis acharnés et puissants, sans cesse à la merci d'une surprise ou d'un coup de main, toujours en « alerte », toujours aux aguets, la cité au cours des siècles, est devenue méfiante, obsédée par l'idée fixe de la menace, hantée par la sombre vision des catastrophes qui suivraient une attaque réussie de l'ennemi. Et de l'âme collective de la cité, cette méfiance, cette crainte obsédante, n'a-t-elle pas pu passer dans l'âme individuelle des citoyens et même s'y ancrer, chez quelques-uns jusqu'à la folie. Ainsi, le

soient les intentions, mais de ses propres concitoyens [1]. Défiant de lui-même [2], de ses abandons possibles, de ses émotions — même dans l'intimité des siens [3] — qui pourraient le livrer à autrui, et qu'il doit réfréner par la maîtrise de soi.

* * *

L'accueil que le Genevois fait, non seulement aux étrangers, mais aussi à ses proches, manque de cordialité, est froid, même glacial. Tel une citadelle bien défendue, il ne se rend pas [4]. Certains, quand ils tendent la main, ne l'abandonnent qu'à demi, et avec un geste répulsif, comme s'ils voulaient dire: « Halte-là, pas plus loin ! ». En langage populaire, on ne se marie pas avec quelqu'un, mais « contre » quelqu'un ! Car le mariage n'est pas seulement un « duo », mais, comme la vie, un « duel » de soi contre le reste du monde.

* * *

Le passé de sa cité à l'histoire miraculeuse et héroïque [5] lui inspire aussi un

plus illustre des Genevois, dans le délire que nous avons dû lui reconnaître, n'aurait peut-être fait que pousser à l'extrême la prédisposition commune à tout son peuple. » — M. Baud, *Pages d'art*, 1915, nov., 17: « La défensive constitue le fond de l'esprit genevois. » — Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 91: « La méfiance civique, devenue un trait du caractère individuel. »

[1] Davity, 1637: « Fort meffians, voire mesme entr'eux, pour ce qu'ils se persuadent que c'est humainement un des moyens de leur subsistance, de ne pas se fier les uns aux autres: tant ils ont peur d'estre asservis. » — Cf. Ritter, 24. — Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 163.

[2] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 444: « Cet ensemble morose, quinteux, méfiant et irascible, que les Genevois résument dans le mot d'*avenaire*... où se reflète, dans le caractère de l'individu, la longue suite d'alarmes, d'attaques, de méfiance, de luttes, qu'a supportées la cité toujours « a l'erte » et toujours menacée. » — Goyau, *Une ville-église*, II, 241: « Ame perpétuellement en alerte contre les ennemis extérieurs, qui guettaient Genève, perpétuellement en éveil contre cet ennemi intérieur qui s'appelle le péché... Ame défiante de tous ces périls et, plus encore, défiante d'elle-même, défiante de ses propres spontanéités, défiante de tous ses moments d'abandon de ses joies, qui sont peut-être des tentations... défiante, plus encore, de tout ce qui l'épanouit, de tout ce qu'elle recèle de facultés créatrices, de ce qu'elle pourrait tirer d'elle-même pour embellir la vie, ou pour la glorifier, ou pour la chanter. » — Lucy Kufferath, *Saisons d'exil*, citée par Cochet, *L'âme de Genève*, 83: « Cette sorte de méfiance d'eux-mêmes et des autres que subissent les Genevois, cette vérification constante qu'ils semblent exercer sur eux-mêmes et sur autrui, cet esprit critique dont ils sont si fiers et bien qu'ils s'en défendent et s'en plaignent quelquefois, tous ces traits distinctifs de leur caractère ont leur source à la fois dans leur passé difficile et dans les enseignements de leur rigide législateur. » — Ed. Martinet, *Prestiges de Genève*, 1943, 12: « A force de se défier d'autrui, on se défie de soi. A force de discuter avec son prochain, on discute avec soi-même. On devient psychologue, querelleur et cachottier. »

[3] « Il n'existait pas entre mon père et moi cette habitude de communication et d'intimité qui fait qu'on se rapproche dans le malheur... nous redoutions de nous en parler l'un à l'autre et nous vivions ensemble dans un silence continuel qu'aucun des deux n'osait rompre le premier. » Mémoires de John Rocca, cf. Comtesse de Pange, *Le dernier amour de Madame de Staël*, 1944, 25.

[4] Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 36: « Il reste lointain jusque dans ses rapports avec ses proches et ses intimes. Il ne se donne ni ne se prête au monde, il se tient sur la réserve. C'est un factionnaire du quant-à-soi. »

[5] M. Bourrit, *Itinéraire de Genève, Lausanne et Chamouni*, 1791, 101-2 : son histoire « en la

ardent patriotisme [1]; il célèbre avec ferveur ses fêtes nationales [2], qui sont celles de sa liberté, maintenue ou retrouvée, Escalade du 12 décembre 1602 [3], Restauration du 31 décembre 1815.

* * *

Parce qu'il est épris d'indépendance, le Genevois la désire aussi pour les autres [4], il soutient ceux qui sont opprimés, à quelque race, à quelque pays qu'ils appartiennent. C'est à Genève que la cause hellénique, au début du XIXe siècle, a trouvé ses principaux défenseurs. Et c'est à Genève que de tous temps de nombreux proscrits, chassés de leur pays par la religion ou par la politique, ont reçu un sûr asile.

* * *

Et parce qu'à la guerre la meilleure tactique est encore d'attaquer l'ennemi pour prévenir ses intentions et les déjouer, le Genevois, pour défendre sa personnalité, son être intime [5], est volontiers railleur. Mais sa plaisanterie et son ironie ne sont pas

lisant, l'on verra qu'elle ne doit son éclat qu'aux vertus vraiment héroïques de ses citoyens... Il n'est point de nation qui en fournisse des exemples plus frappans et plus multipliés. »

[1] KEATE, *Abrégé de l'histoire de Genève*, trad. Londres, 1774, 57: « Une République dont les sujets sont réputés n'avoir d'autre ambition que le bien de la Patrie. » — P. MONNIER, *La Genève de Töpffer*, 52 sq., 60 sq. — CHERBULIEZ, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 160: « Ce patriotisme fécond et tenace forme certainement l'un des traits les plus remarquables du caractère genevois. C'est à lui que la république a dû son existence et sa durée »; *ibid.*, 26: grâce à Calvin, « l'amour de la patrie et le sentiment du devoir se gravèrent plus profondément encore dans le caractère national. » — COUGNARD, *Genève suisse*, 1914, 158, dit des écrivains genevois: « Ce qu'ils ont tous en commun, c'est l'amour du pays, c'est le sentiment patriotique très développé; l'amour du petit pays genevois tout d'abord et en premier lieu, ensuite de la patrie plus grande, de la Suisse. »

Ce patriotisme inspire des actes touchants de dévouement, tel celui de Pinon, se rendant à Vienne et réussissant, après mille difficultés, à récupérer les canons genevois enlevés en 1814 par les Autrichiens. BARBEY, *Les pierres parlent*, 1940, 107, L'homme aux canons.

[2] VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 133, 435: « Un patriotisme ombrageux qui éclate dans les fêtes nationales et militaires de la cité, est le trait foncier et la vertu dominante du Genevois de toutes les classes, et tout spécialement de l'ouvrier horloger genevois, comme Isaac Rousseau, père de Jean-Jacques. »

[3] En 1754, lors du traité de délimitation avec la Savoie, on veut interdire la fête de l'Escalade, mais on doit y renoncer sous la poussée populaire. P. CHAPONNIÈRE, *Genève*, 15.

[4] CHAPUISAT, *Genève, cité des Nations*, 1920, 1; DE TRAZ, *L'esprit de Genève*, 44, ex. — Jean-François Rocca, écrit son fils, « avait un tel amour de la liberté que le plus léger acte arbitraire dont il entendait parler le faisait souffrir dans tout son être. » Comtesse DE PANGE, *Le dernier amour de Madame de Staël*, 1944, 24.

[5] DE TRAZ, préface de B. Constant, *Adolphe*, 1920, XIV: « Car cette moquerie irritée n'est souvent qu'un moyen de dérober aux coups une sensibilité devenue trop susceptible. » — ID., *Gustave Ador*, 1919, 10: « Les Genevois... sont parfois brusques, dépourvus de scepticisme... une timidité naturelle les pousse à provoquer leur auditeur, à s'affirmer d'autant plus catégoriquement qu'ils sont peut-être plus troublés... »

légères et sans malice; elles sont caustiques et agressives, froides et calculées, elles cherchent le trait qui blessera [1]. Est-ce « la faute à Voltaire », qui lui aurait appris ses sarcasmes [2] ? Non, mais celle de son histoire: « s'il est aussi agressif, c'est qu'il a été beaucoup combattu » [3], et qu'il a lui-même beaucoup combattu.

* * *

« C'est la liberté, mère du génie, qui fit fleurir de bonne heure les sciences, le commerce et les arts à Genève », écrit Sénebier [4]. Ce n'est assurément point exact.

Les luttes pour l'indépendance ont détourné les Genevois de la pratique et de la jouissance des arts, qui exigent la paix, porteuse de richesse. Ses ressources, Genève les emploie longtemps à sa défense militaire, à entretenir ses remparts, à fourbir ses armes [5]. « Les principaux ornements des demeures de nos pères étaient proba-

[1] M. Bourrit, *Itinéraire de Genève, Lausanne et Chamouni*, 1791, 131: « Les hommes aiment à gloser, goguenarder les uns des autres, et la raillerie, défaut trop marqué pour n'être pas aperçu des étrangers, fait souvent tort à leur jugement et à la bonté de leur cœur. » — Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 127, 141: « La pointe acérée du sarcasme fait des blessures profondes, difficiles à guérir... En France, la plaisanterie légère, enjouée, superficielle, frappe sans laisser de traces bien durables; à Genève, c'est un emporte-pièce. » — Amiel: « Qu'est-ce que cette terreur que nous éprouvons pour la plupart à nous hasarder les uns devant les autres, à exprimer quelque sentiment généreux, à nous laisser entraîner par notre cœur, si ce n'est le résultat de ce manque de sympathie, de cette manière sardonique de nous observer à distance, prêts à frapper la moindre gaucherie d'un trait piquant et même cruel ? » Cf. Thibaudet, *Amiel ou la part du rêve*, 1929, 44; cité par E. Privat, *La lanterne et l'épée*, 1942, 3, 143. — Galiffe, *Genève hist. et arch.*, suppl., 205, note. — de Traz, *L'esprit de Genève*, 51. — Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 25: « Ce quartier de la ville haute conserve le mieux le vieux type populaire... On y chercherait en vain la grâce des formes et l'épanouissement d'une humeur enjouée et débonnaire... les figures, contractées, anguleuses, marquent l'énergie d'une race résistante... Il a du trait, des malices réussies; il est riche en mots bien frappés, pour peindre les ridicules de la figure, de l'humeur de l'esprit, du caractère; prosaïque et mordant, il s'attache de préférence au laid, au vulgaire, à ce qui choque, rebute; il n'y a ni gentillesse, ni badinerie fine, ni grâce légère: sa plaisanterie fait brûlure; c'est le langage d'un peuple sévère à lui et aux autres. »

[2] E. Privat, *La lanterne et l'épée*, 1942, 66, Voltaire: « Son rire amer s'incruste aussi profondément dans le caractère genevois que l'amour de la nature et la religion sentimentale de son rival persécuté. Non seulement il avait appris le sarcasme aux rieurs de l'aristocratie... »; 143, Genève: « a reçu du château de Ferney le croc empoisonné du sarcasme, ainsi que Jean-François Chaponnière l'avouait dans sa chanson:

« Si le diable adroit ou fin
» A notre première mère
» Insinua le venin
» C'est la faute à Voltaire... »

[3] Ph. Monnier, *La Genève de Töpffer*, 50.

[4] Cf. *Les souvenirs genevois*, 1824, 124.

[5] Rigaud, *MDG*, V, 1847, 7; IV, 1847, 15; Id., *Renseignements sur les Beaux-Arts* (2), 71 sq.: « Les Conseils, au point de vue de la sécurité de la République, avaient raison de suivre à ce système de simplicité austère; mais alors il fallait renoncer à l'espoir de voir naître des artistes; car comme c'est surtout par le luxe que les beaux-arts sont encouragés et alimentés, des artistes n'auraient pu

blement, à cette époque, la cuirasse, la pique et le haubert, suspendus aux murailles [1].» On forme alors des citoyens-soldats, des artisans d'art aussi, car il faut que Genève vive de son commerce, mais non point des artistes.

Il faut à ceux-ci, en des conditions matérielles plus favorables, un tempérament qui ne soit pas étouffé par les contraintes morales et sociales, et qui puisse s'extérioriser librement.

se trouver à l'aise dans un état où les questions religieuses et la défense du pays dominaient tous les intérêts... » — Id., Discours au Grand Conseil en 1836; *Renseignements sur les Beaux-Arts* (2), X-XI: « Genève, dont l'indépendance était alors en butte à des ennemis de tout genre, et à ses ennemis puissants, si on compare leurs ressources à celles de la république, croyait que l'austérité des mœurs de ses habitants était une des premières conditions de son existence; elle pensait préparer ainsi ses citoyens à tout sacrifier à sa conservation. Elle voulait des hommes maniant la hallebarde plutôt qu'admirant les produits du ciseau. Elle estimait que les arts pouvaient finir par amollir le cœur des citoyens. Les temps ne sont plus les mêmes et maintenant nous croyons servir notre patrie en encourageant les beaux-arts, aussi utiles qu'honorables pour le pays, soit qu'ils se présentent comme auxiliaire de l'industrie, soit qu'ils viennent enrichir nos musées et décorer nos places publiques. » Cité par Seippel, *Genève suisse*, 256, qui ajoute: « L'art devait demeurer longtemps à Genève une plante chétive, croissant dans un terrain trop pauvre, entre les pavés de la vieille cité austère et batailleuse. » — Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 21: « Obligée jusque là de combattre sans cesse pour la défense de ses droits, elle n'avait pu donner beaucoup d'attention à la culture des lettres. Ses habitants apprenaient à manier l'épée plutôt que la plume. » — Doumergue, *La Genève des Genevois*, 272. — P. Chaponnière, *Genève*, 130: « Assurément, les luttes ne favorisent guère l'épanouissement du sens artistique; on a vu plus haut que Genève pendant longtemps ne cessa pas de se défendre. » — *NA*, 1917, 12. — *Les arts à Genève*, 290.

[1] Rigaud, *MDH*, V, 1847, 8. — Doumergue, *Genève calviniste*, 422: « Rigaud aurait dû seulement ajouter aux armes genevoises de l'austère maison du seizième siècle la Bible, je veux dire le bouclier de la foi et l'épée de l'esprit. »

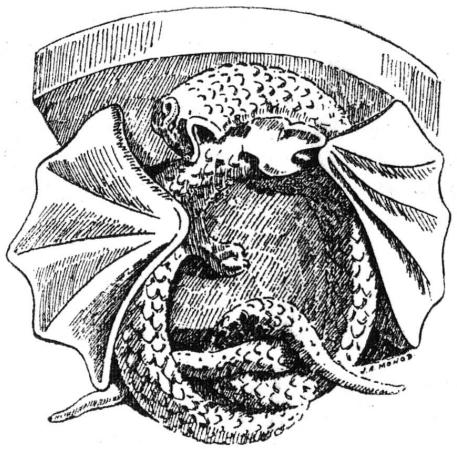



Pl. XIII. — Vitrail aux armes de Genève, 1547. — Genève, Musée d'Art et d'Histoire.

13. Les étrangers a Genève, le cosmopolitisme, l'internationalisme.

Sa situation topographique [1] prédispose Genève à attirer en elle les étrangers, et, bien avant la Réforme, elle est déjà cosmopolite, elle a un caractère international [2], qu'elle conservera toujours. Attirée par ses célèbres foires, marchands et clients venus de près et de loin y passent, y séjournent; beaucoup d'entre eux s'y fixent définitivement, sont reçus bourgeois et deviennent des citoyens. Selon Bonivard, le premier syndic Jean Lambert répond à ceux qui se plaignent qu'on reçoive trop de Français à la bourgeoisie lors de la Réforme: « Je m'émerveille grandement de votre opposition à recevoir des étrangers. Combien y en a-t-il parmi vous qui ne soient pas venus dans cette ville dès cent ans en deçà ? » Réponse que l'on pourrait répéter à beaucoup de « vieux Genevois » d'aujourd'hui. Selon d'Ivernois [3], on aurait admis à la bourgeoisie 2.485 chefs de famille au XVe siècle, 3.222 au XVIe, chiffre qui s'abaisse à 874 au XVIIe siècle, et à 730 au XVIIIe, jusqu'en 1782.

* * *

Serait-ce parce que Genève était déjà « mondiale » et cosmopolite [4], que le français Calvin [5] la choisit comme lieu de son expérience religieuse, ce qui accentue encore ce caractère, mais ne le crée pas [6] ? Avec la Réforme, l'afflux des étrangers devient considérable [7], et Genève reçoit ceux qui fuient leur patrie, persécutés pour la foi nouvelle. Le premier « Refuge » se prolonge pendant environ 50 ans, s'arrête avec la promulgation de l'Edit de Nantes en 1598; mais les persécutions, qui reprennent en 1660, et la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, déterminent la période

[1] Cf. chap. 3.

[2] *Les Arts*, 276; Cochet, *L'âme de Genève*, 30: « Genève, à cette époque, présentait déjà l'aspect cosmopolite qui est le sien de nos jours. »

[3] D'Ivernois, *Tableau historique et politique des révolutions de Genève dans le dix-huitième siècle*, 1850, 19, note.

[4] Doumergue, *La Genève des Genevois*, 8: « Il n'y a pas de cité plus mondiale que la cité de Calvin... Au fond, c'est parce qu'elle était mondiale par sa situation, que Calvin vint s'y établir... »; *ibid.*, 9: « Genève était placée au centre du monde à cette époque. L'immense prospérité de ses foires l'avait bien montré. L'Italie et l'Espagne et l'Allemagne et la France s'y rencontraient. Or un lieu où tout aboutit est un lieu d'où tout peut partir. »

[5] Cochet, *L'âme de Genève*, 53: « Et quand même j'ai au cœur une grande fierté et dans le regard un peu de malice triomphante en songeant: O Genève, indifférente et indomptable Genève, il y a pourtant dans ta vie une heure, une seule, où tu fus soumise par un homme et maîtrisée par lui: et cet homme est Calvin, et cet homme est un Français. »

[6] Doumergue, *La Genève des Genevois*, 9: « Alors commença le rôle mondial de Genève. »

[7] *Les Arts*, 286, référ.; 311.

du second refuge, qui dure près de 80 ans [1]; entre 1682 et 1720, plus de 60.000 réfugiés passent par Genève, dont une petite partie seulement y demeure [2], et ce second « refuge » est beaucoup moins important que le premier.

Ces réfugiés viennent de divers pays [3], mais surtout de France [4], puis d'Italie [5], et l'action de ces deux pays sur la transformation de l'esprit local ne peut être négligée [6].

En 1556 déjà, les étrangers sont plus nombreux que les indigènes, et ils augmentent dans une proportion énorme [7]. En 1557, arrivent en un seul jour 200 Français, 50 Anglais, 25 Italiens, 4 Espagnols [8]. On en reçoit parfois plus d'un millier par an. Dans l'année qui suit la paix de Cateau-Cambrésis (1559), on admet à l'habitation plus de 1.200 réfugiés français, et plus de 1.600 dans les quatre derniers mois de 1572, après la Saint-Barthélemy. « Le chiffre total de ces immigrations, qui ne cessèrent qu'assez tard dans le XVIIIe siècle, ajoute Galiffe, aurait de quoi effrayer, s'il ne fallait admettre que la majeure partie de ces religionnaires ne fit qu'une courte apparition, sinon dans le protestantisme, du moins dans nos murs, et que même la majorité de ceux qui s'y fixèrent durent se résigner au célibat [9]. » Le XVIIIe siècle voit un nouvel accroissement [10]. « Mais le XVIIIe siècle, dit Doumergue, qu'est-ce sinon l'invasion de Genève par les étrangers ? » « Les étrangers et les natifs, écrit un sage archiviste, augmentent dans une forte proportion; les citoyens apparaissent comme noyés au milieu d'eux, au fur et à mesure qu'on avance dans le siècle. Le flot de cette population monte peu à peu; si les Conseils n'y prennent garde, et n'abaissent le prix de la bourgeoisie, on risquera bientôt d'être submergés [11]. »

[1] *MDG*, IX, 1855, 50; P. Bertrand, *Genève et la Révocation de l'Edit de Nantes*, 1935, 39, Les premières arrivées de religionnaires.

[2] Geisendorf, *Des Commentaires aux Enfants de Tell*, 1942, 126 sq.; P. Bertrand, *Genève et la Révocation de l'Edit de Nantes*, 1935.

[3] France, Italie, Angleterre, Allemagne, etc., *Les Arts*, 286, référ. — Quelques Espagnols, Galiffe, *Le refuge italien*, 71; quelques Grecs, Portugais, Israélites, *ibid.*, 72.

[4] *Les Arts*, 286, note 7-8, référ.; E. Choisy, *L'état chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, 6, Genève, cité de refuge des réformés français persécutés (1566-1570); Fournier-Marcigny, *La vie ardente du premier refuge français*, 1532-1602, 1942.

[5] *Les Arts*, 287, note 1, référ.; E. Ritter, *Genève et l'Italie*, 1898; J.-H. Oltramare, Les « alberghi » génois et le refuge italien, Comm. Soc. Hist., *BSH*, V, 1925-34, 167; Castiglione, Les Italiens au service de Genève à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle, *BSH*, VI, 1933-8, 133; H. Oltramare, Augustin Mortara et le refuge italien à Genève, *BSH*, VIII, 1943-4, 115.

[6] Cf. chap. 4.

[7] Galiffe, *Le refuge italien*, 70.

[8] Gaullieur, *Genève depuis la constitution de cette ville en république*, 1856, 115.

[9] Galiffe, *Le refuge italien*, 70.

[10] L. Dufour-Vernes, *MDG*, XX, 1879-88, 270, III, Réfugiés à Genève.

[11] Doumergue, *La Genève des Genevois*, 275.

Jusqu'en 1792, où toutes ces distinctions furent supprimées, la majorité des étrangers ne sont que des « habitants », et leurs enfants des « natifs », sans aucun droit à participer au gouvernement de la république [1]. Toutefois, dès le triomphe du calvinisme, beaucoup d'entre eux sont admis à la bourgeoisie [2] — surtout au XVIe siècle — et, malgré l'opposition des indigènes, parviennent à faire partie des divers conseils et magistratures [3].

Les siècles passent, mais, de l'un à l'autre, Genève accepte et adopte toujours des étrangers, ou des Confédérés, souvent tout aussi dissemblables [4], et qu'elle doit assimiler [5].

* * *

Tous ces nouveaux venus modifient la composition de la population locale, lui communiquent leurs qualités et leurs défauts, spirituels et moraux [6], leurs capacités professionnelles [7], leurs conceptions

[1] Galiffe, *Le refuge italien*, 10-11: « L'immense majorité de ces réfugiés dut se contenter, jusqu'à la révolution de 1792, de la condition précaire d'Habitants, de Natifs, soit de Sujets de la Seigneurie genevoise. »

[2] E. Choisy, *La théocratie à Genève au temps de Calvin*, 1897, 185: « Le triomphe des Calvinistes entraîna l'admission de soixante-cinq nouveaux bourgeois, du 1er octobre 1555 au 1er février 1556, et la révocation de l'interdiction du port des armes par les étrangers. » — E. Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 23: « ... Calvin voulut renforcer la majorité précaire qu'il venait d'obtenir au Conseil, en faisant admettre à la bourgeoisie un grand nombre de réfugiés français. En un mois, soixante d'entre eux furent reçus bourgeois: tous ceux qui furent de cette fournée étaient certainement, pour le parti de Calvin, des hommes sûrs. » — Selon Gaullieur, *Genève depuis la constitution de cette ville en république*, 1856, 63, sous Calvin, on aurait reçu en un seul jour, 300 nouveaux bourgeois.

[3] Galiffe, *Le refuge italien*, 10-11: « L'exception ne porta que sur les principaux du refuge, lesquels n'arrivèrent à la haute magistrature qu'à la seconde génération de bourgeoisie; leur influence, dès qu'ils furent admis à partager le pouvoir, ne fit que le rendre plus exclusif encore, empirant ainsi sur les scrupules de leurs hôtes à accorder l'émancipation politique à toute une population étrangère qui y était si peu préparée par ses antécédents »; *ibid.*, 20: « Les Genevois réussirent à retarder jusqu'à la seconde génération de bourgeoisie l'entrée des étrangers dans le Conseil exécutif des Vingt-Cinq; mais les Français sont les premiers qui y parviennent, et ils n'ont pas attendu ce moment pour envahir le Conseil des Deux-Cents et celui des Soixante. »

[4] Proportion des Genevois, Confédérés, étrangers, en 1914, Doumergue, *La Genève des Genevois*, 14.

[5] Cf. chap. 4.

[6] Cramer, *MDG*, IX, 1855, 40: « Quant aux habitants venus de l'étranger, si le zèle religieux, l'austérité des mœurs, les lumières, le savoir, sont des éléments de supériorité parmi les hommes, on ne peut méconnaître que cette supériorité était toute du côté des nouveaux Genevois, dont on vient de nommer quelques-uns, hommes qui préférèrent l'exil de leur terre natale à l'abandon de leur foi, qui se dévouèrent corps et âme à leur patrie d'adoption, et qui enrichirent d'un sang nouveau le vieux corps de la cité allobroge. »

[7] Cf. chap. 4. — Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 9: « La passion... des affaires et de la spéculation importée par les Réfugiés » du XVIIIe siècle ».

politiques [1], qui varient suivant leur origine ethnique [2], et suivant les temps [3].

* * *

En plus de ceux qui s'y fixent et deviennent des citoyens, que d'étrangers — et souvent illustres — Genève ne reçoit-elle pas au cours des siècles [4] ! Les uns n'y sont que de passage; les autres y séjournent longtemps, certains y font leurs études [5], et tous participent de mille manières à la vie locale. « Tout ce qui pense et écrit en Europe passe dans notre lanterne magique. On ne rencontre que grands seigneurs et princes. Ce séjour est préférable à celui de Paris: ce qui est dispersé dans la grande ville se trouve ici réuni en bouquet », dit Bonstetten. Et Genève, ajoute-t-il, est « la mieux située des hostelleries pour un citoyen du monde ».

Ces ascendances étrangères, ce perpétuel contact avec des étrangers, ont déterminé le caractère « cosmopolite » du Genevois [6], l'intérêt qu'il porte à tout ce qui se passe au delà de ses frontières, à tout ce qui vient du dehors. Genève est devenue un « carrefour d'idées », une « citadelle de la pensée » [7], une cité « internationale », « universelle » [8], animée par cet « esprit européen », que lui reconnaissait Mme de Staël. Comme l'a dit M. Motta, président de la Confédération, à la première séance de la Société des Nations, le 15 novembre 1920: « Elle est, par son histoire et par son

[1] P. Bertrand, *Genève et la révocation de l'édit de Nantes*, 167: Les réfugiés du temps de Calvin n'ont pas des traditions d'indépendance pour lesquelles avaient lutté des Libertins, plutôt au contraire l'autoritarisme; de là comme conséquence, un « assoupissement des renvendications politiques populaires »; La révocation et les aspirations populaires genevoises, *ibid.*, 190. — Il en est tout autrement lors du second refuge, qui apporte des idées libérales; H.Fazy, *Les constitutions de la république de Genève*, 1890, 98: « Les réfugiés de la Révocation étaient pour la plupart des hommes énergiques, habitués à penser par eux-mêmes, à discuter, et leur présence détermina dans les esprits une sorte de fermentation. La culture générale s'était développée dans toutes les classes de la population et les citoyens commençaient à s'entretenir de leurs droits et à discuter les actes de leur gouvernement. » — Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 129: « La seconde poussée de l'immigration française, qui fut à Genève la suite de la révocation de l'édit de Nantes, avait introduit dans la vieille cité beaucoup de nouveaux venus, étrangers aux traditions locales, ingénieux et vifs, instinctivement favorables à tout ce qui était large et libéral. Dans les anciennes familles, les uns se raidissaient contre cet esprit novateur, les autres s'y laissaient séduire. Deux partis se formaient dans la cité remuante. »

[2] Cf. chap. 4.

[3] Cf. la différence de conceptions politiques entre les réfugiés du premier et du second refuge, note 1.

[4] Galiffe, *D'un siècle à l'autre*, I, 1877, 127; Ph. Monnier, *Causeries genevoises*, 1902, 106; de Traz, *L'esprit de Genève*, 1923, 37, ex.; Martinet, *Prestiges de Genève*, 1943, 19.

[5] Galiffe, *D'un siècle à l'autre*, I, 1877, 128.

[6] Martinet, *Prestiges de Genève*, 23, Genève cosmopolite.

[7] E. Privat, *La lanterne et l'épée*, 1942, 7.

[8] Goyau, *Une ville-église*, II, 260 sq.; Borgeaud, *Genève, canton suisse*, 1914, 15; Id., *Pages d'histoire nationale*, 1934, 8; de Traz, préface à l'ouvrage de A.-M. Cochet, *L'âme de Genève*, 8: « Cette petite république, si étroitement localisée, a comme ambition d'être universelle. »

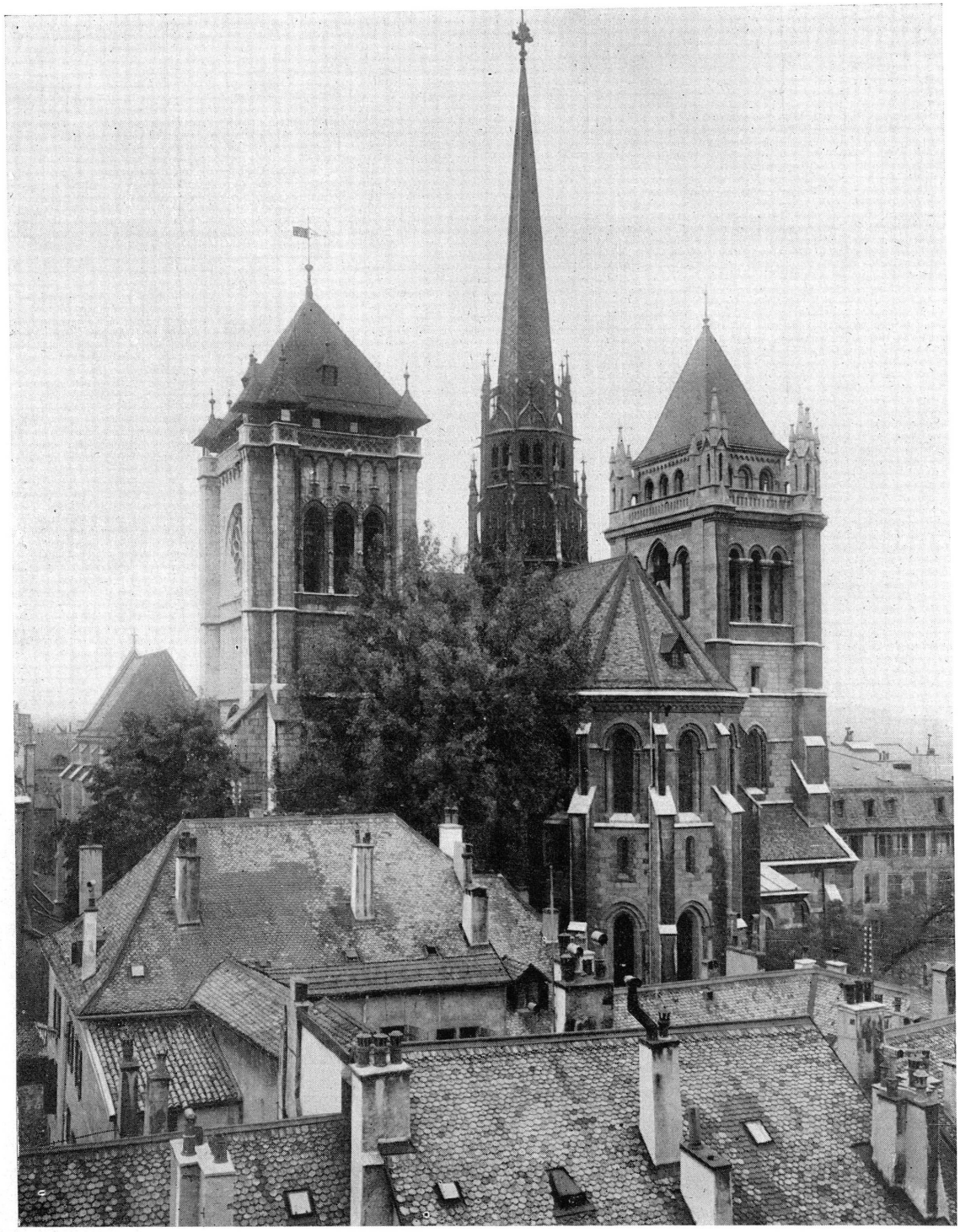

Pl. XIV. — Genève, cathédrale Saint-Pierre.

génie, de toutes les cités suisses, celle qui se tourne le plus délibérément vers les préoccupations de la vie internationale. »

* * *

Elle fournit plus d'hommes célèbres, relativement à sa population, que n'importe quelle autre ville[1], dont la réputation dans les sciences et dans les lettres est devenue universelle, et, dit Mme Necker de Saussure, « ce n'est pas moins une chose bien remarquable qu'une ville de 23.000 âmes, qui n'a pas cessé un moment pendant trois siècles de présenter des noms européens [2]. »

* * *

Par eux, elle accueille les idées nouvelles, en scrute la valeur, pour les faire siennes et leur donner la force nécessaire d'expansion [3]. En science, par exemple, « il est remarquable que presque toutes les grandes découvertes du siècle aient immédiatement trouvé de l'écho dans notre ville... On pourrait aisément multiplier les exemples de ce zèle toujours en éveil des Genevois à accueillir et à approfondir les inventions nouvelles [4]. »

Parfois aussi Genève accepte et admire trop volontiers ce qui vient du dehors, au détriment de ce qu'elle a chez elle, et, avant de reconnaître le talent des siens, attend qu'ils aient reçu de l'étranger leur consécration. Un anonyme écrivait en 1754: « Si M. Rousseau ne fût jamais sorti de Genève, ceux qui le louent aujourd'hui le plus ne seraient peut-être pas au nombre de ses admirateurs [5]. »

[1] *Les souvenirs genevois*, 1824, 123: « Il est généralement reconnu qu'aucune ville, relativement à sa population, n'a produit un aussi grand nombre d'hommes célèbres que Genève. »

[2] Mme Necker de Saussure, *De la nécessité de fonder l'avenir de Genève sur le respect de son passé*. — Gaullieur, *Genève, depuis la constitution de cette ville en république*, 1856. — Ph. Monnier, *La Genève de Töpffer*, 92 sq.: « Elle est encore européenne par la valeur, véritablement exceptionnelle, de cet intérêt. En effet, les hommes qui sont à l'œuvre ne sont pas que des réputations locales. Ils dépassent de beaucoup les frontières par leur notoriété personnelle de même que par l'objet de leurs travaux... » — Cochet, *L'âme de Genève*, 67: « Dix-neuf siècles d'isolement splendide pendant lesquels une petite poignée d'hommes animés d'un seul idéal a joué en Europe un rôle intellectuel que beaucoup de grandes nations pourraient lui envier. »

[3] Ph. Monnier, *La Genève de Töpffer*, 92 sq. — Chaponnière, *Genève*, 163: « De tous temps, Genève a aimé les idées nouvelles et s'est montrée accueillante aux étrangers. » — Rheinwald, *Genève et l'inspiration du poète*, 1930, 201: « Genève est une ville qui, loin de rompre avec l'universel, veut toujours prendre le pas avec le mouvement des idées, et, pour se mieux connaître par comparaison, connaître tout ce qui n'est pas elle. » — Chapuisat, *La prise d'armes de 1782 à Genève*, 1932, VI: « C'est le sort de cette cité d'être à la fois réceptrice et distributrice. Elle accueille les idées, elle en opère le triage, laissant tomber celles que sa conscience redoute, elle ne se déclare pas seulement prête à défendre les autres par l'épée ou par la plume; elle déploie pour elles un zèle d'apôtre. »

[4] Yung, 73.

[5] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 88 « Les Genevois, du reste, ne sont jamais insensibles au talent de leurs concitoyens, à la condition qu'il soit consacré d'abord par le succès

* * *

Le Genevois voyage volontiers, et son esprit s'ouvre aux influences du dehors, s'enrichit d'expériences. C'est un trait de son caractère que Jacques Laurent signalait déjà en 1635, en traçant son portrait: « On vous ferait grand tort, qui vous prendrait pour des casaniers et des souffle-cendres »[1]; que relevait aussi Davity en 1637: « Dès qu'ils sont en l'âge de douze ou quinze ans, ils voyagent par tout le monde et s'y façonnent, puis à leur retour dressent boutiques ou sont employés aux charges publiques ». Et ceci a été souvent noté[2]. C'est, a-t-on dit, « un des traits

à l'étranger. » — CHERBULIEZ, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 139: Peu d'encouragement pour les compatriotes: « Nul n'est prophète dans son pays, et moins encore à Genève qu'ailleurs » « ... tandis que la plus mince réputation venant du dehors... et accueillie par eux avec chaleur... » « Singulier peuple... qui se réserve de n'avoir quelquefois qu'indifférence ou blâme pour les hommes distingués sortis de son sein... On ne peut pas dire que ce soit précisément de l'envie. Non, c'est plutôt un instinct démocratique, inquiet et jaloux, qui craint de faire un piédestal à des ambitions peut-être dangereuses. » — DE ZIÉGLER, *Genève*, 1929, 27: « Il n'existe rien, pour l'heure, de plus glacé que l'indifférence genevoise. Ce serait à croire, pour un peu, que le terme d'indifférence est impropre, que le silence chez nous est un effet de la malignité... L'ostracisme littéraire ne s'y exerce que sur ses enfants seuls, tant qu'ils n'ont pas reçu quelque approbation du dehors, ils restent en quarantaine. Je ne connais pas d'exemple d'une prudence, ou d'un scepticisme aussi parfaitement fâcheux. » — P. CHAPONNIÈRE, *Caricatures töpfériennes*, 1941, 63: « On sait de quel poids les éloges de l'étranger appuient chez nous une réputation, et combien il est utile, à nos auteurs et à nos artistes d'accompagner leurs œuvres de bonnes références venues d'au delà des frontières... Les Genevois (admettons qu'il s'agit de ceux d'il y a cent ans), sont trop persuadés de la justesse et de l'autorité de leur jugement; ils lui accordent grande importance, mais n'ont peut-être pas une confiance absolue en son efficacité. En tout cas, ils aiment à ne le porter que lorsqu'il est solidement étayé par de hautes et indiscutables opinions. » — ID., *Genève*, 126: « On les estime surtout quand Paris les a imposés à l'attention en renvoyant leurs livres avec de flatteuses appréciations. »

[1] Cf. RITTER, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 128.

[2] GALIFFE, *Genève hist. et arch.*, 335: « D'ailleurs, les Genevois ont toujours aimé les voyages et les aventures; ils se trouvaient à l'aise dans les pays étrangers, où leur instruction, leur intelligence et le libre développement de leur esprit les faisaient accueillir partout très agréablement. » — RITTER, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 122: « ... Ne trouvant pas à se placer dans leur ville natale, ils allaient chercher fortune ailleurs. L'esprit d'imitation s'en mêlait; une espèce d'instinct migratoire devenait un des éléments du caractère genevois. Cette humeur nomade, Jean-Jacques Rousseau la tenait aussi de sa race, c'est pourquoi, resté besogneux toute sa vie, il se trouve avoir fait autant de voyages et de plus beaux que le riche Voltaire »; *ibid.*, 121: « L'humeur nomade était largement répandue parmi les Genevois de ce temps; Rousseau n'exagérait pas beaucoup quand il disait d'eux, dans sa Lettre à d'Alembert: « La moitié de nos citoyens, épars dans le reste de l'Europe et du monde, vivent et meurent loin de la patrie. Nous sommes forcés d'aller chercher au loin des ressources que notre terrain nous refuse, et nous pourrions difficilement subsister, si nous nous y tenions renfermés. » Ritter ajoute en note: « J'ai cherché et, je crois, j'ai réussi à établir que si Rousseau avait dit: « Le quart de nos citoyens », au lieu de « la moitié », son assertion n'aurait rien eu d'exagéré »; *Bull. Inst. Genevois*, XXXII, 4 sq. — BAUD-BOVY, *Les maîtres de la gravure suisse*, 1935, 172: « C'est une des caractéristiques du Genevois que de concilier l'amour exclusif et souvent chagrin de sa cité avec le goût du voyage. Goût qui chez Jean-Etienne Liotard se transformera en passion. » — CHAPONNIÈRE, *Voltaire chez les Calvinistes*, 1932, 30.

les plus genevois »[1] que cette « humeur nomade », cette « espèce d'instinct migratoire »[2].

* * *

Genève n'est pas seulement réceptrice, mais créatrice, et d'elle procèdent des idées aux multiples conséquences, qui ont conquis le monde et sont internationales[3]. La Réforme en fait la métropole du protestantisme, qui groupe autour d'elle les réformés du monde entier, comme Rome groupe autour d'elle la catholicité, qui codifie pour eux les théories de la foi, qui leur fournit ses savants et ses ministres[4], et qui d'une façon plus générale, institue la liberté de conscience, « en fondent l'individualisme... les libertés modernes »[5].

L'action d'un Genevois, J.-J. Rousseau, n'est pas moins féconde, en divers domaines de la pensée, des mœurs, de la politique, de la littérature[6]. C'est à Genève qu'Henri Dunant, Gustave Moynier, et quelques autres Genevois dévoués, conçoivent puis réalisent la Croix-Rouge[7], et font de notre ville le centre international de la charité entre belligérants[8], dont les guerres mondiales de 1914-18 et de 1939-1945

[1] VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 217.

[2] RITTER.

[3] DE TRAZ, *L'esprit de Genève*, 37: « En trois occasions principales, la Réforme, Rousseau, la Croix-Rouge, Genève a débordé sur le monde. » — RHEINWALD, *Genève ou l'inspiration du poète*, 18: « On a dit, est-ce Michelet? que Genève était la capitale d'une idée. Elle est plus... Ainsi capitale, non pas d'une idée, mais de trois idées au moins, l'idée protestante, l'idée de la charité entre belligérants, et la grande idée de la solidarité internationale. »

[4] E. CHOISY, *La théocratie à Genève au temps de Calvin*, 1897, 187: « Genève est tout entière une cité théocratique calviniste. Elle est un lieu de refuge international pour les réformés proscrits, un séminaire de ministres pour la France, un phare d'où rayonnent au loin les lumières de la Réformation; *ibid.*, 206: « Genève, centre international réformé et métropole du protestantisme français. » — RHEINWALD, *Genève ou l'inspiration du poète*, 20: « La Réforme inspira aux Genevois un sentiment tout nouveau, celui d'être la capitale d'une idée, une petite Rome qui devait donner au monde des savants et des évangélistes. »

[5] CHOISY, 576: « La théocratie dans l'état chrétien conduit à la démocratie et achemine à la liberté de conscience... En fondant l'individualisme, le calvinisme fonde les libertés modernes. »

[6] VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 44: « Si... cette influence de Rousseau est essentiellement genevoise, ce serait donc Genève dirigeant pour la seconde fois, après trois siècles, le monde de la pensée... C'est pour avoir osé le premier exprimer en français la pensée genevoise, l'âme suisse, la nature alpestre, que Rousseau s'est fait écouter de la France et du monde. »

[7] A. FRANÇOIS, *Le berceau de la Croix-Rouge*, 1918; ID., La philanthropie genevoise en 1859 et les origines de la Croix-Rouge, *Semaine littéraire*, 1918; Bernard BOUVIER, *Gustave Moynier*, 1918; Noëlle ROGER, *Une lumière sur le monde: la Croix-Rouge internationale*, 1940; F. GIGON, *L'épopée de la Croix-Rouge ou l'aventurier de la charité*, 1943; *DHBS*, s. v. Genève, 366, F. Rôle international de Genève.

[8] A. FRANÇOIS, *Le berceau de la Croix-Rouge*, 136: « Du jour où il (Moynier) convoque à Genève la Conférence de secours aux blessés, il renouvelle en quelque sorte le caractère de sa patrie, et sans rien lui ôter de sa renommée intellectuelle, mondaine, charitable, politique ou religieuse, il fait de Genève, au plein sens du terme, ce qu'elle tendra de plus en plus à devenir: une des capitales de l'internationalisme. Et voilà pourquoi Genève doit à Gustave Moynier non moins qu'à Dunant, une éternelle reconnaissance, comme à l'un de ses créateurs spirituels. »

ont apprécié les bienfaits. « Genève est patriote, profondément, mais son patriotisme est en fonction du monde. C'est parce qu'elle est fière d'être elle-même, qu'elle n'est insensible à aucune infortune nationale ou humaine. Minerve raisonnable et volontaire, elle ne recule devant aucune des tâches de la fraternité [1]. »

C'est à Genève qu'en 1820 le comte Jean de Sellon fonde la « Société de la Paix de Genève », pour répandre dans le monde la notion de la paix permanente [2].

En hommage à ce rôle séculaire, la Société des Nations s'y fixe en 1920, avec de nombreux organismes internationaux annexes, et en fait pour une vingtaine d'années la capitale du monde politique [3]. La guerre de 1939 a mis fin à son activité et son immense Palais est désert. La paix le rouvrira-t-elle, et Genève sera-t-elle encore la « cité des nations » ? Sinon, dira-t-on qu'elle sera déchue de sa majesté, et qu'elle ne vivra plus que de son passé [4] ?

Si les organismes meurent ou se transforment, parce qu'ils ne répondent plus aux besoins du temps, l'esprit qui les a créés peut survivre. « La Convention de Genève, a-t-on dit, m'apparaît comme le dernier effort que notre ville ait accompli pour demeurer ce qu'elle est depuis Calvin, une des capitales de l'Europe [5]. » Serait-ce vraiment son dernier effort ? Genève serait-elle épuisée ? Peut-être qu'après l'horrible tuerie actuelle, mondiale elle aussi, l'avenir réserve à Genève de nouvelles tâches internationales.

[1] DE TRAZ, *Gustave Ador*, 1919, 15.

[2] DOUMERGUE, *La Genève des Genevois*, 104; *DHBS*, s. v. Sellon, nº 3.

[3] *Genève, cité des nations*, 1920; DE ZIÉGLER, *Genève*, 1929, 11, Société des Nations; *DHBS*, s. v. Genève, F; Rôle international de Genève.

[4] DE ZIÉGLER, *Genève*, 1929, 12-3: « Si le siège même venait à être déplacé, quel accablement pour nous, quel désenchantement et quel désarroi après un tel divorce !... Vus de l'extérieur, nous conserverions un peu de la majesté de la grande chose disparue. Mais nous serions prématurément au bout de notre journée: nous appartiendrions au passé. »

» On ne se représente pas assez nettement ce que ce serait d'être ainsi rétrogradés, de rentrer tout humblement dans le rang de la province... »

[5] RHEINWALD, *Genève ou l'inspiration du poète*, 1930, 21.



14. La résistance a l'étranger. L'esprit de Genève et l'esprit genevois.

Genève est accueillante aux étrangers et à leurs idées, mais elle n'est pas dominée par eux. Son besoin d'indépendance, toujours en éveil, sa forte originalité et sa puissance d'assimilation l'en ont préservée, ont été un utile contre-poids, et l'ont incitée souvent à la résistance.

Après l'adoption de la Réforme, l'arrivée massive des réfugiés soulève l'opposition de nombreux Genevois, qui craignent d'être majorisés, dépossédés et dirigés par eux, et qui critiquent les faveurs dont ils sont l'objet [1]. Les registres du Consistoire notent maintes injures adressées à ces Français qui prennent la place des Genevois [2].

Le parti des « Libertins » dirige cette opposition. En 1551, il engage le Petit Conseil à prendre un décret en vertu duquel aucun des bourgeois reçus depuis la Réforme ne pourra avoir accès au Conseil général, si ce n'est 25 ans après son admission à la bourgeoisie; le Conseil des Deux-Cents refuse de confirmer ce décret [3]. Les Libertins obtiennent qu'on enlève aux nouveaux venus leurs armes, mais on les leur rend peu après, à condition de prêter serment et de s'en servir pour la défense de la ville [4]. Cette hostilité n'est pas dirigée contre la foi nouvelle [5]. Mais celle-ci est imposée par des étrangers, par des Français, et la plupart des ministres sont français. Interrogé en Consistoire, le chef des Libertins, François Favre, refuse de répondre, déclarant « qu'il n'a rien à faire aux ministres, qu'ils sont venus de France » [6].

[1] Pictet de Sergy, *Genève, origine et développement de cette république*, I, 7: « L'arrivée à Genève d'un peuple tout nouveau qui, venu en fugitif, chasse et remplace le peuple qui lui a fourni asile. » — Fazy, *Les constitutions de la république de Genève*, 1890, 56: « Les Perrinistes ou Libertins se voyaient supplantés par l'élément étranger, par les réfugiés français, auxquels on ouvrait toutes larges les portes de la ville et qui venaient grossir les rangs du parti calviniste; peu à peu les cadets, les nouveaux venus, prenaient la place des aînés dans les familles genevoises, et on conçoit aisément quels sentiments d'amertume et de haine une situation aussi anormale devait amasser dans le cœur des vieux Genevois. » — Goyau, *Une ville-église*, 61 sq., 66: « Ces étrangers, qui avaient souffert, qui avaient fait leurs preuves, pour la gloire du Dieu de Calvin, devenaient ainsi comme les pierres de choix, comme les assises élues. Religieusement parlant, c'était naturel, mais comment s'étonner qu'un certain nombre de Genevois, insuffisamment accessibles à ces considérations religieuses, souffrissent de cette intrusion comme d'un affront ? » — Fournier-Marcigny, *La vie ardente du premier refuge français*, 81, Les adversaires de l'ordre nouveau. L'opposition civique.

[2] *MDG*, IX, 1855, 35 sq. (de 1542 à 1570, ex.).

[3] Picot, *Hist. de Genève*, II, 7.

[4] *Ibid.*, 64.

[5] Goyau, *Une ville-église*, I, 68: « En réalité, ces hommes distinguaient entre la Réforme, qu'ils avaient acceptée, et la nouvelle conception de Genève que des étrangers se flattaient d'imposer aux indigènes de la cité. »

[6] Doumergue, *Jean Calvin*, VI, 91.

N'est-il pas intolérable aux anciens Genevois de ne plus être les maîtres chez eux [1] ? Ces nouveaux venus ne risquent-ils pas de porter atteinte à l'intégrité de la cité [2], d'en amoindrir les libertés séculaires et de leur substituer une nouvelle tyrannie, à la fois religieuse et politique [3] ? Les Libertins représentent [4], a-t-on dit, les défenseurs de la tradition locale, «le type national dans sa plus pure expression» [5]. On comprend leurs griefs, — admettrions-nous aujourd'hui, en un temps qui amène dans notre pays, comme jadis, quantité de réfugiés, que ceux-ci nous imposent leur volonté ? — et on plaint leur sort [6]. Car leur parti fut écrasé, et la lutte se termina en 1555 par l'exil et la mort de ses chefs.

Faut-il le regretter ? S'ils avaient vaincu, la destinée de Genève eût été assurément autre, elle ne fût point devenue la Rome protestante, et peut-être eût-elle vécu sans gloire [7]. Car le triomphe des grandes idées, politiques ou religieuses, et quelle

[1] Galiffe, *Le refuge italien*, 12, « Les vieux Genevois du parti national, qui tenaient à rester maîtres chez eux. »

[2] Picot, *Hist. de Genève*, I, 52: « On allait jusqu'à craindre que ces nouveaux venus ne remettassent la ville à la France. »

[3] Galiffe, *Le refuge italien :* « Les réformés indigènes... répugnaient au principe autoritaire... les premiers à Genève, ils osèrent arborer le drapeau de la liberté de conscience; il est vrai que cette hardiesse leur coûta cher. »

[4] Cf. chap. 6, 8.

[5] Audin, *Hist. de la vie et des ouvrages de Calvin*, 6e éd., 1856, II, 25-6; cité par Doumergue, *Genève calviniste*, 444. — F. Choisy, *La théocratie à Genève au temps de Calvin*, 1897, 182-3; dans son procès, F.-D. Berthelier protesta qu'il n'avait jamais rien entrepris contre la République et que son seul crime était d'avoir voulu « garder la ville des estrangers et empêcher qu'on ne fît plus de bourgeois. » — Galiffe, *Genève hist. et arch.*, 289: « Depuis longtemps, il est prouvé que le terme du reste entièrement conventionnel et extrahistorique de *Libertin* dont on a gratifié le parti anti-calviniste, ne désignait pas autre chose, sous la plume des historiens qui l'ont appliqué les premiers, que des hommes amoureux de leur indépendance personnelle et de la liberté politique de leur pays. Plût au ciel que nous eussions toujours des viveurs et des libertins comme ceux qui sacrifièrent corps et biens à la fondation de notre indépendance politique et religieuse ! » — *BSH*, I, 502. — Cochet, *L'âme de Genève*, 48: « Le parti des Libertins, dans le sein duquel palpitait alors vivante, toute la révolte de l'âme de Genève. »

[6] Cramer, *MDG*, IX, 1865, 38 sq.: « Et quand ces hommes dont les pères, et quelques-uns personnellement, avaient bien mérité du pays dans la lutte contre la maison de Savoie et contre l'Evêque, commencèrent au Consistoire une lutte contre Calvin, qu'ils devaient continuer dans la ville par l'émeute, et même qui devait finir en 1555 pour plusieurs par l'exil et même par la mort, on ne peut se défendre de les plaindre. »

[7] E. Choisy, *La théocratie à Genève au temps de Calvin*, 1897, 183: « La victoire des Perrinistes eût arrêté le rôle glorieux de Genève comme cité d'une théocratie biblique, comme cité du refuge et métropole du protestantisme réformé. » — Geisendorf, *Des Commentaires aux Enfants de Tell*, 1942, 112 sq.: « Trois siècles après l'apaisement du conflit, les Libertins ont encore trouvé des défenseurs et des accusateurs, aussi véhéments les uns que les autres; d'honorables et bouillants historiens se sont naguère insultés à leur sujet. Aujourd'hui pourtant, on peut les juger avec sérénité, comprendre leur rancœur et leur révolte, et se féliciter en même temps qu'elle n'ait point abouti à un nouvel exil de Calvin... Les vieux Genevois, les vieux héros des troubles de l'indépendance s'inquiètent: tant de luttes, tant de constance n'ont-elles abouti qu'à cette soumission à un docteur picard ? Genève n'est donc plus Genève ? Elle l'est au contraire plus que jamais, et voici que commence son grand, son impérissable destin... La Rome protestante

qu'en soit la valeur morale, ne s'acquiert guère — notre époque en donne des exemples — que par les larmes, le sang, l'injustice.

* * *

A toute époque, le Genevois éprouve quelques appréhensions vis-à-vis des étrangers, par crainte de perdre ses prérogatives, d'aliéner sa liberté politique ou religieuse. Elles rendent son hospitalité souvent distante, méfiante, hostile [1]. Davity s'en plaint en 1613: « On a remarqué qu'ils ne font guère bonne justice à Genève à un estranger qui demande quelque chose à un des habitans du lieu, de sorte que tous s'en retirent malcontens, lorsqu'ils y ont quelque affaire de cette sorte... Ils n'ayment guère de voir des estrangers dans leur ville, principalement si l'on a le moindre soupçon qu'ils sont catholiques. Ils les plument aussi dans les hostelleries le mieux qu'il leur est possible. » Il est vrai que son avis a changé quelques années plus tard, en 1637: « Ils sont du reste gracieux et courtois aux estrangers, de quelque religion qu'ils soient, et tellement respectueux à l'endroit de ceux qui ont tant soit peu d'apparence, qu'encore qu'ils ne les connoissent pas, ils les saluent et leur rendent force honneur en les rencontrant par les rues. » Cette antipathie se manifeste souvent, surtout quand la Révocation de l'Edit de Nantes a provoqué l'arrivée à Genève de nombreux réfugiés. Une lettre anonyme se plaint en 1713: « que ces chiens de réfugiés nous chasseront de la ville; qu'ils devaient se contenter de ce qu'on leur avait donné la bourgeoisie gratis, sans vouloir encore entrer dans le gouvernement, au préjudice des anciens citoyens et bourgeois [2] ». La nécessité de leur résister est parfois d'ordre religieux, elle est aussi d'ordre économique: il faut protéger les industries genevoises contre la concurrence des nouveaux venus [3]; elle est encore d'ordre politique: « on sait d'ailleurs la part que ces antipathies ont eues dans nos troubles civils du XVIIIe siècle » [4].

Au début du XIXe siècle, R. Töpffer, cependant petit-fils d'Allemand, ne pense pas autrement que les vieux Libertins: « A les voir, ces nouveaux venus, ces étrangers, vouloir jouir des mêmes droits, il se rebiffe, tout comme les anciens

naît, et en quelques années égale en gloire ou en haine sa rivale éternelle... »; *ibid.*, citant Goyau: « Et deux villes existaient maintenant en Europe, pas une de plus, à l'égard desquelles aucun chrétien ne pouvait garder une attitude indifférente: c'était la grande Rome et la petite Genève. L'histoire genevoise, qui, la veille encore, avait moins de portée que les cloches de Saint-Pierre ne trouvaient d'écho, s'intercalait à l'avenir dans l'histoire des idées religieuses de l'humanité. »

[1] Cochet, *L'âme de Genève*, 13: « Cosmopolite dès les premiers âges, accueillant toutes les races, toutes les coutumes avec cette hospitalité large, affable, mais distante, qui est encore la sienne aujourd'hui. »

[2] Dubois-Melly, *Les mœurs genevoises de 1700 à 1760*, 13.

[3] *Les Arts*, 312, et note.

[4] Galiffe, *Le refuge italien*, 12.

s'enorgueillissaient d'offrir aux réfugiés un asile et murmuraient contre les faveurs dont ces nouveaux citoyens étaient l'objet »[1].

* * *

A ces craintes civiques s'ajoute l'orgueil qu'éprouve le « vieux Genevois » d'être le citoyen d'une ville unique au monde[2], par suite le mépris plus ou moins inconscient pour l'étranger, quelles que soient son origine et sa situation, pour ses habitudes et ses mœurs qui diffèrent des siennes. Ce mépris n'est pas seulement éprouvé par le peuple[3], mais par les classes supérieures. Beaucoup ressemblent au président Galland de Jussy: « Il avait mis une boule noire dans une urne du cercle lorsqu'un prince de Bourbon, retiré à Genève, s'y était présenté, parce que, disait Galland, « Il n'avait pas de goût pour les macaques »[4].

International, le Genevois est aussi particulariste; en lui, le cosmopolitisme s'associe à l'esprit de clocher le plus étroit[5]. Il est « cosmopolite par l'intelligence, et nationaliste par le cœur »[6]. Ou encore, dit Galiffe: « Le Genevois, malgré son hospitalité collective qui ne s'est jamais démentie, n'est pas individuellement hospitalier; en accueillant l'étranger, il ne peut se défendre à l'égard de celui-ci d'une méfiance »[7].

Certes, cette curieuse contradiction, qui s'explique par les antécédents historiques, s'est beaucoup atténuée, depuis que Genève réunie à la Suisse n'est plus entourée d'ennemis et n'a plus à craindre pour son indépendance. Elle subsiste cependant, surtout dans les anciennes familles, plus attachées au passé. Et, à condition d'éviter les exagérations et les partis pris, une certaine réserve, sinon de la défiance, est salutaire, surtout aujourd'hui où Genève voit affluer en elle quantité de confédérés et d'étrangers, pour maintenir la tradition et le caractère local.

* * *

Cette même contradiction se retrouve dans le Genevois à l'étranger. S'il voyage et s'expatrie volontiers, il est souvent inapte à se plier aux mœurs du dehors[8], à

[1] Chaponnière, 109.

[2] Isaac Rousseau dit à son fils: « Tu es Genevois, tu verras un jour d'autres peuples, mais quand tu voyageras autant que ton père, tu ne trouveras jamais leurs pareils »; cf. Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 134, note 1.

[3] *Ibid.*, 134: « C'est bien un Genevois du peuple qui parle, inspiré par l'antipathie instinctive et profonde que ressent le populaire pour les mœurs étrangères et pour l'importation du théâtre dans ses murs. »

[4] G. de Pourtalès, *La pêche miraculeuse*, 181.

[5] Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 40: « cosmopolitisme s'alliant au plus vif amour du clocher »; Chaponnière, Genève, 165.

[6] de Reynold, *La Suisse une et diverse*, 1923, 145.

[7] Galiffe, *Le refuge italien*, 12.

[8] Yung, *Genève suisse*, 87.

admirer et apprécier les pays pour eux-mêmes, pour les différences qu'ils offrent avec le sien [1]; partout, il retrouve Genève et ses souvenirs. Ainsi les Sanguinède, voyageant en Italie: « Partout, dans toutes les choses et chez tous les gens, ils saisissaient des analogies avec Genève... La route de Fiesole leur évoqua la rampe de Cologny... »[2]. Je me souviens de ce touriste qui, sur la route de Gythion à Sparte, soulignait avec émotion les ressemblances que le Taygète offre avec le Jura ! Il est vrai que l'on pourrait adresser la même critique à d'autres peuples... surtout aux Français ! Et bien des Genevois ont le mal du pays, dès qu'ils s'éloignent de leur ville, même dès qu'ils ont perdu de vue les tours aimées de Saint-Pierre.

* * *

Ainsi dans le Genevois, du moins en celui qui n'est pas un nouveau venu, mais qui appartient aux anciennes familles, ou qui est suffisamment assimilé, coexistent deux esprits: *l'esprit de Genève* [3], cosmopolite, ouvert à toute suggestion du dehors, et *l'esprit genevois*, d'un fervent patriotisme local, mais aussi particulariste, et se défiant de tout ce qui n'est pas lui-même [4].

[1] Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 138, à propos d'Isaac Rousseau, père de Jean-Jacques, et de son séjour à Constantinople: « La majesté de l'Orient, le charme de ses jours et de ses nuits, le tableau coloré de ses races agglomérées, les ruines de la Grèce et les traces des grands événements de l'histoire, ils contemplaient tout cela avec une sécheresse genevoise: ils étaient fermés à cet ordre de sentiments et d'idées...; de ses souvenirs d'Orient, il semble qu'Isaac Rousseau n'ait pas dit un mot à son fils. Il n'avait point été frappé, semble-t-il, des spectacles qu'il avait eus sous les yeux, et qui ne lui avaient pas inspiré grand attrait. Il est curieux d'observer que cette lacune se trouve aussi chez Jean-Jacques. Quand celui-ci vint habiter Venise, une ville qui avait tant de fenêtres ouvertes sur le monde oriental, il ne tourna jamais ses regards de ce côté... ».

[2] Ph. Monnier, *Causeries genevoises*, 1902, 42.

[3] de Traz, *L'esprit de Genève*, 1929; Chapuisat, L'esprit de Genève, in *Genève, Cité des Nations*, 1920, 1.

[4] Chaponnière, *Notre Toepffer*, 107, dit de R. Toepffer: « Et ce n'est pas l'esprit de Genève, l'esprit cosmopolite qui l'inspire; non, c'est bien l'esprit genevois, particulariste et méfiant. »

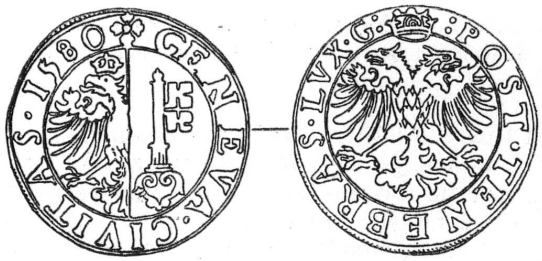

15. L'art genevois et l'étranger.

Après la Réforme, comme avant [1], Genève doit dans tous les domaines beaucoup aux étrangers. Ils lui enseignent une nouvelle religion, qui modifie sa vie spirituelle et change l'orientation de sa destinée. Ils développent sa vie intellectuelle, scientifique [2]. Ils donnent aux arts et aux industries qui existaient déjà une nouvelle impulsion, et ils en enseignent d'inconnus [3]. A passer en revue les diverses branches industrielles et artistiques, partout on relève les noms de réfugiés, surtout de Français [4]: tissage de la soie [5] et des draps [6]; guipure d'or et d'argent [7]; imprimerie, librairie [8]; poterie d'étain [9]; gravure sur bois [10]; peinture sur verre [11]; orfèvrerie [12]. Genève leur doit en particulier deux techniques qui font pendant des siècles sa réputation: l'horlogerie [13], la peinture sur émail [14] et son application au décor de la montre [15]. Elle leur doit les architectes de ses principaux édifices, et ils modifient l'architecture locale, apportant les principes de la Renaissance et du XVIIIe siècle [16].

[1] Cf. chap. 7.

Budé, Estienne, Agrippa d'Aubigné, etc. — de Reynold, *La Suisse une et diverse*, 1923, 153: « Ce sont des étrangers, des immigrés, des Français, qui apportent et développent chez nous la vie intellectuelle. »

[3] *Les Arts*, 311, Les étrangers.

[4] Doumergue, *Genève des Genevois*, 122, cite divers noms, du XVIe au XVIIIe siècles: « Sauf un qui est Italien, César Giglio, et un qui est Genevois, Favre, tous sont des huguenots de France. » — Fournier-Marcigny, *La vie ardente du premier refuge français*, 171, L'apport français à la vie économique genevoise, ses industries de luxe. — Influence artistique de la France depuis le XVIe siècle, *Les Arts*, 291 sq.

[5] *Les Arts*, 489; Fournier-Marcigny, 179; art développé par des familles italiennes et lyonnaises, prospère de 1550 à 1650 environ.

[6] Fournier-Marcigny, *l. c.*; *Les Arts*, 491.

[7] Fabrication lyonnaise apportée par les réfugiés français, prospère à Genève jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, *Les Arts*, 490.

[8] *Les Arts*, 475; Fournier-Marcigny, 184, La presse française à Genève; 197, Les libraires français de la République.

[9] *Les Arts*, 449, 452; Fournier-Marcigny, 200: « Une autre industrie française de Genève, les potiers d'étain. »

[10] Ex. Pierre Eskrich (Cruche), d'origine allemande, mais né à Paris, vers 1518-20, établi temporairement à Genève; Jean Perrissin de Lyon, à Genève en 1569, etc. — *Les Arts*, 483, La gravure d'illustration.

[11] *Les Arts*, 369.

[12] *Ibid.*, 436. Ex. Jean Duvet, de Dijon, reçu bourgeois en 1541, *ibid.*, 433.

[13] *Ibid.*, 425; Fournier-Marcigny, 172, Thomas Bayard crée l'horlogerie genevoise.

[14] *Les Arts*, 407. — Turquet de Mayerne, né à Genève, qui perfectionne les couleurs d'émail, est le fils d'un publiciste lyonnais réfugié; Fournier-Marcigny, 177; *Les Arts*, 413; *NA*, 1904, 63.

[15] C'est à Pierre Huaud, de Châtellerault, venu en 1630, que l'on doit l'essor de l'industrie de la montre émaillée. — *Les Arts*, 411.

[16] Aux XVIe, XVIIe siècles, Bogueret, Petitot, Pattac, etc., *Les Arts*, 324, 341-2; au XVIIIe siècle, Abeille, Blondel, etc., *ibid.*, 326, 337, 338, 341; Muller-Rosselet, Les Blondel, *Vie, art, cité,*

Les états protestants donnent des contributions pour la transformation des fortifications [1] et des ingénieurs hollandais sont appelés pour la réaliser. Parmi les fondeurs de cloches, de canons, combien peu sont d'origine genevoise [2] !

La fabrication des indiennes [3] est introduite par Pierre Mercier de Chambéry, reçu bourgeois en 1648, mais prend surtout son essor à la fin du XVIIe siècle, avec Daniel Vasserot, originaire du Dauphiné, puis Antoine Fazy son associé, et ses descendants, dont l'un, Jean Fazy, en 1728, va faire son apprentissage en Hollande [4].

Comme ceux du premier refuge, les réfugiés venus après la Révocation de l'Edit de Nantes apportent leurs qualités professionnelles [5], dans les industries de la soie [6], de la dorure et de la passementerie [7], de l'indiennerie [8], de l'horlogerie, de l'orfèvrerie, de la bijouterie [9], de l'imprimerie [10], etc. [11].

Nous n'avons cité que quelques exemples: ils témoignent que, si depuis la Réforme la population genevoise est modifiée par les nouveaux venus, sa vie économique n'en est pas moins transformée par eux et qu'elle leur doit le meilleur de son activité.

* * *

Il n'en est pas autrement dans le domaine des Beaux-Arts. Nombreux sont les sculpteurs étrangers qui taillent le décor plastique de Genève [12], du XVIe au XVIIIe siècle. A vrai dire, ils n'y ont guère de besogne, car les circonstances ne leur sont pas favorables, et Ligier Richier, venu à Genève vers la fin de 1563, y est, peut-être pour cette raison, frappé de stérilité [13]. Jean Goujon est-il l'auteur du relief ornant un fronton du Collège de Calvin, en 1561 ? Bien que la sculpture révèle son

1943, n° 4; *NA*, 1903, 95 (François Blondel, né en 1683 à Rouen). — L'architecte Soufflot est consulté pour la restauration de la cathédrale et se rend à diverses reprises à Genève, H. Tronchin, *Le conseiller François Tronchin et ses amis*, 1895, 282; le portique de la cathédrale Saint-Pierre est construit de 1752 à 1756 sur les plans de l'italien Alfieri, *Les Arts*, 321.

[1] *Les Arts*, 319.

[2] *Ibid.*, 455.

[3] *Ibid.*, 492; *NA*, 1902, 155-6.

[4] *RC*, 1728; cf. Roget, *Etrennes genevoises*, IV, 1880, 59.

[5] *MDG*, XX, 1879-88, 270; P. Bertrand, *Genève et la révocation de l'Edit de Nantes*, 92, Les conséquences économiques pour Genève de la révocation de l'Edit de Nantes; 124, Les réfugiés et l'évolution des métiers (énumère les diverses industries).

[6] Bertrand, 127. — La fabrication des bas de soie, apportée par eux, prend au XVIIIe siècle un grand développement. *MDG*, XX, 1879-88, 237.

[7] Bertrand, 133.

[8] Voir plus haut; Bertrand, 138.

[9] *Ibid.*, 145; *Les Arts*, 434.

[10] Bertrand, 149.

[11] Fabrication des perruques, apportées par des réfugiés français au XVIIIe siècle, *MDG*, XX, 1879-88, 238.

[12] Leurs noms, *Les Arts*, 353 (XVIe s.); 354 (XVIIe s.); 354 (XVIIIe s.).

[13] *Les Arts*, 352. — Voir plus haut, chap. 9.

style, il semble qu'elle soit plutôt d'un de ses élèves [1]. Frederik Funk de Berne et Charles Haag ornent en 1730 de frontons et de consoles la maison de Saussure au Creux-de-Genthod [2]. Le sculpteur français Joseph Vernet vient à Genève en 1785 et y exécute les bustes de François Tronchin, de Jacob Vernet, de Louis Pictet [3]. Le premier sculpteur indigène de quelque valeur est Jean Jaquet. S'il vit et travaille à Genève, encore n'est-il pas précisément Genevois, puisque la localité de Pregny, où il naît, si proche qu'elle soit, appartient à la France, et ne sera réunie à Genève qu'en 1815 [4].

* * *

La liste des peintres n'est pas moins significative: la plupart viennent du dehors [5]. Tel ce François Dubois, d'Amiens (1529-1584), auteur de diverses peintures commémorant les guerres de religion, en particulier le massacre de la Saint-Barthélemy, au Musée de Lausanne [6]. Ils forment des dynasties d'artistes. Les Gardelle, dont le meilleur est Robert (1682-1766), sont originaires de Lyon [7]. Les Guillibaud arrivent de Grenoble avec le premier, Pierre, dont le fils, Barthélémy, puis le petit-fils Jean-François continuent la profession [8]. François Ferrière (1752-1839), est fils de Jean-Claude, de Besançon [9]. Louis-Auguste Brun (1758-1815), de Rolle, se fixe à Versoix, alors terre française, et devient français [10]. Il en est ainsi en tout temps. Au XIXe siècle, le père du peintre Alfred van Muyden (1818-1898) est originaire d'Utrecht; celui de Pierre Pignolat (1838-1913), de l'Ain [11]; celui de Barthélemy Menn est un pâtissier-confiseur, venu des Grisons et établi à Genève; la mère de l'artiste, M. Bodmer, ressort de Coinsins, dans le canton de Vaud. Quant à Hodler, dont on a voulu faire le représentant le plus illustre de la peinture genevoise contemporaine, il est Bernois d'origine et alémanique de tempérament. En plus de ceux qui se fixent à Genève et y font souche, combien d'artistes étrangers passent par notre ville [12], y séjournent plus ou moins longtemps, y travaillent, y laissent leurs œuvres, et par elles, comme

[1] *Les Arts*, 348; *G*, XXI, 1943, 116.

[2] *NA*, 1903, 99.

[3] Bovy, Un neveu de Joseph Vernet, *Mélanges de la Soc. auxil. du Musée*, 1922, 107. — Le musée de Genève possède un moulage en plâtre, retouché par Jaquet, du buste de François Tronchin, terre cuite dont l'original se trouvait dans la propriété Tronchin à Bessinge.

[4] *NA*, I, 1901, 14.

[5] Au XVIe siècle, *Les arts*, 378; au XVIIe, 379; au XVIIIe, 395.

[6] Deonna, *G*, XXI, 1943, 116.

[7] *Les Arts*, 381; Deonna, Le peintre Robert Gardelle, *BSH*, VIII, 1943, n° 1, 3 sq.

[8] Deonna, Une famille d'artistes genevois aux XVIIe et XVIIIe siècles: Les Guillibaud, *Rev. suisse d'art et d'arch.*, V, 1943, 1.

[9] *Les Arts*, 387; *NA*, 1903, 8.

[10] Deonna, Notes sur une famille d'artistes au XVIIIe siècle: Les Brun de Rolle, *Rev. suisse d'art et d'arch.*, IV, 1942, 207.

[11] *NA*, 1918, 40.

[12] Passage hypothétique de Breughel le Vieux, vers 1565, *Les Arts*, 378.

par leur contact personnel, influencent la production locale ! Ce sont au XVIIIe siècle: le chevalier de Boufflers (1738-1815), amateur de talent[1]; le pastelliste Joseph Petitot (1771-?) de Heuilley-sur-Saône[2]; les danois Jens Juel et Simon Malgo[3]; J.-J. de Boissieu (1936-1810), hôte de François Tronchin, dont il grave les tableaux[4]; le chevalier Facin, qui ouvre une école de dessin et suscite l'intérêt pour la peinture de paysage[5].

* * *

Genève assimile les nouveaux venus[6] et en fait des Genevois. Mais leur origine, leur ascendance, peuvent expliquer certains traits de leur tempérament. On a constaté qu'en science « la majorité de nos savants se recrute longtemps parmi les familles protestantes réfugiées pour cause de religion »[7]. En littérature, R. Toepffer incarnerait par excellence l'esprit genevois[8]. Que doit-il à ses ancêtres, à son grand-père allemand, à sa grand-mère vaudoise, à ce mélange de races si fréquent chez nous, dont il est un exemple ? Si bien que l'on a pu dire « que Toepffer était allemand aux trois quarts, et que pour le reste il était vaudois »[9].

Il convient donc, quand on parle « d'art genevois », ancien ou moderne, de scruter au préalable l'origine des artistes, pour expliquer par elle certaines de leurs qualités, certains de leurs défauts. Qu'y a-t-il de « genevois » en tel artiste actuel, dont le talent de décorateur, coloriste et fougueux, quelque peu barbare, dénote l'ascendance étrangère dalmate et polonaise ? Quelle est en eux la part personnelle, celle de leur atavisme, celle du milieu genevois qui les a adoptés et plus ou moins complètement assimilés ?

* * *

Genève ne reçoit pas seulement de l'étranger, elle lui donne[10]. Elle y exporte les produits de ses industries d'art — c'est pour elle une nécessité vitale —, sa poterie d'étain[11], son orfèvrerie[12], sa bijouterie[13], ses émaux, ses montres. Les artisans eux-

[1] Deonna, *G*, XXI, 1943, 146.
[2] *Ibid.*, 153.
[3] *Les Arts*, 393; *NA*, 1908, 110-111.
[4] H. Tronchin, *Le conseiller François Tronchin et ses amis*, 1895, 282.
[5] Cf. chap. 40.
[6] Cf. chap. 2.
[7] Yung, Genève suisse, *Le livre du Centenaire*, 1914, 71; cf. Doumergue, *La Genève des Genevois*, 239.
[8] Cf. chap. 2.
[9] E. Ritter; cf. Chaponnière, *Notre Toepffer*, 1930, 24.
[10] Rôle de Genève à l'étranger, Chaponnière, *Genève*, 161 sq.
[11] *Les Arts*, 452, au XVIe et au XVIIe siècle surtout.
[12] *Ibid.*, 434; en 1593, le maréchal de Retz commande sa vaisselle d'argent à Genève.
[13] *Ibid.*, 434, au XVIIIe siècle.

mêmes s'expatrient [1], établissent en divers pays leurs ateliers d'orfèvrerie [2], d'horlogerie [3], de bijouterie [4], d'indiennes [5], dont la bienfacture acquiert une réputation justifiée.

* * *

Les artistes sont moins favorisés que les artisans, car ils ne peuvent exporter leur production, et Genève n'offre à leur activité que des possibilités insuffisantes pour vivre, comme pour développer leur talent. « Comment créer, c'est-à-dire exister, dans une patrie où « les tapisseries de soye, les peintures de prix sur les murailles et les plafonds, tous bustes ou statues servant à orner le dedans ou le dehors des maisons », en plein milieu du XVIIIe siècle sont encore interdits? Quoi faire alors? A part Jean Huber, De la Rive, Agasse, qui sont du « Haut », tous les autres, grandis au faubourg, sont obligés à la même réponse: partir » [6]. Ils vont donc à toute époque tenter fortune ailleurs, et faire profiter l'étranger de leur art. Des graveurs ? Jean Dassier (1676-1763) travaille pour la France, se rend en 1728 en Angleterre, où il refuse la place de graveur de la Monnaie de Londres qui lui est offerte [7]; Jean-Antoine Dassier, son fils (1715-1759), fait toute sa carrière à l'étranger, à la cour de Sardaigne, à Londres, à Saint-Pétersbourg [8]. Des peintres sur émail ? Petitot et Bordier [9], les Huaud [10], Paul Prieur [11]. Des miniaturistes ? Jacques-Antoine Arlaud, né à Genève en 1668, vit quarante ans à Paris, attaché à la personne du Régent [12]. Des peintres ? Jean-Etienne Liotard (1702-1789) [13], François Ferrière (1752-1839) [14], Jacques-Laurent Agasse (1767-1849) [15]. Les Chalon se fixent en Angleterre [16]. Des sculpteurs ? James Pradier (1792-1852) s'établit à Paris et y exécute de nombreuses œuvres,

[1] *Les Arts*, 313 sq., Artistes et artisans genevois à l'étranger; *G*, XXI, 1943, 23.
[2] *Ibid.*, 433.
[3] *Ibid.*, 314, ex. — Souvent pour des raisons politiques, *ibid.*, 294-5, référ. — En 1770 des horlogers fondent des fabriques aux environs de Genève, à Versoix, Fernex; en 1782, d'autres vont à Neuchâtel, à Constance, en Allemagne, en Autriche.
[4] Les Duval, bijoutiers de la cour de Russie, etc., cf. *G*, X, 1932, 184; XXI, 1943, 161.
[5] Les Fazy fondent des ateliers hors de Genève, *NA*, 1906, 113 sq.; c'est dans leur fabrique des Bergues que se forment les fondateurs des manufactures de Mulhouse, Koechlin et Dollfus; des manufactures de Wesserling, Roman et Gros; de Bièvre près Paris, Oberkampf, *ibid.*; *Les Arts*, 492.
[6] Baud-Bovy, *Les maîtres de la gravure suisse*, 1935, 171.
[7] *Les Arts*, 445.
[8] *Ibid.*
[9] *Ibid.*, 409.
[10] *Ibid.*, 411.
[11] *Ibid.*, 413.
[12] *Ibid.*, 399.
[13] *Ibid.*, 383.
[14] *Ibid.*, 387.
[15] *Ibid.*, 392.
[16] *DHBS*, s. v.; *NA*, V, 1905, 10.

privées ou officielles [1]. Chaponnière est chargé en 1833 d'exécuter un des bas-reliefs de l'Arc de Triomphe de l'Etoile, la *Prise d'Alexandrie* par Kléber [2].

Nous ne citons que quelques noms. Il serait facile d'allonger cette liste d'artistes genevois qui se formèrent à l'étranger, y vécurent plus ou moins longtemps, parfois s'y fixèrent définitivement.

* * *

La plupart reviennent au pays, tôt ou tard; plus riches de sensibilité, de connaissances, de techniques, de thèmes et de visions, ils en font bénéficier l'art local. Gardelle assouplit sa manière trop sèche et raide en passant à Paris par l'atelier de Largillière, et les meilleures de ses œuvres montrent l'influence exercée sur lui par le maître français [3]. W. Töpffer, Agasse, Massot, subissent celle de la peinture anglaise durant leur séjour en Angleterre et en témoignent de retour à Genève [4].

Au XVIIIe siècle beaucoup de Genevois, pendant leurs séjours à l'étranger, font exécuter par quelque artiste en renom, par exemple à Paris par Nicolas Largillière [5], leurs portraits qui servent de modèles aux artistes locaux.

Et c'est de leur séjour à l'étranger que les Genevois rapportent les idées de luxe, d'art, qui triomphent au XVIIIe siècle des anciennes contraintes [6].

[1] En dernier lieu, *G.*, XIX, 1941, 216, réf.

[2] *NA*, 1911, 39.

[3] Deonna, *Le peintre Robert Gardelle*, *BSH*, VIII, 1942-3, 17.

[4] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 18: « Chose étrange, genevois d'esprit et de tradition, mais de culture artistique française, ils subissent tous trois, dès le début du siècle, l'influence des maîtres anglais qui ne s'exercera en France que vingt ans plus tard. Et c'est à nos yeux la gloire ignorée de cette « Ancienne Ecole genevoise », sœur indigente de l'Ecole française, d'avoir ainsi précédé cette dernière dans une découverte qui leur fut, les proportions gardées, à toutes deux profitables... ». — Bovy, in Neuweiler, 24. — Seippel, *Genève suisse*, 259.

[5] *Les Arts*, 395, note 1; *NA*, 1908, 102; Deonna, *Le peintre Robert Gardelle*, *BSH*, VIII, 1942-3 (liste de portraits peints par Largillière et conservés en Suisse), 55.

[6] H. Tronchin, *Le conseiller François Tronchin et ses amis*, 1895, 245.

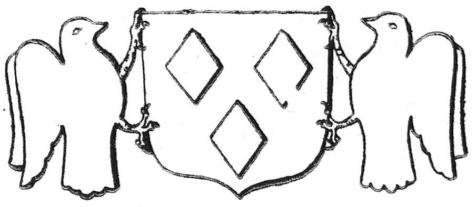

16. Les conditions économiques.

Au moyen âge, grâce à ses foires, aux commandes de ses évêques, des comtes, puis ducs de Savoie, et de leur cour, à ses faciles relations commerciales, Genève est prospère. Mais dans la seconde moitié du XVe siècle déjà, la suppression des foires, qui détourne le commerce vers Lyon, les grandes découvertes géographiques qui modifient les routes des marchandises, l'appauvrissent [1]. D'après l'état matériel dressé en 1475 [2], les commissaires estiment que les biens meubles et immeubles valent 499.700 florins. « Il est aisé de juger, par ce que je viens de raconter, dit Gautier, quelle était dans ces temps-là la pauvreté de Genève, puisqu'en joignant aujourd'hui les biens de trois ou quatre particuliers, des plus accommodés à la vérité, l'on trouverait qu'ils posséderaient entre eux autant et plus de biens que toute la ville. Je sais bien que la rareté de l'argent par toute l'Europe dans le siècle dont nous décrivons l'histoire... rend un peu moins surprenante la grande différence des biens qu'il y avait dans Genève dans ces temps-là... mais, quoi qu'il en soit et toute proportion gardée, on ne saurait disconvenir que tous les biens des Genevois n'étant estimés monter qu'à une si petite valeur, la ville ne fût dans une grande pauvreté [3]. »

Les conditions économiques empirent au temps où se prépare et s'établit la Réforme [4]. « C'est la ruine. La ville, trop grande, se dépeuple. L'herbe pousse entre les pavés des rues, dit Bonivard, et on loge gratuitement dans sa maison celui qui s'engage à entretenir la toiture à ses frais. Crise du commerce, crise du loyer, crise de la banque[5]. » Privée de territoire, Genève se replie sur elle-même. Entourée d'ennemis, elle rase ses faubourgs pour faciliter sa défense. « Je possédais autrefois, dit Bonivard faisant parler Genève, des faubourgs plus vastes que la cité, et non moins riches en temples et en édifices. Mais, ma beauté, en attirant de nombreux prétendants, les encouragea à tendre des pièges à mon honneur. Alors, je ne voulus pas préférer la beauté à l'honneur. J'abattis d'un bras inflexible les temples magnifiques, les maisons, les jardins, je les convertis en boulevards destinés à repousser les brutaux prétendants. Je ruinai ma beauté pour sauver mon honneur, et de Genève la belle, je suis devenue Genève la vaillante [6]. »

Pendant longtemps, Genève emploie ses ressources à fortifier ses murailles [7],

[1] Geisendorf, *Des Commentaires aux enfants de Tell*, 1942, 92-3.
[2] *MDG*, VIII, 289.
[3] Gautier, *Hist. de Genève*, I, 409.
[4] *Les Arts*, 304.
[5] Geisendorf, *Des Commentaires aux Enfants de Tell*, 92-3; *Les Arts*, l. c.
[6] « E pulchra et fortis facta Geneva vocor. » — Gautier, *Hist. de Genève*, II, 437; Goyau, *Une ville-église*, I, 1.
[7] Fortifications après la Réforme, *Les Arts*, 317 sq., La ville et son enceinte.

à faire de ses citoyens des soldats qui luttent contre la Savoie et sont toujours en éveil, à contracter avec les Suisses et la France des alliances onéreuses [1]. Elle hospitalise les réfugiés qui affluent en elle; ils entraînent un renchérissement des vivres, des loyers, et suscitent souvent le mécontentement de la population locale qui se sent non seulement envahie, mais appauvrie par les dépenses faites pour eux et qu'elle doit supporter [2]. Pour subvenir à ces charges nouvelles, elle ne peut compter que sur son commerce; mais celui-ci est précaire, pendant longtemps privé de communications pacifiques. Elle ne peut plus compter sur ceux qui étaient jadis ses riches clients, l'évêque, la cour de Savoie.

Rien d'étonnant que la République ne soit pauvre, et que son budget annuel ne soit fort restreint: en 1559, l'ensemble des recettes de l'Etat n'atteint pas la somme de 200.000 florins [3]; en 1578, il est de 88.000 florins [4]; en 1734 encore, les étrangers s'étonnent de la petitesse des revenus de l'Etat comparés à ses dépenses; ils ne deviendront plus prospères qu'après 1738 [5].

* * *

C'est pourquoi l'Etat supprime toutes les dépenses qui ne lui paraissent pas indispensables. En 1586, année de disette et de misère, on réduit même les chaires de l'Académie [6]. Les fonctions officielles, celles des magistrats, des professeurs, sont ou gratuites, ou fort mal payées, considérées comme un honneur plus que comme un gain professionnel [7]. « Rien ne convient mieux à une république dont l'esprit et l'intention sont d'inspirer à ses sujets la frugalité et le courage de faire par zèle et par amour pour la patrie ce qu'on ne fait ailleurs que par intérêt [8]. » Voilà qui est fort bien dit, mais cette conception idéaliste, imposée alors par la force des choses, s'est maintenue en une Genève enrichie au XVIIIe siècle et jusqu'à nos jours, où l'on estime normal qu'un industriel, un commerçant ou un banquier puissent réaliser de gros bénéfices, et qu'un professeur d'université n'ait qu'un traitement dérisoire, qui ne lui permette pas de vivre, et de se consacrer à sa science, s'il ne dispose de moyens personnels [9]. Rien d'étonnant, si les professeurs de l'Académie de Calvin,

[1] Baud-Bovy, *Genève, cité des Nations*, 1920, 99: « Tout son avoir, elle l'emploie à fortifier ses murailles, à contracter avec les Suisses de ruineuses alliances. »

[2] E. Choisy, *L'état chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, 69, 84.

[3] G. Fatio, *Genève à travers les siècles*, 82.

[4] Gaullieur, *Genève depuis la constitution de cette ville en république*, 1856, 115.

[5] *Journal helvétique*, 1734; Picot, *Hist. de Genève*, III, 364.

[6] Picot, *Hist. de Genève*, II, 186 sq.

[7] Ph. Monnier, *Genève de Toepffer*, 54.

[8] Keate, *Abrégé de l'histoire de Genève*, trad. Londres, 1774, 64.

[9] A. de Candolle, *Histoire des sciences et des savants depuis deux siècles*, 1873, 204: « La guerre de l'indépendance, soutenue contre les ducs de Savoie, avait jadis réduit la petite république à une misère extrême... On y était si pauvre que, pour exercer une profession libérale, il fallait

obligés de loger des étudiants pour subsister, fassent montre de quelque avarice et rapacité, dont on se plaint parfois, et qui suscitent d'âpres discussions entre les intéressés [1]. « A supposer d'ailleurs, dit Gardy, que les faits allégués contre Lect soient exacts, il est juste de dire que les mœurs du temps et les circonstances expliqueraient, s'ils ne la justifient, cette âpreté au gain. La vie ne devait pas être facile pour les professeurs et magistrats genevois qui n'avaient pas de fortune personnelle. Jamais la Seigneurie ne s'est montrée très large envers ses serviteurs, même les plus méritants, et, à cette époque, l'état lamentable de ses finances lui permettaient moins que jamais d'être généreuse [2]. » Cette pauvreté est générale: « La République est des moins riches... Les Seigneurs de la Ville n'ont pas de grands revenus; les bourgeois et les marchands sont médiocrement riches; et le menu peuple est pauvre, pour ce qu'il n'a pas toujours où travailler » [3].

* * *

Il en résulte, autant par nécessité que par austérité religieuse, une très grande simplicité de mœurs, « l'antique simplicité genevoise » que vantent ou que critiquent les historiens modernes [4]. « Les habitants de la dicte ville, ainsi incommodez et poursuivis par leurs voisins ennemis, privez de toutes leurs anciennes délices, ont esté contrains de vivre plus frugalement et austèrement qu'auparavant, et de rabattre de leurs bombances en habits somptueux, desquels ils souloient en leur première prospérité se servir, uzans de la plus grande modestie chrestienne, comme estans aussi retenus par la dicte réformation de leur religion, non telle toutes fois qu'il seroit bien requis [5]. »

Selon Th. de Bèze, la fortune de Calvin atteint à peine 300 écus; sa vie est des plus frugales; son mobilier, que nous connaissons par son inventaire après décès, est des plus simples [6]. On dira: le réformateur devait donner l'exemple. Mais il n'en est pas autrement autour de lui. A son entrée en fonction, le sautier dresse l'inventaire du mobilier de l'Hôtel de Ville, et en donne décharge à son prédécesseur; nous en possédons de nombreux, pour une longue durée [7]. A part quelques tentures et tapis

avant tout en faire son gagne-pain et laisser de côté la plupart des questions purement scientifiques. »

[1] Goldast, *Histoire de la survenue inopinée des Savoyards en la ville de Genève, etc.*, 1603; réimpression, 1903, 28.

[2] *Ibid.*

[3] Davity, 1637; cf. Ritter, 27-8.

[4] Dufour-Vernes, *MDG*, XX, 1879-1888, 287; *Les Arts*, 297.

[5] Chroniques de Genève, attribuées à Simon Goulart, *MDG*, XXII, 28, 260; cf. Doumergue, *Genève calviniste*, 419.

[6] *Les Arts*, 284, référ.; Heyer, De la demeure de Calvin, *MDG*, 1855, 391; Doumergue, *Genève calviniste*, 491 sq., Calvin chez lui. Austérité; Fatio, *Genève à travers les siècles*, 87-8.

[7] Sur ces inventaires, *Les Arts*, 297, note 3, référ.

d'Orient, ce mobilier est sommaire et sans aucune recherche; les salles n'ont guère de décor, sauf la salle du Conseil, dont les fresques de la fin du XVe siècle sont restaurées au début du XVIIe siècle par un artiste médiocre, peut-être César Giglio [1]. Peu de tableaux, et encore ne sont-ils pas commandés, mais offerts en don à la Seigneurie par des souverains étrangers [2], par quelques particuliers reconnaissants, ou en échange de leur bourgeoisie [3]. Parfois, quelques mauvaises peintures commémorent des événements locaux [4]. La simplicité qu'ils s'imposent, les magistrats l'imposent aussi à leurs représentants et à tout citoyen; il leur est interdit d'accepter aucun présent de l'étranger sans l'agrément de la Seigneurie [5]. Il n'y a là rien qui soit comparable à ces riches intérieurs des maisons de ville en Suisse alémanique.

* * *

Les particuliers ne peuvent se permettre plus de luxe que l'Etat, et leurs inventaires après décès prouvent la simplicité de leurs demeures [6]. Les ordonnances somptuaires l'attestent, puisqu'elles ne mentionnent guère de décorations dans les appartements encore au XVIIe siècle, et que les prohibitions de ce genre sont ultérieures [7]. « Là — dit au XVIIe siècle un voyageur de la Suisse alémanique, frappé de cette austérité et de la différence d'avec son pays — on ignore les buffets, les tableaux, les salles de réunions (Lustsälen), les lustres, les Brittlein, au bas des escaliers, pour s'essuyer les pieds. Les murs ne sont pas lambrissés, mais on en voit le simple mortier, ou bien ils sont tapissés [8]. » Au XVIIIe siècle encore, les habitudes des particuliers sont modestes, et le mobilier n'a rien de somptueux[9]. Malgré la richesse qui lui viendra en des périodes plus paisibles, le Genevois de vieille roche conservera en général ce goût de la simplicité.

* * *

La modicité des ressources, tant de l'Etat que des particuliers, explique les mesures prohibitives que l'on prend contre le luxe et ses tentations. Les tentatives

[1] *Les Arts*, 206, 373.

[2] Deonna, Portraits de souverains, *G.*, XV, 1937, 138.

[3] Par exemple le tableau de la Justice, offert en 1652 par S. de Rameru, *Les Arts*, 377, fig. 251.

[4] Ex. les peintures décrites par le *Citadin de Genève*, 348 sq.; cf. chap. 33.

[5] Ainsi, quand les ambassadeurs à Paris, Lect, Trembley, reçoivent du roi de France chaîne et médaille d'or, ils les déposent entre les mains des syndics, et on les autorise à reprendre ces cadeaux. Rilliet, *Le rétablissement du catholicisme à Genève, il y a deux siècles*, 1880, 241.

[6] Doumergue, *Genève calviniste*, 414 sq.; *ibid.*, 418: « En un mot, ce qui caractérise vraiment l'intérieur de la maison genevoise, c'est une austère simplicité. »

[7] *Ibid.*, 419.

[8] Bernoulli, cité par Doumergue, *ibid.*, 418.

[9] L. Dufour-Vernes, *MDG*, XX, 1879-88, 287; d'après les inventaires après décès.

faites depuis 1536 pour les restreindre [1], la surveillance du Consistoire [2], les « ordonnances somptuaires » [3] promulguées en 1558 et répétées de siècle en siècle, la Chambre de la Réformation, fondée en 1646 pour les faire observer [4], sont révélatrices de cet état d'esprit. On a fait remarquer que cette réglementation existe alors un peu partout; il ne semble pas que Genève la connaisse avant Calvin et celui-ci semble bien en avoir été l'introducteur [5]. On a cherché à atténuer la sévérité et les restrictions des ordonnances [6]. Mais on est bien obligé de reconnaître que, si elles sont mal observées ailleurs et y tombent en désuétude, Genève les applique avec rigueur pendant longtemps et les maintient jusqu'à la Révolution [7]. Elles règlent jusque dans les détails les plus minutieux [8] les vêtements, la coiffure [9], la parure, etc. « Il est impossible, en lisant les ordonnances somptuaires que le Conseil renouvela fréquemment pendant le dix-septième siècle, de ne pas s'étonner de la sévérité avec laquelle il proscrivoit les objets de luxe ou même quelquefois de simple commodité [10]. » Beaucoup de Genevois, à vrai dire, ne les observent qu'en rechignant, et les enfreignent souvent, dès la fin du XVIe siècle, et de plus en plus [11].

[1] *Les Arts*, 302.

[2] A. Cramer, Coup d'œil sur les registres du Consistoire de l'église de Genève, *MDG*, IX, 1855, 30. Ces registres commencent en 1542.

[3] *Les Arts*, 302, réf. — Pour le XVIe siècle, H. de Vries, Les lois somptuaires de la République de Genève au XVIe siècle, *Indicat. Hist. suisse*, 1918, 229; Marie-Lucile de Gallatin, Les ordonnances somptuaires à Genève au XVIe siècle, *MDG*, 36, 1938, 193; Rivoire, *Les sources du droit dans le canton de Genève*, III, 1933, table, s. v. « ordonnances somptuaires »; *Les Arts*, 302, note 5 (1561 à 1620), référ.

Pour le début du XVIIe siècle, Rivoire, *l. c.*; pour le cours du XVIIe siècle, *ibid.*, IV, 1935, table, s. v. ordonnances somptuaires; *Les Arts*, 302, note 5.

Pour le XVIIIe siècle, Rivoire, Bibliographie historique de Genève au XVIIIe siècle, *MDG*, XXVI, 1897, et XXVII, 1897, table, s. v. « ordonnances somptuaires ».

[4] *Les Arts*, 302, référ.; Dufour-Vernes, *L'ancienne Genève* (1535-1798), 1909, 49, La Chambre de la Réformation (1646-1723); Du Bois-Melly, *Les mœurs genevoises de 1700 à 1760*, 71 sq.

[5] Gallatin, *MDG*, 36, 1938, 194, ex., 196.

[6] Doumergue, *Genève des Genevois*, 274.

[7] Gallatin, *MDG*, 36, 1938, 195. — E. Choisy, *L'état chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, 446: « On a souvent accusé la discipline calvinienne d'avoir été d'une sévérité excessive et d'une rigueur inhumaine. Pour la juger impartialement, il ne faut pas perdre de vue que des Ordonnances semblables à celles de Genève, surtout en matière somptuaire, existaient ailleurs (cf. Gautier, V, 162, note). Seulement, tandis que dans les autres cités les Ordonnances restaient plus ou moins observées, à Genève elles avaient réellement force de loi, et le Consistoire veillait à ce qu'elles fussent strictement mises en pratique. »

[8] *Les Arts*, 303-4, ex.; Doumergue, *Genève calviniste*, 430 sq.

[9] En 1696, le Conseil fixe la dimension des perruques, qui ne doivent pas descendre à plus d'un demi-pied au-dessous du menton; on interdit aux femmes de porter des coiffures trop hautes. Picot, *Hist. de Genève*, III, 101.

[10] Picot, *Hist. de Genève*, III, 147; *Les Arts*, note 7.

[11] Gallatin, *MDG*, 36, 1938, 258 sq., ex.; G. Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 11. Au XVIIIe siècle: « La fréquente répétition de ces prescriptions prouve à la fois la tendance croissante qu'ont les particuliers à les enfreindre et la volonté bien arrêtée qu'ont les magistrats de les maintenir intactes et de les renforcer. »

Les ordonnances somptuaires répriment le luxe, en partie pour des raisons morales et religieuses, parce que le luxe est une source de tentations, une cause de péché, ne convient pas à l'austérité que l'on exige des calvinistes, est contraire aux vertus chrétiennes, et c'est la pensée de Calvin [1]. Mais ce sont aussi des raisons économiques, peut-être plus impérieuses encore. Il risque d'appauvrir le peuple, d'affecter ses ressources à des dépenses inutiles et blâmables, de faire sortir l'argent du pays, alors qu'il doit être employé pour le bien de la cité et de la religion [2]. Dans ses remontrances en 1698, le Consistoire expose ces raisons: « que le luxe ruine les gens, les entraîne à des dépenses hors de proportion souvent, suscite des jalousies, détourne des contributions et des collectes, tend à ruiner l'état en rendant les citoyens mous et lâches; que les vertus chrétiennes sont blessées par le luxe; et qu'au contraire, la modestie les fortifie, et qu'il fallait faire attention que l'argent que l'on employait en dépenses superflues s'en alloit en pays étranger à cause de la situation où se trouvoit la ville » [3]. On le voit, l'argument économique et civique joue tout autant de rôle, sinon plus, que l'argument moral. Tout pasteur qu'il soit, Lemercier, auteur d'un ouvrage sur Genève, le reconnaît en 1732: « Si jamais la toilette, les banquets et les bals s'introduisent chez les Genevois, leurs dépenses dépasseraient leurs revenus, sans compter que les objets de luxe devraient être importés du dehors, ce qui ruinerait infailliblement une ville qui a peu de produits propres à exporter. Le luxe nuit à une république, l'atteint dans ses énergies vitales. » ... « Le luxe, dit Keate à la fin du XVIIIe siècle, doit être regardé comme le plus redoutable ennemi d'un petit Etat » [4], et, selon Valentin Andreae, « le luxe et le vice étaient punis là comme crimes » [5]. Rousseau s'en rend compte quand il écrit: « Le peuple genevois ne se soutient qu'à force de travail et n'a le nécessaire qu'autant qu'il se refuse tout superflu; c'est une des raisons de nos lois somptuaires... Par les lois somptuaires, on prescrit des bornes aux dépenses non nécessaires, qui ruinent les familles et appauvrissent par conséquent l'Etat. Rien n'est plus important pour le bonheur d'un Etat, rien n'est plus digne de l'attention du Souverain, que d'obliger ses sujets à l'économie, à l'épargne, et au travail. Quand le luxe à une fois gagné une nation, il devient un mal presque indurable...[6] ». Son adversaire, d'Alembert, pense de même: « Ces lois, qu'on regarderoit en France comme trop sévères et presque comme barbares et inhumaines, ne sont point nuisibles aux véritables commodités de la vie, qu'on peut toujours se procurer à peu de frais; elles ne retran-

[1] Gallatin, *MDG*, 36, 1938, 197 sq.
[2] *Les Arts*, 302.
[3] Cf. Picot, *Hist. de Genève*, III, 152.
[4] Keate, *Abrégé de l'histoire de Genève*, trad. Londres, 1774, 90.
[5] Cité par E. Choisy, *L'Etat chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, 422.
[6] J.-J. Rousseau, *Principes du droit politique*, éd. 1763, 118 sq. — Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 126.

chent que le faste, qui ne contribue point au bonheur, et qui ruine sans être utile »[1]. Et plus tard le syndic Rigaud: « Elles formaient un ensemble destiné à maintenir la population dans l'état de « qui vive » habituel où devaient être des citoyens qui pouvaient être appelés à chaque instant à payer de leur personne »[2].

* * *

Les dures conditions économiques imposent à tout citoyen la nécessité du travail[3]. Aucun ne peut s'y soustraire, s'il veut vivre, pas même les magistrats dont les salaires sont insuffisants. Il n'y a point d'oisifs; ce serait une honte de l'être, un acte de mauvais citoyen qui ne veut pas contribuer à l'existence de l'Etat. Le travail est une obligation civique et ceux qui ne veulent pas s'y soumettre sont chassés de la ville[4], disposition antérieure, du reste, à la Réforme[5]. Mais il est aussi une obligation morale, car le travail ennoblit l'homme, alors que l'oisiveté le corrompt, l'avilit et l'amollit. « L'on a vu un premier magistrat ne vouloir pas permettre l'impression d'un ouvrage ou l'auteur s'exprimait ainsi: « S'il est des personnes que la fortune dispense du travail... »[6].

[1] Cf. Roget, *Etrennes genevoises*, IV, 1880, 117.

[2] *MDG*, IV, 1847, 9.

[3] Davity, 1013; cf. Ritter, *La République de Genève en 1613 et 1637 par Pierre Davity*, 1897, 15: « C'est une chose assurée que les Genevois ne sont guère riches, et c'est tout ce qu'ils peuvent faire que de s'entretenir avec beaucoup de peine en une honneste liberté. Et n'estoit leur grand travail à imprimer des lisvres de toutes sortes, et à inventer, et à faire force draps de soye, cette République seroit aussitost pauvre et abattue. » — Picot, II, 275: « Dans ce premier temps de la république, la pauvreté étoit telle que personne n'étoit dispensé de s'adonner à un état lucratif, et la paye des magistrats était si peu considérable, qu'elle ne pouvoit suffire à leur existence, ni, à plus forte raison, à l'entretien de leurs familles. » — Bourrit, *Itinéraire de Genève, Lausanne, Chamouni*, 1791, 128: « Le travail est un besoin pour les Genevois, les plus aisés mêmes seroient encore honteux de passer pour ne rien faire; les personnes les plus riches, les membres du Gouvernement, en donnent l'exemple. — *MDG*, XVI, 1867, 408: « Autrefois, on ne voyait guère à Genève de gens oisifs. Les hommes appartenant aux familles les mieux placées, lorsqu'ils ne servaient pas la République comme magistrats, l'Eglise ou l'Académie comme pasteurs ou professeurs, s'ils n'étaient voués à quelqu'une des professions libérales, se livraient au commerce ou à l'industrie. D'ailleurs, les fortunes étaient médiocres, et plusieurs réfugiés avaient dû nécessairement abandonner leur pays natal sans pouvoir emporter des ressources suffisantes. »

[4] Dufour-Vernes, *L'Ancienne Genève*, 1535-1798, 1909, 47: « A Genève, ne pas travailler était désapprouvé par la Seigneurie: on voit souvent dans les registres des ordres du Conseil que ceux qui ne voulaient pas travailler fussent chassés de la ville. Et nous pouvons dire que c'est là une des bonnes choses qui nous sont restées de l'ancien Etat de Genève. De nos jours encore, le travail chez nous est en honneur. »

[5] *Ibid.:* « Mais que cela fût ou non pour eux une exigence, c'était un usage presque constant au milieu du XVIe siècle; il y avait même, antérieurement, plus qu'un usage, puisque dans un procès jugé en 1488, on parle de publications faites au nom de l'évêque, du vidomne et des syndics, enjoignant à tout oisif, à tous ceux qui ne vivaient pas de leur industrie, de sortir de la ville promptement et cela sous peine de trois coups de corde. »

[6] M. Bourrit, *Itinéraire de Genève, Lausanne, Chamouni*, 1791, 128.

Parvenu à la richesse, le Genevois a conservé cette notion utilitaire et éthique. « A Genève, tout le monde travaille... » [1], à quelque rang social que chacun appartienne. « Cette ville est une ville de travail. Entre tous ses titres de gloire, c'est celui qu'on lui contestera le moins. L'ancien bourgeois de Genève — et la race ne s'en est point perdue — ne connaissait pas de vacances, sauf le repos sacré du dimanche. Il travaillait tant que le jour était long, et tant que l'année avait de jours... Ses cheveux blanchissaient, il était devenu riche à force d'économies, et il continuait à mener le train régulier de son âge mûr laborieux. Cette cité, dite de Calvin, est l'une des villes du monde où il y a le plus de vieillards qui ne comprennent pas le mot de repos. Ils ont la religion, la sainte habitude du travail... [2] »

* * *

Quel labeur ? Sans doute celui de la recherche intellectuelle qui a toujours été en honneur à Genève depuis la Réforme, mais avant tout celui qui procure de l'argent, nécessaire à l'existence de la cité et de ses habitants [3], et parfois pratiqué au détriment de dons qui eussent été utilisés avec succès en d'autres domaines moins matériels [4].

Les Genevois, même ceux des meilleures familles, à de rares exceptions près [5], s'adonnent au commerce [6], et placent leurs enfants en apprentissage [7]. On sait le

[1] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 219.

[2] Rambert, *Calame*, 401.

[3] De Traz, *L'Esprit de Genève*, 46: « Ne possédant ni matières premières, ni soldats, c'est l'argent qui leur a permis de vivre et de prospérer. » — Baud-Bovy, *La vie romantique au pays romand*, 1930, 87: « Ville de financiers surtout, parce que l'argent, avec la foi, est la seule force dont pouvait disposer tant de faiblesse. »

[4] Rousseau: « Le désir des Genevois d'être marchands ou banquiers leur fait souvent enfouir de rares talents que leur prodigua la nature. » Cité par M. Bourrit, *Itinéraire de Genève, Lausanne et Chamouni*, 1791, 133.

[5] Galiffe, *Notices généalogiques*, I, 1829, XXI: « Cet usage était alors universel, à l'exception d'une ou deux familles de réfugiés fort riches et fort peu nombreuses, qui n'avaient pas adopté les mœurs genevoises. Il a duré jusqu'au XVIIIe siècle. »

[6] Rousseau, *La Nouvelle Héloïse:* « Le Commerce étant de tous les moyens de s'enrichir le plus compatible avec la liberté, est aussi celui que les Genevois préfèrent. Ils sont presque tous marchands ou banquiers » ; Cf. Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 165. — Keate, *Abrégé de l'histoire de Genève*, trad. Londres, 1774, 83: « Quand on réfléchit que Genève est fort éloignée de la mer, dans un pays extrêmement montagneux, n'ayant qu'un très petit territoire, on ne peut comprendre comment elle peut entretenir un commerce aussi étendu... L'étendue de ses correspondances est sans contredit le plus sûr entretien de ce petit Etat. » — Galiffe, *Notices généalogiques*, I, 1829, XXXV: « La plupart des Genevois étaient voués au commerce, comme je l'ai dit; les autres principales sources de fortune étaient l'étude du droit et la profession de notaire »; XLI: « Les apothicaires étaient presque tous de familles nobles et riches »; *ibid.*, XXXI. — En 1689, création d'une « chambre de commerce », Picot, III, 91.

[7] Galiffe, *Notices généalogiques*, I, 1829, XXXI. Ainsi un de Tudert, d'une bonne famille française, entre en apprentissage chez un horloger en 1665; *NA*, 1903, 81.

rôle qu'ont joué, dès le XVIe siècle, les grands marchands réfugiés [1]. François Turrettini, qui était à la tête d'un important commerce de soieries à Lucques, arrive à Genève en 1574, n'emportant avec lui que deux caisses de soieries; elles sont l'origine de sa fortune et, en 1620, quelques années avant sa mort survenue en 1628, il peut construire son bel immeuble de la rue de l'Hôtel-de-Ville [2].

La banque est aussi une des principales activités des Genevois [3], qui s'y adonnent dès la Réforme [4] avec un succès grandissant; elle contribue à la fortune et à la prospérité de Genève. En finance, ils font preuve d'aptitudes professionnelles, jointes à une scrupuleuse honnêteté, à une précision [5] que l'on s'est plu à reconnaître [6]. Déjà en 1613 Davity constate qu'« ils... se sçavent assez bien conduire en affaires ». Et Stendhal: « Les Genevois ont une netteté admirable dans l'esprit; je croirais assez que leurs discussions politiques augmentent leur talent commercial » ... « Les Genevois sont les premiers hommes à argent du continent [7]. »

Cette constante pratique des affaires et des chiffres n'a pas été sans influencer la tournure d'esprit du Genevois. « Sa manière de penser ressembla à un raisonnement algébrique et s'appliqua, moins aux faits, qui lui échappaient, qu'aux figures qu'il s'en formait. Ainsi éloigné du concret, il devint idéaliste. De l'art, il n'aime que la musique, à cause de son immatérialité, et il lui préfère d'ailleurs souvent les sciences morales. Comme quoi les valeurs de Bourse se transmuent en valeurs spirituelles [8]. »

Toutefois, ces qualités ne vont pas sans quelques défauts. Le Genevois connaît la valeur de l'argent, il sait aussi la puissance qu'il confère à ses détenteurs; il en devient souvent dur et impitoyable à ceux qui en doutent et ne s'y soumettent pas [9].

[1] Fournier-Marcigny, *La vie ardente du premier refuge français*, 180, Grands marchands.

[2] *NA*, I, 1901, 26; Doumergue, *La Genève des Genevois*, 156.

[3] De Traz, *L'Esprit de Genève*, 46; id., *Gustave Ador*, 1919, 21: « Les Genevois ont été toujours aptes aux finances... La banque est une des industries principales d'un peuple presque sans territoire, d'esprit cosmopolite, plus soucieux de capitalisation que de gaspillage, et qui trouve dans l'exactitude des comptes une satisfaction pour la conscience. » — Goyau, *Une ville-église*, II, 277 sq.; travaux de A.-E. Sayous sur la banque à Genève, *BSH*, VII, 1939-42, 457, liste; P. Appia, *La finance genevo.se*, in *Genève, cité des nations*, 1920, 129; Jean Seitz, *Histoire de la banque à Genève*, 1931.

[4] Fournier-Marcigny, *La vie ardente*, 182, Banque et négoce.

[5] Stendhal, *Mémoires d'un touriste* (2), 1877, II, 210: « Les Genevois ont une manière nette, précise, inexorable, qui me convient fort. Vous avez fait une affaire de trente mille francs avec une maison... vous avez de nouveaux rapports après dix ans; cette maison vous fait observer que, lors de la première affaire, vous avez oublié de lui rembourser un port de lettres de sept sous. Ces procédés-là me pétrifient, mais je les approuve infiniment. »

[6] Rey, *Genève et les rives du Léman* (2), 1875, 39: « L'aptitude des Genevois en matière de finance et d'agiotage est connue; l'habitude d'observer les événements et de les balancer, développée par la situation menacée de Genève, a valu à ses financiers de grandes richesses. Peu de villes ont pratiqué le commerce des chiffres avec autant de succès. »

[7] Stendhal, *Mémoires d'un touriste* (2), 1877, II, 197, 206.

[8] De Traz, *L'Esprit de Genève*, 47.

[9] Il est toutefois exagéré de dire, Gigon, *L'épopée de la Croix-Rouge*, 1943, 187: A Genève, « dès qu'un homme lèse la finance, il ne connaît plus de pardon. Son écrasement moral dure aussi

« Il aime trop l'argent », fait dire Rousseau à Claire d'Orbe dans la *Nouvelle Héloïse*, en analysant le caractère genevois, et il en donne la raison: « Défaut que j'attribue à sa situation qui le lui rend nécessaire, car le territoire ne suffit pas pour nourrir l'habitant » [1]. On lui a souvent reproché son « avidité mercantile » [2], qui l'emporte sur toute autre préoccupation. Voltaire ne lui ménage pas ses sarcasmes: « On y calcule et jamais on n'y rit », dit-il de Genève [3]. « Vous voyez un Genevois se jeter par la fenêtre, jetez-vous après lui sans hésiter; il y a dix pour cent à gagner [4]. » Et, selon certains dictons français, il faudrait trois Juifs pour faire un Genevois [5].

Il est parcimonieux, « serré de nature », avare même [6], et Stendhal le lui reproche avec quelque mauvaise foi: « Ils choisissent des plaisirs champêtres et peu coûteux: une promenade à pied, au sommet de quelque montagne où l'on boit du lait ». « Ainsi, rétorque Babel, le goût de la montagne serait le fruit de l'avarice [7] ! »

Du moins, la nécessité l'a rendu économe, et cette vertu, ses mœurs simples et frugales, qu'il a conservées en tout temps, même une fois la richesse venue, lui sont toujours reconnues [8]. « Ils usent d'un bon moyen de se maintenir avec quelques moyens, veu que l'espargne y est extrêmement pratiquée, et c'est aussi presque leur plus grand revenu », dit Davity en 1613. « Ils s'attachent assez à leurs affaires et sont très bons économes, sans quoy il leur seroit difficile de subsister [9]. » ... « Le luxe a moins d'attrait pour lui que l'idée d'augmenter sa fortune [10]. » En 1709, Jean-Pierre Trembley est envoyé en députation à Dijon pour féliciter le prince de Condé; le Conseil lui permet d'emmener trois domestiques, auxquels il fait tailler des habits rouges, mais en exigeant qu'ils portent leurs vieux habits pendant le voyage [11].

Les artistes genevois eux-mêmes s'entendent fort bien à leurs affaires et n'ont

longtemps qu'il lui reste un souffle de vie pour prier Dieu. Calomnie, acharnement, méchanceté, ruse, tout ce que la Bible attribue à Satan est mobilisé contre lui. Ici la morale est sauve dans la mesure où la finance est sauve. Hors cet impératif, point de vérité, donc point de salut. Les pasteurs eux-mêmes courbent leur théologie devant l'écu. »

[1] VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 166; RHEINWALD, *La lumière sur les terrasses*, 164; M. BOURRIT, *Itinéraire de Genève, Lausanne, Chamouni*, 1791, 132.

[2] CHERBULIEZ, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 127. — BOURRIT, 132: « L'on reproche encore à la nation trop d'avidité pour le gain, mais ce reproche est fort exagéré. »

[3] VOLTAIRE, *Guerre de Genève*, éd. Molan, IX, 516; cf. GOYAU, *Une ville-église*, I, 184, 207.

[4] CHERBULIEZ, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 127-8; DE TRAZ, *Gustave Ador*, 1919, 21.

[5] CHERBULIEZ, 128.

[6] *Ibid.*, 127: « avarice, parcimonie exagérée »; DE TRAZ, *L'Esprit de Genève*, 45: « serré de nature ».

[7] BABEL, *La fabrique*, 1938, 137.

[8] *Les Arts*, 308; BAUD-BOVY, *Peintres genevois*, I, 6, 9: « la passion de l'économie, née dans les temps de misère »; VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 130 sq.

[9] CHAPUZEAU, *L'Europe vivante*, 1667; cf. RHEINWALD, *La lumière sur les terrasses*, 163.

[10] CHERBULIEZ, 129.

[11] PICOT, *Hist. de Genève*, III, 217.

garde de les négliger au seul profit de leur art; tels Jean Huber [1], Liotard, qui exige de ses tableaux des sommes considérables, et souvent avec cupidité [2].

* * *

D'autre part, et c'est une des nombreuses contradictions de son caractère, Genève est généreuse. Elle le prouve en recevant, hébergeant, entretenant, depuis la Réforme jusqu'à nos jours, d'innombrables réfugiés; en hospitalisant les pauvres et les malades, même étrangers [3]. Elle accueille avec largesse ses hôtes de marque, officiels ou nom, et leur offre des cadeaux et des fêtes, malgré la modicité de ses ressources.

Le Genevois est charitable, donne beaucoup aux œuvres de bienfaisance [4], « au point qu'on a pu dire de la bienfaisance qu'elle était le vice du pays » [5]. « Enfin, écrit Bourrit, les Genevois ont la plus belle, la plus noble des vertus, celle de la charité... Oui, je ne crains pas de trop dire, en avançant que cette vertu seule rendra toujours les Genevois intéressans; c'est l'éponge qui efface les foiblesses d'une nation, en eût-elle de trop sensibles et de justement reprochés [6]. »

Genève, « cité du refuge », devient « la ville de la charité » [7], en elle se fonde « un humanisme en fonction du malheur, forme nouvelle de l'esprit de Genève » [8].

[1] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 68: « il est genevois par son entente des affaires, son adresse à profiter des circonstances et des engouements. »

[2] *Ibid.*, I, 26.

[3] Keate, *Abrégé de l'histoire de Genève*, trad. Londres, 1774, 87: « L'on voit peu de pays qui puissent être comparés à Genève pour la douce vertu de l'humanité... C'est ainsi qu'on entretient constamment à Genève quatre mille pauvres; et que tout nécessiteux étranger qui passe dans la ville est secouru, et logé pour une nuit, étant sain, pour trois, s'il est faible ou incommodé, et pour aussi longtemps qu'il est nécessaire lorsqu'il arrive malade. »

[4] Picot, *Hist. de Genève*, II, 282: « La bienfaisance qui devoit être dans la suite un des principaux ornements du caractère des Genevois, commença dès le temps de la Réformation à jeter de profondes racines »; *ibid.*, III, 372. — Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 130. — Ph. Monnier, *La Genève de Töpffer*, 56, 107 sq.

Quand le syndic Guillaume Franconis meurt en 1722, le secrétaire d'Etat inscrit sur son registre: « il donnait à lui seul autant et plus que tout le reste de la ville », Corbaz, *Pierre Fatio*, 36.

[5] De Traz, *L'Esprit de Genève*, 45.

[6] M. Bourrit, *Itinéraire de Genève, Lausanne et Chamouni*, 1791, 138.

[7] P. Chaponnière, *Voltaire chez les calvinistes*, 1932, 29: « Cité du refuge, ... elle aspirait à devenir la ville de la charité. »

[8] De Traz, *L'Esprit de Genève*, 35.

17. Les conditions économiques et l'art.

De telles conditions matérielles ne sont pas favorables à l'épanouissement des arts. Peinture, sculpture, objets décoratifs, font partie de ce luxe que l'on proscrit. Ni l'Etat, ni les particuliers ne peuvent se le permettre, vu la modicité de leur ressources; ne doivent se le permettre, alors que tant de besoins plus impérieux et utiles — défense de la cité, charité — sollicitent leur attention [1].

* * *

C'est pourquoi les ordonnances somptuaires [2] réglementent sévèrement les arts comme toute autre manifestation du luxe. Quelle a été leur action sur eux [3] ? On les a accusés, après que la Réforme eut chassé l'art des temples, de lui avoir interdit aussi les demeures particulières [4], d'avoir paralysé et supprimé les arts [5].

[1] Toepffer, *Mélanges*, 1852, 22. — Rigaud (2), 81: « Les Conseils, au point de vue de la sécurité de la République, avaient raison de suivre à ce système de simplicité austère; mais alors il fallait renoncer à l'espoir de voir naître des artistes; car comme c'est surtout par le luxe que les Beaux-Arts sont encouragés et alimentés, des artistes n'auraient pu se trouver à l'aise dans un Etat où les questions religieuses et la défense du pays dominaient tous les intérêts. » — H. Tronchin, *Le conseiller François Tronchin et ses amis*, 1895, 244: « La culture des beaux-arts implique un milieu social jouissant de quelque loisir et de quelque aisance. Or, bloquée par des ennemis puissants et acharnés, son industrie et son commerce anéantis, Genève était une ville de guerre où la lutte quotidienne pour l'existence absorbait toutes les énergies en même temps qu'elle épuisait, et au delà, toutes les ressources. » — Goyau, *Une ville-église*, II, 255: « Genève... était, de plus, une ville pauvre et laborieuse, qui pouvait trouver dans la culture des sciences le moyen de développer certaines industries, et qui dès lors s'y adonnait de préférence; les lettres, les arts, semblaient des passe-temps pour lesquels on n'avait pas de loisir et qui confisquaient des instants dus à Dieu, des instants dus à la cité. » — Doumergue, *Genève des Genevois*, 274: « Tout ce que nous accorderons, si l'on veut, c'est que le calvinisme, religion des persécutés et des martyrs, et le calvinisme genevois en particulier, religion d'une charité qui épuisait toutes ses ressources pour nourrir des centaines et des centaines de familles étrangères, réfugiées à Genève, était plus porté aux sentiments héroïques qu'aux sentiments luxueux, et respirait une austérité, imposée par sa libéralité, qui faisait sa force et sa grandeur. »

[2] Cf. chap. 16; *Les Arts*, 303-4.

[3] Gallatin, *MDG*, 36, 1930, 196: « Quelle a été l'influence des ordonnances somptuaires sur l'art genevois ? La question mériterait d'être étudiée à fond... »

[4] Rigaud, *MDG*, IV, 1847, 16: « La Réformation leur avait fermé les temples, les ordonnances somptuaires leur fermèrent les maisons particulières »; Id., *Renseignements* (2), 91; *NA*, 1917, 11; *Les Arts*, 302, note 7.

[5] J. Fazy, *Essai d'un précis sur l'histoire de la république de Genève*, 1838, 298: « Ce fut aux lois somptuaires qu'on dut la proscription presque totale des arts, dans un pays où les vingt dernières années prouvent que leur génie ne manque pas »; *ibid.*, 346 sq., au XVIIe siècle: « Les arts étaient arrêtés par les lois somptuaires; on ne trouve aucune trace de leur culture: spectacles, peinture, musique, danse, tout ce qui embellit l'existence des peuples civilisés, paraissait profane. L'industrie même languissait... Le peu de mouvement de Genève de ces temps-là se remarque aussi dans les

D'autres ont au contraire cherché à en atténuer la rigueur [1]. La vérité est dans un juste milieu. Elles n'ont pas supprimé l'art, qui, au temps où elles furent promulguées, n'existait plus guère; elles ne défendent point alors ce qui n'existe pas, et les prohibitions du XVIe siècle et du début du XVIIe siècle s'appliquent plutôt au vêtement, à ses ornements d'or et d'argent, à la parure, à quelques bijoux [2]. Rigaud l'a

bâtiments privés et publics; il ne reste presque pas de constructions de cette époque, et celles qui eurent lieu depuis, mais sous l'influence de l'esprit qui s'était formé alors, témoignent d'un goût détestable. »

[1] Doumergue, *Genève des Genevois*, 274; *Les Arts*, 303, note 1.

[2] Cf. de Vries, *l.c.*; Gallatin, *l.c.*; *Les Arts*, 303. — Pour le XVIe siècle: Ex. Rivoire, III, 86, n° 974, 1558: interdiction de « chaînes d'or et d'argent »; 154, n° 1050, 1564, « chaînes, brasselets, carquans et ceintures d'or... toutes boucles d'or ou d'argent au devantier des femmes »; 386, n° 1218: « sont défendues toutes chaînes, brasselets, carquans, fers, boutons, pendans d'or sur habits, cordons d'or et d'argent et ceintures d'or; en général, tout usage d'or et de pierreries, soyent pierres, perles, grenats, ou autres sur habits ». « Défense aux hommes de porter bagues aux oreilles »; « défense de porter plus de quatre anneaux; les femmes des artisans mécaniques ne doivent porter aucune pierrerie précieuse en leurs anneaux »; 315, n° 1177, 1575: « hommes et femmes ne pourront porter plus de quatre anneaux, réservé les espouses auxquelles est permis davantage le jour et le lendemain de leurs noces. » *Ibid.*, 434, n° 1266, 1591: « que nulles femmes ou filles ne portent en leurs coiffures aucunes grandes aiguilles d'argent ou d'aultre matière. »

Pour le XVIIe siècle, les ordonnances répètent et précisent les prescriptions du XVIe.

1617. — Rivoire, III, 605, Des habits; cf. *Les Arts*, 303, note 2:

CXX. « Sont défendues toutes chaînes, bracelets, aiguilles d'or ou d'argent et ceintures d'or, et en général tout usage d'or et pierrerie, soyent pierres, perles, grenats ou autres sur habits, en ceintures, colliers ni autrement. »

CXXIII. « Est défendu aux hommes de porter... et bagues aux oreilles. »

CXXV. « Est défendu aux femmes et filles... de porter aucuns grenats, papillottes ou pierreries en leurs coiffures et cornettes. »

CXXIX. « Sont défendus les fermoirs d'or ou dorez aux bibles et psaumes. »

CXXXVI. « Est défendu aux femmes de porter plus de quatre anneaux d'or, excepté aux espouses le jour et le lendemain des noces, le plus haut desquels anneaux ne pourra excéder la valeur de vingt escus pour les femmes de qualité. »

CXXXVIII. « Pareillement est défendu aux femmes des artisans mécaniques de porter aucuns anneaux d'or ni demy-ceints d'argent. »

CXXXVIII. « Que nulles filles de quelle qualité qu'elles soyent n'ayent à porter aucuns anneaux avant d'estre fiancées... »

1631, Rivoire, IV, 101, n° 1725:

II. « Item sont deffendus tous fermoirs de livres d'or ou d'argent doré, et aux femmes et filles de porter esguilles d'or ou d'argent sauf aux filles et femmes de qualité auxquelles on permet l'usage de celles d'argent, toutes simples; et est défendu à toutes filles, de quelle qualité qu'elles soyent, de porter aucuns anneaux avant qu'estre fiancées. »

III. « Item, tous carcans, chaînes, perles, colliers de pierreries, jaserans et chaînes d'or. »

X. « Item... de porter aucuns grenats, papillotes ou pierreries en leurs coiffures et cornettes... »

XII. Défendu de porter « bagues ou pendants aux oreilles, tant aux hommes qu'aux femmes et filles. »

XXVIII. Défenses de porter « colliers de grains d'or et autres de prix », aux femmes des artisans.

XXX. « Tous anneaux qui excèdent en valeur quatre escus », aux femmes d'artisans.

XXXV. Défenses aux « médiocres », à leurs femmes, « tous brasselets et jaserans d'or, tous anneaux qui excèdent la valeur de douze escus ».

XL. Aux personnes de qualité, défense de porter « tous bracelets d'or » excédant la valeur de douze écus.

bien remarqué, quand il écrit: « Nous trouvons une nouvelle preuve de l'abandon des beaux-arts dans le fait que les ordonnances somptuaires, toujours si détaillées sur tous les points vers lesquels le luxe pouvait se porter, se taisent sur les produits des arts à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle... Elles auraient certainement combattu toute tendance au luxe des appartements au moyen de la peinture et de la sculpture, si les germes s'en étaient alors manifestés. L'on voit en effet que dès que la tendance d'appliquer les arts à embellir les demeures des particuliers vient à se manifester, les ordonnances somptuaires commencent à renfermer des restrictions qui y sont relatives » [1].

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, l'ancienne austérité des mœurs tend à se relâcher et l'on commence à désirer des intérieurs moins simples. Mais les ordonnances veillent, et pour la première fois, en 1668 [2], font mention d'objets mobiliers,

XLI. « Tous anneaux excédans vingt cinq écus pour les laboureurs, serviteurs, etc. »

XLII. Défense de « tous anneaux d'or ».

En 1651, toujours défense de porter sur soi des ornements en or et argent, RIVOIRE, IV, 212, n° 1971. On discute « s'il sera permis aux capitaines de la garnison de porter de l'or ou de l'argent en baudriers et cordons de chapeau. Le Conseil ayant délibéré, a esté arrêté que la deffense de porter de l'or ou de l'argent soit générale et sans exception de personne. »

En 1664, RIVOIRE, IV, 300, n° 2165: « Capitaines de la garnison: s'il leur sera permis de porter de l'or ou de l'argent sur leurs habits. Arreste qu'ils ayent à se conformer aux ordonnances qui le défendent. »

En 1668, RIVOIRE, IV, 349, n° 2231; cf. RIGAUD, MDG, IV, 1847, 17, ex.:

II. Tout port d'or et d'argent sur habits interdit « à la réserve des boucles d'argent aux souliers; des gardes et poignées d'espée, et des boucles aux baudriers, soit pendans d'argent massif. »

V. Défendus aux femmes « toutes esguilles et poinçons d'or, et toutes pierreries sur leurs habits et accoustremens, comme aussi tous brillans, colliers et bracelets de pierreries ou perles; toutes montres d'horlogerie et miroirs à la ceinture... »

VI. « ... toutes bagues de prix excessif, deffendans aux filles d'en porter aucunes avant qu'être fiancées. »

VII. Défense à tous, de n'importe quelle condition, « de porter aucuns pendans d'oreille de perles ou pierreries, fines ou fausses. »

XVI. Aux femmes de « moyenne qualité » défense de « porter tous bracelets ou colliers d'or, et bagues excédantes vingt cinq escus; et à leurs enfans tous bracelets et colliers d'or excédans dix escus. »

XXIV. « Défendu aux espous de première qualité de donner à leurs espouses, en bagues et joyaux, plus de deux cents escus de dis florins pièce; et à ceux de la moyenne qualité plus de cent escus; et à ceux de la basse qualité, plus de dix escus. »

En 1698, RIVOIRE, IV, 636, n° 2869: « Sont deffendues touttes perles et pierreries fines ou fausses, tout usage d'or ou d'argent, fin ou faux, tant sur les meubles que sur les habits, à la réserve, pour ceux de la première qualité, d'un galon sur l'équipage du cheval, sur le manteau des hommes allant à la campagne, et sur l'habit de cheval des femmes. »

Pour le XVIIIe siècle, *Les Arts*, 363, note 2, ex.

[1] RIGAUD, *MDG*, IV, 1847, 17; ID., *Renseignements sur les Beaux-Arts* (2), 82.

[2] 1668. RIVOIRE, IV, 349, n° 2231: III. « Item sont deffendus tous ameublements de prix excessif, comme coffrets, cassettes de bois ou autres, excédans le prix de vingt escus; tous miroirs garnis d'or ou d'argent et tous autres miroirs simples, excédans le mesme prix; plaques d'argent servant de chandeliers...; toutes tapisseries de haute lice de prix excessif. »

dont elles vont proscrire tout ce qui paraît être un luxe inutile, avec de plus en plus de précisions, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Sont interdits les meubles de valeur, recouverts de soies, de broderies, de dentelles, de cuir doré, les miroirs trop nombreux et de prix excessif, etc. Le sont aussi les « peintures de prix sur les murailles et plafonds », les porcelaines et faïences décoratives, les statues de bois, de pierre ou de bronze [1]. En 1739 et 1747 encore, on prohibe les porcelaines fines, exception faite de quelques tasses pour l'usage ordinaire, les « peintures de prix ou statues servant à orner le dedans ou le dehors des maisons » [2].

On s'oppose aux modes nouvelles, qui pourraient être une ostentation et une tentative de réintroduire le luxe. En 1717, la Chambre de la Réforme défend le port des montres en parade, mais les horlogers demandent que l'on revienne sur cette décision qui leur porte préjudice. On décide de les tolérer, et d'en défendre seulement la parade aux femmes comme aux hommes. « En d'autres termes, commente Du Bois-Melly, permis d'acheter des chaînes et des crochets pour suspendre extérieurement la montre, et défense absolue de s'en servir pour cet usage [3]. »

Ce n'est qu'en 1698 que l'on permet, et seulement aux personnes de première qualité, les cadres dorés aux miroirs et aux portraits de famille, et il faut attendre l'année 1722 pour que cette autorisation soit étendue aux cadres de tous les tableaux [4].

Ces ordonnances somptuaires sont sans doute maintes fois enfreintes, et de plus en plus à mesure qu'au cours du XVIIIe siècle les Genevois acquièrent la richesse, et désirent plus de liberté dans son emploi, que la scission se fait plus grande entre

[1] 1698. Rivoire, IV, 636, n° 2869:

2. « Item sont deffendues touttes tapisseries de soye... tout ameublement complet de cheses couvertes de soye, tout velours, pannes et estoffes brochées en meubles, touttes crepines de prix, touts points, dentelles et broderies sur les meubles, toute tenture de tapisserie dont le prix excédera cent cinquante escus. Deffendant à touttes personnes d'avoir plus de deux chambres meublées de haute lice ou cuier doré, comme aussi pour l'avenir toutes peintures de prix sur les murailles et platfonds, et tous planchers parquettés... »

3. Item sont deffendus tous meubles de menuiserie de grand prix et tous ceux faits hors de cette ville, deffendant encore d'avoir plus d'un miroir dans une chambre, et tous miroirs de prix excessifs.

4. « Item est deffendu d'exposer en parade sur les cheminées et buffets, de mesme que dans les cabinets ou tous autres endroits aucune pièce de porcelaine, terre de Hollande ou d'ailleurs, comme aussi d'orner les d. meubles ou cabinets de figures ou statues de bois ou de pierre, ny d'aucune autre chose de cette nature... »

En 1719, on proscrit les ornements extérieurs et intérieurs des maisons, les sculptures, les marbres de cheminées, les bustes et statues, « tant de marbre que de bronze ». *Les Arts*, 304, référ.

[2] Cf. *Les Arts*, 303-4, référ., 347.

[3] Du Bois Melly, *Les mœurs genevoises de 1710 à 1760*, 53-4.

[4] 1698. Rivoire, IV, 636, n° 2869: « Permettant encore à ceux de lad. qualité les cadres dorés aux miroirs et aux portraits de ceux de la famille »; *Les Arts*, 304, référ. — Baud-Bovy, *Les peintres genevois*, I, 9. — Tronchin, *Le conseiller François Tronchin et ses amis*, 1895, 244-5.

les classes aristocratiques et le peuple. Mais elles subsistent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

* * *

Il faut donc bien reconnaître que, si elles ont été déterminées par d'autres raisons que l'hostilité contre les arts, elles les ont cependant étouffés pendant longtemps. On a beau dire que Rigaud est dans l'erreur, en contestant l'existence d'aucun peintre à Genève dès 1558 à la fin du XVIe siècle, alors que Th. Dufour a relevé les noms d'une trentaine pour cette période [1]. Assurément, Genève possède à toute époque des peintres, des sculpteurs, des décorateurs. Et les listes de Dufour peuvent être facilement allongées pour ces diverses catégories, depuis la Réforme jusqu'à la fin du XVIIIe siècle [2]. Mais quelle en était la valeur artistique ? Quelles commandes recevaient-ils qui ne fussent pas interdites par tant de restrictions ? L'étude que nous faisons plus loin des branches d'art pratiquées par les Genevois le dira. Quant aux vrais artistes, les ordonnances somptuaires « rendaient leurs talents sans emploi dans la ville de Calvin » [3], et s'ils voulaient les faire fructifier, faire plus que des portraits de famille, des miniatures, des illustrations, des armoiries, de l'art utilitaire et industriel, ils devaient s'expatrier [4]. Ceci explique pourquoi les œuvres d'art genevoises, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle environ, sont à la fois rares et médiocres.

* * *

Les ordonnances somptuaires — ou pour être impartial, les conditions qui les ont dictées — ont eu un effet néfaste, non seulement sur les artistes et leur production, mais sur le public genevois. Elles lui ont refusé la possibilité de faire son éducation esthétique par la vue de belles œuvres, elles ont prolongé pour longtemps son indifférence à leur égard.

Peut-être ont-elles eu une contre-partie favorable. On a dit qu'en supprimant les divertissements, elles ont obligé les Genevois à se consacrer à l'étude [5]. Peut-être qu'en les détournant des Beaux-Arts, elles les ont dirigés vers la vie intellectuelle, vers la science.

* * *

Ces restrictions, Genève ne les impose qu'à ses citoyens. Le port de riches habillements, de parures, de bijoux, qu'elle leur interdit, elle le tolère aux étrangers qu'elle reçoit. « Je ne sais pourquoi cette République dispense les Etrangers de l'observance de ses lois somptuaires, à moins que ce ne soit la crainte de les éloigner en les contraignant et de perdre par là les sommes considérables qu'ils laissent dans

[1] Gallatin, *MDG*, 36, 1938, 196.
[2] Peintres, *Les Arts*, 378, 395; sculpteurs, 353; peintres sur émail, 415.
[3] Baud-Bovy, *Genève, cité des Nations*, 1920, 99.
[4] Cf. chap. 15.
[5] Picot, *Hist. de Genève*, III, 387.

l'état. Ces privilèges peuvent cependant être dangereux en ce qu'ils doivent faire naître dans les cœurs des Genevois des désirs dont les objets sont défendus par les lois [1]. »

Et c'est aussi pour l'étranger que Genève, depuis la Réforme, développe et encourage ses industries [2], tout particulièrement les industries artistiques, celles de l'horlogerie, de la peinture sur émail, de la bijouterie, de l'orfèvrerie, qui ont fait sa réputation, qu'elle exporte [3] au dehors leurs produits, dont les petites dimensions se prêtent facilement à un commerce éloigné et intense et ne nécessitent pas, dans une ville resserrée comme elle l'est, de grands ateliers [4]. On relève avec quelque ironie cette apparente contradiction, on taxe même Genève d'hypocrisie, puisqu'elle défend le luxe aux siens et profite de celui des autres, et qu'elle vit en somme du fruit défendu [5]. Il n'y a là cependant nulle hypocrisie, mais nécessité pour la petite cité sans territoire productif, dont les meilleures ressources sont son commerce et ses industries [6]. C'est aussi pourquoi les autorités veillent jalousement à ce que les artisans étrangers ne viennent pas concurrencer chez elle les siens, et que ceux-ci ne transportent pas au dehors leurs ateliers qui font sa prospérité [7].

[1] KEATE, *Abrégé de l'histoire de Genève*, trad. 1774, 93.

[2] DAVITY, 1637: « Les habits y sont fort modestes et les Seigneurs mesmes, qui gouvernent leur République, sont seulement vestus la pluspart de bonne serge, d'autant qu'ils ne se plaisent pas de voir le velous, satin, ou autre estoffe de soye entr'eux, quoyqu'ils en facent beaucoup pour le vendre aux autres. »

[3] *Les Arts*, 315.

[4] *NA*, 1906, 104.

[5] TOEPFFER, *Mélanges*, 1852, 23, reproche aux Genevois de négliger les Beaux-Arts par crainte du luxe, « sans même songer que, peuple d'horlogers, et de bijoutiers, nous ne vivons que du luxe des autres. » — Cité par BAUD-BOVY, *Peintres genevois*, I, 133. — RAMBERT, *Calame*, 1884, 40: « Cette cité de Calvin, qui s'interdisait pour elle-même les plaisirs de la vanité, ne se faisait aucun scrupule de spéculer sur l'attrait qu'ils exerçaient au dehors. Elle vivait du fruit défendu. » — SEIPPEL, Beaux-Arts, in Genève suisse, *Le livre du Centenaire*, 1814-1914, 251. — J.-B. BOUVIER, *Essai sur l'histoire intellectuelle de la Restauration*, 1930, 32: « Nous sommes une ville de banquiers, de bijoutiers et d'orfèvres, qui vit du luxe des autres. » — FOURNIER-MARCIGNY, *La vie ardente du premier refuge français*, 202: « N'est-il pas curieux de constater... que ces belles industries de luxe fleurissent à Genève à une époque où les magistrats, à l'instigation des pasteurs, préconisent une règle de vie presque spartiate, qui bannit des intérieurs tout article ou objet de luxe, voire d'agrément, comme l'innocent miroir. » — BAUD-BOVY, *Les maîtres de la gravure suisse*, 1935, 171: « Mais tous ces talents, ils les font servir à des fins condamnées par le Consistoire. Rambert, malicieusement, l'a souligné: ils vivent du fruit défendu. Ces beaux objets, nés sous leurs doigts habiles, ne sont bons qu'à aller à l'étranger corrompre la vertu... Contradiction absurde, et comme toute contradiction, qui se paie. »

[6] A. BOVY, *Nos Centenaires*, 528: « Privée d'agriculture, incapable par sa situation politique, géographique, économique, des grandes entreprises, Genève trouve sa richesse et sa gloire dans la petite industrie: l'horlogerie, la joaillerie, la bijouterie, y sont prospères depuis la Réforme»; ID., in NEUWEILER, *La peinture à Genève de 1700 à 1900*, 1945, 11: « Rien ne convient mieux que ces métiers de précision et de patience à la situation particulière de Genève, isolée dans son propre territoire sinon dans le monde. Elle manque d'espace et de matières premières; elle ne peut avoir et ne peut travailler que celles qui se transportent facilement, ne prennent pas de place et ne font pas de déchet ».

[7] Cf. chap. 27.

18. Les diverses Genève.

Genève a conquis ses libertés municipales de bonne heure, contre le pouvoir de l'évêque et de la Savoie [1]; elle est une démocratie, et la souveraineté appartient à son peuple, réuni en Conseil général. Les Genevois sont fiers et jaloux de leurs droits politiques. Un citoyen, auquel un jour en Conseil général on veut ôter la parole, s'écrie que le Souverain est outragé en sa personne, car il parle comme membre du Souverain [2].

« ... ayant de par ma naissance
» Le droit de partager la suprême puissance,
» Tout petit que j'étois, faible, obscur citoyen,
» Je faisais cependant membre du Souverain »

dit Rousseau [3]. Personne ne conteste ce principe. En 1721, Antoine Tronchin écrit en tête de son traité « L'Etat du gouvernement présent de la ville de Genève »: « La constitution de la république de Genève est de cette nature: la souveraineté réside par devers le Conseil général de citoyens et bourgeois » [4].

* * *

Qu'en est-il en pratique ? La population de Genève comprend les classes politiques suivantes, dans l'ordre décroissant de droits: les *citoyens*; les *bourgeois*; les *natifs*, qui sont les fils ou les descendants d'habitants, et comme leur nom l'indique, sont nés à Genève; les *habitants*, qui sont les étrangers admis à l'habitation; les *domiciliés*, qui sont les candidats à l'habitation [5].

Les *citoyens*, fils de citoyens et baptisés dans la ville, sont les seuls aptes à jouir de tous les droits, à accéder à toutes les charges de l'Etat, à faire aussi partie du Conseil des XXV, dit Conseil Etroit, Petit Conseil ou Sénat [6], qui est le pouvoir exécutif. Leur nombre n'est guère que le sixième de la population [7]. Les fils de citoyens, nés à l'étrangers, ne sont plus que des bourgeois.

[1] *Les Arts*, 130, référ.; H. Fazy, *Les constitutions de la république de Genève*, 1890.
[2] Bérenger, *Hist. de Genève*, IV, 247; cf. Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 186.
[3] Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 155.
[4] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 6.
[5] Galiffe, *D'un siècle à l'autre*, I, 1877, 109; Dardier, *Esaïe Gasc*, 1876, 19 sq.
[6] Le Conseil des XXV, créé en 1526, se compose des syndics en charge, de leurs prédécesseurs immédiats, du trésorier. Ce privilège des citoyens est érigé en loi vers le milieu du XVIIe siècle.
[7] Galiffe, *l.c.* Au XVIIIe siècle, sur une population d'environ 21.000 âmes, on estime à 1.300 au plus le nombre des citoyens. Vallette, 6.

Les *bourgeois* sont les étrangers reçus à la bourgeoisie; membres comme les précédents du Conseil général [1], ils peuvent être nommés au Conseil des Deux-Cents, dit Grand Conseil, au Conseil des Soixante, mais non pas au Conseil des XXV. Leurs descendants ne deviennent citoyens que s'ils sont nés et domiciliés dans la ville.

Citoyens et bourgeois possèdent seuls les droits politiques, à l'exclusion des *natifs* et des *habitants*. « Ainsi, dit le pasteur Jacob Vernet, l'on peut dire que, vis-à-vis d'eux, les citoyens et bourgeois forment un corps d'aristocratie héréditaire, comme à Venise les Nobles vis-à-vis des citadins [2]. »

* * *

Depuis la seconde moitié du XVIe siècle, la lutte s'engage entre ces diverses classes de la population; d'une part, entre ceux qui détiennent le pouvoir, veulent le garder, l'assurer à leurs familles, former un patriciat, et considèrent le reste de la population comme des sujets; et d'autre part, ceux dont les droits sont moindres, qui veulent les augmenter et s'opposent aux empiètements des premiers; entre les précédents et ceux qui, ne possédant aucun droit, désirent les obtenir; entre les notions oligarchique et démocratique. A mesure que le temps passe, les prétentions des uns et des autres s'affirment et le fossé se creuse plus profond entre la Genève aristocratique et la Genève démocratique, diverses non seulement par leurs tendances, mais par leur origine, leurs tempéraments, leurs goûts, et leurs talents [3].

* * *

Les tendances oligarchiques se manifestent avant la Réforme déjà [4], et le Conseil des Cinquante, créé en 1457, essaie d'enlever l'élection des syndics au Conseil

[1] Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le Conseil général ne comprenait guère que 1.500 membres; KEATE, *Abrégé de l'histoire de Genève*, trad. Londres, 1774, 39.

[2] Cf. RITTER, *La famille et la jeunessse de J.-J. Rousseau*, 1896, 155; DUFOUR-VERNES, *L'ancienne Genève*, 1535-1798, 1909, La noblesse des bourgeois de Genève avant le 12 décembre 1792.

[3] REY, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 134: « La cité genevoise n'est pas simple; elle se compose d'une Genève démocratique et d'une Genève aristocratique, diverses par le génie, les passions, les talents, les gloires; leur lutte compose le drame intérieur et imprime à cette petite société de brusques oscillations. La première plonge fort avant dans le moyen âge; la seconde s'est épanouie au XVIe siècle. » — VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 105: « A mesure que s'accroissent le luxe, la suffisance et l'ostentation d'une partie de la classe gouvernante et privilégiée, le fossé devient plus profond entre les deux Genève, l'aristocratique et la démocratique. »

[4] Sur la formation du pouvoir aristocratique à Genève, contre la souveraineté du peuple, J. FAZY, *Essai d'un précis de l'histoire de la république de Genève*, I, 1838; H. FAZY, *Les constitutions de la république de Genève*, 1890; GALIFFE, *D'un siècle à l'autre*, I, 1877, 105 sq.; D'IVERNOIS, *Tableau historique et politique des révolutions à Genève dans le dix-huitième siècle*, 1850, 3 sq.

général, qui, toutefois, s'y oppose, « écartant ainsi par leur vigilance ce premier essai d'aristocratie » [1]. Elles triomphent après la Réforme, et l'on en a rendu responsable le calvinisme, l'action de Calvin [2] et des réfugiés [3], alors que d'autres y ont vu une évolution naturelle qui se retrouve ailleurs [4]. Quoi qu'il en soit, l'histoire intérieure de Genève est, pendant la seconde moitié du XVIe siècle et au début du XVIIe, celle des empiètements progressifs des quelques familles qui constituent le patriciat, sur les droits des autres citoyens et bourgeois [5], malgré leur résistance et leurs doléances.

En 1543, on décide que rien ne sera proposé au Conseil des Deux-Cents qui n'ait été au préalable discuté dans le Conseil des XXV, et rien au Conseil général qui n'ait été auparavant traité dans le Conseil des XXV et dans celui des Deux-Cents.

[1] J. Fazy, 1; H. Fazy, 37. — Ce Conseil des 50 devint plus tard le Conseil des LX.

[2] H. Fazy, *Les constitutions de la république de Genève*, 1890, 44 sq.: « Il est certain que des tendances nouvelles, restrictives et aristocratiques, s'incarnaient dans le génie étroit et autoritaire du grand Réformateur » ... « L'aristocratie, le gouvernement aux mains des gens de marque, tel est le régime préféré de Calvin, et en fait le rôle prépondérant qu'il a joué à Genève témoigne de son aversion profonde et constante pour les institutions démocratiques» ... « Les doctrines théologiques de Calvin contiennent en germe le principe aristocratique.» — J. Pirenne, *Les grands courants de l'histoire universelle*, II, 1944, 443, note 2: Le calvinisme « transforma les institutions, jusqu'alors démocratiques, puisqu'elles attribuaient la souveraineté au grand conseil, c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens, pour leur donner un caractère oligarchique en remettant le contrôle du pouvoir aux conseils restreints (1543). En introduisant la notion que les magistrats tiennent leur autorité de Dieu, Calvin a préparé à Genève la formation d'une oligarchie gouvernante. La démocratie, dans les pays calvinistes, en Hollande, comme en Angleterre, prendra également au XVIIe siècle le caractère d'une aristocratie bourgeoise, appuyée sur le capitalisme... »

[3] Fazy, *ibid.*, 57: « A partir de 1555 (fin des Libertins), le silence se fait pour de longues années; plus trace d'opposition; le régime oligarchique s'établit insensiblement, grâce à l'immigration croissante des réfugiés français et italiens, qui apportaient à Genève l'esprit et les traditions des pays monarchiques. » — Galiffe, *D'un siècle à l'autre*, I, 1877, 112, note 2: « Cette tendance hiérarchique était l'une des conséquences les plus inévitables du caractère particulier de la Réforme calviniste genevoise; aussi est-elle, de tous les traits caractéristiques du Genevois réformé, celui qui constraste le plus avec ceux de ses devanciers de la Genève épiscopale, si peu égoïste, si peu exclusive de privilèges démocratiques... »

[4] Doumergue, *Genève des Genevois*, 123, 124; un Français a écrit: « On a quelquefois attribué à la Réforme protestante l'évolution aristocratique de la ville de Genève au XVIIe siècle. Genève a tout simplement subi la loi commune. J'estime que si Calvin n'avait jamais existé, la Constitution de Genève ne se fut pas moins transformée, un jour ou l'autre, au profit de l'aristocratie bourgeoise. Le mouvement est général; je le suis en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne et jusqu'en Pologne. »

[5] J. Fazy, *Essai d'un précis de l'histoire de la république de Genève*, 1838, 304 sq. — E. Choisy, *L'Etat chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, 365 sq. (plaintes du peuple, dont le bruit parvient à l'étranger). — H. Fazy, *Les constitutions de la République de Genève*, 1890, 74: « Pendant les dernières années du XVIe siècle, les tendances oligarchiques ne cessent de gagner du terrain; les circonstances extérieures s'y prêtent merveilleusement. Le danger extérieur, les entreprises du Duc de Savoie, tiennent constamment les esprits en éveil, et la sécurité même de la République semble exiger une plus forte concentration de l'autorité... Il ne peut être question que du salut de la patrie. On ne discute pas devant l'ennemi, et le citoyen le plus indépendant ou le plus indiscipliné s'incline sans murmure... Il n'en faut pas plus pour expliquer la longue soumission du peuple genevois. »

Autrement dit, le Conseil général n'a plus qu'à écouter les propositions qui lui sont faites, et à répondre par l'affirmative ou la négative; lui-même n'a plus le droit de présenter aucune proposition; l'élection des conseillers ne dépend plus de lui, mais le Petit et le Grand Conseil sont nommés l'un par l'autre [1]. « Cette disposition, commente Fazy, modifiait dans son essence la constitution de la république. Désormais, le Conseil général était muselé, car il dépendait du bon plaisir du Gouvernement d'arrêter au passage toute proposition. Le Conseil général, autrefois souverain, ne conserve plus que l'ombre de ses anciennes attributions; le régime aristocratique est en voie de formation, et il suffira de quelques années pour le constituer de toutes pièces [2]... L'édit de 1543 a été pendant plus de deux siècles la base des institutions genevoises; c'est à l'ombre de cet édit que s'est constituée l'aristocratie magistrale qui a gouverné Genève jusqu'à la fin du siècle dernier. Le rôle du Conseil général s'amoindrit graduellement, les membres des divers Conseils deviennent inamovibles, les fonctions publiques se concentrent dans les mains de quelques familles notables qui finissent par considérer le gouvernement comme leur fief, comme un patrimoine [3]... Ainsi le peuple de Genève se trouve entièrement dépouillé des prérogatives qui lui avaient donné, pendant quinze siècles, les moyens de défendre ses droits [4] ». Ces modifications politiques entraînent des modifications dans les mœurs. L'ancienne simplicité des magistrats s'altère; ils s'attribuent de pompeux qualificatifs; les familles au pouvoir développent un esprit de caste, une morgue hautaine [5].

En même temps que l'oligarchie s'affirme, elle affirme la prépondérance du pouvoir politique sur le pouvoir religieux, celui des magistrats sur la Compagnie des pasteurs [6].

[1] D'Ivernois, 3 sq.; H. Fazy, *Les constitutions de la république de Genève*, 1890, 50; Choisy, 237.

[2] H. Fazy, 50.

[3] *Ibid.*, 60.

[4] J. Fazy, *Essai d'un précis*, 1838, 307.

[5] H. Fazy, *Les constitutions de la république de Genève*, 1890, 76: « Dès la fin du XVIe siècle, la simplicité d'allures, l'affabilité du ton et des manières disparaissent chez les gouvernants; l'esprit de caste, les prétentions aristocratiques commencent à se manifester: les magistrats acceptent avec complaisance les qualifications les plus ronflantes... »; E. Choisy, 237.

[6] E. Choisy, *L'Etat chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, 365, Dernières luttes des deux pouvoirs; 389, Les rapports du pouvoir politique et du pouvoir spirituel de 1564 à 1580; 403, id., de 1580 à 1605; 451, Le Magistrat. — *Ibid.*, 389: « Le fait qui domine la période qui va de 1564 à 1605, c'est le développement du pouvoir politique dans le sens oligarchique et sa prépondérance croissante sur le pouvoir spirituel... Les relations de deux pouvoirs deviennent plus tendues à mesure que l'oligarchie se développe dans le gouvernement politique... Le principe de l'Etat « chrétien » est fermement établi: la loi divine, doctrinale et morale est le fondement même de la cité... La question capitale qui est débattue est: dans quelle mesure le Magistrat a-t-il la suprématie en matière religieuse; dans quelle mesure peut-il appliquer et interpréter les Ordonnances ecclésiastiques et même les Ecritures ? Et d'autre part: les ministres peuvent-ils, à l'instar des anciens prophètes d'Israël, intervenir pour juger et critiquer les actes du gouvernement et

Cette oligarchie est définitivement constituée au XVIIe siècle [1]. Une sorte de noblesse se forme, ne comprenant que ceux dont les pères ont siégé dans les Conseils, c'est-à-dire quelques familles seulement; à elles seules les fonctions importantes sont réservées [2], et deviennent en quelque sorte héréditaires [3], si bien que l'on compte à un moment donné huit membres de la famille Buisson dans les Conseils, qu'entre deux frères le droit d'aînesse est un titre qui l'emporte sur les capacités; que le fils d'un syndic est appelé à seize ans à faire partie du CC. Déjà Leti, à la fin du XVIIe siècle, constate que « le ménage du gouvernement a fini par se concentrer dans sept ou huit familles au plus, qui forment comme une petite seigneurie ou dynastie, de façon que toutes les charges sont pour ces familles ou distribuées par elles » [4].

Ce serait toutefois une erreur de n'attribuer à ce régime que des défauts, et ses adversaires l'ont eux-mêmes reconnu. « Il serait injuste, dit H. Fazy, de méconnaître que ce régime a été honoré par des hommes d'une portée et d'un mérite incontestables. La République pouvait à juste titre s'enorgueillir d'être gouvernée par Michel Roset, Ami Varro, ou Jacques Anjorrant, pour ne citer que les noms les plus en vue. Ces hommes, éminents par leurs talents et leurs vertus, valaient certes mieux que la forme du gouvernement; ils avaient au plus haut degré le sentiment ou le devoir civique, et ils servirent l'Etat avec un patriotisme et une abnégation qui méritent les plus grands éloges... néanmoins le régime aristocratique portait en lui-même un germe de décomposition... [5] ». C'est ce régime qui est rétabli avec la « Restauration », lorsque Genève retrouve en 1814 son indépendance, bien que le temps lui ait apporté quelques adoucissements, mais il méconnaît encore les droits de l'ancien Conseil

se faire les organes de l'opinion publique dans leurs remontrances ? » — 404: « Le Magistrat tend toujours plus à s'émanciper de la tutelle de l'Eglise, et qu'il entend fermement juger, décider, et agir par lui-même, librement, sans cependant rejeter le principe de l'autorité de la parole et de la loi divines. » — 412: « A la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, le Magistrat s'enhardit de plus en plus. Bientôt il parle en maître; il oblige la Compagnie à se conformer à sa volonté... L'esprit d'autorité et de privilège a supplanté chez les magistrats politiques l'esprit de responsabilité et de simplicité des anciens temps. Le Magistrat se fait théologien et évêque... »

[1] H. Fazy, *Les constitutions de la république de Genève*, 93: « Le XVIIe siècle marque pour Genève le point culminant du régime aristocratique. Le privilège des familles patriciennes est officiellement reconnu. »

[2] D'Yvernois, *Tableau historique et politique des révolutions de Genève au XVIIIe siècle*, 22: « Les Conseils ne renfermaient plus qu'un petit nombre de familles, qui se partageaient exclusivement les emplois: on comptait huit Buisson dans les Conseils, trois Trembley dans celui des Vingt-Cinq, et les places de conseillers étaient si bien regardées comme un patrimoine héréditaire, qu'entre deux frères, le droit d'aînesse était un titre qui l'emportait toujours sur le mérite le plus distingué. »

[3] Fazy, *Les Constitutions de la République de Genève*, 99, 93. — Thourel, *Hist. de Genève*, III, 1833: « Cette caste, se croyant pour jamais assurée du pouvoir, redoublait au contraire de morgue et d'insolence. L'envahissement des charges par les familles nobles ne pouvait plus être cachée, etc. » — Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 193.

[4] Cité par H. Fazy, 93.

[5] H. Fazy, 86.

général, et la souveraineté d'une population, qui, depuis la Révolution ne compte plus les vieilles divisions de classe, mais seulement des citoyens égaux en droits[1].

* * *

Toutefois, ce régime, qu'aucun droit ne justifiait, sépara profondément l'aristocratie de la bourgeoisie et du peuple, lui fit perdre le contact avec eux. Il suscita leur mécontentement et leurs réactions, dès le début du XVIIe siècle [2]. Il fut la cause déterminante des troubles sociaux qui bouleversèrent Genève, depuis la tentative de Pierre Fatio en 1707 [3], et pendant tout le XVIIIe siècle [4], qui est à Genève « le siècle de la discorde », a-t-on dit [5]. Il amena les interventions des puissances étrangères, France, Sardaigne, sollicitées par l'aristocratie contre le peuple [6]; il prépara la Révolution de 1792 [7], l'évolution qui apporta quelques libertés et même des abus populaires, mais qui entraîna aussi la perte de l'indépendance en 1798.

Après le retour du régime conservateur en 1814, de nouveaux troubles, puis

[1] H. Fazy, 199: «Pendant plus de cinq siècles, le principe de la souveraineté populaire avait été la base des institutions genevoises. A l'époque même où l'aristocratie était toute puissante, nul n'osait contester la souveraineté du Conseil général, qui élisait les premiers magistrats et sanctionnait les édits. Au moment où la République recouvrait l'indépendance, le premier devoir du Gouvernement était de rétablir l'ancien Conseil général, tel qu'il avait existé pendant des siècles; on se garda bien de le faire; parcourez la Constitution de 1814, vous n'y trouverez aucune mention ni du Conseil général, ni de la souveraineté populaire »; 213: « La Constitution de 1814 supprimait d'un trait de plume le Conseil général et la souveraineté populaire; elle dépouillait le peuple genevois de toutes les attributions essentielles dont il avait joui pendant des siècles... » — J. Violette, *La Révolution de* 46, 1935, 7 sq. Une légende (contre le régime conservateur de la Restauration).

[2] Ainsi dès le lendemain de l'Escalade de 1602, E. Choisy, *L'Etat chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, 409.

[3] D'Ivernois, *l. c.* « Ce partage de l'autorité entre quelques familles fut la cause déterminante des réclamations de 1707, l'aristocratie héréditaire, en se resserrant chaque jour davantage, fit élever un cri général contre elle. » — Sur Pierre Fatio: Corbaz, *Pierre Fatio*, 1923.

[4] Pictet de Sergy, *Genève ancienne et nouvelle*, 1865, suppl., 68: « Une sorte de despotisme va peu à peu préparer les troubles dont le XVIIIe siècle a été rempli. » — D'Ivernois, *Tableau historique et politique des révolutions de Genève dans le XVIIIe siècle*, 1850. — H. Fazy, *Les constitutions de la république de Genève*, 1890. — J.-F. Ferrier, Le XVIIIe siècle, Crises et idées nouvelles, in *Des Commentaires aux Enfants de Tell*, 1942, 131 sq.

[5] Ferrier, *l. c.* — 12 révolutions depuis 1707 jusqu'en 1798, avec 6 fois les interventions des puissances. Doumergue, *Genève des Genevois*, 242 (dates).

[6] Cependant, les médiations des puissances apportèrent quelques adoucissements. L'Edit de médiation de 1738 supprime la torture, comme moyen d'instruction judiciaire, permet aux Natifs l'accès à tous les métiers, le droit de parvenir aux maîtrises; plus tard, d'autres libertés leur sont accordées, H. Fazy, 120, 139.

[7] On a dit: « C'est à Genève que la Révolution de Paris avait été préparée, avait eu en quelque sorte sa « répétition générale », en faisant allusions aux révolutions genevoises du XVIIIe siècle. Cf. Doumergue, *Genève des Genevois*, 242.

la révolution radicale de 1846 [1], établirent à Genève la démocratie et l'égalité politique de tous.

* * *

Une autre division de la population résulte de cette transformation du gouvernement en oligarchie, mais est moins politique qu'économique. Les ordonnances somptuaires, non pas encore au XVIe siècle, mais à partir du XVIIe siècle, la répartissent en trois classes, selon sa condition sociale et ses ressources [2]. Certaines règles d'habillement, de parure, sont communes à toutes [3], mais il y en a de spéciales pour chaque catégorie et elles permettent aux uns ce qu'elles interdisent aux autres. On a dit que cette division n'avait pas de base légale [4]; il n'empêche que ses règlements ont été strictement appliqués. Les ordonnances somptuaires de 1631 distinguent les « personnes de qualité » et celles de « basse condition », les « artisans », « les médiocres », les « laboureurs, manœuvriers, serviteurs et servantes » [5]; celles de 1668 précisent nettement la « première qualité », la « moyenne qualité », la « basse qualité »; celles de 1698, la « première qualité », la « seconde qualité », la « troisième qualité » [6].

* * *

Dans la Genève unique, trois Genève particulières se constituent depuis la Réforme, qui, avec certains traits communs [7], diffèrent entre elles par le rang social de ceux qui les composent, leur esprit, leurs tendances, leurs professions: la Genève aristocratique de la cité, de la Ville haute, qu'on appellera plus tard « la Haute »; la Genève bourgeoise de la Ville basse, des « Rues Basses »; la Genève artisanale et populaire du « Faubourg », qui est le faubourg Saint-Gervais [8].

[1] J. Violette, *La révolution de* 1846, 1935; F. Ruchon, *La révolution du 22 novembre 1841 et l'autonomie municipale de la ville de Genève*, 1942; W. Rappard, *L'avènement de la démocratie moderne à Genève (1814-1847)*, 1942.

[2] H. Fazy, *Les constitutions de la république de Genève*, 1890, 85: « Pendant le cours du XVIIe siècle, le privilège aristocratique s'établit et se consolide; le principe des inégalités sociales, des distinctions entre citoyens, s'enracine dans les institutions sociales et dans les mœurs... Les ordonnances somptuaires en fournissent la preuve indiscutable; elles parquent la population en trois classes; les gens de *haute*, de *moyenne* et de *basse qualité*; on permet aux uns ce qu'on défend aux autres. »

[3] Cf. chap. 16, 17.

[4] Rivoire; cf. Gallatin, *MDG*, 36, 1938, 247, note 1.

[5] Rivoire, IV, 101, n° 1725. — Voir plus haut, 193.

[6] *Ibid.*, IV, 636, n° 2869. Réglementation dn deuil suivant les classes. Blavignac, *MDG.*, VII, 1849, 174.

[7] Entre autres, le patriotisme. G. Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 6: « Les traits communs à ces deux classes de Genevois distinctes, c'est au dix-huitième siècle aussi bien qu'au dix-septième ou au seizième, un patriotisme ardent, un dévouement civique sans bornes et un attachement passionné aux institutions politiques de la cité. »

[8] A. Corbaz, *Pierre Fatio*, 18: « La coexistence de trois Genève aux cloisons étanches. Ce sont

* * *

La ville haute est la demeure des familles oligarchiques, de ce patriciat dont nous venons de noter la formation, et qui possède seul pendant longtemps le pouvoir [1]. D'elle sort l'élite intellectuelle, qui fait de Genève une ville de l'esprit, un centre européen [2]. Elle lui donne ses hommes politiques, ses magistrats, ses juristes réputés, ses théologiens qui codifient et commentent la doctrine de Calvin, la répandent dans le monde; ses professeurs à l'Académie, qui attirent les étudiants étrangers; ses hommes de science, plus nombreux qu'en aucune autre ville et dont certaines découvertes deviennent universelles [3]; ses financiers qui font des affaires avec le

trois villes qui s'étagent, se superposent, et forment comme les trois échelons de la vie sociale: en bas, le menu peuple et la petite bourgeoisie dont le quartier général est à Saint-Gervais. Au-dessus, nous trouvons les gens des Rues-Basses. C'est la bourgeoisie cossue des affaires, qui fréquente volontiers avec les « gens de considération », qui entre même dans l'alliance d'une grande famille et, de là, pénètre dans le gouvernement. Nous avons enfin la Genève du haut, celle qui habite les quartiers environnant l'église de Saint-Pierre et la Maison de Ville, une Genève du Capitole, qui se croit dépositaire de la tradition, et la conserve jalousement... Ainsi trois divisions professionnelles, trois mondes qui se côtoient sans se pénétrer; les artisans, soutiens naturels du principe démocratique, les intellectuels attachés à l'idéal oligarchique, et, tenant le milieu, les gens du haut négoce qui, durant un siècle, feront un jeu de bascule politique... » — Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 211: « De telle sorte que dans cette ville minuscule de vingt cinq mille âmes, dans cette République qui a le même passé, la même histoire, les mêmes souvenirs et la même pratique de la liberté, on assiste à ce spectacle curieux de trois peuples demeurant côte à côte: la Cité, la Ville basse, le Faubourg. » — E. Privat, *La lanterne et l'épée*, 1942, 48. Ou Genève se divise en castes: au XVIIIe siècle, la société genevoise « est cristallisée et déjà parquée en classes, et, pour mieux dire, en castes. En haut, sur la colline, les familles patriciennes; aux Rues-Basses, la bourgeoisie marchande; à S. Gervais, l'industrie et les ouvriers. » — Gigon, *L'épopée de la Croix-Rouge*, 1943, 13 sq.: « Si Genève n'a qu'une âme, elle a trois cœurs. Celui de la haute ville, celui de la basse ville, et celui du faubourg ou Saint-Gervais. Le battement de ces cœurs détermine dans chacun de ces quartiers une vie spéciale, indépendante, crée un climat, caractérise des existences opposées les unes des autres. Il n'y a aucun lien spirituel entre l'une et l'autre des parties de Genève. La haute ville pense, Saint-Gervais travaille et la basse ville vend. » — Martinet, *Prestiges de Genève*, 1943, 13, 17, 18, Les trois esprits de Genève.

[1] D'Ivernois, *Tableau historique et politique des révolutions de Genève dans le XVIIIe siècle*, 1850, 21: « La basse ville devint la demeure des artistes et des commerçants, et les riches, pour n'être point confondus parmi eux, se retirèrent sur la colline. » — Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 127, L'aristocratie. — Baud-Bovy, in *Genève, cité des Nations*, 1920, 100: « La caste aristocratique organisée par Calvin: théologiens, juristes, magistrats, banquiers, gouverne la Cité du haut de la colline de S. Pierre. » — Farga, *Genf, Roman einer Stadt*, 1938, 72, Die Aristokraten. — Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 29. — Sayous, The bourgeoisie of Geneva in the age of Reformation, *The Economic History Review*, 1936, 194. — Id., La haute bourgeoisie de Genève entre le début du XVIIe et le milieu du XIXe siècle, *Rev. historique*, 1937, 30.

[2] Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 243, L'aristocratie, la ville haute: « C'est elle qui a fait de Genève la chose admirable qu'elle fut alors: une ville d'âmes et une cité de l'esprit, une des capitales du moment, un des centres intellectuels de l'Europe... »

[3] De Candolle, *Histoire des sciences et des savants depuis deux siècles...*, 1873; Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 161; Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 22. — Yung, in *Genève suisse*, 1944, 87, 71: « Presque toutes nos gloires scientifiques sont sorties de la classe fortunée, celle-là même, dont, à quelques exceptions près, les représentants occupèrent jusqu'à

monde entier et dont l'habileté et la prospérité croissantes au XVIIIe siècle doublent peu à peu l'aristocratie d'esprit d'une aristocratie d'argent [1].

Comme toutes les aristocraties, celle de la ville haute fraye volontiers avec les étrangers de passage à Genève, s'ils sont ses pairs, est curieuse de leurs idées et de leurs mœurs, sans toutefois abandonner les siennes [2]. C'est elle aussi qui révèle et maintient avec le plus de pureté le caractère genevois tel qu'il a été refaçonné par Calvin, avec ses nobles qualités, mais aussi son austérité, sa froideur, son orgueil, même sa morgue hautaine [3]. Ses familles, qui forment une caste nettement délimitée, et dédaignent ceux qui n'y appartiennent pas, sont unies par de multiples alliances séculaires, et cousinent jusqu'à la *nième* génération. Elles sont fières de leur généalogie, de leurs ascendances et alliances. C'est pourquoi l'héraldique, la généalogie sont des études qui passionnent les Genevois, parfois avec excès [4]. Beaucoup ressemblent à ce M. Galland décrit par G. de Pourtalès: « Il ouvrit son grand bureau à cylindre, en sortit le fichier généalogique de sa famille qu'il complétait depuis dix ans, et se plongea dans l'étude de l'alliance Calandrini, grâce à laquelle il pouvait se vanter de compter dans sa parenté Thomas de Sarzano, le pape Nicolas V [5]. » On peut sourire de cet orgueil familial, qui des hautes classes s'est peu à peu répandu dans toutes: du moins a-t-il contribué à maintenir la tradition, et l'esprit genevois [6].

* * *

la Révolution de 1846 les chaires de notre haute Ecole. » — P. Chaponnière, *Genève*, 60, 120; Sayous, La haute bourgeoisie de Genève et ses travaux scientifiques, *Rev. d'Hist. suisse*, 1940, 195.

[1] Corbaz, *Pierre Fatio*, 29: « Ils avaient été une aristocratie de la pensée, l'aristocratie dans la belle acception étymologique de ce mot: une élite, les meilleurs; ils seront dès lors davantage une aristocratie d'argent, qui se persuade qu'elle est la race élue, et considère l'Etat comme une chose à elle. » — G. de Pourtalès, *La pêche miraculeuse*, 180: « A l'étranger, la banque est entre les mains des Juifs et des parvenus; à Genève, elle appartient aux nobles et aux patriciens, comme jadis à Gênes et à Venise. »

[2] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 11: « C'est pourtant chez les gens du « haut », dans les familles qu'on qualifie de patriciennes, que les mœurs nouvelles se répandent surtout. Et ce sont les gens du « bas » qui réclament le plus vivement le maintien des mœurs anciennes, car ils comprennent que la simplicité des mœurs conserve seule entre les citoyens une sorte d'égalité sociale, plus importante encore que l'égalité politique. »

[3] De Traz, *Gustave Ador*, 1919, 19: « La morgue qu'on reproche à bien des Genevois. »

[4] Galiffe, *Notices généalogiques*, I, 1829, IX: « Nous avons tous connu des personnes d'un grand génie, d'un esprit très distingué, et d'opinions éminemment libérales, qui, après avoir professé les principes les plus démocratiques jusqu'à l'âge d'une entière maturité, ont fini par donner des preuves d'une grande faiblesse à cet égard. »

[5] G. de Pourtalès, *La pêche miraculeuse*, 181.

[6] Sur l'intérêt et l'utilité de ces recherches, Galiffe, *Notices généalogiques*, I, 1829, V XIV: « J'ai souvent pensé, et je pense encore, que ce mélange de sang noble répandu dans la presque totalité de notre population, influe fortement sur le caractère genevois, et contribue en secret à cet esprit fier et indépendant qui les distingue pour la plupart. Il y en a plus qu'on le croit, qui nourrissent leur origine de traditions vénérables, qu'ils cachent avec soin à tout œil étranger, mais se perpétuent non moins soigneusement de père en fils. »

Dans la ville haute, dont les préoccupations et les intérêts sont autres, la littérature et les arts ne trouvent que peu d'échos [1]. A part quelques exceptions que nous mentionnons plus loin, amateurs éclairés et collectionneurs du XVIIIe siècle, ils n'y ont que peu de représentants. Les artistes qui en sortent sont rares: François Diodati (1647-1690), émailleur et graveur [2]; Barthélemy Du Pan (1712-1763), qui abandonne la peinture en 1746 pour se consacrer à la carrière politique [3]; Jean Huber (1721-1786), paysagiste, animalier et caricaturiste [4], qui tient de son milieu scientifique son don d'observation précise à la manière d'un naturaliste [5]; Jean-Daniel Huber, son fils (1754-1845), le « peintre de l'Oberland »; Adolphe Lullin (1780-1906), mort trop jeune pour avoir révélé ses dons de peintre [6]; Pierre-Louis De La Rive (1753-1817), qui annonce l'école de paysage genevois [7]. Mais, sauf ce dernier, ils sont des amateurs, souvent de talent, non des professionnels; aucun d'eux ne se voue entièrement aux arts, qui furent pour eux des passe-temps, non une nécessité vitale. On a parfois compté parmi eux Laurent Agasse (1767-1849) [8], L.-A. Brun (1758-1815); c'est une erreur, car ils n'appartiennent pas à l'aristocratie genevoise, et le dernier, originaire de Rolle, sort d'une famille fort modeste [9].

* * *

La population bourgeoise des Rues-Basses s'adonne surtout au commerce et aux affaires [10]. D'elle aussi sortent les orateurs, les moralistes, les économistes, les publicistes, les historiens, comme les littérateurs, les poètes, qui opposent les lettres

[1] Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 134: « A ces têtes techniques et spéciales, il faut des faits à peser, à supputer; la philosophie les fait fuir, la littérature, la poésie, l'art, excitent leurs ombrages ou leurs sourires... »

[2] *Les Arts*, 485.

[3] *Ibid.*, 383.

[4] *Ibid.*, 384.

[5] Baud-Bovy, *Les maîtres de la gravure suisse*, 1935, 180: « Elevé dans la compagnie des savants, des naturalistes ses concitoyens, son génie est essentiellement d'un psychologue et d'un observateur. » Voir ses études sur les « Allures du cheval », ses « Observations sur le vol des oiseaux de proie », 1784.

[6] *Les Arts*, 387.

[7] *Ibid.*, 391.

[8] *Les Arts*, 392. — Baud-Bovy, *Les peintres genevois*, II, 93: « De famille riche, aristocratique ». — Fournier-Sarlovèze, *L.-A. Brun, peintre de Marie-Antoinette*, 1911, 11: « Jean Huber, Agasse et Brun : Ils appartenaient à l'aristocratie du pays et étaient alliés aux meilleures familles. »

[9] Deonna, Notes sur une famille d'artistes du XVIIIe siècle, Les Brun de Rolle, *Rev. suisse d'art et d'arch.*, IV, 1942, 207.

[10] Rey (2), 1875, 40: « A Genève, la classe commerçante forme un appoint utile: sa modération relative sert à diminuer la gravité des chocs entre l'aristocratie des hauts quartiers et le peuple remuant des ateliers. » — Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 185, Les bourgeois; 199: « Ils ne cultivent pas cet esprit universel qui fleurissait à Genève... Ils ne se mêlent pas à cette société cosmopolite et brillante. Ils demeurent fidèles à l'horizon natal, à l'esprit du clocher, au goût, au parler du terroir. »

à la science exacte et à la théologie préférées des gens du « haut » [1]. Toepffer, Imbert Galloix, Petit-Senn, Ph. Monnier, bien d'autres encore sont issus de ses rangs. « Il est à noter que tous ceux qui, chez nous, ont marqué dans les lettres, ont été poètes, romanciers, critiques littéraires, appartiennent à ce monde...[2] ». Là, l'imagination et les sentiments, plus vifs et moins contraints, ne craignent pas de s'exprimer avec liberté et même enthousiasme. On n'y dédaigne pas la gaîté, qui se traduit volontiers en chansons, plaisanteries, satires, caricatures. C'est pourquoi Benjamin Constant trouvait cette classe de la population genevoise beaucoup moins ennuyeuse que la première[3].

* * *

Dans le faubourg Saint-Gervais vivent les artisans qui font la réputation des industries d'art genevoises, horlogers, peintres sur émail, orfèvres, ceux de la « Fabrique », les « cabinotiers » [4]. S'ils sont peu sensibles à la littérature proprement dite, à la poésie, ils lisent beaucoup, aiment à se tenir au courant des questions politiques, économiques, sociales, historiques, philosophiques, religieuses, et sont plus instruits qu'en aucune autre ville, ce qui étonne souvent les étrangers. Raisonneurs, frondeurs, ils se plaisent à la discussion de ces problèmes [5]. Représentant

[1] Rey, 134: « Les penseurs et les écrivains de la Genève démocratique ont préféré les sciences sociales aux sciences physiques. De leurs rangs sont sortis les historiens, les publicistes, les moralistes, et aussi les orateurs, les romanciers; l'imagination exilée de la haute classe a fait parmi eux quelques brillantes apparitions. » — Salis, *Sismondi*, 1932, 5: « Antagonisme marqué entre hommes de sciences et hommes de lettres; opposition qui se compliquait d'une différence de classe sociale. Tandis que les savants appartenaient à l'aristocratie, les écrivains se recutaient au sein de la bourgeoisie » ... « Deux carrières seules étaient ouvertes aux gens de plume, issus de la bourgeoisie et de condition modeste: la chaire et le pamphlet; les uns devenaient théologiens, les autres publicistes. » — Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 193: « Au contraire, l'esprit littéraire domine dans le monde de la bourgeoisie, dont les Rues-Basses sont le centre, et où on ne trouve pas que des négociants, mais des régents adonnés aux lettres, des avocats cultivant la Muse, tout un public épris de littérature. — P. Chaponnière, *Genève*, 60. — Gigon, *L'épopée de la Croix-Rouge*, 1943, 17: « Des rues basses sortira la littérature de Genève. »

[2] Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 193.

[3] *Ibid.*, 202. — Rheinwald, *Genève ou l'inspiration du poète*, 1930, 36: « Cet esprit populaire, avec son sens du ridicule, et son goût du pittoresque, on le trouverait dans les chansons innombrables qui depuis le XVIe siècle commentent vivement les faits petits et grands de notre histoire. Mais il a donné toute sa fleur dans certaines productions du Caveau Genevois, dans les dessins de Toepffer, plus tard, encore, dans des satires et des chansons. » — Chaponnière, *Genève*, 58.

[4] Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 211, Saint-Gervais; J. Peter, Le faubourg Saint-Gervais, *BING*, XXXV, 1899; Cougnard, in *Genève suisse*, 157; Doumergue, *La Genève des Genevois*, 29, 35; J. Violette, *La révolution de 46*, 1935, 12; Farga, *Roman einer Stadt*, 1938, 65, Die Cabinotiers; A. Babel, *La fabrique genevoise*, 1938, 126, Les cabinotiers du XIXe siècle (le terme de « Fabrique » remonte au XVIIIe siècle); Baud-Bovy, *Les maîtres de la gravure suisse*, 1935, 171, La Fabrique.

[5] Sur ce caractère de l'artisan de la Fabrique: Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 21; Corbaz, *Pierre Fatio*, 29; Babel, *La Fabrique*, 105: « Certes, l'imagination des gens de la Fabrique est toujours sévèrement contrôlée. Ils sont peu sensibles à la poésie et aux œuvres romanesques.

peut-être mieux encore que les deux autres classes le caractère genevois traditionnel [1], leur esprit diffère sur bien des points du leur, et surtout de celui de la ville haute, dont il semble être l'antithèse [2]. Aux tendances aristocratiques et oligarchiques, il oppose ses tendances démocratiques, même révolutionnaires [3]; à la froideur, à la contrainte, son enthousiasme, sa verve débridée, sa raillerie, sa violence, mais aussi sa gaîté bon enfant et primesautière [4]; aimant la bonne chère, mais de mœurs simples, il critique le luxe et le relâchement des mœurs qu'il attribue au patriciat ...[5]

De ses rangs sortent parfois des littérateurs [6]; J.-J. Rousseau n'appartient-il pas par sa famille à la Fabrique [7] ? Mais ils comptent surtout des artisans d'art, qui, sensibles aux formes, aux couleurs, aux apparences des choses, à la nature [8], maintiennent à Genève le culte de la beauté plastique et formelle — si utilitaire qu'elle soit entre leurs mains — négligé et même abandonné par les autres Genevois [9]. Ces artisans deviendront des artistes, ou en engendreront, quand des circonstances

Ils discutent plus volontiers de politique, d'histoire, de philosophie, de morale, de religion, que de littérature. D'économie politique aussi... »

[1] Un journal écrivait en 1907: « Le nom de cabinotiers évoque bien l'idée de Genève. Sans cabinotiers, notre ville ne serait plus Genève. Mieux que tous les autres ouvriers, les cabinotiers ont contribué à faire la réputation de notre cité, et ont conservé le caractère genevois. » Cité par DOUMERGUE, *La Genève des Genevois*, 29.

[2] Ph. MONNIER, *Causeries genevoises*, 1902, 193, Saint-Gervais: « Il se dresse en face de l'antique cité, qui fut son ennemie et qui demeure son antithèse. La cité est austère: il est fou. La cité est sèche: il est gras. La cité épargne: il dépense. La cité conserve: il détruit. La cité est la maison du passé: il est la carrière de l'avenir. La cité est la noble demeure du patriciat haut et triste: il est le faubourg du bon peuple qui pousse le soufflet ou la varlope, manie le burin ou la la gouge... »

[3] REY, 41: « Quartier des cabinotiers et de la démocratie orageuse. » — P. CHAPONNIÈRE, *Genève*, 69.

[4] G. VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 6: « Facilement véhément, emballé, enthousiaste, volontiers romanesque, sensuel et gai, disserteur passionné, dont l'âpre logique et la gouaillerie ironique font toute l'éloquence, le Genevois du bas oppose à l'admiration mutuelle de ceux du haut une force surprenante de critique, de dénigrement et de débinage. Débiner ceux du haut, et même se débiner les uns les autres, est pour les Genevois du bas un besoin naturel... » — J. VIOLETTE, *La révolution de 47*, 1935, 14: La Fabrique... « Fière, ombrageuse, avec un cœur vibrant, voilé par une ironie un peu âpre; elle vivait intensément, joviale, gueularde, la tête près du bonnet; aimant les cercles, les chansons, la mangeaille, les exercices physiques, le théâtres, les boules, les livres et la Suisse. » — Ch. ROMIEUX, *Joyeusetés genevoises et célébrités de la rue, 1830 à 1860*, 1898, etc.

[5] VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 435: « Les progrès de luxe et le relâchement des mœurs, favorisés par une partie du patriciat, sont combattus et réprimés, en mainte occasion, par la classe moyenne des horlogers de Saint-Gervais. »

[6] COUGNARD, in *Genève suisse*, 158.

[7] VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 435.

[8] BAUD-BOVY, *Les maîtres de la gravure suisse*, 1935, 171: « Ils portent tous, et bien avant Jean-Jacques qui l'héritera d'eux, un vif amour à la nature. »

[6] *Ibid.*, 1935, 171: « Ils ne sont pas qu'esprit comme ceux d'en face. Si la beauté plastique dans l'âpre cité conserve un peu de prestige, c'est parmi eux. »



Pl. XV. — Genève. Eglise Saint-Gervais.

favorables le leur permettront [1]. « Saint-Gervais a été le sourire de Genève, et de ce sourire est né l'art genevois [2]. »

* * *

Chacune de ces Genève a donc greffé sur le caractère commun à toutes ses mœurs, ses aspirations, ses activités propres. « Qu'on place maintenant une des statuettes sorties des mains de ce fils de Genève (Pradier), et de ce disciple du Faubourg, à côté d'une bluette de Petit-Senn, d'une prose de Sismondi, d'une monographie de Candolle ou d'un sermon de Cellérier, on verra la différence. La Ville Haute avait trouvé son expression dans la science, la Ville Basse dans la littérature. Saint-Gervais la trouve dans les arts. Ces trois esprits purent demeurer côte à côte en bonne harmonie, un quart de siècle [3]. »

D'une classe à l'autre, on ne fraie guère. « Cent degrés, imperceptibles à quelque distance, composent chez nous l'échelle sociale, affirmait le pasteur Auguste Bouvier. Les Seigneurs ne connaissaient pas les bourgeois, les bourgeois ne connaissaient pas le peuple, la Ville ne connaissait pas le Faubourg; l'aristocratie de parchemin n'aimait pas celle d'argent, qui de son côté le lui rendait bien; la blouse trouvait le frac trop beau, celui-ci trouvait la blouse trop laide » [4].

Mais, dans la même classe, que de subdivisions encore, fondées, tantôt sur la richesse, le plus souvent sur l'ancienneté relative de la famille et sa participation séculaire plus ou moins importante aux fonctions de la république ! « Dans une petite ville comme Genève, où la société était très étagée, il faut savoir distinguer: la haute bourgeoisie, la riche bourgeoisie, la bourgeoisie aisée, la bourgeoisie lettrée, la bonne bourgeoisie, la moyenne bourgeoisie, la bourgeoisie pauvre, la petite bourgeoisie, et la basse bourgeoisie. Une famille genevoise sortait de la bourgeoisie et entrait dans l'aristocratie, quand un de ses membres était nommé au Petit Conseil ou Conseil des XXV. En restant dans la bourgeoisie, elle sortait de pair et entrait dans la haute bourgeoisie, alors que quelques-uns de ses membres étaient élus au Conseil des Deux-Cents... Quant aux autres degrés que j'ai énumérés, à ces niveaux divers et superposés que l'œil d'un étranger n'eût pas facilement réussi à bien distinguer, une famille pouvait osciller de l'un à l'autre, selon la bonne ou la mauvaise fortune [5]. »

« La distinction des castes, écrivait R. Toepffer, si odieuse, si elle n'était pas si profondément ridicule à Genève, s'effacera promptement lorsqu'elle ne sera plus maintenue par l'ensemble des institutions politiques, fondées non sur le principe

[1] Baud-Bovy, *l. c.*: « Et l'Art genevois, peu à peu, péniblement, va sortir de la Fabrique, lever entre les froids pavés des «Ordonnances».» — Seippel, *Genève suisse*, 251, 252; Gigon, *L'épopée de la Croix-Rouge*, 1943, 17.

[2] Seippel, *l. c.*

[3] Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 238.

[4] J. Violette, *La révolution de 46*, 1935, 11.

[5] Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 58.

de la souveraineté du peuple, mais sur un plan subversif de toute égalité...[1]». « Odieuse », « ridicule » ? Non pas, puisqu'elle s'explique par l'histoire même de Genève. Et ces divisions entre classes hautes et basses, entre gens qui tirent orgueil de leur origine ou de leur argent, et gens qui se sentent humiliés par eux et les jalousent, ne sont-elles pas universelles en toute société ? Du reste, ne sont-elles pas aussi fondées sur des différences d'éducation et de mœurs, sur des conceptions divergentes de l'existence, qui rendent difficiles les contacts et les fréquentations mutuelles? Malgré l'argent, un abîme séparera toujours les classes intellectuelles, les classes commerçantes, les classes de travail manuel; comme les classes affinées par une longue culture et celles qui ne le sont pas. A Genève, depuis le XIXe siècle, le temps, les mariages de plus en plus fréquents entre personnes « bien » et celles qui ne le sont pas, une compréhension de la vie plus large et plus humaine, les bouleversements sociaux qui abaissent les uns et élèvent les autres, ont atténué et même effacé ces antagonismes et ces heurts. Cependant, aujourd'hui encore, et à bon droit, les vieilles familles conservent avec fierté leurs souvenirs, et de plus jeunes, désireuses de les égaler, gravissent l'échelle sociale, portent sur de larges chevalières les armoiries auxquelles elles n'ont pas droit, et qu'elles se sont forgées de toutes pièces !

Cependant, que de compartiments de nos jours encore dans la population genevoise — comme en toute — entre lesquels il n'y a guère de communications ! Que de groupements n'ont entre eux point ou peu de relations de société ! Les familles aristocratiques ne se reçoivent guère qu'entre elles, quoique aujourd'hui les barrières qui les séparent des autres tombent de plus en plus; le monde protestant ne fraye pas avec le monde catholique; ni les familles appartenant au parti démocratique (conservateur) avec celles qui appartiennent au parti radical...

[1] Cité par J. VIOLETTE, *La révolution de 46*, 1935, 11, qui ajoute: « Ces castes innombrables, étrangères les uns aux autres, déplaisaient à Rodolphe Toepffer, avant 1841, alors qu'il était libéral, alors qu'il n'avait pas tourné casaque. »

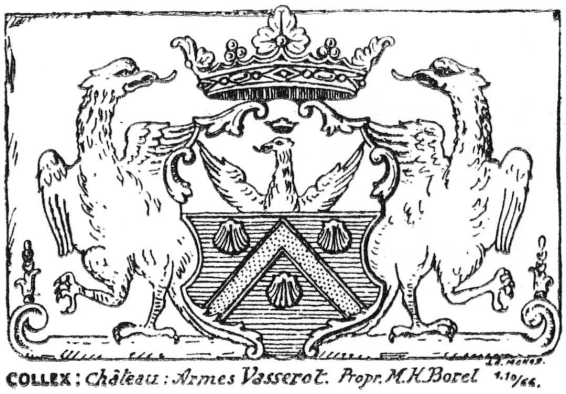

19. Tradition et innovation.
Curiosité d'esprit, désir de connaître.

Le Genevois est attaché à sa tradition, à ses mœurs locales, qu'il conserve jalousement [1]. Il en témoigne dans sa constitution politique, qui, malgré ses changements, a gardé sa continuité de vues, et, se défiant avec raison des innovations trop risquées, fait passer avant toute chose l'amour de sa petite patrie [2]. Il en témoigne dans ses goûts intellectuels, qui l'intéressent à l'histoire locale et à son étude, à la généalogie de ses familles, à ses fêtes nationales qu'il célèbre avec joie et piété. Cet esprit conservateur maintient depuis l'antiquité de nombreuses survivances [3]. La maison rurale dérive du type gallo-romain [4]; l'architecture gothique persiste jusqu'à la fin du XVIIe siècle [5]. La Réforme elle-même n'a pas fait table rase du passé: elle a conservé les églises utilisées comme temples, et certains éléments de leur décor; stalles, vitraux, sculptures ornementales. Même, elle a gardé dans les nouvelles armoiries genevoises de vieux souvenirs: l'aigle impériale, la clef du chapitre et de l'évêque, et le trigramme IHS dans le soleil rayonnant [6].

* * *

Toutefois, le Genevois n'est pas routinier, et en lui le désir d'innovation, de changement, de progrès, lutte contre la tradition [7]. « Je ne rencontre jamais ici cet

[1] M. Baud, *Pages d'art*, 1915, nov. 26: « Esprit général au fond conservateur; le souci de la sécurité assagit à l'excès la majorité peu encline aux innovations... »

[2] Roget, Les propositions de Jacques Boutilier ou discussion constitutionnelle à Genève en 1578, *MDG*, XVII, 1872, 58. La proposition de modifier sur certains points la constitution est repoussée par les Conseils, et leur auteur est puni. Roget dit à ce propos, 75: « L'épisode que nous venons de relater nous a montré les Conseils de Genève très fermement attachés au statu quo. C'est le trait essentiel qui distingue les corps placés alors à la tête des affaires publiques, et c'est à tort, selon nous, que plusieurs écrivains s'accordent à imputer un plan arrêté d'usurper les prérogatives appartenant à la communauté. C'est dont on peut se convaincre en suivant la discussion qui s'engagea en 1584 lorsqu'il fut proposé de restreindre les attributions du Conseil général et de réduire à deux le nombre des syndics. Ces deux motions furent écartées et le principal motif mis en avant fut le même qui avait été invoqué pour éconduire Boutilier, à savoir qu'il ne convenait pas d'apporter aucune modification aux institutions existantes. Un esprit conservateur animait alors tous ceux qui s'occupaient de la chose publique. »

[3] Traditions indigènes dans la poterie locale et dans d'autres industries, à l'époque gallo-romaine, *Les Arts*, 95; La tradition indigène, *G*, XXI, 1943, 22; à l'époque barbare, *Les Arts*, 116.

[4] *Ibid.*, 95, note, 111.

[5] *Ibid.*, 156-7; 323, 335; le style Renaissance n'est adopté qu'au XVIIe siècle, 324, 325.

[6] *Ibid.*, 39, référ.

[7] Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 100: « L'esprit genevois a toujours soif de mieux, il tend toujours en avant, mais sans rompre avec le passé. » — Babel, *La Fabrique*, 1938, 130, à propos du « cabinotier »: « En lui le traditionalisme et l'esprit novateur se livrent combat. Il

esprit de routine étroite, qui me désole dans les villes de l'intérieur de la France, Bourges, Rennes, etc. », dit Stendhal [1]. Il est ainsi avant la Réforme déjà, et l'on prétend que l'on trouva à Ripaille, dans le tombeau de Félix V, mort en 1451, une Bible placée sous sa tête avec ces mots:

« Gebenna civitas
» Situata inter montes
» Arenosa, parva,
» Gentes semper petentes
» Aliqua nova [2]. »

« Si le fait est exact, dit Fazy, il atteste que, dès le XVe siècle, les Genevois étaient animés de l'esprit indépendant et novateur qui a été pendant des siècles l'un des traits essentiels de leur caractère. Il semblerait presque que, par une vague intuition, le Pape Félix entrevoyait le rôle que Genève jouerait plus tard. » C'est cet esprit qui lui fait embrasser la Réforme [3], recevoir les étrangers et leurs idées nouvelles [4], adopter la première ou créer maintes innovations dans tous les domaines, économiques, sociaux, scientifiques, philanthropiques. « Elle est à l'avant-garde partout, inquiète de changement, d'innovation, de nouveauté, jalouse de ne pas être dépassée, fière de donner l'exemple ou le branle-bas aux esprits... Dès qu'en Angleterre ou ailleurs une idée neuve se manifeste, une vérité se découvre, une expérience s'essaie ou s'accomplit, elle se l'approprie et la fait sienne... C'est elle, la première, par exemple, qui adopte sur le continent la notion du temps moyen et le timbre-poste. Sa Caisse d'Epargne est une des premières caisses d'épargne qui aient été fondées. Son code de procédure civile, rédigé par Bellot, en 1819, exerce une large influence sur les législations étrangères qui l'imitent comme un modèle. [5] »

veut maintenir ses coutumes professionnelles; il tient à son S. Gervais. Mais il est en même temps partisan d'idées politiques hardies... »

[1] Stendhal, *Mémoires d'un touriste* (2), 1877, II, 197.

[2] Deonna, Le caractère genevois et le blason populaire, *G*, II, 1924, 282; *Genève, cité des Nations*, 1920, 2; Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, 30, référ.; Geisendorf, Les annalistes genevois, *MDG*, XXXVII, 1942, 135: « mots si souvents cités et si étonnamment perspicaces »; H. Fazy, *Les constitutions de la république de Genève*, 1890, 24: « Elle est plus curieuse de changement et de nouveauté (dans le domaine des lettres surtout), que proprement créatrice: « Gentes semper petentes aliqua nova. » — De Ziegler, *Genève*, 1929, 25.

[3] Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 31: « Avant même l'époque de la Réforme, les citoyens de Genève se distinguaient des populations voisines par un esprit très indépendant, vif et curieux, « Gentes semper nova petentes » (gens toujours en quête de nouveauté), comme les appelait un de leurs évêques. Ce caractère explique bien comment ils adoptèrent avec enthousiasme la foi réformée, tandis que les Savoyards, restés plus Allobroges, n'en voulurent pas. »

[4] Chroniques de Genève, d'un auteur anonyme, après 1588, *MDG*, XXII, 1886: « Tellement que c'est un continuel changement de jour à autre, tant au regard de la condition de leurs personnes que de leurs mœurs, et manières de vivre et habits. »

[5] Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 18, 19.

* * *

Le Genevois est curieux de connaître, de comprendre, de scruter le pourquoi des choses. Ce désir anime ses hommes de science, ses érudits, ses écrivains [1], et fait « de la petite Genève le coin de la terre le plus riche en vie de l'esprit qu'il y eut après Paris, dans les pays de langue française » [2]. Chacun veut s'instruire, non par dilettantisme, mais pour développer son esprit, le meubler de connaissances utiles [3], et y subordonne même ses plaisirs [4]. Il en est ainsi dans toutes les classes de la population, et les étrangers admirent le degré de culture que possèdent les artisans, les ouvriers [5]. « Visitant en 1793 la Bibliothèque Publique de Genève, le voyageur saxon C.-A. Fischer le remarque: « Vous seriez étonné comme moi de voir des ouvriers d'horlogerie demander les œuvres du Roi de Prusse, et de jeunes couturières rendre l'Histoire universelle de Millot. Des garçons de 11 à 12 ans lisent chaque semaine un volume de voyages, et une charmante jeune femme se fait prêter le tome de l'Histoire naturelle

[1] Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 137; à propos d'Isaac Rousseau: « On doit reconnaître, en lui, à côté de ses graves défauts, quelques-unes des qualités qui distinguent ses compatriotes, une certaine hardiesse, ce goût des reconnaissances dans l'inconnu, qui a conduit le savant de Saussure au sommet des Alpes. Ne pas craindre d'aller loin et de marcher seul, c'est ce qui fait les pionniers, et il y a aussi des pionniers d'idées. » — Thibaudet: « La curiosité générale, le goût des sciences et plus rarement des lettres, faisaient partie des traditions... ». cf. *La Vie romantique au pays romand*, 1930, 189. — A. Rheinwald, *Genève ou l'inspiration du poète*, 1930, 31: « Le trait commun à tous les écrivains genevois, un trait de famille, c'est encore... une extrême curiosité. Curiosité d'un Horace-Bénédict de Saussure, en un temps où les Alpes étaient d'un accès plus difficile qu'aujourd'hui; curiosité d'un Sismondi, en qui l'on salue un rénovateur de l'économie politique... »; 40: « Ce qui apparente les uns aux autres tous les écrivains issus de Genève ou de Rousseau, c'est une extrême curiosité de l'esprit. »

[2] Thibaudet.

[3] Cochet, *L'âme de Genève*, 15: « Ici, le peuple est aussi sérieux et profite de toutes les occasions qui lui sont offertes pour augmenter son savoir et élargir l'horizon de sa pensée. » — Babel, *La Fabrique*, 1938, 103: « Les Genevois, plus que n'importe quel autre peuple, ont eu le désir ardent de s'instruire. » — Goyau, *Une ville-église*, II, 252: « Genève était une ville cultivée, et qui concevait la culture, non pas comme un égoïste amusement de l'esprit, mais comme un instrument actif du progrès humain. » — Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 73 sq., La lecture. — Stendhal, *Mémoires d'un touriste* (2), 1877, II, 223.

[4] Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 192: une dame française disait: « A Paris, on va de bal en bal; à Genève, de cours en cours. Ce n'est pas aussi fatigant, et du moins il en reste quelque chose dans l'esprit. » — Cochet, *L'âme de Genève*, 15: « Tandis qu'en France le public d'une conférence vient pour se distraire, s'amuser, avoir une belle jouissance d'art, et, de s'instruire se préoccupe fort peu, le Genevois vient sérieusement pour apprendre quelque chose, ses plaisirs mêmes semblent à sa vigilante raison devoir comporter une utilité. »

[5] Voltaire, cf. Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 22, 167. — Stendhal, *Mémoires d'un touriste* (2), 1877, I, 194: « En général, les ouvriers de Genève comprennent des raisonnements qui sembleraient en France bien au-dessus de leur état... Les ouvriers de Genève choquent les étrangers, surtout les étrangers nobles: ils ne sont jamais obséquieux. » — « Il est assez ordinaire, écrivait en 1782 l'Anglais Moore, de trouver de simples ouvriers qui, dans les moments de loisir que leur laissent leurs occupations, se délassent en lisant les œuvres de Locke, de Newton, de Montesquieu et d'autres ouvrages du même genre. » — cf. Goyau, *Une ville-église*, II, 252.

de Buffon qui traite de l'homme [1]. » Genève est, depuis des siècles, et elle le demeure, une ville de haute culture intellectuelle [2], où le niveau de l'instruction est le plus élevé [3]. « Genève et Zurich, dit Sinner en 1781, sont aujourd'hui les deux villes de Suisse où il y a le plus de gens éclairés, où les sciences et les arts sont cultivés avec le plus de succès, où le gouvernement est le plus attentif à obliger chaque citoyen à rendre ses enfants utiles à la société [4]. »

[1] F. Barbey, *Les pierres parlent*, 1940, 59.
[2] Goyau, *Une ville-église*, II, 246 (cite Sainte-Beuve, Joseph de Maistre, Bonstetten).
[3] Galiffe, *D'un siècle à l'autre*, I, 1877, 112.
[4] Sinner, *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, Neuchâtel, 1781, I, 106.



Armes d'Airebaudouze.
baron du Cast.
Genève. R. de l'Evêché 7.
larg. 0,5a

20. Indépendance d'esprit, sens du devoir.

Rudement façonné par le calvinisme et par les luttes qu'il a supportées, le Genevois est individualiste, et tient à préserver sa personnalité, tant intellectuelle que morale ou physique, de tout ce qui pourrait lui porter atteinte [1]. Il sait — et sa religion le lui a appris, puisque pour elle « tout protestant est un pape, la Bible à la main » — qu'il est seul responsable de lui-même, de ses actes, de sa pensée. « Etre libre, ne relever que de sa conscience et de sa raison, voilà la prétention du Genevois » [2]. De là l'indépendance de son jugement, qui n'admet point l'argument d'autorité, mais le scrute, le critique afin d'en éprouver la justesse [3], ce qui est éminemment favorable à la recherche scientifique. Mais de là aussi son caractère réservé, même renfermé, et parfois son manque de sociabilité, préférant la solitude, féconde à la méditation, où l'homme reprend contact avec lui-même, avec ses forces intérieures; son mépris pour la foule banale, où se dissout la personnalité [4], que les étrangers lui reprochent, le taxant à tort d'égoïste [5].

* * *

Il est fidèle à ses convictions [6] — et il l'a montré en supportant les longues épreuves que la Réforme lui a imposées; s'il les modifie, ce n'est point par opportunisme, mais parce qu'il en a scruté de nouvelles qui lui paraissent préférables à son intelligence et à son sens moral.

[1] A. Rheinwald, *Genève ou l'inspiration du poète*, 1930, 21: « Peut-être y a-t-il entre le protestantisme et la Croix-Rouge un rapport de cause à effet, si d'une part, le protestantisme est dans son fond le respect intégral de la liberté de conscience, et si, d'autre part, l'esprit de la Croix-Rouge, c'est encore le respect intégral de la personne humaine, le principe même de l'individualisme transporté de l'ordre religieux dans l'ordre social. »

[2] Chaponnière, *Genève*, 160.

[3] Yung, in Genève suisse, *Le livre du Centenaire*, 1914, 70: « L'indépendance de leur jugement, leur prétention de construire individuellement l'édifice de leur croyance. »

[4] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 442: « Un individualisme extrême, une indépendance ombrageuse, trait historique du caractère genevois, qui contraste avec l'excessive sociabilité des Français de son temps. » — *Ibid.*, 407: « Ce besoin de solitude, si contraire à l'amabilité, à la sociabilité, à la vivacité loquace du Français, est très conforme à la nature protestante, individualiste, ombrageuse, moins orientée vers la vie en dehors que vers la vie intérieure. » — *Ibid.*, 405: « Le goût passionné de la solitude, celui de la campagne, celui de la promenade, sont choses genevoises, et peuvent s'expliquer en lui par les origines et la première éducation. »

[5] Mme Denis: « Point de vraie amitié, chacun s'observe et songe à soi. » — Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 164: « Que cette mondaine a vu juste lorsqu'elle dit qu'à Genève « chacun s'observe et songe à soi ».

[6] Bonivard: *Chroniques de Genève*: « On les tuerait plus tôt que de les faire consentir à ce quoi ils ont une fois dissenti »; cf. Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, I, 29.

Il envisage avec sérieux, même avec sévérité, les multiples problèmes que lui pose l'existence humaine [1], jusqu'aux plus anodins, et en néglige les aspects faciles et aimables. Tout devient pour lui un devoir, dont il doit s'acquitter avec stoïcisme et honneur [2], si bien que les plaisirs eux-mêmes ne sont point pour lui un délassement, un relâchement de sa contrainte, mais une tâche dont il faut s'acquitter [3].

[1] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 375: « Le sérieux moral, l'habitude de tout prendre au sérieux, quand ce n'est pas au tragique, même ce qui ne le mérite guère, est un des plis les plus profonds et les plus durables dont la discipline calviniste marque l'esprit et l'âme de quiconque l'a subie »; *ibid.*, 176: « Prenant tout au sérieux, selon notre constante habitude. » — Cochet, *L'âme de Genève*, 17: « Rousseau, en bon Genevois, prend tout au sérieux, ses maladies, ses disputes, ses amours; ses héros s'adressent de solennels discours... et cela ennuie un peu les lecteurs français, habitués qu'ils sont à sourire de tout, du danger comme des héroïsmes, de l'amour comme de la mort. »

[2] Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 199, d'après Mme Necker de Saussure: « Ce stoïcisme est dans les mœurs de Genève. Sur le front de ses femmes, à côté du pli de la réflexion, on voit un reflet de sévérité. En France, les convenances pourvoient à tout dans leur vie: à Genève, c'est le devoir: devoir envers le mari, les enfants, les parents, les amis; la vie est chargée de devoirs, ils enveloppent l'existence, en tempèrent les joies et les douleurs. » — Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 377: « Ce trait du caractère si nettement genevois et protestant, la persistance du sentiment moral et la conscience alarmée par le repentir. » — De Traz, *Gustave Ador*, 1919, 10: « L'idée de devoir les possède sans qu'ils sachent toujours comment y obéir... » — E. Privat, *La lanterne et l'épée*, 1942, 151: « Un des traits du caractère genevois, c'est de répéter à tout propos: « Tu devrais... » Dans toutes les familles on entend ce refrain traditionnel: « Tu devrais faire ci, tu devrais faire ça. »

[3] Ph. Monnier, *Causeries genevoises*, 1902, 207: « Madame Jacques Desor introduit la notion du devoir dans les choses les plus indifférentes de la vie et là où il semblerait à première apparence qu'il eût peut-être le moins à faire. Elle s'intéresse par devoir, va aux courses et aux conférences par devoir, prend des notes et des distractions par devoir; elle défend des idées neuves jusqu'à la hardiesse par devoir; reçoit des gens qui l'assomment par devoir; boit du champagne et mange du foie gras qu'elle déteste par devoir; elle dîne par devoir, soupe par devoir, bostonne par devoir, voyage par devoir, s'enthousiasme par devoir. La vérité, Madame Jacques Desor s'amuse et se réjouit par devoir.

» Appartenant à une très ancienne famille, rigoureusement protestante; comptant derrière elle trois siècles d'ancêtres qui ne transigèrent et ne tergiversèrent jamais; petite-fille, arrière-petite-fille, descendante de pasteurs, ministres, savants, conseillers et syndics de la République genevoise, elle se ressent de cette lourde hérédité, obéit quoi qu'elle en ait à la tradition... Un divertissement s'impose à elle comme une obligation morale, un plaisir se traduit chez elle par un ordre de conscience. »

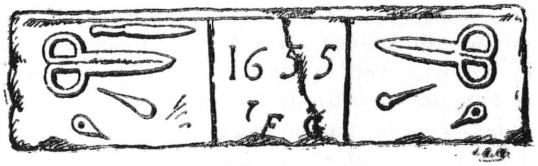

21. ESPRIT DIDACTIQUE, DOGMATIQUE.

Il discute volontiers, et avec dogmatisme, veut exposer les données d'un problème, enseigner, moraliser [1], imposer ses idées [2]. Par suite, pour lui, tout doit avoir une signification précise, prouver quelque chose. On a dit de Mme de Staël: « Son dialogue ressemble à celui de la doyenne Alice Favre avec Carl Spitteler, à un siècle de distance: « Que signifie ce poème ? Quelle en est l'idée maîtresse ? Quelle thèse voulez-vous développer ? — Mais aucune, Madame, je ne sais pas, j'ai rêvé, j'ai chanté, je ne me rappelle plus » [3].

* * *

C'est pourquoi il a des dons innés de pédagogue, et la pédagogie est une discipline éminemment genevoise [4]. Calvin fonde l'Académie, en qui il voit le meilleur auxiliaire de la Réforme, et depuis lors, jusqu'à nos jours, Genève est une ville d'éducation où viennent se former et étudier les ressortissants des nationalités les plus diverses. En 1566, l'électeur palatin Frédéric choisit Genève pour les études de son fils Christophe, « comme une de celles où l'éducation se donnoit avec le plus de soin... Vers le même temps, le prince Henri de Nemours avoit aussi été envoyé à Genève pour y faire son éducation... On peut juger par ces exemples de la réputation dont Genève jouissoit déjà sous le rapport de l'instruction publique » [5], réputation qu'elle n'a jamais perdue jusqu'à nos jours. Ce sont des Genevois qui écrivent *l'Emile* (Rousseau), et l'*Education progressive* (Mme Necker de Saussure).

* * *

[1] REY, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 160: du calvinisme « l'esprit genevois en prit un tour syllogistique et raisonneur, la disposition à donner aux idées la fixité du dogme, à les réduire en formules précises, à en dresser des codes, regardés comme irréfutables. » — RITTER, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 45: « ... les hommes d'étude venus de France, théologiens et juristes. Comme ils étaient écoutés et considérés, ils mirent leur marque sur le public qui les entourait; l'esprit genevois, moraliste et discuteur, se forma à leur image. » — BORGEAUD, *Pages d'histoire nationale*, 1934, 145: « La tradition qui veut que dans tout Genevois il y ait un pédagogue qui sommeille, ou un théologien, et souvent les deux à la fois... »

[2] DE TRAZ, *L'esprit de Genève*, 11. Une mystique. Genève, ville d'idées qu'elle veut faire triompher.

[3] Cf. E. PRIVAT, *La lanterne et l'épée*, 85.

[4] VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 441: « L'instinct pédagogique du Genevois et du Suisse romand »; *ibid.*, 212: « Dans tout Genevois il y a un pédagogue qui sommeille, ou un théologien, et souvent les deux à la fois... Morigéner les enfants, et mener les adultes, et discuter sur les dogmes, ce furent là de tout temps l'affaire et le plaisir des Genevois. » — Ph. MONNIER, *La Genève de Toepffer*, 78.

[5] PICOT, *Hist. de Genève*, II, 143.

A cet esprit didactique, Genève doit ses savants réputés, hommes de sciences exactes, économistes, juristes, théologiens. Il inspire aussi les littérateurs, dont les meilleurs sont précisément ceux qui lui obéissent, et non les écrivains d'imagination, poètes, romanciers [1]. Tel est Rousseau, qui en témoigne dans son enfance déjà [2], puis dans ses œuvres [3]. Ne le reconnaît-il pas lui-même, quand il prête à Claire d'Orbe, dans la *Nouvelle Héloïse*, cette analyse du caractère genevois [4]: « Au lieu que le Français écrit comme il parle, ceux-ci parlent comme ils écrivent; ils dissertent au lieu de causer: on les croirait toujours prêts à soutenir une thèse. Ils distinguent; ils divisent, ils traitent la conversation par points; ils mettent dans leurs propos la même méthode que dans leurs livres... leurs discours sont des harangues, et ils jasent comme s'ils prêchaient. »

* * *

Si cet esprit est favorable à la recherche scientifique et morale, il ne l'est plus dans le domaine des Beaux-Arts, qui ne tendent point à prouver, à enseigner, mais à émouvoir. Il limite et paralyse trop souvent l'imagination créatrice des peintres genevois, leur spontanéité, et donne de la froideur et de l'ennui à maintes de leurs œuvres, à leurs compositions trop littéraires et allégoriques, à leurs portraits, même à la peinture alpestre d'un Diday ou d'un Calame, si émancipée qu'elle soit pourtant de cette vieille sujétion [5]. Le monument de la Réformation, achevé en 1917, avec ses nombreuses statues de Réformateurs et de princes soutiens de la Réforme, ses reliefs historiques, ses longues inscriptions descriptives, n'est-il pas, quelle que soit la valeur de certaines sculptures, un exemple caractéristique d'un art littéraire, dogmatique, qui veut enseigner par l'image et le détail historique, plus qu'évoquer la gloire de la Réforme genevoise par une conception simple, plus que plaire par son émotion plastique ?

Non seulement les critiques comme R. Toepffer, mais les meilleurs des peintres genevois, ont voulu raisonner leur art, le réduire en formules et en schémas. Liotard écrit un *Traité des règles et des principes de la peinture* en 1781 [6]; Bouvier, un *Manuel*

[1] Cougnard, in *Genève suisse*, 159: « Aussi bien ce ne sont ni nos poètes, ni nos artistes, qui, au dehors ont conquis la gloire, mais bien des prosateurs, des penseurs, fidèles à notre tradition nationale, qui veut que nous soyons un peuple éducateur. »

[2] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois:* « Encore un trait bien genevois que Rousseau gardera toute sa vie, et où se combine, avec le sens instinctif de la justice, le besoin de morigéner et de réformer. La vocation de prêcher est déjà en lui et il invente de jouer au sermon, avec ce même cousin, comme d'autres garçons jouent aux soldats. »

[3] *Ibid.*, 438: « Et cependant, de même que, dans la conversation, il garde toujours l'accent genevois, il conserva toujours dans son écriture quelque chose de ses origines, ne fut-ce que ce tour dogmatique et oratoire, qu'un Genevois même a reconnu dans ses écrits. »

[4] *Ibid.*, 166.

[5] Cf. chap. 31 sq.

[6] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 37; id., *Les maîtres de la gravure genevoise*, 1935, 177.

du peintre, et c'est un trait « caractéristique de la préoccupation chez ces artistes, encore presque des artisans, des côtés étroits et matériels de leur art » [1]. B. Menn renonce en partie à la peinture pour enseigner, et dresse des tableaux schématiques [2]; on a vanté son action comme pédagogue et formateur de disciples — peut-être en l'exagérant, de l'aveu même de ceux d'entre eux qui lui survivent aujourd'hui — mais ce qui fait son mérite, c'est son œuvre personnelle de peintre. Leur zèle didactique les entraîne même en dehors de leur sphère propre. Liotard envoie à François Tronchin un « projet de constitution politique à l'effet de concilier à Genève les deux partis adverses », une formule de « remède pour préserver les vaisseaux des vers de mer », « un plan de boulet destiné à doubler la portée des canons », etc. Huber, il est vrai plus amateur que professionnel, dresse des faucons et rédige ses « Observations sur le vol des oiseaux de proie », en 1784 [3]. Saint-Ours prépare des « Recherches historiques sur l'utilité politique de quelques-uns des Beaux-Arts chez différents peuples » [4].

[1] BAUD-BOVY, *Peintres genevois*, II, 87. — Sur les artistes genevois qui ont écrit des traités de peinture. BOVY, in NEUWEILER, *La peinture à Genève de 1700 à 1900*, 1945, 30 sq.
[2] ID., *Barthélemy Menn dessinateur*, 1943, 40 sq.
[3] H. TRONCHIN, *Le conseiller François Tronchin et ses amis*, 1895, 262-3.
[4] BAUD-BOVY, *Peintres genevois*, I, 95.

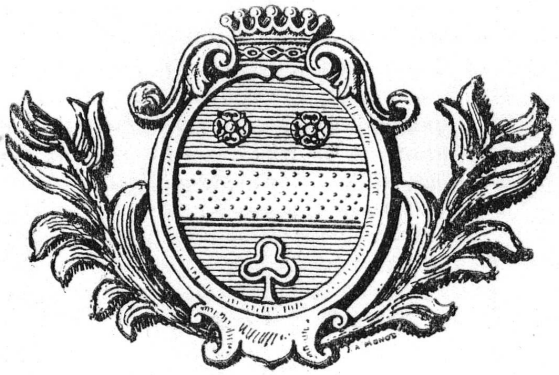

22. Orgueil, froideur, tristesse, sens critique, etc.

On reproche volontiers au Genevois son amour-propre, son orgueil [1]; le sentiment qu'il a de sa supériorité, d'appartenir à une cité élue par Dieu pour convertir le monde, à une cité qui sut de tout temps par ses vertus maintenir son indépendance; le sentiment de posséder de hautes qualités intellectuelles et morales, même artistiques. A quelque classe qu'il appartienne — et ce n'est pas un défaut propre à ceux de «la Haute» — il souscrit à ce vœu d'un de ses auteurs: «Puisse enfin l'étranger, à la vue des merveilles de la nature et des institutions de ce pays, s'écrier: «C'est »ici un lieu enchanteur, le séjour de la vertu, la patrie des sciences, des arts et des »lettres [2]. »

* * *

On lui reproche, dans ses rapports avec autrui, son manque de cordialité, son indifférence, son abord froid, même glacé [3], qu'expliquent en partie son éducation

[1] Du Bellay, 1557: « Il semble, à escouter vos superbes louanges
Que vous soyez parfaits, que vous soyez des anges. »
— Stendhal: « Ils jouissent par l'orgueil et les passions tenances. » — Amiel: « Le moi des Genevois ne sommeille jamais. L'amour-propre est chez eux une éternelle vigie. » Cf. Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 47. — Goyau, *Une ville-église*, II, 237. — Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 358, à propos de Rousseau: « Ces deux traits fonciers de sa nature, ... l'orgueil et la sincérité, qui niera qu'ils ne soient aussi les traits fondamentaux du caractère genevois. » — Borgeaud, *Pages d'histoire nationale*, 1934, 19: de l'esprit genevois « l'orgueil et la sincérité, ces deux sentiments fonciers de Jean-Jacques, sont caractéristiques. » — De Ziegler, *Genève*, 1929, 27: Le Genevois croit d'une façon candide et générale à sa supériorité. Le fait d'être né en ce coin précis du monde où le Rhône sort du lac Léman lui est toute sa vie un réconfort... Curieux voisinage, dans une population, dans une personne, qu'une si farouche défiance avec un si robuste orgueil ! ». — J. Violette, *La révolution de 46*, 1935, 9: « Un naïf orgueil de ses qualités intellectuelles et morales caractérisait le Genevois du Haut », nous dirons plutôt, du Genevois tout court, à quelque classe sociale qu'il appartienne. — Goyau, *Une ville-église*, II, 239: « L'orgueil genevois forgea la conscience genevoise, avec tout ce qu'elle comportait de scrupules respectables, de délicatesses craintives, d'anxiétés déguisées; et portée par son orgueil, par l'orgueil même qu'elle tirait de la double certitude de son indignité et de sa prédestination, l'âme genevoise s'éleva et se maintint à une certaine altitude morale, à laquelle les observateurs sérieux ne refuseront jamais leur déférence. M. Robert de Traz a bien fixé cette nuance dans son pénétrant et hardi roman: *La Puritaine et l'Amour*, le cercle de Genevois dans lequel il nous introduit se compose de gens qui « se considéraient presque naïvement comme une race particulière et choisie par la Providence pour donner l'exemple », et M. de Traz ajoute: « L'application qu'ils mettaient à remplir leurs devoirs leur rendait l'orgueil naturel. » — *Ibid.*, 240: « Un orgueil qui manque de joie, un orgueil qui manque d'élan, un orgueil qui se crée des susceptibilités plutôt qu'il ne s'épanouit et ne s'étale. » — Cochet, *L'âme de Genève*: « Genève ignore l'amour... Elle ne sait aimer qu'elle. Et si son amour s'étend à la Suisse, c'est que la Suisse, c'est encore elle-même. Egoïsme, égoïsme sacré ! »

[2] *Les souvenirs genevois*, 1824, 132.

[3] Davity, 1613: « Tout le monde se met sur la gravité et la retenue. » — *Mémoires de Jean-Louis Rieu, ancien premier syndic de Genève*, 187, 206: « Hors de l'intimité, le caractère genevois ne

calviniste et les circonstances historiques qu'il a vécues. Même certains commerçants, loin d'accueillir les clients avec sourire et empressement, semblent leur accorder une grâce que de les servir d'une mine renfrognée [1] ! On lui reproche la rudesse de son caractère [2], son humeur sombre et chagrine [3], triste [4], mécon-

vous met pas à l'aise. » — BARBEY, *Les pierres parlent*, 1941, 54, récit d'un voyageur saxon en 1793: « Au reste, celui qui cherche dans ces sociétés la cordialité et la sociabilité allemandes, sera déçu. Chez les dames, peut-être, dans une certaine mesure seulement, mais dans les cercles d'hommes, la froide politesse envahit tout. » — REY, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 28: « Le Genevois n'a pas l'abord facile; soit gêne naturelle, soit morgue, il a de l'apprêt; il ne trouve pas le mot propre, l'expression pittoresque et vivante, il allonge, il appesantit le discours par des périphrases et un luxe de locutions abstraires. Il ne sait pas non plus émousser ses angles, et blesse par un ton de sagesse. Ses façons péremptoires lui ont fait plus d'ennemis que ses rares qualités, sa philanthropie, son zèle pour la vérité et les lumières ne lui ont acquis d'appréciateurs. » — Th. Turrettini disait des Allemands en 1867: « Les mœurs sont beaucoup plus cordiales que chez nous, beaucoup moins de raideur. » Cf. Ed. FAVRE, *Théodore Turrettini*, 1893, 15. — DE ZIEGLER, *Genève*, 1929, 27: « Il n'existe rien, pour l'heure, de plus glacé que l'indifférence genevoise. Ce serait à croire, pour un peu, que le terme d'indifférence est impropre, que le silence est chez nous un effet de la malignité. »

[1] DOUMERGUE, *Genève des Genevois*, 78, d'une vieille marchande genevoise: « Elle appartenait à cette catégorie de négociants genevois qui n'aimaient pas à vendre. »

[2] Davity, 1613: « Les habitants de Genève sont assez grossiers en leurs mœurs et façons de faire... ». L'auteur, en 1637, apporte quelques atténuations à ce jugement: « Ils estoient anciennement fort grossiers, tant en langage qu'en mœurs; mais ils sont à présent plus civilisés par la fréquentation des autres pays... » — Mme Denis, en 1760: « Il y a une rudesse dans leurs mœurs, à laquelle une Française a de la peine à s'accoutumer. » Cf. RHEINWALD, *La lumière sur les terrasses*, 164. — COUGNARD, in *Genève suisse*, 166: « La rudesse du caractère genevois. »

[3] VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 402: « On ne saurait guère contester que l'humeur sombre, bourrue, chagrine ou même rogue, dont Rousseau souffrit, avant comme après sa maladie, par accès et par soubresauts, ne soit un trait de caractère genevois, qui le différencie nettement de l'affabilité, de la sociabilité, de l'aimable courtoisie française. » — Fischer, voyageur saxon en 1793, dit de Sénebier (1742-1809), directeur de la bibliothèque publique, et savant de mérite: « Quant à M. Sénebier, il serait à souhaiter qu'il eût autant de politesse qu'il doit avoir de génie. Je ne suis pas un juge compétent pour ses découvertes en physique, mais plusieurs personnes prétendent que M. Sénebier n'est qu'un brouillon dans cette science. Je ne veux plus rien dire de lui: je deviendrais trop amer, si je parlais d'un homme dont les Genevois et les étrangers déplorent l'impolitesse et qui s'est rendu ridicule de mille manières. », Cf. BARBEY, *Les pierres parlent*, 1941, 58. — REY, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 25: « Le peuple a beaucoup enduré, il a pâti, il a jeûné, sa pitance a été maigre; la pénurie de ses ressources, la sévérité des lois, un entassement excessif, la séquestration de la campagne, toutes ces influences ont aigri les caractères, et produit l'humeur chagrine et soucieuse, qu'on reproche souvent à notre peuple. »

[4] A. Désiré, 1558, libelle contre les calvinistes:

« Tous habitans de ce pais
» Sont si transis et esbahis,
» Si tristes et si mélancoliques
. . . . . .
» Et gens de si mauvaise grâce
» Qu'on dirait à les voir en face
» Qu'ils sont tous condamnez à mort. »

— Voltaire: « morose et dure espèce, sur tous les fronts ils avaient gravé la tristesse; « id., « On y calcule et jamais on y rit. » — Boufflers: « Les femmes s'y ennuient comme des mortes, mais elles

tente [1], prête à récriminer, frondeuse et même indisciplinée [2], combative, aimant la controverse et la polémique [3].

* * *

Son esprit naturellement critique le porte à tout contredire, à souligner les

mériteraient bien de s'amuser. » — Stendhal: « Leur ville, que j'ai parcourue, a l'air d'une prison, tenue très proprement. Elle est d'un silence et d'une tristesse dont je n'ai vu d'exemple nulle part »... « Les jeunes gens tristes qui paraissent insipides à Paris, devraient se retirer ici. Ils y passeraient peut-être pour d'agréables étourdis. » ... « Je crois qu'un Genevois qui aurait la mine gaie, et sans souci, serait chassé de son cercle. Tout cela est parfaitement estimable, mais c'est bien la plus triste race d'hommes que j'ai jamais rencontrée. Vous fuiriez à cent lieues pour ne pas voir ces figures sèches et dures que n'anime jamais la plus légère expression de bienveillance. » — Sur ces diverses citations, cf. Doumergue, *Genève des Genevois*, 72 ; Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 52; Goyau, *Une ville-église*, I, 184, 207; II, 245. — Gigon, *L'épopée de la Croix-Rouge*, 1943: « Le Genevois ne rit pas, ne plaisante pas... » — Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 172: « Et depuis près de cent ans, Genève s'ennuie comme un vilain temple à l'heure du culte » (à propos du Réveil du XIXe siècle). L'auteur décrit un Genevois qui, sorti de sa ville, est gai, mais se renferme dès son retour: « Ne croyez-vous pas que les villes sont entourées d'une atmosphère morale moins sensible aux étrangers qu'à l'habitant ? » — On a lancé, il y a quelques années, l'expression « Genève ville souriante », pour attirer les touristes. De Ziegler critique avec raison cette désignation, *Genève*, 1929, 37: « Peu d'expressions me paraissent moins heureuses que celle de Genève, ville souriante, dont certains se sont fait tout leur programme. Elle me paraît doublement fausse: dans le passé comme dans l'avenir... Qu'une cité qui joua son rôle dans l'histoire, qui eut sa position dans le monde (petite, mais nette, mais originale), fasse son idéal d'être à l'avenir une « ville souriante », voilà qui me passe et qui me passera toujours. « Genève, ville souriante », vous lisez cela dans les journaux tous les jours à présent, quand revient la saison belle... C'est une rubrique... »

[1] Machiavel: « Città degli malcontenti. » — Amiel a répété cette idée dans des vers: « Race de mécontents, etc. »; cf. Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 46. — Marc Monnier, *Genève et ses poètes*, 1874, 17: « L'esprit d'opposition, de mécontentement, qui est le vice ou la vertu de ce peuple frondeur et peu endurant se montra aussi dès les plus anciens temps dans ses jeux scéniques. » — *Ibid.*, 220, citant un auteur local: « Nous sommes vites agacés, grâce à la bise; il nous plaît de nous plaindre, et quoique nous soyons les plus heureuses gens du monde, nous nous donnons volontiers l'air de souffrir. Dès le XVIe siècle, les Italiens, qui n'aiment pas la tristesse, nous appelaient « città dei malcontenti ...

[2] Cherbuliez, 145, déjà au Collège, puis au service militaire, dans les compétitions politiques; 61: « Malgré cela, pour quiconque connaissait l'histoire du pays et son caractère national, il était facile de prévoir qu'au sein même d'une prospérité si remarquable, on pourrait trouver des éléments de division, et rallumer sans beaucoup de peine le feu de la discorde dans cette république, appelée déjà par un auteur italien du XVIe siècle: « la Città dei Malcontenti. »

[3] Cherbuliez, 127: « nature essentiellement frondeuse ». — Fazy, Genève suisse, *Le Livre du Centenaire*, 1914, 23: « L'esprit genevois est habituellement frondeur, et toujours inquiet; il aime le choc des idées, la discussion, le mouvement. » — Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 81: « Instinct genevois de la polémique. » — *Ibid.*, 325: « Genevois aussi le don et le goût de la polémique. » — *Ibid.*, 442: « Un des dons les plus genevois, la combattivité. Nul n'est Genevois, s'il n'aime par-dessus tout à discuter, raisonner et polémiser à l'infini. Plusieurs siècles de controverse théologique ou politique ont ancré ce goût et ce don dans la race. Avoir le dernier mot est la passion dominante du Genevois. » — M. A. Cochet, *L'âme de Genève*: « penchant quasi hellénique pour la controverse et les discours... Genève est une grande raisonneuse, et Minerve est sa véritable déesse. »

défauts et à méconnaître les qualités des êtres et des choses, à refuser d'exprimer son approbation et son admiration, même s'il les accepte en son for intérieur [1]. Dans les nombreux « comités » dont il fait partie, le vrai Genevois commence toujours par voir les difficultés et les complexités d'une action, d'une idée, au lieu de se demander tout d'abord si elles méritent d'être retenues et de n'envisager qu'ensuite la possibilité d'une réalisation. Il évite de dire: « C'est très bien, c'est bien », il dira: « Ce n'est pas mal ». Et on n'est pas agréablement surpris, on est « déçu en bien ». Jusque dans le langage courant, se révèle ce côté négatif de son caractère.

* * *

Cette disposition d'esprit préserve le Genevois d'adhésions enthousiastes et irréfléchies en tout domaine. Elle est utile au travail scientifique, qui ne doit pas accepter sans examen les affirmations d'autrui, et les siennes propres, mais les scruter sous tous leurs aspects, avant de conclure [2]. Mais elle est aussi néfaste et destructrice, en paralysant et en décourageant autrui, en se paralysant soi-même [3]. A critiquer les autres, on craint soi-même d'être critiqué par eux [4], et cette crainte

[1] Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 50: « Chez les Genevois, d'ailleurs, la manie de critiquer et de blâmer ne faisait pas défaut »; *ibid.*, 137, note: le goût de « faire de la critique pour la critique », sans trop savoir eux-mêmes ce qu'ils veulent. » — Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 264: « La bourgeoisie de Genève, fidèle à son caractère d'esprit critique, et éplucheur, ne sait pas admirer ceux-mêmes qu'elle approuve. » — Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, préliminaires, citant Marc Monnier: « Trop souvent le Genevois appartient à cette catégorie d'esprits chagrins pour qui le plaisir même est pénible et qui se consolent d'être stériles en critiquant les enfants d'autrui. » — De Ziegler, *Genève*, 1929, 15-16: « Genève ne serait plus Genève, si l'on devait y perdre le goût de la critique et de la récrimination. »

[2] Yung, in Genève suisse, *Le Livre du Centenaire*, 1914, 70: « Sens critique aiguisé, indépendance de leur jugement »; *ibid.*, 75: les théories scientifiques, les savants genevois « ne les repoussèrent pas a priori, mais ne les acceptèrent jamais que sous bénéfice d'inventaire ». Ainsi pour le darwinisme, que discutent Alphonse de Candolle, F.-J. Pictet. « Pour apprécier justement la grandeur de l'œuvre darwinienne, il fallait posséder une forte instruction et beaucoup d'indépendance d'esprit. Ces qualités se sont montrées à un rare degré chez nos naturalistes; il y a cinquante ans. Grâce à eux, Genève fut probablement le premier des centres scientifiques du continent qui bénéficia de l'enseignement critique des idées novatrices du puissant penseur anglais. » — Chaponnière, *Genève*, 166.

[3] J. Rilliet, Diagnostic genevois, *Journal de Genève*, 3 mars 1944: « Destructeur, le Genevois peut l'être terriblement. Que de fine observation dans cette causticité qui nous est si commune et contre laquelle il faut apprendre à se défendre ! L'esprit critique, certes, est à la base de tout travail scientifique, mais il ne faut pas en rester à l'analyse. La synthèse est au delà des dissections provisoires, et pourtant nous croyons souvent agir quand d'un mot rapide et spirituel nous détruisons ce qui s'est fait avant nous. Sous l'éternel couperet de notre jugement, tombent les idées, les plans, les hommes, et si nous ne réagissons pas, nous finissons par mourir de scepticisme au milieu d'un fatras d'idées brisées et de carrières démolies. »

[4] *Ibid.*: « A force de disséquer autrui, il n'ose plus être soi; il vit, lui qui a si vite et si rapidement médit, dans la terreur des jugements qui se forment au sujet de ses gestes, de son chapeau, de ses idées. »

souvent rend stérile. Tel érudit de grande valeur n'y a-t-il pas succombé, en produisant moins qu'on n'eût attendu de lui, non tant par désir d'une perfection jamais atteinte, que pour éviter les critiques de ses confrères dont il était la terreur ?

* * *

Ce sens critique développe chez l'artiste le don de saisir les ridicules, le don de la caricature, qui inspire quelques-unes des meilleures productions de J. Huber [1], d'A.-W. Toepffer, et de son fils Rodolphe Toepffer [2]. Mais, dans les arts comme ailleurs, il fait douter l'artiste de lui-même, réfrène son émotion, son enthousiasme, et communique de la froideur à ses œuvres, trop pensées, et trop discutées.

* * *

Il conduit facilement à la médisance et à l'envie. Du Bellay relève ces défauts dans le noir tableau qu'il peint des réfugiés genevois dans son sonnet des « Regrets », auquel Ritter ajoute ce commentaire [3]: « Qu'il y eut d'ailleurs, chez ces protestants, quelque âpreté naturelle, renforcée par le malheur; qu'on les vit mécontents de leur sort, de leurs compagnons d'infortune, et sans doute aussi du peuple qui leur donnait l'hospitalité; qu'ils fussent aigris; en un mot, c'est simple, comme il est tout simple aussi que Du Bellay en ait été choqué. Le portrait qu'il a tracé est chargé sans être infidèle. La tache est restée. Voltaire, qui a pu observer Genève et les Genevois de très près et longtemps, disait au siècle dernier: « L'envie est le vice dominant de cette petite ruche, où l'on distille le fiel au lieu de miel ». Aujourd'hui encore, les défauts que Du Bellay a signalés persistent, et sont une des marques du caractère genevois, où ils se combinent, il faut le dire, avec d'heureuses qualités, qui sont aussi une part de l'héritage que les fiers réfugiés français ont laissé à leurs descendants. Les bons observateurs retrouvent ce pli profondément creusé dans la figure des hommes d'aujourd'hui » [4].

* * *

Le Genevois est donc facilement « avenaire », selon un terme usité dans le langage local; venant du latin « advena », il signifie « étranger » [5], mais il a pris chez

[1] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 68: « Genevois par sa promptitude à saisir les ridicules. »

[2] *Ibid.*, II, 64: « Ce même sens critique, si subtil (si genevois), qui rend chez Toepffer le père le caricaturiste supérieur au peintre de genre, y atteint, avec le fils, à son parfait développement. »

[3] Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 45-6.

[4] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 31: « L'envie, qui est un trait les plus marqués, sinon les plus admirables, du caractère genevois. »

[5] Cf. Registre du Conseil, 22 mai 1551: « estrangiers et advenaires »; Rivoire, *Les sources du droit du canton de Genève*, III, 7, nº 892, « Marchands étrangers et avenaires. »

nous un sens péjoratif, et sans doute depuis l'affluence des réfugiés que les indigènes ne voyaient pas avec faveur. L'« avenaire », dit Humbert [1], est « un homme essentiellement désagréable, qui blâme tout, critique tout, et chez qui la contradiction est un besoin ». Tel est « Monsieur Zacharie », décrit par Ph. Monnier: « Il proteste contre le socialisme, le fonctionnarisme, l'industrialisme, l'alcoolisme, le scepticisme. Il proteste contre les lois de 73... Il protestera jusqu'à son dernier souffle... » « Il aime rectifier, récriminer, préciser, contrôler, contredire et disputer [2]. »

* * *

Faisons la part de l'exagération dans ces critiques, dont beaucoup émanent d'étrangers malveillants, ou hostiles au protestantisme, ou dédaigneux de Genève qui ne leur offre pas les divertissements d'une grande capitale; mais aussi de Genevois qui cèdent à l'esprit critique signalé plus haut... Il n'en est pas moins vrai qu'elles sont fondées, et demeurent en grande partie.

[1] Humbert, *Nouveau glossaire genevois*, 1852. — Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 137. « Humeur mécontente et railleuse, qui date de loin sans doute, puisque le dialecte populaire du pays la désigne par un nom particulier. On appelle ceux qui s'y livrent des « avenaires », et le nombre en est grand. L'« avenaire », alors même que ses amis tiennent les rênes du gouvernement, blâme tout ce qui se fait et tout ce qui ne se fait pas. Il réclame des réformes, et quand ces réformes ont lieu, trouve encore moyen d'être mécontent. Comme d'autres font de l'art pour l'art, il fait de la critique pour la critique, sans trop savoir lui-même ce qu'il veut. » — Galiffe, *Genève hist. et arch.*, suppl. 205, note. — Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 46, note 2. — Vallette, *J.-J. Rousseau*, 402, 404, 444: « Cette humeur rude et grondeuse, cette humeur âpre et irritable est si bien chose locale, que le langage genevois l'a désignée par un nom spécial. Nous qualifions d'*avenaire* celui qui est atteint de cette humeur-là. Nous sommes même si habitués à la considérer comme un des traits distinctifs de notre caractère national, que nous ne prononçons guère ce mot d'*avenaire* sans une nuance d'approbation discrète dans l'intonation. Les défauts opposés — amabilité affectée, officiosité excessive, flatterie mielleuse — nous sont si complètement odieux, que nous sommes, au fond de nous-mêmes, tout remplis d'indulgence pour l'âpreté et l'amertume qui distinguent l'avenaire. L'avenaire nous apparaît, malgré les inconvénients de son contact, comme un être franc et loyal, indépendant, cachant un cœur d'or sous des apparences un peu rudes. Et plus la châtaigne est hérissée de piquants aigus et résistants, plus nous sommes enclins à la présumer savoureuse. Seulement, l'humeur avenaire, même intermittente et tempérée, ne plaît pas partout autant qu'à Genève, et n'y est pas soufferte aussi longtemps. » — Goyau, *Une ville-église*, II, 263. — « Etre avenaire, écrit Edouard Rod, *Les Capitales du Monde*, 290, c'est être rude, âpre, susceptible, pointilleux, maussade, cassant; c'est avoir toutes sortes de défauts d'apparence, qui ne détruisent pas les bonnes qualités du fond, mais qui les déparent. » — Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 34; Babel, *La Fabrique*, 1938, 129.

[2] Ph. Monnier, *Causeries genevoises*, 1902, 81, Portrait de « Monsieur Zacharie ».

23. Réalisme et précision.

Le Genevois a l'esprit positif, réaliste [1]. Pour lui, les faits matériels existent, et il les scrute en une analyse méthodique, précise, minutieuse [2]. Ses industries d'art, horlogerie, bijouterie, ses peintures en miniature, nécessitent ces qualités [3], et conviennent à ces dispositions, que leur pratique séculaire a du reste renforcées [4]. Les peintres, formés à l'école de ces artisans [5], révèlent aussi ce goût de l'observation exacte, cet amour du détail [6], et souvent — comme les écrivains et les savants — au détriment de l'ensemble, de vues synthétiques.

Joints au sens critique, à l'esprit de libre examen et d'introspection psychologique qu'exige le protestantisme, à l'esprit rationnel, ces dons d'observation et

[1] Amiel, *Du mouvement littéraire dans la Suisse romande*, 1849, 33, oppose la précision genevoise à l'esprit plus poétique et même plus philosophique des Vaudois; cf. Privat, *La lanterne et l'épée*, 1942, 144; Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 39: « Caractère positif et raisonneur de l'esprit genevois »; *ibid.*, 172: « Petit peuple de raisonneurs à l'esprit positif et assez peu sensible à la séduction du verbe »; J. Bouvier, *Essai sur l'histoire intellectuelle de la Restauration*, 1930, 30: « Notre race est réaliste et, certes, ce n'est pas un don à dédaigner. »

[2] Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 142; Amiel: « L'esprit genevois isole les qualités; il est logique, mais non didactique... de là sa nature négative, son juste milieu intellectuel, sa conviction composée souvent de réticences, de demi-vérités »; cité par Baud-Bovy, I, 133.

[3] Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 47: « Le Genevois a le compas dans l'œil; il saisit avec justesse les proportions et les contours: dessinateur né, il aime à reproduire les formes, attentif au détail de la nature inanimée, et au jeu de la physionomie. Que l'imagination et le sentiment adoucissent les lignes trop précises de l'esprit national, réchauffent sa veine, le guérissent de la minutie, et sa fécondité dans les arts sera un objet de surprise. » — *Ibid.*, 42: « Ces industries d'une finesse extrême touchent à la science et à l'art... Il serait curieux de savoir quelle influence l'horlogerie genevoise a exercée sur la mécanique... Le petit a-t-il conduit au grand, et l'horlogerie a-t-elle facilité la voie au merveilleux développement de la mécanique ? » — *Ibid.*, 161: « Ce labeur si fin, si exact, introduisit des habitudes de précision inconnues auparavant; il contribua au progrès de la mécanique, le grand secret du progrès moderne. » — De Traz, *L'esprit de Genève*, 36: « Industrieux, positif, analytique, miniaturiste et horloger... Il n'y a pas beaucoup de considération, ici, pour le rêveur. » — M. Baud, *Pages d'art*, 1915, nov. 24: « Marque genevoise », la bienfacture, la minutie, la qualité. Genève, petite ville, resserrée, ne peut produire en quantité, elle préfère la qualité, qui s'est imposée. »

[4] A. Bovy, *Nos Centenaires*, 528: « S'ils conviennent aux Genevois, qui y apportent leurs qualités d'ordre, de précision, de patience, on peut dire tout aussi bien qu'ils ont contribué à former cet esprit genevois qui s'est fait aux habitudes imposées par ce travail minutieux, délicat et précis. »

[5] Cf. chap. 29.

[6] Cf. le jugement de Sainte-Beuve sur les écrivains genevois, Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 40, lequel remarque qu'il s'applique aussi bien aux peintres: « La Tour... synthétise, Liotard particularise. » — J. Bouvier, *Essais sur l'histoire intellectuelle de la Restauration*, 1930, 29-30, à propos de Hornung, Toepffer, etc. — Cougnard, in Genève suisse, *Le Livre du Centenaire*, 1914, 157: « L'esprit genevois, positif, et calculateur avant tout, n'est pas des plus favorables aux artistes. »

d'analyse développent l'esprit scientifique [1], et forment des savants dont Genève peut se glorifier [2]; tout d'abord théologiens de préférence, au XVIe et au XVIIe siècle [3], ils se tournent de plus en plus vers les sciences exactes au XVIIIe siècle [4].

* * *

[1] Jacob Laurent, 1635: « Vous avez des jugements solides et des esprits propres pour les sciences »; cf. RITTER, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 128. — YUNG, in Genève suisse, *Le Livre du Centenaire*, 1914, 70: « Les conditions d'existence que des siècles de rude combat avaient introduites dans la petite république et la mentalité propre à ses citoyens, expliquent l'inclination de ceux-ci vers la recherche objective de la vérité et le succès qu'ils y remportèrent. » — GOYAU, *Une ville-église*, II, 253: « Comme l'imagination peut devenir une tentation de péché, comme elle est peut-être un péché, c'est surtout dans les sciences d'observation, dans les sciences captives des faits, que l'intelligence genevoise s'exerce avec éclat. »

[2] CHERBULIEZ, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 144; E. YUNG, Aperçu historique sur l'activité des savants genevois au XVIIe siècle, in Genève suisse, *Le Livre du Centenaire*, 1914, 69; E. PITTARD, La Genève scientifique, in *Genève, cité des Nations*, 1920, 55; *DHBS*, s. v. Genève, 372, 2, Les savants. — D'Alembert: « On serait surpris de voir la liste des savants et des artistes en tout genre que cette ville a produit depuis deux siècles »; cf. ROGET, *Etrennes genevoises*, IV, 1880, 121. — YUNG, 70: « La ville du monde qui, proportionnellement à l'importance de sa population, enfanta le plus de savants. C'est ce qu'Alphonse de Candolle a montré dans son « Histoire des sciences et des savants depuis deux siècles. » — DOUMERGUE, *Genève des Genevois*, 239: « Genève est la ville du monde qui, proportionnellement au nombre de ses habitants a, depuis deux siècles, produit le plus de savants... » — Ph. MONNIER, *Causeries genevoises*, 1902, 109: « Genève n'était pourtant alors qu'une petite cité de vingt à trente mille âmes, sans rien de ce qui retient ou contraint l'opinion humaine... Sa force, qu'on n'aurait su mesurer en ampères, résidait dans sa vertu. Son attrait, qu'on n'aurait su ravaler à un Kursaal, consistait dans sa culture. A ce Congrès de Vienne, comme l'univers des princes et des diplomates s'empressait autour des représentants de la République minuscule, les comblait d'attentions et d'hommages... le citoyen Pictet de Rochemont se demanda la raison de « cet avantage » et il la trouva. « Nous avons dû cet avantage, informa-t-il son pays, à l'intérêt qu'inspire Genève comme ville littéraire et savante. » — Selon Ritter, si les sciences exactes ont été illustrées à Genève par de nombreux noms, l'érudition, la science des langues, de l'antiquité, n'ont pas atteint le même niveau. Sans doute en fut-il ainsi pendant longtemps, mais au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe, les noms d'Ad. Pictet, plus tard ceux de F. de Saussure, de Ch. Bally, se sont imposés au monde entier. RITTER, *MDG*, XIX, 1877, Genève et l'Institut de France, 353: « Si l'Académie de Genève au XVIe siècle s'honore des noms de Scaliger et de Casaubon, l'érudition genevoise est bien loin de s'être maintenue à la hauteur de ses brillantes traditions. Tandis que les sciences physiques et naturelles ont été cultivées dans notre ville par des hommes qui ont acquis une célébrité européenne, par des de Saussure et des de Candolle, la science des langues et de l'antiquité n'a eu chez nous pour adepte aucun homme de premier ordre, ni un Niebuhr, ni un Jacob Grimm; les hommes distingués eux-même ont été en petit nombre, et c'est pour cela, disons-le en passant, que la Faculté des Lettres de notre Académie a été longtemps considérée par la Faculté des Sciences comme une sœur cadette.» L'auteur remarque, 356, que si de nombreux Genevois ont été correspondants de l'Académie des Sciences, — il en donne la liste —, peu l'ont été de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

[3] PICOT, *Hist. de Genève*, II, 292.

[4] REY, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 122. — CHAPONNIÈRE, *Genève*, 119. — VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 436: « Robert Chouet (mort en 1731) a dirigé l'enseignement philosophique dans le sens des sciences exactes, et dès 1724, Calandrini et Cramer fondent les bases de l'école scientifique genevoise»; 16 sq.: « Genève, au début du XVIIIe siècle, brisant les cadres d'une théologie étroite et surannée qui a dominé exclusivement durant tout le siècle précédent, s'éman-

Les industries d'art, et tout spécialement l'horlogerie, mettent à profit les découvertes techniques des savants, et il y a entre ceux-ci et les artisans une féconde collaboration [1]. Les recherches scientifiques, surtout celles des naturalistes genevois, développent le don de l'observation [2] de peintres tels que J. Huber [3], de la Rive, « élèves des naturalistes » [4]; l'un d'eux, Jean Huber, est à la fois peintre et naturaliste, père et grand-père de naturalistes [5]. Elles éveillent en eux le sens esthétique de la nature, forment des animaliers, des peintres de paysage [6].

cipe intellectuellement et s'oriente, par des recherches poussées dans toutes les directions, vers des voies nouvelles. C'est l'aurore encore timide du jour brillant qui va se lever pour la science genevoise. Au siècle des épigones de la théologie calviniste, va succéder les siècle des philosophes »... « Le nom de Chouet indique la rupture de la philosophie avec les derniers restes de la tradition scolastique. Celui de J.-A. Turrettini indique la rupture de la théologie avec l'autorité dogmatique de Calvin. De la philosophie cartésienne de Robert Chouet est née l'école scientifique genevoise, dont les premiers et illustres représentants sont les mathématiciens newtoniens Gabriel Cramer (1704-1752) et J.-L. Calandrini (1703-1758)... » — De J.-A. Turrettini, 17: « La liberté d'examen, la tolérance chrétienne, la morale préférée au dogme, le christianisme ramené à son essence qui est la charité, l'union fraternelle des protestants de toute dénomination, voilà les principes peu nombreux mais essentiels que soutient le successeur de Louis Tronchin dans la chaire ordinaire de théologie. » « Quand il mourut en mai 1737, la « Genève moderne était née », a dit justement un historien (Borgeaud). Elle était née, non seulement à une théologie tolérante, éclairée et large et au goût des sciences exactes, mais encore aux idées nouvelles du droit naturel, aux principes mêmes du droit public. »

[1] De Salis, *Sismondi*, 1932, 4: « Nous sommes portés à croire que l'étude des différentes applications des sciences exactes, et la mise en usage des inventions techniques, en un mot ce besoin de perfectionnement matériel qui apparaît très tôt à Genève, résultait de la double action de ses savants et artisans. »

[2] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 9: « La science et les naturalistes, qui exercèrent en Suisse et à l'étranger une si féconde influence, lui en ouvrirent bientôt une seconde » (source à l'art).

[3] Son don d'observation scientifique, qui lui inspire ses « Observations sur le vol des oiseaux de proie », 1784; Baud-Bovy, I, 66, 73: « Observateur, voilà ce qu'il est par-dessus tout. Dans ses découpures, ses peintures, ses écrits, il ne fait qu'exercer le don impérieux de l'observation. Il ne crée pas pour enseigner, mais pour s'instruire... Huber lui-même... nous a découvert cette « dominante » de sa personnalité: « Il résulte toujours quelque utilité d'une observation bien faite sur les choses naturelles. Une observation bien faite ne s'écartant jamais de la nature ne peut égarer l'esprit humain, au contraire, elle l'accoutume si bien à être conséquent, que n'en tirât-il d'autre avantage, cette habitude même en est un qui n'est pas méprisable. De l'étude constante de la nature, naît l'Esprit d'Ordre, de l'Esprit d'Ordre, naît la justesse d'Esprit, de la Justesse d'Esprit, naît l'amour de la Justice. »

[4] Baud-Bovy, I, 10, l'un pour l'animal, l'autre pour le paysage.

[5] Jean Huber, surnommé « Huber-Oiseleur »; son fils « Huber des Abeilles »; son petit-fils « Huber des fourmis »; Baud-Bovy, I, 74.

[6] Seippel, in *Genève suisse*, 250: « L'étude des sciences naturelles à laquelle tant de Genevois s'adonnaient avec zèle, devait ainsi tout naturellement conduire à l'étude esthétique de la nature. »

24. Raison et sentiment.

Genève est une ville d'idées; depuis la Réforme, elle en vit, elle lutte pour les défendre, qu'elles soient d'ordre religieux, moral, scientifique. Le Genevois se plaît à l'abstraction [1], et il soumet tout au contrôle de sa raison [2], qui exige en tout la clarté, la logique, le bon sens, la vraisemblance.

En lui, les facultés intellectuelles et rationnelles l'emportent sur les facultés imaginatives, émotives. A quelques exceptions près [3], il manque d'imagination, du don intérieur de créer des images [4], de les coordonner et de les extérioriser par

[1] Mme Brunn disait à la fin du XVIIIe siècle: « C'est un peuple tout abstrait... Il me semble que leur imagination, toute vive qu'elle est, manque d'un canal de communication avec le cœur », Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 133; Goyau, *Une ville-église*, II, 233, ajoute: « Peuple tout abstrait: ces trois mots disent tout: ces trois mots résument l'histoire de Genève. Une idée naquit dans le cerveau de Calvin, elle s'y développa, elle voulut régner et pour la réaliser, pour la faire régner, Calvin, entre l'Arve et le Rhône, créa ce peuple, « Genève ». — Cochet, *L'âme de Genève*, 59: Rousseau: « Son cerveau seul s'exaltait, son cœur demeurait froid, contradiction fréquente chez les écrivains genevois et qui déroute et déçoit le lecteur français sitôt qu'attiré par la passion de leur style, il vient vers eux de tout son être, et soudain recule, glacé par leur froideur. »

[2] Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 170, note 1, cite un contemporain: « L'esprit est bon quand il est au service de la raison, et c'est la qualité innée des Genevois » ; 29: « Il est peu de pays où la femme ait à ce point cultivé la raison et la volonté aux dépens du caprice, de la vanité, de la mode. » — Cochet, *L'âme de Genève*, 16: « Une race unique, nivelée, une cohésion intime, dont le niveau intérieur est certainement au-dessus, dans une large mesure, de celui des autres peuples, mais aussi dont l'élite s'élève rarement au sommet du génie. Et ceci est parfaitement, rigoureusement logique. Une race gouvernée par la raison ne peut ni s'abaisser, ni non plus s'élever avec excès. La raison est essentiellement fonction de mesure, de modération, de justice. Or le génie, les enthousiasmes, les héroïsmes, sont choses parfaitement déraisonnables » ; 19: « Genève, raisonneuse et obstinée, ne se livre jamais complètement... Même sous l'austère domination du grand protestant (Calvin), la vraie souveraineté de Genève, c'est encore la raison. La raison, qui comprend l'utilité de l'idéal religieux, mais ramène cet idéal à sa féconde fonction sociale, et ne tolère pas qu'il s'en écarte »; 47: « Oh ! Genève, Genève ! Raisonnable cité, à quelle heure de ton histoire trouverai-je donc un élan d'amour ? » — C'est assurément exagération. Ces « élans d'amour », Genève les a éprouvés à plus d'une reprise, quand elle a reçu les Réfugiés de la Réforme, quand elle a secouru les blessés de la Croix-Rouge, quand elle s'est dévouée dans la guerre mondiale de 1914-1918, et dans la guerre actuelle, pour secourir l'humanité, en se sacrifiant elle-même ! — Cf. encore, *Les Arts*, 307, 308; Cougnard, in *Genève suisse*, 191: « Le pur Genevois qui n'aime pas l'incohérence d'idées. »

[3] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 443: Rousseau a « une faculté très étrangère aux autres Genevois, une imagination prodigieuse »; 379: « une faculté... qui est tout à fait étrangère à l'esprit genevois: l'imagination. L'esprit genevois est réaliste, positif, logicien. »

[4] *Ibid.*, 39: « Genève, la terre la moins propice qui se puisse trouver à l'éclosion de l'imagination, de la grâce voluptueuse et sensuelle, de la poésie. Les historiens de pure souche genevoise constatent, avec une satisfaction mal dissimulée, qu'avant Rousseau, Genève, si féconde en polygraphes de toute plume, n'a pas produit un seul écrivain d'imagination. » — Baud-Bovy, in *Genève, cité des Nations*, 1920, 118: « Pauvre son imagination, et rares ses images. » — Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 128: « absence complète d'imagination et par conséquent de poésie »; *ibid.*, 143. — *Les Arts*, 308. — Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 123: « La discipline calviniste avait amassé de grandes forces. Dans cette société spartiate, l'oisiveté était réprimée par la loi, la frugalité imposée à tous, les nuits réduites à leur plus courte mesure, les mollesses, les

la parole, l'écriture, le pinceau. Il ne s'abandonne point à la fantaisie, à la rêverie [1]. Il n'est ni sentimental [2], ni sensuel [3]; il n'est point passionné [4], ni enthousiaste [5]. De ses élans naturels, instinctifs, il se défie, et les réprime par son intelligence et sa froide raison [6]. Mais il en a aussi la pudeur, et éprouve une sorte de fausse honte à les révéler et à les extérioriser, comme indignes d'un homme qui doit être maître de soi, ne relevant que de sa conscience et de son esprit, et qui ne veut pas s'exposer aux critiques ou à la raillerie [7]. Un perpétuel contrôle, devenu en quelque sorte inné par

dissipations écartées. Cette discipline avait trempé la race, préparé des générations, saines de corps et d'esprit, patientes, scrupuleuses, raisonnables, inaccessibles aux séductions de l'imagination et du cœur. »

[1] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 405: « Quant à la rêverie, cette fleur délicate et un peu maladive d'une sensibilité imaginative, si elle n'est guère française, il faut reconnaître sans ambages qu'elle est peut-être moins encore genevoise. Elle appartient en propre à Rousseau. Elle fait de lui un poète, c'est-à-dire un être d'exception, dans un peuple éminemment positif et raisonneur. ». — P. Chaponnière, *Caricatures töpfériennes*, 1941, 24-5: « Il le faut bien reconnaître, l'esprit de fantaisie et l'esprit genevois n'ont que rarement suivi la même route. Le Genevois est volontiers raisonnable, ou tout au moins fait volontiers profession de l'être (et dans sa conception des hommes et de la vie, c'est comme s'il l'était). Il méprise les exagérations, coupe les ailes aux canards, aux chimères et aux illusions, redoute les songes qui pourraient troubler son bon sommeil et s'accommode aisément des mystères en leur tournant le dos. » — A. Rheinwald, *Genève ou l'inspiration du poète*, 1930, 27: « L'histoire avec le climat, et, si l'on veut, l'austère Calvin, ont forcément diminué dans l'esprit genevois la part du rêve. » — Baud-Bovy, *Genève, cité des nations*, 1920, 118: « ses luttes incessantes ne lui avaient permis ni le luxe ni le rêve. »

[2] Cochet, *L'âme de Genève*, 21: « Rousseau était horriblement sentimental et Genève n'est pas sentimentale du tout! Le sentiment s'accorde mal avec la raison... »

[3] Th. Gautier disait des Genevois de la ville haute: « La ligne droite, l'angle droit règnent partout; tout est par carré et par parallélogramme. La courbe et l'ellipse sont proscrites comme trop sensuelles et trop voluptueuses. » — Babel, *La Fabrique*, 1938, 126. — Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 145: « Ce qui, en revanche, est certainement et profondément genevois, c'est la honte pudibonde que Jean-Jacques éprouve et témoigne à la pensée d'avoir pu écrire un roman d'amour où la volupté a sa place » ... « profondeur du pli originel, marque indélébile de l'empreinte genevoise. » — Davity, 1613: « Les femmes y sont les plus chastes qu'en lieu du monde, et toutefois quelques-unes ne laissent de faire l'amour en cachette. »

[4] Vallette, *Rousseau genevois*, 145: « Si la passion existe à Genève, elle se cache au fond des cœurs et n'apparaît pas au grand jour. » — Farga, *Genf, Roman einer Stadt*, 1938, 138, Kalte Stadt der Liebe.

[5] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 379: « L'enthousiasme, dont Rousseau est si souvent animé par le bienfait de l'imagination, n'est pour les Genevois qu'une faiblesse, un objet de blâme ou de dérision. — De Traz, *L'esprit de Genève*, 52: « Le Genevois redoute l'enthousiasme comme s'il risquait vraiment d'en être la victime. »

[6] Bonstetten: « Les Genevois sont excellents, mais froids; l'esprit leur couvre le cœur »; cf. Goyau, *Une ville-église*, 257. — Chapuisat, *Genève, cité des Nations*, 1920, 10: « Le Genevois reste défiant, au point de brider par le raisonnement les élans de son cœur passionné ». — De Traz, *L'esprit de Genève*, 36: « Esprit de mesure, jusque dans ses élans. »

[7] Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 144: « Afin d'échapper aux railleries du public, on garde le plus souvent pour soi ses impressions, et la poésie se cache comme un trésor précieux qui ne doit se montrer qu'aux intimes. » — Bovy, *Nos centenaires*, 535: « Quel est le Genevois qui s'abandonne ? On ne veut pas être dupe ni des autres ni de soi-même, surtout de soi-même. » — Chaponnière, *Genève*, 12, 166: « tendance à refréner leurs mouvements les plus naturels. »

des siècles de contrainte religieuse et civique, a développé en lui le scrupule exagéré, l'empêche de jouir de l'existence [1]. S'il exalte sa valeur morale et intellectuelle, fait de lui un homme de devoir qui mérite le respect et la confiance, sûr qu'on est de n'en être point trahi, il le rend aussi conventionnel, froid, même ennuyeux. Et les femmes n'échappent souvent pas à ce reproche [2].

Sous ces dehors cependant, le Genevois dissimule souvent un cœur aimant [3], une sensibilité délicate, une ardente passion [4]. Mais la raison domine tout [5].

[1] Stendhal, *Mémoires d'un touriste* (2), 1877, II, 209: le Genevois « ne sait pas jouir; on ne lui a pas appris à vivre dans des circonstances prospères; il devient sévère et puritain, il prend de l'humeur contre tous ceux qui s'amusent ou qui en font semblant; il les appelle des gens immoraux. » — Goyau, *Une ville-église*, II, 256: « Joie de vivre et joie de produire: c'étaient là des sentiments tellement atténués par l'hérédité genevoise, tellement mortifiés par l'éducation genevoise, que le Genevois qui d'aventure les sentait se réveiller en lui n'en prenait acte que pour s'en effrayer, et peut-être, s'il était pieux, pour s'en repentir. » — E. Privat, *La lanterne et l'épée*, 1942, 141, dit d'Amiel: « Il est mille fois de son pays quand il note les tourments du scrupule: en fait, j'ai toujours évité ce qui m'attirait, fuit ce qui me faisait le plus plaisir. »

[2] *Mémoires de Jean-Louis Rieu, ancien premier syndic de Genève*, 1870, 206: « Les femmes ont, par éducation, une réserve de convention qui frise parfois le dédain ou l'impertinence. Les leçons ou les cours ont occupé trop de place dans leur jeunesse pour laisser un espace suffisant aux charmes naturels de l'esprit et de l'imagination. Cela se compense par une grande solidité morale, qui en fait des épouses affectionnées et fidèles. Peu de romans se filent avec elles... » — Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 157, Les femmes.

[3] M.-A. Cochet, *L'âme de Genève*, 14: « Personne ne peut douter du cœur de Genève. Dans toute l'histoire, et plus encore depuis trois ans, elle a mérité d'être la capitale de la charité. Mais sa façon d'aimer participe encore de sa raison autant que de son cœur. Elle donne généreusement, inlassablement, cependant, elle ne « se donne » pas. Au-dessus de son immense piété plane toujours la raison qui juge, mesure et observe. »

[4] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 377: « Rousseau insiste à deux reprises, dans son œuvre, sur le tempérament ardent, sensible et passionné que le Genevois dissimule « sous un air flegmatique et froid ». Il est évident aussi que sur certains terrains — patriotisme local, politique, religion — le Genevois possède au plus haut degré cette ardeur, ce zèle amer, cette sensibilité, cette passion que Rousseau lui attribue. » « Le sentiment, l'imagination, réprimés et bridés chez eux par une froide logique, et par la crainte salutaire de passer pour un « enthousiaste ». — *Ibid.*, 22: « Ce singulier mélange d'ardeur passionnée dans la conviction et de froideur logicienne dans l'argumentation, qui est un des traits les plus saillants de l'esprit genevois. » — *Ibid.*, 131: « Genevois ardent, passionné, sensible et violent dans la passion mélancolique et tendre, mais cette passion concentrée et intérieure n'apparaît guère à la surface et se manifeste peu à l'extérieur et par le geste. » — Borgeaud, *Pages d'histoire nationale*, 1934, 148: Vallette « remarque que Rousseau lui-même a insisté sur le tempérament ardent, sensible et passionné que le Genevois dissimule sous un caractère flegmatique et froid... » — Chaponnière, *Töpffer et son petit théâtre*, 1943, 48: « Töpffer ressemblait à beaucoup de Genevois qui, derrière le souci de dignité dont ils revêtent leur timidité, cachent des trésors de passion ou de fantaisie, que les jeux de la scène leur permettent de dépenser sans en être appauvris. » — Cochet, *L'âme de Genève*, insiste sur la raison et le manque de passion du Genevois. Cf. de Traz, dans la préface de cet ouvrage, 7-8: « Une âme raisonnable et prudente, une Minerve. Elle se plaint de ne rencontrer nulle part, au cours de son histoire, la passion. Je crois que la passion y est au contraire l'essence même de Genève, toutefois c'est une passion disciplinée. Le trait principal du Genevois est d'être ardent, mais de dérober son ardeur. Ce n'est pas toujours par hypocrisie. C'est plutôt par timidité, par faiblesse d'expression, par fierté, par ironie, par crainte d'une réalisation insuffisante. » — Cf. encore Goyau, *Une ville-église*, II, 235.

[5] Cochet, 69, cite la réponse que fait un homme d'Etat genevois à son assertion « Genève

* * *

Il révèle ces lacunes dans les activités intellectuelles, où il excelle cependant parfois. Auguste Bouvier disait en 1871: « Ce qui manque surtout à l'esprit genevois, c'est la mysticité et la spéculation, ces deux ailes du génie théologique » [1]. Pour Amiel, « il manque à la fois de poésie et de philosophie » [2]. Soucieux de faits précis et tangibles, de détails et d'analyse, il néglige la synthèse, les idées générales, mais aussi ce qui échappe à la claire raison et par suite il manque de profondeur et d'intuition [3].

* * *

Il les révèle aussi dans les arts qui exigent précisément l'imagination, la sensibilité, l'enthousiasme [4], dans la littérature [5], l'art figuré. Le raisonnement dirige

n'a pas d'amour »: « Toute l'histoire de cette cité est au contraire faite de passion, mais sa passion a ceci d'intéressant qu'elle a pour base, non point un élan spontané, — comme vous le faites très justement remarquer, — mais une conviction établie sur des bases sûres. » L'auteur ajoute: « Ainsi donc, à Genève, on est tellement dominé par la raison, qu'on arrive à penser le plus sérieusement du monde que la passion se peut étayer sur elle. Alors que la passion est justement caractérisée par l'irrésistible impulsion du sentiment, soustrait, par son élan même, au contrôle de la raison. »

[1] Cf. Goyau, *Une ville-église*, II, 251.

[2] Amiel, *Du mouvement littéraire dans la Suisse romane et de son avenir*, 1849, 29: « L'esprit genevois a d'éminentes qualités; il a marqué dans la théologie, dans la jurisprudence, dans l'histoire, dans la philologie, dans les mathématiques, dans toutes les sciences physiques et naturelles; il a la constance, la rigueur, la solidité. Toutefois, il lui manque deux qualités essentielles; il ne monte pas assez haut, et ne descend pas assez bas; il est étendu et solide; toutefois, il n'est point assez étendu, car il est incomplet, et point assez solide, car il n'est pas profond. En deux mots, il manque à la fois de *poésie* et de *philosophie*. »

[3] *Ibid.*: « Passe encore pour la grâce et la poésie, l'esprit genevois en fera peut-être bon marché; mais il croit être au moins vraiment scientifique. On a regret à le dire, mais là aussi il se trompe, ou du moins il prend la partie pour le tout, d'excellentes qualités scientifiques pour le génie scientifique. L'école précieuse des sciences exactes et des sciences d'observation l'ont habitué à chercher les lois, les rapports; mais il ne gravit pas jusqu'aux principes. Il en a la terreur, et raille la métaphysique, parce qu'il la comprend peu et la redoute. Plus spéculateur que spéculatif, plus habile organisateur qu'inventeur scientifique, il sort d'ordinaire d'un sujet quand la philosophie y entre. Satisfait du comment, il pousse rarement jusqu'au pourquoi... Peut-être le calvinisme, en glorifiant trop l'incompréhensible, et en habituant l'intelligence à se voir repoussée du Paradis de la vérité par le glaive menaçant de la foi, est-il l'origine de cette résignation indolente de la pensée... L'esprit genevois n'est donc ni au centre, ni à la surface; il n'a ni la profondeur des principes (en théologie, en morale, en philosophie, etc.), ni l'élégance de la forme. »

[4] Toepffer, *Mélanges*, le peuple genevois: « dédaigne des arts dont le domaine est l'imagination, dont la puissance se borne à reproduire des impressions, des souvenirs, dont l'action directe ne s'exerce sur rien de ce qui le touche ou l'occupe, dans sa vie toute active et industrielle. » Cité par J. Bouvier, *Essai sur l'histoire intellectuelle de la Restauration*, 1930, 34. — Goyau, *Une ville-église*, II, 256: « Sous le rapport de la poésie et de l'art, écrivait Frédérique Bron, un Allemand cultivé sentira toujours chez les Genevois (il va sans dire que je parle en général et qu'il y a des exceptions), l'absence d'un goût étendu et complet, et de la spontanéité du sentiment. Avant de sentir, il faut toujours qu'ils raisonnent, et il me semble que leur imagination, toute vive qu'elle est, manque d'un canal de communication avec le cœur. »

[5] Amiel, *l. c.*: « ... Il y a des poètes à Genève, mais la poésie y paraît perpétuellement exotique. Les poètes s'y sentent et y restent toujours des singularités, et ne deviennent pas populaires...

les peintres plus que l'émotion, la réflexion plus que l'abandon, la recherche calculée plus que l'imagination spontanée [1]. « Que toujours le raisonnement vous guide, même dans les plus petits détails », leur conseille Liotard [2], qui fut peut-être le plus sensuel des peintres genevois [3], et ils semblent trop souvent, sinon avoir obéi à ce conseil, du moins avoir obéi à leur tendance naturelle [4]. « Trop cérébraux ou trop manuels, ils oublient de sentir... [5] » ... « Il nous manque la Poésie, dont découlent tant de bonnes choses, la raison tient trop de place... », disait Pictet de Rochemont de ses contemporains [6].

Pourquoi cette impopularité de la poésie ? C'est que l'imagination n'est pas la qualité nationale. Le Genevois, il est vrai, n'est froid qu'en apparence, mais sous ce phlegme, c'est la sensibilité qui se cache plutôt que l'imagination. Il a quelque chose de dorien. »

[1] Goyau, *Une ville-église*, II, 255: « En littérature comme en art, pour produire avec quelque succès, il faut certaines vertus d'entrain, de ferveur, un certain goût de s'exprimer, parce que s'exprimer c'est s'épanouir, une certaine allégresse à se sentir vivre en mettant au jour, pour les autres, un peu de soi-même. Mais c'est précisément de ces vertus-là que dès le seizième siècle l'âme genevoise fut comme émondée »; *ibid.*, 258: « Se livrer, s'abandonner, montrer son âme, la confier au public: ce sont là des attitudes qui n'ont rien de genevois; et ce n'est pourtant qu'en se livrant, et qu'en aimant à le faire, qu'on écrit le Lac, ou bien la Tristesse d'Olympio. » — A. Rheinwald, *Genève ou l'inspiration du poète*, 1930, 38: « Le Genevois, et peut-être, d'une façon générale, le protestant, est un homme qui a fait avec la vie un mariage de raison. Or, les œuvres de l'art sont des enfants de l'amour. Les excès de raison, ou d'analyse, et les abus du rêve, autant de circonstances défavorables à la formation de l'œuvre d'art. » — Baud-Bovy, in *Genève, cité des Nations*, 1920, 118: « Sur les âmes, l'empreinte du calvinisme, un besoin desséchant d'analyse, d'examen de conscience, rien de cet abandon, de ce libre élan, de cet enthousiasme, si propice à l'éclosion des œuvres d'art. » — Cependant le don d'imagination de J. Huber, Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 69.

[2] Dans son Traité, règle XII; cf. Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 41. — Chez lui, trop souvent la réflexion, la précision, brident sa sensibilité et sa spontanéité, cf. *Les Arts*, 383. — Bovy, in Neuweiler, 18: « cet homme qui n'a pas la moindre imagination »; il ne peint que ce qu'il voit, avec précision, minutie.

[3] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 17: « Sensuel de nature, porté plus que la rigueur calviniste l'y autoriserait, à célébrer la beauté païenne. »

[4] Baud-Bovy, *Genève, cité des Nations*, 1920, 104: « Comme chez tous ses contemporains, la tête, chez Saint-Ours, tue les sens et masque le cœur. »

[5] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 130: « Trop cérébraux ou trop manuels, ils oublient de sentir. La science et la fabrique se les disputent: Liotard analyse où La Tour synthétise; Huber, le découpeur, qui résume le meilleur de l'esprit genevois au XVIIIe siècle, reste un naturaliste; Saint-Ours, détourné du portrait par David, devient historien; le bon De La Rive, fondateur inconscient de l'Ecole de paysage alpestre, suit timidement les leçons de Saussure; Massot retombe à l'artisan; Toepffer, pendant exquis de Huber au XIXe siècle, est un moraliste sagace, et, à travers son fils, un incomparable écrivain d'art. Agasse seul, découpeur, naturaliste, élève de David, puis des maîtres anglais, passe par toutes ces phases et les concilie; il soumet la raison au génie intime, la Science à la Poésie. »

[6] Cf. Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 130; *Les Arts*, 308, note 2.

25. Utilitarisme et désintéressement.

« Le peuple suisse et le peuple français, disait le chevalier de Boufflers, ressemblent à deux jardiniers, dont l'un cultive des choux, et l'autre des fleurs. » « Inutile de préciser auquel sont les fleurs », ajoute P. Kohler [1]. Cette conception utilitariste est, déjà avant la Réforme [2], un trait éminemment genevois [3], et à Genève il convient, comme le conseille Toepffer, de « raisonner au point de vue utilitaire, afin d'avoir pour soi les gens, l'opinion et le siècle » [4]. Genève est une ville de commerce, de finance, d'artisans. « Vous êtes des marchands, des artisans, des bourgeois, dit Rousseau à ses concitoyens, toujours occupés de leurs intérêts privés, de leur travail, de leur trafic, de leur gain. [5] » Cette recherche de l'intérêt pratique est naturelle en ces activités; elle l'est moins en d'autres domaines. Décrivant la société genevoise et les divers cercles dont elle est formée, le voyageur saxon Fischer écrit: « Le Genevois considère tout en Genevois; son égoïsme se résume en lui-même; les choses ne lui offrent de l'intérêt qu'en raison de leurs avantages présents ou futurs, et il ne voit dans les autres membres du cercle que des personnes dont il peut profiter » [6]. Il témoigne de ce sens pratique dans la recherche intellectuelle, et pour lui les idées valent surtout en raison de leur utilité matérielle, sociale, morale [7]. C'est pourquoi ses disciplines préférées sont la théologie, la politique [8], l'économie politique [9], les

[1] P. Kohler, *Lettres de France*, 1943, 189; l'auteur continue: « En effet, le lecteur suisse a a toujours aimé les livres qui le nourrissaient comme du légume, et les petits pois fins étaient réservés aux repas de fêtes. »

[2] Voir plus haut, chap. 6, 7.

[3] *Les Arts*, 307.

[4] R. Toepffer, *Réflexions et menus propos d'un peintre genevois*, éd. 1926, 425: « Où l'auteur raisonne au point de vue utilitaire, afin d'avoir pour lui les gens, l'opinion et le siècle. »

[5] Cf. Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 321.

[6] Barbey, *Les pierres parlent*, 1941, 54.

[7] Cochet, *L'âme de Genève*, 20: « Elle accueille les idées, surtout en raison de leur utilité sociale. » — De Traz, *Gustave Ador*, 1919, 10: « C'est toujours un désir noble, fier, conscient, d'être soi-même, auquel se joint un excellent sens pratique pour réaliser l'idéal. Et l'on voit collaborer une race double: philosophes (qu'ils soient horlogers ou aristocrates), humanitaires convaincus, intellectuels chrétiens, d'un côté, de l'autre, banquiers, diplomates et calculateurs. »

[8] De Salis, *Sismondi*, 1932, 3-4, à propos de Necker, Clavière, des collaborateurs de Mirabeau, Etienne Dumont, Reybaz, Du Roveray: « Aucun Genevois n'a donné à la France des finances saines, ni la liberté, ni une constitution... Nous ne prétendons pas déduire de ces faits que les Genevois aient échoué dans l'action et réussi seulement dans la science; les deux domaines s'interpénétraient; ainsi en témoignent leur vie et leur pensée. Le propre de l'esprit genevois est bien un certain équilibre entre la pensée et l'action. L'activité politique devenait un sujet d'études et de délibérations. Et la recherche scientifique tendait, en dernière analyse, vers des buts humanitaires et d'utilité publique. Hommes de laboratoire, jusque dans l'action, ils rêvaient d'action étant des hommes de cabinet. »

[9] *Ibid.*, 6: « Stendhal, en deux mots, a défini cet esprit genevois, « qui comprend mieux les vérités qui touchent à l'économie politique que celles qui touchent à l'analyse du cœur humain. »

sciences exactes et appliquées. L'histoire doit prouver, enseigner [1], la philosophie doit donner des règles de vie, moraliser [2]. Tout est envisagé en fonction du bien et du mal, plus que du vrai et du faux, du beau ou du laid [3]. C'est là le principe que doit s'imposer l'écrivain quel qu'il soit, et le but auquel il doit tendre est avant tout l'utilité sociale. « Genève, dit Rousseau, est le pays de la sagesse et de la raison, et Paris le siège du goût... Sachons être plus fiers du goût qui nous manque, qu'eux de celui qu'ils ont... tâchons de faire des livres utiles et dignes d'immortalité. » Ecrivant à un ami genevois, il qualifie l'écrivain: « Un homme de bien qui travaille pour l'utilité publique [4]. »

* * *

Pour le Genevois, les arts ont eux aussi une fonction utile. Il développe ses industries artistiques, déjà avant la Réforme, et surtout après elle, parce qu'elles sont une nécessité de sa vie économique [5]. Il demande moins aux œuvres de ses artistes de lui plaire, de l'émouvoir, que de l'enseigner; par les portraits de conserver les traits des hommes illustres et des membres de sa famille, par les vues de sa ville

[1] De Salis, *Sismondi*, 6: « Sismondi, comme ses devanciers et contemporains, écrivait surtout pour exercer une action sociale, tout en croyant servir, avec une parfaite bonne foi, le bien et la vérité. » — Cougnard, in *Genève suisse*, 162: à propos de l'Histoire des Français de Sismondi: « l'historien ne perd pas de vue que son ouvrage doit présenter « un tableau moral, où la nation française pourra toujours reconnaître quels fruits amers a portés le vice, quels fruits excellents a portés la vertu ». C'était une manière neuve d'envisager l'histoire, et à laquelle se reconnaît manifestement le milieu où vécut l'historien: c'est une conception bien genevoise. » — Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 159: « Sismondi avait amené à leur perfection les qualités solides de l'esprit genevois. Il avait amendé son utilitarisme, en lui infusant la cordialité, la bienveillance. »

[2] De Salis, *Sismondi*, 1932, 4,5: « Leur philosophie proposait un but moral, et en somme, pratique. Le seul système philosophique... qui ait été, à notre connaissance, divulgué avec intelligence et force par un Genevois de ce temps, venait d'Angleterre; c'était la philosophie utilitariste de Jérémie Bentham, traduite et adaptée par Etienne Dumont. Un tel choix est caractéristique. » ... « Cependant, tous étaient moralistes et doctrinaires, conscients d'appartenir à la religion protestante encore seule et partout pratiquée dans la Genève d'alors. Ce caractère commun donne, malgré les différences particulières, de la cohésion à la phalange des penseurs genevois, et les distingue des autres groupes de philosophes ou de savants de la même époque. »

[3] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 374: « Le moralisme genevois, si prépondérant dans l'œuvre de Rousseau, où toute chose est envisagée dans la catégorie du bien ou du mal, et non dans celles du vrai et du faux, du beau et du laid, se retrouve aussi dans son caractère et dans sa vie. » — *Ibid.*, 122: « A supposer que l'effet des spectacles soit prouvé mauvais pour les mœurs, Rousseau ne se demande même pas si le théâtre ne se justifierait pas, soit par un intérêt intellectuel, soit par sa beauté artistique. Que le théâtre soit démoralisant, plus de théâtre ! Calvin lui-même n'eût pas été plus rigoureux. » — Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 36, 219: « Les Genevois... font intervenir à tout propos et à tout bout de champ la notion du bien et du mal. »

[4] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 368. — Cougnard, in *Genève suisse*, 158: « L'art littéraire, considéré au seul point de vue esthétique, ne fut jamais chez nous en grande faveur. On ne considère l'écriture qu'en raison des services qu'elle peut rendre à l'idée morale ». « Notre peuple garde sa passion de l'utile, du bon, du nécessaire pratique; les jeux du style et de la rhétorique lui demeurent assez indifférents. »

[5] *Les Arts*, 307; cf. chap. 16, 17.

et de ses environs, de commenter des scènes de son histoire. Pour les peintres, pendant longtemps, l'art est un métier productif, non une nécessité de leur être intime; tel R. Gardelle, ils multiplient leurs produits, hâtifs et médiocres, qui sont les équivalents des photographies de notre temps [1]. Les collectionneurs du XVIIIe siècle eux-mêmes semblent moins réunir des peintures de maîtres pour leur beauté, l'admiration qu'ils en éprouvent, que pour constituer un capital qu'ils revendront [2]. A vrai dire, que d'amateurs d'art, de nos jours, ne voient dans le tableau et la pièce de collection qu'un placement avantageux ! Sous l'occupation française, le préfet écrit le 8 Floréal de l'an II au ministre de l'intérieur à Paris: « Le dessin et la peinture sont cultivés à Genève avec succès, mais c'est surtout du côté des arts utiles que les Genevois ont dirigé l'application des Beaux-Arts, et la peinture sur émail s'est associée à l'horlogerie et à la bijouterie pour en doubler ses richesses et ses produits » [3].

La Société des Arts est fondée, en 1776, pour l'« encouragement des arts », mais elle précise bien dans son programme qu'il s'agit des « arts vraiment utiles », et ses préoccupations sont d'abord d'ordre technique, se portent sur la mécanique, l'horlogerie, les arts appliqués, qui assurent la prospérité économique de Genève [4]. Quand Napoléon offre à Genève, qui est une de ses « bonnes villes », des tableaux pillés dans ses déprédations européennes, la Société des Arts les choisit, non pour leur valeur esthétique et parce qu'ils sont d'un maître réputé, mais pour leur sujet. Elle désire des tableaux de fleurs et de paysages. Pourquoi ? Parce que « ces deux objets sont d'une grande utilité dans une ville comme la nôtre, où les fabriques d'indiennes, les gravures sur bois et les émaux occupent une partie considérable de la population » [5]. Pour elle, le tableau est avant tout un modèle à utiliser dans des classes de dessin, dans les ateliers d'artisans, au même titre qu'un moulage en plâtre. Ce que le public demande aux peintres, c'est de les intruire par les thèmes qu'ils traitent, ou de les édifier spirituellement et moralement, non de les émouvoir plastiquement. Si l'on admire, au temps de Toepffer, les peintures alpestres de Meuron, de Calame, c'est qu'« on les louait de peindre des visions propres à élever les âmes et à leur inculquer l'humilité, selon ce principe que l'on n'est grand qu'en mesurant sa

[1] Deonna, Le peintre Robert Gardelle (1682-1766), *BSH*, VIII, 1942-43.

[2] Cf. chap. 28. — Baud-Bovy, in *Genève, cité des Nations*, 1920, 118: « A part quelques collectionneurs véritablement « amoureux d'art », Tronchin, Favre, Audéoud, Jacob Duval, nos amateurs « achetants », et ils sont rares, mêlent toujours à leurs dilections des raisons de convenance, de bienséance, d'espoir de bon placement. »

[3] *NA*, 1914, 27.

[4] *NA*, IX, 1909, 77, extrait de son programme de 1776: « Genève appelée à cultiver, au sein de la Paix, les arts de la paix, et dont le territoire, heureusement très borné, ne laisse à ses habitants que les ressources qui naissent des talents et de l'industrie, Genève n'avait point encore de société consacrée uniquement à l'encouragement des arts vraiment utiles, et cet établissement manquait à ses besoins. »

[5] *NA*, 1914, 25, 26, 27, 28.

petitesse... on admettait que la représentation de certains objets élève l'âme, que l'art peut utilement rappeler à l'homme qui les oublie dans le brouhaha mondain les spectacles propres à le pénétrer du sentiment de sa misère. Mais, à moins de consacrer ses dons au progrès moral de l'humanité, un artiste n'est qu'un amuseur, un assembleur de rien»[1]. Et les artistes admettent aussi ce point de vue: un Jean Huber, «est Genevois par son besoin de tirer de ses découvertes un profit moral»[2].

* * *

Or, l'art, la littérature et la science, dans leur conception la plus élevée et pour atteindre l'immortalité, doivent être dégagés de toute préoccupation utilitaire. Ils exigent le désintéressement: de la part du savant, qui ne se préoccupe pas des applications pratiques de sa découverte, mais qui ne veut que trouver la vérité, résoudre un problème; de l'artiste, qui ne cherche qu'à extérioriser en des formes visuelles son émotion, et à en faire participer autrui. Tout le reste est secondaire, et indigne d'eux. Cette nécessité, pendant longtemps le Genevois ne l'a pas comprise, dominé qu'il était par son désir utilitariste. « Il aime la science, dit Toepffer, parce qu'elle seconde son industrie; il aime la politique, parce qu'elle influe sur ses capitaux épars dans tous les points de l'Europe; mais il dédaigne les arts dont le domaine est l'imagination, dont la puissance se borne à reproduire des impressions, des souvenirs, dont l'action directe ne s'exerce sur rien de ce qui le touche ou l'occupe dans sa vie toute active et industrielle[3]. » En tout domaine, la recherche désintéressée, si austère et pénible qu'elle soit, ne paraît être qu'un passe-temps et un amusement frivole, qui sont « inutiles » et « ne servent à rien »[4]. Comme tout Suisse, le Genevois veut surtout cultiver des choux, selon l'expression du chevalier de Boufflers; un amandier doit produire des amandes, et ses délicates fleurs roses n'éveillent son intérêt que par la promesse qu'elles donnent de leurs fruits. En Italie, les Sanguinède « n'achetèrent point une branche d'amandier fleuri que leur offrit un jour une bouquetière, estimant un péché de dommager de la sorte un arbre de rendement »[5].

[1] Chaponnière, in R. Toepffer, Réflexions et menus propos d'un peintre genevois, 1926, 17.
[2] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 68.
[3] R. Toepffer, *Mélanges*. — Bouvier, *Essais sur l'histoire intellectuelle de la Restauration*, 1930, 34.
[4] Petit-Senn, *Œuvres choisies*, I, 1840, 233 sq.: « La littérature et la science sont à Genève deux rivales qui se tournent le dos; on y décourage les études littéraires en disant qu'elles ne servent à rien, et que les citoyens n'y sont point propres. » — Goyau, *Une ville-église*, II, 253. — De Traz, *L'esprit de Genève*, 1923, 37: « Une méditation désintéressée, une songerie d'artiste, qui ne cherchent ni à convaincre, ni à améliorer, qui se bornent à elles-mêmes, n'obtiennent pas la faveur. » — Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 192: « On se tient en garde contre les excès et les écarts de l'imagination... On réduit le service de l'imagination... à écrire des vers et composer des romans. Et écrire des vers et composer des romans, c'est un métier de fantaisie. »
[5] Ph. Monnier, *Causeries genevoises*, 1902, 42.

26. Le Genevois et l'art.

Les facteurs que nous avons énumérés, Réforme, luttes pour l'indépendance, conditions économiques, etc., ont profondément marqué, et par une éducation de plusieurs siècles [1], le tempérament genevois, déjà de nature peu enclin aux beaux-arts, et l'en ont pendant longtemps détourné [2].

* * *

La beauté littéraire ou plastique n'émeut pas, ne fait pas retentir dans l'âme de profondes résonances, instinctives et nécessaires à la vie intime; non seulement elle est inutile, mais on la confond avec la volupté, avec des jouissances illicites [3]. On méconnaît que l'art peut revêtir les moindres objets de la vie journalière, pour embellir la vie, réjouir la vue. Les intérieurs genevois, à part dans quelques familles, ont longtemps conservé, non seulement l'austérité que leur imposaient le calvinisme et les circonstances économiques, mais, sans parler de l'absence du confort qui amollit les caractères, le dédain de ce qui peut les orner avec goût. Comme chez

[1] *Les souvenirs genevois*, 1924, 104: « On s'élève avec des hommes accoutumés à balancer froidement les intérêts politiques, à calculer minutieusement tous les rapports qui dépendent du commerce, etc., et l'on échange la légèreté des grâces contre la solidité de la raison. » — Marc Monnier, *Genève et ses poètes*, 1874, 81: « Ce n'est pas la Réforme seule qui empêcha les arts et la poésie de fleurir entre le Salève et le Léman. L'excellent Sénebier attribue cette stérilité poétique au fait que dans son pays on est élevé avec des hommes sérieux, on prend le ton général, et l'on échange la légèreté des grâces contre la solidité de la raison... L'observation paraît judicieuse. »

[2] Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 160: «La sagesse genevoise ordonna toutes les actions humaines sur un plan rigide; elle refusa toute issue aux sens, bannit la joie et la sérénité, assombrit la vie. Cette sévérité favorisait le sérieux, et fortifiait les volontés, mais elle mortifiait l'imagination; elle écartait les arts. » — *Ibid.*, 203: « La poésie n'a pas prospéré sur le sol littéraire de Genève. L'ancienne avait trop de sévérité, son rigorisme éteignait l'imagination et serrait les cœurs. » — Goyau, *Une ville-église*, II, 251: « Mais les lettres à leur tour, et l'art à son tour, non moins que la pensée théologique et non moins que l'allégresse religieuse, devaient nécessairement se heurter, tout au fond de l'âme genevoise, à certaines entraves rétrécissantes, paralysantes. — J. Bouvier, *Essai sur l'histoire intellectuelle de la Restauration*, 1930, 32: « Cette méfiance antique, qui nous a rendus si longtemps étrangers aux sentiments des Beaux-Arts » (à propos de Toepffer, non seulement l'art, mais l'artiste, 1831; *Mélanges*, 52.)

[3] Chaponnière, in R. Toepffer, Réflexions et menus propos d'un peintre genevois, éd. 1926, 16: « L'art gardait une légère odeur de libertinage: divertissement permis à ceux qui font posément le départ entre leur travail et leur amusement, divertissement que l'on prend le soir, entre amis, dans son arrière-boutique, le verre en mains, tous volets clos, mais dangereux lorsqu'il distrait l'esprit du devoir quotidien, et mortel s'il détourne de la recherche des vérités éternelles. » — Goyau, *Une ville-église*, II, 254: « A Genève, on inclinait à redouter le beau comme une volupté, à redouter comme un péché mortel la production ou la jouissance de l'œuvre de beauté. » — *Ibid.*, 258: « Un suprême instinct d'ascétisme, gravé par la théologie calvinienne au fond des âmes, et qui leur fait redouter, comme une concupiscence, la volupté des lettres ou la volupté de l'art. »

les Sanguinède: « tout est laid; les bureaux sont laids; les chaises sont laides. Les papiers sont laids. Les rideaux sont laids. Non que les Sanguinède soient insensibles à la beauté de la peinture et de la nature. Ils vont se promener le dimanche, collectionnent des tableaux, possèdent une petite galerie de l'école genevoise heureusement choisie... J'ajoute qu'ils ne conçoivent la beauté que sous l'espèce de sites ou de tableaux. Hors les cadres et les points de vue, elle n'existe pas... A la vérité, l'art n'a que faire de s'occuper de pots, tables, casseroles, cruches, coffres, bidons, boutons et autres brinborions » [1].

* * *

Le Genevois préfère l'idée à l'apparence qu'elle revêt, le fond à la forme, à laquelle il n'attache que peu d'importance, qu'il redoute même [2]. Bonstetten déplore que « la littérature reste en arrière de la mécanique, tout ce qui est lettres pures, poésie pure, imagination pure, forme splendide et verbe éclatant, inspire un sentiment de défiance » [3]. Le style des écrivains genevois, non seulement celui des savants [4], mais aussi celui des littérateurs, est froid, compassé, lourd, sans grâce ni poésie. « Un livre genevois, dit Stendhal, n'est jamais absolument vide, mais le style genevois est avant tout pénible; on croirait voir un attelage de bœufs qui labourent lourdement [5]. » A vrai dire, le Genevois, de nos jours encore, parle aussi

[1] Ph. Monnier, *Causeries genevoises*, 1902, 31. — Cf. au contraire, Schlemmer, *Journal de Genève*, 1er août 1942, protestant contre la croyance à l'infériorité artistique des Genevois: « Un étranger vivant à Genève y trouve une société où le sens esthétique est très répandu et raffiné. Les intérieurs genevois, les œuvres et les objets d'art qu'on y trouve, les maisons de campagne, les jardins, tout respire, même aux plus mauvaises périodes, un goût sûr, sobre et discret, dont la réserve même donne à tout un charme et une distinction caractéristiques et attachants. »

[2] Chapuisat, in *Genève, cité des nations*, 1920, 10: « Sa passion restera, cependant, conduite, le plus souvent, du côté des manifestations d'une idée. Son expression même sera incomplète et rarement séduisante, parce qu'elle est presque toujours dépourvue des grâces de l'art. Non pas que Genève n'ait pas eu et n'ait pas encore ses artistes, mais il est incontestable que la forme l'attire moins que le fond. Le sens de la beauté extérieure, à moins qu'il ne le rencontre dans un spectacle de la nature, échappe facilement aux Genevois. »

[3] Cf. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 192. — de Salis, *Sismondi*, 6. — Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 39: « La forme littéraire, l'éloquence dans sa beauté est, pour les Genevois de la vieille roche, non seulement chose négligeable, mais chose détestée. »

[4] *Ibid.*, 5: « La lecture des documents contemporains fait ressortir la correction guindée, la froideur compassée, la distinction dédaigneuse des honnêtes gens et des magistrats intègres qui formaient le patriciat genevois. Dépourvus d'imagination, d'ironie et de toute éloquence, autre qu'une rhétorique froidement cicéronienne, dénués de poésie et de gaîté. »

[5] *Mémoires d'un touriste* (2), II, 1877, 215-6; cf. Yung, *Genève suisse*, 87. — *Les souvenirs genevois*, 1824, 104: « Mais s'il paraît étonnant qu'au milieu de cette foule d'hommes célèbres dans tous les genres de sciences et de littérature, on ne trouve aucun poète illustre, observons que la plupart des écrivains genevois, profonds dans l'invention et la déduction de leurs idées, sont faibles pour le coloris et pesants dans le style: ces défauts ne naîtraient-ils pas de la gravité et de la réflexion que le sentiment de la liberté inspire, que le goût de prononcer sur les objets importants du gouvernement nourrit ? »

mal qu'il écrit, et souvent loin de vouloir s'en corriger, s'en fait gloire, comme d'une tradition locale à maintenir [1]. Féconde en écrivains sérieux, théologiens, jurisconsultes, philosophes, économistes, savants, Genève n'a que peu d'écrivains d'imagination, romanciers, poètes [2]. « On y trouve des critiques, mais point de poètes », dit Sénebier [3], car, a-t-on commenté, « la littérature est un art » [4]. J.-J. Rousseau fait exception, « le seul grand poète genevois » [5], à qui Genève doit « une accidentelle gloire littéraire » [6]. Mais si Rousseau tient de son origine genevoise quelques défauts de style [7], ce n'est pas d'elle qu'il tient ses qualités: son imagination, son sentiment, sa poésie, ses dons de style, acquis en Savoie et en France [8].

Ce qui en lui est bien genevois encore, et s'explique par son ascendance locale,

[1] Davity, 1613: « Les gens de qualité qui se meslent de parler françois le parlent aussi mal qu'il est possible. Le menu peuple parle savoyard »; 1637: « Le menu peuple parle savoyard; mais les personnes de qualité parlent pur françois, voire mesme la plupart entendent l'alemand et l'italien et le parlent, de mesme que quelques-uns ont connoissance de l'anglois et du polonois. »

[2] Mallet, *Genève et les Genevois*, 1814, 103: « Les Genevois n'ont pas en général brillé dans les ouvrages légers et dans ceux d'imagination; mais si la position de notre ville, si les rives de notre lac n'ont pas créé des poètes, elles ont fait naître le goût de l'histoire naturelle et celui des sciences physiques... » — Rheinwald, in *Genève, cité des Nations*, 1920, 82: il manque à Genève « l'honneur d'une longue tradition artistique. La vérité, un peu triste, est qu'à cet admirable mouvement de l'esprit genevois à travers les siècles, ne correspond aucun mouvement littéraire de quelque importance »; J. Bouvier, *Essais sur l'histoire intellectuelle de la Restauration*, 1930, 29: « L'histoire des lettres et des arts en Suisse romande n'offre point, malheureusement, de talent d'imagination brillante. »

[3] Sénebier, *Hist. littéraire de Genève*, III, 366. — Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 379: « L'historien Jean Sénebier constate, sans un mot de regret, le fait que Genève, après avoir produit tant d'écrivains sérieux: théologiens, jurisconsultes, savants, publicistes ou philosophes, ait donné si peu de romanciers et de poètes. Et de fait, entre Jean-Jacques et Toepffer, elle n'a vu naître aucun écrivain d'imagination. » — Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 144, 321; 263, Essor littéraire et scientifique. — Marc Monnier, *Genève et ses poètes, du XVIe siècle à nos jours*, 1874. — Rheinwald, Le mouvement littéraire à Genève, in *Genève, cité des nations*, 1920, 79. — J. Violette, La poésie à Genève, *ibid.*, 91.

[4] Cougnard, in *Genève suisse*, 157.

[5] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 379: « Jean-Jacques Rousseau fut en effet le seul grand poète genevois. »

[6] Rheinwald, in *Genève, cité des Nations*, 1920, 82: « Une accidentelle gloire littéraire, puisqu'elle a donné naissance à Rousseau. »

[7] Selon Sainte-Beuve, « il y a maintes fois de l'ouvrier dans son art ». Vallette remarque que le style de Rousseau se ressent parfois de ses origines genevoises, sent l'effort.

[8] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 38: « Il est deux choses si importantes que Rousseau, s'il fut resté à Genève, n'aurait pas reçues de sa ville natale: la poésie du sentiment, et la maîtrise dans l'art d'écrire ». — *Ibid.*, 39: « C'est la Savoie qui a fait l'éducation sentimentale de Rousseau; c'est à Paris qu'il apprend à écrire le style. » — *Ibid.*, 438: « Par la forme, par la beauté littéraire, par l'éloquence magnifique du verbe, l'œuvre écrite de Rousseau est bien plus française que genevoise. » C'est dans les écrivains français qu'il a trouvé ses modèles, c'est à Paris qu'il s'est formé. — Vallette ajoute que le fond du tempérament commun à Jean-Jacques et à ses concitoyens fut exalté en lui par une imagination qui, elle, est tout à fait étrangère à l'esprit genevois; cf. Cochet, *L'âme de Genève*, 60. — Marc Monnier, *Genève et ses poètes*, 1874, 223; Borgeaud, *Pages d'histoire nationale*, 1934, 149.

c'est son indifférence pour les Beaux-Arts, la musique exceptée, pour les arts figurés [1].

* * *

Si Genève ne possède pas de grands littérateurs, elle n'a pas non plus donné naissance à de grands peintres, à quelques exceptions près, peut-être celle d'un Liotard, et encore avec quelques réserves. «Ce furent d'honnêtes artistes et des hommes de goût. Sans doute, on chercherait en vain dans leurs rangs un de ces génies novateurs qui aurait pu porter au loin la réputation artistique de sa ville natale... » [2]. Ce furent pour la plupart d'honnêtes artistes, un peu bourgeois, d'une extrême sagesse, demeurant à mi-côte, au flanc de la colline, et ne songeant jamais à escalader les cimes. Il leur manque la vigueur, la hardiesse, et, pour tout dire, en un mot, le génie [3]. » Il en est ainsi dans la première moitié du XIXe siècle, quels que soient les mérites d'un De La Rive, d'un Agasse, d'un Massot, d'un Toepffer. Genève ne connaît pas davantage de grands sculpteurs, et Chaponnière, Pradier, qui en sont les meilleurs, ne sont toutefois que des maîtres de second rang [4].

[1] VALLETTE, 60: « Cette absolue indifférence, dont le silence même des *Confessions* témoigne avec éloquence, pour la beauté artistique de Venise, décor, palais et églises, peintures et architecture, peut être relevé comme un trait genevois bien constant du caractère intellectuel de Rousseau. » — *Ibid.*, 374: « L'indifférence extraordinaire de Rousseau pour tout ce qui est Beaux-Arts, la musique excepté. »

[2] SEIPPEL, in *Genève suisse*, 270: « Si d'ailleurs un génie de cet ordre était né alors dans notre cité, il aurait eu peine à y grandir. La terre genevoise n'était pas encore préparée pour ces semences-là ».

[3] *Ibid.*, 259, à propos des peintres du XIXe siècle, Toepffer, Massot, etc. — Bovy, in NEUWEILER, 26, pense que R. Toepffer, bien qu'il n'ait pas été artiste de profession, « est un de nos plus grands artistes, le plus spontané et le plus personnel ».

[4] DOUMERGUE, *Genève des Genevois*, 248; on a dit: « Chaponnière est avec son maître Pradier, le seul sculpteur génial dont Genève puisse s'enorgueillir. »



27. L'Etat et l'art.

Longtemps, l'Etat ne donne aux arts que peu d'encouragement: les facteurs que nous avons énumérés, économiques et moraux, le tempérament genevois lui-même, l'en détournent. Encore faut-il distinguer entre les arts utiles et les beaux-arts.

* * *

Les autorités s'intéressent aux arts industriels, horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, etc., parce qu'ils contribuent au commerce et à la richesse de la cité [1]. Ainsi, en 1774, le Conseil des CC invite le Petit Conseil à encourager la fabrication des indiennes, « éminemment utiles à la prospérité publique » [2]. C'est pour former des artisans qu'elles acceptent au XVIIIe siècle la fondation de l'école de dessin, dont l'idée, qui germait depuis 1704, n'est réalisée qu'en 1751 [3], non sans quelque résistance [4]. Son but n'était pas de former des artistes, mais « de donner aux jeunes gens qui se destinent aux arts mécaniques les principes du dessin, qui peuvent perfectionner ces mêmes arts », dont Genève vit par la vente à l'étranger, soit l'horlogerie, la gravure, l'orfèvrerie, la passementerie, les toiles peintes, la taille des pierres, la charpenterie, la menuiserie. « Il est sans doute de la dernière importance pour notre ville de ne rien laisser en arrière de tout ce qui peut contribuer au perfectionnement de ces manufactures, et par conséquent beaucoup augmenter notre commerce, en donnant une nouvelle réputation à nos ouvriers et à leurs ouvrages [5]. »

[1] *Les Arts*, 298, 307, 313; Roget, Le gouvernement et l'industrie dans l'ancienne Genève, *Etrennes genevoises*, II, 1878, 141. — Rambert, *Calame*, 41: « Peu accessibles aux suggestions d'ordre purement idéal, les magistrats de Genève devaient prêter une oreille plus complaisante aux réclamations de l'industrie. » — Cf. chap. 17.

[2] *NA*, 1906, 104. — Sur les indienneries genevoises, *Les Arts*, 482.

[3] L'idée était dans l'air dès 1704. La proposition de Burlamaqui, membre du Petit Conseil, en 1718, d'introduire l'étude du dessin dans certaines classes du collège, ne fut pas acceptée. Une nouvelle proposition aboutit à la nomination d'une commission, dont Burlamaqui fut chargé de rédiger les conclusions, en un mémoire adopté en 1732, mais resté sans effets pratiques, à cause des difficultés financières qu'ils entraînaient, « Projet et tablature pour l'établissement d'une école publique de dessin », *RC*, 1732, 333. La proposition fut reprise en 1744. Quand l'école de dessin fut créée, Pierre Soubeyran en fut nommé directeur, en 1748, et l'école fut ouverte en 1751. — Crosnier, Les écoles de dessin au Calabri, *NA*, I, 1901, 53; B. Gagnebin, *Burlamaqui et le droit naturel*, 1944, 74; *Les Arts*, 25, référ. Bovy, in Neuweiler, 32. — Pierre Soubeyran ou Souvairan (1709-1775), d'origine française, né à Genève, bourgeois d'honneur en 1770; *NA*, V, 1905, 7. — Crosnier, Expositions d'œuvres des anciens professeurs à l'Ecole des Beaux-Arts, *NA*, V, 1905, 5.

[4] Cependant il est erroné de dire: Goyau, *Une ville-église*, I, 203: « Les pasteurs assistaient impuissants à cette victoire finale de l'art sur un faux ascétisme. »

[5] Burlamaqui, Mémoire de 1732, cf. Gagnebin, 75. — Keate, *Abrégé de l'histoire de Genève*, trad. Londres, 1774, 78: « Elle contribuera beaucoup à l'agrandissement de leur commerce,

* * *

C'est pour protéger le commerce local que l'on interdit l'établissement à Genève d'industries, d'artisans, d'artistes même, et l'importation de certains produits manufacturés [1], qui pourraient lui porter préjudice. Mais il faut éviter aussi que les artisans genevois ne tarissent cette source de richesse en portant au dehors leurs activités, et on leur défend de quitter la ville [2].

A ces restrictions économiques s'en ajoutent d'autres, religieuses, morales [3], ou politiques. Jean Dassier est censuré en 1769, pour avoir prêté son balancier et frappé une médaille de Voltaire avec la légende « Il ôte aux nations le bandeau de l'erreur », et l'on interdit de prêter le balancier pour aucune médaille sans la permission du général de la monnaie [4].

* * *

L'Etat passe quelques commandes aux artisans d'art. Au XVIe siècle, quand la mode n'en est pas encore passée, il place quelques vitraux à l'Hôtel de Ville, en fait don à des villes alliées ou à des particuliers [5]. Aux orfèvres et aux horlogers, il demande les pièces d'argenterie, les chaînes d'or, les montres qu'il offre à ceux dont il veut reconnaître les services, aux princes étrangers, aux représentants des puissances [6]. Il fait frapper des médailles commémoratives pour les décerner à divers personnages, ou pour rappeler certains événements importants de la vie politique et religieuse [7].

* * *

Parfois, cependant, il recourt à l'étranger. En 1584, lors des fêtes de l'alliance

puisqu'ils ont des manufactures en étoffes, en indiennes, et en émail, pour lesquelles une connaissance étendue du dessin est nécessaire. »

[1] Ex. en 1732, on interdit de vendre des perruques étrangères, ROGET, *Etrennes genevoises*, IV, 1880, 60; même interdiction en 1762, *ibid.*, 83.

[2] *Les Arts*, 313, ex. — Un arrêt de 1685 défend aux horlogers de travailler hors de Genève; celui de 1745 inflige une amende aux ouvriers genevois qui vont travailler à moins de 20 lieues, *NA*, 1903, 81-2. — En 1759, Vautier et Flammer veulent transporter à Berne leur commerce et la fabrication de bijouterie et de joaillerie; on le leur défend et, pour éviter des cas analogues, on publie un arrêté interdisant à tous maîtres, compagnons et apprentis, d'aller travailler au dehors dans un rayon de 30 lieues. ROGET, *Etrennes genevoises*, IV, 1880, 81, 82.

[3] Voir plus haut.

[4] ROGET, *Etrennes genevoises*, IV, 1880, 93. — Sur le fonctionnement de l'atelier monétaire, *Les Arts*, 441 sq.

[5] *Les Arts*, 365, Le vitrail; ex., 376.

[6] BLAVIGNAC, *Armorial*, 326. Depuis le début du XVIIe siècle, on donne plutôt des médailles. A la fin du siècle suivant, on reprend l'usage des dons en orfèvrerie, horlogerie, armes de prix.

[7] BLAVIGNAC, 317 sq., médailles offertes aux souverains, ambassadeurs, personnages divers, etc.; médailles commémoratives d'événements politiques, *ibid.*, 326 sq.; DEMOLE, *Visite au Cabinet de numismatique*, 33 sq., Médailles commémoratives.

entre Genève et les cantons suisses, le Conseil remet en don à l'abbaye de l'Escargot à Zurich et à la Maison de Ville de Berne, deux coupes en argent doré: elles ne sortent pas d'ateliers genevois, mais de Nuremberg, et ont été achetées à un marchand de Genève; on se borne à les remanier pour les adapter à leur nouvelle destination, en y gravant des inscriptions, et en y plaçant les armoiries des trois cités, demandées à un émailleur genevois [1].

* * *

Quant aux beaux-arts proprement dits, rien n'incite l'Etat à les favoriser, et au contraire de nombreuses raisons l'engagent à les réprimer et à les surveiller [2].

* * *

Les constructions officielles élevées depuis la Réforme sont simples, sans aucun superflu, et l'art plastique, ornemental, en est absent, ou réduit au strict nécessaire: quelques clefs de voûte, quelques culs-de-lampe, quelques cartouches [3]. On leur demande d'être utiles, de répondre à leur destination, rien de plus. Celles du XVIe siècle témoignent encore d'une certaine préoccupation artistique; l'Hôtel de Ville reçoit en 1556 un portail monumental, avec frise dorique de bucrânes, plus tard des voûtes avec médaillons historiques [4]; le Collège de Calvin s'orne d'un relief taillé en 1561 par un disciple de Jean Goujon [5]. Mais l'austérité devient ensuite plus grande encore. « Il n'existe en effet pas un seul monument élevé à la fin du seizième ou dans le dix-septième siècle, qui annonce que le gouvernement ait fait le moindre appel aux beaux-arts pour consacrer quelque souvenir historique ou pour embellir des constructions publiques [6]. » On ne voit pas à Genève ces fontaines monumentales dont s'enorgueillissent les villes de la Suisse alémanique, dont le décor sculpté évoque, après la religion, la gloire de la cité et ses vertus civiques. Celles de Genève sont rares avant le XVIIIe siècle, et à cette date, elles ne sont qu'un pilier architectural, une colonne s'élevant au milieu du bassin [7].

[1] Deonna, *G*, XXI, 1943, 122. Les coupes de l'alliance de 1584, référ.

[2] Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 327: « Aucun encouragement quelconque ne venait stimuler le talent, réveiller le génie. »

[3] Rigaud, *MDG*, IV, 1847, 9; id., *Renseignements* (2), 74: « Le gouvernement donnait lui-même l'exemple de la simplicité, même dans tout ce qui concernait les constructions publiques. Les Conseils s'interdirent toutes constructions monumentales, même dans les circonstances importantes qui auraient paru pouvoir motiver quelque exception. » — R. Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 22: « A Genève, les monuments n'ont qu'un minime intérêt. Ville idée, sa grandeur a été toute morale, son génie abstrait et sévère: une froide uniformité recouvre ses anciens édifices. »

[4] *Les Arts*, 328, fig. 216.

[5] *Ibid.*, 326, 348, fig. 227.

[6] Rigaud, *l. c.*; cf. Seippel, *Genève suisse*, 218-9. — Sur l'architecture civile officielle, *Les Arts*, 323 sq.; sur l'architecture religieuse, *ibid.*, 321.

[7] *Les Arts*, 330; Rigaud (2), 56.



Pl. XVI. — Genève. Hôtel de Ville, portail de la rampe, 1556.

* * *

Le sculpteur n'a guère d'occasions d'exercer son art [1]. Le relief du Collège en 1561, la statue du duc de Rohan († 1638) sur son tombeau à Saint-Pierre [2], sont des exceptions [3]. La dernière est une infraction aux usages funéraires [4], et quant au premier, si contraire à l'esprit genevois d'alors, sa présence dans un édifice dont la construction fut longtemps ralentie par les nécessités d'argent, permet de se demander s'il ne fut pas un don étranger. Pendant des siècles, Genève ne connaît pas de statues ornant ses places, ses rues [5], et en 1849 encore, la proposition que fait Pradier est refusée [6], de lui donner son groupe de Polyphème écrasant Acis dans les bras de Galatée, la ville assumant les seuls frais du monument.

* * *

La peinture n'est pas plus favorisée. « Je ne connais, dit Rigaud, que deux occasions dans lesquelles le gouvernement ait dérogé à l'usage de se refuser à toute espèce d'embellissement dans les constructions publiques. En 1604, il fit orner de peintures la salle des séances par un nommé César Julio... Les registres antérieurs, ainsi que les suivants, n'indiquent aucun travail de même nature ordonné par la communauté [7]. » En réalité il ne s'agit pas d'une décoration nouvelle, que le Conseil eût assurément refusée; ce n'est qu'une réfection nécessitée par des transformations architecturales, avec quelques adjonctions point heureuses, des anciennes fresques du XVe siècle [8]. Il n'en est pas autrement encore à la fin du XVIIIe siècle. Entre la révolution genevoise (1792) et l'annexion à la France en 1798, « le gouvernement fit cependant deux appels aux Beaux-Arts, mais le résultat n'en fut pas heureux » [9]. Ce sont le tableau de Genève révolutionnaire par Saint-Ours [10] en 1794, et le buste

[1] *Les Arts*, 347, La sculpture sur pierre. — RIGAUD, *MDG*, IV, 1847, 13; ID., *Renseignements* (2), 78-9: « Le ciseau du sculpteur, comme on le voit, était à peine employé. La seigneurie trouvait que les meilleurs monuments à élever étaient de hautes murailles et une enceinte bien défendue. »

[2] *Les Arts*, 346.

[3] Absence de statues après la Réforme, *ibid.*, 347.

[4] *Ibid.*, 345, L'architecture funéraire. — RIGAUD, *MDG*, IV, 1847, 14; ID., *Renseignements* (2), 80.

[5] *Les Arts*, 347.

[6] BAUD-BOVY, *NA*, 1916, 17 sq., 19: ce refus « permet d'estimer de quel monument remarquable le manque de sens artistique du Conseil administratif d'alors a privé Genève en dédaignant l'offre généreuse d'un des plus grands sculpteurs du XIXe siècle »; ID., *Genève, cité des Nations*, 1920, 118.

[7] RIGAUD, *MDG*, IV, 1847, 14. — L'autre exemple que cite Rigaud est la statue du duc de Rohan, voir plus haut.

[8] *Les Arts*, 373; *Genava*, XXI, 1943, 109.

[9] RIGAUD, *MDG*, VI, 1849, 19-20.

[10] G, XVIII, 1940, 124.

de Rousseau par Jean Jaquet [1], aux Bastions, commandes faites à ces artistes par politique, et non par amour désintéressé des beaux-arts. Mais « depuis la réunion de Genève à la France, notre patrie, quoique faisant partie de la grande république et puis du grand empire, reçut bien peu d'encouragements sous le rapport des beaux-arts. Aucun tableau ne fut commandé à nos artistes par le gouvernement » [2].

* * *

Les monnaies genevoises permettent les mêmes constatations: elles maintiennent avec monotonie les types créés au XVIe siècle, sans aucun désir de les perfectionner, ou d'offrir aux graveurs l'occasion de créations nouvelles. « Cette monotonie dans le type et le travail des monnaies genevoises ne cadre-t-elle pas du reste avec l'histoire de cette ville à la même époque ? Après les orages du XVIe siècle, où tant d'événements avaient mis en question son indépendance, elle était parvenue, grâce à ses alliances et à la direction d'un gouvernement prudent et avisé, à une tranquillité et à un bien-être relatifs, exempts de trop fortes émotions... Il est vrai que ce calme et cette prospérité auraient pu, tout aussi bien qu'ailleurs, faire éclore l'art; mais, ainsi qu'on l'a souvent observé, les ordonnances somptuaires mirent pendant longtemps une entrave à toute manifestation artistique... Comment le gouvernement, si sévère pour le luxe des citoyens, aurait-il pu encourager et même tolérer que les monnaies qui émanaient de lui seul, eussent un autre caractère que celui d'une extrême simplicité ? [3]... »

* * *

Les rites funéraires excluent toute apparence de luxe [4]. « C'est un acte de simple police qui se fait sans appareil; on croit à Genève qu'il est ridicule d'être fastueux après la mort [5]. » Sur les tombes, point de sculptures, point de constructions, mais une inscription, avec tout au plus un cartouche ornemental, ou les armoiries du défunt [6]. Le mausolée du duc Henri de Rohan, à Saint-Pierre, fait seul exception à cette règle générale, exception que le Conseil accorde en 1642 à la demande de la

[1] *Les Arts*, 353; *Pierres sculptées*, 409, nº 1065.

[2] RIGAUD, *l. c.*

[3] E. DEMOLE, Note sur les thalers de Genève des XVIe et XVIIe siècles, *NA*, II, 1902, 25; *ibid.*: « Le dernier thaler frappé à Genève date de 1659, et il résume une longue série qu'on pourrait appeler la série Royaume, toute faite d'uniformité et de monotonie. » Les thalers sont remplacés par les écus de Louis XIV. En 1721 seulement reparaissent les thalers de Genève sous le nom d'écus (modèles de Dassier).

[4] *PS*, 177, 188, référ.; *Les Arts*, 345, L'architecture funéraire.

[5] D'Alembert, cf. ROGET, *Etrennes genevoises*, IV, 1880, 124.

[6] Sur les pierres tombales de Genève, après la Réforme, PS, 254; *Les Arts*, 345, L'architecture funéraire.

famille du duc, à condition que le tombeau évitera toute ostentation [1]; mais il s'agit d'un étranger de marque, et aucun Genevois n'eût obtenu cette faveur [2]. Au XVIIe siècle encore, on blâme Jacques Genoud d'avoir fait ensevelir sa fille dans un cercueil à dos d'âne [3]. En 1605, on arrête que les conseillers et les ministres seront ensevelis au cloître de Saint-Pierre et le premier qui y prend place est Th. de Bèze. Cependant plusieurs personnages refusent cette distinction et la Compagnie des pasteurs prie le Conseil de considérer « qu'il n'y avait point de différence parmi les hommes, soit par rapport à la naissance, soit à l'égard de la mort, qui surprend également les grands et les petits » [4]. C'est dans le même sentiment d'égalité civique devant la mort — sinon pendant la vie ! — que le Petit Conseil refuse en 1775 la proposition faite en 1774 par le Conseil des CC de réserver au cimetière de Plainpalais des tombes spéciales, réputées plus honorables que les autres. Cette rigueur fléchit avec le temps et, avant 1807, le cimetière de Plainpalais est encore partagé en parties correspondant aux classes des ordonnances somptuaires: à l'ouest, les familles patriciennes; au centre, ceux de la deuxième classe; à l'est, ceux de la troisième classe [5].

* * *

On ne demande pas davantage à l'architecte, au sculpteur, au peintre, de grands ensembles monumentaux pour commémorer les principales dates de l'histoire genevoise [6]; on vénère les Réformateurs et leur œuvre [7], les héros de l'Escalade dont les noms sont évoqués pieusement [8], mais on ne leur consacre que de simples inscriptions.

[1] Rigaud, *MDG*, IV, 1847, 14; id., *Renseignements* (2), 14; sur ce monument, *Pierres sculptées*, 264, n° 547; *Les Arts*, 946.

[2] Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 27: « Aucun Genevois n'a partagé cet honneur. Cet ostracisme est regrettable, on aimerait à retrouver en ce lieu vénérable (S. Pierre), la dépouille mortelle de tant de théologiens, d'orateurs, de savants laborieux, dont la piété et l'érudition ont fait la réputation de Genève. Mais la sévérité calviniste repoussait ces distinctions; elle exigeait que tout effort fut fait en vue de la gloire de Dieu et rien pour la louange humaine. »

[3] *Pierres sculptées*, 187, référ. — Les « caisses », cercueils à couvercle en dos d'âne, sont réservées aux premières classes; les autres cercueils à couvercle plat, sont appelés « bières ». *MDG*, VII, 1949, 174, note.

[4] *Pierres sculptées*, 179-80; Blavignac, *Armorial*, 201, note 1; Doumergue, *Genève calviniste*, 150 et note 2.

[5] *Pierres sculptées*, 188; sur cette division, cf. chap. 18.

[6] Rigaud, *MDG*, V, 1847, 12, « défaut de monuments destinés à consacrer les souvenirs historiques »; id., *Renseignements* (2), 78-9.

[7] Inscription commémorative de la Réforme, *Pierres sculptées*, 400, n° 1035-6; le texte est de Froment, Gardy, L'inscription commémorative des événements de 1535, *BSH*, VI, 1933-8, 49. — Sur les monuments commémoratifs de la Réforme à Genève, jusqu'au monument de la Réformation, *Pierres sculptées*, 400 sq.; Doumergue, *Genève des Genevois*, 248 sq. (monument de la Réformation).

[8] Rigaud, *MDG*, IV, 1847, 13: « La délivrance miraculeuse de l'Escalade en 1602 fut célébrée par un jeûne solennel, qui se convertit plus tard en un service annuel, mais aucun monument

* * *

L'Etat ne transmet pas à la postérité la mémoire de ses citoyens les plus illustres par des statues, des bustes, des portraits officiels [1]. Quand on propose, en 1791, de dresser une statue à Rousseau, on estime que « les grands hommes auxquels Genève doit son existence et sa conservation n'ont point de statues, mais que les citoyens leur ont élevé un monument dans leur cœurs, qu'il n'en est aucun qui soit plus durable et qui convienne davantage à un état tel que le nôtre, où tout devrait rappeler sans cesse à la simplicité et à la modestie de nos aïeux » [2]. Saint-Ours signale cette lacune, quand, désireux d'élever un monument à Charles Bonnet, il écrit: « Il y avoit longtemps que je désirois de voir fixer d'une manière évidente le respect que nous devons à ce grand citoyen. Je croyois alors qu'il étoit de l'essence d'une république de consacrer le souvenir des hommes qui la rendent célèbre » [3].

On ignore l'emplacement de la tombe de Calvin, que, sur le désir formel du réformateur [4], aucune pierre ne signala. En 1855, Heyer peut encore écrire: « Les étrangers qui visitent notre ville... demandent souvent qu'on leur indique la maison et le tombeau de Calvin, et lorsqu'on leur répond que la place où sa dépouille mortelle fut déposée n'a point été marquée, que nul monument ne lui a été consacré, qu'aucune rue ne porte son nom, ils ne peuvent s'empêcher d'en manifester de la surprise » [5]. Depuis, l'ancienne rue des Chanoines, où se trouvait sa mai-

n'en consacre le souvenir. De simples inscriptions furent décrétées. » — Sur les monuments commémoratifs de l'Escalade, *Pierres sculptées*, 389, nº 989 sq.; *Les Arts*, 295.

[1] Rigaud, *Renseignements* (2), 77; id., *MDG*, IV, 1847, 12: « Nous ajouterons aux observations présentées ci-dessus sur le défaut de monuments destinés à consacrer les souvenirs historiques, que lorsque la République perdit des citoyens illustres, de grands hommes qui lui avaient rendu des services signalés, la reconnaissance publique fut le tribut payé à leur mémoire... » — « Dans la plupart des villes où existent des hospices dus à la générosité des citoyens, les administrations publiques ont consacré le souvenir de leurs principaux bienfaiteurs au moyen de statues, de bustes ou de portraits. Rien de semblable n'eut lieu à Genève, et le seul monument élevé à la mémoire de Guillaume Franconis, le principal bienfaiteur de notre hôpital, est le souvenir que lui consacrent les registres du Conseil dans ces quelques mots remarquables par leur simplicité: « L'hôpital a fait une grande perte par la mort de feu noble Guillaume Franconis, conseiller, qui donnait seul autant et plus que le reste de la ville. »

[2] *Pierres sculptées*, 409, nº 1065.

[3] Cf. Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 150. — Sur ce projet de monument, qui ne fut pas exécuté, Deonna, Sacrifice antique, par Saint-Ours, *Les musées de Genève*, nº 4, 1944, août.

[4] Selon Th. de Bèze, cf. Heyer, *MDG*, IX, 1855, 391-2.

[5] Heyer, *MDG*, IX, 1855, 391. — Rigaud, *MDG*, IV, 1846, 12: « La place même qu'occupe dans le cimetière de Genève la sépulture de Calvin, demeure ignorée... Le même Conseil qui se transportait encore dans sa demeure pour recueillir ses avis et ses directions au dernier jour de sa vie, n'estima pas qu'une simple pierre dût marquer le lieu de sa sépulture »; id., *Renseignements* (2), 77. — Doumergue, *La Genève des Genevois*, 108: « Ainsi, l'emplacement d'un jardin, voilà tout ce qui reste de la maison de Calvin: pas une chambre, pas un meuble, pas même une pierre: ni ici, ni là-bas au cimetière. C'est bien calviniste: un lieu, une idée... » — Sur la tombe de Calvin, *Pierres sculptées*, 184; *Les Arts*, 284.

son[1], est devenue la rue Calvin; mais il a dû attendre le XXe siècle pour obtenir dans le Monument de la Réformation son effigie publique, les projets antérieurs n'ayant jamais abouti [2]. Quant à Servet, sa victime, on lui éleva en 1903 à Champel, près du lieu de son supplice, une pierre avec inscription commémorative [3], mais on refusa sa statue proposée et exécutée par Mlle Clothilde Roch, qui fut érigée à Annemasse en 1908 [4], et déboulonnée en 1941 pour finir à la fonte [5].

* * *

Le premier citoyen genevois auquel l'Etat consacra officiellement des œuvres d'art est J.-J. Rousseau [6]; il les doit plus à son rôle de précurseur de la Révolution qu'à son mérite littéraire, et ce sont les révolutionnaires genevois qui en sont les instigateurs. Lors des fêtes célébrées en son honneur, on place en 1793 une plaque commémorative sur la maison de sa naissance, à la rue Chevelu, devenue depuis rue Rousseau [7]. En 1794, on porte en triomphe deux portraits de lui, peints par Saint-Ours [8]; on dresse son buste sur une colonne, au « Lycée de la Patrie », le jardin des Bastions, qui est l'œuvre du sculpteur Jean Jaquet, et qui est enlevé après la Restauration [9].

* * *

A la fin du XVIIIe siècle, Bourrit réclamait un monument pour Necker: « L'époque viendra (il serait beau de la devancer), où un monument lui sera élevé sur le fronton du portail de cette maison, qui dira à tous les yeux: « Ici est né un

[1] Sur la maison de Calvin, *Pierres sculptées*, 405, n° 1046; *Les Arts*, 284, référ.; DOUMERGUE, *La Genève des Genevois*, 108.

[2] Le comte de Sellon avait érigé un monument à Calvin en 1835 sur la terrasse de son jardin de la rue des Granges, *Pierres sculptées*, 404, n° 1044; DOUMERGUE, *Genève des Genevois*, 104. — Projet de monument en 1835, lors du Jubilé de la Réformation, pour lequel Chaponnière fit deux esquisses, *NA*, 1911, 55, note 1. Chaponnière avait songé à un Calvin colossal, mais il ne put qu'en faire une ébauche avant sa mort, *NA*, IX, 1909, 65; RAMBERT, *Calame*, 63: « Dans son David, il exprimait, avec une rare noblesse, le sentiment religieux antique, toujours vivant en pays huguenot, et peut-être, s'il eût vécu, lui eût-il été donné d'exécuter un monument qui manque à Genève, la statue de Calvin, pour laquelle il avait dessiné déjà des esquisses admirables par l'énergie et la vérité de l'expression. » — Sur les souvenirs de Calvin à Genève, *Les Arts*, 283, 295. — Monument de la Réformation, *Pierres sculptées*, 403, n° 1043.

[3] *Pierres sculptées*, 405, n° 1048; *Les Arts*, 284; DOUMERGUE, *La Genève des Genevois*, 258.

[4] *Pierres sculptées*, 406, n° 1049.

[5] A. DE MONZIE, *Pétitions pour l'histoire*, 1942, 62 sq. (historique de cette statue).

[6] Souvenirs de Rousseau à Genève, *Pierres sculptées*, n°s 1059 sq.

[7] Description de cette cérémonie par le voyageur saxon Fischer, BARBEY, *Les pierres parlent*, 1941, 44 sq.; DOUMERGUE, *La Genève des Genevois*, 42; *Pierres sculptées*, n° 1059.

[8] BAUD-BOVY, *Peintres genevois*, I, 150.

[9] RIGAUD, *MDG*, VI, 1849, 20; ID., *Renseignements* (2), 189; *NA*, IX, 1909, 56, fig. (gravure de 1798); *Pierres sculptées*, 409, n° 1065.

grand homme »[1]. A vrai dire, d'autres Genevois en mériteraient à plus juste titre que ce financier dont le rôle peut être discuté. Certains en ont obtenu au cours des XIXe et XXe siècles[2]: tels Philibert Berthelier, le martyr de la liberté du XVe siècle, dont la statue de bronze s'appuie à la Tour de l'Ile, sa prison[3]; le général Dufour, pacificateur de la guerre du Sonderbund, en 1884[4]. D'autres attendent encore cette récompense. « Animés sans doute des meilleures intentions, le gouvernement et la municipalité épuisent leurs connaissances historiques à trouver des noms de citoyens illustres pour baptiser les rues et les places des nouveaux quartiers de la ville; et ils oublient jusqu'ici le plus grand de tous, le seul de qui l'on puisse dire réellement que Genève lui doit son indépendance, le seul auquel l'esprit de parti le plus pointilleux ne puisse adresser le moindre reproche, Bezançon Hugues »[5]. A la mort de Ch. Pictet de Rochemont, en 1824, Etienne Dumont fait cette proposition: « Je propose qu'un monument funèbre soit élevé à M. Pictet de Rochemont, conseiller d'honneur, avec cette simple inscription: « Décerné par la République ». La motion ne fut pas retenue. « Le tombeau élevé au cimetière de Plainpalais le fut par ses amis et non par la République. La patrie n'a pas encore acquitté sa dette de reconnaissance. Elle fera certainement un jour, pour Pictet de Rochemont, ce qu'elle a fait pour le général Dufour. Et l'on inscrira sur le socle d'un monument digne de lui: « Au premier citoyen de Genève[6]. »

* * *

Le premier artiste auquel le gouvernement ait décerné des honneurs officiels est, à ma connaissance, le peintre Saint-Ours. En 1796, il lui donne le titre de professeur honoraire, et, dans une séance spéciale du Conseil, le syndic président lui remet une médaille en argent sur laquelle sont gravés ces mots: « La République de Genève honore les talents du citoyen Saint-Ours »[7].

A vrai dire, est-ce à l'artiste désintéressé que s'adressait cet hommage, ou au citoyen qui a joué un rôle politique et qui a momentanément mis son art au service

[1] Bourrit, *Itinéraire de Genève, Lausanne et Chamouni*, 1791, 34. — Plaque commémorative, *Pierres sculptées*, 391, n° 998.

[2] Cf. *Pierres sculptées*, 384 sq., n° 971 sq.

[3] *Ibid.*, 383, n° 982.

[4] Statue du général Dufour, sur la place Neuve, *ibid.*, n° 1020.

[5] *MDG*, XI, 1859, 198. — Cf. Borgeaud, *Page d'histoire nationale*, 1934, 51: « s'il est un homme à qui Genève devrait ériger une statue à l'occasion du quatrième centenaire de ses combourgeoisies suisses, c'est Bezanson Hugues. » — Plaque commémorative, *Pierres sculptées*, 388, n° 985.

[6] Borgeaud, *Pages d'histoire nationale*, 1934, 163. — Ch. Pictet de Rochemont, dit Horace Micheli, « a incarné au plus haut point l'esprit de sa race et de sa cité », *ibid.*, 153. — Plaque commémorative, *Pierres sculptées*, 393, n° 1007.

[7] Galiffe, *D'un siècle à l'autre*, I, 1877, 415.

de la Révolution genevoise[1], comme son contemporain Jean Jaquet, non moins admiré par ses contemporains ?

* * *

Car les préoccupations de l'Etat sont non seulement utilitaires et économiques, mais politiques, et ce sont ces raisons qui justifient son intervention dans le domaine artistique [2]. Pendant longtemps, il laisse la protection désintéressée des arts aux particuliers [3], qu'il n'hésite cependant pas à spolier, s'il l'estime utile à la communauté. Ainsi agit-il à l'égard de la Société des Arts et de ses collections déposées au Musée Rath, qui en est dépouillée par le gouvernement radical de James Fazy, en 1851 [4].

* * *

Au cours du XIXe siècle, et surtout dans la première moitié du XXe siècle, les autorités ont peu à peu élargi leur conception. Les monuments publics, commémoratifs, jadis rares, sont devenus plus nombreux: statues de Philibert Berthelier, du général Dufour, déjà citées; en 1869, Monument national célébrant la réunion de Genève à la Suisse [5]; monument de la Réformation [6] (1909-1917); celui des Communes réunies à Carouge, œuvre du sculpteur J. Vibert, en 1925[7] ; bustes de savants et d'artistes, dans nos parcs et sur nos places [8], commémorent des événements historiques ou sont des hommages rendus à des citoyens illustres.

* * *

[1] Sur son rôle politique, Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 87, 939: « Saint-Ours, que son sang dauphinois, son origine plébéienne, son culte de Rousseau et son admiration pour David dévouaient à la cause populaire... » — Saint-Ours est l'auteur du tableau « Genève révolutionnaire », placé en 1794 à Saint-Pierre, devenu le Temple des Lois, *ibid.*, 92, fig.; de projets de costumes pour les magistrats; de monnaies révolutionnaires, etc., *ibid.*, 93. — *Ibid.*, 79: « Saint Ours, ... produit complexe d'une époque où chaque œuvre d'art voulait ressembler à une profession de foi ou à une proclamation. » — « Saint-Ours siège à l'Assemblée Nationale, plante un arbre de la liberté à S. Gervais; organise les fêtes de Rousseau; il sympathise avec le régime français », *NA*, 1910, 139.

[2] Ce sont souvent les raisons qui ont entraîné la disparition et la démolition de monuments genevois; *Les Arts*, 13, La destruction des monuments, causes diverses. — Crosnier, *Nos Anciens*, 1909, 142: « Il semblait qu'en se débarrassant des vestiges d'architecture du passé, on assurait la liberté; détruire les fortifications, la Tour Maîtresse, équivalait à prendre la Bastille » (à propos de la démolition des fortifications sous le régime radical de James Fazy).

[3] Cf. chap. 28.

[4] Crosnier, *Nos Anciens*, 1909, 124, convention de 1824; la propriété du Musée Rath était reconnue à la Ville, avec clause de jouissance à la Société des Arts pour ses collections; 125 sq., La Société au Musée Rath (1826-1851); 130 sq., historique de cette spoliation; Bovy, in Neuweiler, *La peinture à Genève de 1700 à 1900*, 1945, 33.

[5] *Pierres sculptées*, 396, n° 1018.

[6] *Ibid.*, 403, n° 1043.

[7] *Ibid.*, 399, n° 1033.

[8] *Ibid.*, 411 sq.

Mais — et c'est là un fait à noter, parce qu'il introduit une notion entièrement nouvelle à Genève — les autorités ont de plus compris dans ces dernières décennies, qu'elles ne doivent pas seulement favoriser les artisans et les artistes parce qu'ils font prospérer son commerce, parce qu'ils servent ses fins politiques, parce que leur œuvre rappelle un événement historique ou un homme illustre, mais parce qu'ils créent des œuvres désintéressées, sans autre intention que la réalisation de la beauté, et que cette beauté des formes et des couleurs est aussi une nécessité de la vie publique, qu'elle a une utilité d'un autre genre. Les statues de Jérémie par Rodo de Niederhäusern à l'angle de la cour Saint-Pierre, en 1939; d'une jeune fille nue par Max Weber, en 1942, sur le bastion du Calabri; de la Brise, par H. Koenig, en 1941, sur le quai des Eaux-Vives, d'autres encore, ne veulent qu'embellir la ville, offrir aux yeux du passant l'occasion d'admirer et de faire son éducation esthétique.

Et c'est encore pourquoi la Ville de Genève entretient nos musées, en accroît les collections [1]; favorise et facilite les expositions des artistes, auxquels elle concède gratuitement des salles au Musée Rath; leur offre, comme aux artisans, des écoles d'art [2] et des bourses pour poursuivre leurs études.

[1] *Les Arts*, 17, La conservation des monuments.

[2] A. NEUWEILER, *La peinture à Genève de 1700 à 1900*, 1945, 201: L'enseignement des beaux-arts avant 1851, l'Ecole sous le régime municipal, l'Ecole des beaux-arts sous le régime cantonal, l'Ecole des arts industriels; 211: Liste des professeurs ayant enseigné dans le domaine des beaux-arts (Ecoles de la Société des Arts de la Ville et de l'Etat); 212: Liste complète des professeurs ayant enseigné dans les Ecoles d'art sous l'autorité de la Société des Arts et de la Ville de Genève.

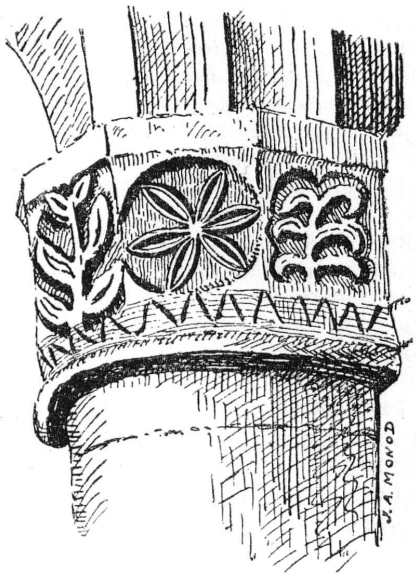

28. Les particuliers et l'art.

A Genève, « on n'attend rien ou presque rien de l'Etat, mais tout de soi-même » [1].

Les industries artistiques, pourtant favorisées par les autorités [2], prospèrent surtout grâce à l'initiative privée. D'Ivernois le remarque, avec quelque partialité que lui inspirent ses sentiments politiques [3]. « Jamais, ajoute-t-il, aucun Gouvernement ne fit moins pour l'avancement des arts, et Genève prospère représentait alors une famille dont le père, indifférent, s'attribue l'honneur d'une maison qui est le fruit de l'économie et des travaux de ses enfants [4]. »

* * *

Les plus beaux édifices, à quelques exceptions près [5], ne sont pas élevés par l'Etat, mais par les particuliers, dès le XVIIe siècle [6], surtout au XVIIIe, quand la richesse est venue en une ville dont l'austérité s'est adoucie [7].

* * *

Leurs demeures renferment les premières collections de peintures [8]. Th. de Bèze possède une galerie de portraits [9]. La lecture des inventaires après décès fait pénétrer dans les intérieurs, parfois ornés de quelques tableaux et gravures, qui sont le plus souvent des portraits de famille, ou de personnages illustres, des paysages, des vues de villes, etc.; dans ceux de Fr. Trepperel (1586) [10]; Jean Gradelle

[1] Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 54.

[2] Cf. chap. 27.

[3] D'Ivernois, *Tableau historique et politique des révolutions de Genève au dix-huitième siècle*, 1850, 111: « Tous les particuliers qui se vouèrent à l'horlogerie y trouvèrent de grandes ressources: de simples artistes s'élevèrent presque au niveau du commerçant et purent se soustraire au joug des riches. Tel fut l'effet rapide de l'aisance du peuple qu'on vit bientôt le génie des arts, du commerce et des sciences se développer dans toutes les classes, et inspirer une émulation qui tourna entièrement à l'accroissement des lumières publiques. Qu'on ne s'y trompe point cependant, cette prospérité générale fut l'effet du ressort moral des Genevois et non des efforts de leurs administrateurs, qui redoutaient les succès des citoyens, et essayèrent, plus d'une fois, d'étouffer leur industrie dans son germe. »

[4] D'Ivernois, *l. c.*

[5] *Les Arts*, 327, L'architecture civile: édifices publics.

[6] *Ibid.*, 335, L'architecture civile: maisons privées. Ex. maison Turrettini, vers 1620.

[7] *Ibid.*, *l. c.*

[8] *Ibid.*, 22, liste.

[9] *Ibid.*, 22; cf. plus loin, chap. 36.

[10] *Archives de Genève*, Archives de la Bourse française, Répertoire des assistés, n° 2, 609, 610 (Archives hospitalières, n° 2); *SKL*, s. v. Trepperel: «sept pièces de portraitures; trois portraitures

(1633)[1]; P. Tresal (1666)[2]; Jean II Rousseau (1684)[3]; François Turrettini (1688)[4]. Jean Caze laisse à sa mort, en 1700[5], quarante-cinq tableaux et gravures, et l'on note dans ce lot, à côté de nombreux portraits de famille[6], des paysages[7], des marines[8], des peintures de fleurs[9], des armoiries[10], etc.[11], dont les auteurs sont parfois mentionnés. Ce sont:

de femmes; deux portraitures d'enfants; une peinture d'homme; une figure de femme; le portrait de feu M. L'Amiral de Coligny; un tableau des armoiries de Genève; deux petits paysages; un tableau de noyer; un petit Jugement d'après Michel Ange,» etc.

[1] *Les Arts*, 22; *SKL*, s. v. Gradelle; *Archives d'Etat*, inventaires après décès, nº 46-60 de l'inventaire: Tableaux à l'huile: «nº 47, de M. Goulard; nº 48, Saint Jérôme; nº 50, un homme Francisque Sylvius; nº 52, un paysan; nº 53, une Vénitienne; nº 54, une autre Vénitienne; nº 55, un cuisinier; nº 56, un docteur; nº 57, une cigogne; nº 58, Jésus; nº 59, une reyne; nº 60, le feu roy Henri quatrième.»

[2] *G*, II, 1924, 224, quelques peintures.

[3] L. Dufour-Vernes, L'inventaire après décès de Jean Rousseau, *BSH*, I, 289; Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 63: des armes, dont il était peut-être amateur; puis plusieurs portraits de famille: deux représentant le défunt; puis le père du défunt; la grand'mère des hoirs; leur tante Louise Rousseau; le défunt en jeune âge; la mère des hoirs en jeune âge. — Jean Rousseau, marchand horloger, est le bisaïeul de J.-J. Rousseau.

[4] *Les Arts*, 22; *Archives de Genève*, Inventaires après décès, nº 625: «le tableau du Roy et de la Reyne de France; six autres tableaux des princes de la famille d'Orange; le tableau du défunt; quatre autres tableaux différents; un petit paysage; soixante-deux petits tableaux, taille douce, de divers princes et princesses; le tableau du synode de Dordrecht; deux portraits, l'un de M. B. Turtin, l'autre de M. Diodati.» — Dans la maison de Saconnex: un tableau représentant la ville de La Haye.

[5] *Les Arts*, 22; *Archives de Genève*, inventaire nº 134, pièces numérotées de 1-45.

[6] «Un portrait du noble défunt avec son cadre; un de madame Caze, la mère avec son cadre; un portrait de Madame Caze la jeune, soit de Made de Mouginot; un portrait de M. Caze, mary de Mad. de Mouginot; un portrait de la tante du noble défunt avec son cadre; un portrait de Madame Derval avec son cadre; un portrait de M. de Gouvernet avec son cadre; un portrait de M. Huguetan avec son cadre; celui d'un M. Caze avec son cadre; un portrait du noble défunt et de sa femme, en pastel avec leurs cadres; deux petits portraits du Sr. Caze ou desquels, avec cadre; un autre portrait de M. Caze avec cadre; un petit portrait d'un amy; un portrait de l'oncle du noble défunt en petit avec son cadre; un autre portrait du mesme avec son cadre; six dames de Montpellier en portrait; un portrait de Madame de Gange; un portrait de Mad. Perachon; le portrait d'une autre dame; un portrait dudit noble défunt en quarré (encadré ?); un portrait dudit; un portrait du Sr. Caze neveu dudit noble défunt; un portrait dudit noble défunt en petit avec son cadre; un portrait de madame Caze grand'mère en pastel.»

[7] «Deux grands Gaspres avec leur cadre; deux autres Gaspres plus petits avec leurs cadres dorés; cinq paysages de la même grandeur, trois desquels ont leur cadre; quatre paysages plus petits et pareils avec leurs cadres; quatre autres paysages sans cadre qui ne sont point pareils; un petit paysage où il y a une tour; deux paysages de la même grandeur, à l'un il y a une chasse, à l'autre un pont; un paysage où il y a une maison dans un rocher; un paysage où il y a un homme jouant du hautbois.»

[8] «Un port de mer; neuf tableaux de marine.»

[9] «Quatre vases de fleurs de Mariot ou de Baudeson avec leurs cadres; deux autres vases de fleurs; un vase de fleurs et de fruits.»

[10] «Un arbre généalogique; des armes gravées sur du cuivre; un tableau des armoiries des nobles Delionois (de Lyonnais ?).»

[11] «Six estampes de bataille par Callot; les sept Sacremens du Poussin, taille douce; la procession de la Ligue; un tableau de la maison de Lyon avec son cadre.»

Le Gaspre (1613-1675), soit Gaspard Dughet, dit Gaspard Poussin, peintre de paysages, élève et beau-frère de Nicolas Poussin [1]; Nicolas Baudesson (1611-1680), ou François (1640-1713), tous deux peintres français de natures mortes et de fleurs[2]; Callot. Réfugié français venu de Montpellier, Jean Caze a sans doute apporté avec lui ces œuvres d'art, d'une abondance inusitée encore chez un particulier genevois.

Pierre Revilliod († 1707) [3], possède vingt-quatre tableaux dans sa maison de ville [4], et vingt-sept dans sa maison d'Aïre [5]. Ces derniers témoignent d'un éclectisme assez osé à Genève — mais qui s'explique peut-être parce que cette demeure est hors de la ville — puisqu'on y note des sujets religieux [6], même « papistes » [7], et jusqu'à une « nudité » [8] réprouvée par l'austérité genevoise. On pourrait citer d'autres exceptions encore [9].

A partir du XVIIIe siècle, les amateurs d'art deviennent plus nombreux, et leurs collections, plus importantes, renferment des œuvres de maîtres [10]. Le peintre J.-A. Arlaud en réunit à Paris et, par testament de 1740 — sa mort survient en 1743 — en lègue à la Bibliothèque publique de Genève, avec des médailles et autres objets d'art [11]. J.-J. Burlamaqui (1694-1758) [12] fréquente les artistes, s'en fait le

[1] Bénézit, s. v. — On signale plusieurs œuvres de cet artiste à Genève, Rigaud, *Renseignements* (2), 345 (provenant de la campagne du Bouchet, vendu à une fripière); 340 (collection Eynard-Lullin). — A Lausanne, Musée des Beaux-Arts, *Catalogue des tableaux du Musée Arlaud*, Lausanne (Vincent), s. d., 12, n° 118, 120, 165, 169; *Catalogue des objets d'art exposés dans le Musée Arlaud*, Lausanne, 1847, 11, n° 13, 14; 17, n° 60. — A Aarau, *Katal. d. Gemälde-Galerie d. Herrn Rothpletz zum alten Turm in Aarau*, s. d., 13, n° 26, etc.

[2] Bénézit, s. v. — Mariot. S'agit-il de Manot, Manotte, Ignace et Vincent, graveurs de Rome ? Nagler, s. v.; Bénézit, s. v.

[3] *Les Arts*, 2; *Archives de Genève*, n° 3.

[4] « 24 tableaux de différente façon, y compris une dame. » — Le détail n'en est pas donné.

[5] « Sept tableaux représentant plusieurs rois païens; trois tableaux représentant trois empereurs turcs; deux tableaux de deux philosophes; celui de l'eunuque de la reine de Candace; un autre tableau dépeignant sept descrivieux (?); quatre autres tableaux représentant les quatre parties du monde; un autre tableau, la bataille des Genevois, un autre de l'arracheur de dents et un autre de deux cavaliers. »

[6] « Un grand tableau représentant Marie, Marthe et Lazare; la représentation de Saül qui se perce avec son épée. »

[7] « Un autre représentant un pape et trois cardinaux; un tableau représentant plusieurs Jésuites. »

[8] « Un grand tableau représentant une nudité. »

[9] Du Bois Melly, *Les mœurs genevoises de 1700 à 1760*, 117: « Inventaire de J[n] P[re] C. quand vivait avocat et citoyen de cette ville, 17 juin 1712. Item, sept tableaux: l'un représentant l'histoire de Joseph, l'autre celle de Moïse, l'autre une bataille, l'autre des bohémiens, l'autre Adam et Eve, et les autres, deux têtes assez bonnes, expédiés à 21 florins. » — « Inventaire de P[re] C., maître horloger et citoyen, 1721: Item, quatre vieux tableaux de peu de valeur, expédiés à 4 florins; plus un hasard de petits portraits encadrés, 2 florins. »

[10] Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 421; id., *Renseignements* (2), 328; *Les Arts*, 22 sq.

[11] *MDG*, XV, 1865, 226 sq.; Baulacre, *Œuvres*, I, 466.

[12] *Les Arts*, 22, référ.; Gagnebin, *Burlamaqui et le droit naturel*, 1944, 69, Le Conseiller d'Etat et l'ami des arts; Baulacre, Eloge historique, *Journal helvétique*, avril 1748, 321. — Inventaire dressé par Me Bernier, notaire; testament de 1746. — Portrait par R. Gardelle, Gagnebin, 84, pl. I.

protecteur, obtient par son influence la fondation de l'école de dessin [1], réunit des tableaux et des estampes dont sa fille Sara hérite en partie pour une somme de 8400 florins [2]. Ami Lullin (1695-1756) s'intéresse surtout aux manuscrits, en acquiert qui ont appartenu au conseiller Paul Petau, et qui renferment de précieuses miniatures; il les lègue à la Bibliothèque publique [3]. François Tronchin (1704-1798) commence vers 1740 sa première galerie de tableaux qui comprend 200 numéros et qu'il vend en 1771 à l'impératrice Catherine de Russie; il en recommence une seconde, qui est vendue en 1801 à Paris, après sa mort, à l'exception de quelques pièces [4]. Ce sont bien d'autres collectionneurs depuis la fin du XVIIIe siècle, que nous n'énumérerons pas ici, l'ayant fait ailleurs [5], ne voulant que signaler l'intérêt grandissant que les particuliers genevois portent aux œuvres d'art, et qu'ils communiquent au public par leur exemple, par la générosité avec laquelle ils en permettent l'accès, par les legs qu'ils en font à la communauté [6]. « Bâle était la seule ville de Suisse où il y en eût autant, peut-être davantage, et, dans toute la France, Paris excepté, il eût été difficile de trouver nulle part plus de richesses réunies [7]. »

* * *

Jusqu'au XIXe siècle l'Etat n'accorde guère d'intérêt à ses collections d'art

[1] Cf. chap. 27.

[2] Sa collection, GAGNEBIN, 78; Inventaire des biens délaissés par Delle Sara Burlamaqui, 18 déc. 1782. — Burlamaqui a légué quelques estampes à la Bibliothèque publique de Genève; *ibid.*, 78-9.

[3] *Les Arts*, 22-3, référ.; *Nos Anciens*, 1903, 94. — H. AUBERT : *Notices sur les manuscrits Petau, conservés à la Bibliothèque de Genève, fonds Ami Lullin*, Paris 1911.

[4] H. TRONCHIN, *Le conseiller François Tronchin et ses amis*, 1895, 243, La galerie des Délices; CROSNIER, *Nos Anciens*, 1908, 77, Bessinge, La galerie de tableaux; STINNER, *Voyage hist. et littéraire dans la Suisse occidentale, Neuchâtel*, 1781, II, 37; *Les Arts*, 23, référ.; BOVY, in Neuweiler, 19. — BRUUN-NEERGARD, *De l'état actuel des arts à Genève*, 1802, 14: « Si presque tous les tableaux des Genevois sont à vendre, ce n'est point faute de goût, mais c'est que le dérangement de leur fortune les a mis dans le cas, bien malgré eux, de chercher à s'en défaire. Le cabinet de Tronchin avait été porté à Paris. Sa vente était commencée lorsque celui-ci reçut la nouvelle qu'il venait de faire une succession, qui le mettait dans le cas de la suspendre; de sorte qu'il en a rapporté à Genève une partie qui y existe. » — Président de la Société des Arts; portrait par Saint-Ours, à la Société des Arts; buste en terre cuite, par J. Vernet, à Bessinge, moulage en plâtre retouché par Jaquet, au Musée; *Nos Anciens*, IX, 1909, 87, 112, pl.; 1910, 42, pl.; BOVY, *Mél. Soc. auxiliaire du Musée*, 1922, 107.

[5] *Les Arts*, 23, référ. — Sur les collections Duval, puis Favre-Bertrand, *Les Arts*, 23; cf. en dernier lieu, DEONNA, Le legs Guillaume Favre au Musée d'art et d'histoire, *G*, XXI, 1943, 161.— Sur la collection de Sellon, *Les Arts*, 23, référ.; DE ZIEGLER, Le cabinet du comte J.-J. de Sellon et le Musée de Genève, *Mélanges Soc. aux. du Musée*, 1922, 123. — Sur ces cabinets particuliers, au début du XIXe siècle, cf. encore BRUUN-NEERGARD, *De l'état actuel des arts à Genève*, Paris, 1802, 14-16, 35 sq.; RAMBERT, *Calame*, 57. — Citons encore les collections de la Société des Arts, CROSNIER, *Nos Anciens*, 1910, 29 (163, les médailles).

[6] Beaucoup d'œuvres d'art de ces collections ont été léguées au Musée de Genève.

[7] RAMBERT, *Calame*, 57.

et d'histoire [1]: il les compose de quelques pièces, recueillies au hasard des circonstances: anciens témoins de l'histoire locale et de ses guerres [2], produits de fouilles accidentelles [3], dons de citoyens et d'étrangers [4]; elles sont entassées sans méthode en des locaux insuffisants [5], même abandonnées aux intempéries [6], éparses çà et là. L'initiative privée les dote de bâtiments appropriés [7]. Le premier en date est le Musée Rath, construit grâce à la générosité des demoiselles Rath, et inauguré en 1826 [8]; Gustave Revilliod lègue en 1890 à la Ville le Musée Ariana qu'il a édifié pour ses propres collections [9]. Le legs de Charles Galland permet d'élever le Musée d'art et d'histoire, inauguré en 1910 [10].

Ces collections s'augmentent d'ensembles souvent fort importants [11] ou de pièces isolées, par les dons privés, par les legs dont les revenus servent aux acquisitions [12].

* * *

Les premières écoles d'art au XVIIIe siècle sont des institutions privées [13]. Le chevalier Facin de Leyde ouvre une académie de dessin pendant son séjour de 1769-70 [14]; une seconde est créée peu après, par souscriptions particulières, avec Vagnière comme maître[15]. Puis la « Société pour l'avancement des Arts » est fondée en 1776 sur l'initiative de H.-B. de Saussure et de l'horloger Faizan; entravée par les troubles politiques, elle est définitivement constituée en 1786 avec l'approbation du gouvernement [16]. C'est à elle que l'on doit la création de ce qui sera plus tard

[1] Sur l'histoire des collections officielles, *Les Arts*, 18, référ.

[2] Butin fait pendant les guerres de l'indépendance du XVIe siècle, trophées de l'Escalade, etc., conservés à l'arsenal.

[3] Missorium de Valentinien, visage de bronze d'une statue romaine, etc.

[4] Par ex. les tableaux remis à Genève par Napoléon, CHAPUISAT, Napoléon et le Musée de Genève, *Nos Anciens*, 1914, 3.

[5] A la Bibliothèque publique; à l'ancien Arsenal.

[6] Collections lapidaires; sur leur histoire, *Les Arts*, 18, référ.

[7] Sur les musées de Genève, *ibid.*, 18 sq.

[8] *Ibid.*, référ.; RIGAUD, *MDG*, VI, 1849, 410; *Nos Anciens*, IX, 1909, 122.

[9] *Les Arts*, 20.

[10] *Ibid.*, 19.

[11] Ex. les collections de Walter Fol (1832-1889), *Les Arts*, 23; la collection de dentelles de Mlle Piot, E. CHERBULIEZ, La collection Piot, *Nos Anciens*, 1906, 31; la collection Etienne Duval (marbres antiques et peintures), etc.; *Les Arts*, 23.

[12] Legs du peintre Diday, etc.

[13] *Les Arts*, 25, L'enseignement des arts 104; liste des écoles de dessin depuis 1704, Neuweiler, *La peinture à Genève de 1700 à 1900*, 1945, 203. L'enseignement des Beaux-Arts à Genève.

[14] *Les Arts*, 25; *Nos Anciens*, I, 1901, 58.

[15] *Nos Anciens*, I, 1901, 59; V, 1905, 8.

[16] *Les Arts*, 27, référ. — GALIFFE, *D'un siècle à l'autre*, I, 1877, 415; REYBAZ, *Précis sur l'origine, le but et le régime de la Société établie à Genève pour l'encouragement des Arts et de l'Agriculture*, 1788; G. CRAMER, *Précis historique de la Société pour l'avancement des arts* (rédigé en 1792, et

l'Ecole d'horlogerie [1], l'« école de blanc », c'est-à-dire de mouvements bruts, en 1823, qui en sera le noyau [2], et qui reçoit depuis 1826 des classes nouvelles [3]. C'est à la Société des Arts qu'incombe depuis 1786 la direction de l'Ecole officielle de dessin [4], d'où sort plus tard l'Ecole des Beaux-Arts [5].

* * *

Le premier « salon des arts », comprenant surtout de la peinture, est ouvert en 1789 par la Société des Arts [6]; il est suivi par ceux de 1798 et de 1802, et, d'abord trisannuel, devient bisannuel depuis 1832. Bien plus tard seulement la Ville de Genève prend à sa charge l'organisation des expositions d'artistes isolés ou groupés en sociétés, en mettant depuis 1920 le Musée Rath à leur disposition [7].

* * *

Les concours entre artistes sont institués par la Société des Arts, depuis 1855 [8]. En 1857, le thème est un sujet d'histoire suisse, mais aucun artiste genevois ne se présente, et n'y participent que deux Confédérés: le peintre vaudois Bocion obtient le prix avec un épisode de la bataille de Morgarten [9].

* * *

Expositions et concours suscitent la critique d'art; elle naît avec le premier

publié); *Nos Anciens*, IX, 1909, 100; Crosnier, La Société des Arts et ses collections, *Nos Anciens*, IX, 1909, 69, 1re partie (publié en volume à part); *ibid.*, 71, Fondation de la Société. — La société passe sous le contrôle de l'Etat à partir de 1786, Crosnier, 86 sq. — H. Tronchin, *Le conseiller François Tronchin et ses amis*, 1895, 271, remarque que le conseiller François Tronchin, bien que protecteur des arts, fut d'abord hostile à cette initiative, craignant que ce ne fût une manœuvre politique pour rétablir les cercles abolis en 1782. — La Société fut remaniée en 1822, et comporte dès lors trois classes, Beaux-Arts, Agriculture, Industrie, *Nos Anciens*, IX, 1909, 118.

[1] *Les Arts*, 26, référ.

[2] *Nos Anciens*, IX, 1909, 120.

[3] *Ibid.*, 128.

[4] Cf. chap. 27.

[5] *Les Arts*, 25-6, référ.

[6] Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 12 sq., 400; id., *Renseignements* (2), 180, 302; *Les Arts*, 24. — Rigaud reproduit en partie le catalogue de cette première exposition; Du Bois-Melly, *Les premières expositions de peinture à Genève*, 1769-1834, 1868; *Nos Anciens*, IX, 1909, 101, 125-6.

[7] *Les Arts*, 24.

[8] Concours fondé par le colonel Tronchin, prévu de deux en deux ans; le premier a lieu en 1855, *Nos Anciens*, 1910, 60.

[9] Crosnier, *Nos Anciens*, 1910, 61, fig. — Fondation par la Société des Arts de concours ultérieurs; le Concours Diday, institué après la mort du peintre, survenue en 1877, *Nos Anciens*, 1910, 62. — Neuweiler, *La peinture à Genève de 1700 à 1900*, 1945, 217, les concours de la Société des Arts (Concours Calame, Diday, Harvey Tourte-Vessel, Gillet-Brez, Elisabeth de Stoutz).

salon de 1789 et les articles que lui consacre le *Journal de Genève* [1], et elle trouve au début du XIXe siècle son premier écrivain de talent en R. Toepffer [2].

* * *

Parcourons la ville: partout on y constate l'action individuelle de ses citoyens. Le temple de la Fusterie est élevé en 1715 en partie grâce au legs du syndic Jean-Antoine Lullin, mort en 1708 [3]. Le portique gréco-romain de Saint-Pierre (1752-1756) est dû à des souscriptions publiques [4]. Elles permettent en 1817 de réaliser l'initiative de A.-P. de Candolle, la création d'un Jardin botanique aux Bastions, avec participation du Conseil représentatif. Chacun y contribue. En 1829, Viollier donne 55.000 francs pour la construction du Conservatoire botanique; en 1825, Eynard-Lullin prend à sa charge la pose de la grille qui le clôture; en 1830, Trembley de Tournes lègue 8.000 livres pour la construction d'un pavillon [5]. « En 1822, Genève fit un premier appel à l'art statuaire, dans le but d'orner ce jardin botanique » [6], et la souscription permet de faire exécuter les bustes en marbre de plusieurs botanistes genevois, que l'on prévoyait dès le début [7], et qui sont placés devant l'orangerie: ceux de Chabrey, Trembley, Bonnet, J.-J. Rousseau, H.-B. de Saussure, Sénebier; J. Pradier exécute les images de Rousseau et de Bonnet, les seules qui aient quelque mérite [8]. C'est par une souscription publique que l'on peut demander à Pradier le monument en bronze de Pyrame de Candolle, dressé en 1845 dans le Jardin botanique, dont le buste surmonte un piédestal aux délicats reliefs en bronze de style néo-classique [9]; son buste en marbre de Marc-Auguste Pictet [10]; en 1835, sa statue en bronze de J.-J. Rousseau, dans l'« île Rousseau », anciennement l'île des Barques [11]. Une souscription publique encore permet en 1836 de dresser entre les arbres du Jardin des Bastions le David en bronze de Chaponnière [12], qui, tête et bras levés, semble prendre le ciel à témoin de sa hardiesse. Après les monuments commémoratifs de Genevois illustres, c'est, je crois, la première œuvre d'art vraiment désintéressée, c'est-à-dire sans autre désir que de charmer les yeux du public

[1] *Nos Anciens*, IX, 1909, 96.
[2] J. Bouvier, Rodolphe Toepffer, critique d'art, *Journal de Genève*, 3 janvier 1921; id., *Essai sur l'histoire intellectuelle de la Restauration*, 1930, 22, 30 sq.
[3] *Les Arts*, 321.
[4] *Ibid.*; *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève*, 1891, 98.
[5] *Nos Anciens*, IX, 1909, 57, 60.
[6] Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 390; id., *Renseignements* (2), 290.
[7] *Nos Anciens*, IX, 1909, 58; *Pierres sculptées*, 417, n° 1102.
[8] Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 390; id., *Renseignements* (2), 290; Doumergue, *La Genève des Genevois*, 246.
[9] *Nos Anciens*, 1909, 65; *Pierres sculptées*, 413, n° 1078.
[10] *Nos Anciens*, 1909, 122.
[11] Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 407; *Pierres sculptées*, 410, n° 1067.
[12] Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 408; *Nos Anciens*, IX,1909, 65; *Pierres sculptées*, 414, n° 1086.

par la vision de ce corps de jeune garçon, nu, de formes délicates, mais déjà viriles, et qui est pendant longtemps « le seul sourire d'art dont s'égaie la physionomie austère et banale de notre cité » [1]. La Société des Arts commande à Antoine Bovy et à Bovet les médailles commémoratives de la réunion de Genève à la Suisse [2]. Le gouvernement ne prévoit aucun crédit pour acheter aux artistes des peintures qui enrichiront ses collections: il compte sur la bonne volonté des citoyens [3].

* * *

Les Genevois sont généreux, non seulement dans le domaine de la philanthropie, mais dans celui des arts, et c'est à leur honneur. Ils ont compris que l'Etat ne peut tout faire, mais qu'il appartient aux citoyens de l'aider dans sa tâche, volontairement, et par patriotisme. Il est bon de le noter, en un temps où l'on attend tout de l'Etat, et où celui-ci, étendant sur tout son emprise néfaste, exagérant ses exigences, détourne de plus en plus les particuliers de l'intérêt public. Certes, les Genevois n'ont pas perdu leur ancien esprit de générosité, et le manifestent encore dans les arts comme en d'autres circonstances [4], mais, succombant sous le faix des impôts, ils réservent de plus en plus leurs ressources pour eux-mêmes et pour les leurs. On ne saurait leur en faire grief. Et l'Etat, qui jadis se désintéressait des beaux-arts, doit se substituer de plus en plus aux particuliers.

Genève a, dès le XVIIIe siècle, non seulement des collectionneurs qui réunissent les œuvres de maîtres anciens, mais des « mécènes » qui encouragent et patronnent les artistes vivants. Nous avons déjà cité quelques noms, entre autres ceux de Burlamaqui, de François Tronchin; ce dernier [5] est l'ami de Liotard, de Jean Huber, du chevalier Facin [6]; il facilite les débuts de Jean Jaquet [7], de Saint-Ours, dont il achète les œuvres; il est en relation avec les peintres français [8]. Ceci est d'autant plus méritoire, dans une ville petite, que les circonstances comme son tempérament détournent des beaux-arts. Aussi ne faudrait-il pas exagérer les reproches qu'on lui a faits, de n'avoir eu que « d'assez médiocres mécènes » [9].

[1] Doumergue, *La Genève des Genevois*, 240.

[2] *Nos Anciens*, 1909, 122.

[3] Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 406: « Le Gouvernement bornant ses allocations en faveur des arts au paiement des écoles et à des subventions générales, qui avaient toujours pour objet le perfectionnement de ces mêmes établissements, aucune somme n'était consacrée à l'achat des œuvres de nos principaux peintres. » — Rigaud donne quelques exemples de ces achats.

[4] Je ne citerai qu'un seul exemple; le legs fait en 1944 par Mme Montillet-Rehfous, qui a permis à la Ville de Genève de mettre à la disposition du Musée des revenus pour l'acquisition d'œuvres d'art. Cf. *Les Musées de Genève*, 1944, n° 1.

[5] Voir plus haut, 258.

[6] H. Tronchin, *Le conseiller François Tronchin et ses amis*, 1895, 257 sq. François Tronchin et les artistes genevois.

[7] *Ibid.*, 276; *Nos Anciens*, 1901, 14.

[8] H. Tronchin, 273, François Tronchin et les artistes français.

[9] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 9: « Tout contribuait à faire des Genevois d'assez médiocres

* * *

Mais ces quelques exceptions notées, qu'en est-il du public ? Toepffer s'est plaint avec esprit qu'il n'encourage guère les beaux-arts [1]. Genève, dit-il, a des musées, des collectionneurs, des amateurs, mais rares sont les acheteurs, « les pauvres, faute de fonds, et les riches, par économie » [2]. Il divise ce public en « amateurs regardants », qui hantent les expositions; « amateurs parlants », qui discourent sur l'art; « amateurs par hoirie ou héritage », qui ont hérité de tableaux; mais il cherche en vain les « amateurs achetants » [3]. Il ne suffit pas, dit-il, d'admirer, cette « noble récréation », il faut permettre à ses créateurs de vivre, par suite, de vendre leurs œuvres. « Non seulement l'art, mais l'artiste » [4] ... « Le génie ressemble à un grain, lequel croît partout, moyennant qu'on l'arrose » [5]. Son oncle Antoine, raconte-t-il plaisamment, a cultivé beaucoup de vignes en pays musulman, n'oubliant qu'une chose, c'est que les Musulmans ne boivent pas de vin. De même, « en pays genevois, personne n'achète de tableaux », et le Genevois est, « devant un tableau, comme un sourd devant un tambourin » [6]. Ces griefs ont été maintes fois repris [7], et étendus de la peinture à la littérature [8]: si les circonstances historiques que nous avons notées les justifient en partie, peut-être aussi ont-ils été exagérés, comme les déboires des artistes jadis et aujourd'hui [9]. Mais n'est-ce pas la destinée de ceux-ci que de les éprouver, avant que leur valeur ne soit reconnue ?

mécènes, et de Genève même, esprit plus que chair, tête sans corps, un séjour peu propice aux artistes »; *Les Arts*, 308, note 2.

[1] Toepffer, *Mélanges*, 1852, 1 sq., Les Beaux-Arts, disent les doctes, sont une noble récréation; id., *Réflexions et menus propos d'un peintre genevois.*

[2] *Mélanges*, 3.

[3] *Ibid.*, 18.

[4] 1831; *Mélanges*, 1852, 37.

[5] Id., *Deux mots sur quelques tableaux exposés au Musée Rath en 1832*, 5: « Est-il bien vrai que l'art soit tout, l'artiste rien ? que le bien de l'art doive aller avant le bien de l'artiste ? ... L'art est un gros monsieur; il loge au Musée, gratis, et il a son concierge; l'artiste est un pauvre diable, il loge au cinquième, paie loyer... »

[6] Id., *Réflexions et menus propos d'un peintre genevois*, 2e opuscule, 1831, 19.

[8] Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 359: « Genève avait été plutôt une ville de commerce, où les arts n'excitaient guère l'intérêt que par leurs rapports avec l'industrie, et pour les engager à s'élever au-dessus de ce but d'utilité pratique, il fallait que leurs produits trouvassent des amateurs capables de les payer. Toepffer n'a pas tout à fait tort quand il dit: « Le génie ressemble à un grain, lequel croît partout, moyennant qu'on l'arrose. » — Seippel, *Genève suisse*, 255: Toepffer « s'efforçait de faire l'éducation artistique de ses concitoyens. Ce n'était point superflu. Rares étaient les amateurs capables d'apprécier la peinture en elle-même. Le public s'intéressait surtout aux anecdotes représentées par les tableaux. » — Chaponnière, *Notre Toepffer*, 79 sq.

[8] de Ziégler, *Genève*, 1929, 27 sq.

[9] Ceux de Pradier; de Chaponnière (*Nos Anciens*, 1911, 15: le relief du socle supportant le buste de Pictet ne lui est pas payé et il doit recourir à des arbitres, etc.); de Menn (l'insuccès des expositions qu'il organise et où il réunit des œuvres de Corot, Daubigny, Harpignies, le décide à ne plus exposer, et il tient parole), *Nos Anciens*, 1911, 85; D. Baud-Bovy, *Barthélemy Menn dessinateur*, 1943, 35-6; Menn, méconnu de son vivant, et qualifié tantôt de révolutionnaire, tantôt de sous-Bouguereau, *Nos Anciens*, 1911, 85; Baud-Bovy, 13, etc.

29. Des arts mineurs aux beaux-arts. De l'artisan a l'artiste.

Les besoins artistiques de Genève, pendant longtemps surtout industriels et utilitaires, limitent les possibilités des peintres, des sculpteurs, des artisans. Les premiers [1] exécutent quelques rares et médiocres décors dans les demeures privées [2] ou à l'Hôtel de Ville [3]; les « effigies » des condamnés par coutumace [4]; des armoiries, celles de la ville [5] ou de particuliers [6]; les verriers composent des vitraux armoriés, avant que l'usage n'en soit passé à Genève[7]; d'autres artisans peignent et gravent des enseignes, des réclames pour les commerçants [8], des recueils de motifs ornementaux pour les orfèvres, les horlogers, les bijoutiers [9]. Les sculpteurs s'acquittent des

[1] Peinture industrielle, *Les Arts*, 376.

[2] *Ibid.*, 373, 374.

[3] *Ibid.*, 373.

[4] Keate, *Abrégé de l'histoire de Genève*, trad. Londres, 1774, 56: « Je ne puis m'empêcher de répéter ici une forme de punition particulière qui est en usage dans cette République. Lorsqu'un homme qui est censé coupable, pour éviter la justice, se sauve dans un pays étranger, l'Etat informe contre lui, instruit son procès et le fait citer pendant plusieurs jours à son de trompe à comparaître dans un temps limité pour répondre aux accusations intentées contre lui. Si pendant son absence et après l'examen des témoins, son crime est avéré, on peint son effigie sur une planche avec son nom et on l'apporte devant les juges qui sont assis sur un Tribunal en plein air... Cette sentence publiée, on porte l'effigie à l'endroit de l'exécution, où elle est traitée comme le serait la personne même du criminel. » — Première exécution en effigie, en 1631, Picot, *Hist. de Genève*, III, 135. — Micheli, exécuté en effigie en 1735; d'Ivernois, *Tableau historique et politique des révolutions de Genève au dix-huitième siècle*, 1850, 70. — Cf. avant la Réforme, mitres d'infamies, *Les Arts*, 208, fig. 162-3.

[5] Souvent données à l'Etat par des particuliers, en paiement de leur bourgeoisie. Ex. Louis Enoch, reçu bourgeois en 1556 pour un tableau aux armoiries de Genève, *Les Arts*, 376; Fournier-Marcigny, *La vie ardente du premier refuge français*, 121. — Pierre Tresal, de Heidelberg, reçu bourgeois en 1635, peintre d'armoiries, d'enseignes, *G*, II, 1924, 222.

[6] *Armorial de l'Académie de Genève*, «Nomina et stemmata illustrium Principium», etc., recueil fol. d'armoiries des princes, comtes, barons, gentilhommes, étudiant à l'Académie de Genève, commencé en 1581, conservé à la Bibliothèque publique, avec peintures de Jean Durant (né à Rouen vers 1530, mort à Genève en 1593). Exposition nationale suisse, 1896, *Catal. de l'art ancien*, nº 646; Chopard, *BSH*, VII, 1939-42, 202; *France protestante*, 2e éd., V, 121; *Bull. Prot. français*, XII, 226; Borgeaud, *L'Académie de Calvin*, 440, pl. 442, 444, pl. frontispice. — *SKL*, s. v. — « Liberi amicorum », avec armoiries, vignettes, de Jean Durand; cf. *Catal. des Livres de la Bibl. de James de Rotschild*, V, 1920, 155. — « Liber amicorum » du Glaronnais Elsiner, étudiant à Genève de 1620 à 1623, Liebeskind, Le « Liber amicorum » d'un étudiant glaronnais, *BSH*, VI, 1933-8, 197: « Certaine uniformité dans le style de ces dessins, comparés soit entre eux, soit avec ceux qui figurent dans l'Album armorial de l'Académie, fait supposer qu'il y avait à Genève des artistes spécialistes dans ce genre de travaux. » — Armoiries pour les exercices de l'Arbalète, de l'Arc, etc., *Les Arts*, 241.

[7] *Les Arts*, 376.

[8] *Ibid.*, 351, 376. — Réclame de coutelier, avec panoplie d'instruments, les armoiries de Genève et de Paris, etc., 1678, gravure; Bastard, *Journal des collectionneurs*, 1906-7, 473, nº 645.

[9] Ex. « Livre des feuilles orfévriques, frises, taille d'épargne, moresques, masques, chiffres,

mêmes besognes, taillent les armoiries, les médaillons, les clefs de voûte et autres menus ornements des édifices publics et privés, les dalles funéraires ou les enseignes commerciales [1].

La peinture de chevalet s'exprime dans quelques thèmes limités, que nous indiquons plus loin [2]. Quant à la sculpture en ronde bosse qui n'est pas ornementale ou industrielle, elle ne connaît qu'une seule statue, celle du duc de Rohan — encore est-elle due sans doute à un artiste italien — avant les œuvres de J. Jaquet qui, à la fin du XVIIIe siècle, inaugure l'école de sculpture genevoise du XIXe siècle [3].

* * *

La pratique des industries d'art, aux techniques délicates, aux produits de petites dimensions, que sont l'horlogerie, l'orfèvrerie, la peinture sur émail, développe certains traits de l'artisan genevois: champs restreints, minutie, souci du détail, précision mécanique, bienfacture; elle contribue à maintenir en lui, et en tout Genevois, la conception utilitaire de l'œuvre d'art [4].

En autorisant et en favorisant ces industries pour les raisons indiquées plus haut, Genève n'a pas supprimé chez elle toute occasion à l'art de s'exprimer; elle a maintenu pour lui un public, qui, devant les créations de ses artisans pour l'étranger, sait les apprécier, les exigera pour lui-même, et un jour, voudra plus et mieux que ces produits industriels.

L'industrie d'art a préparé le terrain aux beaux-arts et à leur éclosion en des circonstances plus favorables. « Et ce fut par cette porte dérobée que le culte de l'art s'introduisit dans la cité jalousement gardée [5]. »

« En acceptant de laisser Genève tirer profit d'un luxe qu'elle condamnait, la Chambre de la Réforme n'avait pas escompté l'influence que l'œuvre exercerait sur l'ouvrier. Que des dons plus accentués, qu'une imagination plus heureuse rompent l'équilibre, voici germer la graine, et, d'entre ces artisans, au bord du même établi, se former un artiste. [6] » Certains de ces artisans, en effet, par leurs qualités, sont déjà

inventé et gravé par J. L. Durant. Se vendent chez l'auteur, à Genève, en 1682. » Exposition nationale suisse, 1896, *Catal. de l'art ancien*, nº 913; RIGAUD, *Renseignements sur les Beaux-Arts* (2), 124: « J. L. Durant, Livre de divers ornements d'orfévrerie » que J. Mussard publia en 1673. Ces gravures furent reproduites en 1698. » — *Les Arts*, 485; *SKL*, s. v. Durand, J. L. (1654-1718).

[1] *Les Arts*, 347 sq., La sculpture sur pierre; *Pierres sculptées*, passim.

[2] Chap. 33 sq.

[3] Bustes de Ch. Bonnet, 1785, de J.-J. Rousseau, 1794, etc., *Les Arts*, 353. — Jaquet est à Genève le maître de Pradier.

[4] VALLETTE, *J.-J. Rousseau genevois*, 420: « En véritable ouvrier de la fabrique, il veut gagner sa vie par le travail manuel, la copie de musique, et non par ses livres... La nature n'avait fait de lui « qu'un bon artisan », et il dit la joie sincère de l'être redevenu. » — Sur ce caractère utilitaire du Genevois, cf. chap. 25, 32.

[5] SEIPPEL, Beaux-Arts, in *Genève suisse, Le livre du centenaire*, 1814-1914, 251; *Les Arts*, 315.

[6] BAUD-BOVY, *Les maîtres de la gravure suisse*, 1935, 171.

des artistes [1], dans leurs domaines particuliers, et les arts décoratifs, la peinture sur émail, par exemple, peuvent autant revendiquer pour eux ce nom que la grande peinture, à laquelle on est trop porté de le réserver.

* * *

A Genève, les beaux-arts proprement dits sortent des arts mineurs [2]. Peintres et sculpteurs appartiennent à des familles d'artisans — à quelques exceptions près [3], et font leur apprentissage dans la « fabrique » [4]. Liotard commence par être apprenti émailleur avant d'être peintre; il exécute divers travaux d'émail, pour bracelets, tabatières, des émaux de grandes dimensions [5]. Massot, Chalon, sont aussi des apprentis, dont les pères sont horlogers. Adam Toepffer est destiné par le sien au métier de graveur en horlogerie. Celui de Saint-Ours, émailleur, graveur, ciseleur, est le maître de son fils. On pourrait citer bien d'autres exemples encore [6].

Les peintres genevois ne rompent jamais complètement ces liens de leur jeunesse. Beaucoup, à côté de leurs peintures, continuent à travailler l'art décoratif [7], et W. Toepffer, De la Rive, Agasse, ornent des porcelaines de Nyon [8].

Ils gardent en peinture certains procédés de la fabrique. [9] Liotard « demeure de la Fabrique. Son principal souci, semble-t-il, reste d'un artisan, d'un technicien,

[1] Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 232: « Entre la fabrique genevoise de peintres, de paysagistes, de statuaires et de graveurs, les rapports sont étroits... Déjà ces cabinotiers aux mains souples et subtiles d'où sont sorties tant de décorations merveilleuses, qui travaillent la matière précieuse de l'or, de l'émail et des pierreries, et qui s'ingénient à en faire des miracles exacts et menus d'élégance ou de précision, sont des artistes. » — Cf. Bovy, *Nos Centenaires*, 529.

[2] Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs*, 1867, 328; Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 9: « La « fabrique », comme on disait, les ateliers de bijouterie, d'horlogerie, furent sa première source. » — Seippel, in *Genève suisse*, 251: « C'est donc dans l'étude des arts mineurs qu'il faudrait chercher l'origine de la peinture et de la sculpture genevoise. » — Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 232: « A leur tour, les artistes se souviennent d'avoir été cabinotiers. A Genève, comme à la Renaissance italienne, c'est des arts mineurs qu'est sorti l'art tout court... la plupart des hommes qui chez nous se sont distingués dans les Beaux-Arts ont pour origine la Fabrique. »

[3] Voir chap. 18, les artistes sortis d'autres milieux.

[4] Baud-Bovy, in *Genève, cité des Nations*, 1920, 100: « La Fabrique est nourricière de l'art genevois. A de rares exceptions près, l'artiste genevois commence par être artisan. Et dans un coin de sa mansarde, de peintre, on découvrirait presque toujours sa loupe d'émailleur ou son burin de graveur. »

[5] Id., *Peintres genevois*, I, 25, 36, 39: « Les apprentis de la fabrique lui communiquent le goût de la miniature, de l'émail, de l'œuvre d'art qui est aussi objet d'art. »

[6] Rigaud, *Renseignements* (2), 87, 98; Seippel, *Genève suisse*, 252; Bovy, *Nos Centenaires*, 529; Chaponnière, *Notre Toepffer*, 25; id., *Genève*, 75; *Les Arts*, 309.

[7] Bovy, *Nos Centenaires*, 529: « Il y a peu de distance entre l'atelier du peintre et celui du fabricant, entre l'artiste et l'artisan, confondus souvent dans le même homme. »

[8] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 160 (De la Rive); II, 138 (grand vase de Nyon, avec vues de S. Maurice et de Genève, attribuées à W. Toepffer); 14 (Agasse); Deonna, *Catalogue du Musée Ariana*, 1938, 117.

[9] Bovy, in Neuweiler, 12, la Fabrique « explique tout un côté de l'esprit genevois ».

et ses qualités de graveur, d'émailleur, trop souvent sont ses défauts de pastelliste » [1]. Comme un bon artisan, il est dans ses portraits minutieux, précis, trop analyste [2]. Massot, « retournant à la Fabrique d'où il sort, accommode ses peintures aux recettes de l'émail courant » [3]. Même Jean Huber, qui pourtant sort d'un autre milieu, subit la contagion: « Il est genevois par son habileté de main, par cet art de la découpure qui le rapproche des fins artisans mécaniciens, ses concitoyens » [4].

* * *

Ils ont les qualités des artisans, qui, pour des peintres, deviennent facilement des défauts [5]. C'est dans les œuvres de petites dimensions que leur talent est le plus à l'aise et s'exprime avec le plus de bonheur, mieux que dans de grandes compositions et de grands tableaux. Aussi pratiquent-ils volontiers la miniature; ils y excellent souvent [6], et s'y montrent supérieurs à leurs toiles. Tel François Ferrière, miniaturiste et peintre [7]. Pradier subit aussi l'influence de la Fabrique, en particulier « dans le format de son talent. Le format de son talent n'est pas en effet la grande chose, la grosse machine décorative, la masse illustre et pompeuse, mais la chose menue, la figurine, la statuette qui naît d'instinct de ses mains souples, et qu'il agrandira plus tard pour les besoins de la cause » [8]. Les statuettes de Pradier sont charmantes de grâce et de spontanéité, mais ses grandes compositions statuaires ne dépassent pas la froideur académique [9]. Et dans les tableaux de A.-W. Toepffer, les petits

[1] Baud-Bovy, *Genève, cité des Nations*, 1920, 103; id., *Les maîtres de la gravure suisse*, 1925, 179: « ... qu'il prenne ses crayons ou son burin, et l'ordre aussitôt s'établit en lui. Il redevient l'artisan de jadis, tout au souci de la bienfacture. Souvent alors, ses qualités d'émailleur, de graveur, sont des défauts de pastelliste. Il reste de la Fabrique... »; Bovy, in Neuweiler, 17, recherche de la précision, du fini, qui est l'idéal de la Fabrique; ses portraits sont des miniatures agrandies: « De l'horloger au monteur de boîtes, au graveur, au peintre sur émail, à Liotard enfin, émailliste lui-même, il n'y a pas de solution de continuité. »

[2] Id., *Peintres genevois*, I, 13: ses portraits « s'élèvent rarement à la synthèse... ils particularisent, ils poussent l'analyse aux dernières limites... »

[3] *Ibid.*, I, 87.

[4] *Ibid.*, I, 68.

[5] A. Bovy, *Nos Centenaires*, 535, analyse avec finesse cette parenté entre artisans et artistes genevois: « Ils participent les uns et les autres au même esprit. Les qualités de nos artistes, ce sont les qualités de nos artisans, ce sont du moins des qualités du même ordre. Et souvent les qualités de nos artisans deviennent les défauts de nos peintres. » « Ils sont sensibles à la réalité des formes plus qu'à leur signification. » ... « Nos portraitistes ont ces qualités d'observation exacte, cet amour du particulier, du trait précis, de la forme constatée; aucun ne suggère davantage qu'il ne dit; et s'il fallait faire exception pour Joseph Petitot, on se souviendra que c'est un Bourguignon de passage. »

[6] *Les Arts*, 399, La peinture, la miniature. — Rambert, *Calame*, 41: « Les maîtres genevois ont été dans l'origine des peintres sur émail, d'habiles, parfois d'incomparables miniaturistes. Ils ont passé du petit au grand. » — Bovy, in Neuweiler, 19, J.-F. Guillibaud, « dont les ouvrages sont d'autant meilleurs qu'ils sont plus petits et se rapprochent de la miniature ».

[7] *Les Arts*, 387, 401; Crosnier, *Nos Anciens*, 1903, 7 sq.

[8] Ph. Monnier, *La Genève de Toepffer*, 235.

[9] En dernier lieu, Deonna, L'amour captif de Pradier, *G*, XIX, 1941, 216.

personnages, nombreux, sont de « véritables portraits, où reparaît le miniaturiste d'antan » [1].

* * *

Les artistes ont le goût de l'observation précise, exacte, de la minutie et du détail, qui sont des qualités utiles aux artisans, mais contraires au grand art [2]. « Les Genevois peignent minutieusement; ils s'appliquent comme des horlogers ou des émailleurs; eux aussi sont de la « fabrique »; ils ont le trait net, élégant, un peu sec [3]. » Leur dessin méticuleux peut être examiné à la loupe, comme une pièce d'horlogerie [4], et c'est précisément à la loupe que certains travaillent, tel le dessinateur Burdallet [5]. A vrai dire, c'est un point qui n'est pas particulier aux seuls Genevois, mais que dénotent aussi d'autres artistes suisses, élevés dans la même ambiance industrielle [6]. Les nôtres gardent encore de l'artisan le désir de la perfection technique [7], du fini dans l'exécution. « Finissez autant qu'il vous sera possible », proclame Liotard dans son Traité, conseil qu'heureusement il ne suit pas toujours lui-même [8]. De la Rive écrit: « Mais l'expérience m'a convaincu de la nécessité du fini, si l'on veut percer aux âges futurs » [9], et plus tard Diday, Calame, témoignent de ce « même souci de fini dans les détails inexpressifs qu'ils tiennent de la Fabrique » [10]. A tous ces artistes, on peut, avec R. Toepffer, reprocher ce que l'on a reproché à de la Rive: « Du coup, toute la grâce de ces fines grisailles succombe à la masse des détails et à la recherche du fini. Près d'être excellent, il n'est plus, avec talent, que conven-

[1] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 39. — Bovy, in Neuweiler, 24: trop souvent il « sacrifie l'essentiel à la perfection du détail. D'un portrait de Soiron, émailliste, ou d'Arlaud-Jurine, miniaturiste, on passe sans heurt à un tableau de Toepffer. On passe sans heurt aussi aux portraits de Firmin Massot, qui sont presque toujours d'assez petit format. »

[2] *Les Arts*, 309, référ. — Baud-Bovy, *Genève, cité des Nations*, 118: « Ces conditions, l'influence de la Fabrique, continuent à faire de nos artistes des minutieux, des appliqués, des portraitistes pour la plupart. »

[3] De Reynold, *La Suisse une et diverse*, 1923, 134.

[4] Baud-Bovy, *Les maîtres de la gravure suisse*, 1935, 177: de Liotard, « cette acuité de loupe si souvent l'a desservi. »

[5] A. Blondel, Le dessinateur Joseph François Burdallet (1781-1851), *Nos Anciens*, 1912, 69.

[6] Rambert, *Calame*, 500: c'est le reproche que l'on adresse à Léopold Robert, dont les œuvres trahissent « la méthode un peu gourmée du docteur sous les procédés patients de l'horloger ». « L'horloger, ajoute Rambert, voilà le mot. C'est le fonds primordial chez tout artiste suisse, et chez Calame en particulier. »

[7] Baud-Bovy, *Genève, cité des Nations*, 1920, 103: « cette ambition de la pièce d'orfèvrerie ou d'horlogerie sans défaut, qui hante, quoi qu'ils en aient, la plupart de nos peintres. »

[8] Règle XVI; Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 41.

[9] *Ibid.*, I, 129.

[10] Id., *Genève, cité des Nations*, 107-8. — Calame: « Pourvu que la masse satisfasse, nous sommes contents... mais je crois qu'il faut plus que cela, il faut plus de recherche, plus de fini. » — Bovy, in Neuweiler, 27: « Ces peintres, comme de la Rive, ignorent que la vraie finition ne dépend pas de la multiplicité des détails, et ils achèvent leurs tableaux en guillochant dans la pâte toutes les rides de rochers et les innombrables aiguilles des sapins. » — R. Toepffer, contre la notion que la perfection réside dans le fini, *Réflexions et menus propos*; cf. Bovy, in Neuweiler, 25.

tionnellement scrupuleux »[1]. Les littérateurs — et même le plus grand, J.-J. Rousseau[2] — n'échappent pas à ces critiques.

Elles sont justifiées; il convient toutefois de ne pas les exagérer, et de replacer ces artistes, non seulement dans leur milieu, mais à leur époque, dont les conceptions esthétiques étaient autres que celles d'aujourd'hui, en un temps où le métier scrupuleux, la technique parfaite, étaient exigés d'eux, tout autant que les dons de peintre, l'inspiration et le sentiment individuel. Lors de la première exposition de peinture genevoise en 1789, on critique l'envoi de L. Brun: « Connaissant ce qu'il sait faire, j'ai été fâché que les circonstances ne lui aient permis d'exposer qu'un tableau peint au premier coup, et qui n'a droit de plaire qu'aux connaisseurs[3]. » « Le regret du critique, a-t-on remarqué, est un éloge pour le peintre »[4]. Ce sont précisément ces qualités de premier jet, de spontanéité, qui font le mérite de cette œuvre, et d'autres de cet artiste[5], comme aussi de tant d'artistes genevois, avant que le savoir méthodique et méticuleux, le travail d'atelier trop poussé, ne les aient refroidies et contraintes. Telle étude de Calame n'est-elle pas bien supérieure à ses grandes compositions, parce qu'elle révèle la sensibilité encore frémissante du peintre ?

* * *

Si de grands maîtres ne sont pas sortis de leurs rangs[6], du moins les artistes genevois en comptent-ils qui possédèrent ces dons, et surent les révéler malgré les circonstances défavorables. Petitot et Bordier, dit Rigaud, « ouvrent la série des vrais artistes genevois »[7]. A vrai dire, l'œuvre de ces miniaturistes en peinture sur émail ressortit encore à l'artisanat. Parmi les peintres, J. Huber, bien qu'amateur et non professionnel, et peut-être parce qu'il n'appartient pas au milieu de la « Fabrique », comprend que le véritable art est moins question de technique — la sienne est parfois défectueuse — que d'émotion et de sentiment. Il écrit: « Chardin... dit à tous ceux qui lui demandent de quelles couleurs il se sert, qu'il ne peint pas avec des couleurs. Avec quoi donc ? — Avec du sentiment. — Plus on approfondit cet art, plus on sent la profondeur de cette pensée ». « On a interprété ce mot de

[1] Id., *Peintres genevois*, I, 129.

[2] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 434, 436, 444: « Il a rendu mainte fois hommage à la force de l'empreinte genevoise, et exprime son regret de n'être pas resté toute sa vie un simple graveur genevois. » — « Dans ses goûts, ses habitudes, son genre de vie, Rousseau voulut et sut rester fidèle à ses origines populaires et ouvrières. Son travail de copiste, son logement, sa table, ses plaisirs, sont d'un ouvrier genevois de la « fabrique ».

[3] *Journal de Genève*, 1789.

[4] Fournier-Sarlovèze, *L.-A. Brun, peintre de Marie-Antoinette*, 91.

[5] Il s'agit sans doute de la « Chasse au faucon », Fournier-Sarlovèze, *ibid.*, pl. — Cf. au Musée de Genève, « La chasse au faucon », « L'Amazone », *Les Musées de Genève*, 1944, nº 5, fig.

[6] Voir plus haut, 243.

[7] Cf. *Les Arts*, 409.

Chardin de bien des façons, commente Baud-Bovy. Il n'entendait pas dire, ni Huber, que le savoir technique est inutile, mais uniquement qu'il doit rester subordonné au sentiment. Meilleur technicien, capable de s'exprimer en toute liberté, Huber eût été un peintre de premier ordre; encore faut-il admirer tout ce que sa puissance d'observation et sa faculté de sentir lui permirent, sans guide, d'acquérir [1]. » Il est « certainement l'ancêtre direct de deux de nos peintres les plus originaux, A.-W. Toepffer et J.-L. Agasse » [2]. Par ces mêmes qualités, Agasse est « le plus poète des peintres genevois » [3] ... ... « le plus grand peintre que Genève eût produit jusqu'alors » [4]. Avant de s'être abandonné à sa déplorable facilité [5], et à une production en série, F. Massot en témoigne aussi. « Comme peintre, Massot est, avec Agasse, le mieux doué des artistes genevois. Avant d'être psychologue, ou moraliste, ou naturaliste, il est peintre. La tête, chez lui, ne l'emporte pas. Il éprouve, il voit en peintre. La nature impressionne plus vite ses sens que son esprit; plutôt que de juger, il jouit, que d'analyser, il admire. Une sensibilité délicate sert à merveille ses dons plastiques [6]. »

* * *

Chez les meilleurs toutefois, la libération n'est jamais complète: en eux, l'artisan et l'artiste s'associent ou s'opposent pendant longtemps.

On reprochait à B. Menn de ne pas « finir » sa peinture. « Il se trouvait en contradiction artistique avec l'école qui avait toutes les sympathies du public; pour qu'une œuvre fût déclarée finie, il était nécessaire que tous les détails fussent apparents, même jusqu'à l'extrême minutie; un artiste faisant tous ses efforts pour les subordonner à l'ensemble, et par le fait ne les montrant pas avant tout, les cachant même, était rangé dans la catégorie des peintres incapables de finir et ne pouvant exécuter que des esquisses incompréhensibles [7]. » Et c'est là précisément le mérite de Menn, qui avait inscrit sur les murs de son atelier de Coinsins cette règle, contraire à celle de Liotard: « le fini ne dépend pas de la multiplicité des détails, mais bien du choix que l'on en fait en vue de la plus grande expression du sujet » [8], et qui répétait à ses élèves en un tableau schématique le même enseignement: « Le fini ne dépend pas de l'abondance des détails, d'une netteté égale pour chacun

[1] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 71.
[2] *Ibid.*, I, 73.
[3] *Ibid.*, II, 130.
[4] *Ibid.*, II, 91.
[5] *Ibid.*, II, 85 sq. « Mais il s'est laissé aller à sa facilité, à sa crainte de l'effort, a fait de plus en plus de la peinture en fabrique. » ... « Après avoir mérité, par quelques chefs-d'œuvre, de rester l'une des gloires de Genève, il a comme failli au destin qui lui promettait, semble-t-il, place parmi les maîtres. »
[6] *Ibid.*, II, 85.
[7] Bodmer, *Nos Anciens*, II, 1902, 97.
[8] *Ibid.*

d'eux. Il l'est dans le choix qu'on en fait, la sobriété qui les subordonne, l'ordre qui groupe les semblables...[1]». Le mérite de Menn est, par son exemple et par ses conseils, d'avoir libéré la peinture genevoise des souvenirs de la « Fabrique » et de ce qu'il appelait l'« esprit graveur », d'avoir définitivement dissocié l'artiste de l'artisan [2].

[1] Baud-Bovy, *Barthélemy Menn, dessinateur*, 1943, 48.

[2] Bovy, *Nos Centenaires*, 543: « Nous avons remarqué que l'esprit de cette école et l'esprit de la « fabrique » sont restés voisins longtemps, les qualités de nos peintres étant celles de nos artisans, et leurs défauts étant l'envers de ces qualités. Nous avons reconnu les deux faces de cet esprit chez les portraitistes, et aussi dans la minutie de Toepffer et même d'Agasse... mais après Menn, tout est changé. C'en est fait désormais de l'étroite alliance entre l'artiste et l'artisan. » — Baud-Bovy, *Genève, cité des Nations*, 1920, 112, 118. Sur l'influence exercée par Menn sur l'art genevois, entre autres travaux: Crosnier, Barthélemy Menn, à propos d'une exposition de ses œuvres, *Nos Anciens*, 1911, 61; Baud-Bovy, *Barthélemy Menn, dessinateur*, 1943 (bibliographie); Bovy, in Neuweiler, 34.



30. L'évolution historique des arts.

Nous avons vu [1] qu'il est erroné d'opposer avec trop de rigueur la Genève épiscopale, favorable aux arts, et la Genève calviniste, systématiquement hostile à leur expression [2]. Il n'en est pas moins vrai que celle-ci les a longtemps réprimés. Aussi divers auteurs ont-ils insisté sur cette « absence de l'art » [3], « cette éclipse totale de tout élément artistique pendant plus de deux siècles et demi » [4], alors que d'autres ont cherché à atténuer cette déficience [5].

* * *

Une fois la Réforme acceptée, Genève a d'autres préoccupations plus urgentes que les arts, du moins ceux qui ne lui sont d'aucun profit matériel. Elle doit lutter pour son indépendance politique autant que spirituelle; elle est pauvre, est appauvrie par l'afflux des étrangers; elle consacre ses ressources à sa défense; pour subsister, elle réfrène avec sévérité le luxe. Le nouvel idéal religieux, s'il ne condamne pas en théorie l'art, lui impose de multiples restrictions. Aussi la seconde moitié du XVIe siècle, qui est en d'autres pays la période d'une merveilleuse floraison, celle de la Renaissance, n'offre-t-elle à Genève que de rares témoins d'une activité autre qu'industrielle, rapidement énumérés, et sans grande valeur [6]. C'est cependant le mérite des artisans et artistes genevois d'avoir su maintenir en un milieu si peu propice, avec humilité, la tradition artistique, jusqu'au moment où l'histoire de Genève leur offre des circonstances meilleures [7].

* * *

Celles-ci sont données par la paix et la richesse, à Genève comme partout ailleurs — qu'on se rappelle, au début du IVe siècle avant notre ère, le groupe du

[1] Chap. 7.
[2] Chap. 9; *Les Arts*, 297, Les conditions de l'art après la Réforme.
[3] Rigaud; cf. Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 3.
[4] Galiffe; cf. Crosnier, *Nos Anciens*, I, 1901, 62: « Se fait-on une juste idée de l'influence qu'a dû exercer sur le caractère et sur l'esprit genevois cette éclipse totale de tout élément artistique pendant plus de deux siècles et demi ? » — Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 15: « L'art presque ignoré à Genève durant le fastueux XVIe siècle, l'Art, que les Petitot, les Huaud n'avaient pu y acclimater au XVIIe siècle. » — *Les Arts*, 297, note 2.
[5] *Les Arts*, 297, note 1, référ.
[6] Comme dans le reste de la Suisse d'alors, occupée à ses guerres, Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I 3.
[7] *Ibid.*, II, 130.

sculpteur attique Céphisodote l'Ancien: Eiréné portant Ploutos, la Paix amenant la Richesse — qui vont permettre à l'art de s'épanouir peu à peu.

* * *

Au XVIIe siècle, le passé est encore trop récent et ses répercussions se font encore sentir [1]. La sécurité n'est que précaire. L'Escalade de 1602 en témoigne, et si la Savoie accepte le traité de Saint-Julien en 1603, du moins ce n'est guère qu'en 1630, après la mort de Charles-Emmanuel, que la Savoie abandonne définitivement ses prétentions sur Genève et oriente ailleurs sa politique d'expansion, « que Genève, et avec elle l'Europe protestante, peut respirer en paix » [2]. Les conditions matérielles sont longtemps aussi incertaines. L'afflux des fugitifs après la Révocation de l'Edit de Nantes produit à Genève une dépression économique, dont les marchands et les artisans se plaignent en 1696. En 1720, la débâcle de la Société du Mississipi y a ses contre-coups. La peste de Marseille ou de Provence (1720-1725) coupe les relations de Genève avec la Savoie, Lyon, le pays de Gex, ruine le commerce [3].

Malgré ces difficultés [4], le XVIIe siècle est d'une façon générale une époque de paix, de prospérité relative [5], par suite de mœurs moins rudes et austères [6], d'un désir grandissant de luxe et de bien-être [7]. Il offre donc des conditions plus favorables à la pratique désintéressée de la science [8] et des arts [9].

* * *

Ceux-ci ne peuvent en profiter immédiatement, et l'on a remarqué que « le XVIIe siècle fut pour Genève une période d'atonie intellectuelle et d'immobilité politique; il semblerait qu'après les violentes agitations et les guerres du XVIe siècle,

[1] Geisendorf, Genève aux XVIe et XVIIe siècles. La République protestante, in *Des Commentaires aux Enfants de Tell*, 1942, 91 sq.

[2] Geisendorf, 122.

[3] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 11.

[4] *Ibid.*, 11: « Ces désastres durent porter au luxe naissant un coup plus décisif que les ordonnances somptuaires. »

[5] Accroissement des fortunes, Picot, III, 116.

[6] *Ibid.*, 115.

[7] Fatio, *Nos Anciens*, I, 1901, 25-6: « Après cette période austère on vit apparaître une aisance générale et un sentiment de sécurité qui, s'ils risquèrent d'endormir les consciences, permirent le luxe oublié jusque là; l'art, en un mot, put s'épanouir de nouveau, autant du moins que les lois somptuaires l'y autorisaient. »

[8] A. de Candolle, *Histoire des sciences et des savants depuis deux siècles*, 1873, 204: « Heureusement le XVIIe siècle fut pour Genève une longue période de tranquillité intérieure et de prospérité matérielle croissante. Cela explique comment, au XVIIIe siècle, il s'est trouvé beaucoup de familles assez à leur aise pour cultiver les lettres et les sciences sans risquer d'en souffrir. »

[9] G. Mallet, *Genève et les Genevois*, 1814, 97. — *Les Arts*, 306.

l'esprit genevois ait éprouvé le besoin de se retremper, de se reposer [1]. Le XVIIe siècle est, comme ailleurs en Suisse [2], une période de transition, médiocre et sans éclat assurément, mais utile à préparer un meilleur avenir [3]. Quelques industries d'art sont florissantes [4]; la peinture sur émail se glorifie de noms tels que ceux de Petitot, de Bordier, des Huaud [5]; l'horlogerie, de maîtres déjà réputés au loin [6]. Mais les beaux-arts attendent encore leur heure, et ne laissent aucune œuvre de mérite, aucun peintre dont le nom s'impose à la postérité [7].

* * *

Avec le XVIIIe siècle, et surtout avec sa seconde moitié, s'ouvre pour les arts une ère nouvelle et « ce fut comme une petite Renaissance après la longue abstinence attribuée à la Réforme » [8]. Le commerce est actif [9], les industries sont florissantes, l'orfèvrerie, la bijouterie, surtout l'horlogerie, qui, en 1789, occupe près de six mille ouvriers[10]. A toutes les classes de la société, Genève s'enrichit, et la richesse modifie les mœurs, suscite un besoin de luxe[11] indispensable aux beaux-arts[12].

[1] H. Fazy, *Les constitutions de la République de Genève*, 1890, 87. — Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 51-2: « Pendant toute la durée du XVIIe siècle, la petite république genevoise vécut d'une vie morne et serrée, sous un régime disciplinaire, supporté sans murmure par le corps des citoyens, et maintenu par la vigilance assidue d'un gouvernement à qui l'Eglise demeurait étroitement unie et presque soumise. » ... « Au dedans, tranquillité parfaite. Cent ans se passèrent, pendant lesquels les Genevois vécurent satisfaits de se sentir conduits et surveillés par une magistrature qui comprenait paternellement ses devoirs et leur tenait la bride bien courte. »

[2] De Reynold, *La Suisse une et diverse*, 1923, 153, 172: « Un âge de décadence et de transition, d'épuisement et de stérilité. Rien, durant le XVIIe siècle, ne dépasse le niveau de la médiocrité. »

[3] Geisendorf, 129: « Ainsi, dans tous les domaines, ce XVIIe siècle genevois, qui pâlit entre ses deux éclatants voisins, le XVIe et le XVIIIe, n'a pourtant pas été infécond. Parachevant l'un, il a préparé l'autre. Transition et non solution de continuité, il a bien rempli son rôle. »

[4] G. Fatio, *NA*, I, 1901, 25: « Si les historiens considèrent en général le dix-septième siècle à Genève comme une période dépourvue d'intérêt et d'une infériorité marquée sur le siècle précédent, il n'en est pas de même des amateurs d'art qui sans peine y récoltent bien des objets et des monuments dignes d'être étudiés. » — Baud-Bovy, I, 6: L'émail, l'horlogerie, ces « premiers berceaux de l'art genevois ».

[5] *Les Arts*, 407.

[6] *Ibid.*, 425.

[7] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 3: « Genève, jusqu'aux premiers jours du XVIIe siècle, n'a point produit d'artistes. Il lui a fallu plus d'un siècle encore, pour accorder à ceux qu'elle engendrait dès lors, comme malgré elle, droit de cité et droit à la vie. »

[8] Crosnier, *NA*, I, 1901, 61; 1917, 12.

[9] Sayous, Observations de l'intendant de Lyon sur le commerce de Genève (milieu du XVIIIe siècle), *BSH*, VII, 1939-42, 31.

[10] Cf. par rapport à la population de Genève à cette date, chap. 1. — H. Fazy, *Les constitutions de la république de Genève*, 1890, 125: « L'Edit de Médiation (1738) inaugura pour Genève une ère de prospérité, de paix et de concorde qui dura près de vint-cinq ans. L'industrie, notamment l'horlogerie, prit un essor merveilleux et l'aisance se répandit dans toutes les classes de la société. »

[11] Vallette, 105; Seippel, *Genève suisse*, 249; Goyau, *Une ville-église*, I, 183. — On a dit que le luxe était entré à Genève par la porte cochère de la maison Buisson, construite vers 1708 (maison Naville, rue Calvin 13); cf. *Les Arts*, 338.

[12] Bovy, *Nos Centenaires*, 530, « et, avec le luxe, c'est l'art ».

La vie est encore simple, si on la compare à celle d'autres cités [1], mais tout n'est que relatif, et, par rapport à celle du passé, elle effraie les ministres austères qui s'élèvent sans succès contre les progrès du luxe, et exigent une application plus stricte des ordonnances somptuaires [2]. Bien que celles-ci subsistent en théorie [3], et soient maintes fois réitérées, elles sont de plus en plus enfreintes [4], et vont bientôt tomber en désuétude [5]. Les repas magnifiques en font foi [6]. On peut renouveler la prohibition de peintures de prix au dedans et au dehors des maisons. N'empêche qu'un des chefs de l'Etat, le syndic Burlamaqui, forme une collection où figurent des Rembrandt, des Corrège, des Van Dyck [7], et que le conseiller François Tronchin fait de même[8]. « Les mœurs avaient donc eu, à Genève, déjà raison des lois quand, vers 1740, François Tronchin commença de former sa galerie [9]. »

Les progrès sociaux, un esprit nouveau de tolérance, émancipent les esprits[10].

Toutes ces conditions permettent à la science[11] et aux arts[12] un essor impossible

[1] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 12: « Au début du XVIIIe siècle, c'est plutôt la simplicité, l'austérité même des mœurs genevoises qui nous frappe. »

[2] Ezéchiel Gallatin prêche en 1720 « sur la nature du luxe » et « contre ses dangereux effets »; il signale « les progrès effrayants du luxe à Genève », et requiert « une forte et vigoureuse exécution des lois somptuaires ». — Cf. Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 12. — En 1725, le pasteur Vial de la Rive présente aux Conseils un mémoire sur le même sujet, Gaberel, III, 63-5.

[3] Cf. chap. 16, 17.

[4] Galiffe, *D'un siècle à l'autre*, I, 1877; Du Bois-Melly, *Les mœurs genevoises de 1700 à 1760*. Assurément, déjà au temps de Calvin, des exceptions aux ordonnances avaient été accordées à l'occasion de certaines fêtes, surtout aux familles gouvernementales. Mais plus tard on se passe d'autorisation: « On peut se demander, non sans quelque étonnement, si les ordonnances somptuaires avaient été abrogées et si la Chambre de la Réforme était définitivement abolie. »

[5] H. Tronchin, *Le conseiller François Tronchin et ses amis*, 1895, 244 sq.

[6] Galiffe, *l. c.*, donne quelques exemples de menus du XVIIIe siècle.

[7] H. Tronchin, 246. — Sur cette collection, cf. chap. 28.

[8] *Ibid.*

[9] *Ibid.*, 246.

[10] Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, 127: « Un siècle nouveau s'était ouvert: les esprits émancipés sentaient arriver à eux un souffle inconnu. On entrait dans une époque de relâchement, de plaisir et de gaîté. Les pères avaient vécu dans des temps difficiles et durs; ils avaient accepté une vie étroite, soumise à des lois austères; les fils héritaient du fruit de leurs peines; de longues économies avaient fini par créer l'aisance; le goût des arts commençait à naître. » — P. Chaponnière, *Voltaire et les calvinistes*, 1932, 20, 27: « Cette Genève, elle ne doit plus à Calvin que sa réputation; pour l'esprit et la tolérance, elle ne doit rien à personne. »

[11] Yung, in *Genève suisse, Le Livre du Centenaire*, 1914, 69: « Le goût des sciences naturelles ne se répandit à Genève qu'au XVIIIe siècle. Jusque là, les regards des Genevois s'étaient portés davantage sur eux-mêmes que sur les choses extérieures. Mais, à partir du moment où une paix relative leur permit d'accumuler quelque richesse et leur assura quelque loisir... il se trouva parmi eux des esprits supérieurs qui s'appliquèrent à l'étude du monde physique et qui mirent en lumière le haut intérêt qui s'y attache. »

[12] *Les Arts*, 307, 366; *G*, XXI, 1943, 26; Rigaud, *Renseignements* (2), 69; Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 7: « Il fallut le clair soleil du XVIIIe siècle et l'influence prédominante des Réfugiés français, pour que le grain semé par Cusin poussât en herbe, pour que Genève levât l'interdit contre l'art en exil. » — Id., *Genève, cité des Nations*, 1920, 104: « Genève, à la fin du XVIIIe siècle, cherche à s'émanciper, à se débarrasser de la camisole de force que lui a passée Calvin, à rendre à

jusqu'alors. Il y a maintenant des artistes dignes de ce nom, un Liotard, et d'autres; un public apte, par sa richesse et par sa compréhension, à leur faire des commandes, à les apprécier mieux qu'auparavant [1].

L'élan est donné. Si les anciennes résistances se font encore sentir et justifient en partie les plaintes de R. Toepffer [2] — on ne transforme pas immédiatement la mentalité et les mœurs d'un peuple, quand elles ont été façonnées rudement pendant longtemps — du moins s'atténuent-elles de plus en plus. Et le XIXe, puis le XXe siècle, vont bénéficier de ce nouvel état de choses, tant pour leur art figuré [3] que pour leur littérature [4].

l'art droit de cité. » — Goyau, *Une ville-église*, I, 208, au XVIIIe siècle: « Les arts plastiques, tout comme l'art dramatique, commençaient après deux siècles de disgrâce à prendre leur revanche, et c'était pour les pasteurs une défaite de plus. Tandis que la Genève patricienne ressuscitait le théâtre, les artisans de la Genève plébéienne, orfèvres et joailliers du quartier Saint-Gervais, commençaient à ressusciter la peinture et la sculpture, à l'encontre des austérités iconoclastes par lesquelles s'était distinguée la primitive Réforme. »

[1] Bovy, *Promenade à l'Exposition du Centenaire*, 1714-1914, 21-2; « Les conditions faites à nos artistes se modifient; il y a désormais un public qui les retient au pays. » — *Les Arts*, 307.

[2] Voir plus haut, 263. — Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 130: « Après avoir ignoré l'Art durant des siècles, lorsque Genève l'admit enfin, ce fut par raison, non par amour; elle l'encouragea par devoir et de parole plus que de fait. Elle le loua et le laissa grelotter. *Laudatur et alget*, disait Rodolphe Toepffer de l'Art à Genève. »

[3] Rey, 359, à propos de Toepffer: ... « Genève, à son tour, éprouva les bienfaits dudit arrosoir, et reconnut que son sol n'était pas plus rebelle qu'un autre à ce genre de culture. »

[4] J. Bouvier, *Essai sur l'histoire intellectuelle de la Restauration*, 1930, 19: « La vie intellectuelle — j'entends d'inspiration proprement genevoise — était alors à Genève beaucoup plus brillante et plus active qu'aujourd'hui; il y avait de la conversation; il y avait des salons; il y avait des connaisseurs et des mécènes; il y avait un public et des critiques; les artistes, se sentant soutenus, avaient un programme et travaillaient, groupés avec enthousiasme. » — A. Rheinwald, *Genève ou l'inspiration du poète*, 1930, 37: « Par bonheur, les raisons que Toepffer énumérait pour expliquer l'indulgence de l'art genevois, n'existent plus... Voilà des raisons, j'imagine, qui suffisent à expliquer pourquoi les écrivains d'aujourd'hui sont de beaucoup supérieurs, je ne dis pas seulement aux Imbert-Galloix, aux Blanvalet, et aux Gaudy-Lefort, mais encore aux Toepffer et aux Cherbuliez. Ils savent que c'est un métier que d'écrire un livre... »

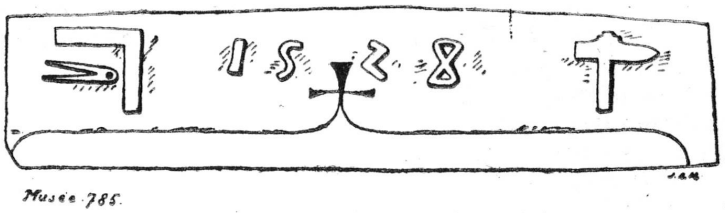

31. Les thèmes d'imagination. L'antiquité. Le symbolisme.

L'imagination, ce pouvoir de créer des images, des formes qui ne soient pas directement imitées de la réalité, n'est pas favorisée chez l'artiste genevois par son milieu, et les circonstances historiques, les mœurs, l'ont au contraire refrénée [1]. Le passé lui offrirait des thèmes multiples. Ceux de la religion lui sont interdits; ceux de l'histoire profane, de la mythologie, de l'allégorie, lui permettent-ils plus de possibilités ? Non pas.

* * *

Pour les XVIe et XVIIe siècles, combien rares les sujets empruntés à l'histoire ancienne ! Quelques graveurs en illustrent des livres d'histoire [2]. Les médaillons sculptés en clefs de voûte au portique de l'Hôtel de Ville, au début du XVIIe siècle, renferment les têtes de Jules César et d'Aurélien, mais parce qu'ils évoquent des souvenirs locaux: le premier, son passage à Genève en l'an 58 avant notre ère, le second, la reconstruction supposée de la ville [3]; d'autres, aux profils de Marcellus, de Pompée, de Cicéron, du début du XVIIIe siècle, ne sont que des évocations érudites [4]. Une belle peinture sur émail, datée de 1671, *Alexandre dans la tente de Darius*, d'après Le Brun, qui fut jadis attribuée à Jean I Petitot, est en réalité l'œuvre du français Henry Toutin [5]; ce sujet est repris par Ch. Wielandy (1747-1837) [6]. L'inventaire après décès de Jean Gradelle, en 1688, comprend un tableau de la ville de Troie [7]. On ne peut glaner que peu d'autres exemples dans la peinture, la sculpture, les arts industriels.

* * *

A la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle, avec le retour à l'antique dont David est en peinture un des principaux promoteurs, quelques artistes empruntent leurs sujets à la Grèce et surtout à Rome [8].

Elève de Saint-Ours, Vaucher (1768-1814) peint la *Mort de Socrate*, *Le médecin Philippe présentant la coupe à Alexandre*, *Marius assis sur les ruines de Carthage* [9];

[1] Cf. chap. 24.
[2] *Les Arts*, 483, La gravure d'illustration.
[3] *Ibid.*, 349-50; fig. 4.
[4] *Ibid.*, 350.
[5] *Ibid.*, 406-7; *NA*, 1904, 72.
[6] Rigaud (2), 275.
[7] Cf. chap. 28; *BING*, XXXII, 1894, 17.
[8] Deonna, L'imitation de l'antique par quelques artistes de la fin du XVIIIe et de la première moitié du XIXe siècle représentés au Musée de Genève, *G*, I, 1923, 152.
[9] Rigaud, *Renseignements* (2), 207-8; Bruun-Neergard, *De l'état actuel des arts à Genève*, 1802, 25-6; Gielly, 134. — Sur Vaucher, *Les Arts*, 387.

Auriol (1778-1834): *Platon enseignant ses disciples au Cap Sounion* [1]; Chaix (1784-1834): *Œdipe à Colone* (1820)[2]; Lullin (1780-1806): *La Mère des Gracques* [3]. Saint-Ours (1752-1809) surtout — disciple de David et rallié à son esthétique néo-classique, si bien qu'on l'a qualifié de « David genevois » [4], ou de « diminutif de David » [5], et qu'on a vu en lui « le premier peintre d'histoire qu'ait produit Genève » [6] — donne l'exemple. Il concourt en 1780 à Paris pour le Prix de Rome, avec son *Enlèvement des Sabines*, et reçoit un prix [7]; il multiplie depuis les grandes compositions gréco-romaines, académiques et froides: *Les Jeux Olympiques* [8]; le *Départ des Athéniens pour Salamine*, *La pompe des funérailles de Philopœmen*, *Le Choix des enfants de Sparte*, *Le Combat des Horaces et des Curiaces*, etc. [9]. Il parsème ses paysages de temples, d'autels fumants, de vases, de reliefs et de statues, de personnages vêtus à l'antique[10]. « Peintre d'histoire, il n'admet que les sujets dits nobles, grecs s'il se peut, et romains pour le moins: le paysage ne compte à ses yeux qu'à la condition d'être historique [11]. » Ses contemporains l'admirent et le louent d'avoir ressuscité l'antiquité; mais la postérité n'a pas ratifié leur jugement, et préfère de beaucoup en lui le peintre de portraits [12].

Subissant son influence, De la Rive (1753-1817) cède à cette mode, conçoit des tableaux historiques, et insère dans ses paysages un bric à brac d'antiquaire [13],

[1] Gielly, 137. — Sur cet artiste, *Les Arts*, 387.

[2] Rigaud (2), 361.

[3] *Les Arts*, 387, fig. 262; Neuweiler, 59, fig.

[4] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 98.

[5] Focillon, *La peinture au XIXe siècle*, Le retour à l'antique, le romantisme, 1927, 416.

[6] Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 36: « Saint-Ours a été notre peintre d'histoire »; *Les Arts*, 387. — Saint-Ours, comme peintre d'histoire. Bovy, in Neuweiler, 21.

[7] Baud-Bovy, I, 83.

[8] Acheté en 1791 par François Tronchin pour sa galerie des Délices, H. Tronchin, *Le Conseiller François Tronchin et ses amis*, 1895, 270-1. Au Musée de Genève.

[9] Baud-Bovy, I, 84 sq.; Deonna, L'imitation de l'antique, *G*, I, 1923, 158.

[10] Baud-Bovy, I, 84 sq.

[11] *Ibid.*, 109. — Cf. Sacrifice antique, Deonna, *Musées de Genève*, n° 4, août 1944.

[12] H. Tronchin, *l. c.*: « Les Genevois, qui saluaient en Saint-Ours leur premier peintre d'histoire, ne se doutaient pas que les plus ambitieuses compositions de leur compatriote étaient destinées à l'oubli, et que l'artiste devrait à des portraits au coloris vigoureux et franc, parfois étonnants de sincérité, de virilité, d'expression, sa part de renommée. » — Baud-Bovy, I, 98: « Que nous importent ces Grecs trop romains, cette antiquité trop réaliste pour être poétique, pas assez vraie pour être émouvante, ces imitations polychromes de l'Antinoüs, du Laocoon, du Discobole, ces traductions de Plutarque ou de Tite-Live... Toutes ces œuvres disciplinées ont entre elles de surprenantes ressemblances (comparées avec les peintures antiques de Guérin, Gérard, Girodet); minces d'exécution, souvent froides de couleur, elles révèlent une égale science du dessin et de l'ordonnance; il leur manque à toutes l'émotion vraie, l'éclair naïf et divin de la sincérité parfaite. »

[13] Baud-Bovy, I, 110: « Ses paysages ne seront désormais hantés que par des visions antiques; des chapiteaux brisés les parsèmeront et de ruineux portiques; ils auront du style et seront historiques »; 113, il écrit lui-même: « Pendant les années 1787 et 1788 toutes mes compositions furent italiques, presque toujours ornées de quelques traits d'histoire ou de poésie. » — Rigaud (2), 216-7.



Pl. XVII. — J.-P. Saint-Ours (1752-1809). Sacrifice antique.
Genève, Musée d'Art et d'Histoire.

avec chapiteaux et colonnes, avant de s'en libérer et d'être un des promoteurs de l'école genevoise du paysage.

Puis l'antiquité est délaissée, et les artistes du XIXe siècle n'y reviennent que rarement. Ils rapportent de leurs voyages en Italie les souvenirs de ses ruines. Calame, Diday peignent et dessinent les temples de Paestum [1]. Barthélemy Menn n'accorde qu'une attention fugitive à ce passé, dans une toile détruite, *Les proscrits de Tibère* [2], et dans l'esquisse d'une scène antique, *Le marchand ambulant* [3].

* * *

Le calvinisme se méfie de la mythologie païenne: non seulement elle est la glorification du paganisme et de ses vices, mais aussi prétexte à de belles formes humaines [4], même sensuelles. « Le Conseil protège les représentations édifiantes, il n'autorise pas celles qui mettent en scène des héros païens, comme Hercule. Ce serait manquer de respect à Dieu et mépriser son honneur; ce serait une infidélité de la part d'un magistrat chrétien, au service de la loi évangélique du Christ [5]. » Les arts décoratifs n'offrent que de rares exemples de tels sujets. Un Gardelle, sans doute Claude, mort en 1619, œuvre une pièce d'orfèvrerie, où l'on voit Apollon et les Muses sur le Parnasse [6]. Des peintres sur émail, les Huaud [7] et leurs successeurs [8], décorent les boîtiers de leurs montres de motifs mythologiques, et Liotard, qui pratique parfois cette technique, représente en 1722 *Diane et Endymion* [9]. Jean Huber découpe une scène de l'Enéide, *Junon priant Eole de lâcher les vents* [10]. A la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle, Wielandy modèle en cire de petites scènes de ce genre [11]. Les médailleurs et les graveurs recourent plus volontiers à cette source, modèlent l'archer divin tuant le serpent Python sur la médaille de l'Exercice de l'Arc, remise à lord Stanhope, commandeur en 1771 [12], et témoignent souvent d'un large éclectisme, où les thèmes païens d'histoire et de mythologie s'associent à des thèmes chrétiens [13].

[1] Schreiber-Favre, *Alexandre Calame*, 1934, 25, pl. 17. — Dessin de Diday, Société des Arts, *NA*, 1910, 89, fig.

[2] *NA*, 1911, 64.

[3] *Ibid.*, 93, fig.

[4] *Les Arts*, 301.

[5] E. Choisy, *La théocratie à Genève au temps de Calvin*, 1897, 84.

[6] *SKL*, s. v.; Dufour-Vernes, Les Gardelle, *BING*, XXXII, 1894, 5.

[7] *Les Arts*, 411, fig. 276.

[8] Ex. montre de David Trembley, XVIIIe s., *ibid.*, 431, fig. 291.

[9] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 15; Humbert, Revilliod, Tilanus *Liotard*, n° 124. — Au Musée de Genève.

[10] Baud-Bovy, I, 50-1.

[11] *Les Arts*, 448.

[12] Blavignac, *Armorial*, 158, n° 36.

[13] *MDG*, XX, 1879-88, 247: « Un document de 1771 révèle un singulier mélange d'idées mytho-

La peinture est plus réservée. L'inventaire après décès de Pierre Revilliod, en 1707, mentionne par exception le tableau d'une « nudité », sans doute antique [1]. J.-A. Arlaud imite à Paris une Léda, d'après un relief de Michel-Ange, mais, de retour à Genève, il détruit en 1738 ce tableau, sans doute par scrupule religieux [2]. Liotard copie au pastel — et en gravure — des groupes antiques, Apollon et Daphné, Vénus Callipyge, les Trois Grâces, etc., et une Vénus endormie d'après le Titien [3]. Avec les néo-classiques, Vaucher [4], Saint-Ours [5], à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle, les exemples deviennent plus nombreux, mais Agasse ne demande à la mythologie que l'occasion d'exercer son talent d'animalier: *La mort d'Adonis*, *Alexandre domptant Bucéphale* (1812), *Androclès et son lion* (1811, avec réplique en 1813), *Rémus et Romulus allaités par la louve* (1810) [6]. Cette veine, déjà si mince, se tarit plus tard, et l'on ne peut guère citer que le tableau de Barthélemy Menn, *Les Sirènes*, exposé au Salon de 1843, et détruit par son auteur [7].

La mythologie inspire aux sculpteurs du XIXe siècle, à Chaponnière [8] et à Pradier [9], quelques-unes de leurs meilleures compositions. S'ils n'échappent pas à la froideur académique et au poncif dans les grandes, du moins — et surtout Pradier — retrouvent-ils dans les petites statuettes, plus à la portée de leur talent, quelque souvenir de la grâce voluptueuse de l'antiquité alexandrine [10].

* * *

Les figures allégoriques et symboliques — dont beaucoup remontent à l'antiquité — sont avant la Réforme en honneur à Genève comme ailleurs. Les peintures

logiques et chrétiennes; c'est une convention par laquelle deux graveurs frapperont des plaques représentant les sujets suivants: le Concert, le Serviteur d'Abraham, Céphale et Procris, le Jugement de Salomon, les Adieux d'Hector et d'Andromaque, Joseph et ses frères, Coriolan, le Temple de Gloire. »

[1] Cf. chap. 28.

[2] BAULACRE, *Œuvres*, I, 467 sq., 473: « Il s'était retiré dans sa patrie pour s'occuper de la religion, de la grande affaire du salut. Dans ces principes, il se fit des scrupules sur une peinture qui était assurément lascive et capable d'enflammer l'imagination »; RIGAUD, *MDG*, IV, 1847, 49; ID., *Renseignements* (2), 119-120; *MDG*, 1865, 225; SINNER, *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, Neuchâtel, 1781, I, 85; *G*, VIII, 1930, 114. — Le portrait d'Arlaud, par Largillière, au Musée de Genève, montre l'artiste, pinceau en main, devant sa Léda; *BSH*, VI, 1933-38, 182; *Les arts*, 400, fig. 269.

[3] BAUD-BOVY, I, 17; GIELLY, *L'école de peinture genevoise*, 204.

[4] *NA*, V, 1905, 12, fig., dessin mythologique.

[5] BAUD-BOVY, I, 84, 86, fig. (Amour et Psyché, 1784-5); 93 (Héro et Léandre, 1806); 93 (Homère chantant ses poèmes à l'entrée d'une bourgade de la Grèce).

[6] BAUD-BOVY, II, 115.

[7] *NA*, 1911, 64, 66, fig.; BAUD-BOVY, *Barthélemy Menn, dessinateur*, 31, 156. — Une copie en émail par J.-M. Baud au Musée de Genève, *ibid.*, 159.

[8] VALLETTE, Le sculpteur J.-E. Chaponnière, *NA*, 1911, 3, ex. Daphnis et Chloé.

[9] En dernier lieu sur Pradier, DEONNA, L'Amour captif de Pradier, *G*, XIX, 1941, 216, pl. IV, référ.

[10] *Ibid.*, l. c.

et les sculptures hâtivement dressées en divers points de la ville, lors des entrées des princes de Savoie [1], en donnent des exemples; en 1501, c'est une fontaine avec l'image de la Justice et trois jeunes filles qui représentent des villes [2]; en 1523, on érige devant la Maison de Ville une fontaine avec les personnifications de Genève, de Bon vouloir et de Libéralité [3]; en 1531, pour célébrer la combourgeoisie avec Berne et Fribourg, une mère poule protège ses poussins contre l'épervier ravisseur, et trois A en menuiserie, aux couleurs des villes, et liés, évoquent les trois alliés [4]. Les fresques peintes au XVe siècle dans la salle du Conseil, à la Maison de Ville, comptent divers personnages symboliques, la Justice, l'Amitié, la Concorde, parmi des écrivains et des philosophes antiques, des pères de l'Eglise, la sibylle Erythrée [5].

* * *

Ces thèmes demeurent en usage après la Réforme, parce que les siècles les ont vidés de leur signification originelle, banalisés, réduits au rôle d'ornements et de vagues symboles d'idées très simples et universelles [6]. On les puise surtout dans le répertoire traditionnel du moyen âge, auquel Ripa donne une nouvelle importance et qu'il précise dans son Iconologie que de multiples éditions perpétuent depuis 1593 [7]. Sur le relief du Collège, en 1561 — attribué à tort à Jean Goujon — deux génies féminins ailés accostent les armoiries genevoises et tenant, l'un l'épée, l'autre un livre, accompagnés l'un de trophées d'armes, l'autre d'emblèmes pacifiques, sont les symboles de la guerre et de la paix, de l'action et de l'étude [8]. On n'oublie pas, lors des fêtes officielles, les motifs qui ont servi jadis dans les mêmes occasions: en 1584, pour célébrer le renouvellement de l'alliance entre Genève, Berne et Zurich, on demande au sculpteur Germain Viarrey une fontaine de tôle, que surmonte le groupe de la Justice et de la Paix [9]; le même artiste exécute aussi un mannequin du dieu Mars [10]. Un des médaillons de l'Hôtel de Ville, taillé au début du XVIIe siècle, renferme la balance de la Justice [11]. La porte en bois de l'allée des Boucheries [12], œuvre

[1] *Les Arts*, 180, référ.; Simone LINNERT-JENSEN, L'entrée à Genève de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie (8 décembre 1501), *MDG*, 36, 1938, 280; *BSH*, VI, 1933-8, 188.

[2] *Les Arts*, 232.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, 195.

[5] *Ibid.*, 205-6; DEONNA, *Rev. suisse d'arch. et d'histoire de l'art*, 1942, 182; ID., *G*, XXI, 1943, 103.

[6] Calvin lui-même recourt à ce symbolisme, il a pour sceau une main tenant un cœur, et pour devise « Prompte et sincere »; cf. DOUMERGUE, *Iconographie calvinienne*, 64 sq. (gravures de Woeiriot, 76 sq., médailles).

[7] Sur le rôle de Ripa, *G*, XXI, 1943, 105, référ.

[8] *Les Arts*, 348, fig. 227; en dernier lieu, *G*, XXII, 1943, 116.

[9] *Les Arts*, 293, note 2.

[10] *Ibid.*, 379.

[11] *Ibid.*, 349.

[12] *Ibid.*, 356, fig. 236; 359.

en style Renaissance de la fin du XVIe ou du XVIIe siècle — est-elle un rare témoin de l'ébénisterie genevoise, est-elle importée ? — groupe autour d'un Hercule appuyé sur sa massue, symbole de la Vertu héroïque[1], des figures féminines nues et armées dont l'une, tenant la palme et levant une couronne, est le symbole de Récompense [2]. Au début du XVIIe siècle, l'italien César Giglio restaure les fresques de la salle du Conseil et leur ajoute les figures des Juges aux mains coupées, images du Mauvais gouvernement, et complète ainsi le thème antérieur du Bon gouvernement [3]. En 1652, Samuel de Rameru offre au Conseil un tableau qu'il a peint lui-même, où le personnage de la Justice, épée et balance en main comme il se doit, se dresse sur la place de l'Hôtel de Ville [4]. Un bâton de syndic — plutôt que du sautier — de 1687, réunit plusieurs symboles: une main écrit, celle du magistrat qui édicte les lois; une oreille, celle qui écoute les requêtes du peuple [5].

* * *

Voyez les marques typographiques des imprimeurs genevois depuis le XVIe siècle: elles utilisent maint motif que l'on retrouve dans les recueils d'allégories et d'emblèmes d'alors [6]: autour d'une lance s'enroule un dauphin [7]; un personnage est près d'un olivier [8]; le Temps fait sortir la Vérité du puits[9]; deux mains sortant des nuages tiennent une ancre au-dessus d'une mer où nagent des Tritons[10]; un enfant grimpe à un palmier, emblème de la Persévérance et de la Vertu [11], etc.

* * *

Les médailles des XVIIe-XVIIIe siècles n'offrent pas moins de variété[12]. Celle du premier Jubilé de la Réforme en 1635: une femme assise s'appuie sur l'écusson

[1] Ripa, *Iconologia*, s. v. « Virtu heroica ».

[2] *Ibid.*, s. v. « Premio »: homme tenant une palme et un rameau de chêne de la droite; de la gauche, une couronne et une guirlande.

[3] *G*, XXI, 1943, 109.

[4] *Les Arts*, 377, fig. 251; 380.

[5] *Ibid.*, 435; *G*, XXI, 1943, 137.

[6] Choisy, Marques typographiques genevoises, *G*, XII, 1934, 175 sq. pl.; *Les Arts*, 475, L'Imprimerie; *G*, XIV, 1936, 181.

[7] Marque des Alde, imitée à Genève par plusieurs imprimeurs, *G*, XII, 1934, 180. — Cf. *Emblèmes d'Alciat*, ex. 1584, CXLIII; Martinet, *Emblèmes royales*, Paris, 1673, 63, XXII.

[8] Marque de Robert Estienne, *Les Arts*, 476, note 3.

[9] Marque de Conrad Badius, *ibid.*, 476, note 7.

[10] Marque de Jean Crespin, *ibid.*, 476, note 8, fig. 320.

[11] Marque de Jean Girard, *ibid.*, 476, note 11; *G*, XII, 1934, 181, fig. 8. — Cf. *Emblèmes d'Alciat*, éd. Anvers, 1584, n° XXXVI. — « Persévérance », femme grimpant à un palmier; cet arbre est l'emblème de la Vertu, Boudard, *Iconologie*, s. v.

[12] Blavignac, *Armorial genevois*, 317 sq.; Demole, *Visite au Cabinet de numismatique*, 1914, 33.

de la cité, et lève dans la main droite un soleil; « Veritas mendacium lux tenebras expellit », dit la légende [1]. Selon Ripa, en effet, la Vérité tient un soleil dans la droite, et un livre ouvert dans la gauche [2]. La médaille du second Jubilé de la Réforme, en 1735, par Jean Dassier, montre Genève personnifiée, à couronne murale, sur un nuage, avec ces mêmes attributs dans chaque main, et un nimbe rayonnant autour de sa tête [3]. Jean Dassier reproduit plus fidèlement encore ce thème dans sa médaille de Montesquieu en 1735: la Vérité tient dans une main la palme et le livre, dans l'autre le soleil [4]. L'œuvre si féconde de ce médailleur genevois [5] abonde en thèmes allégoriques, dont il n'est certes pas l'inventeur. Médaille pour la paix de 1736: la Justice tient la balance, et la Liberté la pique surmontée du bonnet phrygien [6]; médaille de la médiation de 1738: la Justice, la Paix avec un rameau d'olivier, sont debout près d'un autel au pied duquel est étendue la figure horrible de la Discorde [7].

* * *

Au XVIIIe siècle, on n'a pas renoncé à agrémenter les fêtes locales d'allégories: en 1771, en l'honneur de Charles Stanhope, vicomte Mahon, commandeur de l'arc, douze enfants déguisés en Amours sont conduits par un jeune homme en Mercure [8]. Preudhomme [9] peint en 1774 pour l'Exercice de l'Arc ce personnage sur un fond de ville fantaisiste, et l'accompagne de motifs allégoriques, balance de la Justice, pique avec bonnet de la Liberté, livre ouvert, « Les loix » [10]. Un tableau attribué à tort à L.-A. Brun de Versoix, mais d'un auteur inconnu, célèbre la médiation de 1789: Genève personnifiée, qui offre un sacrifice d'action de grâces pour la paix retrouvée, est entourée de plusieurs figures symboliques puisées au répertoire traditionnel [11]. La gravure de Geissler, *La Paix descendue le 10 février 1789 sur la République de Genève*, rappelle le même événement, mais en mêlant la réalité aux symboles [12]. La Révolution fait un grand usage de ceux-ci, à Genève comme en France. En 1794,

[1] Demole, *Visite*, 34, n° 76.
[2] Ripa, s. v. Verità; *ibid.*, s. v. Chiarezza: « La Vérité donne la clarté, c'est pourquoi la Clarté porte aussi un soleil dans la droite ».
[3] Demole, 35, n° 77.
[4] Mâle, *L'art religieux en France depuis le Concile de Trente*, 425, fig. 248.
[5] *Les Arts*, 445.
[6] Demole, 46, n° 87.
[7] *Ibid.*, 47, n° 88; Blavignac, n° 25.
[8] Picot, *Hist. de Genève*, III, 329.
[9] Sur cet artiste, *Les Arts*, 392.
[10] A l'Exercice de l'arc. — Musée d'Art et d'Histoire, Exposition du bimillénaire, *Genève à travers les âges*, 1942, 22.
[11] Je l'ai étudié en détail: Notes sur une famille d'artistes du XVIIIe siècle, Les Brun de Rolle, *Rev. suisse d'art et d'arch.*, IV, 1942, 210, fig.
[12] *Rev. suisse d'art et d'arch.*, IV, 1942, 218.

dans une fête qui commémore l'anniversaire de la Révolution de 1792, un cortège porte les statues colossales de la Justice et de l'Egalité [1], et Saint-Ours peint pour Saint-Pierre, devenu le Temple des Lois, sa *Genève révolutionnaire*, autour de laquelle il accumule les emblèmes [2]. On en trouve sur les monnaies [3], les cocardes [4] et sur d'autres documents de cette époque.

On le voit, ces thèmes demeurent en général confinés dans l'art décoratif, l'estampe [5], en des œuvres officielles et de circonstances; leur exécution ne sort pas de la médiocrité, à part celle de quelques monnaies. Aucun artiste n'en tire une peinture de mérite. Saint-Ours laisse inachevée sa toile le *Triomphe de la Beauté* (1809) [6], sujet que B. Menn reprend plus tard en une esquisse [7]. Le XIXe siècle ne relève pas ce genre et, lui aussi, en dehors de symboles officiels [8], n'y fait que des tentatives isolées [9].

[1] CHAPUISAT, *De la Terreur à l'Annexion*, 36.

[2] Musée d'Art et d'Histoire, DEONNA, *Collection arch. et hist.*, 1929, 79; ID., *G*, XVIII, 1940, 124.

[3] *Ibid.*, 124.

[4] Musée d'Art et d'Histoire, *Coll. arch. et hist.*, 98.

[5] Ex. Thomas Seguin, peintre sur émail, grave à la fin du XVIIIe siècle diverses estampes d'après Wilter, par ex. *La Défiance*, *La Constance*, *A la plus belle*, etc., RIGAUD (2), 273.

[6] BAUD-BOVY, I, 93, 95, pl. XXIII; le sujet est emprunté à Montesquieu, *Le Temple de Gnide*.

[7] *NA*, 1911, 94.

[8] Ex. Monument national, 1869, Genève et la Suisse; *Pierres sculptées*, 396, n° 1018. — En statuaire, certaines compositions de Pradier, *G*, I, 1923, 173.

[9] B. Menn, *Salomon présenté à la Sagesse*, huile, sans doute à Rome, en 1836. *NA*, 1911, 63, fig.

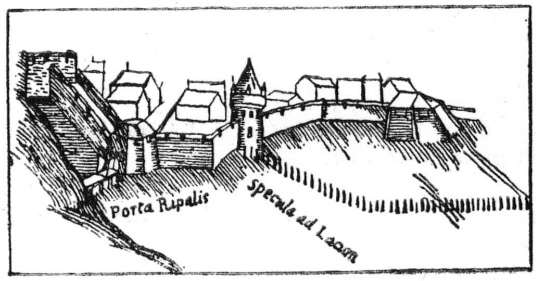

32. La réalité utilitaire.

Peu imaginatif et peu fantaisiste [1], de tempérament positif, le Genevois ne s'évade guère de la réalité immédiate qu'il a sous les yeux, et dont il retient les faits précis. En art, il applique le précepte de Calvin: « qu'on ne peigne et qu'on ne taille que les choses que l'on voit à l'œil » [2].

Il demande de plus à cette réalité d'être utile [3]. Les thèmes ne l'intéressent pas parce qu'ils éveillent sa curiosité et son émotion esthétique; ils doivent avoir un but; on les traite « pour en avoir mémorial » [4], dit encore Calvin, et comme l'affirme une inscription sur une peinture de l'Escalade [5]:

Pour en faire souvenir
A ceux qui sont à venir.

C'est pourquoi les genres les plus pratiqués à Genève sont ceux qui répondent le mieux à ces préoccupations: les scènes d'histoire, qui commémorent les hauts faits de la religion réformée et de la cité genevoise; les vues topographiques, qui donnent l'image de la citadelle de la foi; les portraits, qui conservent à la postérité les traits des personnages marquants. De simples documents qu'ils sont d'abord, ces œuvres n'acquièrent que progressivement une valeur d'art [6].

[1] Cf. chap. 23, 24.
[2] *Les Arts*, 301; voir plus haut, 136.
[3] Cf. chap. 25.
[4] *Les Arts*, 302; voir plus haut, 136.
[5] Cf. chap. 33.
[6] Seippel, in *Genève suisse*, 250: « Les premiers bons peintres genevois furent des portraitistes, des animaliers et des paysagistes. »



33. La réalité: l'histoire.

Les Genevois s'intéressent à l'histoire, surtout à celle de leur cité et à ses menus faits [1], que de nombreux annalistes scrutent depuis le XVIe siècle [2], sous la surveillance ombrageuse des autorités [3]: en 1773 encore, l'*Histoire de Genève* par Bérenger est condamnée à être lacérée et brûlée [4]. La première histoire imprimée est celle de Spon en 1680, mais il faut attendre celle de J.-A. Gautier, qui embrasse les événements des origines à 1690, et n'a été publiée que de 1896 à 1914, pour posséder celle d'un véritable historien, recourant aux sources les meilleures, aux documents d'archives, et scrupuleux de les vérifier [5].

* * *

Rigaud affirme, à propos de l'art genevois des XVIe-XVIIe siècles: «Quant au paysage proprement dit, à la peinture historique, ou aux tableaux de genre, on ne les trouve nulle part» [6]; d'autre part, à en croire Du Bois-Melly: «Ce fut la peinture d'histoire, a-t-on dit, qui se manifesta la première dans notre cité» [7]. L'une et l'autre assertion sont trop péremptoires. Certes, la peinture d'histoire n'inspire pendant longtemps que des œuvres médiocres, documentaires, mais de bonne heure elles existent, et l'on en peut citer.

* * *

Ce sont tout d'abord quelques scènes de l'histoire française, dues à des artistes réfugiés à Genève, qui cependant intéressent Genève parce qu'elles y ont été exécutées, et parce qu'elles évoquent la Réforme et ses persécutions. Jean Perrissin, de Lyon, est à Genève en 1569, où, avec la collaboration de Jacques le Challeux de Rouen, et de Jacques Tortorel de Lyon, il exécute des gravures sur bois et sur cuivre représentant les guerres et les troubles de la religion en France, en un recueil

[1] Ph. Monnier, *Causeries genevoises*. — De Ziegler, *Genève*, 1929, 96: «Depuis Philippe Monnier, nous savons quelle est chez nous l'éminente dignité de l'histoire, et que, pour se faire un nom dans notre petit monde, rien ne vaut moins qu'être poète, rien ne vaut mieux qu'être historien.»

[2] Sur les origines de ces recherches historiques, cf. Geisendorf, Les annalistes genevois du début du XVIIe siècle, *MDG*, XXXVII, 1942; P.-E. Martin, *Les annales manuscrites de Genève*, Festgabe P. Schweizer, 1922, 287; *Les Arts*, 1942, 28.

[3] Le gouvernement genevois interdit souvent la publication d'histoires locales, cf. P.-E. Martin, *BSH*, VI, 1933-8 (à propos de Pierre Perrin, 1593-1636, référ.), 203 sq., 223.

[4] *RC*, 8 février 1773; cf. Roget, *Etrennes genevoises*, V, 1882, 54.

[5] *Les Arts*, 28; Geisendorf, 28 sq.

[6] *MDG*, IV, 1847, 32; *Renseignements* (2), 100.

[7] Du Bois-Melly, *P.-L. De la Rive et les premières expositions de peinture à Genève*, 1868, 4.

paru à Genève chez Jean de Laon, en 1569-70 [1]. François Dubois, d'Amiens, réfugié à Genève où il meurt en 1584, peint à l'huile sur bois les mêmes thèmes, entre autres le *Massacre de la Saint-Barthélemy*, auquel il a sans doute échappé [2]; cette dernière œuvre, sans être de premier ordre, est cependant bien supérieure à celles de nos artistes locaux.

Dans les intérieurs — à en juger par les inventaires de décès qui ont été dépouillés — on ne relève que peu d'images de ce genre: chez François Turrettini, mort en 1688, « le tableau du synode de Dordrecht »; chez Jean Caze, mort en 1700, « six estampes de bataille par Callot », « La procession de la Ligue » [3].

* * *

La Maison de Ville conserve quelques souvenirs historiques [4], parmi lesquels des peintures à l'huile [5] illustrant les guerres de Genève contre la Savoie au XVIe siècle. Au début du XVIIe, Sarasin, l'auteur du *Citadin de Genève*, — pamphlet politique dirigé contre la Savoie et ses prétentions sur Genève, paru en 1606, — les énumère complaisamment, et il est curieux que ces descriptions de nos plus anciennes peintures d'histoire locale n'aient guère attiré l'attention des érudits. L'auteur suppose qu'il conduit son adversaire à la Maison de Ville, qu'il lui montre et lui commente les témoins de ses défaites: « Mais, pour te faire desmordre de tes rouges et meurtrières espérances, montons là-haut, je t'y ferai voir quelques tableaux qui ne sont pas à mespriser. Entrons en ceste sale ». Le plus ancien, « qui est bien antique en son sujet », puisqu'il remonte au début du XIVe siècle, et par sa facture, puisqu'il a été restauré « il y a environ 30 ans », donc vers 1575, illustre « la desfaiste du Comte de Genevois et de Hugues Daulphin, seigneur de Faucigny, lesquels en l'an 1307, et le 6 de juin estoyent entrez par le moyen d'une trahison à Genève... » [6]. Quant a-t-il été peint ? Nous ne le savons, mais il est assurément antérieur aux suivants, puisque l'auteur l'annonce en ces termes: « Voici le premier... ».

Le second est « un peu vieux », fort détérioré, « mais on y aperçoit encore de

[1] *Les Arts*, 484.

[2] *Ibid.*, 376; en dernier lieu, DEONNA, Une peinture genevoise de la Saint-Barthélemy, *G*, XXI, 1943, 116, pl.

[3] Cf. chap. 28.

[4] Plusieurs sont parvenus jusqu'à nous, par exemple le *Tableau de l'alliance*, soit l'inscription peinte sur bois, aux armoiries des trois cités, commémorant le renouvellement de l'alliance de 1584 entre Genève, Berne, Zurich. Cf. Musée d'Art et d'Histoire, *Coll. arch. et hist.*, 1929, 70; *G*, XIII, 1935, 253. — Sur le mobilier de la Maison de Ville, G, XIII, 1935, 250.

[5] Il s'agit bien de peintures à l'huile, et non de gravures, pour lesquelles le *Citadin* emploie du reste aussi le terme de « tableaux »; 352: « peintures »; 358: « exploits qui sont ici despeints en huyle ».

[6] *Le Citadin:* « Voici le premier qui est bien antique en son sujet, mais qui fust renouvelé il y a environ 30 ans. C'est la desfaite du Comte de Genevois et de Hugues Daulphin, Seigneur de Foucigny, lesquels en l'an 1307, et le 6 de Iuin, estoyent entrez par le moyen d'une trahison à Genève... »

bons linéaments »: c'est la victoire remportée en 1530 au village de Meyrin par les Genevois sur les Savoyards; on ne peut se tromper, puisqu'une inscription en porte le nom [1].

En 1535, une rencontre a lieu à Gingins entre les Savoyards et les Suisses accourus au secours de Genève. Sur le troisième tableau, on voit la ville de Genève à l'une des extrémités, celle de Neuchâtel à l'autre, et les Suisses sortant à la file de cette dernière [2].

Le 13 janvier 1536, les Savoyards tentent l'escalade de Genève de nuit, et dressent leurs échelles du côté de Saint-Gervais, mais ils sont culbutés dans les fossés par le feu des arquebuses et des canons. C'est le sujet du quatrième tableau [3].

Il rappelle que Genève a subi plusieurs tentatives d'escalade, avant celle qui a fait oublier les autres, l'Escalade de 1602 [4]. Il prouve aussi que ce thème a été traité par les artistes locaux avant cette dernière, et que peut-être, parmi les peintures, les gravures que nous lui rapportons, certaines concernent ces faits antérieurs [5].

[1] *Le Citadin:* « Passons au second qui est un peu vieux, mais on y aperçoit encore de bons linéaments. C'est le village de Meyrin (le nom est au-dessous), où tu vois une grande meslée, et les Genevois victorieux qui poursuivent les Savoysiens là-haut contre les bois. Ce fut le 8 octobre 1530 que les Genevois pour amener des bleds que les Savoysiens leur retenoyent en la terre de Gez sortirent de la ville en nombre de 150 hommes tant seulement. On leur dresse une embuscade de 700 hommes à Meyrin... », etc.

[2] *Ibid.:* « Tu vois en ce troisième une rude escarmouche qui se donne entre Savoysiens et entre des gens habillés à la Suisse, au lieu de Gingin. Tu me diras que ceux de Genève n'ont point de part en ceste victoire. C'est la vérité; mais néanmoins il est bon de t'esclaircir du sujet de ce tableau: tu vois Genève en un bout, et Neufchastel en l'autre. Ceux qui sont habillez à la Suisse sortent de Neufchastel à la file, pour venir secourir Genève en oct. 1535, qui estoit pressée par le Duc Charles... », etc. — GILLIARD, Les combats de Gingins et de la Faucille en octobre et décembre 1535, *BSH*, VII, 1939-42, 3 sq.

[3] *Ibid.:* « Et que diras-tu de ce quatriesme qui représente l'assaut donné à Genève par les Savoysiens le 13 de janvier 1536, entre neuf et dix heures de nuict, du costé de S. Gervais, pendant le siège du Duc Charles ? Vois-tu comme ils approchent au pied de la muraille, et au bord du fossé avec eschelles, mais comme ils culbutent les uns sur les autres ? C'est tout ce que l'on peut voir à travers la lueur que donnent les arquebusades et les canonnades qui fouettent net dans le fossé et qui greslent comme foudre sur ces carcasses ennemies. Ils sont vaillamment repoussés avec grande perte de leurs gens, dont furent rendues à Dieu grâces solennelles. » — SPON, *Hist. de Genève*, I, 1730, 268: « En 1536, à 10 h. du soir, tentative d'escalade par les Savoyards du côté de S. Gervais et S. Victor. »

[4] Une première tentative est celle de la « Nuit des Echelles », ou de l'« Escalade », le 25 mars 1529. — *Le Citadin:* « Car le Ieudy avant Pasques 1529 après minuict ils vinrent avec grande quantité d'eschelles bien près des murailles prétendans prendre la ville d'assaut. Ils étaient plus de 3500 couverts de cuirasses. Mais entr'eux furent saisis de telle frayeur envoyée du ciel qu'ils n'eurent plus belle haste que de gagner au pied, sans mesmes avoir le loisir d'appliquer leurs eschelles... Ceste entreprise, ou ceste nuict fust depuis toujours nommée la *nuict des Eschelles*, ou de l'*Escalade.* » — Une seconde eut lieu dans la nuit du 2 au 3 octobre 1530; SPON, *Hist. de Genève*, éd. 1730, I, 205 (les Savoyards vinrent jusqu'au pied des murailles, « mais ils n'eurent pas assez de résolution pour les escalader »); BORGEAUD, *Pages d'histoire nationale*, 1934, 60. — Ces tentatives d'escalade étaient donc fréquentes. En 1589, Lurbigny veut s'emparer de nuit de Versoix, avec une petite troupe de 200 cavaliers et de 700 fantassins, munis de pétards et d'échelles noircies. FERRIER, *Histoire de Versoix*, 25.

[5] Voir plus loin, 293; *G*, XXI, 1943, 126.

Un cinquième décrit la conquête des terres de Savoie par les Suisses en 1536: on y voit en un paysage des villes, villages, châteaux, où s'affairent des soldats vêtus à la suisse, porteurs de grandes barbes, et tenant leurs épées à deux mains, qui assurément pillent et chassent de leurs demeures les habitants; en un coin flottent les bannières de France, inquiète des succès bernois [1].

Un rideau protège ce tableau, qui est le « dernier des anciens », du moins de ceux où l'on peut encore discerner quelque chose, car d'autres sont trop abîmés [2].

* * *

Une série de peintures, placée dans une autre pièce, concerne les événements plus récents, ceux des guerres de Genève contre la Savoie après l'adoption de la Réforme, à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle, mais l'auteur n'en mentionne que les principales [3]. C'est la prise du fort de Versoix en 1789. Les Genevois ont forcé la place, y font un grand carnage, et le chef ennemi se rend aux vainqueurs au son des trompettes victorieuses [4]. Une suite de petits tableaux représente les escarmouches qui mirent aux prises la même année 1589 Genevois et Savoyards au pont d'Arve, et on lit sous chacun d'eux la légende:

Non haec humanis opibus, non arte magistra,
Proveniunt.
Maior agit Deus. [5]

[1] *Le Citadin:* « Pour te faire voir le cinquiesme et dernier tableau des anciens, nous tirerons ce rideau: C'est un grand paysage composé de plusieurs villes, chasteaux et villages. Tu vois à chacune porte des Trabants Suisses avec des manches et des hauts de chausses bouffis d'un beau taffetas de diverses couleurs, portans de ces grandes barbes qui si fort te desplaisent, et de grandes espées à deux mains. Tout remue par la dedans. C'est un vray remue-mesnage et sur chacune ville et bourgade est escript ce dicton « Veteres migrate coloni ». Que penses-tu que ce soyt ? C'est la conqueste des Pays du Duc Charles faite en l'an 1536 par les Bernois, Fribourgeois et Valeysans pour la querelle de Genève, contre laquelle il avoit dressé une forme de siège au mépris de l'arrest de S. Julien de l'an 1530 et contre la teneur de la sentence de Payerne de l'an 1531..... En ce coin du tableau ne recognois-tu pas les bannières de France qui vindrent arrester à la Cluse le progrès de l'armée bernoise ? »

[2] *Ibid.:* « Il y a plusieurs autres vieux tableaux, mais l'on n'y cognoist plus rien. »

[3] *Ibid.:* « Laissons ces vieilles peintures pour nous tourner du costé des modernes: lesquelles je te vai monstrer dans ce cabinet, en grand nombre. Mais nous n'adviserons que les principales. »

[4] *Ibid.:* « En voici un qui est magnifique et superbe. Voilà une belle forteresse au haut d'une bourgade, gardée par un grand nombre d'hommes. Une petite troupe d'armez de toutes pièces, entre à la file par ceste ruelle que tu vois. Ils font soudain un terrible carnage par les rues, haha que de corps morts entassez les uns sur les autres, et des Forçats enchaisnez qui les contemplent, s'efforçans d'en sauter de joye. La principale Tour est battue à grands coups de Canon. Advise comme le Capitaine en sort avec ses gens et le bagage, teste nue, le tambour sur le dos, les enseignes ployées, tous tristes, faisans de grands *Inclinabo* aux vainqueurs. Et aux autres coins du tableau je considère des trompettes qui se respondent d'un son esclatant à qui mieux mieux en signe de triomphe et de resjouissance. Que veut dire tout cela ? Tu le comprends déjà bien. C'est le Fort de Versoy... »

[5] *Ibid.:* « Doncques tous ces petits tableaux qui s'entresuivent représentent les belles escar-

Tout auprès, une petite peinture commémore les exploits de Lurbigny près du village de Farges dans le pays de Gex, en 1590: ce capitaine met en déroute une troupe d'Espagnols et d'Italiens et lui fait abandonner son butin, du bétail, des prisonniers, hommes, femmes, enfants [1]. C'est ensuite le combat de la Menoge, encore en 1590, « miraculeuse victoire », où s'illustre le baron de Conforgien [2]. Voici une autre « miraculeuse délivrance », celle de l'Escalade de 1602, mais, afin de ne pas trop contrister son adversaire, son guide ironique ne soulève pas le rideau qui couvre cette scène, dont on aperçoit cependant un coin [3]. Enfin, derniers actes de ces guerres, un tableau en deux parties: sur l'une la prise du fort de Sainte-Catherine sur lequel flottent les drapeaux français, et sa démolition par les Genevois [4]; sur l'autre, la ville de Saint-Genis avec les bannières genevoises, son église, où « le ministre et les soldats s'en vont au presche... » [5].

* * *

Ces peintures n'existent plus, à l'exception d'une seule, celle de l'Escalade de 1602, que l'on peut identifier sans doute possible avec un panneau peint à l'huile, aujourd'hui au Musée d'Art et d'Histoire [6]. Il donne une des plus anciennes repré-

mouches attaquées du costé du Pont d'Arve, lesquelles furent au commencement de la guerre de l'an 1589 le journalier exercice de nostre jeunesse... (description). Mais c'est le ciel qui combattoit pour Genève, et qui faisoit dire aux amis et aux ennemis ce que tu vois escrit au dessous de chacun tableau:

« Non haec humanis opibus, non arte magistra,
» Proveniunt,
» Maior agit Deus. »

[1] *Le Citadin:* « En ce petit qui joint ceux des escarmouches du Pont D'Arve, tu vois le Seigneur de Lurbigny ancien capitaine, qui met en déroute 150 lanciers et 400 piétons Espagnols et Italiens. Le vendredy 5 de juin 1590, ayant poursuivi jusques au village de Farges, terre de Gez, ceste troupe de picoreurs qui emmenoyent 300 pièces de bestail, plusieurs hommes, femmes et enfans, il leur fait en fin lascher prinse, il charge si à propos les lanciers qu'ils sont mis en merveilleuse desroute... »

[2] *Ibid.:* « Laissons ces petites rencontres pour voir quelque chose de plus grand. C'est icy que tu verras la rude espée du Baron de Conforgien, le seul nom duquel donnait jadis terreur en Savoie. En un mot, c'est la miraculeuse victoire de la Menoge. Le Jeudy 17 de Septembre 1590, etc. »

[3] *Ibid.:* « Voilà bien celuy de l'escalade de l'an 1602, fort vivement représenté en obscure nuict par la main d'un excellent ouvrier, mais pour ne t'en faire mal au cœur, et ne t'accabler de tristesse, je suis content de ne le descouvrir point, combien que là-bas en un coin qui n'est pas du tout couvert, j'advise bien je ne sçay quoy vers le boulevard de L'Oye: mais passons outre. »

[4] *Ibid.:* « Pour conclusion, ce dernier tableau comprend deux places: D'un costé le Fort de S. Catherine qui devoit, ce sembloit, engloutir Genève, dans lequel paroissent les drappeaux François. Et tost après est esplané par la diligence de certains habiles pionniers du menu peuple de Genève, en telle sorte qu'il n'y reste trace de forteresse. Considère je te prie, comme ces fortificateurs de Genève accommodent la palissade, les bastions, les cabanes. Ils ne sont point lasches en leur besogne. Ils en desfont plus, en une heure, que les autres n'en avoyent fait dans un an. »

[5] *Ibid.:* « D'autre costé je voi la ville de S. Genis sous la Clef et l'Aigle, et aux quatre coins les bannières de Genève. Au devant de l'Eglise, le Ministre et les soldats qui s'en vont au presche... »

[6] Jadis à la Bibliothèque publique. — HAMMANN, *Les représentations graphiques de l'Escalade*, 1868, 14, E; *G*, I, 1923, 61, note 1, référ.; XIII, 1935, 359, nº 161; *Les Arts*, 296, 377, référ.

sentations connues de ce fait local, puisqu'il a été exécuté peu après l'événement, entre 1602, et la date de publication du *Citadin*, en 1606. « En un coin qui n'est pas du tout couvert, j'advise bien je ne sçay quoy vers le boulevard de l'Oye. » Se moquant de son compagnon imaginaire, le *Citadin* feint d'ignorer ce que signifie ce détail: il fait allusion au coup de canon qui, tiré de ce boulevard, brisa les échelles des assaillants, et détermina leur échec; précisément la peinture n'omet pas ce trait [1]. Au sommet, deux anges tiennent une banderolle où on lit: *Genève délivrée de ses ennemis par le bras du Tout Puissant, le 12 décembre 1602 sur le minuict.* De nombreuses banderolles traversent le champ, porteuses de versets bibliques qui glorifient l'aide du Très Haut et le remercient. Tout en bas, à gauche, un cartouche renferme l'inscription:

En registre sera mise
Une si grande entreprise
Pour en faire souvenir

A ceux qui sont à venir. Ps. 102.
De Père en Fils les faits de Dieu ont magnifié
Et sa puissance entreux sans fin sera b...
Ps. L.

A l'interpréter, on peut déduire que le tableau — et ce fut sans doute le cas des autres — fut commandé officiellement: « en registre sera mise », pour garder aux générations suivantes le souvenir de cet exploit: « pour en faire souvenir à ceux qui sont à venir ». Avec ses nombreuses légendes, c'est un excellent exemple de cette peinture didactique, dont la seule intention est d'enseigner et de moraliser. Quant à sa valeur artistique, elle est des plus médiocres, bien que le *Citadin* y reconnaisse « la main d'un excellent ouvrier ». Nous pouvons supposer qu'il en était ainsi des autres peintures, même de celle que l'auteur qualifie de « magnifique et superbe » [2].

* * *

« Pour entendre le reste de ces exploits, qui sont ici despeints en huyle, je te renvoye chez les libraires, où ils se trouvent en taille douce », dit encore le *Citadin* [3]. On connaît en effet cinq gravures, qui illustrent certains épisodes des guerres genevoises de 1589-90; elles ont été vendues comme planches isolées [4], et insérées aussi

[1] Il figurait peut-être aussi sur la peinture de l'Escalade de 1536. Voir plus haut, 288.
[2] Le combat de Versoix.
[3] *Ibid.*, 358.
[4] Bastard, *Journal des collectionneurs*, 1906, 280: « Ces cinq planches, très rares, se vendaient à cette époque (1590), isolément, comme feuilles volantes. Chaque gravure était accompagnée d'une feuille de texte explicatif en plusieurs colonnes, dont nous ne connaissons que les quatre

dans la *Saphoische Historia* de 1591 [1]. Ce sont les suivantes: 1. « Chorographie ou Description exacte des plus remarquables lieux, tant villes, bourgades que villages ès environs de la cité de Genève », « fait le dernier jour de Ianvier 1591 »[2]. — 2. « Tableau représentant le petit fort d'Arve et le pays circonvoisin, remarqué par lettres de l'Alphabet avec une sommaire description des cinq notables escarmouches ou rencontres entre l'armée du Duc de Savoye et les troupes de Genève ès environs du dit Fort, au Mois de Iuin et de Iuillet, en l'an 1599 »[3]. — 3. « Portrait de la rencontre entre l'armée du Duc de Savoye et celle de Berne et de Genève, au pays de Faucigni le XXVI iour de Iuillet, l'An MDLXXXIX »[4]. — 4. « Le fort de Versoy et ses dépendances, prins par les compagnies de Genève sur le Duc de Savoye le huictième iour de Novem. l'An 1589 »[5]. — 5. « Prinse du fort de la Cluse sur le Duc de Savoye, par le Sieur de Lurbigny, Lieutenant du Roy Très-Chrestien, assisté des troupes de Genève, le Mardi 11 iour d'avril MDLXXXX »[6]. Ces gravures sont datées de 1590-1, et signées des initiales MB, dont on a longtemps cherché à lever l'anonymat [7]. On les a attribuées à un hypothétique Martin Baum, Allemand, établi à Genève, en réalité inconnu [8], puis à Michel Brunand, ou Burnan, de Lyon [9]. jusqu'à ce qu'on ait identifié leur auteur avec Michel Benard, originaire de Paris, habitant Genève dès 1586, et reçu bourgeois en 1600[10]. On remarque que quelques-unes de ces gravures reproduisent les mêmes épisodes que les peintures de la Maison de Ville citées plus haut, combats du pont d'Arve, prise du Fort de Versoy, et peut-être que les unes s'inspirent des autres.

Un autre tableau, « la bataille des Genevois », mentionné dans l'inventaire après décès de Pierre Revilliod en 1707, appartient sans doute à la même série. Mais était-ce une peinture ou une gravure ? [11]

exemplaires de notre collection. Cette suite était l'œuvre d'une association de patriotes qui s'était donné pour but de transmettre aux générations futures les faits principaux de cette période de guerres continuelles. C'est du moins ce qui ressort de l'un des textes. »

[1] Jones, *Simon Goulart*, 506 sq.; 63, 500, II.

[2] *Ibid.*, 506, nº 1; *MDG*, 4º, IV, 1915, 41, fig. (en réduction); Clouzot, *Anciens plans de Genève*, 19, nº 8, pl. II; Bastard, *l. c.*

[3] 1599 est une erreur pour 1589. — Jones, 507, nº 2; Doumergue, *Jean Calvin*, III, 1905, fig. (détails); Fazy, *Genève et Charles Emmanuel*, 1909, 92, pl.; Bastard, *l. c.*

[4] Jones, 507, nº 3; Fazy, 112, pl.; Fournier-Marcigny, *La vie ardente du premier refuge français*, 152, pl.; Bastard, *l. c.*

[5] Jones, 508, nº 4; Fazy, *La guerre du pays de Gex*, 1897, pl.; G. Fatio, *Le château de Malagny*, 1924, 17, fig.; Fournier-Marcigny, 160, pl. Ferrier, *Hist. de Versoix*, 1942, 24, fig. 6; Bastard, *l.c.*

[6] Jones, 508, nº 5; Fazy, *La guerre du Pays de Gex*, 1897, pl.; Doumergue, *Jean Calvin*, III, 1905 (détails); Bastard, *l. c.*

[7] Sur cette discussion, Jones, 508 sq., note 2, référ.

[8] Rigaud, *Renseignements* (2), 58; Bastard, *l. c.*; *SKL*, s. v.; Ms. Dufour, *BSH*, V, 1925, 54 (fol. 78); *Les Arts*, 485; Jones, *l. c.*

[9] Jones, *l. c.*; Clouzot, *Anciens plans de Genève*, 19, nº 8; *MDG*, 4º, IV, 1915, 41, 213.

[10] A. Choisy, Identification du monogramme MB, *BSH*, VII, 1939-42, 284.

[11] Ch. chap. 28.

* * *

L'iconographie de l'Escalade de 1602 [1] est plus abondante [2] et a été traitée par des artistes locaux et étrangers. Nous avons déjà mentionné la peinture qui se trouvait jadis à la Maison de Ville [3]. Une autre, aussi à l'huile sur bois, appartenait jadis au conseiller François Tronchin, et a été attribuée à tort à « Salomon et Callot »; elle s'inspire sans doute de la vue de Genève dessinée par Chastillon, que divers graveurs ont reproduite [4]. Un vitrail, au Musée d'Art et d'Histoire, date du XVIIe siècle [5]; un relief, exécuté à Genève, fut envoyé à Henri IV par le gouvernement de la République et il est conservé à l'Hôtel des Invalides, à Paris [6]. Mais ce sont surtout des gravures [7]. La plus ancienne accompagne le « vray Discours de la miraculeuse délivrance envoyée de Dieu à la ville de Genève, le 12e jour de Décembre 1602 », daté de 1603 [8]. Celle des « Quatre femmes », ainsi dénommée parce qu'elle montre dans l'angle inférieur de droite quatre femmes, est signée E.L.S. en 1606 [9]. Viennent encore une gravure allemande dite « Disce Mori », d'après sa légende[10]; une qui, en tête du manuscrit des *Petites œuvres mêlées* ou *Le Printemps*, d'Agrippa d'Aubigné, est datée de 1614[11]; ultérieurement celle qu'en France Poinssart a exécutée en 1640 d'après un dessin que le Français Claude Chastillon a fait à Genève entre 1589 et 1596. Nous avons étudié ailleurs[12] ce dessin et les gravures qu'il a inspirées, en nous demandant si le premier montrait déjà les détails guerriers qui figurent sur la gravure de Poinssart, où s'ils sont une adjonction ultérieure. Dans le premier cas, le dessin de Chastillon ne se rapporterait pas à l'Escalade de 1602, mais à une Escalade antérieure[13]. Enfin, le Genevois François Diodati (1647-1690) grave encore le même thème[14].

[1] Souvenirs de l'Escalade, *Les Arts*, 295-6, référ.

[2] HAMMANN, *Les représentations graphiques de l'Escalade*, 1868. — On comparera avec ces représentations anciennes le tableau *Genève au temps de l'Escalade*, exécuté par C. de Ziegler à l'occasion du 300e anniversaire de cette date, d'après les documents d'époque. Au Musée d'Art et d'Histoire. FATIO, Topographie de Genève au temps de l'Escalade, *NA*, II, 1902, 103, pl.

[3] Voir plus haut, 290. — *Les Arts*, 296, référ.

[4] DEONNA, Une peinture de l'Escalade, *G*, XXI, 1943, 124, pl. X, 2. — Cf. plus loin, 317, ces gravures d'après Chastillon.

[5] *Les Arts*, 296, référ., fig. 194.

[6] HAMMANN, 14, F.

[7] *Ibid.*, liste. — Dessin, d'après une de ces gravures, dans le *Liber amicorum* d'Elsiner, étudiant glaronnais à Genève, de 1620 à 1623, *BSH*, VI, 1933-8, 197.

[8] HAMMANN, 3, n° A. — *Ibid.*, 6, n° B, copie faite à Augsbourg en 1603.

[9] *Ibid.*, 7, n° C; FAZY, *Hist. de Genève à l'époque de l'Escalade*, 112, pl.; FOURNIER-MARCIGNY, *La vie ardente*, 1942, 169, pl.; R.-L. PIACHAUD, *L'Escalade*, 1935, pl.

[10] HAMMANN, 10, n° D, pl.; FAZY, 304, pl.

[11] *Nos Anciens*, 1908, 117, fig.

[12] DEONNA, *G*, XIII, 1935, 255; XXI, 1943, 125.

[13] ID., Une peinture de l'Escalade, *G*, XXI, 1943, 124. — Voir plus haut, 288, à la Maison de Ville, une peinture de l'Escalade de 1536.

[14] Deux gravures, l'une avec divers épisodes en bordure. Le Musée de Genève possède l'un des

Claude Chastillon représente aussi l'*Attaque du Fort de Sainte Catherine par l'armée royale*[1], et c'est là déjà le sujet d'une peinture à l'huile qui se trouvait à la Maison de Ville. Y aurait-il corrélation entre les deux œuvres ?

* * *

Ces faits d'armes de la seconde moitié du XVIe et du début du XVIIe siècle, en exaltant le patriotisme désireux d'en conserver le souvenir, ont donc donné aux artistes genevois l'occasion de traiter des scènes de l'histoire locale. Mais ils n'en trouvent plus guère au XVIIe siècle pacifié, et au XVIIIe, dont les luttes sont des guerres civiles qu'il n'y a pas lieu de commémorer, sinon sous forme de symboles [2]. Aussi les quelques sujets historiques que l'on rencontre jusqu'à la fin du XVIIIe siècle sont peu nombreux, et d'un intérêt fort limité, indépendamment de leur valeur artistique, qui continue à être des plus médiocres. L'incendie qui détruit en 1670 le pont du Rhône surchargé de constructions et qui fait de nombreuses victimes, émeut l'opinion publique, même à l'étranger, et inspire des gravures à J.-L. Durant [3] et à Fr. Diodati [4], comme une méchante peinture à l'huile conservée à la Bibliothèque publique [5]. Ce sont quelques médailles, la plupart cependant recourant au symbolisme et à l'allégorie [6]. Pour célébrer l'ouverture du XVIIIe siècle, on en frappe une en 1700, dite « de la Truite », ce poisson de luxe que l'on pêchait dans le lac, et que l'on offrait en don aux personnages illustres, où l'on voit une table chargée d'un poisson de grande taille autour de laquelle sont assis seize personnes, syndics, conseillers, pasteurs et professeurs[7]. Les graveurs surtout s'intéressent, en des estampes de circonstance, aux menus événements de l'histoire locale, à ses cortèges officiels[8], à ses fêtes, par exemple celles des Exercices militaires[9], à ses troubles révolutionnaires[10].

cuivres. — HAMMANN, 16, I, K; BASTARD, *Journal des Collectionneurs*, 1906, 280; DENKINGER, GUILLOT, GOTH, *L'Escalade*, 1902, pl.; R.-L. PIACHAUD, *L'Escalade*, 1935, pl.; FAZY, *Hist. de Genève à l'époque de l'Escalade*, 400, pl. 4; DEONNA, Musée d'Art et d'Histoire, *Coll. hist. et arch., Moyen âge et temps modernes*, 124; *Les Arts*, 296, référ.

[1] FAZY, *Hist. de Genève à l'époque de l'Escalade*, 1902, pl. en frontispice.

[2] Cf. chap. 31.

[3] Dans le poème d'Abraham Bonnet, potier d'étain; sur cette catastrophe, GALIFFE, *Genève hist. et arch.*, 35, fig. 37.

[4] Dans l'opuscule de Minutoli, *ibid.*, 37; BASTARD, *Journal des collectionneurs*, 1906, 280.

[5] Sur bois. — *G*, XIV, 1936, 251, n° 242. — Gravures des Ponts bâtis du Rhône, avant l'incendie, par J.-L. Durant (1654-1718), *SKL*, s. v.; MONTANDON, *Genève, des origines aux invasions barbares*, pl. XVII.

[6] Cf. chap. 31.

[7] DEMOLE, *Visite au Cabinet de Numismatique*, 58, n° 100.

[8] Ex. Geissler, Le retour du Conseil général de 1789; RIVOIRE, *Bibliogr. hist. de Genève au XVIIIe siècle*, 1897, I; *Rev. suisse d'art et d'arch.*, 1942, 218.

[9] Ex. Gardelle, Vue de Genève, avec fête nautique au premier plan, vers 1730. BASTARD, *Journal des collectionneurs*, 1906, 414, n° 446 (vue prise du Levant); Ferrière, 1780, Vue du lac, prise de S. Antoine, avec au premier plan la fête de la Navigation aux Pâquis, *ibid.*, 413, n° 414, etc.

[10] Ceux-ci cependant sont le plus souvent évoqués sous forme allégorique.

* * *

Peu d'artistes de talent s'essaient à ces sujets. Toutefois, L.-A. Brun peint à l'huile la *Première fête de la Navigation au Creux de Genthod* [1]. Saint-Ours, dont on a dit qu'il est « le premier peintre d'histoire », préfère l'histoire du passé gréco-romain et de la mythologie [2] à celle de son temps, dont les sujets sont rares chez lui [3]. Vaucher [4], W.-A. Toepffer [5], Agasse, dont les seules peintures historiques sont l'*Entrée des Alliés dans Paris*, et la *Conspiration des Poudres* (1845) [6], n'éprouvent pour eux guère plus d'attrait.

* * *

Cependant, la Société des Arts ouvre en 1824 le premier concours d'histoire, dont le sujet est *La Délivrance de Bonivard.* Il ne rencontre pas beaucoup d'enthousiasme, et ne réunit que deux compétiteurs, Chaix et Lugardon; le premier obtient un accessit, le second le prix [7]. A ces deux artistes, il convient d'en adjoindre un troisième, Hornung. Les historiens de l'art genevois se plaisent, avec quelque exagération, à faire remonter à cette date la naissance d'une « Ecole de peinture genevoise d'histoire » [8], d'une « Ecole originale d'art national » [9], et à en reconnaître dans ce trio les promoteurs. D'origine française, et élève de David, C. Chaix (1784-1834)[10], le plus ancien des trois, peint encore en 1832 *Le Ministre Théodore Tronchin*

[1] Fournier-Sarlovèze, *L.-A. Brun, peintre de Marie-Antoinette*, 1911, 93-4.

[2] Cf. chap. 31.

[3] Ex. *La Loi relative au Culte*, 1802. — Sujets historiques, Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 28 sq.; id., *Renseignements* (2), 197; Gielly, 211.

[4] Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 34.

[5] Sa toile, *Le rétablissement du culte en France* est un thème religieux plus qu'historique, et il le traite en sujet de genre. Cf. chap. 10.

[6] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 113, 126.

[7] Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 393; *Renseignements* (2), 294; Rambert, *Calame*, 57. — Le tableau de Chaix est au Musée d'Art et d'Histoire, *Mélanges Soc. Aux. du Musée*, 1922, 127.

[8] Mongeri, *De la conception historique en peinture à propos d'un tableau récent de J. Hornung de Genève*, Il Crepuscolo (articles réunis en brochure et traduits par M. Monnier, *Bibliothèque universelle*, 1852); Gaullieur, De la peinture historique en Suisse à propos d'un nouveau tableau de J. Hornung, *Rev. suisse*, 1852 (à propos du tableau d'Hornung, *Le lendemain de la Saint-Barthélemy* »); J. Bouvier, *Essai sur l'histoire intellectuelle de la Restauration*, 1930, 37: « l'école de peinture d'histoire », création de la Restauration; *ibid.:* « Nous avons vu l'importance de ces événements politiques qui déterminent le mouvement intellectuel de la Restauration et engendrent l'école de peinture d'histoire »; Ed. Martinet, *Prestiges de Genève*, 1943, 49, Les peintres de l'histoire et des Alpes.

[9] Rambert, *Calame*, 59: « Genève avait eu des artistes genevois très épris du petit coin de terre où la Providence leur avait assigné un champ de travail; elle allait avoir quelque chose de mieux, une école originale d'art national. Trois peintres apparaissent coup sur coup, qui ne visent rien moins qu'à la haute peinture historique, et qui vont chercher leurs motifs dans les annales du pays. »

[10] *Les Arts*, 387; Gielly, 137.

se sépare de sa famille pour aller consoler les pestiférés renfermés au lazaret (en 1610) [1]. J.-L. Lugardon (1801-1884), est, a-t-on dit, « le plus populaire de nos peintres d'histoire nationale » [2], « le peintre attitré de l'histoire suisse » [3]. Il cherche ses sujets dans l'histoire de la Réforme: *Calvin refuse la Cène aux Libertins*, *Calvin retenu à Genève*; mais aussi dans celle de la Suisse: *Le Serment du Grutli*, la *Prise du château de Rossberg*, *Arnold de Melchthal*, *Guillaume Tell sauvant Baumgarten*. Joseph Hornung (1792-1870) [4], d'une famille d'origine alsacienne établie à Genève depuis quatre ou cinq générations [5], débute dans la peinture d'histoire par *La mort de Calvin*, en 1829. Des sujets tels que *Le lit de mort de Louis XIV* (1843), *Christophe Colomb au couvent de la Rabida* (1846), sont isolés dans son œuvre. C'est l'histoire de Genève qu'il veut glorifier. Il y puise: *La Jeunesse du cardinal de Brogny* (1847), l'anecdote du futur cardinal et du cordonnier de la Taconnerie [6]; *Le retour des Vendanges de Bonne* (1869). Mais il est surtout « le peintre officiel de la Réforme » [7], et ses toiles sont « du protestantisme en peinture » [8]. Ce sont des épisodes de France: *Catherine de Médicis contemplant la tête de l'amiral Coligny* (1837); *La jeunesse d'Henri IV* (1849); *Le lendemain de la Saint-Barthélemy* (1852). Ce sont surtout des scènes de la Réforme à Genève: *La dernière visite de Farel à Calvin* (1838), *Bonivard à Chillon* (1845), *Servet marchant au supplice* (1846), la *Prédication de Froment au Molard* (1864) [9], *Calvin travaillant aux fortifications de Genève*. « Lugardon, a-t-on dit, était le peintre des traditions helvétiques; Hornung... celui des traditions genevoises. [10] »

La peinture d'histoire est maintenue par A.-L.-F. d'Albert-Durade (1804-1886), élève d'Hornung; [11] Jules Hébert (1812-1897) [12], etc. [13], puis Edouard Castres (1838-

[1] Rigaud, *MDG*, V, 1849, 448 sq.; Rambert, *Calame*, 59.

[2] Rambert, *Calame*, 59.

[3] Doumergue, *Genève des Genevois*, 295. — Neuweiler, 80, fig. (Arnold de Melchthal); 27.

[4] *Notice bibliographique sur Joseph Hornung*, peintre d'histoire et de genre, publiée par ses enfants, 1872; *ibid.*, 167, liste de ses œuvres; Amiel, Le peintre Hornung, *Biographies nationales*, III, 535; J. Bouvier, *Essai sur l'histoire intellectuelle de la Restauration*, 1930, 25; Bovy, in Neuweiler, 27.

[5] Un Jacob Hornung, habitant en 1685.

[6] Don de R. Patry à la Société des Arts en 1889, *NA*, 1910, 63. — Le retour des vendanges de Bonne, Neuweiler, 76, fig.

[7] Marc Monnier; cf. Doumergue, *Genève des Genevois*, 294.

[8] W. Reymond, *Journal de Genève*, 1858.

[9] Fournier-Marcigny, *La vie ardente*, 40, pl.

[10] Rambert, *Calame*, 6.

[11] *SKL*, s. v. Il peint des scènes de l'histoire suisse, des vues de la vieille Genève, des portraits.— Ex. *Réception de Th. de Bèze et des magistrats genevois par Henri IV à l'Eluiset*, au Musée de Genève; Fournier-Marcigny, *La vie ardente*, 56, pl.

[12] *SKL*, suppl., s. v., 208, scènes d'histoire suisse et genevoise, sujets de genre, liste; Neuweiler, 80, fig. (Le lendemain de l'Escalade).

[13] A. Viande, dit Doviane, peintre d'histoire et de scènes militaires, est fils de Genevois; né à Rome (1825), mort à Marseille (1887), il travaille à Genève et en d'autres villes de Suisse, mais surtout à l'étranger.

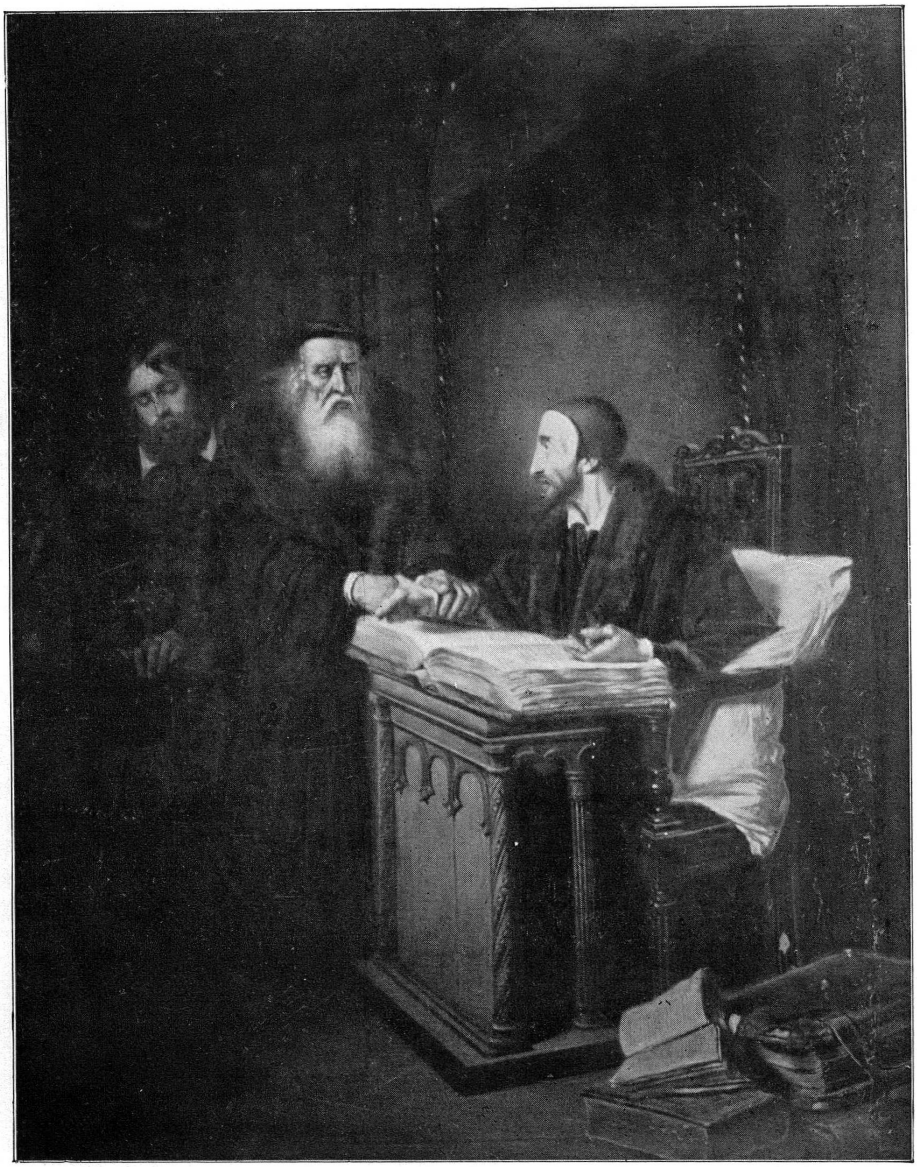

Pl. XVIII. — J. Hornung (1792-1870). Dernière entrevue de Farel et de Calvin.
Genève, Musée d'Art et d'Histoire.

1902)[1]. Dans ses scènes de la vie militaire suisse et française, en particulier dans ses épisodes de la guerre franco-allemande de 1870, par exemple dans son *Entrée de l'armée française aux Verrières* [2], Castres sait échapper à la froideur documentaire de ses prédécesseurs, et témoigner de vrais dons d'artiste. Ceux-ci font la gloire d'Hodler, plus que les thèmes eux-mêmes — ses guerriers suisses, ses Réformateurs dans la cour du Collège — simples prétextes à l'expression de son génie [3].

* * *

La sculpture de l'histoire suisse et étrangère trouve au XIXe siècle son meilleur représentant en J.-E. Chaponnière (1801-1835) [4], auteur entre autres œuvres de la *Jeune Grecque pleurant sur le tombeau de lord Byron* [5], d'un relief à l'Arc de Triomphe de l'Etoile à Paris, *La prise d'Alexandrie par Kléber* (1833) [6], du *Fils de Tell* [7].

[1] *SKL*, s. v., liste de ses principales œuvres; il peint aussi des scènes de l'histoire locale; pour la mairie de Plainpalais, un panneau décoratif: *Grande revue sur la plaine de Plainpalais vers «1840»*, et la décoration de la grande salle des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, avec des scènes empruntées à l'histoire de ces Exercices.

[2] *SKL*, s. v.: « œuvre capitale au point de vue de notre histoire nationale ».

[3] Baud-Bovy, *Barthélemy Menn, dessinateur*, 1943, 153, à propos de L. Lugardon: « Ses compositions historiques... où le peintre, peu coloriste, n'est pas l'égal du dessinateur, en ont fait le principal fondateur de cette école nationale qui devait trouver en Hodler son génial représentant. »

[4] *SKL*, s. v.

[5] En dernier lieu Deonna, *Un souvenir de Missolonghi* (1826-1926). *La jeune Grecque pleurant sur le tombeau de lord Byron*, *L'Acropole*, 1926, I, XX, 215, pl.; *NA*, 1911, 43.

[6] *NA*, 1911, 43, fig.

[7] Exposé à Berne en 1829, et donné par l'artiste au Musée de cette ville, *NA*, 1911, 15, note 1.

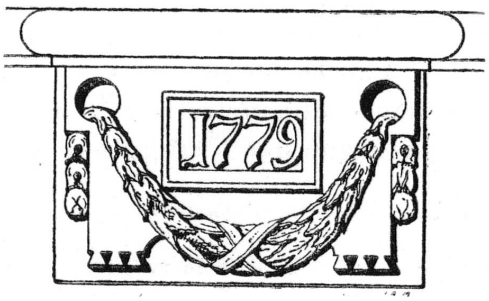

34. La réalité: les scènes de mœurs.

L'art antérieur à la Réforme s'inspire volontiers de la réalité journalière, familière. Sur son retable. Conrad Witz la transpose en 1444 en une scène biblique, mais ces pêcheurs qui sur leur barque relèvent leurs filets pleins de poissons, ce sont ceux que le peintre voyait dans la rade de Genève où il situe la pêche miraculeuse de saint Pierre. En lui commandant cette œuvre, en se faisant représenter lui-même agenouillé aux pieds de la Vierge, c'est Genève en l'image de sa cité et de ses citoyens, même les plus humbles, que l'évêque François de Mez offre tout entière à Dieu [1]. Aux miséricordes des stalles du XVe siècle [2], à la façade de la chapelle des Macchabées [3], des paysans ramassent du bois, battent le blé avec leur fléau, un porcher garde ses porcs, et d'autres personnages, à côté des saints, évoquent tous les rangs de la société profane, des plus simples aux plus nobles. Une porte en bois, enseigne d'une maison de prostitution, du début du XVIe siècle, affronte un artisan et une courtisane; l'un fait de la main gauche un geste obscène, et de la droite puise dans son escarcelle, prêt à payer ses complaisances à l'autre qui tient un fouet et relève sa robe [4]. Deux mitres d'infamie, en carton peint sur chaque face, que l'on imposait aux maquereaux et aux maquerelles, les montrent sollicitant leurs proies, en costumes de la première moitié du XVIe siècle [5]. Veut-on évoquer la vie studieuse de l'érudit ? Il apparaît en une gravure du *Macer Floridus*, par Jean Belot, assis à sa table de travail et écrivant, près d'un grand lutrin [6].

* * *

« Le calvinisme, a-t-on dit, a réhabilité la dignité du travail humain », et l'on ajoute: « Kuyper a fait à ce sujet la remarque suivante: La peinture hollandaise, dit-il, au lieu de prendre exclusivement les grands de ce monde, dignitaires de l'Eglise, chevaliers ou princes, prend ses sujets parmi les hommes de toutes conditions sociales et s'applique à reproduire sur la toile l'expression des sentiments et des émotions qui sont communes à tous les hommes. Il y a là une influence du principe calviniste. En effet, si un homme ordinaire est directement l'objet de la grâce de Dieu, comment ne serait-il pas digne que l'Art prenne garde à lui ? [7] » Il semble

[1] *Les Arts*, 206; en dernier lieu, Deonna, *Pêcheurs et chasseurs d'hommes, Le filet mystique*, pour paraître.

[2] *Les Arts*, 181 sq. La sculpture sur bois et la menuiserie.

[3] Deonna, Légendes et traditions d'origine iconographique, *G*, II, 1924, 299, 302; *Les Arts*, 168.

[4] *Les Arts*, 192, fig. 153, référ.

[5] *Ibid.*, 209, fig. 162-5.

[6] *Ibid.*, 272, fig. 191.

[7] E. Choisy, *L'état chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, 486.

donc qu'après la Réforme l'art genevois devrait faire une large place, comme en Hollande, aux scènes de mœurs, aux petites gens. Tel n'est pas le cas. S'il est calviniste, il est aussi théocratique et aristocratique. Ayant un but utilitaire et didactique, il ne trouve pas d'intérêt à la représentation de la menue réalité; elle n'intervient qu'à titre de figurants et d'accessoires, mais non pour elle-même [1]. Aussi ces sujets sont-ils rares pendant longtemps. On relève dans l'inventaire après décès de Pierre Tresal, mort en 1666, « une peinture d'un disné », « une peinture de collation » [2]; dans celui de Pierre Revilliod, mort en 1787, « un arracheur de dents » [3].

Il faut attendre le XVIIIe et le XIXe siècle pour qu'ils deviennent plus fréquents, surtout dans les arts mineurs des graveurs [4], des émailleurs, des miniaturistes.

Ils pénètrent aussi la peinture de chevalet, avec Liotard (1702-1789) [5]; Jean Huber (1721-1786) [6] et son fils Jean-Daniel Huber (1754-1845) [7]; L.-A. Brun (1758-1815) [8]; de la Rive (1753-1817) [8]; Ed. Chalon (1780-1860) [10]; J.-L. Agasse (1767-1849) [11]; G. Chaix (1784-1834) [12]; F. Massot (1766-1849) [13]. A.-W. Toepffer (1766-1847) surtout prend plaisir à évoquer avec bonhomie la vie dans ses occupations les plus banales, et de préférence celle des campagnards de la Savoie voisine [14]. Sa curiosité de peintre

[1] Par ex. dans des scènes d'histoire, cf. chap. 33.

[2] *G*, II, 1924, 224.

[3] Cf. chap. 28.

[4] Ex. Alexandre Chaponnière grave en 1735 des estampes: le *Coucher de la mariée*, etc. Rigaud, *Renseignements*, 273.

[5] Ex. Humbert, Revilliod, Tilanus, *Liotard*, nº 111, *Le déjeuner de famille*; nº 112, *Le petit déjeuner*, etc.; Un homme assis à son bureau et un enfant avec une bougie allumée; une femme assise devant une table chargée de fruits, etc.; Gielly, 203.

[6] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 50, scène d'intérieur; Gielly, 58, 61. — *Voltaire et les paysans*; *Le Fauconnier* (Musée de Genève, 1942-4); etc. — *Les Arts*, 384.

[7] *Les Arts*, 390, fig. 255: Ex. la vielleuse; Rigaud, *Renseignements* (2), 235 (Fanchon la vielleuse); Gielly, 64. — Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 164 (scènes de la vie pastorale).

[8] *Les Arts*, 392; Deonna, Note sur une famille d'artistes au XVIIIe siècle: Les Brun de Rolle, *Rev. suisse d'art et d'arch.*, 1942, 207.

[9] *Les Arts*, 391; Ex.: *Halte de Bohémiens*; *Le Maréchal ferrant*; *Le Loup dans la ferme*, etc.; Gielly, 213.

[10] Ex. *La toilette*; Gielly, 140.

[11] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 117; Ex.: *La matinée de neige*, 1819, *ibid.*, 120, fig.; *La charrette fleurie*, 1822, *ibid.*, 118, fig. 122; *Le lieu de récréation*, 183, *ibid.*, 119, fig. 123; *Le mot difficile*, crayon, 1820, *ibid.*, 117, fig. 121; *Le secret*, 183, *ibid.*, 124, fig., etc. — Fournier-Sarlovèze, *L.-A. Brun*, 1911, 14, pl., *La Foire de Gaillard*; *ibid.*, *Forge de Lausanne*. — Gielly, 131. — *Intérieur d'écurie*, *La halte devant une ferme*, etc.

[12] Quelques tableaux de genre, ex. *Religieux du Saint-Bernard avec leurs chiens secourant une famille ensevelie dans la neige*, Rambert, *Calame*, 59.

[13] *Les Arts*, 391. — Ex. Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 74, fig., *Le retour du marché* (vers 1795); 77, fig., *La Brodeuse*, vers 1796; 74, *La Tailleuse*, 1796, etc.

[14] Ex. *La Noce villageoise*, 1812; *Les Charbonniers*, 1813; Baud-Bovy, II, 37, 39, pl. VIII; *L'Embarquement de la noce*; *Le Colporteur*, 1814; *La Foire de village*, *La Lessive*, etc. — Cf. Baud-Bovy, II, 39; Gielly, 102.

de mœurs s'éveille au « spectacle journalier des marchés, des foires, des hôtelleries, dans le commerce aimé des attelages, des curés, des noces et des marchands forains »[1]. ... « Je ne crois pas que jamais tableau de genre ait mieux représenté les mœurs d'un pays »[2] ... « C'était un élément nouveau dont il enrichissait la tradition de l'art genevois... Toepffer, d'origine toute plébéienne, est le premier artiste genevois qui ait compris le paysan, et qui ait su peindre le Savoyard en même temps que la Savoie... Là est l'immense supériorité de Toepffer: il est campagnard, il est naïf, et il n'en est que plus artiste... Ce que les peintres hollandais avaient trouvé pour leur pays, Toepffer l'a trouvé pour les environs de Genève: la peinture de genre, non citadine, mais rustique et fortement localisée, avec tout le goût et le fumet du terroir[3]. » S'il n'a peut-être pas créé à Genève la peinture de mœurs, du moins en a-t-il compris l'intérêt et l'a-t-il fait comprendre au public. Mais ce genre, comme celui de la peinture d'histoire, offre le danger de s'attacher à l'anecdote, au détriment des valeurs picturales, danger que ses successeurs du XIXe siècle, J. Hornung[4], Alfred van Muyden (1818-1898)[5], B. Vautier (1829-1899)[6], Simon Durand (1838-1896)[7], F.-A. Grison (1845-1914)[8], etc., n'ont pas toujours su éviter.

[1] R. Toepffer, cité par Baud-Bovy, II, 41.
[2] Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 54.
[3] Rambert, *Calame*, 50.
[4] *Notice biographique* publiée par ses enfants, 1872, 169; *Ramoneurs savoyards*, etc. — Comme peintre d'histoire, cf. chap. 33.
[5] *SKL*, s. v., liste; Bovy, in Neuweiler, 37. Scènes populaires de la vie romaine, etc.
[6] *Ibid.*, s. v., liste.
[7] *Ibid.*, s. v.
[8] Né à Bordeaux, vient à Genève vers 1868. *SKL*, s. v., liste: sujets de genre; intérieurs; scènes historiques, parmi lesquelles *Le Massacre de la Saint-Barthélemy*.

35. La réalité: la satire, la caricature.

Critique, caustique, « avenaire », le Genevois devrait, semble-t-il, pratiquer la satire, qui tourne en dérision les mœurs, les opinions d'autrui, souvent politiques, et la caricature qui exagère dans la même intention les traits typiques d'un individu.

* * *

Avant la Réforme on voyait au couvent des Jacobins de Plainpalais une peinture exécutée en 1401 par Jacob Jacqueri de Turin: un monstre à sept têtes enfantant des papes, au-dessous duquel une chaudière remplie de cardinaux et d'évêques était posée sur un brasier qu'attisaient des diables. Ce n'était point, comme on l'a répété depuis Froment, une satire de la papauté, mais le fragment d'un « Jugement dernier » où tous les humains sont égaux, et responsables de leurs actes, qu'ils soient ecclésiastiques ou laïques [1].

* * *

Cette critique de la papauté, qui eût été extraordinaire dans la Genève épiscopale, inspire aux graveurs après la Réforme les illustrations de quelques ouvrages, par exemple de l'*Antithesis de praeclaris Christi et indigni Papae fascinoribus*, œuvre de Simon Du Rosier, parue pour la première fois à Genève chez Zacharie Durand, en 1557, et plusieurs fois réimprimée, dont quelques bois sont dus à Pierre Eskrich [2].

* * *

Au XVIIIe siècle, les exemples deviennent plus nombreux. Lors de la célébration de deuxième Centenaire de la Réforme, en 1735, on voyait le pape s'efforcer d'éteindre une chandelle qu'il tenait à la main, sans que son faible souffle pût y parvenir [3]. Vers le milieu du XVIIIe siècle, Pierre Mussard copie une gravure de Bernard Picard, satire du système de Law [4]. Des graveurs s'en prennent aux événements locaux de 1782-3 [5]. Léonard-Isaac Arlaud, peintre sur émail et en miniature (1767 - vers 1800), qui abandonne Genève pour s'établir dans le grand-duché de Bade [6], et son frère

[1] *Les Arts*, 201-2, référ. — Une gravure en conserve le souvenir, Bibl. publique de Genève. Doumergue, *Iconographie calvinienne*, 97, fig.; id., *Genève calviniste*, IX, fig. — Sur l'interprétation exacte de cette peinture, Deonna, *Une prétendue peinture satirique au couvent des Dominicains* (1401), pour paraître.

[2] Sur cet ouvrage et cet artiste, *Les Arts*, 483-4; *G*, XIV, 1936, 154, V.

[3] Paris, *Le Jubilé de la Réformation célébré à Genève le 21 août 1735*, 1870, 49-50; Goyau, *Une ville-église*, I, 222.

[4] Rigaud, *MDG*, IV, 1847, 57, copie faite à la plume en 1740.

[5] Bastard, *Journal des collectionneurs*, 1906, 281, cinq gravures satiriques, non signées.

[6] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 160; *Les Arts*, 400.

Louis-Ami Arlaud-Jurine (1751-1829), peintre en miniature, exécutent quelques portraits-charges [1].

* * *

Ces exceptions, Jean Huber (1721-1786) les multiplie. Doué d'un véritable don de saisir le ridicule, il doit à son illustre modèle, Voltaire, d'avoir pu l'exprimer avec bonheur, pour la plus grande joie de ses contemporains; il lui doit aussi le meilleur de sa réputation artistique. Familier du philosophe de Ferney, il le regarde d'un œil critique et amusé, prêt à le croquer en toutes ses attitudes, en toutes ses physionomies. Ce sont des portraits vivants, mais aussi des charges malicieuses, et Voltaire n'appréciait pas sans quelque humeur ces « caricatures que mon ami Huber a faites de moi: il m'a donné le cou et les jambes et même un peu la physionomie de ce prétendu héron blanc... Il m'a rendu ridicule d'un bout de l'Europe à l'autre » [2].

Les caricatures d'Huber se sont acharnées sur Voltaire, celles de A.-W. Toepffer (1766-1847), sont plus variées. Surtout d'ordre politique, elles attaquent les personnages officiels de son temps [3]. Certaines, a-t-on dit, « placeront Toepffer aux côtés de Decamps, parmi les peintres caricaturistes de la première moitié du XIXe siècle. Elles feront plus, croyons-nous, pour la durée de sa gloire, que ses meilleurs tableaux » [4]. On a dit de lui qu'il était un « Hogarth de Genève » [5], et peut-être que son séjour en Angleterre, où il y put apprécier Hogarth et d'autres caricaturistes anglais, n'a pas été sans l'influencer et développer ce côté de son talent [6]. De celui-ci, son fils Rodolphe semble hériter, et en témoigne dans ses Albums; si sa vue ne l'avait obligé à renoncer à la peinture à laquelle il voulait se destiner, peut-être aurait-il été, lui aussi, un caricaturiste de renom. Elève et ami des Toepffer, le graveur J.-F. Burdallet (1781-1851), s'est aussi essayé dans cette voie [7].

[1] Bastard, *Journal des collectionneurs*, 1906, 281; *G*, VIII, 1930, 117, fig. 4; *NA*, I, 1902 85, fig.

[2] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 52 sq., 59.

[3] *Ibid.*, II, 47 sq., 62-3; id., *Les caricatures d'Adam Toepffer et la Restauration genevoise*, 1917; Borgeaud, Les caricatures d'Adam Toepffer et la Restauration genevoise, *Pages d'histoire nationale*, 1934, 189; Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 52; id., *Renseignements* (2), 227; Gielly, 108.

[4] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 64.

[5] Bruun-Neergard, *De l'état actuel des arts à Genève*, Paris, 1802, 11. — Baud-Bovy, II, 62, « un Hogarth genevois ».

[6] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 47; 22: « il tenait de son origine franconienne cette malice et cette perspicacité que confère à certains hôtes des petites villes allemandes une habitude de l'observation aiguisée par l'étroitesse du cadre où elle s'exerce. »

[7] *NA*, 1912, 74.

36. La réalité: le portrait.

Nous ne connaissons guère de portraits antérieurs à la Réforme. Le personnage figuré sur une anse de la cloche « Clémence », en 1407, est-il le donateur, l'antipape Clément VII [1] ? Un jeune homme en prière sur un fragment de fresques des Macchabées est-il le futur cardinal de Brogny [2] ? L'évêque François de Mez est agenouillé devant la Vierge, sur le retable de Conrad Witz [3]. Parmi l'humanité que protège le manteau de la Vierge, sur la fresque de Saint-Gervais, reconnaîtra-t-on Félix V, Nicolas V son successeur, le duc Louis de Savoie, son épouse, Anne de Chypre, d'autres encore [4] ? Ce sont, sur le retable de Saint-Claude, médiocre œuvre de l'école italienne, les traits du dernier évêque de Genève, Pierre de la Baume (1533) [5]. Beaucoup de ces identifications sont douteuses, et les visages, à part ceux de François de Mez et de Pierre de la Baume, manquent de précision individuelle.

* * *

« Le portrait est le signe artistique le plus évident du tempérament individualiste créé par le calvinisme [6]. » ... « Le calvinisme a presque été le créateur de la peinture de portraits, ou plutôt, sinon le créateur, du moins le merveilleux propagateur [7]. » La doctrine de Calvin l'autorise en effet [8], les Ordonnances somptuaires le tolèrent dans les intérieurs [9], et il répond au tempérament genevois, à son sens de la tradition familiale, à son orgueil généalogique, comme à celui de ses artistes, précis, réaliste. Il est aussi l'équivalent de nos photographies, à une époque où la peinture est le seul moyen de conserver à la postérité les traits des personnages illustres, des ascendants, des proches, et de soi-même[10]. C'est pourquoi les portraits sont nombreux à Genève. Pendant longtemps, les peintres, auxquels d'autres voies sont fermées, trouvent à les exécuter leurs médiocres moyens d'existence [11]. La peinture de portrait est

[1] *Les Arts*, 226, nº 4.
[2] *Ibid.*, 202, fig. 159.
[3] *Ibid.*, 206-7; 124, fig. 96.
[4] *Ibid.*, 204, fig. 161.
[5] *Ibid.*, 207.
[6] Doumergue, *Genève des Genevois*, 288.
[7] Id., *Iconographie calvinienne*, 5.
[8] Cf. chap. 9.
[9] Cf. chap. 16, 17. — Baud-Bovy, *Genève, cité des Nations*, 1920, 101: « Les Ordonnances ne toléraient dans les appartements que les portraits de famille. Ceci explique assez pourquoi tous les peintres de cette première période ne sont que des portraitistes. »
[10] *Les Arts*, 307, 375, référ.
[11] Toepffer, *Mélanges*, 1852, 14: « Le peintre en portraits chez nous, en un sens, vit de son art, car il vend sa peinture; en un autre sens, non; car, notez bien, c'est non sa peinture, son génie,

toujours en honneur à Genève qui lui doit, au XIXe siècle encore, ses meilleurs artistes, et les meilleures de leurs œuvres [1].

* * *

Calvin ne se refuse pas à se laisser portraiturer [2], pas plus que Th. de Bèze [3],

l'art enfin, dont on se soucie; c'est sa propre figure qu'on aime à voir répétée sur la toile »; ID., *Deux mots sur quelques tableaux exposés au Musée Rath en 1832*, 1832, 11: « Mais encore pourquoi tant de portraits ? Sont-ce plus de gens qui veulent être peints, ou plus de peintres qui veulent peindre les gens ? ... L'art tourne au portrait, serait-ce qu'il tourne au lucre ? ... » — DU BOIS-MELLY, *Les mœurs genevoises de 1700 à 1760*, 117, à propos de la simplicité de l'ameublement genevois: « Quant à la peinture, à l'exception de quelques méchants portraits, nous pensons qu'elle est ici comme inconnue, et lorsqu'elle est signalée dans les ventes aux enchères, on peut se demander — vu le prix qu'on en donne — quel artiste était mort de faim la veille dans la République. » — P. CHAPONNIÈRE, in R. TOEPFFER, *Réflexions et menus propos d'un peintre genevois*, 1926, 10: R. Toepffer moque « ses concitoyens de leur amour tout platonique pour l'art. Et pourquoi donc ? Les Genevois riches ne possèdent-ils point de tableaux ? Si fait, de vieux tableaux de famille, qu'il vous convient généreusement à admirer et devant lesquels ils font figure de sourds devant un tambourin. »

[1] RIGAUD, *MDG*, IV, 1847, 30; ID., *Renseignements* (2), 98: « Il ne restait plus aux beaux-arts, à cette époque, qu'à se réfugier dans l'industrie et à faire appel aux sentiments de famille. Aussi allons-nous voir... que le portrait à été presque exclusivement le genre adopté par les peintres de cette époque. » — A. BOVY, *Nos Centenaires*, 528: « A la fin du XVIIe siècle, si l'on a déjà construit de vastes et belles maisons, on ne tolère encore que les portraits de famille. Et c'est pourquoi, sans doute, nos premiers peintres seront sans exception des portraitistes. »

[2] Sur les portraits de Calvin, DOUMERGUE, *Iconographie calvinienne*, 1909; *Les Arts*, 284, 295, quelques ex.; Musée d'Art et d'Histoire, Exposition du 2e millénaire, *Genève à travers les âges*, catalogue, 15.

Peintures: Il n'existe que peu de portraits du XVIe siècle et aucun d'un peintre connu. La plupart sont des copies ou des compositions ultérieures. Ex. Calvin jeune, copie du XVIe siècle d'après un prototype que reproduit aussi une gravure. *Les Arts*, 295, référ., fig. 197; FOURNIER-MARCIGNY, *La vie ardente du premier refuge français*, frontispice. Genève, Musée hist. de la Réformation. — Calvin, provenant de la collection de Th. de Bèze, puis dans la collection Tronchin, aujourd'hui à la Bibliothèque publique de Genève, DOUMERGUE, *Iconographie calvinienne*, 49, pl. VIII; *Les Arts*, 284, 295, référ.; *Revue DU*, 1942, n° 5, pl.

Gravures: Les Arts, 295, référ.; gravure sur bois, à l'âge de 50 ans, donc en 1559, faite à Genève d'après nature, DOUMERGUE, 32, pl. V.

Dessin: à la plume sur la page de garde du volume *Compendium Roberti Gaguini super Francorum gestis*, 1511, par un étudiant de Nevers, Bourgoin, à l'Académie de Genève, en 1564, DOUMERGUE, 62, pl. XIII; BORGEAUD, *L'Académie de Calvin*, 84, pl.

Miniature: Jean Mussard (1681-1754), peintre sur émail et en miniature, miniature de Calvin à la gouache, en 1727, qui a inspiré plusieurs imitations. DOUMERGUE, 61, pl. XII *b*, 227; Coll. Maillart-Gosse.

En 1704, le Conseil fait copier par B. de Bornimb des portraits de Calvin et de Th. de Bèze sur les originaux de la collection Tronchin, pour la Bibliothèque publique, qui les possède, DOUMERGUE, 56; Exposition du IIe millénaire, *Genève à travers les âges*, 15.

[3] *Les Arts*, 285-6, référ.; fig. 198-9; *G*, XIII, 1935, 36, n° 181. — Ex. jeune à 24 ans, collection Tronchin, *Les Arts*, 286, note 1, référ.; G. FATIO, *Genève et les Pays-Bas*, 1928, pl. 3; BORGEAUD, *L'Académie de Calvin*, 330, fig.; FOURNIER-MARCIGNY, *La vie ardente*, 48, pl.; *Cat. art ancien*, Exposition nationale de 1896, n° 363, etc.

Ex. âgé: *Les Arts*, 286, notes 2-3, référ.; *Revue DU*, 1942, n° 5, 35, pl.

et les autres réformateurs et théologiens, Viret [1], Farel [2], Wolfgang Musculus (1497-1563) [3], Henri Bullinger (1504-1575) [4]. Plusieurs de ces portraits faisaient partie de la collection de Th. de Bèze, qui est devenue par héritage la collection Tronchin; en 1724, Louis Tronchin en donne à la Bibliothèque publique [5], où on les voit aujourd'hui. Une lettre de 1598 évoque la collection que Th. de Bèze avait réunie dans sa maison de la rue des Chanoines: « En une sallette qu'il a pour l'orner de belles et rares images, il y a fait mettre les portraits au vif de son Calvin, martyr, Muscule, et autres personnages qu'il fait voir à ceux qui le visitent, pour tesmoigner que leur mémoire est heureuse; mais croyez qu'il ne s'y est ja oublié. Il s'y est faict portraire en deux divers tableaux, l'un en sa morguante jeunesse, et l'autre, en l'âge de septante huict ans... » [6]. C'est la première des collections de portraits que les familles genevoises constituent et accroissent au cours du temps [7]. Certaines leur appartiennent encore; d'autres ont été données ou léguées en tout ou partie à la Bibliothèque publique de Genève, qui les expose dans la salle Ami Lullin [8]. La Société des Arts [9], les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, de l'Arc [10], possèdent les leurs.

* * *

Du XVIe au XVIIIe siècle, ce sont surtout les effigies des hommes d'Etat, des théologiens, des érudits, des nobles, qui appartiennent à l'aristocratie gouvernementale et intellectuelle de Genève [11]. Ces graves personnages, en buste, le plus souvent vêtus de noir, sont impressionnants d'austérité et d'immobilité [12]. Peu de

[1] Bibliothèque publique, *Les Arts*, 286, note 5, référ.

[2] Bibliothèque publique, *Les Arts*, 286, note 4; Fournier-Marcigny, 24, pl.; Bachelin, *Iconographie neuchâteloise*, 1878, 205; Exposition du bimillénaire, *Genève à travers les âges*, 1942, 15, 16.

[3] Bibliothèque publique, *G*, X, 1932, 172, n° 6.

[4] Bibliothèque publique, *G*, X, 1932, 172, n° 7.

[5] Ex. Jeanne d'Albret, Louis de Bourbon, Condé, Briquemaud, Ziska, Bullinger, Melanchton, Vadianus, Cramer, Musculus, Volmar. Doumergue, *Iconographie calvinienne*, 57.

[6] Doumergue, *Iconographie calvinienne*, 50, et réponse de Bèze à ces critiques.

[7] Ex. Rigaud (2), 60-1; *Les Arts*, 22. — Galerie Tronchin, à Bessinge, Crosnier, Bessinge, *NA*, 1908, 101, Les portraits de famille. — Collection de portraits genevois, depuis le XVIe siècle, au Dr Gosse, *NA*, II, 1902, 18. — Depuis quelques années, Mme G. Hentsch établit un fichier des portraits épars dans les familles genevoises, qui sera remis au Musée d'Art et d'Histoire; *Les Arts*, 375, note 5.

[8] Sur cette salle, *Les Arts*, 20. — A. Bouvier, Catalogue de la collection de portraits, etc., *G*, X, 1932, 170 et années suivantes; table *G*, XVI, 1938, 177; *Les Arts*, 375. — Le peintre F. Ferrière répare en 1775 soixante-seize portraits de la Bibliothèque publique, Doumergue, *Iconographie calvinienne*, 57.

[9] Crosnier, *NA*, 1910, 30 sq.

[10] *Les Arts*, 241 sq., Portraits des rois de ces exercices.

[11] Ex. Bouvier, *l. c.* (portraits de la Bibliothèque publique); Exposition du bimillénaire, 1942, 15 (XVIe s.), 18 (XVI-XVIIe s.); 22 (XVIIe s.); listes.

[12] Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 120: « A voir les physionomies acérées, les fronts

femmes, tout aussi sévères que leurs époux [1]. Point d'enfants; ils n'apparaîtront qu'au XVIIIe siècle [2]. C'est un art viril: il ne veut point exalter les charmes de la femme, de l'enfant, les sentiments de tendresse, de famille, et de grâce qu'ils évoquent, mais commémorer le rôle civique que le personnage a joué dans la République, la fonction qu'il a remplie, la réputation qu'il a acquise et qui rejaillit sur Genève et sur les siens.

Ces peintures ternes et sombres sont médiocres, souvent franchement mauvaises. Celles qui s'élèvent quelque peu au-dessus de cette uniformité sont dues à des artistes étrangers [3]. Peu sont datées [4], et elles sont anonymes [5],

géométriques, les regards fixes des théologiens du XVIe siècle, on éprouve une certaine frayeur. Leur foi inflexible nous déconcerte, autant que leur énergie de volonté nous dépasse. »

[1] Ex. Judith Dupuy, qui épouse en 1640 Jérémie Pictet, pasteur. Chez M. R. Pictet, Le Reposoir. Huile. Exposition du bimillénaire, 22. — Madeleine de la Wespierre de Lyenbrune, morte en 1660, épouse de Jacques Micheli (1599-1646), seigneur du Crest. Chez Mme J. Micheli, Jussy, Exposition du bimillénaire, 22. Portrait de son époux, qui achète en 1637 le château du Crest à Jussy, *ibid.*

[2] Ex. R. Gardelle, portrait de Samuel de Marval, en 1729, à Neuchâtel. Deonna, Le peintre Robert Gardelle, *BSH*, VIII, 1942-3, nº 118. — Aussi dans l'œuvre de J. F. Guillibaud, voir plus loin, 308.

[3] Bastard, *Journal des collectionneurs*, 1906, 280, à propos des portraits du XVIIe siècle: « Les portraitistes étaient généralement étrangers et leur œuvre porte l'empreinte de leur nationalité. » — Ex. Calvin, Th. de Bèze, cf. plus haut. — Laurent de Normandie, mort à Genève en 1569, école française, *G*, VII, 1929, 220; XXI, 1943, 115, référ. — Henri IV jeune, Jeanne d'Albret, Agrippa d'Aubigné, etc., cf. Exposition du IIe millénaire, 20; G, XVI, 1938, 177, table. — Le duc et la duchesse de Rohan, petits portraits sur bois, à la Bibliothèque publique, qu'une inscription au dos attribue à Louis de Namur en 1637. L'indication est erronée, Louis de Namur étant né à Paris en 1627 et mort en 1693, Thieme-Becker, s. v. — Autre portrait du duc à la Bibliothèque publique, *G*, XII, 1934, 282, nº 123. — Un portrait du même dans l'inventaire après décès d'André Gardelle, en 1658, *BING*, XXXII, 1894, 17. — Sur des portraits de Genevois, faits à l'étranger, *Les Arts*, 395, note 1; liste des portraits de Largillière à Genève, Deonna, Le peintre Robert Gardelle, *BSH*, VIII, 1942-3, 55. — Turquet de Mayerne (1573-1654), attribué à Rubens, *Les Arts*, 414, note, référ. — François Le Fort, par Van Muscher, en 1698, *ibid.*, 395, note 1, référ., etc.

[4] *Les Arts*, 376, note 1. — Ex. Th. de Bèze, en 1543, à l'âge de 24 ans, voir plus haut, 304; à l'âge de 58 ans, en 1577, *Les Arts*, 286, note 2; *Revue DU*, 1942, nº 5, 35, pl.; à l'âge de 76 ans, en 1595, *Les Arts*, 286, note 3. — Claude Du Pan (1471-1566), à 95 ans, soit en 1566; à M. R. Martin; Exposition du bimillénaire, 18. — Pierre Fabri, peint en 1587, à l'âge de 63 ans, à Mme E. de Marignac, Exposition, 18. — Jean Sarasin, auteur du *Citadin* (1574-1632), peint en 1607, à l'âge de 33 ans, *G*, XIII, 1935, 360, nº 180; *Catal. art ancien*, Exposition nationale, 1896, nº 360; à la Bibliothèque publique, réplique chez Mme Ch. Sarasin, Exposition du bimillénaire, 19. — Th. Tronchin (1582-1665), théologien, en 1609, à Bessinge, *NA*, 1908, 68, fig. — Jean Savyon (1565-1630), peint en 1600, *G*, X, 1932, 177, nº 47; *Les Arts*, 376, note 2; Exposition du bimillénaire, 18. — Jean Mestrezat (1592-1657), théologien, peint en 1629 à 38 ans, *G*, X, 1932, 173, nº 15. — Jacob Anjorrant (1566-1648), à 80 ans, peint en 1646, *G*, X, 1932, 177, nº 48; *Catal. art ancien*, nº 361; *Les Arts*, 376, note 2. Réplique chez Mme Ch. Sarasin, Exposition du bimillénaire, 18; Fatio, *Genève et les Pays-Bas*, 1928, pl. 8. — Abraham Du Pan (1582-1665), théologien, à 83 ans, *G*, X, 1932, 173, nº 11. — Jacob Du Pan (1595-1678), magistrat, peint en 1670, *G*, X, 1932, 177 nº 50; *Les Arts*, 376, note 2, etc.

[5] Un portrait, peut-être celui de Pierre Sarasin, dans l'hoirie de Mme Ch. Sarasin, est signé à gauche, à la hauteur de la manche droite: H. Serin. Au dos, à l'encre sur le châssis: 1716, Mr. Sara-





Pl. XIX. — R. Gardelle (1683-1766). — Portrait de Jacques-Barthélemy Micheli du Crest, 1721.
Portrait d'André Butini, 1720. — Genève, propriétés particulières.

bien que l'on connaisse à Genève les noms de quelques peintres de portraits [1].

* * *

Leurs œuvres sont bien inférieures à celles qu'exécutent vers la même époque Jean I Petitot (1607-1691) [2], les Huaud [3]. Ceux-ci inaugurent avec talent la peinture sur émail, qui, florissante et réputée au XVIIIe siècle surtout, déclinera au XIXe [4]. Ses représentants obtiendront leurs meilleures réussites dans le genre du portrait, comme aussi, dès la fin du XVIIe siècle [5], leurs confrères, les miniaturistes sur vélin, ivoire, et parfois les graveurs [6].

* * *

Pour la peinture de chevalet, il appartenait aux artistes du XVIIIe siècle de sortir ce genre de sa médiocrité, de comprendre qu'un portrait n'est pas seulement un document iconographique, et un produit industriel, mais qu'il peut être une œuvre d'art, où l'auteur, abandonnant sa précision méthodique et compassée, peut faire preuve d'émotion et de sensibilité. Ils n'y parviennent pas d'emblée, et plusieurs, par leur conception, regardant encore vers le passé plus que vers l'avenir, mais avec quelques dons nouveaux, sont des maîtres de transition [7]. Tels sont

sin, ancien syndic. Une autre note manuscrite au dos ajoute que ce pourrait être le portrait de Pierre Sarasin, syndic (1633-1698); il aurait été donné en 1716 à sa fille. Sur les artistes de ce nom, à Gand, THIEME-BECKER, XXX, 1935, 513; NAGLER, s. v. — *Les Arts*, 376, note 1; Exposition de portraits genevois, 1906, Salle Thellusson, *Le Passe-partout*, 1906, n° 22, 6, n° 41; Exposition du bimillénaire, 1942, 22.

[1] Il y en avait plusieurs à la fin du XVIe siècle, qui peignaient pour la vente des portraits de Calvin. En 1560, une lettre d'un ami de Calvin à Genève, à un ami de Zurich, mentionne un peintre Isaac, qui en possède plusieurs: « Je me suis immédiatement rendu chez le peintre Isaac, un des plus estimés ». DOUMERGUE, *Iconographie calvinienne*, 4. — Plusieurs portraits de la collection de Th. de Bèze ont servi de modèle au graveur des *Icones* de Th. de Bèze, paru en latin en 1580, en français en 1581. Ce graveur est sans doute Pierre Eskrich, pendant son séjour à Genève (1552-1565). DOUMERGUE, 52 sq.; sur Pierre Eskrich, *Les Arts*, 483. — En 1609, le Conseil paye un peintre, Pascal, auquel il a commandé les portraits de Condé, Bèze, Calvin, *ibid.*, 56. — Listes des peintres du XVIe, *Les Arts*, 375; du XVIIe siècle, *ibid.*, 379.

[2] *Les Arts*, 409.

[3] *Ibid.*, 411; Pierre I (1612-1680); Pierre II (1647-vers 1698); Jean-Pierre (1655-1723); Ami (1627-1724).

[4] *Les Arts*, 407, La peinture sur émail (depuis le XVIIe s.); 415, liste de peintres sur émail du XVIIe siècle; 416, du XVIIIe siècle; 405, L'émail au XVIe siècle.

[5] *Ibid.*, 399, La peinture: la miniature (liste, 402). J.-L. Durant, *ibid.*, 401, miniature de 1681, portrait d'Edouard Hyde, comte de Cornbury, roi de l'Exercice de l'arc; *ibid.*, 242, note 6. — Daniel Gardelle (1679-1755), *ibid.*, 401; DEONNA, Le peintre Robert Gardelle, *BSH*, VIII, 1942-3, 11.

[6] *Les Arts*, 483, La gravure d'illustration; BASTARD, *Journal des collectionneurs*, 1906, 280 (XVIe-XVIIe s.).

[7] *Les Arts*, 381; BAUD-BOVY, *Peintres genevois*, II, 9. — Remarquer que les peintres, conscients

Pierre Guillibaud (1655-1707), venu de Grenoble à Genève en 1684 [1]; son fils Barthélemy (1587-1742) [2]; même encore Robert Gardelle (1682-1766) [3], qui a été desservi par sa facilité et la rapidité de son travail, et a produit pendant sa longue carrière maint portrait hâtif et médiocre [4]. Cependant, ses qualités sont certaines, et il réalise quelques beaux portraits, surtout quand il se souvient des enseignements qu'il a reçus de son maître Largillière pendant son séjour à Paris avant 1720 [5]. Il en garde certaines qualités, donnant à ses modèles une pose moins raide et plus vivante, des couleurs plus chaudes, des draperies aux plis moins étriqués et plus accentués, où se jouent les ombres et les lumières, donc plus de vie et de beauté.

* * *

A mesure que l'on avance dans le XVIIIe siècle, les conditions faites aux artistes deviennent de plus en plus favorables, les mœurs s'adoucissent, une vie de société élégante se développe, et offre aux peintres des modèles moins conventionnels et moins rigides.

Petit-fils de Pierre, fils de Barthélemy, Jean-François Guillibaud (1718-1799) [6], un peu plus jeune que Gardelle, apporte à l'art du portrait de nouveaux progrès. Mieux que l'huile, jusqu'alors uniquement employée, le pastel convient à son tempérament épris de douceur, de délicatesse, qualités qu'il révèle aussi dans le choix de ses modèles. Alors que ses prédécesseurs s'intéressent surtout aux effigies masculines, graves et austères, il multiplie celles de la femme [7], il s'intéresse aux enfants, même tout jeunes [8]. Avec eux, des sentiments inconnus de tendresse, d'amour familial pénètrent l'art genevois. Barthélemy Du Pan (1712-1763), avant de renoncer en 1746 à la peinture, groupe en un tableau sa famille [9], et, plus tard, Adolphe Lullin (1780-1806)[10], représente la sienne à l'antique, dans sa composition *La Mère des*

maintenant de leur valeur individuelle, commencent à signer leurs œuvres. Ils le font tout d'abord au revers de leurs tableaux, à l'encre, sur la toile. Ainsi, Gardelle, les Guillibaud.

[1] Deonna, Une famille d'artistes genevois aux XVIIe et XVIIIe siècles, Les Guillibaud, *Rev. suisse d'art et d'arch.*, V, 1943, 3, n° 2, fig., liste d'œuvres.

[2] *Ibid.*, 6, n° 3, fig. 1, liste d'œuvres; *Les Arts*, 382.

[3] Deonna, Le peintre Robert Gardelle, *BSH*, VIII, 1942-3; *Les Arts*, 382.

[4] *Ibid.*, 14.

[5] *Ibid.*, 16. — Bovy, in Neuweiler, 15: « Le premier de nos peintres, le premier, veux-je dire, qui fasse des portraits à l'huile... si les visages diffèrent, les tableaux se ressemblent: mêmes attitudes ou peu s'en faut, même sécheresse de forme, palette triste. On dirait que la plupart de ses modèles ont peur de paraître, en ce temps où paraître est la grande affaire. S'ils consentent à rester ainsi, *post mortem*, dans la maison de famille, c'est à la condition d'être graves et de commander le respect sans escompter l'affection. »

[6] Deonna, *Revue suisse d'art et d'arch.*, V, 1943, 9, n° 4; *Les Arts*, 382.

[7] *Ibid.*, 9; voir plus haut, 306, quelques portraits de femmes; de Pierre Guillibaud, *ibid.*, 5, n° 3, 7, 8, fig. 3; de Barthélemy, *ibid.*, 8, n° 10 *a*, 14, 17, 18, 20, 21, 22.

[8] Deonna, 9, ex.; chez R. Gardelle, voir plus haut, 306.

[9] *Les Arts*, 382, fig. 254; Neuweiler, 50, fig.

[10] *Ibid.*, 387, fig. 262.

Gracques. Par le choix de son instrument, par certains de ses dons, J.-F. Guillibaud se rapproche de Liotard, un peu plus âgé que lui, dont il a peut-être subi l'influence. Mais c'est avec Etienne Liotard (1702-1789) [1] que le portrait atteint une perfection [2] que ses contemporains et ses nombreux successeurs, Saint-Ours (1752-1809) [3], G. Reverdin (1772-1828), François Ferrière (1752-1839) [4], F. Massot (1766-1839) [5], etc. [6], pourront parfois égaler, mais jamais dépasser.

[1] *Les Arts*, 383.

[2] Avec quelques réserves, *ibid.*

[3] *Ibid.*, 386. Les portraits sont la meilleure partie de l'œuvre de Saint-Ours et, plus que les portraits qu'il a exécutés sur commande, les études qu'il a faites de ses modèles, souvent pour lui-même, où il a pu s'exprimer librement; Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 100. Mais beaucoup sont froids, académiques, encombrés d'accessoires (ex. portrait de Tingry avec les instruments de sa profession, celui de Saussure, avec ceux du géologue); « à force d'intentions littéraires, l'essentiel de son âme ne se montre pas ». Crosnier, *NA*, 1910, 40; Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 43: « Produit complexe d'une époque où chaque œuvre d'art voulait ressembler à une profession de foi, ou à une proclamation »; Bovy, in Neuweiler, 22: « des portraits lisses, un peu secs, mais solides et quelquefois pénétrants, des portraits d'apparat quand l'occasion s'en présente, des portraits intimes plus souvent, où il met le meilleur de lui-même, les sentiments qui font de lui un homme de bonne compagnie, un ami sûr, un bon époux, un excellent père. » Peintre d'histoire antique avant tout, Saint-Ours y renonça et se consacra au portrait par nécessité du gain, Baud-Bovy, I, 93.

[4] *Les Arts*, 387.

[5] *Ibid.*, 391.

[6] Quelques portraits d'Agasse, Baud-Bovy, II, 121.



37. La réalité: fleurs et fruits, animaux.

Fleurs et fruits, natures mortes, animaux, sont des sujets délaissés. Pierre Tresal, de Nuremberg, reçu bourgeois en 1635, est peintre de fleurs et de fruits [1]. L'inventaire des biens de Jean Caze, en 1700, mentionne quelques peintures avec ces mêmes motifs [2]. De la Chana (1703-1765) les reproduit en émail [3]; Daniel Gardelle (1679-1755) signe en 1747 deux natures mortes, sur parchemin, pomme et pêche [4]; Liotard en traite avec délicatesse au pastel [5], et Agasse n'est pas seulement l'auteur de *La charrette fleurie* (1822), mais de quelques toiles de fleurs et de fruits [6]. Julie Covelle [7], d'origine italienne, qui épouse en 1834 le peintre d'Albert Durade, se consacre à ce genre qui convient surtout aux talents féminins. H.-C. Forestier (1875-1922), dont on apprécie les beaux bouquets de fleurs polychromes [8], trouve donc quelques antécédents dans l'art genevois.

* * *

On cite du peintre Jacques Varin, reçu habitant en 1574, mort en 1599, une scène de chasse [9], mais l'animal n'attire l'attention des artistes pour ses formes propres qu'à la fin du XVIIIe siècle[10]. Jean Huber peint des tableaux de chasse; remarquant combien irréelles sont souvent les représentations du cheval chez les maîtres antérieurs, il l'étudie avec la précision d'un naturaliste, et il réunit en un cahier d'eaux-fortes ses différentes allures[11]. Les oiseaux ne l'intéressent pas moins, et il rédige en 1784 des *Observations sur le vol des oiseaux de proie*[12]. Son fils, Jean-

[1] *Les Arts*, 376, 380.
[2] Cf. chap. 28.
[3] *Les Arts*, 414, fig. 281; Neuweiler, 49, fig.
[4] A. M. R. Pictet, Le Reposoir; Deonna, Le peintre Robert Gardelle, *BSH*, VIII, 1942-3, 12, n° 6.
[5] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 37, 40, fig.; Exposition du bimillénaire de Genève, *Catalogue*, 1942, 28; Musée d'Art et d'Histoire, Genève, L'art suisse, *Catalogue*, 1943, 96, n° 859-60; Neuweiler, 52, fig.
[6] Baud-Bovy, II, 123; Exposition du bimillénaire, 34.
[7] *SKL*, s. v. D'Albert Durade.
[8] Musée d'Art et d'Histoire, L'art suisse des origines à nos jours, *Catalogue*, 1943, 102, n° 930, référ.
[9] *Les Arts*, 376, 379, référ.
[10] Il ne paraît auparavant qu'à titre documentaire. — Cf. la représentation des poissons du lac Léman, sur la carte du syndic Jean du Villard, 1588; Clouzot, Anciens plans de Genève, *MDG*, 4°, VI, 1938, 16, n° 4; *MDG*, XIX, 1837, 239; Deonna, Les 9 P des armoiries du Villard, *Archives suisses des trad. populaires*, 1927, 199. — Médaille dite de la Truite, 1701, Blavignac, *Armorial genevois*, 352, n° 219.
[11] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 67 sq., 142; Gielly, 57.
[12] Cf. chap. 23.



Pl. XX. — L.-P. Brun (1758-1815). L'Amazone. — Genève, Musée d'Art et d'Histoire.

Daniel Huber, témoigne d'une même curiosité, qu'il porte sur le bétail domestique, dans ses tableaux de la vie rustique et alpestre [1], et il consigne ses observations en 1786 dans un cahier d'études d'animaux. « Il est l'aïeul ignoré — demeuré d'ailleurs sans influence — de nos modernes animaliers alpestres. Ses foires, ses départs de troupeaux pour la montagne, ses retours de troupeaux, sont autant d'épisodes caractéristiques de cette vie alpestre dont il a été l'un des premiers à saisir la beauté [2].» Chasses à courre, chasses au faucon, haltes de chevaux, cavaliers et amazones, sont autant de thèmes où L.-A. Brun (1758-1815) peut témoigner de son amour et de sa science du cheval et des chiens [3], que partage son frère le graveur Samuel Brun [4], et d'autres graveurs de la fin du XVIIIe siècle [5]. P.-L. De la Rive (1753-1817) affectionne souvent, à l'imitation des hollandais, les troupeaux de vaches qui pâturent dans ses paysages, et dont on vante la vérité [6]. Le meilleur animalier est sans contredit J.-L. Agasse (1767-1849) [7]; s'il préfère les chevaux et les chiens, comme Brun, Huber, et surtout les chevaux racés de courses, les sveltes chiens de chasse, qu'il peint en Angleterre, il ne néglige pas d'autres animaux moins usuels, singes, lamas même, qu'il étudie dans des jardins zoologiques. Il est, a-t-on dit, « l'un des plus émus et des plus poètes d'entre les peintres animaliers modernes » [8]. Parmi les plus récents, mentionnons Albert Lugardon (1827-1909) qui, pour apprendre à bien connaître l'animal, fait un stage à l'école vétérinaire de Lyon [9], Alfred van Muyden (1818-1898) [10] et son fils Evert (1853-1922).

[1] Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 56; Baud-Bovy, I, 165, 145; Gielly, 64.

[2] Baud-Bovy, I, 165.

[3] Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 64; *Les Arts*, 392; en dernier lieu, Deonna, Note sur une famille d'artistes au XVIIIe siècle: Les Brun de Rolle, *Rev. suisse d'art et d'arch.*, IV, 1942, 207 sq.

[4] Sur cet artiste, Deonna, *l. c.*, 219.

[5] Bastard, *Journal des collectionneurs*, 1906, 281.

[6] Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 40, 43; Bruun-Neergard, *De l'état actuel des arts à Genève*, 1802, 28; Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 106.

[7] *Les Arts*, 392; Rigaud, *Renseignements* (2), 238; *MDG*, VI, 1849, 60; Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 127 sq.; *NA*, 1917, 23; Gielly, 119, 122; Bovy, in Neuweiler, 25.

[8] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 18.

[9] *NA*, 1912, 6 sq.

[10] H. van Muyden, Les animaux dans l'œuvre d'Alfred van Muyden, *NA*, 1913, 3.



38. La réalité: Le sentiment de la nature. Les premiers paysages genevois avant la Réforme.

Comme tout Suisse [1], le Genevois aime la nature, la vie rustique, la marche à travers la campagne, ses bois, et ses champs [2]. « Le fond d'un cœur genevois est allemand et champêtre. Quand il est riche de bonne heure, le Genevois achète une maison de campagne, et il préfère... celle qui a de beaux arbres qui font songer. L'idéal d'un Genevois, c'est de conduire un char à bancs... dans un beau pays... [3] » Ce sentiment de la nature, qu'il a répandu dans toute son œuvre, et qu'il a communiqué à la France [4], Rousseau le doit à sa patrie [5]. S'il l'a exalté chez ses concitoyens, ceux-ci cependant l'ont éprouvé avant ses enseignements [6], et les travaux des savants genevois ont contribué à le développer en eux [7].

Mais l'expression littéraire et artistique en est partout tardive, et les circonstances politiques et sociales de Genève, enfermée dans ses remparts, obligée de se défendre et de vivre laborieusement, éprise d'un idéal intellectuel et de réalisme utilitaire, ne lui sont pendant longtemps pas favorables, et le contraignent. Rigaud remarque que l'on n'a pas cherché, pour les maisons de campagne les plus luxueuses, des emplacements d'où l'on peut admirer une belle vue, mais ceux qui offrent le plus de commodités pratiques, dans des creux abrités de la bise, sur des voies faciles de communication, et il en déduit que le Genevois n'éprouve que peu d'attraits pour la nature [8]. Ne faut-il cependant pas tenir compte, pour comprendre ce choix,

[1] Vallette, *J.-J. Rousseau genevois*, 440: « Le sentiment intime et profond de la nature, si étranger à l'esprit français, traditionnel, si conforme à la tradition alpestre suisse. »

[2] *Ibid.*, 127, 444. — Cf. chap. 3.

[3] Stendhal, *Mémoires d'un touriste* (2), II, 1877, 206.

[4] Vallette, 150: « Le sentiment de la nature », « le plus étranger aussi aux Français de son temps »; *ibid.*, 159: « Et voici, grâce à Rousseau, le paysage alpestre qui pénètre dans la littérature française. A vrai dire, c'est à la région moyenne de la montagne, aux contreforts des géants alpestres que s'en tient encore Saint-Preux. »

[5] *Ibid.*, 162; Borgeaud, *Pages d'histoire nationale*, 1934, 143; Rheinwald, *La lumière sur les terrasses*, 188: « Ce que Jean-Jacques Rousseau a pris dans la campagne genevoise, c'est seulement un goût vif pour la campagne en général »; de Reynold, *J.-J. Rousseau et le paysage suisse*, 1905: « le sentiment de la nature et du paysage alpestre distingue Rousseau des écrivains français et le rapproche des Suisses alémaniques. »

[6] De Ziégler, *Genève*, 1929, 90: « Depuis Rousseau, peut-être bien avant, les Genevois ont eu la religion de la nature. C'est en elle que beaucoup ont cherché, que beaucoup ont trouvé la consolation. »

[7] Marc Debrit a mis en relief « cette influence de la science, de la science genevoise, sur la façon particulière dont la société des lettres du XVIIIe siècle a conquis le sens de la nature. » *Journal de Genève*, 15 déc. 1902; cf. Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 133. — Cf. plus loin, 330, à propos du paysage alpestre.

[8] Rigaud, *MDG*, IV, 1847, 31: « Le peu d'attrait pour les belles perspectives était tellement général, que la plupart des habitations de campagne appartenant aux personnes de la classe aisée

des conditions matérielles de l'existence d'alors, et des habitudes traditionnelles ? Il remarque aussi qu'à cette époque « aucun artiste ne semble s'occuper de cette belle nature qui nous entoure. Les peintres n'étaient pas les seuls qui n'y songeassent pas dans la République. Je ne crois pas qu'il existe un seul ouvrage ancien écrit à Genève, où quelque hommage soit rendu à la vue grandiose de nos Alpes. Il semble qu'avant Bourrit et de Saussure le Mont-Blanc était à peine regardé » [1].

* * *

Sur quelques peintures antérieures à la Réforme, on a voulu reconnaître des vues de Genève et de sa situation. Le paysage de ville derrière le roi David jouant de la harpe, sur une miniature d'un livre d'Heures, écrit pour Genève dans la seconde moitié du XVe siècle, est-il le nôtre [2] ? Cela est fort douteux. Est-ce Genève, son lac, le Salève, sur le triptyque de l'église des Cordeliers de Fribourg, dû à un maître à l'œillet en 1479-80 [3] ? L'identification est tout aussi incertaine. Vers 1431, sur le tableau des Van Eyck, « La Vierge du chancelier Rolin, au Louvre, ce n'est point Genève, son pont, son île, comme on l'a supposé [4], mais un paysage combiné d'éléments divers dont quelques-uns sont empruntés à la ville de Maëstricht [5]. Quant à la vue de Genève publiée en 1493 dans la *Chronique de Nuremberg* de Hartmann Schedel [6], elle est fantaisiste et sert indifféremment pour d'autres cités.

* * *

Le retable peint en 1444 par Conrad Witz pour la cathédrale Saint-Pierre offre la plus ancienne représentation certaine de notre paysage [7], tel que nous l'avons sous

étaient autrefois situées dans des localités choisies en considération de leur position abritée ou de la facilité des communications, mais sans égard aux beaux points de vue que l'on pouvait trouver à peu de distance. »

[1] Rigaud, *ibid.* — Du Bois-Melly, *De la Rive et les premières expositions de peinture de Genève*, 1868, 4: « Quant au paysage, il fut longtemps négligé, car le sentiment des beautés de la nature agreste était alors trop peu développé dans le public pour permettre aucun encouragement à ce genre de peinture. » Il est vrai que « cette indifférence caractérise les tendances générales de l'époque dont nous parlons, bien davantage que les dispositions particulières de nos pères. » « Aussi les débuts de la peinture de paysage furent-ils fort modestes à Genève... Il peut être intéressant pour nous de suivre dès le commencement la voie dans laquelle l'art s'était engagé. »

[2] *Les Arts*, 198, fig. 158, référ.; *Pro Arte*, 1944, juin, 232, fig. 2.

[3] Volet extérieur, scène de l'Annonciation. Moullet, *Les maîtres à l'œillet*, 1943, 41, 108, note 272, fig. 10; 127, 272; *Les Arts*, 200, note; *Pro Arte*, 1944, juin, 232, fig. 3.

[4] Fournier-Marcigny, Un « pourctraict » inconnu de Genève, *Pro Arte*, III, n° 24, 1944, 141.

[5] Cornette, Jan van Eyck à Genève, *Pro Arte*, juin, 1944, 235.

[6] Mayor, *L'ancienne Genève*, 21, fig. 5; Bastard, *Journal des Collectionneurs*, 1906, 280, 470, n° 568; Doumergue, *Genève calviniste*, 656.

[7] *Les Arts*, 206-7; Deonna, Le retable de Conrad Witz et les premiers paysages genevois, *Pro Arte*, juin, 1944, 231, fig. 231. — Schreiber-Favre, *François Diday*, 1942, 11, Les origines

les yeux, quand nous nous plaçons sur la rive droite du lac, à peu près à l'extrémité du pont du Mont-Blanc. C'est la transcription biblique de la réalité. Sur le lac, les pêcheurs relèvent leurs filets et manœuvrent la barque à fond plat dont ils se servent encore; les pieux alignés qui émergent de l'eau sont les pilotis millénaires des habitations lacustres, que l'on appelait au moyen âge les « Fiches », et que l'on croyait être les restes du pont de César. Sur la rive opposée, le coteau de Cologny, découpé en prés que bornent comme aujourd'hui des haies, est dominé par l'allongement des Voirons, la pointe du Môle, la croupe du Petit-Salève, et le regard se porte au delà sur la chaîne du Mont-Blanc.

La scène de la « pêche miraculeuse » offre un autre intérêt encore. « C'est le premier portrait des Alpes. Il faudra plus de trois siècles pour que nos paysagistes retrouvent cet accent si énergique et vrai. Par-dessus De la Rive, à travers le vieux Toepffer, il faudra aller jusqu'à Menn »[1]. Mais doit-on rappeler que le retable de Saint-Pierre n'est pas l'œuvre d'un artiste genevois ?

de la peinture de paysage à Genève. — MAYOR, *L'ancienne Genève*, 94: « Les montagnes de l'arrière-plan sont rendues avec un soin particulier, le Petit-Salève avec ses bancs de rochers abrupts et le monticule qui le termine en terrasse au-dessus d'Etrembières, les Voirons avec leurs pentes douces et la ligne indécise de leur sommet allongé, le Môle avec ses trois pointes. »

[1] BAUD-BOVY, *Genève, cité des Nations*, 1920, 99; SCHREIBER-FAVRE, *François Diday*, 1942, 11: « A travers plusieurs siècles de quasi-absence des arts à Genève, cette œuvre est comme un présage de ce que la peinture y sera un jour, inspirée par la beauté du pays. »

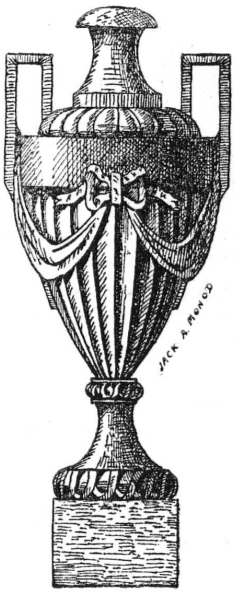

39. La réalité: Le paysage, de la Réforme a la fin du XVIIIe siècle. les vues de Genève et de Suisse.

Les premiers éléments du paysage genevois apparaissent comme des accessoires en des scènes dont l'intérêt est documentaire et utilitaire: cartes topographiques, scènes d'histoire locale, vues de la ville.

* * *

Le pays — avec ses montagnes, ses collines, ses forêts, ses villes, ses villages et ses habitations clairsemées; sur le lac ses embarcations — est traité avec schématisme et convention, comme s'il était vu en perspective d'une grande hauteur et de loin, « à vol d'oiseau », sur les cartes du Léman et de Genève [1], dressées au XVIe, et encore au XVIIe siècle: par exemple, sur celle de Th. Schöpf en 1578 [2], dont le syndic Jean du Villard s'inspire en 1588 [3], sur *La Chorographie* signée MB en 1591 [4], sur la *Chorographia Tabula lacus Lemanni* [5] de Jacques Goulart en 1605.

Toujours conventionnel, il forme le cadre où se déroulent les épisodes des guerres de 1589-1590, commémorés par les gravures de MB, et par les peintures disparues que l'on voyait à la Maison de Ville [6].

* * *

Plus nombreuses sont les vues de la ville. Pendant quelques siècles, elles vont en répéter les divers aspects, pris soit du lac, soit de l'intérieur [7], et souvent en se copiant les unes les autres: ces « portraits » de la cité, tel celui que Bonivard est autorisé à faire exécuter en 1550 par un ingénieur de passage à Genève, Quisard,

[1] Clouzot, Anciens plans de Genève, *MDG*, 4°, VI, 1938.
[2] *Ibid.*, 14, n° 3, fig. 1.
[3] Cf. chap. 37, 310.
[4] Cf. chap. 33, 292, référ.
[5] Clouzot, *l. c.*; id., *G*, XI, 1933, 171, pl. XX, XXII. — Cf. encore Jones, *Simon Goulart*, pl. IV (1607); Doumergue, *Genève calviniste*, X, fig. (1619).
[6] Cf. chap. 33, 289.
[7] Ch. Bastard, Notes sur l'iconographie genevoise, histoire de Genève par la gravure; articles parus dans la *Suisse* et en tirage à part en 1899; plusieurs ont été repris et développés sous le titre « Histoire de Genève par la gravure. Catalogue inventaire des gravures topographiques, historiques, concernant la République de Genève », dans le *Journal des Collectionneurs*, n°s 22-3, 1906, 280; n° 25, 1906-7, 303; n° 26, 318; n° 27, 330; n° 28, 338; n° 29, 364; n° 32, 389; n° 33, 401; n° 34, 410; n° 36, 434; n° 39, 470, etc. — Doumergue, *Genève calviniste*, 656, Iconographie genevoise. — Je cite plus loin Bastard d'après le *Journal des Collectionneurs*.

afin d'en illustrer ses *Chroniques* [1], ou celui que l'on demande en 1564 à Pierre Eskrich pour l'offrir à l'amiral Coligny [2].

* * *

La plus ancienne vue de Genève est dessinée en 1548 par Hans-Rudolf Manuel dit Deutsch, pour la *Cosmographie* de Sébastien Munster, édition de 1550[3]; prise de l'emplacement actuel des jetées [4], elle est reproduite en diverses éditions et variantes jusqu'à la fin du XVIe siècle [5]. On a toutefois contesté cette priorité, pour l'accorder à un bois d'origine lyonnaise, paru pour la première fois dans l'*Epitome de la corographie d'Europe*, de Guillaume Guéroult, en 1552, mais dont le privilège est du 5 décembre 1550; à quelques détails près les deux gravures sont pareilles, et M. Clouzot, supposant d'après certains indices que la gravure de la *Cosmographie* s'est inspirée de celle de l'*Epitome*, plutôt que le contraire, croit « indiqué de laisser la question ouverte, à savoir si c'est à Lyon ou à Bâle qu'il faut chercher l'auteur de la plus ancienne vue de Genève » [6]. Tel n'est pas l'avis de M. Delarue, qui maintient l'opinion traditionnelle [7].

* * *

Quelques années plus tard, en 1565, Brueghel le Vieux peint, dans les lointains de son tableau la *Moisson,* une ville au bord d'un lac. A-t-il passé par Genève, s'est-on demandé, et serait-ce Genève prise d'Archamps au pied du Salève? Nous

[1] Quisard offre de le faire gratuitement, et, pour qu'il exécute son travail, on lui donne accès au clocher de Saint-Pierre; on ne sait s'il fut fait ou non. *MDG*, IV, 1845, 221-2; *RC*, 24 octobre 1549; cf. Grenus, *Fragmens biogr. et hist.*, 1535-1792, 18: « Il sera à propos de joindre à l'histoire de Bonivard une peinture de la ville telle qu'elle étoit avant les guerres et avant la démolition des faubourgs et telle qu'elle est à présent. » *RC*, 16 août 1550.

[2] Fournier-Marcigny, *La vie ardente*, 1942, 216. — Cf. *RC*, 30 janvier 1613; Grenus, *Fragmens*, 104: « On fait faire un plan de la ville en carton par Jacques Gentillâtre, ceux en peinture et en cire n'étant assez intelligibles pour que les maîtres maçons puissent sur iceux dresser au juste ce qui est nécessaire à la fortification. »

[3] Mayor, *L'ancienne Genève*, 21, pl. I-II; Galiffe, *Genève hist. et arch.*,3, fig.; Doumergue, *Genève calviniste*, VI-VII, fig., 656; id., *Jean Calvin*, II, 124-5, fig.; Fournier-Marcigny, *La vie ardente*, 23, fig.; *DHBS*, s. v. Genève, 359, fig.; Delarue, *Les Musées de Genève*, 1944, n° 1.

[4] Autres vues de Genève du XVIe siècle, prises du lac; Bastard, 471, ex. n° 582, Copronica, 1597.

[5] Bastard, 470, 568-73; 471, n°s 574, 581, 588.

[6] Clouzot, La plus ancienne vue de Genève, *Les musées de Genève*, 1944, n° 3. Il note que les rédacteurs du *Catalogue des Impressions* du XVIe siècle de la Bibliothèque de la Ville de Paris, 1908, « relevaient dans les pièces liminaires les plaintes de l'imprimeur sur les contrefacteurs « usurpateurs de notre labeur », et sans entrer dans la discussion des détails des planches, mettaient en cause la « Cosmographie » de Munster. »

[7] *Les Musées de Genève*, 1944, n° 3.

avons montré que, malgré certaines analogies, ce paysage peut convenir aussi bien à d'autres sites du lac Léman, et sans doute encore à d'autres villes lacustres [1].

Elsiner, un jeune glaronnais qui étudie à Genève de 1620 à 1623, dessine dans son *Liber amicorum* une vue de Genève qui paraît être originale [2].

* * *

Topographe du roi Henri IV, Claude Chastillon (1547-1616) dessine — en 1595 sans doute, nous avons donné ailleurs les raisons qui permettent de fixer cette date [3]— Genève vue des hauteurs du bois de la Bâtie, soit du côté sud, avec ses remparts et au premier plan la plaine où l'Arve rejoint le Rhône. On ne connaît ce dessin que par les imitations qu'en ont données plusieurs graveurs et mêmes des peintres du XVIIe siècle. Merian l'aîné (1593-1650), à Bâle, l'insère en 1640 [4] dans sa *Topographia Helvetiae*, et sa gravure est elle-même mainte fois imitée en divers pays [5]. Poinssart en France, en 1640 [6]; en Hollande, C.-J. Vischer, en 1641 [7], F. de Witt [8], la copient aussi, ainsi que d'autres graveurs, avec diverses variantes. C'est encore de Chastillon que procèdent deux peintures à l'huile du XVIIe siècle. L'une a été attribuée à tort à « Salomon et Callot »; nous l'avons signalée plus haut [9]. L'autre avait été proposée au Musée de Genève en 1932, qui n'avait pu l'acquérir. Ultérieurement, des repeints l'ont quelque peu transformée pour adapter son style à celui du paysagiste hollandais Hercules Seghers (1580-vers 1640), alors que dans son état antérieur elle rappelait celui de l'artiste flamand Frans de Momper (1603-1660)[10].

Quelques gravures du XVIIe siècle montrent aussi Genève du côté du lac[11]

[1] *Les Arts*, 378, référ.; *Pro Arte*, 1944, juin, 232, fig. 4.

[2] LIEBESKIND, com. Soc. Hist., *BSH*, VI, 1933-8, 197; appartient à la Société d'hist. du canton de Glaris.

[3] *G*, XIII, 1935, 259.

[4] BASTARD, *Journal des Collectionneurs*, 1906, 434, n° 450; 280; *DHS*, s. v. Genève, 361, fig.; *G*, XIII, 1935, 296, pl. XI, 2; DOUMERGUE, *Genève calviniste*, XIV-XV, fig. 656; ID., *Jean Calvin*, II, 132-3, fig.; FOURNIER-MARCIGNY, *La vie ardente*, 88, pl.

[5] BASTARD, 434, n° 455, 457-60, 463, 467-9; GRAND-CARTERET, *La montagne à travers les âges*, 243, fig.

[6] *G*, XIII, 1935, 258, pl. XI, 3; HAMMANN, *Les représentations graphiques de l'Escalade*, 13, 15 H.; MAYOR, *L'ancienne Genève*, pl. V-VI (à Paris chez Lapointe); BASTARD, 471, n° 585; Exposition nationale suisse, 1896, *Catal. de l'art ancien*, n° 911.

[7] *G*, XIII, 1935, 257; BASTARD, 436, n° 502; JONES, *Simon Goulart*, pl. III; DOUMERGUE, *Genève calviniste*, 4-5, fig., 12-3, fig.; 20-21, fig.; 28-29, fig.; 657.

[8] *G*, XIII, 1935, 258, pl. XI, 1.

[9] Cf. chap. 33, 293. — La plupart des vues de Genève au XVIIe siècle sont prises du même côté, de Plainpalais et du Bois de la Bâtie, BASTARD, 434, n° 448 sq. — Nombreuses gravures depuis 1650 environ: ex. *ibid.*, 434, n° 451, 452, 453, 454, 456, 461, 462, 464-6, 47, 471. — 435, n° 472 (vers 1680); n° 474 (vers 1685); n° 475 (vers 1685); 436, n° 503 (vers 1690). — *Ibid.*, 434, n° 448-9 (1638).

[10] G, XIII, 1935, 255, pl. X ; *Mitt. des Museen-Verbandes*, n° 731 et 732 ; autre paysage truqué, de la même fabrique, *ibid.*, 1938, juillet, n° 782.

[11] BASTARD, 471, n° 586-7 (vers 1670); FOURNIER-MARCIGNY, *La vie ardente*, 18, fig. (Genève du côté du lac, d'après Chastillon-Poinssart).

et des Eaux-Vives, entre autres celle qui porte la légende curieuse *Genff in Italia*, vers 1650 [1].

Un dessin à la sépia, daté de 1685, au Musée d'Art et d'Histoire, représente aussi la cité, vue des Eaux-Vives; attribué à tort à Jean Bishop de La Haye [2], il est en réalité de Jacob van der Ulft (1627-1688) [3]. Celui-ci l'a fait sans doute d'après V.-L. van der Vinne qui a visité Genève et en a laissé un dessin [4].

* * *

Ces auteurs, on le constate, sont des étrangers. Cependant, un graveur inconnu exécute en 1655 pour Pierre Chouet l'image de Genève prise de l'entrée de la rade [5]. François Diodati (1647-1690), auquel on doit des gravures de l'Escalade, et l'incendie du pont du Rhône en 1670 [6], grave en 1675 une « Vue du frontispice du temple de Saint-Pierre et de la place où est représenté un convoy de noces »; l'ancien manège à la rue de la Corraterie; le pont d'Arve [7]. On doit quelques vues de Genève à J.-L. Durant (1654-1718) [8], à Antoine Chopy [9].

* * *

Marie de Rameru, née en 1625, fille du peintre Pierre Trésal, et épouse en 1649 de Samuel de Rameru, est dessinatrice de paysage[10]; nous avons déjà cité de Samuel de Rameru son tableau allégorique, où la figure de la Justice se dresse sur la place de l'Hôtel de Ville[11]. Les intérieurs genevois s'ornent de quelques tableaux de ce

[1] Bastard, 412, nº 403; Mayor, *L'ancienne Genève*, 5, fig. 1; Fournier-Marcigny, *La vie ardente*, 104, fig.

[2] F. Aubert, Sur une vue de Genève, *Mélanges Soc. aux. du Musée*, 1922, 99; *Les Arts*, fig. 193; Fatio, *Genève et les Pays-Bas*, pl. 21.

[3] Stelling-Michaud, *Unbekannte Schweizer Landschaften aus dem XVIIe Jahrhundert*, 1937, 54, pl. 40. Eine Ansicht von Genf vom Jahre 1685.

[4] *Ibid.*, 69. Il a aussi laissé un dessin de deux femmes en costume genevois du peuple, 71, fig. X.

[5] Bastard, 280; 471, nº 583-4; Galiffe, *Genève hist. et arch.*, 138, fig. 357; Mayor, *L'ancienne Genève*, 21, V-VI; Exposition nationale suisse, 1896, *Cat. de l'art ancien*, nº 912; Doumergue, *Genève calviniste*, 35, fig.; 36-7, fig.; 44-5, fig.; 52-3, fig.; *Les Arts*, 485.

[6] Cf. chap. 33, 294.

[7] Rigaud, *Renseignements* (2), 123; Bastard, *Journal des Collectionneurs*, 1906, 280; Galiffe, *Genève hist. et arch.*, 148, fig. (manège de la Corraterie); Doumergue, *Genève calviniste*, 270, fig. (cathédrale Saint-Pierre); Borgeaud, *L'Académie de Calvin*, 452, pl. (manège); 350, pl. (cathédrale); Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève, 1891, pl.; *Les Arts*, 485.

[8] Le pont du Rhône avant l'incendie de 1670, cf. chap. 33, 294; *Les Arts*, 485.

[9] Né à Narbonne en 1674, embrasse la Réforme à Genève en 1708; auteur d'une carte du Léman en 1730. *Les Arts*, 485.

[10] *Les Arts*, 380, référ.

[11] Cf. chap. 31, 282.

genre, que signalent les inventaires après décès; ce sont, dans la demeure de Fr. Turrettini, en 1688, « un petit paysage », et «un tableau représentant la ville de La Haye»; dans celle de Jean Caze, en 1700: « plusieurs paysages divers, et des tableaux de marine ».

* * *

Les arts mineurs s'inspirent parfois de ces sujets. Claude Gardelle, habitant dès 1559, mort en 1619, exécute une roche avec la ville de Genève, le lac et des bateaux, œuvre d'orfèvrerie qui est encore citée dans un acte de 1698 [1]. L'horloger Martin Duboule (vers 1583-1639) grave sur un cadran « un paysage familier. Au fond, une église avec deux tours s'élevant au-dessus de toits de maisons, puis au premier plan des remparts et à droite des arbres. Martin Duboule a tout simplement voulu reproduire les tours de Saint-Pierre et les remparts de Genève du côté de la Corraterie [2]. » Son confrère Jacques Sermand (1595-1651) l'imite: « La gravure du centre, quoique très naïve, a un certain intérêt. Sermand fut influencé, dans le choix de son sujet, par sa ville natale. Si l'on compare ce petit paysage avec une vue de Genève au XVIIe siècle, prise de Plainpalais, on remarque une grande similitude: au fond, le lac et au premier plan le Rhône; à gauche, le Château royal, à droite les remparts avec les tours de la Monnaye et de Thellusson. Bien que tout soit fantaisiste, la réminiscence est là [3]. » Des montres émaillées, de l'école des Huaud, ont un décor de paysage factice, avec arbres, maisons [4]. En diverses circonstances officielles, on frappe aussi, aux XVIIe et XVIIIe siècles, des médailles à l'image de la ville, le plus souvent du côté du lac [5].

* * *

Ces vues de Genève du XVIe au XVIIIe siècle — ce sont surtout des gravures [6] —

[1] Dufour-Vernes, *BING*, 32, 14; Geisendorf, *Les annalistes genevois*, 633.

[2] Jaquet, *Le livre d'or du bimillénaire*, 226.

[3] *Ibid.*, 227, fig.

[4] *Les Arts*, 411, fig. 276, 277. — Estampe pour un couvercle de boîte vers 1700, Bastard, n° 589; *Mélanges Soc. aux. du Musée*, 1922, 100.

[5] Ex. Premier Jubilé de la Réforme, 1635, Demole, *Visite au Cabinet de numismatique*, 34, n° 76. — Deuxième Jubilé de la Réforme, 1735, *Les Arts*, 322, fig. 213; Demole, 35, n° 77, etc. — Cf. la liste, *G*, XXII, 1943, 29. — Médaille de la pacification de 1736 par J. Dassier: la place de l'Hôtel de Ville, avec les deux figures symboliques de la Justice et de la Liberté, Blavignac, *Armorial*, 318, n° 23; Demole, 46, n° 87; *Les Arts*, 292, fig. 202; comparer avec le tableau de Samuel de Rameru représentant le même motif. Cf. chap. 31, 282. — Médaille commémorative du deuxième millénaire de Genève, en 1942, reproduite d'après le coin original, la vue de Genève du deuxième Jubilé de la Réforme, *G*, XXI, 1943, 27, fig. 1.

[6] M. F. Aubert remarque que Bastard n'indique dans son catalogue que cinq prototypes pour le XVIIe siècle: Genf in Italia, vers 1650, n° 403; Chouet, 1655, n° 583; Chastillon-Poinssart, 1640, n° 585; Aveline, vers 1670, n° 586. *Mélanges Soc. aux. du Musée*, 1922, 100.

ont un intérêt plus documentaire et historique qu'artistique, et relèvent de la topographie plus que de l'art du paysage [1]. La ville concentre sur elle l'intérêt et remplit presque tout le cadre, élevée sur la colline, entre le lac, le Rhône, l'Arve, protégée par ses remparts, dominée par la cathédrale Saint-Pierre. On a remarqué que le trait caractéristique des nombreux plans de Genève, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, est la place excessive qu'ils accordent aux fortifications [2] auxquelles, par nécessité, les autorités vouent une attention vigilante, les restaurant, les modifiant [3] pour les adapter aux obligations nouvelles de la guerre. Genève est une forteresse, et les vues, peintes ou gravées, veulent avant tout évoquer son rôle, celui de citadelle du protestantisme, sans cesse en éveil, et prête à se défendre; il suffit d'introduire en elles un épisode guerrier, celui de l'Escalade par exemple [4], pour les transformer en scènes historiques. L'art n'intervient que pour souligner ce caractère, et au XVIIIe siècle encore, en 1727, J.-J. Miroglio peint sur émail le plan des fortifications [5]. Le paysage n'est qu'un accessoire, et les montagnes qui ferment l'horizon sont fantaisistes; déchiquetées en pics sourcilleux, elles témoignent de l'horreur de la nature alpestre qu'éprouvent les hommes de ce temps, et elles rappellent par leurs formes conventionnelles celles des cartes géographiques et topographiques d'alors [6].

* * *

Robert Gardelle (1682-1768), s'il est surtout portraitiste, dessine cependant et peint quelques vues de Genève, d'autres villes et de leur campagne environnante; mentionnons en particulier quatre grandes vues de Genève, à l'huile, dont deux sont datées de 1715 et 1719; [7] il en traduit lui-même en gravures un grand nombre [8]. Il a le mérite de multiplier les aspects de sa ville natale et de ses quartiers, que les artistes antérieurs limitaient à quelques points de vue sans cesse répétés. Avec lui, la nature prend aussi une place plus grande; la ville n'attire plus seule l'attention comme jadis, mais, s'éloignant dans le paysage, elle cède à celui-ci une importance

[1] Bastard, *Journal des Collectionneurs*, 1906, 280: « le côté artistique fait très généralement défaut dans ce domaine; la valeur réside plus dans le rôle historique ou archéologique, ainsi que dans la rareté plus ou moins grande des pièces collectionnées. »

[2] Clouzot, *Anciens plans de Genève*, 8.

[3] *Les Arts*, 317, La ville et son enceinte; Fournier-Marcigny, *La vie ardente*, 147 (Messieurs les « ingénieux »).

[4] Cf. chap. 33.

[5] A la Bibliothèque publique et universitaire. — *Les Arts*, 421; *SKL*, s. v. Il est aussi l'auteur d'un plan de la ville et du château de Versailles, en émail, en 1776. — Pyramus-Louis Miroglio (1789-1865), peintre de paysage, et auteur de vues de Genève et des environs, *SKL*, s. v.; Bastard, *Journal des Collectionneurs*, 1906, 413, n° 421; 305, n° 30; 338, n° 107.

[6] Ex. *G*, XIII, 1935, 257; Bastard, 280.

[7] Deonna, Le peintre Robert Gardelle, *BSH*, VIII, 1942-3, 19, référ.; *NA*, 1916, 56, pl.; *Pro Arte*, juin, 1944, fig. 5 (vue de Genève prise du Petit-Lancy, 1715).

[8] Deonna, Le peintre Robert Gardelle, *BSH*, VIII, 1942-3, 20.

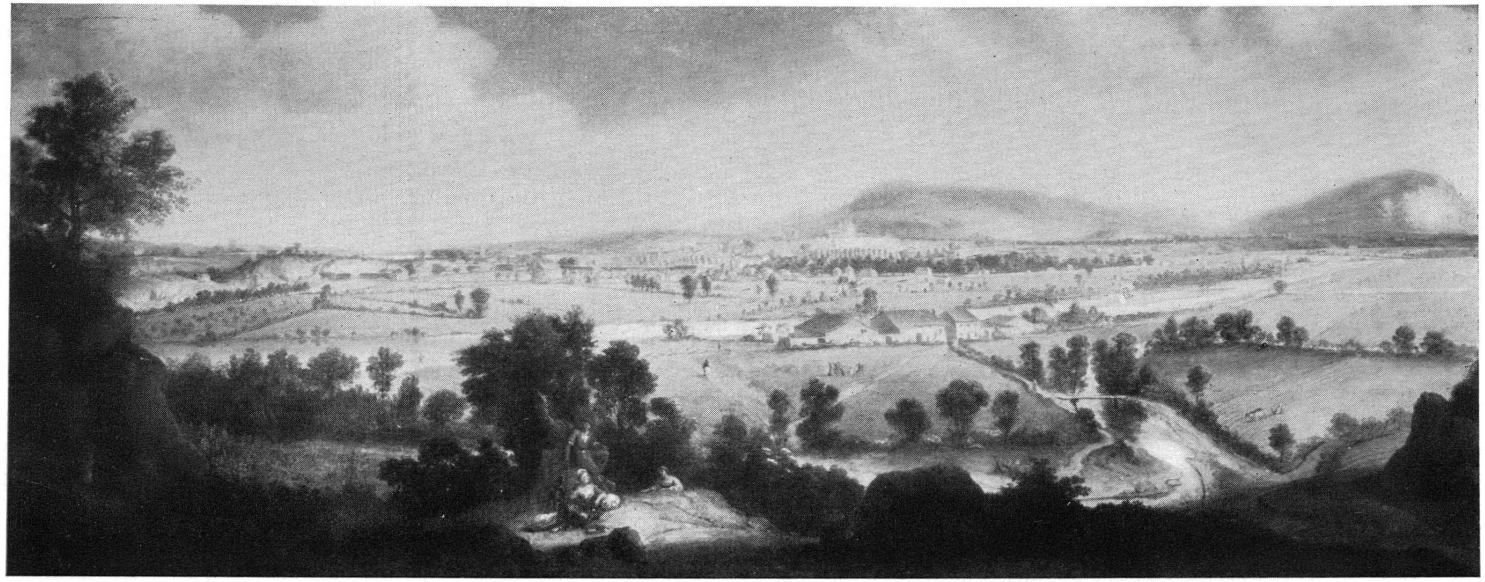

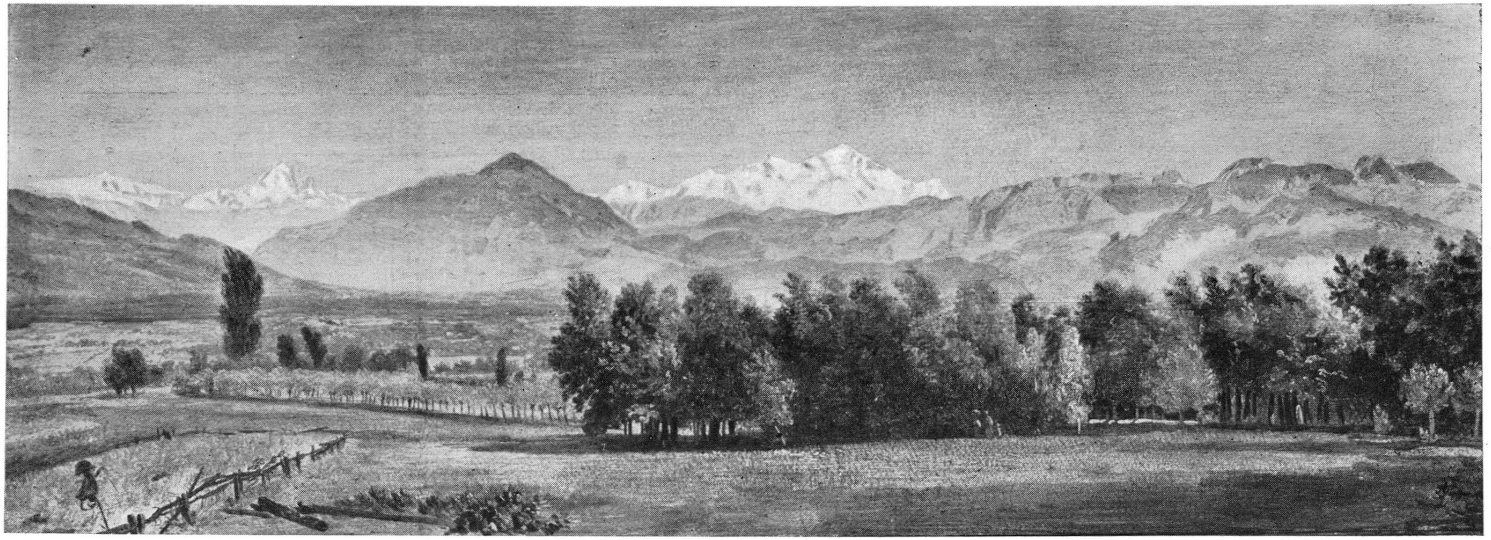

Pl. XXI. — R. Gardelle (1683-1766). Vue de Genève, prise du Petit-Lancy, 1715. — Genève, Bibliothèque publique et universitaire.
A.-W. Toepffer (1760-1847). Environs de Genève. — Genève, Musée d'Art et d'Histoire.

nouvelle. Les quatre peintures à l'huile sont à cet égard caractéristiques. C'est maintenant toute l'ample campagne genevoise que le peintre embrasse dans sa vision, qu'il décrit avec ses champs, ses bosquets, ses collines et, dans le fond, la masse du Salève et celle du Jura. Des peintres paysagistes de Paris y ont apporté quelques retouches, et, en effet, certains détails trahissent d'autres mains. Mais « la disposition des objets a esté faite sur les lieux » [1] par Gardelle, à qui est dû le choix de ces paysages, leur mise en page, et « la silhouette de la ville, les bâtiments, la forme des remparts, les champs et les prés, la structure si caractéristique du Salève (vue de Châtelaine), sont indiqués avec une conscience et un amour du détail qui dénotent un observateur parfaitement familiarisé avec la configuration du terrain » [2]. Ces toiles ne sont assurément pas des chefs-d'œuvre; et, a-t-on dit, « pour ses paysages comme pour ses portraits, Gardelle ne dépasse pas une honnête moyenne » [3]. Du moins Gardelle a eu le mérite de renoncer aux partis pris de ses devanciers, de substituer aux représentations conventionnelles et restreintes de la ville celles du paysage, de regarder la nature directement, et de la rendre avec fidélité. Dans l'histoire du paysage genevois, Gardelle est un novateur dont le rôle a été méconnu; il annonce la peinture de paysage qui se développera à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle [4].

* * *

Liotard (1702-1789) s'essaye incidemment au paysage, en particulier dans un pastel des environs de Genève [5], « d'une mise en page bien naïve. Il faut noter cependant la tonalité claire et la couleur vue avec une justesse rare, sinon unique, à cette époque où triomphait le paysage composé. Par cette tentative qui n'eut malheureusement pas de suite dans sa production, Liotard inaugure une conception qui ne sera reprise que soixante-quinze ans plus tard », a-t-on dit [6]. Est-ce exact ? En s'inspirant avec fidélité de la nature genevoise, Liotard ne fait que suivre l'exemple qui lui a été donné par Gardelle [7].

* * *

[1] Testament d'Arlaud; *MDG*, XV, 1865, 228, nº 14; cf. *G*, IX, 1931, 227, 229.

[2] *G*, IX, 229.

[3] Gielly, 26.

[4] Deonna, Le peintre Robert Gardelle, *BSH*, VIII, 1942-3, 21-2. id., *Pro Arte*, 1944, juin, 233.

[5] Au Rijks Museum. Humbert, Revilliod et Tilanus, *La vie et les œuvres de J.-Etienne Liotard*, 1897, nº 90, Paysage aux environs de Genève. — *Ibid.*, nº 91, Paysage d'après un tableau de Potter. — Gielly, 203; *Les Arts*, 388, 383.

[6] Gielly, 51; *Les Arts*, 388.

[7] Mentionnons ici deux grandes peintures à l'huile sur toile exécutées en 1778 par le danois Simon Malgo, lors de son séjour à Genève, l'une de Genève vue de Saint-Jean, l'autre de Genève avec son lac, vue des Tranchées. De petits personnages animent ces paysages rendus avec exactitude, et aussi avec « une science de la lumière assez rare au XVIIIe siècle » (Darier). Au Musée de Genève, *Les Arts*, 393, référ.; *G*, XX, 1942, XIV (Darier). Malgo est aussi l'auteur de deux vues

L.-A. Brun (1758-1815) situe la vie humaine et animale dans un paysage déterminé, et bien reconnaissable par son exactitude. Ce sont des vues de la campagne genevoise. La famille Lombard est groupée sous un arbre, mais, dans le fond, on découvre la ville, le lac, le Petit Salève, une partie du Grand-Salève, les Alpes de Savoie. Ailleurs deux cavaliers se sont arrêtés dans un pré, au sommet d'un coteau, d'où l'on voit le lac et la colline, surmontée par Saint-Pierre, le Jura. *La voiture du bailli de Vidy* s'avance sur la route au bord de la baie de Saint-Sulpice, que montre aussi *la Fontaine*. Des chevaux et des chiens animent un paysage des environs de Vevey, et M. et Mme du Rosey, celui de Rolle. C'est aussi la Savoie, les alentours de Thonon et des Allinges, dans la *Chasse au Faucon*, ceux de Monthoux et de l'Arve; c'est le pays de Gex, Ferney et le Jura. A ce titre, Brun est un de nos premiers paysagistes [1].

* * *

Il faut accorder une place, dans cette conquête progressive du paysage, aux artistes qui, dans la seconde moitié du XVIIIe et la première moitié du XIXe siècle, multiplient par le dessin, l'aquarelle, la gouache et surtout la gravure coloriée, les aspects de Genève et de ses environs, ou ceux de la Suisse [2]. Plusieurs sont des confédérés et même des étrangers: J.-L. Aberli (1723-1786) [3]; J.-J. Biedermann (1763-1830) [4]; C.-G. Geissler (1729-1814) [5]; C. Hackert (1740-1796) [6]; les Hess, Jean-François Adam (1740-1814) [7], Jean-François, son fils (né en 1770); G. Lory, le jeune (1784-1846) [8]; Pfenninger (1749-1815) [9]; C.-J. Sulzberger (1771-1822) [10];

gravées de Genève, en 1780 et 1781, « prises de la propriété de Ch. Bonnet à Genthod, gravées par Lacroix. » Exposition nationale suisse, 1896, *Catal. de l'art ancien*, nº 950-1; Rigaud, 273; Bastard, *Journal des Collectionneurs*, 1906, 303, nº 2-3; Grand-Carteret, *La montagne à travers les âges*, 383, fig.; C.-E. Engel, *La Suisse et ses amis*, 1943, 136, pl. VI, 268.

[1] Deonna, Notes sur une famille d'artistes au XVIIIe siècle: Les Brun de Rolle, *Rev. suisse d'art et d'arch.*, IX, 1942, 207 sq., pl.

[2] Nous en avons réuni plusieurs à l'Exposition du deuxième millénaire de Genève, 1942, Catalogue, *Genève à travers les âges*, 31, 37, 39.

[3] De Winterthour; *SKL*, s. v.; Bastard, 303, nº 7, 8 (vues prises de Pregny).

[4] De Winterthour; *SKL*, s. v.; Bastard, 303, nº 11-2 (vers 1800).

[5] D'Augsbourg; *SKL*, s. v.; Bastard, 330, nº 75 (1777, vue prise du Petit-Saconnex); nº 76 (1776, id.); 411, nº 348 (1777, vue prise de Cologny); 435, nº 481 (1777, du Château de la Bâtie); nº 482 (1779, Pont d'Arve et environs); nº 483 (1779, du Bois de la Bâtie); nº 484 (1779, Jonction); 471, nº 592 (du lac, vers 1780); 473, nº 646 (huit vues circulaires pour fonds de boîtes, vers 1780).

[6] De Prenzlau; *SKL*, s. v.; Bastard, 303, nº 5 (1780); nº 6 (avec Linck, vers 1780); 304, nº 13 (1817); 338, nº 97 (Bastion de Cornavin, vers 1800); 410, nº 321 (Jonction, 1780); nº 327 (Jonction, 1816); 414, nº 434 (de Saconnex, 1782); nº 435 (id., 1816); 436, nº 506 (1781). — Collaborateur de J.-A. Linck.

[7] De Fulda, mort à Genève; *SKL*, s. v. suppl. 216; Bastard, 338, nº 116 (vue des Pâquis, 1780); nº 117 (id., vers 1780); 339, nº 144 (de Saint-Jean, vers 1780). — Son fils, *SKL*, s. v. suppl. 216.

[8] De Berne; *SKL*, s. v.; de Mandach, *Les Lory*, 1920; Bastard, 303, nº 10 (vers 1800); 411, nº 350-1 (de Cologny, vers 1800); nº 358 (id., vers 1820); 472, nº 616 (vers 1800).

[9] De Zurich; *SKL*, s. v.; Bastard, 281, vers 1800.

[10] De Winterthour; *SKL*, s. v.; Bastard, 281.

J.-L. Weibel (1771-1846) [1], N. Pérignon (1726-1782) [2], etc. [3]. D'autres sont des Genevois: J.-A. Linck (1766-1849) [4]; Jean-Philippe Linck, le jeune (1770-1812) [5]; H. L'Evêque (1769-1832) [6]; J.-A. Roux [7]; Samuel Brun [8], dit Brun le Cadet, frère de L.-A. Brun de Versoix; Fr. Ferrière (1752-1839) [9]; R. Gautier (1764-av. 1820)[10]; P. Escuyer (1749-1834)[11]; J. Du Bois (1798-1849)[12], etc. Leur talent est inégal, mais quelques-uns, surtout ceux du XVIIIe siècle, ont réussi des œuvres remarquables par les qualités de leur dessin et de leur coloris, et révélé qu'ils étaient de vrais artistes, avant que ce genre, celui des vues de villes et de paysages, n'ait été banalisé et commercialisé dans la première moitié du XIXe siècle par une production hâtive, par le procédé de la lithographie, et par un coloris souvent violent et vulgaire, même par un dessin incorrect [13].

[1] De Berne; *SKL*, s. v.; Bastard, 411, nº 352 (de Cologny, vers 1800).

[2] Né à Nancy, mort à Paris; Bastard, 338, nº 111 (des Pâquis, 1777); nº 112 (1777); nº 113 (calandre aux Pâquis, 1777); nº 114 (1777); nº 115 (1777); nº 118 (des Pâquis, 1780); 339, nº 143 (chute du Rhône, vers 1777); nº 146 (1780); nº 147 (vers 1780); 471, nº 591 (1777).

[3] Cf. encore quelques vues de Genève, Bastard, 435, nº 498 (Buchel et Wachsmuth, vers 1780, de la Queue d'Arve); 436, nº 505 (Bard... de Lewenbrouck, vers 1777, de Saconnex-d'Arve); 471, nº 593 (Brandoin-Loizel, 1780, du lac); nº 594 (Brandoin-Néée, 1780, du lac), etc.

[4] Né à Genève; *SKL*, s. v.; *Les Arts*, 391, référ.; Bastard, 303, nº 4 (de Sécheron, vers 1780); 410, nº 324 (Jonction, vers 1800); 411, nº 354 (de Cologny, vers 1800); nº 355 (id., vers 1800); 436, nº 517 (de la Fusterie, vers 1780).

[5] Né à Genève; *SKL*, s. v.; Bastard, 338, nº 95 (de Montbrillant, vers 1780).

[6] Né à Genève; *SKL*, s. v.; Bastard, 339, nº 145 (de Saint-Jean, vers 1780); 389, nº 217 (des bains de Chevelu, vers 1780); 412, nº 406 (des Eaux-Vives, vers 1780); 436, nº 504 (de la Coulouvrenière, vers 1786).

[7] *SKL*, s. v.; Bastard, 281, nº 413, nº 424 (vers 1800); 435, nº 485-7 (vers 1800).

[8] Sur cet artiste, cf. Deonna, *Rev. suisse d'art et d'arch.*, IV, 1942, 219.

[9] Bastard, 281; 413, nº 414 (de Saint-Antoine, 1780); nº 415 (1814); *Les Arts*, 387, référ.

[10] Deonna, *G*, XXI, 1943, 141, pl. X, 1; Delarue, *ibid.*, XXII, 1944, 211.

[11] *SKL*, s. v.

[12] *SKL*, s. v.; Chaix, *G*, XXII, 1944, 218.

[13] E. Rambert, *Calame*, 5: « La mode était aux petites vues de Suisse, peintes à la gouache. Les étalages des libraires et des marchands d'estampes en étaient encombrées. Cascades et glaciers y brillaient à l'envi. Ici, une Jungfrau aux escarpements furibonds; là, un Mont-Blanc largement campé sur sa base et élevant son triple sommet à la hauteur de plusieurs Himalaya; ailleurs un Staubbach, dont le flot, démesurément grossi, tombait en droite ligne du ciel. Tous ces chefs-d'œuvre, bleus et roses, léchés, peignés, pomponnés, avaient un grand succès de vogue et de nouveauté. »

40. La réalité: La peinture de paysage [1].

On répète volontiers que « l'école paysagiste genevoise, prise à ses débuts, procède de l'école hollandaise » [2]; qu'à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle, « on n'admettait que deux traditions: le paysage italien, inspiré de Poussin et de Claude, et le paysage hollandais, inspiré de Ruysdaël et de Van Ostade. » Ce sont là des affirmations trop péremptoires, puisque — on vient de le voir — des peintres savaient, à cette époque déjà, et même avant, s'inspirer de la nature qu'ils avaient sous les yeux. Ils sont les véritables précurseurs de l'école genevoise de paysage. Mais il fallait que le paysage, qui pour eux était un décor de fond dans lequel se mouvaient les personnages, devint l'essentiel, au point d'en arriver même à éliminer l'humanité; il fallait que cette nature fût appréciée pour elle-même et dans son infinie diversité, et non par intérêt documentaire, pour garder le souvenir de villes et de sites admirés; il fallait aussi que, jusqu'alors représentée surtout par les auteurs de gravures, elle envahît la peinture tout entière, et en devînt le thème préféré.

* * *

A côté de ces observateurs véridiques, d'autres préfèrent en effet des paysages qui ne s'inspirent pas avec fidélité d'un lieu déterminé, mais qui sont « composés », c'est-à-dire exécutés dans l'atelier, en combinant des éléments pittoresques empruntés de côté et d'autre, les uns au pays natal, les autres de préférence à l'Italie, d'où les artistes rapportent de nombreuses études, même aux toiles des maîtres italiens et hollandais. Les personnages évoluent dans ces milieux factices, qu'on agrémente de « fabriques », de constructions non moins arbitraires, et, au temps du retour néo-classique, de ruines, de temples, d'autels, de fontaines à l'antique.

On vante chez Jean Huber (1721-1786) son amour de la nature [3], et son sentiment du paysage [4]. « Le paysage occupe dans ses œuvres une grande place; il n'y est point du tout sacrifié aux scènes qu'il encadre, des scènes de chasse, qui rappellent celles de Wouverman, son maître favori. C'est en Piémont, dans la région montagneuse, au pied des Alpes, que Huber va chercher de préférence ses motifs. Il peint

[1] Rey, *Genève et les rives du Léman* (3), 1875, 51 sq.; Schreiber-Favre, *François Diday*, 1942, 11, Les origines de la peinture de paysage à Genève.

[2] Rambert, *Calame*, 42.

[3] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 68: « Il est genevois par cet amour passionné de la nature, qui le rend naturaliste et peintre. »

[4] *Ibid.*, 70. — Bovy, in Neuweiler, 20: « On a dit de Jean Huber qu'il est le premier en date de nos paysagistes. »

de souvenir, ou d'après des croquis [1]. » Mais ce sont des paysages de convention, même quand il peint Voltaire au milieu des paysans [2].

* * *

Les compositions gréco-romaines de Saint-Ours (1752-1809) [3], jadis si vantées, nous paraissent aujourd'hui vides et sans vie. Ce ne sont pas des scènes de ce genre qui assurent à cet artiste une place de mérite dans l'histoire à la peinture genevoise, mais certains de ses portraits [4], et les paysages inspirés de ses études italiennes, qui forment le fond de ses tableaux, où il a su, rejetant l'apparat érudit, donner le meilleur de lui-même. « Nous proposons en exemple cette *Fontaine antique* (1784-5) ... Flandrin n'aurait pas mis dans ce groupe d'arbres touché par l'automne, dans ces montagnes, dans ce ciel mélancolique, plus d'ampleur et de poésie ». Le paysage est peut-être aussi ce qu'il y a de meilleur dans le tableau des *Jeux Olympiques*, et dans le *Sacrifice antique :* dans une clairière que dominent deux hauts peupliers, et devant un temple à colonnes et à entablement dorique, Minerve reçoit un sacrifice. Une trouée dans la masse sombre des arbres attire le regard vers un lac ensoleillé, dont la hauteur opposée supporte une ville aux maisons de toits plats et aux hautes tours [5].

* * *

Originaire de Liége, le chevalier de Facin, ou Fassin (1728-1811), séjourne à Genève en 1769 et 1770. Peintre de paysage, il y exécute plusieurs tableaux, médiocres et froids, et ouvre une école de dessin, où il enseigne la tradition hollandaise, qu'il propose comme modèle pour le paysage [6]. Ses œuvres sont appréciées des Genevois [7], et son influence sur les artistes est grande; s'il suscite en eux l'intérêt pour la nature, il les détourne de son étude directe, pour l'imitation des maîtres. « A quoi bon la nature, étudiez plutôt les Flamands », disait-il à De la Rive [8].

Un de ses élèves, Jean-Daniel Huber (1751-1845) [9], écoute ces conseils dans ses

[1] Rambert, *Calame*, 42.

[2] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 142, pl. XXII.

[3] *Les Arts*, 386.

[4] Baud-Bovy, I, 86. — Cf. 278, 309.

[5] Deonna, *Les Musées de Genève*, août 1944.

[6] Rigaud, 96, 162; Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 104, 163-4; Du Bois-Melly, *P.-L. De la Rive et les premières expositions de peinture*, 7; Gielly, 24; Rambert, *Calame*, 43; *Les Arts*, 25; Schreiber-Favre, *François Diday*, 11. — Toiles au Musée d'Art et d'Histoire et à l'Ariana, Baud-Bovy, I, 164; *Catal. du Musée Ariana*, 1905, 220, 221; Neuweiler, 57, fig.

[7] Rigaud : « Au temps où a vécu le chevalier de Facin, Genève ne comptait point encore de grands paysagistes, et l'on peut comprendre la vogue momentanée qu'eurent quelques-uns de ses ouvrages. »

[8] *NA*, 1917, 20.

[9] *Les Arts*, 390, référ. — Gravures, Bastard, *Journal des Collectionneurs*, 1906, 413, nº 407, vers 1780.

premiers tableaux, qui sont composés selon la formule. Mais aimant profondément la nature, comme son père Jean Huber, il en vient à imiter la réalité directe. Ses thèmes préférés sont les scènes rustiques et alpestres de l'Oberland, les foires de bestiaux, le départ des troupeaux pour la montagne, qui l'ont fait surnommer le « peintre de l'Oberland » [1]. « La nature suisse s'y montre dans tout son grandiose. Je le répète, les scènes pastorales y sont rendues avec la plus grande vérité; et quant à moi qui ai parcouru souvent la Suisse allemande, rien ne m'a rappelé l'aspect animé de ce pays autant que la vue de ses tableaux [2]. » En ce choix, il est novateur, il sait « l'un des premiers, découvrir les beautés des scènes alpestres » [3], mais cette vision nouvelle n'a guère d'influence sur ses contemporains [4].

* * *

P.-L. De la Rive (1753-1817) [5] n'est pas à proprement parler élève de Facin, mais il en subit tout d'abord l'influence; si ce maître l'éloigne de l'étude directe de la nature, il le détourne du moins de la peinture d'histoire pour le décider à se vouer au paysage [6]. De la Rive commence donc par copier les maîtres, et certaines de ses toiles s'inspirent des paysages et des pâturages hollandais, d'autres des paysages italiens. Bientôt, cependant, il se libère et regarde directement autour de lui [7]. Il constate que l'« étude du paysage est la seule possible dans le beau pays où la Providence l'a fait naître, et que la nature qui l'entoure suffit seule à conduire un artiste à la gloire » [8]. C'est maintenant à la nature de la Suisse et de la Savoie qu'il demande son inspiration [9].

[1] Rambert, *Calame*, 52, Jean-Daniel Huber et l'Oberland bernois.

[2] Rigaud, 235.

[3] Baud-Bovy, I, 73.

[4] Gielly, 64-5: « Il semble cependant qu'il ait été un isolé et non un précurseur. » Mais le rôle des précurseurs n'est-il pas précisément d'être des isolés ?

[5] *Les Arts*, 391, référ.; Rambert, *Calame*, 44, De la Rive et le paysage.

[6] Rigaud, *Renseignements* (2), 163; Baud-Bovy, I, 105.

[7] Rambert, *Calame*, 44; Baud-Bovy, I, 104, 105.

[8] Cf. Baud-Bovy, I, 105.

[9] R. Toepffer, *Mélanges*, 1852, 294: « De la Rive, à une époque où le paysage n'était guère autour de lui qu'une peinture de convention, tantôt italisée de formes et de coloris, tantôt bocagère, parsemée de seigneurs fardés et de bergères à liserés, avait compris la valeur artistique de nos environs dédaignés, et le premier, il commençait à interpréter et à faire goûter les masures de Savoie avec leur toiture délabrées... aussi ces escarpements irréguliers, ces monts prochains dont les formes heurtées n'avaient ni la grâce convenue des lignes rasantes, ni l'abrupt permis des cascatelles de Tivoli, ni l'ondulé reçu des croupes apennines. » — Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 43: « Il était devenu le peintre fidèle de la nature de son pays. » Auparavant « les ouvrages de notre artiste à cette époque, offrent un mélange de la nature suisse et de l'italienne, qui dénotait un esprit d'imitation manquant essentiellement d'originalité; il fallait qu'il oubliât l'Italie pour se pénétrer de la beauté de nos vallées et de nos montagnes... l'imagination de De la Rive devait finir par comprendre qu'il lui appartenait de créer une école nouvelle, en ne prenant pour guide que

Ses contemporains ont pu le lui reprocher [1], mais ses successeurs l'en ont loué avec raison et peut-être avec exagération, car c'est oublier ses précurseurs. On a dit qu'il est « notre premier paysagiste » [2], « le premier en date des paysagistes genevois »[3]; qu'il est « le premier de nos peintres qui ait tenté de faire du paysage suisse » [4]; qu'il « est le premier en date de nos peintres de montagne » [5]. On a vu en lui le fondateur de « cette école du paysage savoyard à laquelle se sont rattachés depuis, par leurs premières études, tous nos paysagistes » [6].

Toutefois, De la Rive ne renonce pas complètement aux anciennes conventions du paysage composé dans l'atelier d'après les notations qu'il a prises en plein air, et aux « fabriques » traditionnelles. Si bien, a-t-on dit, que son œuvre comprend « des paysages exacts, à peu près exacts, et composés... Quant il peint une *Vue de Genève prise de Sécheron*, la moitié de la toile est occupée par de grands arbres abritant une fontaine classique. Dans une vallée alpestre, il place des fabriques de caractère nettement romain. Ne demandez pas à De la Rive de traduire l'intimité de nos contrées; il ne s'est pas attaché à faire du paysage suisse comme plus tard Toepffer ou Calame; avant tout, il a voulu composer des tableaux », et il demeure toujours fidèle à cette conception [7]. R. Toepffer l'a remarqué avec clairvoyance: De la Rive, « timide encore dans cette voie nouvelle, et n'abandonnant que par degré les conventions d'école et les ressouvenirs de ce beau paysage d'Italie qu'il avait été admirer et étudier sur les lieux, n'a pas été l'interprète le plus franc et le plus complet du paysage savoyard: ce rôle était réservé à Toepffer, son ami et son élève. »

* * *

cette belle nature, qu'il allait étudier chaque été dans les sites si variés de la Savoie, et au pied de ces arbres magnifiques des environs de Bex, qu'il a si souvent reproduits dans ses paysages. »

[1] Bruun-Neergard, *De l'état actuel des arts à Genève*, 1902, 27: « On prétend qu'il réussit beaucoup mieux dans ses compositions idéales, qu'en copiant directement la nature. »

[2] Rigaud, 209.

[3] Schreiber-Favre, *François Diday*, 12.

[4] Gielly, 89: « De la Rive est le premier de nos peintres qui ait tenté de faire du paysage suisse. Genève, les cantons romands, l'Oberland, la Savoie, ont commencé à prendre la place d'honneur qu'il réservait auparavant à Frascati et aux rives du Tibre. » — Cf. *Les Arts*, 391, note 2.

[5] Baud-Bovy, I, 130. — Cf. chap. 41, 332.

[6] R. Toepffer, en 1843, *Mélanges*, 1852, 294. — Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 46: « De la Rive, sans être né homme de génie, a été cependant à Genève le créateur de cette école de paysage qui a su puiser toutes ses inspirations dans l'étude consciencieuse de la nature, et qui a pris dès lors de si hautes proportions. » — Rambert, *Calame*, 49: « Il vanta « le beau pays où la Providence l'avait fait naître. Ces paroles sont de lui, et l'on peut dire que l'école paysagiste genevoise date du moment où le sentiment qui les a inspirées se fit jour dans son esprit. » — Baud-Bovy, I, 103. — Du Bois-Melly: « De la Rive exerça par son exemple, ses conseils et l'autorité de son talent, une grande influence sur les paysagistes qui lui succédèrent. »

[7] Gielly, 85-6; Baud-Bovy, I, 117: « Il reste en somme fidèle à un paysage montagneux, demi-réaliste, demi-composé, qu'il traitera souvent avec bonheur. Malheureusement pour sa gloire, il n'osera qu'une fois s'affranchir des règles qui l'entravent encore »; Bovy, in Neuweiler, 22.

Elève de David et de De la Rive, Ch. J. Auriol (1778-1834) abandonne la peinture d'histoire pour le paysage [1], dont sa toile *Bord du Lac de Genève à Sécheron* est un bon exemple; il affectionne les paysages d'hiver enneigés et les effets de brouillards un peu conventionnels [2]. Citons encore Georges Chaix (1784-1834) [3].

* * *

A.-W. Toepffer (1766-1847) [4] unit des scènes de genre à ses paysages, qu'il construit comme De la Rive d'après ses croquis, mais avec plus de réalisme, et avec un sentiment plus intime de la nature douce et mesurée de nos contrées. Parfois, l'homme disparaît, et la nature reste seule, qu'il rend avec une rare délicatesse de vision. Certains paysages aux environs de Genève « représentent ce qu'il y a de plus novateur dans l'âme de Toepffer, une étude plus directe de la nature, de l'atmosphère et des valeurs des horizons de montagne, ... annoncent les recherches picturales des paysagistes genevois » [5]. Il peint plus d'une fois la chaîne du Mont-Blanc [6], et l'on a qualifié une de ses études prise des environs de Monthoux, «un des chefs-d'œuvre de la peinture alpestre » [7].

* * *

Avec De la Rive et Toepffer, la voie du paysage est frayée où d'autres vont s'engager à leur suite [8], et où s'illustreront Diday, Calame, puis B. Menn.

[1] Rigaud, 222; Du Bois-Melly, *P.-L. De la Rive et les premières expositions*, 31; Gielly, 37; *Les Arts*, 388; Schreiber-Favre, *François Diday*, 13.

[2] Du Bois-Melly, 33: « J'ai rarement vu un tableau de M. Auriol sans brouillard ni vapeur, aussi est-il chez nous le premier peintre pour les brouillards. Il les rend comme un ange, soit dans l'hiver, soit dans les vapeurs d'un beau soleil couchant, soit dans une matinée d'automne ou de printemps. » — Rambert, *Calame*, 47: « Auriol, dont De la Rive fut le premier guide, était aussi un chercheur, et même un chercheur aventureux. Malgré quelques effets réussis, surtout des effets de neige, il n'a guère laissé de traces. »

[3] *Les Arts*, 387; Neuweiler, 78, fig.

[4] *Les Arts*, 390; Rambert, *Calame*, 48 sq.; Gielly, 97, 101; Schreiber-Favre, *François Diday*, 1942, 13.

[5] *NA*, 1912, 91.

[6] Au Musée de Genève, 1901-19; id., gouache, 1914-41; Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 46.

[7] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, II, 46; *Les maîtres de la gravure suisse*, 1935, 185: « De la Rive à Genève osait tenter, d'un pinceau un peu maigre et plat, « le portrait du Mont-Blanc ». Mais Adam Toepffer, dans une petite étude où il nous le montre tel qu'on le découvre depuis Monthoux, nous a, le premier, apporté l'atmosphère opaline des hautes cimes. Là encore, comme dans la « montée à l'alpage », de Hess, plus fortuitement encore, la peinture alpestre dès ses premiers pas touche presque au chef-d'œuvre »; id., *Genève, cité des Nations*, 1920, 106: « Il faut comparer ses vues du Mont-Blanc au portrait qu'en avait tenté De la Rive, pour comprendre combien fut vif chez lui et profond, le sentiment de la nature. Sa faiblesse sera, dans ses tableaux, de ne pouvoir rompre avec les traditions de la Fabrique, d'où, comme Massot, il est sorti. »

[8] Noter quelques paysages d'Agasse (1767-1849): *Le soir dans les alpes*, les *Mulets dans la montagne*, la *Matinée de neige*, etc., et quelques fonds de tableaux. Baud-Bovy, II, 122: « Son Débarcadère du Pont de Westminster (1818) fait penser à un Corot d'Italie », *ibid.*, 117. — Jean-Jacques Chalon (1778-1854), Rigaud, 240; Gielly, 139. — F. Frégevise (1770-1849), *Les Arts*, 392, référ.

41. La réalité: Le paysage alpestre.

Cette nature que les peintres affectionnent est celle des plaines, des vallées, des collines, et la montagne n'apparaît guère qu'à l'arrière-plan: c'est des environs de Genève qu'A.-W. Toepffer rend la chaîne du Mont-Blanc. La haute montagne des Alpes [1] est encore en dehors de leurs préoccupations, et ils doivent progressivement en comprendre et en traduire les beautés [2]. « Il y a deux Suisses bien distinctes, dit R. Toepffer, celle des plaines... et celle des montagnes, celle des hautes Alpes... C'est à cette dernière région uniquement que nous appliquons cette assertion, qu'elle n'est pas encore entrée dans le domaine de l'art; c'est-à-dire qu'elle n'a pas encore rencontré parmi les artistes des interprètes de la poésie qui lui est propre. [3] »

* * *

Pendant des siècles, ses dangers, son caractère sauvage, sa solitude, en détournent même les visiteurs, plus qu'ils ne l'attirent. Au XVIIe siècle encore, l'escalade du Pas-de-l'Echelle, au Petit-Salève, lieu de promenade favori des Genevois contemporains, est considérée comme une entreprise hardie. Jacques Goulart raconte en 1623 « qu'à une lieue de Genève est un mont, le Salève, dont quelques personnes font l'ascension, non sans frémir, au moyen de degrés taillés dans le rocher par un art plus qu'humain, roides et presque innombrables. Il en est qui, arrivés à la dernière marche sont tellement saisis par la vue de l'horrible précipice qu'ils s'en retournent aussitôt » [4]. Le Mont-Blanc est appelé la « Montagne Maudite », et les rares voyageurs qui l'approchent donnent de la contrée où il se dresse et de ses habitants des descriptions horrifiées, comme de lieux d'épouvante et de sauvagerie [5].

[1] Grand-Carteret, *La montagne à travers les âges*, 1903; Coolidge, *Les Alpes dans la nature et dans l'histoire*, 1913; Dauzat, *Le sentiment de la nature et son expression artistique*, 1914; Bettex et Guillon, *Les Alpes suisses dans la littérature et dans l'art*, 1915; C.-E. Engel, *La littérature alpestre en France et en Angleterre, aux XVIIIe et XIXe siècles*, 1930; Ch. Gos, *L'épopée alpestre.* Histoire abrégée de la montagne et de l'alpinisme de l'antiquité à nos jours, 1944.

[2] Grand-Carteret, 425 sq., La montagne devant l'art et les artistes du dix-huitième siècle; Bettex et Guillon, 284, Les Alpes dans l'art. — Rambert, *Calame*, 63: « La peinture d'histoire nationale appelait comme complément le paysage national, c'est-à-dire la représentation de ces belles et fières Alpes, gloire et rempart de notre patrie. »

[3] *Mélanges*, 1852, 183.

[4] Goulart, *Description chorographique du lac Léman et des lieux adjacents*; cf. Doumergue, *Genève calviniste*, 529.

[5] Baulacre, *Œuvres*, I, 62; Picot, *Hist. de Genève*, III, 288: « Ces superbes glaciers, qui font maintenant l'admiration d'une foule d'étrangers, n'avoient encore aucune célébrité; le Mont-Blanc, la plus haute des sommités de l'ancien monde, dont les diverses pentes ont été de nos jours parcourues dans tous les sens, avoit reçu le nom de *montagne maudite*, parce que la nature sembloit horrible dans ses environs; les vallées voisines passoient pour inhabitables, et l'on frémissoit à l idée d'affronter leur température glaciale; les chemins pour y arriver étoient en quelque sorte

Cependant, dès la première moitié du XVIIIe siècle, touristes et littérateurs commencent à s'intéresser aux Alpes, à vouloir les gravir et les décrire [1]. En 1740, un groupe de jeunes Anglais, qui étudient à Genève, se donne pour tâche d'explorer les glaciers de Chamouni, et en 1741 deux d'entre eux, Windham et Pocock entreprennent d'y monter. Le premier laisse une description de ses expéditions, dans sa « Letter from an English Gentleman to Mr. Arlaud, giving an account of a journey to the glaciers or ice alps of Savoy (1744) » [2]. Ces expéditions deviennent de plus en plus nombreuses à la fin du XVIIIe siècle.

A la même époque, le développement des sciences naturelles attire de plus en plus l'attention des savants sur les montagnes, et l'on sait la réputation que H.-B. de Saussure s'acquiert autant par son hardie ascension du Mont-Blanc (1787)[3], que par ses travaux scientifiques [4].

* * *

De nombreux dessinateurs et graveurs exécutent les planches qui illustrent leurs voyages dans les Alpes et les observations qu'ils y ont relevées, *Ascensions du Mont-Blanc*, *Vues des glacières*, etc. Aussi a-t-on pu dire que « le goût des sciences naturelles ouvre à l'art le domaine ignoré de la haute montagne... De Haller à Berne, de Saussure à Genève, peuvent être considérés comme les fondateurs véritables du paysage alpestre dont Rodolphe Toepffer plus tard sera le hérault [5]. » Il faut, parmi ces artistes, faire une place à part à M. Th. Bourrit (1739-1819) [6], le

impraticables, et les habitants de ces contrées sauvages avoient la réputation d'être des espèces d'animaux peu supérieurs en intelligence à ceux qui erraient dans leurs forêts de sapins et au milieu de leurs immenses déserts de neiges, de glaces et de rochers. Les voyageurs, dont nous venons de parler, partirent pour leur expédition, à peu près comme Colomb pour la découverte du nouveau monde... On croit, en lisant leurs relations, les voir s'avancer dans un pays inconnu où chaque pas amène une découverte... »

[1] Grand-Carteret, *La montagne à travers les âges*, 473, La conquête de la montagne au dix-huitième siècle par les excursionnistes et les savants; Coolidge, *Les Alpes dans la nature et dans l'histoire*, 265, développement de l'alpinisme, ascensions, à la fin du XVIIIe siècle.

[2] Chopard, *BSH*, VII, 1939-42, 197, 195: « C'est l'époque où le monde commençait à goûter les jouissances de la nature, où l'on admire les paysages agrestes, les montagnes en particulier: c'est l'époque de Jean-Jacques Rousseau, de Scheuchzer, d'Albert de Haller, d'Horace-Bénédict de Saussure, dont les écrits évoquent avec enthousiasme les beautés pittoresque de la Suisse... » « James Thomson, l'auteur des fameuses Saisons, et Thomas Gray, pour ne citer que les plus célèbres, qui visitèrent Genève entre 1730 et 1740, trouvèrent des accents élevés et sincères pour décrire la beauté des montagnes. »

[3] Après celle de Balmat et de Paccard. — Premières ascensions au Mont-Blanc, Gos, 101 sq.

[4] De Saussure, *Voyage dans les Alpes*, 1796. — Bettex et Guillon, *Les Alpes dans la littérature et dans l'art*, 1915, 26, De Saussure; Tresfield, *The Life of H.-B. de Saussure*; id., *Horace-Bnénédict de Saussure*, trad. Plan, 1924; C.-E. Engel, *Le Mont-Blanc, routes anciennes et voies nouvelles*, 1939.

[5] Baud-Bovy, *Genève, cité des Nations*, 1920, 104.

[6] *Les Arts*, 391, référ.; 417, référ.; Grand-Carteret, *La montagne à travers les âges*, 452; Baud-Bovy, *Peintres genevois*, 162.

compagnon de Saussure et l'historiographe des Alpes. Peintre et émailleur, il traduit — en émail, à l'aquarelle, à l'huile, en gravure — les Alpes de Savoie, la chaîne du Mont-Blanc, ses « glacières », non plus comme des accessoires, mais en les étudiant pour elles-mêmes et pour leur sauvage grandeur[1], et avec vérité et précision. Si son mérite artistique n'est pas de premier ordre, du moins « il a contribué, presqu'autant que de Saussure, à faire connaître les beautés de la nature alpestre »[2], et on l'a qualifié de « précurseur de l'école suisse de peinture alpestre »[3]. D'autres aquarellistes et graveurs à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle suivent son exemple, et par leurs œuvres multipliées contribuent à répandre le goût de la haute montagne et de ses représentations[4].

* * *

Mais celles-ci demeurent encore cantonnées dans cet art industrialisé, souvent peu véridique et déformé, des « faiseurs de vue », des « colorieurs », comme les appelle R. Toepffer. Avant lui, le zurichois David Hess (1770-1843) les avait aussi critiqués, et en 1822 avait proposé les montagnes suisses comme sujets de peinture[5]. Son appel n'avait été que peu écouté. Les toiles de ce genre sont rares, parmi lesquelles on peut citer celles de C. Wolff (1735-1798)[6].

* * *

Il appartenait aux artistes genevois du XIXe siècle de faire pénétrer ces thèmes dans la grande peinture, et de leur demander quelques-uns de leurs chefs-d'œuvre[7]. Ils ont des précurseurs dont il ne faut pas prétériter les mérites, et, comme le dit

[1] RAMBERT, *Calame*, 41: « Le premier qui ait peint hardiment des glaciers, ou des glacières, comme on disait, fut également un peintre sur émail, Marc-Théodore Bourrit, le compagnon de Saussure. » — Au Musée de Genève, *Vue de la Vallée de Chamonix*, 1924-40.

[2] RAMBERT, 42; 41: « Néanmoins Bourrit n'eut qu'une influence insignifiante sur le développement de l'école paysagiste à Genève. Il était surtout naturaliste. »

[3] CLOUZOT, *Dict. des miniaturistes sur émail*, 37, 218.

[4] Ex. J.-A. Linck (1766-1849); *Les Arts*, 391, référ.; BASTARD, 281, série de vues de la chaîne du Mont-Blanc. — Au Musée de Genève, *La chaîne du Mont-Blanc vue de la Flégère*, aquarelle et gouache, 1915-75.

[5] *DHBS*, s. v., 90, nº 35; SCHREIBER-FAVRE, *François Diday*, 1942, 66.

[6] *SKL*, III, 520; suppl. IV, p. 701. — Ex. *Glacier de Lauteraar*, Musée des Beaux-Arts, Bâle, Oeffentliche Kunstsammlung Basel (4), 1926, nº 1580. — *Vue du Schreckhorn avec chasseurs*, 1780, à M. le prof. P. Ganz. — *Glaciers près d'Engelberg*, au même. — *Weissenburg*, paysage alpestre, Musée des Beaux-Arts, Berne, nº 1517. — Cf. Musée d'Art et d'Histoire, Genève, « L'art suisse des origines à nos jours », *Catalogue*, 1943, nº 878 sq.

[7] Sur la peinture alpestre et ses origines; RIGAUD, *MDG*, VI, 1849, 403-4; RAMBERT, *Calame*, 1884, 33, Coup d'œil rétrospectif sur l'école genevoise et le paysage alpestre; Ed. ROD, La peinture alpestre et la jeune école genevoise, *Rev. encycl. Larousse*, 1896; J.-B. BOUVIER, *Essai sur l'histoire intellectuelle de la Restauration*, 1930, 37 sq.

Bachelin, « l'école de la peinture alpestre n'est point une création de Diday et de Calame, comme on le croit généralement; elle s'est développée lentement de siècle en siècle » [1]. Nous avons déjà cité J.-D. Huber, W.-A. Toepffer, et voici que, sur ce point encore, De la Rive se montre novateur.

Il peint en 1802 le Mont-Blanc vu de Sallanches [2], et c'est le sujet unique de son tableau [3]. C'est une innovation hardie, elle étonne ses contemporains [4]; et elle demeure un de ses titres de gloire [5]. Avec lui, la haute montagne acquiert ses titres de noblesse, elle n'est plus réservée à l'estampe commerciale, elle inspire des œuvres d'art désintéressées [6]. C'est pourquoi on reconnaît en lui « le premier en date des peintres de montagne »; il « fonde en Suisse le paysage véritablement alpestre », avec lui « la peinture alpestre est née » [7]. « Fondateur inconscient de l'école de paysage

[1] GRAND-CARTERET, *La montagne à travers les âges*, 228.

[2] BAUD-BOVY, *Peintres genevois*, I, 125. — Tableau de 1802, le *Mont-Blanc, au soleil couchant*, acquis par un prince Galitzin en Russie. Genève en possède une réplique, de 1807, *ibid.*, pl. XVI. — Il a repris ce sujet en 1803, en 1807, en 1811, il veut le reprendre en 1813, peu avant sa mort et il le termine en 1814, *ibid.*, 127; RAMBERT, *Calame*, 46; RIGAUD, *Renseignements sur les Beaux-Arts* (2), 219.

[3] BAUD-BOVY, I, 129: « Tandis que les peintres jusqu'alors, et les plus grands, n'ont vu dans la montagne qu'un décor, un fond, des « accidents », ou des « cascades », il ose, lui, la prendre pour sujet, même sujet unique et formidable d'un tableau. » — *NA*, 1917, 22: « C'est le géant lui-même qui constitue tout le tableau. »

[4] BRUUN-NEERGARD, *De l'état actuel des arts à Genève*, 1802, 29: « J'ai vu chez cet artiste l'ébauche d'un tableau du Mont-Blanc, qui m'a étonné par la grande difficulté qu'il y a de rendre des montagnes couvertes de neige et de glaciers, et de peindre aux yeux ce qu'ils peuvent à peine supporter en réalité. »

[5] BAUD-BOVY, in *Genève cité des Nations*, 1920, 104: « Le doux De la Rive, qui compose selon les règles enseignées un instant à Genève par un étranger, le chevalier Facin, qui prend ses animaux à Berghem, ses personnages à Claude Lorrain, et prête, en les semant de fabriques roses, une tenue classique aux paysages savoyards, s'avise un jour, et c'est sa plus grande gloire, de peindre un « Portrait du Mont-Blanc. »

[6] *Ibid.*; ID., *Peintres genevois*, I, 129: il « élève l'estampe mercantile jusqu'à l'œuvre d'art désintéressée, dispute la montagne au négoce, la rend à la beauté. »

[7] *Ibid.*, I, 129: « Il peint le « portrait » du Mont-Blanc et fonde en Suisse le paysage véritablement alpestre. Car il l'a fondé. Certes, dès le XVIe siècle, la montagne appartient à l'image et au décor; les enlumineurs en donnent des figurations dans les missels et les livres d'heures; les xylographes dans les « Cosmographies », les « Topographies » et les « Itinéraires »; les peintres, Mantegna, Giotto, Van Eyck, Memling, Fries, Conrad Witz, Dürer dans sa suite du triomphe de Maximilien, Léonard dans toutes les œuvres où il s'inspire des Dolomites du Frioul, aiment à en faire le fond, souvent symbolique, de leurs tableaux; certes au XVIIe siècle, les Meyer de Zurich et de Winterthour préparent déjà aux estampes et aux vues de montagne du XVIIIe siècle; et les peintres Salvator Rosa, Ruysdaël, le Gaspre, le Poussin, le bizarre Callot, Jean Boot, Waterloo, Everdingen, s'éprennent de ses accidents, de ses cascades, de ses rochers; certes encore, sous l'influence de Haller et de Rousseau, et pour satisfaire au culte nouveau de la nature, se multiplient les « cahiers », les « collections », les « recueils » de vues, les gravures et les estampes en couleur de tant d'intéressants artistes, anglais quelques-uns, suisses pour la plupart; certes, les ouvrages charmants d'Aberli, de Rieter, de Schellenberg, de Biedermann, de Koenig, de Linck, de Lory, de Hackert, de Bacler-Dalbe, de Bourrit... méritent d'être hautement appréciés; mais c'est De la Rive qui, le premier, » etc. — Bovy, in NEUWEILER, 22: « Si ces portraits du Mont-Blanc ne sont pas aussi fidèles qu'il le dit, il n'en est pas moins vrai qu'un peintre s'attaque pour la première fois aux

alpestre », s'empresse-t-on d'ajouter [1]; car cette œuvre n'est qu'un épisode dans sa carrière, et il retourne à ses sujets habituels [2].

* * *

Une vingtaine d'années plus tard, le neuchâtelois Maximilien de Meuron (1787-1868) [3] expose en 1818 un *Wetterhorn*, et à Genève en 1825 un *Grand Eiger* [4]. Ce dernier tableau obtient un grand succès, et contribue sans doute à attirer l'attention non seulement des critiques, mais des artistes genevois sur les thèmes alpestres. « Chaque jour, écrit R. Toepffer, j'allais savourer, en face de cette toile, le charme de cette poésie attrayante et neuve; c'était l'impression des solitudes glacées, c'était la lumière matinale, jaillissant avec magnificence sur les dentelures argentées des hautes cimes... » [5]. De Meuron, ajoute-t-il, « créait cette école de paysage alpestre où brillent aujourd'hui, au premier rang, Calame, Diday, d'autres encore, et dont Genève est le centre » [6]. On l'a qualifié de « précurseur des peintres suisses de l'Alpe » [7], — mais d'autres avant lui l'ont été aussi, nous en avons vu, — et l'on a dit que, « du jour où ce tableau fut connu, la cause du paysage alpestre était moralement gagnée » [8].

* * *

Les réflexions que la contemplation du *Grand Eiger* lui inspire, R. Toepffer les développe plus tard dans son opuscule *Du paysage alpestre*, paru en 1843 [9], où

spectacles grandioses des Alpes. Le Grand Eiger du Neuchâtelois Maximilien de Meuron ne viendra que 23 ans plus tard, et De la Rive peut être considéré comme l'un des principaux précurseurs de la peinture alpestre. » — Focillon, *La peinture au XIXe siècle*, 416.

[1] Baud-Bovy, II, 130.

[2] Rigaud, *MDG*, VI, 1849, 46: « Si De la Rive fut quelques moments le peintre du Mont-Blanc, ce ne fut qu'un épisode dans sa carrière artistique; les plaines, les vallées, les bords des lacs, tels sont les sites que son talent s'était appropriés; mais il avait négligé les hautes Alpes; à d'autres devait appartenir l'honneur de les reproduire dans toute leur majesté. » — Rambert, *Calame*, 46: « Mais soit qu'à l'expérience il ait été effrayé de sa propre témérité, soit qu'il fut trop âgé, ayant atteint déjà la cinquantaine, pour s'engager plus avant dans une voie aussi nouvelle, il ne donna pas de pendant à son Mont-Blanc vu de Sallanches. C'est au nord de nos lacs et de nos fleuves, dans les vallées et sur le penchant des collines, que nous transportent la plupart de ses tableaux. La montagne s'y montre à l'arrière-plan, adoucie par le lointain. — Baud-Bovy, I, 125: « Dans ce coup de hardiesse, le génie de De la Rive s'est pour une fois exalté au-dessus de lui-même. Mais il ne sait pas soutenir un tel vol et bénéficier de sa découverte. Il retourne à ses sujets habituels... »

[3] *SKL*, II, 377; IV, suppl. 564; Grellet, *Nos peintres romands du XVIIIe et du XIXe siècle*, 66; M. Jeanneret, *Un siècle d'art à Neuchâtel*, 1942, 11.

[4] Au Musée des Beaux-Arts de Neuchâtel.

[5] Toepffer, *Du paysage alpestre*, 1843; id., *Mélanges*, 1852, 183 sq.; cf. Seippel, *Genève suisse*, 1914, 27. — En 1828, sa *Vue de la Petite-Scheidegg* fait aussi sensation.

[6] Toepffer, *Mélanges*, 289.

[7] Schreiber-Favre, *François Diday*, 1942, 66.

[8] Rambert, *Calame*, 53; Seippel, *l. c.*: « Du coup, la cause de la peinture alpestre était gagnée dans l'opinion publique. »

[9] D'abord dans la *Bibliothèque universelle* de septembre 1843, puis comme douzième et dernier

il en définit les principes. Auparavant déjà, à l'occasion d'une exposition au Musée Rath en 1832 [1], et des tableaux de Diday, il désirait la venue de grands peintres suisses, qui, renonçant aux anciennes conventions, sauraient comprendre et rendre les beautés alpestres, et il souhaitait que Genève en fût la patrie. Il les reconnaît peu après en Diday et en Calame, dont il est un des premiers à proclamer la valeur et l'originalité [2].

De la Rive, puis de Meuron, n'avaient fait que des tentatives isolées. François Diday (1802-1877) [3] demande à la haute montagne ses thèmes de prédilection, il la révèle à ses concitoyens et à l'étranger, et on l'a dénommé pour cela « le fondateur de l'école suisse de paysage » [4]. Après avoir connu de son temps le succès, il est de nos jours trop décrié, et l'on se souvient volontiers de ce jugement cruel, au Salon de 1845, qui feint de le confondre avec Calame: « Pendant longtemps, on a cru que c'était le même artiste atteint de dualisme chronique, mais, depuis, on s'est aperçu qu'il affectionnait le nom de Calame, les jours qu'il peignait bien [5]. » Des travaux récents tendent à le réhabiliter, et, après trop de mépris, à le remettre à sa véritable place, qui est, certes, des plus honorables [6].

* * *

Al. Calame (1810-1877) [7], son élève, puis son rival heureux, se consacre lui

puscule des *Menus propos d'un peintre genevois*. Cf. aussi *Mélanges*, 283; SCHREIBER-FAVRE, *François Diday*, 46.

[1] RAMBERT, *Calame*, 70, 187 sq.; R. TOEPFFER, *Deux mots sur quelques tableaux exposés au Musée Rath en 1832*, 1832, 23: « ... La Suisse, si originale, si belle dans ses régions alpestres; la Suisse, avec ses cimes, ses glaciers, ses lacs, ses torrents, ses aspects sauvages, religieux, sublimes, la Suisse n'a pas encore eu ses grands peintres. Les uns l'italisent, les autres l'exagèrent. La lithographie, les faiseurs de vues, les marchands, les colorieurs, s'en sont emparés; ils lui ont fait cet air faux, vulgaire, trivial; ils lui ont fait cette face enluminée de jaune et de vert, de bleu et de bleu; ils ont dénaturé ses attraits, et écarté d'elle ses vrais amans. Cependant, vierge encore, elle attend l'artiste qui saura s'éprendre de ses sauvages beautés et leur consacrer son génie. Belle gloire à recueillir ! Sera-t-elle pour ma petite patrie ? »

[2] Deux articles de la *Bibl. Universelle* de 1837; TOEPFFER, D'un nouveau tableau de M. Calame, *Fédéral*, 28 déc. 1838 (à propos de *L'Orage à la Handeck*); cf. RAMBERT, *Calame*, 70. — BAUD-BOVY, *Les maîtres de la gravure suisse*, 1935, 187: « Rodolphe Toepffer put le (Calame) féliciter, dans le *Fédéral*, de travailler à arracher cette Suisse alpestre aux profanations des *colorieurs* pour la faire entrer dans le monde de l'art. »

[3] *SKL*, s. v.; en dernier lieu, SCHREIBER-FAVRE, *François Diday* (1802-1877), *fondateur de l'école suisse de paysage*, 1942; ID., *Diday et Calame dans l'opinion de la critique d'aujourd'hui*, 1945.

[4] SCHREIBER-FAVRE, *l. c.*; 42: « François Diday est le fondateur de cette école genevoise et suisse du paysage alpestre dont nous venons d'esquisser le rayonnement. »

[5] Cf. J. BOUVIER, *Essai sur l'histoire intellectuelle de la Restauration*, 71.

[6] Ed. JALOUX, *Pro Arte*, janv. 1943: « Ce fut comme révélateur pictural des Alpes que Diday exerça une grande influence et il le fit dans un grand nombre de pays. Il était bon que ces choses-là fussent rappelées »; cf. SCHREIBER-FAVRE, *Diday et Calame*, 25.

[7] *SKL*, s.v. et suppl. IV, 85, 491; E. RAMBERT, *Alexandre Calame, sa vie et son œuvre*, 1884, 535,



Pl. XXII. — Al. Calame (1810-1864). Souvenir du Pilate. — Genève, Musée d'Art et d'Histoire.

aussi aux paysages des hautes Alpes, et s'impose au public avec l'*Orage à la Handeck*, en 1838 [1], puis avec le *Mont-Rose* en 1843 [2], où il exprime avec vérité et sobriété la solitude glacée des hautes cimes. On a répété qu'avec lui « l'école de paysage alpestre était définitivement fondée » [3]. L'œuvre de Calame, après l'enthousiasme qu'elle a suscitée à l'étranger comme en Suisse [4], connut après sa mort, comme celle de Diday, un singulier revirement. A tous deux, on a reproché de rechercher des effets littéraires et didactiques, même théâtraux, plutôt que de purs effets picturaux [5]; d'avoir composé leurs tableaux, plutôt que d'avoir traduit la réalité toute simple [6]; d'avoir utilisé de petites recettes conventionnelles de métier [7]. Cela est vrai, surtout dans leur grands tableaux, œuvres d'atelier, où l'artiste, recomposant d'après ses études, retravaillant, perd la qualité de son inspiration première. Mais quelques-unes de leurs études, quelques-uns de leurs petits tableaux, surtout ceux de Calame, en même temps qu'ils témoignent d'une observation immédiate et précise, ont gardé toute leur spontanéité et leur fraîcheur de vision. A regarder certaines études de Calame, il semble que la peinture de paysage, si elle compte après lui d'illustres représentants genevois, n'acquerra rien de nouveau [8]. Aussi la gloire de Calame connaît-elle aujourd'hui un nouvel éclat.

liste des œuvres; GIELLY, *L'école genevoise de peinture*, 15; SCHAUB-KOCH, *Considérations esthétiques sur l'œuvre d'Alexandre Calame*, 1936; SCHREIBER-FAVRE, *Alexandre Calame*, 1934; Bovy, in NEUWEILER, 28.

[1] RAMBERT, 118-9, description. — Toepffer dit de ce tableau: « M. Calame vient de peindre les premiers sapins véritables que j'aie vus sur la toile. » Cf. CHAPONNIÈRE, *Notre Toepffer*, 114.

[2] SCHREIBER-FAVRE, *Alexandre Calame*, pl. 59 (Musée de Neuchâtel); autre ex. au Musée Ienisch, Vevey; *Katal. d. Ausstellung 50 Jahre Gottfried Keller-Stiftung*, 1942, nº 351, fig. 32.

[3] SEIPPEL, *Genève suisse*, 1914, 27; J. BOUVIER, *Hist. intellectuelle de la Restauration*, 63.

[4] GILLET, *Pro Arte*, mars 1943: « On a peine à se figurer la situation qu'occupèrent (à Paris) François Diday et son rival Calame. Ils furent les rois du paysage quand les maîtres de Barbizon étaient encore des inconnus. » — Cf. SCHREIBER-FAVRE, *Diday et Calame*, 27.

[5] VERNAY, *NA*, 1912, 5: « Ils furent surtout victimes de la manière dont on concevait le paysage à leur époque. Ce qui plaisait alors, c'était une évocation littéraire de la nature, plutôt qu'une œuvre peinte. »

[6] A propos du Mont-Rose, BAUD-BOVY, *Les maîtres de la gravure suisse*, 188: « Tout est composé dans cette œuvre; aucune de nos montagnes n'est reconnaissable. C'est une chaîne alpestre émergeant, comme aux premiers temps du monde, de la nuit à la lumière. »

[7] *NA*, 1912, 6: Calame conservait « des procédés presque enfantins pour rendre le feuillé, les rochers ».

[8] SCHREIBER-FAVRE, *Diday et Calame dans l'opinion de la critique d'aujourd'hui*, 1945, 6-7, estime que certaines innovations attribuées à Menn appartiennent à Calame, « Menn n'apporta rien de nouveau à l'école genevoise ». — Cf. cependant, à propos d'Albert Lugardon, fils de Léonard et élève de Calame, VERNAY. Les études d'Albert Lugardon, *NA*, 1912, 3, 17: « Reconnaissons également que c'est à Lugardon que nous devons la véritable orientation de la peinture alpestre. Ne sert-il pas de transition entre l'observation relâchée d'une peinture trop hâtive, et l'étude consciente qui seule peut engendrer l'artiste ? »

42. Y a-t-il un « art genevois », une « école genevoise » de peinture ?

Il y a des industries d'art essentiellement genevoises, surtout celles de l'horlogerie, de l'orfèvrerie, de la bijouterie, de la peinture sur émail, caractérisées par certaines qualités techniques et artistiques, et il est possible, devant des pièces anonymes, de reconnaître leur origine. Mais y a-t-il, dans les techniques industrielles comme dans les beaux-arts, un art proprement genevois, ou celui-ci n'est-il, avec l'accent du terroir, que l'adaptation d'influences étrangères, surtout françaises [1] ? Y a-t-il, en peinture, une « école genevoise » ? Rigaud l'admet, mais en exclut les artistes des XVIIe et XVIIIe siècles, parce qu'ils furent des isolés ou travaillèrent à l'étranger [2], et il ne la fait commencer qu'à la fin du XVIIIe et sous la Restauration[3], avec les Saint-Ours, Agasse, Massot, De la Rive, W.-A. Toepffer, qui forment ce qu'il appelle la « première école genevoise de peinture », opinion généralement suivie depuis [4]. On attribue aussi à l'époque de la Restauration genevoise d'avoir conçu une « civilisation nationale », un « art national », parce que certains peintres d'alors, Lugardon, Hornung, ont demandé leurs thèmes à l'histoire de Genève et de la Suisse; que d'autres, Diday, Calame, achevant les essais de leurs précurseurs, ont fondé l'école de paysage alpestre [5]. Les avis sont partagés. Quelques-uns, après avoir estimé ce terme d'« école » trop ambitieux, l'admettent [6]. On parle aujourd'hui couramment de l'école genevoise de peinture. Mais qu'entend-on par « école » d'art ? La coexistence d'artistes à un moment donné, une succession chronologique d'artistes, ne suffisent pas [7]; le choix de thèmes pareils, histoire nationale, animaux,

[1] Seippel, *Genève suisse*, 247.

[2] Rigaud, *Renseignements*, 97: « Principaux artistes voués aux Beaux-Arts pendant le dix-septième siècle, avant la naissance de l'école de peinture genevoise. »

[3] *Ibid.*, 196, Première école genevoise de peinture; Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 10; II, 17: « La « fabrique » et l'influence des naturalistes déterminent ces trois artistes, de même qu'elles avaient déterminé leurs prédécesseurs. Ils tiennent, en outre, de ces derniers, une sorte de force acquise, un précieux principe; ils les continuent; moins dispersés, moins chercheurs, moins inquiets, ils ont peut-être dans leurs œuvres, entre eux plus de cohésion. D'où ce titre que l'on crut pouvoir donner à leur simple groupement: d'« Ancienne Ecole genevoise de peinture ». — Bovy, *Nos Centenaires*, 543; *Les Arts*, 309-10.

[4] Baud-Bovy, *Peintres genevois*, I, 10.

[5] Rambert, *Calame*, 62: « Ainsi les artistes les plus considérés qu'il y eut à Genève, lorsque Diday y revint, étaient dominés par une idée; celle de la création d'un art national. » — J. Bouvier, *Essai sur l'histoire intellectuelle de la Restauration*, 1930, 181: « Cette tentative, la première, qui fut faite par les hommes de la Restauration, pour donner à Genève une civilisation nationale. Elle fut l'œuvre, principalement, d'un écrivain, Rodolphe Toepffer, et de quatre peintres, Hornung, Lugardon, Diday et Calame. »

[6] Seippel, 24: « Peut-on parler d'une école genevoise ? Le mot nous avait toujours paru trop ambitieux. Aujourd'hui, nous serions assez tentés de le prononcer. »

[7] Baud-Bovy, II, 17: d'où ce titre que l'on crut pouvoir donner à leur simple groupement « d'ancienne école genevoise de peinture ».

paysage, paysage alpestre [1], portrait, non plus [2]. Le « goût du terroir », pas davantage [3]. Pour qu'il y ait véritable école, il faut un ensemble de caractères esthétiques communs, une conception artistique adoptée par tous, qui ne sont pas d'un temps et que l'on retrouve ailleurs, mais qui sont propres à la dite école. L'« école genevoise » du XIXe siècle a-t-elle cette cohésion, cette homogénéité?[4] A d'autres de le dire et de le prouver [5].

[1] Schreiber-Favre, *Diday et Calame dans l'opinion de la critique d'aujourd'hui*, 1945, 8: « L'école genevoise du milieu du XIXe siècle, désignée trop restrictivement parfois sous le nom d'école du paysage alpestre, est la seule « école de peinture » qui ait jamais existé en Suisse... C'est dire la reconnaissance que nous devons à des maîtres comme Diday et Calame. »

[2] *NA*, 1917, 19: « un art genevois s'affirme au début du XIXe siècle surtout dans ses paysagistes et animaliers ».

[3] Focillon, *La peinture au XIXe siècle*, 1927, 416-7: « Cette petite France du Léman est bien forte. Elle porte partout son accent et son parfum... Cet art sent son crû, son terroir, comme un vin de coteau... »

[4] Bovy, in Neuweiler, 45: « Quand on pense à l'exiguïté de la Suisse, on peut dire sans hésitation que, dans le domaine de la « grande peinture », aucun pays n'est actuellement plus riche qu'elle en peintres de valeur; et plusieurs de ceux auxquels je pense sont genevois. » ... « Il ne faut pas exagérer l'unité de la peinture genevoise qui s'est libérée peu à peu de l'esthétique « chinoise », du « beau fini » qu'on aimait dans la Fabrique, qui s'est montrée de plus en plus sensible aux influences étrangères, mais il ne faut pas méconnaître non plus la cohésion qu'elle doit à une certaine tournure d'esprit; celle qui a permis à nos peintres d'être de leur temps avec une honnêteté, un sérieux et souvent des scrupules qui portent la marque de Genève »; *ibid.*, 9: « Quels sont les caractères particuliers de ce milieu et de cette école ?... sa richesse, sa variété, et en même temps sa continuité... Ces qualités qui les apparentent malgré les variations du goût, des influences, des programmes, et qui sont de sincérité, de simplicité, de vérité. » Malgré les influences, « l'école genevoise a conservé en tout temps, et conserve encore aujourd'hui ses vertus particulières... ces emprunts, elle a su les adapter à son propre génie. »

[5] Sur la peinture genevoise, *Les Arts*, 197 sq., 373 sq.; en dernier lieu, A. Neuweiler, *La peinture à Genève de 1700 à 1900*, 1945 (11, Introduction, A. Bovy, La peinture genevoise; 49, Développement de la peinture à Genève de Jean Petitot au début du XXe siècle; 153, Répertoire général des artistes genevois ou ayant séjourné à Genève (peintres, dessinateurs, miniaturistes, peintres sur émail, nés avant 1801).



TABLE DES MATIÈRES

Pages

Avant-propos 87

1. Genève, cité petite, mais glorieuse 90
2. Le caractère genevois, originalité et permanence. 93
3. Situation et climat, leur action 100
4. Races et nationalités 105
5. L'histoire 111
6. L'esprit genevois avant la Réforme et sa persistance 112
7. Les arts à Genève avant la Réforme 118
8. La Réforme de la religion et des mœurs 122
9. La Réforme et l'art 129
10. L'art « papiste » dans la Genève réformée. Interdictions et tolérances, superstitions. Les thèmes religieux 141
11. Le retour du catholicisme à Genève 148
12. La lutte pour la liberté 151
13. Les étrangers à Genève, le cosmopolitisme, l'internationalisme 163
14. La résistance à l'étranger. L'esprit de Genève et l'esprit genevois 171
15. L'art genevois et l'étranger 176
16. Les conditions économiques 182
17. Les conditions économiques et l'art 193
18. Les diverses Genève 199
19. Tradition et innovation, curiosité d'esprit, désir de connaître 213
20. Indépendance d'esprit, sens du devoir 217
21. Esprit didactique, dogmatique 219
22. Orgueil, froideur, tristesse, sens critique 222
23. Réalisme et précision 228
24. Raison et sentiment. 231
25. Utilitarisme et désintéressement 236
26. Le Genevois et l'art 240
27. L'Etat et l'art 244

Pages

28. Les particuliers et l'art 255
29. De l'artisan à l'artiste 264
30. L'évolution historique des arts 272
31. Les thèmes d'imagination: L'antiquité, le symbolisme. 277
32. La réalité utilitaire 285
33. La réalité: L'histoire 286
34. La réalité: Les scènes de mœurs, la vie familière 298
35. La réalité: La satire, la caricature 301
36. La réalité: Le portrait 303
37. La réalité: Fleurs et fruits, animaux 310
38. La réalité: Le sentiment de la nature, les premiers paysages genevois . . . 312
39. La réalité: Le paysage, de la Réforme au XIXe siècle. Les vues de Genève et de la Suisse 315
40. La réalité: La peinture de paysage 324
41. La réalité: Le paysage alpestre 329
42. Y a-t-il un art genevois, une école genevoise de peinture ? 336

